AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108e ANNÉE
31 JANVIER 1976
No 5

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC

OFFICIAL GAZETTE

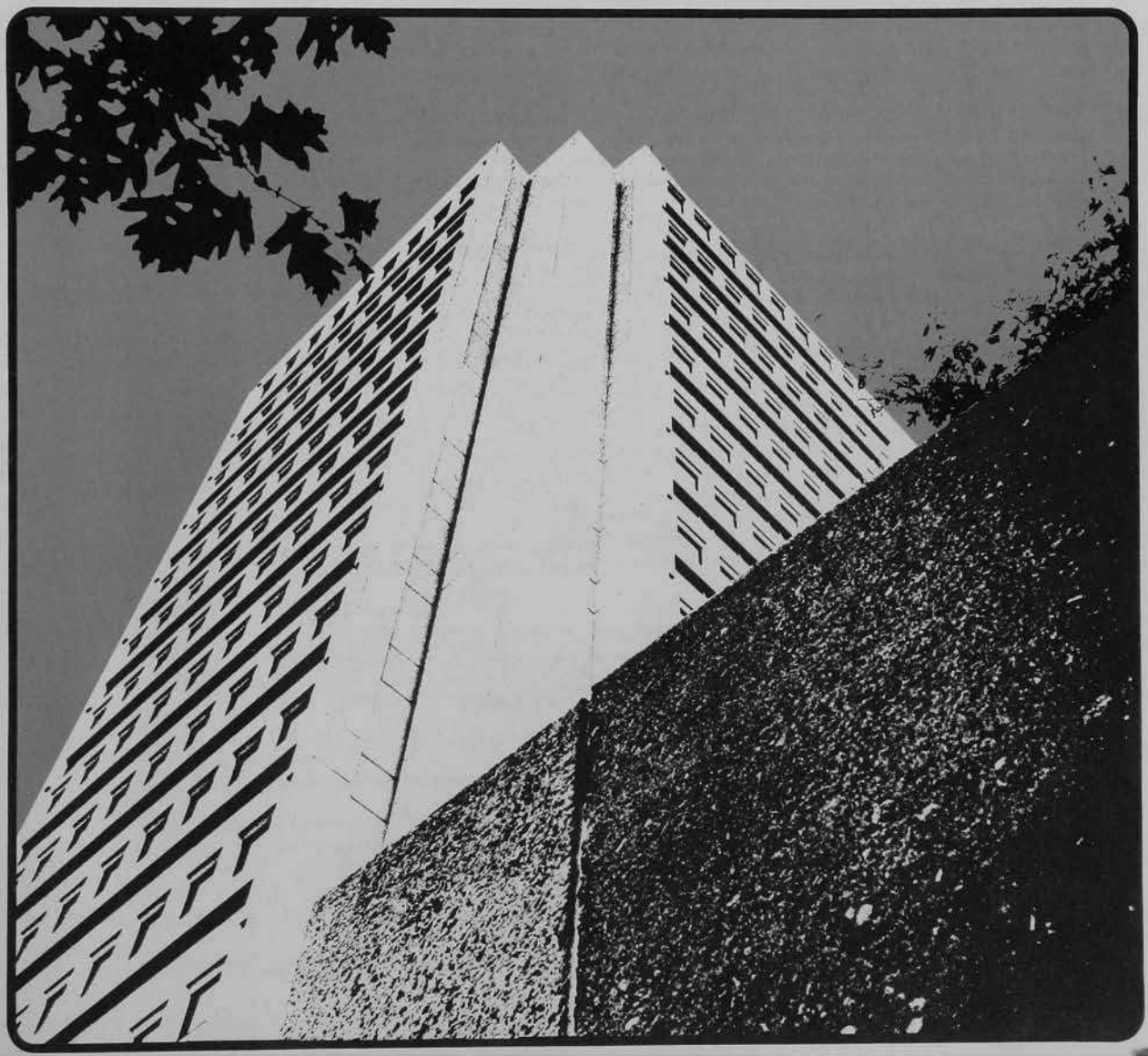

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Périodes d'abonnement (Partie I): du 1er janvier au 31 décembre, $20; du 1er avril au 31 décembre, $15; du 1er juillet au 31 décembre, $10.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
Cité Parlementaire,
Québec, G1R 4Y7, P.Q.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Ventes pour taxes

Municipalité du comté de Berthier

Avis public est par les présentes donné par Me J. D. Giroux, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, au palais de justice de Berthierville, au no 180, de la rue Champlain, JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi pour taxes municipales et scolaires dues, à moins que cesdites taxes et frais encourus ne soient payés avant le jour ci-dessus désigné.

« Autorisation a été donnée par la Commission municipale de Québec de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles suivant disposition du dernier paragraphe de l'article 730 du Code municipal.»

Municipalité de Saint-Zénon

Propriétaires	*Cadastre*	*Lots*	*Taxes municipales et int.*	*Taxes scolaires et int.*
Allard, Pierre	Canton Provost	P. 3 Rang 13	$ 11.20	$ 23.29
Francoeur, Gaétan	Canton Provost	31 Rang 11	15.49	19.46
Francoeur, Gaétan	Canton Provost	P. 32 Rang 10	15.49	20.46
Francoeur, Gaétan	Canton Provost	P. 31 Rang 10	15.49	19.46
Girard, Guy	Canton Provost	P. 3 Rang 13	17.64	29.34
Girard, Guy	Canton Provost	P. 3 Rang 13	17.64	31.34
Jourdain, Michel	Canton Provost	P. 3 Rang 13	21.16	42.35
Labrèche, Robert	Canton Provost	P. 3 Rang 13	14.18	10.38
Larose, Richard	Canton Provost	P. 14-A Rang 5	5.94	23.29
Larose, Richard	Canton Provost	P. 14-A Rang 5	43.45	178.23
Larose, Richard	Canton Provost	P. 14-A Rang 5	51.26	107.22
Matte, Léon	Canton Provost	P. 3 Rang 13	16.29	5.80
Paraschuck, Raymond	Canton Provost	P. 12-B Rang 5	34.93	144.74
Royer, Pierre	Canton Provost	P. 3 Rang 13	16.29	32.82
Tétreault, Roland	Canton Provost	P. 3 Rang 13	4.24	17.16

Municipalité de Saint-Damien

Angiuli, Vincenzo	St-Damien-de-Brandon	Ptie 152-B Rang 9		$ 45.80
Angiuli, Vincenzo	St-Damien-de-Brandon	P. 152-B Rang 9		13.53
Bussière, Roger	St-Damien-de-Brandon	P. 275 Rang 11	$ 95.14	174.33
Paradis, Kenneth	St-Damien-de-Brandon	P. 313 Rang 12		62.81
Succession De Grandpré	St-Damien-de-Brandon	P. 259 Rang 11	7.64	37.26
Succession De Grandpré	St-Damien-de-Brandon	P. 179 Rang 10	59.83	139.84
Succession Richie	St-Damien-de-Brandon	P. 174 Rang 10	7.64	37.26

Municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville

Propriétaires	*Cadastre*	*Lots*	*Taxes municipales et int.*	*Taxes scolaires et int.*
Gélinas, Louise	St-Didace	P. 813 Lac Mandeville	$ 7.93	$ 41.28
Giroux, Gérald	St-Gabriel-de-Brandon	P. 109 Rang St-Pierre	22.63	53.04
Mallette, Michel et Dallaire, Réjean	St-Gabriel-de-Brandon	P. 1 2e Rang S.O.	6.43	33.16
Seymour, Gordon	St-Gabriel-de-Brandon	P. 120 14e Avenue	90.75	48.19

Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Paroisse)

Bathalon, Gilles	St-Antoine-de-Lavaltrie	62-5 101, rue Poliquin	$ 122.00	$ 110.51
Larocques, Arthur	St-Antoine-de-Lavaltrie	P. 65 Bellevue	6.72	8.49
Mallamo, Mme Michel	St-Antoine-de-Lavaltrie	P. 480 411, Rachel	6.00	8.83
Sonier, Normand	St-Antoine-de-Lavaltrie	488-9 391, Marie-Anne	58.84	77.35

Municipalité de Saint-Joseph-de-Lanoraie (Village)

Laroche, Bertrand	St-Joseph-de-Lanoraie	182 & 183	$ 26.77	
Savard, Carol	St-Joseph-de-Lanoraie	P. 118 69, Rondeau		$ 114.30

Municipalité de Lanoraie-d'Autray (Paroisse)

Brown, David	St-Joseph-de-Lanoraie	P. 108 Ave. Roy	$ 8.92	$ 6.19
Hervieux, Gem	St-Joseph-de-Lanoraie	P. 758	1.41	2.21
Beaudoin, Mlle Claire	St-Joseph-de-Lanoraie	P. 334 428, Grande Côte	15.79	82.35
Gagnon, succ. Léopold	St-Joseph-de-Lanoraie	P. 109, 483	198.77	415.41

Municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier

Brazeau, Robert	Ste-Geneviève-de-Berthier, paroisse	P. 468 Berthier Nord	$ 36.96	$ 76.92
Harnois, Michel	Ste-Geneviève-de-Berthier, paroisse	P. 221-224 Bayonne Sud	24.63	92.38
Henri, Maxime	Ste-Geneviève-de-Berthier, paroisse	27-6 Grande Côte	22.25	54.90
Rondeau, Lorenzo	Ste-Geneviève-de-Berthier, paroisse	P. 231 Bayonne Sud	5.49	20.99
Trudel, Edouard	Ste-Geneviève-de-Berthier, paroisse	P. 266-A Bayonne Sud	394.67	20.77

Donné à Berthierville, ce 5e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
J. D. GIROUX, C.M.C.B.

63155-3-2-o

Municipalité du comté de Frontenac

Avis public est par les présentes donné par Luc-Lin Bourque, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Frontenac, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à l'Hôtel de ville, en la ville de Lac-Mégantic, lieu où le conseil du comté tient ses séances, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ou morceaux de terrain ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avant la vente, avec les frais.

Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset

Propriétaires	*Nos des lots*	*Nos du cadastre*	*Rangs*	*Cantons*	*Superficie ou mesures*	*Taxes munic.*	*Intérêts et frais mun.*	*Total*
Létourneau, Dame Donald	Ptie 18-C	10		Dorset	75'×180'	$ 6.94	$ 1.57	$ 8.51

Ledit emplacement étant borné en front par le chemin public, à la profondeur au terrain de Georges Jacques, d'un côté au terrain de l'emplacement d'école et de l'autre côté au terrain restant à Philippe Beaudry ou représentants.

Municipalité de Val-Racine

Gendron, Octave	Ptie 446	10		Marston	54'×144'	$ 54.13		$ 54.13

Ledit emplacement étant borné en front à l'est par le chemin de Milan, au nord par le terrain de Donat Beaudoin, en arrière à l'ouest et de l'autre côté au sud par le terrain de Dame Théodore Boisclair. Avec bâtisses.

Vraie copie.
Donné à la ville de Lac-Mégantic, ce 5e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
LUC-LIN BOURQUE.

63108-3-2-o

Municipalité du comté de Montmorency, Division numéro un (1)

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles mentionnés sur les listes qui accompagnent cet avis seront vendus à l'enchère publique au lieu où le conseil de comté de Montmorency, Division no 1, tient ses sessions, au numéro 8032, avenue Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, JEUDI le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin pour taxes municipales et scolaires et les frais encourus, à défaut du paiement des charges auxquelles ils sont affectés avant le onzième jour de mars 1976.

Municipalité de Ste-Brigitte-de-Laval

Propriétaires	*Adresses*	*Lots nos*	*Taxes municipales*	*Total dû*
Succession Emile Laberge	Adresse inconnue	138	$ 5.89	$ 5.89
Picard, Dame Lina Miller	7345, 1re Avenue, Charlesbourg, Qué. .	Ptie 98	77.96	77.96

Borné au sud-ouest par le lot 102, au nord-ouest par le lot 183, au sud-est par le résidu du terrain appartenant au vendeur, et au nord-est par une route de sortie.

Hurley, Mme Joseph G., née Ethel Rieger ...	7621, du Mail, Ville d'Anjou, Mont ...	Ptie 194	5.04	5.04

Borné au nord à la propriété de M. Léopold Dawson, à l'est à la place du vieux Caroll et à l'ouest au lac Beauport.

Mme Philiberte Garneau Ruest	Lac-Bleu, Lac-Beauport	188-12	31.21	31.21
Succ. Jean-Baptiste Verret et Francis Bédard .	Adresse inconnue	107	5.89	5.89

Donné à Château-Richer, ce 8e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
DENIS PICARD.

63111-3-2-o

Municipalité du comté de Joliette

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Louis Grypinich, secrétaire-trésorier de la corporation intéressée, que les immeubles ci-après mentionnés, dont l'énumération abrégée des numéros cadastraux a été autorisée par la Commission municipale du Québec en date du 19 décembre 1975, seront vendus à l'enchère publique, au bureau de ladite corporation situé au numéro 567, de la rue Notre-Dame à Joliette, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement avant cette date des taxes auxquelles ils sont assujettis et des frais encourus, savoir:

Commission scolaire Nord-Joli — Corporation municipale Notre-Dame-de-Lourdes

Propriétaire	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Total*
Hénault, Mlle Danielle	$ 24.95		$ 24.95

Un emplacement, situé en la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes connu et désigné comme faisant partie du lot no 445, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Elisabeth, mesurant 105′ anglais de largeur, plus ou moins sur un arpent de profondeur et borné en front par le chemin public, en profondeur par une autre partie dudit lot no 445 appartenant à Victor Guilbeault ou représentant, d'un côté par le lot no 446 et de l'autre côté par une autre partie dudit lot no 445 appartenant à Marius Hénault ou représentant.

Ouimet, Lise	48.25	$ 48.41	96.66

Un terrain situé en la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, connu et désigné comme faisant partie du lot no 17 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Elisabeth, mesurant 100′ de largeur en front par une largeur de 100′ en arrière, 150′ de profondeur dans la ligne nord, soit du côté du terrain de Gaston Ricard, par 125′ de profondeur dans la ligne sud, soit du côté du terrain de Blanche Breault et borné comme suit: en front par ledit chemin privé construit par le vendeur, en arrière par le lot no 16 dudit cadastre, du côté nord par une partie du lot 17 susdit, soit Gaston Ricard, du côté sud par P. 17 susdit, ladite Blanche Breault.

Trudeau, Mme Jeannine Germain	101.75		101.75

Un emplacement situé en la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, connu et désigné comme faisant partie du lot no 17 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Elisabeth, contenant 300′ de largeur en front et le long d'un chemin privé construit par le vendeur, par 330′ de profondeur et borné: en front par ledit chemin privé, en arrière par le lot no 18 dudit cadastre et des deux autres côtés par le vendeur Paul-Emile Asselin.

Soulières, Jacques	41.00	147.15	188.15

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-six (P. 46) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Elisabeth, division d'enregistrement de Joliette, mesurant un arpent et demi de largeur sur une profondeur de deux mille cinq cent quatre-vingt-dix pieds (2,590′), puis de là allant en s'élargissant pour avoir une largeur de trois arpents sur une profondeur additionnelle de deux mille cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds (2,594′), le tout plus ou moins et borné comme suit: en front par le chemin public, en profondeur par la rivière La Chaloupe, d'un côté par la terre de René Beaulieu et de l'autre côté par les terrains de Jacques Beaulieu et Roger Desroches et les lots numéros quarante-trois et quarante-cinq. Sans bâtisse.

A distraire cependant de ce terrain ce qui en a été vendu par l'enregistrement no 150906.

Vallée, Monique Nelligan	5.86		5.86

Un terrain faisant partie du lot 17 du cadastre de la paroisse de Ste-Elisabeth, mesurant 150′ de largeur sur le chemin privé, qui borne ledit emplacement en front sur 230′ de profondeur dans la ligne nord-ouest et 240′ de profondeur dans la ligne sud-est, tenant du côté nord-ouest à une autre partie du lot 17 appartenant à Jean-Charles Nelligan, du côté nord-est au lot 18 et du côté sud-est à une autre partie dudit no 17 restant au vendeur.

Commission scolaire Nord-Joli — Corporation municipale Ste-Béatrix

Beaudoin, Claude	$ 66.37		$ 66.37

Un emplacement avec bâtisse situé en la paroisse de Ste-Béatrix, connu et désigné comme faisant partie du lot 13-B, 1er Rang des Augmentations de Kildare, de forme irrégulière, mesurant 250′ en front dans une ligne courbe, 100′, 125′, et 75′ en arrière dans une ligne brisée, par 68′ de profondeur du côté sud-est et de 125′ du côté nord-ouest, et borné en front à l'ouest par le chemin, en arrière du côté est, nord-est et nord, partie par la propriété de M. Hervé Hamel ou représentants, partie par celle de M. Laurier Bessette, partie par celle du vendeur, et partie par celle de M.M. Caron, d'un côté sud-est par la propriété du vendeur et de l'autre côté au nord-ouest par celle de M. Boutin.

Miron, Marcel	59.28		59.28

Un emplacement situé en la paroisse de Ste-Béatrix, connu et désigné comme faisant partie du lot 12-C, 1er Rang des Augmentations de Kildare, mesurant 375′ en front, et en arrière par 125′ de profondeur et borné en front par un chemin privé, en profondeur par une partie dudit lot 12-C appartenant au vendeur, d'un côté sud-est par une partie du lot 12-C au vendeur et du côté sud-ouest par un chemin privé.

Corporation municipale St-Michel-des-Saints — Cadastre du canton Gouin

Propriétaire	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Total*
Coppola, Mme Angèle (veuve de Louis-Henri Archambault)	$ 182.70		$ 182.70
Une partie de terrain située à St-Guillaume-Nord étant une partie du lot 4 aux plan et livre de renvoi officiels du rang 5 du canton Gouin, borné au nord-ouest par une partie du lot 4 appartenant à Octavine Goyette ou représentant, au sud-est par la rivière Mattawin. Ce terrain est situé à 100 pieds du terrain de M. Charles O. Baier.			
Renaud, André, Guy & Piette	1.27		1.27
Un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 17-A-2 (sur un plan non-officiel) dans le 6e Rang du canton Gouin mesurant 200 pieds de largeur sur 120 pieds de profondeur, borné en front par un chemin privé, en profondeur et par chacun des côtés par le vendeur Richard Richard.			
Dubeau, Georges-Henri	277.79		277.79
Les lots originaires nos 23, 24, 26 et 27 situés à St-Guillaume-Nord, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du Rang 6 du canton Gouin.			

Commission scolaire Nord-Joli — Corporation municipale St-Jean-de-Matha

Geoffroy, Bertrand	$ 79.73	$ 91.77	$ 171.50
Un emplacement situé dans le rang de la rivière Blanche, connu et désigné comme faisant partie du lot 513 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Jean-de-Matha dans le comté de Joliette, mesurant 175' en front vers le nord-est, borné par le chemin public rang de la rivière Blanche, à l'arrière au sud-ouest où il a 175' par la décharge du lac Croche, d'un côté ou nord-ouest où il a une profondeur de 65' par le terrain de Rolland Geoffroy (P. 513) et de l'autre côté au sud-est où il a une profondeur de 75' par le terrain restant au vendeur.			
Groupe Scout — Très-Saint-Rédempteur	97.00	94.12	191.12
Les lots originaires six et sept (6 et 7) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jean-de-Matha dans le rang canton Brandon. A distraire ce qui a été vendu à l'enregistrement no 127345 avec autres lots.			

Donné à Joliette, ce 7e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
LOUIS GRYPINICH.

63165-3-2-o

Municipalité du comté Lac-St-Jean-Ouest

Avis public est par les présentes donné par Gérard Boivin, secrétaire-trésorier du comté Lac-St-Jean-Ouest, que les terrains ci-dessous mentionnés, y compris bâtisses et dépendances dessus construites, seront vendus à l'enchère publique, en la salle des sessions du conseil de comté, au chef-lieu à Roberval, le JEUDI, ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures du matin, à défaut du paiement des taxes municipales, scolaires et autres, ainsi que les frais encourus.

Municipalité canton Albanel

Noms	*Acres*	*Lots*	*Rang*	*Canton*	*Taxes munic.*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*
Breton, Alexandre	P-8	1		Albanel	$ 300.69	$1,659.61		$1,960.30
Un terrain ou emplacement situé en la paroisse d'Albanel, mesurant six cents pieds de largeur, le long de la route régionale 55, sur deux cent cinquante pieds de profondeur, mesures anglaises (600' x 250'), faisant partie du lot numéro huit (Ptie lot 8) du Premier rang (Rg 1), canton Albanel, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et borné comme suit: vers le sud-est, par la route régionale 55, en arrière, vers le nord-ouest, de même qu'en profondeur, vers le sud-ouest et vers le nord-est, par le résidu dudit lot no 8, lequel terrain commençant à un point situé à 535 pieds au sud-ouest du chemin public ou trait carré entre les rangs Un et B dudit canton.								

Noms	Acres	Lots	Rang	Canton	Taxes munic.	Taxes scolaires	Frais	Total
Lavoie, Clermont		P-24	1	Albanel	$ 1.50	$ 99.61		$ 101.11

Un terrain, partie du lot vingt-quatre (P-24), rang Un, cadastre officiel du canton Albanel, mesurant cent treize pieds (113') de largeur sur la route régionale sur un acre de profondeur, borné: en front, au sud-ouest, à la route régionale 55 (aujourd'hui 373), du côté sud-est, au lot 23 desdits rang et canton; du côté nord-ouest et en arrière, au nord-est, au résidu dudit lot 24, à distraire de ce terrain, la lisière prise par la route 373, suivant acte enregistré.

Municipalité Ste-Jeanne-d'Arc

St-Pierre, Fernand	100	36	9	Dolbeau	$ 11.58	$ 31.61		$ 43.19
St-Pierre, Fernand	100	37	9	Dolbeau	28.55	77.83		106.38
St-Pierre, Fernand	100	38	9	Dolbeau	28.56	77.83		106.39
St-Pierre, Fernand	100	39	9	Dolbeau	34.17	93.24		127.41
St-Pierre, Fernand	100	41	9	Dolbeau	166.27	330.46		496.73
St-Pierre, Fernand	100	42	9	Dolbeau	42.23	105.21		147.44
St-Pierre, Fernand	100	43	8	Dolbeau	219.22	466.38		685.60
St-Pierre, Fernand	100	44	8	Dolbeau	59.46	160.73		220.19
Labonté, Léo-Nil		P-29	V	Dolbeau	261.63	11.76		273.39

Borné comme suit: Au nord-ouest, par le chemin public dit rue Principale O., au nord-est, par le terrain de M. Arthur Boivin, P-29, rg V, canton Dolbeau, au sud-est, par le terrain de la municipalité, P-29, rg V, canton Dolbeau et au sud-ouest, par le terrain de M. Raymond St-Gelais, P-29, rg V, canton Dolbeau, mesurant cinquante (50) pieds en front le long du chemin public et deux cents (200) pieds en profondeur, pour une superficie de 10,000 pi. ca. mesure anglaise.

Municipalité Notre-Dame-de-Lorette

Bussières, Réjean	105.04	12	3	Antoine	$ 54.79	$ 130.26	$ 18.50	$ 203.55
Tremblay, Ghislain		P-20-A	1	Antoine	3.24	1.69	.49	5.42

Borné comme suit: Au nord par une partie du lot 20-A, rg 1, à l'est par une partie du lot 20-A, rg 1, au sud et à l'ouest par le résidu du lot 20, rg 1, du canton Antoine.

Municipalité St-Michel-de-Mistassini

Desgagné, Wilfrid	98	P-16	8	Racine	$ 158.29	$ 309.83	$ 14.52	$ 482.64

Borné comme suit: Au nord-est par le lot 15, rg 8, canton Racine, au nord-ouest, par la rivière Mistassini, au sud-est par la route de Ste-Marguerite-Marie, le terrain de M. Réal Desgagné, la municipalité de St-Michel-de-Mistassini et le terrain de la fabrique de Ste-Marguerite-Marie et au sud-ouest, par le lot 17, rg 8, canton Racine.

Municipalité de Girardville

Pelchat, Omer (Succession)	53	28½ nord (N.O.)	6	Girard	$ 5.30	$ 12.95	$ 2.66	$ 27.91
Pelchat, Omer (Succession)	156	30	6	Girard	16.14	56.79	6.70	79.63

Municipalité de Lac-Bouchette

Dubois, Davila		8-A	5	Dablon	$ 127.17	$ 92.66		$ 219.83

Borné comme suit: Au nord à la rue Frs. Tremblay, au sud au terrain de M. Gaston Potvin, à l'est au terrain de la Cie Audehou Inc. et à l'ouest au terrain de Mme Brigitte Fillion.

Fortin, Jean-Paul		37-A	6	Dablon	37.50	118.59		156.09

Borné comme suit: Au sud, au lot 37B, propriété de Johny Munger, au nord, au lot 37A, propriété de René Bouchard, à l'ouest, au chemin public et à l'est, au lot 37A, propriété de René Bouchard, mesurant 100 pieds de profondeur par 150 pieds en front du chemin public.

Municipalité de St-Thomas-Didyme

Noms	*Acres*	*Lots*	*Rang*	*Canton*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*
Perron, Chs-Edouard	100	41	13	Girard	$ 1.75		$ 15.00	$ 16.75
Guay, Richard	200	19-20	10	Girard	111.04	$ 225.86	15.00	351.90
Monzerolle, Oscar		P-15	13	Girard	230.72	73.26	15.00	318.98

Borné comme suit: Au nord-est par la propriété de M. Henri Caouette, lot P-15, au sud par le chemin public, à l'est et à l'ouest, par le résidu du lot 15, propriété de M. Adrien Potvin, mesurant environ 100 pieds en front du chemin public par 150 pieds de profondeur.

Donné à Normandin, ce 6 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD BOIVIN.

63187-3-2-o

Municipalité du comté de Matane

Avis public vous est par les présentes donné par le soussigné secrétaire-trésorier du conseil de comté de Matane, que les immeubles ci-dessous décrits seront vendus par enchère publique à Matane, au palais de justice, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, à moins que les taxes, frais et autres charges tels que ci-dessous mentionnés ne soient plus tôt payés:

Municipalité de la paroisse de Price

Nom du propriétaire	*Numéro de lot*	*Rang*	*Par. Canton*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Ayotte, Fernand	P. 92-6 (50' x 100')		Fief Pachot	$ 72.78	$ 73.04	$ 145.82
Bourque, Mme Germaine	91-4		Fief Pachot	72.10		72.10

Municipalité de la paroisse de Les Boules

Bouchard, Ls-Philippe	P. 303-304 (11 acres) (Bâtisse)		St-Octave	$ 973.46		$ 973.46
Dion, Paul-Eugène	P. 73 (6,405 p.c.)		Ass. N.-Dame	81.94		81.94

Municipalité de la paroisse de St-Ulric

Gauthier, Raynald	P. 2-E, 46,998 p.c. (Avec bâtisse)	3	St-Ulric	$ 156.17	$ 145.12	$ 301.29
Sirois, Hervé	17-D, 18-A 202.1 acres, (Avec bâtisse)	3	St-Ulric	162.85		162.85
Talon, Léo	15-15 (Avec bâtisse)	2	St-Ulric	5.73	3.96	9.69
Turcotte Auto	1-A (26,660 p.c.)	3	St-Ulric		355.69	355.69

Municipalité de la paroisse de St-Léandre

Nom du propriétaire	Numéro de lot	Rang	Par. Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Marquis, Rodolphe, Succ.	P. 44 (100' x 120')	10	C. Matane	$ 67.20	$ 50.13	$ 117.33
Saucier, Ghislain	P. 44 (100' x 120')	10	C. Matane		50.13	50.13

Municipalité de la paroisse de St-René

Béland, Hector	28 (100 A. avec bâtisse)	6	C. Tessier		$ 106.39	$ 106.39
Dancause, Bertrand	22 N.E.R.M.		C. Tessier		40.00	40.00
Labonté, Gilbert	P. 24 (100' x 100') N.E.R.M.		C. Tessier	$ 30.73		30.73
Labonté, Wellie	P. 21 (100' x 100') N.E.R.M.		C. Tessier		139.00	139.00
St-Louis, Victor	P. 42 (125' x 125') N.E.R.M.		C. Tessier	12.09	37.14	49.23
Simard, André	16, 17, 18, 19	10	C. Tessier		222.53	222.53
Trudel, Jacques	P. 41 (100' x 100') N.E.R.M.		C. Tessier	3.53		3.53
Vézina, Antoine	P. 3 (160' x 140') S.O.R.M.		C. Tessier	4.43	26.76	31.19

Municipalité de la paroisse de St-Adelme

Banville, Joseph	P. 587 (84 acres)	7	Ste-Félicité	$ 14.40	$ 9.06	$ 23.46
Dion, Léonard	38	6	C. Tessier	51.60	277.21	328.81
Gagné, Raymond	541, 388, 389	5 & 6	Ste-Félicité	40.95	58.48	99.43
Parent, Jacques	47	8	St-Denis	45.60	27.47	73.07
Roy, René	P. 530 (94 acres)	6	Ste-Félicité	100.80	60.72	161.52
Truchon, Shirley	P. 583 (50' x 100')	7	Ste-Félicité	13.65	9.40	23.05

Municipalité de la paroisse de Ste-Félicité

Bérubé, Claude	292, 297		Ste-Félicité	$ 136.00	$ 203.79	$ 339.79
Langlois, Wilbrod	P. 298 (230' x 120')		Ste-Félicité	19.90	20.70	40.60
Parent, Jacques	458		Ste-Félicité	36.40	24.72	61.12

Municipalité de la paroisse de Les Méchins

Lavoie, Camille	P. 26-B-8	1	C. Dalibaire	$ 895.00	$1,342.10	$2,237.10
Savard, Auréat	P. 19-B-1 (57,600 p.c.)	1	C. Dalibaire	80.08	155.25	235.33

Matane, 7 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT OTIS.

63197-3-2-o

Municipalité du comté de Soulanges

Avis public est, par les présentes donné que les terrains ci-après mentionnés seront vendus selon les dispositions du Code municipal, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS, 1976, à DIX heures de l'avant-midi pour taxes municipales, scolaires et autres redevances dues aux municipalités ci-après mentionnées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente, à savoir:

La fabrique de la paroisse de St-Zotique

Noms	No du cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Répart. d'église	Total
Maurice Vernier	10-113			$ 18.75	$ 18.75
Mme Claudette M. Marchand	10-69-70		$ 8.86	2.63	11.49
Alex Habid	10-68		4.43	2.77	7.06
Alain L'Heureux	P. 19		168.63	17.86	186.49
Joachin Ladouceur	21-2	$ 18.67	21.31	2.87	42.85
M. Mme Léo Sabourin	770-25-26-27			7.28	7.28
M. Mme Bernard Benoit	770-23-22, 770-32-33			7.17	7.17
Roger Forget	26-81	3.21	4.08	3.04	10.33
Ovila Levac	P. 681-P. 701			19.18	19.18
Claude Robineault	P-781		88.26	19.05	107.31
Denis Bergeron	P. 774		29.45	3.86	33.31
Roger Bonin	P. 774		5.45	1.93	7.38
Mme Ghislaine Lapointe	P. 687	63.18	104.54	10.95	178.67
Mlle Diane Richer	P. 774	8.00	21.68	2.87	32.55
Robert Masse	P. 687-P. 688-P. 689	10.52		5.57	16.09
Gérard Charlebois	767-18-19	64.80	79.48	6.62	150.90
M. Mme Gaston Deschamps	767-21-767-20	61.08	191.33	10.90	263.88
Adrien Leduc	767-181			6.45	6.45
Mme René Gobeil	695.20		4.26	1.27	5.53
M. Guiseppe Di Maria	695.20		4.26	1.27	5.53
Roger L'Ecuyer	695-18, 767-178		13.97	2.15	16.12
Roger Leroux	767-35		61.67	8.09	69.76
Jacques Hébert	768-35 768-17	9.96	74.62	16.28	100.86
Roméo Maheux	767-138			2.37	2.37
Irwin Garber	767-187		10.57	2.98	13.55
M. Mme Alfred Gerald Steen	767-194, 195		20.79	5.30	26.09
Peter Komianos	P. 767		7.50	5.45	12.95
Robert Proux	769-109-110-111	434.67	336.02	67.07	837.76
Pierre Champagne et Joan Rozon	768-115		8.85	2.63	11.48
Gaétan Leroux	P. 769		107.01	22.88	129.89
Mme Nicole Leroux Léger	P. 769			27.78	27.78
Rolland Lalonde	P. 768-P. 769			59.90	59.90
Claude Pilon	P. 768			2.37	2.37
Marcel Plouffe	P. 768		30.67	12.22	42.89
Giovanni Digiglio	P. 768			2.43	2.43
Luigui Dilalla	P. 768		13.97	3.57	17.54
Antonio Morganti	P. 767		7.50	2.37	9.87
M. Mme André Poirier	769-86-87-120-140		445.68	43.79	489.47
Yves Gagné	770-147	81.72	227.94	47.01	356.67
Stevens Demers	769-5		18.40	2.55	20.95
Jacques Bérubé	770-4			8.50	8.50
M. Mme Gerald Wilkins	770-7		8.18	2.46	10.64
Claude Valade	770-21	10.26	12.95	3.73	26.94
M. Mme Willie Laroche	769-60	42.76	51.80	11.62	106.18
Raymond Latour	769-64-768-1		120.96	25.71	146.67
Monique Chouinard	768-74-75-76		22.84	5.74	28.58
Mme Georgette Martineau	768-66-67, 767-73-74		7.50	4.12	11.62
Jean-Guy Martin	767-75		16.79	2.43	19.22
Adrien Pothier	767-95-96	80.55	309.99	28.70	419.24
Paul-Emile Benoit	767-P. 64			11.84	11.84
Benoit Charlebois	768-70		7.84	2.43	10.27
Jean-Marie Lemaire	767-87			5.68	5.68
Alfred Beaudoin	767-101	116.37	231.96	22.94	371.27
Ernest Lanteigne	767-109		15.92	2.37	18.29
Oxofrio Sacco	767-116		7.50	2.37	9.87
Raymond Ranger	768-105		7.50	2.37	9.87
Raymond Mercier	768-107-108		23.74	7.28	31.02
Henri-Paul Davis	770-51	3.72	16.91	2.43	23.06
Jean-Pierre Packwood	770-61-62	64.81	111.16	11.56	187.53
Gilles Gastien	770-69-70			4.90	4.90
Jean-Marie Villeneuve	770-73-74-75-76-77-78		64.41	12.37	76.78

Noms	No du cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Répart. d'église	Total
Henri Bishop	769-40-41, 770-90-91			$ 4.30	$ 4.30
Mme Jeannine St-Onge Mercier	P. 773		$ 57.59	12.80	70.39
Estelle St-Denis	P. 773		34.08	8.02	42.10
Marcel Renzo	P. 773			11.13	11.13
Ernest Danksin	724-725		319.60	87.03	406.63
Jacques Maisonneuve	P. 584		301.91	29.53	331.44
Roger Lalonde et Laurent Claude	P. 767			33.84	33.84
Mme René Daoust	768-73-770-53		20.84	9.30	30.14
La commission scolaire de Soulanges — Ste-Claire-D'Assise					
André Drolet	P. 836-P. 837-P. 838	$ 52.27	$ 162.43		$ 214.70
La commission scolaire de Soulanges — Rivière-Beaudette (Village)					
Jean-Guy Besner	815-P. 814	$ 631.13	$ 774.86		$ 1,405.99
La commission scolaire de Soulanges — Saint-Clet					
Ernest Forest	P. 68	$ 1.20	$ 16.11		$ 17.31
Romé Farand	P. 140		44.05		44.05
La commission scolaire de Soulanges — Saint-Zotique					
Roger Hébert	768-71-768-72		$ 57.50	$ 1.92	$ 59.42

L'énumération des numéros cadastraux a été autorisé par la Commission municipale du Québec, le 17 décembre 1975.

Donné à Coteau Landing, ce 3e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
LAURIER LÉGER.

63154-3-2-o

Municipalité du comté de Témiscouata

Avis public est par le présent donné par la soussignée, Rachel B.-Charest, secrétaire-trésorière de la municipalité du comté de Témiscouata, que JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, heure normale de l'Est, à la salle du conseil municipal (au Centre des loisirs), à Notre-Dame-du-Lac, chef-lieu du comté, seront vendus à l'enchère publique les immeubles ci-après désignés, pour non-paiement des taxes municipales, scolaires, frais et charges dus sur chacun de ces immeubles, à moins que lesdites taxes, frais et charges ne soient payés avant la vente avec les frais encourus, savoir:

Nom et adresse des propriétaires	Superficie	Numéro du lot	Cadastre	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
La corporation municipale de St-Jean-de-la-Lande							
Succ. Josaphat Fecteau, St-Jean-de-la-Lande	75' x 150'	P. 33-A	Robinson	4	$ 20.70	$ 33.53	$ 54.23
Guilmont Morin, St-Jean-de-la-Lande	44' x 100'	P. 34-B	Robinson	5	32.60	10.22	42.82

La corporation municipale de St-Elzéar

Nom et adresse des propriétaires	Superficie	Numéro du lot	Cadastre	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Syndic Agricole de St-Elzéar, St-Elzéar	13,050 p.c.	P. 18	Cabano	3	$ 28.79	$ 5.28	$ 34.07

La commission scolaire des Frontières (Sully) — Rivière-Bleue

Pierre Morneau, fils	100 ac.	P. 61, P. 62	Estcourt	7		$ 58.26	$ 58.26
Pierre Morneau, fils	100 ac.	9	Botsford	7		58.65	58.65
Pierre Morneau, fils	100 ac.	60	Estcourt	8		126.05	126.05

La commission scolaire Témiscouata (Cabano) — Cabano

Laurent Langlais, Cabano		11-43	Cabano		$ 275.42	$ 500.81	$ 776.23
Gérard Després, Cabano		9-45	Cabano		275.48	350.25	625.73
Eusèbe Leclerc, Cabano		9-52	Cabano		777.71	1,134.36	1,912.07
Rodolphe Bouchard, Rivière-du-Loup		7-24, 8-8 & P. 6	Cabano		132.82	315.10	447.92
Claude Courbron, Cabano		5-63	Cabano		285.64	568.76	854.40
Georges-E. Bérubé, Cabano		P. 11-61 & P. 15	Cabano	R.R. 2		113.44	113.44
Georges-E. Bérubé, Cabano		P. 124-A, P. 124-B, P. 124-C	Cabano	Pointe-Blanche		138.51	138.51
Mme Hélène-L.-Ouellet, Cabano		P. 25	Cabano		20.64	82.79	103.43

La commission scolaire Témiscouata (Cabano) — Squatteck

Jean-Pierre Lebel, Squatteck		25	Robitaille	3	$ 396.70	$ 588.16	$ 984.86
		5-B, 5-C & 6	Robitaille	4			
Hervé Desrosiers, Squatteck		P. 14	Robitaille	6		83.05	83.05
Roger Corbin, Squatteck		P. 12	Robitaille	5		191.05	191.05
François Boucher, 83, Iberville, Rivière-du-Loup		P. 1	Auclair	Est	15.62	16.89	32.51
Donald Dubé, Lac-des-Aigles		23	Robitaille	4	119.77	102.16	221.93

La commission scolaire Témiscouata (Cabano) — St-Louis du Ha! Ha!

Jean-Paul Pelletier, St-Louis du Ha! Ha!	P. 12		R.R. 2		$ 846.91	$ 846.91
	P. 49		Commerciale			

La commission scolaire Témiscouata (Cabano) — St-Honoré

Lucien Bérubé, St-Honoré		P. S. 3-A, 3	Armand	B		$ 153.58	$ 153.58

En foi de quoi, j'ai signé à Sully, ce vingt-neuvième jour de décembre, mil neuf cent soixante-quinze.

La secrétaire-trésorière, C.M.C.T.,
RACHEL B.-CHAREST.

63158-3-2-o

Municipalité du comté de Terrebonne

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, André Tassé, secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, (selon la loi) au lieu où le conseil tient ses séances, au palais de justice de St-Jérôme, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes ne sont pas payées, avec les frais encourus, avant la vente.

La municipalité du comté de Terrebonne

La municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Noms	*Lots*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Piccini, Richard	52-14	$ 276.18		$ 276.18
Donalson, M.	P. 70	103.36		103.36

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante-dix (P. 70), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, contenant quarante pieds (40') de largeur par 100 pieds (100') de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins et borné comme suit: en front: par le lot 70-37 (rue), en arrière vers le nord et d'un côté vers l'est: par une partie du lot numéro 70 appartenant à Télesphore Delorme ou représentants et de l'autre côté vers l'ouest: par une autre partie dudit lot numéro 70 appartenant à Albert Lachapelle ou représentants.

Donalson, Jacques	71-4	155.21		155.21
Casavant, Adrien	76-5	170.97		170.97
Leroux, Marguerite Bélanger	97	210.73	$ 211.29	422.02
Prévost, Fernand	P. 107	37.05	61.42	98.47

Un emplacement faisant partie du lot portant le numéro cent sept (P. 107), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, à prendre à son extrémité sud et au sud du chemin public, mesurant cinquante pieds de largeur sur toute la profondeur, pouvant se trouver entre le chemin public et la rivière Jésus, et borné en front: par le chemin public, au sud: par la rivière Jésus, d'un côté à l'est: par l'emplacement de M. Jean Comeau ou représentants, et de l'autre côté à l'ouest: par l'emplacement de M. Robert Plante ou représentants, le tout mesure anglaise et plus ou moins.

Vaillancourt, Réal	114-2	15.60	66.11	81.71
Mabil, Kamal	120-151	451.52	165.80	617.32
Canatelli, François	123-P. 27			
	123-P. 28	165.36	43.86	209.22

1. De cette partie du lot portant le numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-trois (123-P. 27), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, de forme irrégulière, borné au nord et au sud: par d'autres parties dudit lot 123-27, à l'est: par partie du lot 123-28 ci-après décrite, et à l'ouest: par le lot 123-26, rue, mesurant cent vingt pieds dans sa ligne ouest, cent sept pieds dans sa ligne est, quatre-vingt-quatorze pieds dans sa ligne nord et quatre-vingt-dix-sept pieds dans sa ligne sud.

2. De cette partie du lot portant le numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent-vingt-trois (123-P. 28), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, de forme irrégulière, borné au nord et au sud: par d'autres parties du lot 123-28, à l'est: par une partie du lot 123-28, chemin public, et à l'ouest: par la partie du lot 123-27 précédemment décrites; cette partie dudit lot 123-28 mesure quatre-vingt-sept pieds en front dans la ligne est, cent sept pieds en arrière dans la ligne ouest, sur des profondeurs de cent vingt-trois pieds dans la ligne nord, et cent cinquante-trois pieds et cinq dixièmes de pied dans la ligne sud: le tout mesure anglaise et plus ou moins.

Canatelli, François	123-P. 27			
	123-P. 28	537.82	442.59	980.41

1. Une certaine partie du lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-trois (123-P. 27), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant quarante pieds et s'étendant le long de la ligne sud dudit emplacement sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds, où la largeur est réduite à douze pieds.

2. Une certaine partie du lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-trois (123-P. 28), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant quatre-vingt-un pieds et six pouces de largeur et s'étendant le long de la ligne sud dudit emplacement, sur une profondeur de cent quatre-vingt-quinze pieds, où sa largeur est réduite à quarante pieds;

Le tout borné comme suit: en front, vers l'est, par le chemin de Pincourt, vers le sud: par le lot 123-1 appartenant à Alex. Harland ou représentants, vers l'ouest: par une partie du lot 123-26, et vers le nord: par le résidu desdits lots 123-27 & 123-28 appartenant à Alex. Harland ou représentants, le tout de mesure anglaise, plus ou moins.

Noms	Lots	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Mainville, André	P. 129	$ 1,096.41	$ 307.76	$ 1,404.17

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent vingt-neuf (P. 129), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, de forme irrégulière, mesurant cent neuf pieds et neuf dixièmes de pied (109.9') en front au sud-ouest: cent pieds (100') dans son côté nord-ouest, quatre-vingt-quatorze pieds (94') en arrière au nord-est et cent deux pieds (102') dans son côté sud-est.

Cet emplacement est borné en front au sud-ouest et d'un côté au nord-ouest: par d'autres parties dudit lot 129 appartenant aux vendeurs ou représentants, en arrière au nord-est: par une partie du lot 129 appartenant à Bernard Mainville ou représentants, et dans son côté sud-est: par partie du lot originaire 129 (rue Birch).

Mainville, Bernard	P. 129	615.40	347.80	963.20

Un emplacement vacant connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent vingt-neuf (P. 129), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, de forme irrégulière mesurant cent trente et un pieds et un dixième de pied (131.1') en front au sud-est, cent quatre vingt quatre pieds (184') dans son côté sud-ouest, soixante-sept pieds et quatre dixièmes de pied (67.4') en arrière au nord-ouest et cent soixante-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (175.4') dans son côté nord-est.

Cet emplacement est borné en front au sud-est: par une partie du lot originaire 129 (rue Birch) dans son côté sud-ouest et en arrière au nord-ouest: par d'autres parties dudit lot 129 appartenant aux vendeurs ou représentants, et dans son côté nord-est: par la ligne de division des lots 129 et 123 dudit cadastre.

Venne, Robert	129-48	772.16	182.60	954.76
Barbeau, Roland	P. 129	1,175.47	136.12	1,311.59

Un emplacement vacant situé en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent vingt-neuf (P. 129), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, de forme quadrangulaire, mesurant deux cent pieds (200') en front, au nord-ouest, de même qu'en arrière, au sud-est, par une profondeur de cent deux pieds et un dixième de pied (102.1') dans son côté sud-ouest, et de cent dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (117.4') dans son côté nord-est, le tout mesure anglaise et plus ou moins.

Cet emplacement est borné en front, au nord-ouest, par une rue proposée qui apparaît à un plan de subdivision qui doit être enregistré sous peu, comme étant le lot proposé 129-40 dudit cadastre, en arrière, au sud-est, par la ligne séparatrice des lots 129 et 123-25 dudit cadastre, dans son côté sud-ouest par partie du lot 129 appartenant à Denis Desroches et Raoul Chartrand, ou représentants, et de l'autre côté, au nord-est, par une partie dudit lot appartenant à Denis Desroches et Raoul Chartrand, ou représentants.

Decelles, Théodore	P. 117	839.39	142.01	981.40

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent dix-sept (P. 117), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant soixante pieds (60') en front à l'est de même qu'en arrière à l'ouest, par une profondeur de cent vingt pieds (120') dans ses côtés nord et sud.

Cedit emplacement est borné en front à l'est: par la rue Joly (lot à être connu sous peu sous le numéro 117-6) dans ses deux côtés de même qu'en arrière par d'autres parties dudit lot 117, demeurant propriété de Raoul Chartrand, ou représentants.

L'angle nord-ouest coïncide avec l'angle sud-est d'une autre partie dudit lot 117, qui sera d'ici quelques jours connu comme le lot 117-11 dudit cadastre.

Toutes mesures ci-dessus sont en mesures anglaises, plus ou moins.

Lafontaine, Oscar	133-7	617.85	219.20	837.05
Addesso, Joseph	133-50	575.53	72.31	647.84
Bélanger, Roger	123-P. 21	1,168.21	621.53	1,789.74
Legris, Hébert	P. 196	14.00	52.68	66.68

Le lot connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-seize (196), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

A distraire cependant dudit lot, les parties suivantes:

1. Expropriation de Sa Majesté le Roi, suivant l'acte enregistré à la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 129881, le 23 octobre 1942.

2. Expropriation de l'Office des Autoroutes du Québec, suivant l'acte enregistré à la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 301514, le 21 mai 1965.

Filion, Yvan	265-107	17.73		17.73
Boyer, Lorraine	265-108	17.73		17.73
Ruel, Claude	265-76	17.73		17.73
Ruel, Claude	265-75	156.05		156.05
Filiatrault, Normand	P. 266	17.08		17.08

Un emplacement situé en la Concession sud du Cordon, en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-six (P. 266), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne; à prendre, ledit emplacement, au sud du terrain appartenant à René Lepage, et s'étendant sur une largeur de cinquante pieds (50') de long d'une rue projetée par une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds (85'); le tout de mesure anglaise, et plus ou moins; et renfermé dans les limites suivantes: en avant à l'ouest, par une rue projetée; d'un côté au nord, par le terrain appartenant à M. René Lepage; de l'autre côté au sud par le terrain de M. Gonzague Lamothe ou représentants; en arrière à l'est, par la terre de M. Alphonse Bédard.

Noms	Lots	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Lepage, Robert	P. 267	$ 148.64		$ 148.64

Un terrain à prendre et à distraire du lot de terre portant le numéro officiel deux cent soixante-sept (P. 267), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, à une distance située à cent quatre-vingt-dix-huit pieds au sud de la ligne actuelle du chemin du Cordon et s'étendant sur une largeur de cinquante pieds le long d'une rue projetée sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds, le tout de mesure anglaise, plus ou moins, et renfermé dans les bornes suivantes: en front, vers l'est, par un droit de passage, au sud et au nord, par une autre partie du lot numéro 266 de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne appartenant au vendeur, en arrière, du côté ouest, par l'emplacement appartenant à M. Gérard Decelles.

Champagne, Jacques	268-9	29.53		29.53
Filion, Yvan	282-27			
	283-19	110.95		110.95
Constantineau, Jeanne Lachapelle	313-2	1.82		1.82
Constantineau, Jeanne Lachapelle	313-28	2.21		2.21
Gentile, Armand	P. 346	210.02		210.02

Un emplacement ayant front à la Montée Gagnon, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent quarante-six (P. 346), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant cinquante pieds (50') de largeur, par toute la profondeur dudit emplacement, mesure anglaise et plus ou moins.

Tel emplacement étant borné comme suit: en front vers l'ouest, par la Montée Gagnon; en arrière, vers l'est, par une partie du lot 343; d'un côté vers le sud, par une partie dudit lot 346, appartenant à M. Ernest Desjardins ou représentants, et d'un autre côté vers le nord, par une partie dudit lot 346, appartenant à M. Marcel Landry ou représentants.

Courtemanche, Roger	381-P. 12	42.90		42.90

Le lot connu et désigné sous le numéro 381-12, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

A distraire cependant dudit lot, les parties vendues par actes enregistrés sous les numéros 197664, 201909, 235834 et 377890, à la division d'enregistrement de Terrebonne.

Barns, Normand	P. 383	122.68		122.68

Un terrain situé dans la Concession du nord du Cordon, en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-trois (P. 383) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant cinquante pieds de front sur deux cents pieds de profondeur, le tout de mesure anglaise, plus ou moins, et borné comme suit: en avant, vers l'ouest, par la Montée Gagnon; en arrière, vers l'est, par partie dudit lot no 383, appartenant à Jean-Baptiste Huberdeau, père; d'un côté, vers le nord, par partie dudit lot numéro 383, appartenant à René Beaulieu, et de l'autre côté, vers le sud, par partie dudit lot numéro 383, appartenant aux vendeurs.

Filion, Yvan	P. 450	17.99		17.99

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, dans le rang du Cordon, connu et désigné comme étant une partie du lot de terre portant le numéro officiel quatre cent cinquante (P. 450), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant cinquante pieds de largeur et s'étendant avec cette largeur sur une profondeur de cent pieds le long de la ligne de division entre les lots 450 et 452 de ladite paroisse de Terrebonne et renfermé dans les bornes suivantes: en front, au sud, par l'emplacement de M. Joseph Langlais, à l'ouest et au nord, par le résidu dudit lot 450 restant au vendeur et à l'est par le lot 452 appartenant à Benoit Bastien.

Gasse, Raymond	461-4	19.69		19.69
Gasse, Raymond	461-5	15.74		15.74
Pincourt Heights Dev. Corp.	533-85	2.48	$ 2.29	4.77
Paquette, Gilles	534-22	177.75	24.98	202.73
Hurtubise, J. R. & Schlybeurt	534-54	15.28	47.19	62.47
Pepin, René	534-91	177.19	602.87	780.06
Les Rés. Fam. Saint-Louis	P. 535	177.79	473.38	651.17

Un emplacement situé à Saint-Louis-de-Terrebonne, dans le comté de Terrebonne, connu et désigné sous une partie du lot numéro cinq cent trente-cinq (P. 535), sur le plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, contenant une superficie de trois cent soixante-seize mille cent soixante-six pieds carrés (376,166 p.c.) correspondant à 10.22 arpents carrés, tel que montré sur un plan préparé par René Beauparlant, arpenteur-géomètre, en date du 16 octobre 1964, mesurant quatre cent soixante-dix-huit pieds et trois dixièmes de pied (478.3') dans la ligne est, cinq cent un pieds et trois dixièmes de pied (501.3') dans la ligne ouest, sept cent neuf pieds (709') dans la ligne nord et huit cent cinq pieds (805') dans la ligne sud, mesure anglaise et plus ou moins, borné comme suit: vers l'ouest par une partie du lot 534, vers l'est par une partie du lot 536, vers le nord par le résidu dudit lot 535 et vers le sud par parties des lots 147, 146, 145, 144 et 143, tous des plan et livre de renvoi officiels susdits.

Dubois, Francis	P. 536	162.63	131.89	294.52

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent trente-six (P. 536), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant deux cent trois pieds et trente centièmes de pied (203.30') dans sa ligne nord-ouest, quatre cent pieds (400') dans sa ligne nord-est, trois cent quatre-vingt-quatre pieds et trois dixièmes de pied (384.3') dans sa ligne sud-ouest et

Noms	Lots	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

soixante-sept pieds (67') dans sa ligne sud-est en front sur le Chemin Comtois (sans désignation cadastrale) et borné de tous côtés par parties du lot originaire numéro 536 et dans sa ligne sud-ouest par partie du lot numéro 536 appartenant à M. Jean-Claude Théoret et/ou représentants.

Les investissements C. & C. Ltée	537-1	$ 1,659.39	$ 108.98	$ 1,768.37
Sigouin, Robert	537-2	552.23	403.46	955.69
Lacombe, Aquila	537-17	1,003.00	143.05	1,146.05
Filion, Yvan	537-19	533.69	140.40	674.09
Arès Inc.	537-76	428.30	17.30	455.60
Riendeau, Benoit	537-77	775.89	154.50	930.39
Barbeau, Roland	537-85	644.45	444.02	1,088.47
Les Immeubles Rivage Inc.	537-213	464.62	40.53	505.15
Bergeron, Germain	542			
	543	706.86	14.68	721.54

Un immeuble composé d'un morceau de terre d'une largeur de trente-six pieds et six pouces sur le chemin de la Mascouche du Page, qui le borna en front sur une profondeur de soixante-quinze pieds; ledit terrain comprenant tout le lot de terre portant le numéro cinq cent quarante-deux (542) et faisant aussi partie du lot de terre portant le numéro cinq cent quarante-trois (543) de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, au cadastre hypothécaire du comté de Terrebonne; ledit terrain étant borné en front au sud, par le chemin public de la Mascouche du Page, à l'est par la Montée Pincourt, à l'ouest et au nord par d'autres parties dudit lot 543 appartenant à Philias Boisvert.

Yaruchevski, Jos.	P. 544			
	P. 545	26.90	96.96	123.86

Une lisière de terrain située en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme faisant partie des lots numéro cinq cent quarante-quatre et cinq cent quarante-cinq (P. 544 et 545), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Ladite lisière de terrain devant avoir deux cent cinquante pieds de longueur sur le côté du chemin de la Grande Ligne et deux cent soixante-seize pieds du côté d'Alphonse Lauzon, fils d'Adrien et cent soixante-huit pieds du côté est, pour se terminer à une pointe du côté ouest, ladite lisière de terrain, à partir du côté est, suit la montée de la Grande Ligne, et la ligne du côté dudit Alphonse Lauzon partant du côté est, pour se diriger du côté ouest, allant toujours en rétrécissant pour se terminer à la pointe du côté ouest du chemin de la Grande Ligne et bornée d'un bout par Anatole Lauzon, d'autre bout au chemin de la Grande Ligne à environ cent pieds du pont Pincourt, d'un côté au chemin de la Grande Ligne et d'autre côté à Alphonse Lauzon fils d'Adrien.

Bry Inv. Corp.	P. 562	376.82		376.82

Le lot connu et désigné sous le numéro cinq cent soixante-deux, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

À distraire cependant dudit lot, les parties vendues par actes enregistrés sous les numéros 404495 et 442505, à la division d'enregistrement de Terrebonne.

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

La municipalité scolaire de Sainte-Thérèse

Noms	Lots	Taxes scolaires

Lafrance, Mlle Lise	192	$ 349.07

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192), aux plan et livre de renvoi officiels du Village de Sainte-Thérèse de Blainville.

Roberts Dorothy & Viola Roberts	209-22	327.55
Lamoureux, Réal	P. 222	482.87

Un emplacement situé à quarante-cinq pieds (45') au sud du Chemin du Bas de Sainte-Thérèse, en suivant la ligne de la rue Lebeau, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent vingt-deux (P. 222) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville; ledit emplacement mesurant quarante-sept pieds (47') de largeur en front, sur la rue Lebeau, par soixante-deux pieds (62') de profondeur, le tout mesure anglaise et plus ou moins; borné en front, vers l'est, par la rue Lebeau; en arrière, vers l'ouest, par une autre partie dudit lot numéro 222 du même cadastre appartenant à M. Marcel Lavoie ou représentants; d'un côté, vers le nord, et d'un autre côté, vers le sud, par d'autres parties du lot numéro 222 dudit cadastre appartenant à M. Gaston Lebeau ou représentants.

Noms	Lots	Taxes scolaires

À distraire cependant, sur la profondeur de l'emplacement ci-dessus mentionné, une lisière de deux pieds (2′) de profondeur sur toute la largeur dudit emplacement ci-haut mentionné, soit quarante-sept pieds (47′) cédée à la municipalité de la paroisse de Sainte-Thérèse, en vue de l'élargissement de la rue Lebeau; avec maison dessus érigée portant le numéro civique 39 de la rue Lebeau, en la ville de Sainte-Thérèse. Acquis par acte enregistré sous le numéro 419837.

Les Entreprises Blanchard & Kunzli Ltée	219-P. 380, 219-P. 381	$ 53.65

1. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie numéro trois cent quatre-vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix-neuf (219-P. 380) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, par cinquante-cinq pieds (55′) de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, et contenant une superficie totale de deux mille sept cent cinquante pieds carrés (2,750 p.c.) le tout mesure anglaise et plus ou moins, ledit emplacement étant borné comme suit: vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 219 du même cadastre appartenant aux Entreprises Blanchard & Kunzli Ltée ou représentants; vers le nord-est, par le résidu du lot numéro 219-380 du même cadastre; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 219-379 du même cadastre; et vers le nord-est, par la partie du lot numéro 219-381 du même cadastre ci-après décrite.

2. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix-neuf (219-P. 381) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, par cinquante-cinq pieds (55′) de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant une superficie totale de deux mille sept cent cinquante pieds carrés (2,750 p.c.) le tout mesure anglaise et plus ou moins; ledit emplacement étant borné comme suit: vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 219 appartenant à Les Entreprises Blanchard & Kunzli Ltée ou représentants et par une autre partie du lot numéro 219 du même cadastre; vers le nord-est, par le résidu du lot 219-381 du même cadastre; vers le sud-est, par la partie du lot numéro 219-380 ci-dessus décrite; et vers le nord-ouest, par le lot numéro 219-382 du même cadastre. Acquis par acte enregistré sous le numéro 348260.

Bula, Vincent	739-34	39.38
Fournelle, Mlle Gabrielle	739-253, 739-252, 739-251	117.43
Larivière, Jean-Claude	743-177	77.98
Ayotte & Frères Inc.	743-160	75.75
Larivière, Jean-Claude	743-150	95.65
Construction Alvi Inc.	767-103	90.68
Novo, Francisco	P. 770	86.49

Un emplacement situé en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent soixante-dix (P. 770) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, ledit emplacement étant situé à une distance de cent vingt-cinq pieds (125′) du Boulevard Labelle; ledit emplacement mesurant quatre-vingt-dix pieds (90′) de profondeur par cent pieds (100′) de largeur, le tout mesure anglaise et plus ou moins; ledit emplacement étant borné comme suit: vers le nord-ouest, par le Chemin Notre-Dame; en arrière, vers le sud-est, et d'un côté, vers le nord-est, par partie dudit lot numéro 770 du même cadastre appartenant à Messieurs Miller & Al. ou représentants; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une rue projetée, étant partie dudit numéro 770 du même cadastre et appartenant à Messieurs Miller & Al. ou représentants. Acquis par acte enregistré sous le numéro 361147.

Chartier, Clément	P. 770	415.81

Un emplacement situé sur le Chemin Notre-Dame, en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent soixante-dix (P. 770) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, mesurant, ledit emplacement, cinquante pieds (50′) de largeur en front, sur le Chemin Notre-Dame, par quatre-vingt-dix pieds (90′) de profondeur, le tout mesure anglaise et plus ou moins; ledit emplacement étant borné comme suit: en front, vers le nord, par le Chemin Notre-Dame; en arrière, vers le sud, et d'un côté, vers l'ouest, par une partie dudit lot numéro 770 du même cadastre appartenant à Monsieur Arthur L'Écuyer ou représentants; et de l'autre côté, vers l'est, par une autre partie dudit lot numéro 770 du même cadastre appartenant à Monsieur Joan Da Silva ou représentants.

Avec bâtisses dessus construites portant le numéro domiciliaire 9 du Chemin Notre-Dame, en ladite ville de Blainville. Acquis par acte enregistré sous le numéro 294588.

Bélisle, Dorothy	219-156, 219-P. 57	69.57

Un emplacement situé sur la rue Chartrand, en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinquante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix-neuf (219-P. 57) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, mesurant huit pieds (8′) de largeur par cent pieds (100′) de profondeur, soit toute la profondeur dudit lot, et borné comme suit: en avant, vers le sud-ouest, par la rue Chartrand; en arrière, vers le nord-est, par une partie du lot numéro 219-173 du même cadastre appartenant à Monsieur St-Onge ou représentants; d'un côté, vers le sud-est, par le lot numéro 219-156 ci-dessus mentionné et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro 219-57 appartenant à Monsieur François Bélisle ou représentants. Acquis par acte enregistré sous le numéro 282742.

Gamache, Yvon	788-31, 789-59	916.20
Alary, Roger	776-P. 110	234.73

Un emplacement de forme triangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent soixante-seize (776-P. 100) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse

Noms	Lots	Taxes scolaires

de Blainville, mesurant dans sa ligne nord-ouest, cent vingt pieds (120') de largeur, par une profondeur de cent quarante-six pieds (146') mesure anglaise, et plus ou moins, et borné comme suit: au sud-est, par le lot numéro 176-137 (101ième Avenue); au sud-ouest, par une partie du lot numéro 776-100 appartenant à Dame Yvonne Leduc ou représentants; au nord-ouest, par le lot numéro 775 du même cadastre; et au nord-est, par une autre partie du lot numéro 776-P. 100 appartenant à Monsieur Thomas Telheiro ou représentants.

La ligne nord-est dudit lot présentement vendu est parallèle à la ligne sud-ouest du lot 776-101 et la distance entre ces deux lignes est de cinquante pieds (50'). Acquis par acte enregistré sous le numéro 453066.

Methot, Réal	P. 244	$ 600.56

Un emplacement ayant front sur la rue Bouchard, en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quarante-quatre (P. 244) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, ledit emplacement mesurant soixante-six pieds et quarante et un centièmes de pied (66.41') dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-quinze (95') pieds dans sa ligne nord-est, soixante-dix-huit pieds et quarante et un centièmes de pied (78.41') dans sa ligne sud-est, et quatre-vingt-quinze pieds et soixante-quinze centièmes de pieds (95.75') dans sa ligne sud-ouest, le tout mesure anglaise et plus ou moins; ledit emplacement étant borné comme suit: en front, au nord-ouest, par la rue Bouchard; au nord-est, par une partie du lot numéro 244-3 du même cadastre; au sud-est, et au sud-ouest, par une partie du lot numéro 244.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro domiciliaire 204 de ladite rue Bouchard, en ladite Ville de Blainville. Acquis par acte enregistré sous le numéro 441285.

Desbiens, Léon	249-225	717.83
Léo-Paul Charbonneau Ltée	344-7	71.02
Valcourt, Léon	480-P. 3	48.06

Un emplacement situé en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt (480-P. 3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, mesurant, ledit emplacement, quatre-vingts pieds (80') de largeur par et ayant une profondeur de cent dix-huit pieds (118') dans sa ligne nord-ouest et de cent huit pieds (108') dans sa ligne est, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, ledit emplacement étant borné comme suit: en front, vers le sud-ouest, par le lot numéro 480-1, étant la rue Paul-Albert; en arrière, vers le nord-est, par le lot numéro 480-4 appartenant à la Commission scolaire de la paroisse de Sainte-Thérèse ou représentants; d'un côté, vers le sud-est, par le lot numéro 480-2 étant la rue Franc; et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro 480-P. 3 appartenant à Albert Franc ou représentants. Acquis par acte enregistré sous le numéro 254174.

Laurence, Guy	101-43	1,743.77
Pont-Viau Land & Housing Corp.	102-503	49.58
Daglaris, Dimitrios & Constantaras, Steve	157-64, 157-65	139.95
Klein, Herman	157-69	61.17

Note: Dans le cadre d'une vente pour taxes (avis de vente enregistré sous le numéro 308) ce lot a été adjugé à Mme Roland Turgeon, le 12 mars 1970 (avis d'adjudication enregistré sous le numéro 313).

Ste-Thérèse West Land Corp.	157-248	44.83

Note: Dans le cadre d'une vente pour taxes (avis de vente enregistré sous le numéro 308) ce lot a été adjugé à M. Roland Turgeon, le 12 mars 1970 (avis d'adjudication enregistré sous le numéro 313).

Piccirilli, Antonio	157-3007	81.49
Daglaris, Dimitrios & Constantaras, Steve	158-P. 111	108.23

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant le lot numéro cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-111) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisce de Sainte-Thérèse de Blainville.

À distraire ce qui suit: Un emplacement de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-P. 111) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, mesurant dix-sept pieds (17') dans sa ligne nord-est, soixante-quinze pieds et neuf dixièmes de pied (75.9') dans sa ligne sud-est, dix-neuf pieds et un dixième de pied (19.1') dans sa ligne sud-ouest, et soixante-dix-neuf pieds (79') dans sa ligne nord-ouest, le tout mesure anglaise et plus ou moins, et ayant une superficie totale de mille trois cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (1,385 p.c.) et borné comme suit: vers le nord-est, par une partie du lot numéro 58-112 du même cadastre; vers le sud-est, par le résidu du lot numéro 158-111 appartenant à Dimitrios Daglaris & Steve Constantaras; vers le sud-ouest, par partie du lot numéro 157-65 du même cadastre; et vers le nord-ouest, par le Chemin de la Rivière Cachée. Cet emplacement a été retrait aux termes d'un avis d'expropriation enregistré à Terrebonne sous le numéro 358275.

Massé, Normand	161-45	396.46
Emery, Pierre	161-46	398.22
Dumont, Jean-Guy	162-34	372.55
Bruneau, André	162-114, 188-26	433.87
Safranco, Steve	108-29, 108-P. 30	170.78

Noms	Lots	Taxes scolaires

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-P. 30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, mesurant quatre pieds (4′) de largeur par cent vingt-cinq pieds (125′) de profondeur, mesure anglaise, et borné comme suit: en front, vers le sud-ouest, par le lot numéro 108-32 (rue principale); en arrière, vers le nord-est, par le lot numéro 108-61; d'un côté, vers le nord-ouest, par le lot numéro 108-29 et de l'autre côté, par le résidu dudit lot numéro 108-30. Acquis par acte sous le numéro 209089.

Morrissette, Antoinette	123-34	$ 244.77
Cadorette, Jean-Pierre	131-10	54.59
Blaha, Emilie Gosas	166-149	37.34
Real Estate Alliance Ltd. (1/4)		
Silber, Samuel (1/4)		
Garfinkle, Max (1/4)		
Sheiman, Jack)1/8)		
Silver, Nathan (1/8)	P. 175	688.90

Un morceau de terrain situé dans l'arrondissement de la Côte Sud, en la municipalité de Boisbriand, connu et désigné comme étant la partie nord du lot numéro cent soixante-quinze (P.N. 175) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, c'est-à-dire tout ce qui se trouve compris entre le Chemin de la Côte Sud et la Rivière aux Chiens, moins cependant et à distraire les deux emplacements vendus à MM. Narcisse Dion et à Léo Desjardins, mesurant, chacun de ces emplacements, cent pieds de largeur par cent vingt pieds de profondeur.

Ledit immeuble susmentionné (P.N. 175) est de forme irrégulière et mesure en front, sur le Chemin de la Côte Sud, trois cent quatre-vingt-dix pieds (390′) de largeur sur une profondeur de cent vingt pieds (120′), et de là, s'élargit à cinq cent quatre-vingt-dix pieds (590′) de largeur jusqu'à la Rivière aux Chiens, soit mille neuf cent dix-sept pieds (1,917′) de profondeur dans la ligne nord-est, et deux mille quatre cent quarante-cinq pieds (2,445′) de profondeur dans la ligne sud-ouest et borné comme suit: en front, vers le sud-est, par le Chemin Public de la Côte Sud et lesdits deux emplacements vendus; de l'autre bout, vers le nord et le nord-ouest, par la Rivière aux Chiens; d'un côté, vers l'est et le nord-est, par partie du lot numéro 176 du même cadastre; et de l'autre côté, vers l'ouest et le sud-ouest, par une partie dudit lot numéro 174 du même cadastre. Acquis par actes enregistrés sous les numéros 235733 et 237366.

Pompeo, Peter	175-170	39.69
Pompeo, Peter	175-171	38.17
Pompeo, Peter	175-172	38.17
Pompeo, Peter	175-173	38.17
Pompeo, Peter	175-174	38.17
Pompeo, Peter	175-175	38.17
Pompeo, Peter	175-176	38.17
Pompeo, Peter	175-177	38.17

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville.

Hamel, Marc	40-1-1	518.36
Hamel, Marc	40-P. 1	481.68

Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante (40-P. 1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne des Plaines, laquelle dite partie mesure cent soixante-deux pieds (162′) en front, dans sa ligne ouest, cent soixante-deux pieds (162′) en arrière, dans sa ligne est, trois cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (367.5′) d'un côté, dans sa ligne nord, et trois cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (367.5′) de l'autre côté, dans sa ligne sud, et borné comme suit: en front, à l'ouest, par la Montée Gagnon; en arrière, à l'est, par une partie du lot originaire numéro 46; d'un côté, au nord, par le lot numéro 40-1-2; et de l'autre côté, au sud, par le lot numéro 40-1-1, tous des plan et livre de renvoi officiels susdits. Toutes les mesures ci-dessus sont des mesures anglaises, et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment un garage portant le numéro civique 231 de la Montée Gagnon. Acquis par acte enregistré sous le numéro 409729.

Hogue, Jérôme	430	104.09
Hogue, Claude-Edouard		
Hogue, Christian		
Hogue, Jean-Marie		

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines.

La municipalité de Sainte-Sophie

Noms	*Lots*	*Superficie*	*Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro*		*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Jahudka, Joseph	P. 8	33.9 a.c.	356680		$ 161.56	$ 85.28	$ 246.84
Jahudka, Joseph	P. 12	86.25 a.c.	238091	333067			
			356680		86.25	119.44	205.69
Lakefield Corp.	23-13				19.91	23.46	43.37
Ouellette, André	P. 25				370.27	307.23	677.50
	P. 26						
	P. 27	129.47 a.c.	280906				
Leveillée, Réjean	67-2				172.77	128.75	301.52
Bélanger, Raymond	P. 86	72 a.c.	436478		565.29	1,253.98	1,819.27
Labelle, Wilfrid	P. 104				625.19	2,803.17	3,428.36
	P. 105						
	P. 106	215.67 a.c.	171570				
Bégin, Jean-Paul	P. 202	8,500 p.c.	440150		110.79	230.64	341.43
Shwartz, Sam	P. 208	22400 p.c.	105885	451745	37.70	22.71	60.41
Perreault, Ronald	P. 266	30000 p.c.	386672		28.03	36.53	64.56
Hamilton, Stanley	P. 277	5000 p.c.	265321		82.50		82.50
Hamilton, William	P. 277	5000 p.c.	316380		149.28	85.67	234.95
Beaudoin, Paul & Roberge, Jean	P. 277	20800 p.c.	339572		0.48	1.17	1.65
Hamilton, Stanley	P. 277	10000 p.c.	288705		10.32	14.73	25.05
Taylor, Bernard	P. 295	36800 p.c.	372231		8.56		8.56
Vesel, Edward J.	P. 295	18400 p.c.	376243		5.88		5.88
Morin, Maurice	P. 296	36800 p.c.	428948		8.56	17.19	25.75
Jensen, Arnold	P. 296	36800 p.c.	215810		12.84		12.84
De Augustine, Vincent	P. 296	156400 p.c.	367120		43.73		43.73
Norton, Harwood	P. 296	36800 p.c.	372289		12.84		12.84
Taylor, Glen	P. 296	18400 p.c.	372808		8.89		8.89
Jensen, Arnold	P. 296	60000 p.c.	296823		19.26		19.26
Hornberger, John H.	P. 298	36800 p.c.	277842		12.84		12.84
Voorhies, John D.	P. 298	50000 p.c.	293894		11.26		11.26
Voorhies, John D.	P. 298	36800 p.c.	275872		8.56		8.56
Voorhies, John D.	P. 298	50000 p.c.	293894		11.26		11.26
Truesdale, F. M.	P. 299	18400 p.c.	296818		5.88	22.21	28.09
Larocque, Walter J.	P. 299	18400 p.c.	376237		8.83	6.32	15.15
Tremblay, Roger & Courtemanche, J. P.	318-35				20.83	7.56	28.39
De Augustine, Vincent	P. 319	18400 p.c.	374155		8.83		8.83
Norton, Harwood J.	P. 319	36800 p.c.	394832		12.74		12.74
Voorhies, John D.	P. 320	73600 p.c.	296825		26.14		26.14
Haney, William W. & Paquette, J. C.	P. 320	18400 p.c.	374160		7.55		7.55
Vesel, Edward J.	P. 320	18400 p.c.	394836		5.88		5.88
Cobert, Eugene	P. 328	109.2 a.c.	247954				
	P. 329	111.9 a.c.					
	P. 330	114.9 a.c.					
	P. 331	117 a.c.					
	P. 332	118.5 a.c.					
	P. 333	124.95 a.c.			641.19		641.19
Bertrand, Jean-Claude	P. 354	13623 p.c.	398609		108.95	239.64	348.59
Cobert, Eugene	P. 362	80 a.c.	247954		138.23		138.23
Charlebois, André	P. 367	8000 p.c.	385695		26.95	42.63	69.58
Harvey, René	367-17				85.12	25.20	110.32
Beaulieu, Yolande	367-19				86.34	13.96	100.30
Hally, Michel	367-28				128.38	58.26	186.64
Dugas, Henri	367-48				91.74	48.98	140.72
Hubert, Eloi	367-134				27.85	11.07	38.92
Bouchard, J. Claude	367-152				22.87	49.13	72.00
Veilleux, Paul	367-175				85.72	22.03	107.75
Boileau, Donald	367-181				26.99	60.00	86.99
Turgeon, Mme Rolande	P. 368	5000 p.c.	339838		119.69	19.82	139.51
Huro Inc.	P. 368	5000 p.c.	318585		90.66	84.66	175.32
Ravet, Claude	P. 368	5000 p.c.	307967		90.66	48.17	138.83

Noms	Lots	Superficie	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro		Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Perron, Berthold	P. 368	5000 p.c.	386459		$ 214.48	$ 8.75	$ 223.23
Roy, Robert	P. 368	5000 p.c.	454273		284.36	211.01	495.37
Picard, Denis	P. 368	5000 p.c.	467377		103.26	68.31	171.57
St-Jacques, Léo	P. 368	5000 p.c.	358551		66.07	8.75	74.82
Bonin, Guy	P. 368	5000 p.c.	314779		335.55	23.94	359.49
Corbeil, Mme Lise	P. 368	5000 p.c.	347030		113.37	19.82	133.19
Gauthier, Robert	P. 368	5000 p.c.	309582		467.28	58.66	525.94
Corriveau, André	P. 368	5000 p.c.	343688		207.39	8.75	216.14
Pelland, Michel	P. 368	5000 p.c.	349238		207.38	9.56	216.94
Bleau, Pierre	P. 368	5000 p.c.	363425		58.33		58.33
Bleau, André	P. 368	5000 p.c.	343605		20.31	13.90	34.21
Bouteilles, Guy	P. 368	5000 p.c.	399746		22.21	8.75	30.96
Lavallée, J.G. Emile	P. 368	5000 p.c.	399839		208.48	19.82	228.30
Brouillet, Claude	P. 368	5000 p.c.	400238		51.20	33.46	84.66
Viau, Michel	P. 368	5000 p.c.	401270		114.80	8.75	123.55
Therriault, Guy	P. 368	6250 p.c.	346356		139.24	174.78	314.02
Lagacé, Jean et Anita	P. 368	5000 p.c.	312438		57.33	48.17	105.50
Boisclair, Raynald	P. 368	7500 p.c.	362527		122.44	28.98	151.42
Desjardins, Jean	P. 368	5000 p.c.	358737		176.44	33.79	210.23
Huro Inc.	P. 368	5000 p.c.	308102	310618	15.86	72.74	88.60
Larose, Pierre	368-67				184.64	156.07	340.71
Gemme, Léopold	P. 369	10000 p.c.	346835		61.11	140.78	201.89
Desjardins, Paul	P. 369	5000 p.c.	363423	442688	15.16	13.90	29.06
Lanoville, Jules	P. 369	5000 p.c.	343690		114.79	19.82	134.61
Jolicoeur, Arthur	P. 369	5000 p.c.	396942		15.76	23.53	39.29
Boutin, Mme Thérèse	P. 369	5000 p.c.	400079		203.36	27.44	230.80
Raymond, Edouard	P. 369	5000 p.c.	400239		22.91	16.16	39.07
Barbeau, Raymond	P. 369	10000 p.c.	309585		82.53	187.73	270.26
Charlebois, André	P. 369	9000 p.c.	440484		97.86		97.86
Currie, Allen	P. 369	5000 p.c.	382552		56.33	39.12	95.45
Beaulieu, Richard	P. 383	18400 p.c.	285509		9.01		9.01
Boyer, Claude et Paquette, Guy	P. 383	54682 p.c.	286480	338003	46.04	105.05	151.09
Labelle, Laurier	P. 383	36800 p.c.	288152		17.35		17.35
Terzi, Enrico	P. 383	18400 p.c.	312602		9.01		9.01
Morrison, R. H.	P. 384	36800 p.c.	285817		10.09		10.09
Labelle, laurier	P. 384	36800 p.c.	281723		22.22		22.22
Larose, Aldéric	P. 384	9200 p.c.	284630		21.97		21.97
Larose, Aldéric	P. 384	9200 p.c.	284289		19.51		19.51
Bleau, Mme Alexandre	P. 384	9200 p.c.	292267		6.83	6.34	13.17
Loyer, Maurice	P. 384	36800 p.c.	338003				
			284626		27.56	97.71	125.27
Turgeon, Roland	P. 384	36800 p.c.	285815		15.72		15.72
Moreau, Amanda	386-11				120.03	88.46	208.49
Caron, Mme Thérèse L.	P.389	75000 p.c.	386959		805.34	226.69	1,032.03
Caron, Mme Thérèse L.	P.389	60000 p.c.	386959		620.55	156.55	777.10
Bélisle, Guy	389-18				292.12	110.87	402.99
Simard, Huguette	389-25				184.94	13.96	198.90
Brisson, Claude	389-26				181.64	13.99	195.63
Bolduc, Hervé	P. 391	10000 p.c.	458572				
			339164		171.47	157.85	329.32
St-Denis, Albert	P. 391	5700 p.c.	425127		15.69	10.12	25.81
Boivin, Réal	397-P. 1	5200 p.c.	344138		213.33	280.59	493.92
Lefebvre, Jean-Pierre	397-P. 1	12500 p.c.	158773	320736			
			335584		15.42	11.64	27.06
Cloutier, Florian	398-13				77.67	29.13	106.80
Florentigny, Louise	P. 418	5000 p.c.	372511		32.47	11.79	44.26
Pineault, Fernand	P. 420				84.86	81.97	166.83
Pineault, Fernand	420-8	7500 p.c.			108.76	67.99	176.75
Pineault, Fernand	420-13						
	420-14						
	420-15	24577 p.c.			12.26	4.67	16.93
Pineault, Fernand	420-17	8000 p.c.			386.73	934.50	1,321.23

Noms	Lots	Superficie	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro		Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Pineault, Fernand	420-21	7500 p.c.					
	420-24	8000 p.c.					
	420-26	12740.5 p.c.					
	420-27	13152.2 p.c.					
	420-28	8000 p.c.					
	420-29	8000 p.c.			$ 20.10	$ 48.61	$ 68.71
Pineault, Fernand	420-23	8000 p.c.			72.69	70.01	142.70
Pineault, Fernand	420-30	8000 p.c.					
	420-31	8000 p.c.					
	420-32	8000 p.c.			14.95	3.71	18.66
Les Placements Caducée	421-17	62500 p.c.	386873		14.59	13.76	28.35
Chevrefils, J.-Paul & Antoinette	P. 427	5000 p.c.	355659		188.64	39.96	228.60
Century Holdings Ltd.	P. 428	20000 p.c.	419462		652.24	135.07	787.31
Brazeau, Augustin	P. 429	10000 p.c.	364208		238.68	566.30	804.98
Leroux, Gilles	P. 431	21100 p.c.	332568		21.94	62.71	84.65
Farmer, Michel	P. 432	7750 p.c.	448644		203.60	46.02	249.62
Farmer, Michel	P. 432	10000 p.c.	448644		56.96	6.99	63.95
Margaritis, Léo	P. 432	17 a.c.	301990		69.43		69.43
Margaritis, Léo	432-1-2				13.84		13.84
Margaritis, Léo	433-A23	5000 p.c.					
	433-A24	5000 p.c.					
	433-A25	5000 p.c.					
	433-A26	5000 p.c.					
	433-A27	5000 p.c.					
	433-A28	5000 p.c.					
	433-A29	5000 p.c.					
	433-A30	5000 p.c.					
	433-A31	5000 p.c.			13.56		13.56
Margaritis, Léo	433-A33	11410 p.c.			6.94		6.94
Margaritis, Léo	433-A2	7330 p.c.	301990		11.11		11.11
Margaritis, Léo	433-8				4.41		4.41
Margaritis, Léo	433-23						
	433-24				6.94		6.94
Margaritis, Léo	433-41				6.94		6.94
Margaritis, Léo	433-53				12.07		12.07
Margaritis, Léo	433-73				14.67		14.67
Margaritis, Léo	433-97				17.23		17.23
Cyr, Daniel	P. 434	8750 p.c.	458053		76.16	30.88	107.04
Lafleur, Yvan	P. 436	4775 p.c.	454659		81.10	35.50	116.60
Bourgouin, J. Emile	436-155	11262 p.c.	244524		198.44	251.37	449.81
Laramée, J. Louis	438-58	10680 p.c.	291505		81.67	32.79	114.46
Marchand, Georges	439-129	10000 p.c.					
	439-130	10000 p.c.	344274		145.70	18.64	164.34
Boudreault, Mme Marie	P. 441	22000 p.c.	427980		160.64	181.37	342.01
Girard, Marcel	P. 441	15000 p.c.	343577		164.95	339.78	504.73
Bernier, Yves	P. 441	8750 p.c.	409933		375.19	104.86	480.05
Brosseau, Roger	P. 441	10000 p.c.	282562		241.35	58.83	300.18
Whalen, Gaston	441-81	14955 p.c.	332737	362229	327.25	409.20	736.45
Lamarche, Edouard	P. 459	10000 p.c.			212.88	120.27	333.15
Lamarche, Edouard	P. 459	10000 p.c.			89.21	106.59	195.80
Lamarche, Edouard	P. 459	10000 p.c.			35.32	64.18	99.50
Boudreault, Rolland	P. 459	10000 p.c.			122.53	57.89	180.42
Quenneville, Lucille	459-26	12150 p.c.	403764		273.21	283.74	556.95
Mastrogiacomo, Edouardo	P. 460	10000 p.c.	271341		143.81	65.84	209.65
Basma Const. Inc.	P. 488	72.5 a.c.	442986		12.44	111.90	124.34
Berlou Inv. Corp.	488-1				217.77	248.75	466.52
Berlou Inv. Corp.	P. 489	36.5 a.c.	233205				
	P. 490	36.3 a.c.	428987	438172	81.03	95.58	176.61
Berlou Inv. Corp.	489-1				751.65	881.07	1,632.72
Berlou Inv. Corp.	489-2				80.60	85.22	165.82
Poirier, Michel	P. 498	6 a.c.	387520		103.04	129.95	232.99
Robert, Gérald	498-15	10000 p.c.	396384		38.28	58.66	96.94

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie.

La municipalité de la paroisse de Bellefeuille

Noms	Lots	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
St-Pierre, Jean	P. 417	340808	$ 175.76	$ 344.91	$ 520.67
Mundy, Harold	P. 418	453522	649.68	194.09	843.77
Ménard, Thérèse Labossière	P. 458	395927	10.22	6.47	16.69
Morin, Maurice	P. 460	418100	14.88	10.35	25.23
Raymond, Josaphat & Filion, Yvan	P. 460	146117	10.22	6.26	16.48
Corbeil, Aline Dufour	P. 478	306412	117.84	454.99	572.83
Martel, Maurice	P. 490	427370	127.17	173.40	300.57
Léonard, Gérard	P. 505	387694	141.14	228.57	369.71
Grenier, Hercule	P. 533	385486	152.79	98.30	251.09
Martel, Ronald	555-93	426968	166.61	335.93	502.54
Martel, Nelson	555-94	426965	184.42	388.06	572.48
Martel, Victor	P. 557	359462	163.69	336.97	500.66
Raymond, Jean-Denis	557-9	342988			
	561-5	343460	5.92	8.04	13.96
Belval, Reynald	574-6	392391	10.22	6.47	16.69
Pelchat, Albert	584-P. 54	330458			
	584-P. 55		264.46	475.23	739.69
Loyer, Serge	624-131		7.11	8.67	15.78
Therrien, Nicole	517-38				
	517-39	420456	96.10		96.10
Ladouceur, Philippe	517-33	373768	101.36	65.32	166.68

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérôme.

La municipalité de la paroisse de Saint-Hippolyte

Noms	Lots	Rang	Canton	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Beauchamp, René	20C99						
	20C100	10	Kilkenny	170210	$ 501.76		$ 501.76
Bissonnette, Diane F.	P. 29A	8	Kilkenny		492.69	$ 101.51	594.20
Bissonnette, Rodrigue	P. 29A	8	Kilkenny	467026	399.07	414.90	813.97
Blais, Maurice	24B48						
	24B49	4	Abercrombie	334587	47.61	12.78	60.39
Blondin, Armand	25A15	3	Abercrombie	396799	28.06	27.55	55.61
Blondin, Armand a/s M. Raymond Lalancette	25A21	3	Abercrombie		35.96	36.10	72.06
Bolduc, Dany Aurèle	29B38	7	Kilkenny		157.87	87.76	245.63
Bouthillier, Denise	28B22	8	Kilkenny	377987	102.37	157.34	259.71
Brazeau, Lucien	P. 20B12						
	P.21	9	Kilkenny		1,620.19	4,007.25	5,627.44
Castaldini, Marius	P. 23	7	Abercrombie		47.63	85.17	132.80
Charette, Albert	P. 28A						
	P. 28B	8	Kilkenny	390582	145.75	62.60	208.35
Coulombe, Jean	20A11 20A12						
	20A13 20C94						
	20C93 20C22	10	Kilkenny	261822F	355.88		355.88
	20C86 20C87						
Degagné, Paul-Emile	P. 24B						
	P. 25C	3	Abercrombie	406812	367.00	337.98	704.98
Desroches, Marcel	P. 24B	2	Abercrombie	445127	401.43	311.60	713.03
Dionne, Noël	P. 27A	8	Kilkenny	295379	65.43	74.89	140.32
Emond, Annette Laniel	P. 23A	10	Kilkenny	385075	319.87		319.87
Frankel, Marvin	P. 30	11	Kilkenny	428897	696.91	775.38	1,472.29
Frigeault, Léon	P. 29A	2	Abercrombie		406.88	99.03	505.91
Giguère, Gérald	P. 21A	2	Abercrombie		49.88	32.62	82.50
Giroux, Antonio	P. 28B	8	Kilkenny	442521	82.19	108.40	190.59
Giroux, Antonio	28B42	8	Kilkenny	442521	333.59	359.61	693.20
Guénette, Roland	P. 23D	2	Abercrombie		310.09	567.62	877.71
Guilbeault, Dame Madeleine	P. 27	7	Kilkenny		140.24		140.24
Hovath, John	10-214	2	Wexford	408525	157.12	162.43	319.55

Noms	Lots	Rang	Canton	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Intercambio Internil Bancario	10-14						
	10-43						
	10-46						
	10-47						
	10-48						
	10-60						
	10-63						
	10-116						
	10-138						
	10-145						
	10-163						
	10-168						
	10-218						
	10-220						
	10-222						
	10-225						
	10-139						
	P. 10	2	Wexford	400361	$ 509.76	$ 475.24	$ 985.00
Rolf, Klose	10-156	2	Wexford	256261 (F-355)	59.08		59.08
Kyriazopoulos, Georges	9-3	2	Wexford	360766	187.10	113.36	300.46
Labelle, Laurier	10-155	2	Wexford		41.05	11.00	52.05
Labelle, Laurier	10-59	2	Wexford		19.90	6.10	26.00
Labelle, M. Giroux	P. 20C101	10	Kilkenny		14.84	24.35	39.19
Lacroix, Roméo	P. 19A	11	Kilkenny		46.74	52.61	99.35
Langlois, Jean-Louis	26-1	1	Abercrombie	331622	224.07	140.02	364.09
Lanoix, Georges	P. 25C	3	Abercrombie	235797	80.74	75.81	156.55
Lanoix, Lionel	P. 28B	3	Abercrombie				
Lanoix, Lionel	P. 30A	9	Kilkenny	427209	53.26	58.83	112.09
Lanoix, Lionel	P. 28B	3	Abercrombie				
Lanoix, Lionel	P. 30A	9	Kilkenny	427209	370.02	350.95	720.97
Laquerre, Louisette	P. 26A	2	Abercrombie	422631	41.06	60.17	101.23
Lavoie, Jean-Marie	27H56	2	Abercrombie		193.25	84.28	277.53
Lebeau, Gabriel	5A25						
	5A24	2	Wexford	428474	412.29	120.47	532.76
Leprohon, Bernard	P. 23D	2	Abercrombie	427670	76.24	81.45	157.69
Leprohon, Bernard	P. 23D	2	Abercrombie		430.71	446.28	876.99
Les Entreprises Futurama							
a/s M. Morel	P. 29B	7	Kilkenny		340.29	196.22	536.51
Léveillée, Edouard	P. 28B	6	Kilkenny		108.64	42.65	151.29
Lummis, Archie	P. 29A	8	Kilkenny		45.67	98.74	144.41
Mercure, Claude	P. 3						
	P. 4	1	Wexford	365900	45.42	122.03	167.45
Monette, Claude	P. 24B	3	Abercrombie		84.55	43.06	127.61
Morin, Albani	23B40	5	Abercrombie		120.52	215.10	335.62
Moulton Holdings Québec Ltd. ..	P. 26A						
	P. 26B						
	P. 26C	4	Abercrombie	301486	339.25	364.61	703.86
Nagy, Jules	10-12						
	10-13						
	10-45	2	Wexford		62.62	75.61	138.23
Pariseau, L. H.	P.28A	8	Kilkenny	257815	251.37	119.00	370.37
Piché, Gilberte Venne	P. 22A	10	Kilkenny	388601	835.12	571.35	1,406.47
Piché, Gilberte Venne	P. 22A	10	Kilkenny	388601	184.21	114.17	298.38
Piché, Gilberte Venne	P. 22A	10	Kilkenny	388601	640.36	438.94	1,079.30
Piché, Gilberte Venne	P. 22A	10	Kilkenny	388601	404.41	265.41	669.82
Quevillon, Jean	P. 29B	7	Kilkenny		31.17	9.76	40.93
Renaud, Robert	P. 24B	4	Abercrombie		26.82	39.03	65.85
Rivest, Rock	P. 27	7	Kilkenny		18.81	5.79	24.60
Rivest, Rock & Giroux	P. 27	7	Kilkenny		204.69	116.77	321.46
Rush, David	P. 28B	3	Abercrombie	344336	163.90	347.48	511.38
Sauvé, Jean	P. 27C	3	Abercrombie	189289	207.88	303.81	511.69
Scardere, Alfred	P. 28A	5	Kilkenny		100.19	63.92	164.11
Sylvestre, Claude	P. 15B	2	Wexford	379830	45.67	194.73	240.40
Therrien, Napoléon	10-154	2	Wexford		59.08	149.25	208.33

Noms	Lots	Rang	Canton	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Therrien, Napoléon	10-136	2	Wexford		$ 55.93	$ 397.25	$ 453.18
Tremblay, Danielle	P. 19						
	P. 20	8	Abercrombie	408553	623.21	618.98	1,242.19
Tremblay, Jeanne-d'Arc	P. 20	8	Abercrombie	372447	54.16	62.66	116.82
Turgeon, Rolande	26						
	27A	1	Abercrombie		52.83	7.37	60.20
Vermette, Dorea Dubeau	P. 21	10	Kilkenny	302212	283.19	76.01	359.20
Viau, Gilles	P. 24B	10	Kilkenny	347696	115.55	152.27	267.82
Kay, Mme Doris Watson	P. 27C	8	Kilkenny	349986	115.71	123.66	239.37
Weiner, Roberto	10-34	2	Wexford	233328	39.96	58.71	98.67
Wroblewski, Joseph	29A146	7	Kilkenny		16.45	10.20	26.65
Wylie, Robert M.	P. 23B28	8	Kilkenny	348632	67.26		67.26

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hippolyte.

La municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Noms	Lots	Superficie	Taxes municipales
Sauvé, Fernand	P. 98	24,100 p.c.	$ 63.05
Byrne, T. Clément & Al.	99	57 arpents	
	100	57 arpents	
	101	57 arpents	41.32
Corbeil, André	88-28		
	88-30	24,000 p.c.	21.16
Gratton, Michel	P. 139	161,420 p.c.	
	P. 142	210,123 p.c.	
	P. 144	68,553 p.c.	68.20
Mutholland, J. David	189-11	10,500 p.c.	47.82
Puddicombe, Mme Catherine	176-3	1,015,370 p.c.	
	176-4	8,800 p.c.	
	177-5	3,997 p.c.	64.62

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur.

La municipalité du village de Saint-Sauveur-des-Monts

Noms	Lots	Taxes municipales	Taxes scolaires c.	Taxes scolaires p.	Total
Allard, Raymond	335-5-11				
	335-5-13	$ 282.27	$ 94.56		$ 376.83
Allard, Raymond	335-5-7				
	335-5-9	433.72	335.18		768.90
Brosseau, Mme Jeannette	51-40	114.05	25.46		139.51
Carrière, Jacques	51-P. 84				
	51-P. 85				
	51-P. 86				
	51-P. 119				
	51-P. 120	696.97	328.19		1,025.16

51-P. 84 Borné au sud: par un chemin public, au sud-ouest: par propriété de l'Office des autoroutes et au nord-est: par le lot 51-P. 85.

51-P. 85 Borné au sud: par un chemin public, au nord-ouest par l'Office des autoroutes, au nord: par le lot 51-P. 120 et au nord-est: par le lot 51-P. 86.

Noms	Lots	Taxes municipales	Taxes scolaires c.	Taxes scolaires p.	Total

51-P. 86 Borné au sud: par le chemin public, au sud-ouest: par le lot 51-P. 85, au nord: par le lot 51-P. 119 et au nord-est: par le lot 51-P. 87.

51-P. 199 Borné au sud: par le lot 51-P. 86, au sud-ouest: par la ligne de division du lot 51-P. 120, au nord-ouest: par l'Office des autoroutes, au nord-est: par le lot 51-P. 118.

51-P. 120 De forme triangulaire, borné à l'ouest: par l'Office des autoroutes, au nord-est: par le lot 51-P. 119 et au sud-est: par le lot 51-P. 85.

Le tout ayant une superficie de 20,328 pieds carrés.

Chaldo Inc.	360 P. 361	$ 356.84	$ 689.37	$ 1,046.21

Borné au nord-ouest: par la rue Principale, au nord-est: par le résidu du lot 361, au sud-est: par une partie du lot 356, propriété de la Corporation Municipale, et au sud-ouest par le lot 360, propriété de ladite compagnie.

Charette, Paul-Emile	375-25 374-9	469.21	702.90	$1,172.11
Century Builders a/s H. B. Savage, syndic.	353-134	51.79	129.18	180.97
Dorais, Jean-Pierre	P. 353	691.77	336.25	1,028.02

Borné au nord-est: par la ligne de division du lot 356, au nord-ouest: par le lot 353-152, au sud-ouest: par le résidu dudit lot, propriété de Mme Henriette Desfossés, au sud-est: par un autre résidu dudit lot, propriété de M. Victor Nymark.

Gervais, Guy	373-7 374-7 375-23 P. 373	376.08	149.28	525.36

P. 373: Borné au sud: par la rue de l'Eglise, à l'ouest: par le résidu dudit lot, propriété de Mme Micheline Rizzi, au nord: par la subdivision ci-haut mentionnée et à l'est: par une partie du lot 375, propriété de Mlle Inez Wayland.

Hinds, Gérald	P. 339	220.08	$ 337.16	557.24

Borné au nord-est: par la rue St-Joseph, au nord-ouest: par une partie du lot 339, dont l'une est la propriété de M. Hinds et l'autre partie la propriété de M. Thomas Andrew Matthews, au sud-ouest: par le résidu dudit lot et au sud-est: par le résidu dudit lot également dont il est le propriétaire, l'immeuble décrit porte le numéro civique 113 de l'avenue Saint-Joseph.

Hinds, Gérald	P. 339	242.78	372.07	614.85

Borné au nord-est: par la rue Saint-Joseph, au nord-ouest: par une partie du lot 339 dont il est propriétaire, au sud-ouest: par le lot 339-50 et au sud-est: par une partie du lot 339, dont il est également propriétaire, ladite propriété porte le numéro civique 115 de l'avenue Saint-Joseph.

Hinds, Gérald	P.339	74.33	112.23	186.56

Borné au nord-est: par la rue Saint-Joseph, au nord-ouest: par une partie du lot 339 (115 St-Joseph), au sud-ouest: par les lots 339-50, 339-51 et 339-52, au sud-est: par le résidu dudit lot, étant la propriété de M. Jean-Claude Gilker.

Pinard, Mme Francine	345-34 345-35	33.18	115.04	148.22
Provencher, Mme Léa	P. 335	564.68	715.96	1,280.64

Borné au nord-est: par la rue Louise, au nord-ouest: par le résidu dudit lot, étant la propriété du Directeur des Terres destinées aux Anciens Combattants, au sud-est et au sud-ouest: par le résidu dudit lot, propriété de M. Pierre Lorange.

Talbot, Louis	338-P. 85	403.76	785.63	1,189.39

Borné au nord-est: par la rue Vital, au nord-ouest: par le résidu dudit lot, propriété de M. Maurice Desseroit, au sud-ouest: par le lot 336-4, au sud-est: par le lot 338-84.

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur.

La municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur

Noms	Lots	Superficie	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro	Taxes municipales	Taxes scolaires c.	Taxes scolaires p.	Total
Auger, Gérard	P. 76 ..	41,235 p.c. ...	412147	$ 44.35	$ 62.82		$ 107.17
Florella, Sergio & Tétreault, Jude	P. 298 .	10,000 p.c. ...	463211	116.69	74.83		191.52

Noms	Lots	Superficie	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro	Taxes municipales	Taxes scolaires c.	Taxes scolaires p.	Total
Osidak, Paul	P. 300	4,500 p.c.	240653	$ 109.85	$ 57.51		$ 167.36
Alberchtson, Mme Carole	P. 408	20.78 a.c.					
	P. 410	20.85 a.c.					
	P. 412		422366	1,324.00	1,931.00		3,255.00
Arenth, Longin	P. 463	4 a.c.	220924	88.58	134.99		223.57
Ellis, Elizabeth & Boisvert, Anita	P. 464	16,500 p.c.	136570 & 399109	24.83	16.87		41.70
Polock, Clifford	480-3	40,000 p.c.	344869	34.92			34.92
Keller, Don	489-35	5,600 p.c.	426120	54.46	81.67		136.13
Holotuk, Victor	P. 515	55,285 p.c.	340629	389.31		$ 1,424.98	1,814.29

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur.

La municipalité de Mont-Rolland

Noms	Lots	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Dam, M. W.	62	A	Wexford	$ 111.25	$ 830.98	$ 942.23

Le lot ci-dessus fait partie du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Ethier, Robert	P. 14B	4	Wexford	52.46	101.90	154.36

La partie du lot connu et désigné sous le numéro quatorze B (P. 14B), rang quatre (4), canton Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ayant une superficie d'environ quatre acres et deux dixièmes (4.2 a.c.) et borné comme suit: au nord-ouest: par la rivière Bras-Est, au sud-est: par le chemin des Hauteurs, au nord-est et au sud-ouest: par d'autres parties du même lot.

Lamy, Succ. Rosario	P. 6	3	Wexford	173.63	193.75	367.38

a/s Me. Reevin Pearl, notaire.

La partie du lot connu et désigné sous le numéro six (P. 6), rang trois (3), canton Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, mesurant pour une partie, 110.9 pieds nord-est, 149 pieds est, 140 pieds sud, 69.5 pieds ouest et une autre partie, 67.5 pieds nord-est, 95.1 pieds est, 69.5 pieds est, 45 pieds sud, 95 pieds ouest, 74.5 pieds ouest, et contenant en tout une superficie d'environ deux acres et trois dixièmes (2.3 a.c.) et borné comme suit: au nord et à l'est: par d'autres parties du lot 6 appartenant à la Succession Marcel Lafontaine, au sud: par le Dr. Jacques Bouchard, à l'ouest: par un chemin privé.

La municipalité de Val-Morin

Aspery, Stanley	8B-10	5	Morin	$ 135.92	$ 440.03	$ 575.95
Barnard, Reginald	8B-7, 8B-8	5	Morin	151.00	143.40	294.40
Corbeil, Pierre	13A-1-9	10	Morin	22.31	103.10	125.41
Desjardins, Bruno	8B-17	5	Morin	9.15		9.15
Duguay, Jacques	1-2	9	Wexford	12.58	5.33	17.91
Fathie Savoy, Mme Kathleen	3-112	6	Morin	18.75		18.75
Les Entreprises R. D.	P. 24, 24-101	10	Morin	1,749.67	811.28	2,560.95
Gerlach, Paul	2-88, 2-89	6	Morin	71.63	71.34	142.97
Gignac, Robert	16A-26	11	Morin	25.51	24.07	49.58
Hamelin, Gérard	17-6	11	Morin	139.06	63.44	202.50
Hamaza, Paul & Roland, Jacques	2-284	6	Morin	42.73	40.67	83.40
Lacoste, Pénélope	17-1, 17-4, 17-5	11	Morin	999.48	93.46	1,092.94
Larin, Suzanne Clarke & Blanchette, Maurice	P. 10B	5	Morin	99.75		99.75

Immeubles tels que désignés dans l'acte enregistré sous le numéro 300414.

Noms	Lots	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Lepage, Mme Lucien	25-31	10	Morin	$ 9.78		$ 9.78
Lenork, Gladys & Paquette, Jean-Claude	P. 19A	10	Morin	33.03		33.03
Immeubles tels que désignés dans l'acte enregistré sous le numéro 325333.						
Raymond, Marcel	23-16	5	Morin	275.20	$ 584.15	859.35
Rodney, Black	2-75	6	Morin	64.98	95.49	160.47
Rollin, Jean-Guy	18-B-2	10	Morin	449.30	131.66	580.96
Roy, Jacqueline St-Louis	2-24-1	6	Morin	437.60	127.28	564.88
St-Aubin, Guy	20-56	5	Morin	301.73	296.31	598.04
Safety Equipment	2-53, 3-25	6	Morin	69.85	110.88	180.73
Shecter, Patricia Irma	2-43, 3-17	6	Morin	133.51	205.24	338.75
Singer, Annie & Hyman & Lepage, Mmes Paul & Lucien	25-117, 25-118, 25-119, 25-96	10	Morin	17.38		17.38
Sigal, Isaac	3-6, 3-7, P. 3	10	Wexford	60.55	134.93	195.48
Trudeau, Camille & Nadeau, Henri-Paul	24-17	6	Morin	10.68		10.68
Turgeon, Roland	24-45	5	Morin	36.84	55.69	92.53
Trudel, Fernand	3-21-1	6	Morin	229.63	524.95	754.58
Woods, James W.	20-11	5	Morin	114.78	463.06	577.84
Wloskinsky, Paul	3-151, 3-152	6	Morin	43.78	19.56	63.34
Wenczler, John	20-71, 20-72	5	Morin	25.23	51.73	76.96
Turner, Mary Ball	P. 14B	10	Morin	119.43		119.43
Immeubles tels que désignés dans l'acte enregistré sous le numéro 234757.						
Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle.						

La municipalité du village de Val-David

Bongard, Alain	P. 42	10	Morin	$ 98.61	$ 150.11	$ 248.72
Superficie de 15,178 p.c. et borné au nord-est: par la rue 42-3 et plus spécifiquement décrit à l'acte enregistré sous le numéro 405274.						
Dettloff, Helmut	P. 42	10	Morin	136.37		136.37
Superficie de 36,702 p.c. et borné au sud: par la rue 42-1 et au nord-ouest: par le lot 38 et plus spécifiquement décrit à l'acte enregistré sous le numéro 403937.						
Filion, Carol	P. 42	10	Morin	459.38	185.43	644.81
Superficie de 17,113 p.c. et borné au sud-est: par la rue 42-3 et plus spécifiquement décrit à l'acte enregistré sous le numéro 382401.						
Berthiaume, Denise	P. 27	10	Morin	643.82	383.02	1,026.84
Superficie de 48,890 p.c. et borné au nord-ouest: par une rue de 66 pieds de largeur et autres parties du lot 27 et plus spécifiquement décrit à l'acte enregistré sous le numéro 356332.						
Marker Realty	P. 41A	11	Morin	149.78		149.78
Superficie de 11,005 p.c. et borné au nord: par le chemin public et C.P.R., au sud et au sud-ouest: par la rivière du nord et plus spécifiquement décrit à l'acte enregistré sous le numéro 223998.						
Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.						

La municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Blais, Gabrielle B.	29-240-A	6	$ 7.75	$ 1.41	$ 9.16
Cardi, André	18-B-36	3	182.17	21.82	203.99

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Charette, Roger	17-297	3	$ 11.88	$ 4.59	$ 16.47
Couture, François	18-A-33	3	18.63	21.09	39.72
Entreprise du Lac St-Michel	29-144	6	9.22	3.37	12.59
Entreprise du Lac St-Michel	29-373	6	17.61	10.39	28.00
Gauthier, Mireille & Ocaire, Nicole	P. 27	5	568.69	49.28	617.97

Terrain d'une superficie d'environ 16,800 p.c., mesurant 80 pieds de largeur sur toute la profondeur qu'il y a à compter de la ligne nouvelle du chemin public après expropriation de partie du lot 27 appartenant à Engelbert Roy jusqu'au Lac Ménard; ledit terrain se trouvant borné vers le nord-ouest; par ladite ligne nouvelle du chemin public, au sud-est: par le Lac Ménard, au sud-ouest: par l'emplacement de Joseph Favreau et au nord-est: par l'emplacement de Aldège Legeault ou représentants. Et tel que décrit à l'acte enregistré sous le numéro 409830.

Herlish, Israel	29-151						6	5.88		5.88
Herlish, Israel	29-153						6	5.88		5.88
Herlish, Israel	29-281						6	7.75		7.75
Herlish, Israel	29-320						6	7.75		7.75
Herlish, Israel	29-368						6	10.02		10.02
Herlish, Israel	29-386						6	10.02		10.02
Herlish, Israel	29-392						6	5.88		5.88
Herlish, Israel	29-394	29-395	29-396	29-397	29-398	29-399	6	16.23		16.23
	29-400	29-401	20-402	29-403	29-404					
Herlish, Israel	29-406	29-407	29-408	29-409	29-410	29-411	6	14.16		14.16
	29-412	29-413	29-414							
Herlish, Israel	29-416	29-417	29-418	29-419	29-420	29-421	6	12.09		12.09
	29-422	29-423								
Herlish, Israel	30-5						6	12.09		12.09
Herlish, Israel	30-48						6	10.02		10.02
Herlish, Israel	30-91						6	5.88		5.88
Herlish, Israel	30-164						6	7.75		7.75
Herlish, Israel	30-272						6	7.75		7.75
Herlish, Israel	30-275						6	7.75		7.75
Herlish, Israel	30-306						6	5.88		5.88
Herlish, Israel	30-310						6	5.88		5.88
Landry, Roger	17-26						3	19.68		19.68
Lefebvre, Roger	16-117	16-118	16-119	16-120			3	28.65	21.12	49.77
Lefebvre, Roger	16-121						3	72.83	1.53	74.36
Lefebvre, Roger	16-445	16-446					3	595.37	368.85	964.22
Lefebvre, Roger	17-156						3	16.23	10.06	26.29
Lefebvre, Roger	17-165	17-166					3	10.71	4.94	15.65
Lefebvre, Roger	17-288						3	13.13	7.53	20.66
Mercier, Gilles	29-301						6	7.75	6.82	14.57
Mercier, Gilles	17-150						3	79.25	10.39	89.64
Mercier, Gilles	17-332						3	10.02	6.82	16.84
Mercier, Gilles	17-396						3	10.02	6.82	16.84
Mercier, Gilles	17-397						3	10.02	6.82	16.84
Mercier, Gilles	30-188-A						3	12.09	14.94	27.03
Perron, Marcel	18-B-8						3	71.43	16.09	87.52

Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel du canton de Doncaster.

La municipalité du Lac Supérieur

Noms	Lots	Rang	Superficie	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bilodeau, Bernadette	32-125	8		$ 14.35	$ 20.01	$ 34.36
Cayer, Roger	32-8	8		11.65	20.01	31.66

Noms	Lots	Rang	Superficie	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Clayton, Joseph & Wallace, B.	31-56	8		$ 11.25	$ 20.01	$ 31.26
Desogere, Bernard	32-70	8		14.35	11.35	25.70
Dobbin, Donald	30-14	9		105.40	251.45	356.85
Gourd, Gaston	32-69	8		33.95	36.21	70.16
Lachaine, Jean	32-81	8		14.35	11.35	25.70
Larivière, François	26-16	10		105.40	197.33	302.73
Mainguy, Jean-Guy	4-27	9		11.25	30.19	41.44
Turgeon, Mme Roland	12-69, 12-145 12-146	8		20.75	45.06	65.81
Bouchard, Succ. Arthur	P. 10	13		1,057.75	3,994.97	5,052.72
Borné au nord-est: par le canton Archambault, au sud: par le Lac Supérieur. Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro 200193.						
Bourassa, André	P. 7	13	15,000 p.c.	129.55	209.93	339.48
Borné à l'ouest: par un chemin privé, et les autres parties du lot 7. Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro 280288.						
Doumeng, Henri	P. 3	9	10,000 p.c.	67.35	39.29	106.64
Borné à l'est: par le chemin public. Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro 393028.						
Goodall, Robert	P. 1C	9	29,188 p.c.	136.80	254.34	391.14
Borné au sud: sur 150 pieds par le Lac Quenouille. Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro 241807.						
Jarry, Robert	P. 8	8	8,625 p.c.	14.35	20.01	34.36
Borné au nord-ouest: par le Lac Boileau. Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro 388703.						
Laforest, Marcel	P. 33A	7	14,000 p.c.	11.25		11.25
Borné à l'est: par un chemin privé et à l'ouest à dix pieds: par le lot 32. Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro 397696.						
Patry, Jean	P. 7E	14	7,500 p.c.	115.90	118.56	234.46
Borné à l'ouest: par la rivière du Diable, au nord: par le lot 8. Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro 409941.						
Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel du canton Wolfe.						

La municipalité de Saint-Faustin

Noms	Lots	Rang	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Marier, Gilles	P. 13B P. 14B	1	269030	$ 242.65	$ 466.42	$ 709.07
Terrain mesurant 788 pieds le long de la ligne du Lac Caribou, 196 pieds dans sa ligne nord-nord-ouest, 1270 pieds le long du chemin semi-privé, 515 pieds dans sa ligne sud-ouest; borné vers l'ouest et ouest-nord-ouest par le Lac Caribou, vers l'est et est-sud-est par un chemin semi-privé, vers le nord-nord-ouest par partie du lot 13B, vers le sud-ouest par autres parties du lot 13B et 14B. A distraire cependant, la partie vendue à Isnia A. Galan, aux termes d'un acte de vente enregistré sous le numéro 389310. Immeubles tels que désignés dans l'acte enregistré sous le numéro 269030.						
Junglfleish, Joseph	9B-45	3		25.60	29.99	55.59
Larocque, Raymond	P. 10	5	239372	64.90	259.89	324.79
Terrain mesurant 75' par 100'.						
Entinger, Hans	P. 17	6	342351	71.82	14.32	86.14
Terrain ayant une superficie de 6,250 p.c.						
Chassé, Jacques	P. 17	6	377384	13.20	6.19	19.39

Noms	Lots	Rang	Immeubles tels que désignés à l'acte enregistré sous le numéro	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Brisebois, André	P. 17	6	332866	$ 131.40	$ 64.22	$ 195.62
Terrain de 156.6 pieds par 200.25 pieds. Moins et à distraire, un emplacement de 50 pieds par 100 pieds vendu à Gilles Laframboise.						
Guindon, Fleur-Ange	P. 22C	6	161726	21.60	26.52	48.12
Terrain de 188 pieds par 235 pieds. Moins et à distraire l'emplacement vendu aux termes de l'acte de vente numéro 159926, mesurant 70′ de largeur par 100′ de profondeur et étant la partie nord-ouest du terrain présentement vendu.						
Delongis, Yvon	P. 27A	6	383232	30.38	39.44	69.82
Terrain de 100 pieds par 50 pieds.						
Davis, Bernadette Dessureau	P. 37	6	405586	116.65	27.92	144.57
Terrain mesurant 425 pieds au nord, 5740 pieds à l'est et 5,900 pieds à l'ouest, contenant une superficie de 57 acres.						
Casault, Réal	P. 39	6	373311	113.00	178.87	291.87
Terrain mesurant 155 pieds par 56 pieds.						
Beauregard, Roland D.	P. 42	6	343747	30.35	35.35	65.70
Terrain mesurant 100 pieds par 160 pieds.						
Les lots ci-dessus font partie du cadastre officiel du canton Wolfe.						

Donné à St-Jérôme, au bureau de la corporation du comté de Terrebonne, ce sixième jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ TASSÉ.

63098-3-2-o

Municipalité du comté de Charlevoix-Ouest

Avis est par les présentes donné, par le soussigné Arthur Lavoie, secrétaire-trésorier du conseil du comté de Charlevoix-Ouest, que JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, au lieu où ledit conseil de comté tient ses assises au palais de justice de Baie-Saint-Paul, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique à défaut de paiement de taxes municipales et scolaires et autres frais encourus sur l'iceux, à moins que le tout soit payé avant la vente, à savoir:

Paroisse de Baie-Saint-Paul

Propriétaire inconnu, route 15 (138), Baie-Saint-Paul (Charlevoix), Qué.
Lot 575 P. du cadastre officiel de la paroisse de Baie-Saint-Paul, Charlevoix, fiche 06-02497.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $137.14;
Taxes municipales 1974-1975: Total $13.09.

Paul-Emile Gagnon, Notre-Dame-des-Monts, (Charlevoix), Qué.
Un terrain sur lot P628 du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, fiche 06-2800.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $6.06;
Taxes municipales 1974-1975: Total $1.10

Lauréat Duclos, 62, Duclos, St-Tite-des-Caps, (Montmorency), Qué.
Une bâtisse sur lot 1199-1200 St-Antoine-Sud du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, fiche 06-06056.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $85.77;
Taxes municipales 1974-1975: Total $8.26.

Lauréat Bédard, 133, rue Vachon, Courville, Qué.
Un terrain sur lot 1216P du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, fiche 06-06130.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $8.28;

Taxes municipales 1975: Total $0.67.

Edouard Galarneau, 8473, Soulygny, Montréal, Qué.
Terrain et bâtisse sur lot P 1216 du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, fiche 06-06140.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $131.11;
Taxes municipales 1974-1975: Total $12.83.

Olivier Fortier, 73½, 103e Rue, Montmorency, Qué.
Une bâtisse sur lot 1216 du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, fiche 06-06200.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $112.99;
Taxes municipales 1974-1975: Total $18.69.

Martin Boivin, 93, Père-Giroux, Villeneuve, Qué.
Une terre avec bâtisse sur lot 1732 du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, Charlevoix, fiche 06-14020.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $40.89;
Taxes municipales 1974-1975 et autres: Total $19.27.

Martin Boivin, 93, Père-Giroux, Villeneuve, Qué., (Ernest Boivin).
Une bâtisse sur lot 1732 du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, fiche 06-14030.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $58.71;
Taxes municipales 1975: Total $2.40.

Martin Boivin, 93, Père-Giroux, Villeneuve, Qué., (Ernest Boivin).
Une bâtisse sur lot 1732 du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, fiche 06-14035.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $58.20;
Taxes municipales 1975 et autres: Total $10.23.

Joseph Gilbert, 7, rue Groffrey, Chicoutimi, Qué.
Une bâtisse sur lot 447P-149-1451P-1448 du cadastre officiel de la paroisse de Baie-St-Paul, Charlevoix, fiche 08020.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $23.11.

Paroisse Petite-Rivière-St-François

Mme Marguerite Bouchard, 330, 16e Rue, Charlesbourg, Qué.
Un terrain sur lot P240 du cadastre officiel de Petite-Rivière-St-François, Charlevoix, fiche 11-30554.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $17.07.

M. Maurice Meunier, 860, St-Jean-Bosco, Ste-Foy, Qué.
Terrain avec bâtisse à Grande-Pointe du cadastre officiel de la paroisse de Petite-Rivière-St-François, fiche 11-31065.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $242.57.

Paroisse de St-Louis-de-l'Île-aux-Coudres

Jean-Paul Tremblay, 65, Des Coudriers, St-Louis, Ile-aux-Coudres, (Charlevoix), Qué.
Terrain et bâtisse sur lot 35P-39P du cadastre officiel de St-Louis-de-l'Ile-aux-Coudres, Charlevoix, fiche 26-40073.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $379.75.

Paroisse Les Éboulements, Charlevoix

Mme Monique Morin Gauthier, 67, Cap-aux-Oies, Les Eboulements (Charlevoix), Qué.
Terrain et bâtisse sur lot 88P du cadastre officiel de la paroisse Les Eboulements, Charlevoix, fiche 30-03350.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $58.49.

M. Jean-Louis Tremblay, Cap-aux-Oies, Les Eboulements (Charlevoix), Qué.
Terrain et bâtisses sur lot 105P du cadastre officiel de la paroisse Les Eboulements, Charlevoix, fiche 30-03890.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $208.89.

Paroisse de St-Urbain-de-Charlevoix

M. Hilarion Duchesne, rang St-Jean-Baptiste, St-Urbain (Charlevoix), Qué.
Terre avec bâtisses sur le lot 114 du cadastre officiel de la paroisse de St-Urbain, Charlevoix, fiche 32-10768.
Taxes scolaires 1973-74, 1974-75 et 1975-76: Total $262.20.

Donné ce 6 janvier 1976.
C.P. 373, Baie-St-Paul, (Charlevoix), Qué.
63164-3-2-o

Le secrétaire-trésorier,
ARTHUR LAVOIE.

Municipalité du comté de Wolfe

Avis public est par le présent donné par la soussignée, Madeleine Lamoureux, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que les lots ci-après désignés, y compris les bâtisses dessus construites, seront vendus à l'enchère publique, selon la loi, au lieu où le conseil de Comté tient ses sessions, à Ham-Sud, au bureau d'enregistrement, JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS, 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales et scolaires dues, à moins que ces diverses sommes et les frais encourus ne soient payés le jour ci-dessus indiqué.

La corporation du village de Bishopton

Noms	*Lots*	*Rang*	*Cadastre*	*Montant dû*
Succession dame George Hart	P. 15f et P. 15g (1)	3	Canton de Dudswell	$ 322.05

1. Certaines étendues de terrain situées dans le Troisième rang des lots du canton de Dudswell ci-dessus mentionné, connues aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de ce canton comme faisant partie des lots numéros quinze G (15-G) et quinze F (15-F) du Troisième rang, et bornées comme suit, à savoir: en partant des limites sud-ouest de la route conduisant de Bishop's Crossing à Dudswell-East, à une distance de soixante et une perche au sud-est de la ligne de concession entre les Troisième et Quatrième rangs, soit au coin est du lot appartenant maintenant à Frederick C. Bishop; de là, en direction sud-est en suivant lesdites limites de ladite route, sur le lot quinze G, jusqu'à la ligne cadastrale séparant le lot quinze G du lot quinze F, à une distance de cent cinquante pieds du point de départ et en constituant en direction sud-est en longeant lesdites limites de ladite route, sur le lot quinze F, jusqu'à un point situé à une distance de cent quatorze pieds de cette dernière ligne cadastrale et à une distance de deux cent soixante-quatre pieds du point de départ; mesurant deux cent soixante-quatre pieds de front en bordure de ladite route et s'étendant en profondeur, en direction sud-ouest, sur une distance de dix perches; les bornes nord-ouest et sud-est sont parallèles et presqu'à angle droit avec la route, la borne nord-ouest étant la ligne du lot appartenant maintenant à Frederick C. Bishop. Superficie totale: un acre. Sont comprises les améliorations apportées et les constructions érigées.

La corporation de la paroisse de Disraëli

Robert Cryans	2 p. 27b (2)	5	Canton de Garthby	$ 243.51

2. Une certaine propriété de chalet connue et désignée comme faisant partie du lot numéro vingt-sept-B (Ptie no 27-B) du cinquième rang, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Garthby, mesurant soixante pieds (60') de largeur en front sur le Lac Noir (Black Creek), et en arrière sur deux cents pieds (200') de profondeur, le tout plus ou moins et borné ledit emplacement au nord-est par le Lac Noir (Black Creek), d'un côté au sud-est par partie dudit lot appartenant à Pierre Pouliot (autrefois J. Omer Bilodeau), ou son représentant, en arrière au sud-ouest par le chemin public, et de l'autre côté au nord-ouest par partie dudit lot appartenant à Clément Fortier (autrefois Antonin Racine), ou son représentant, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y constituées et notamment à la servitude en faveur de la Compagnie de Téléphone de Disraeli, suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe, sous le numéro 66702.

Un emplacement de chalet, mesurant en mesure anglaises vingt-neuf (29) pieds de langeur en front sur le Lac Noir dans sa ligne nord-est, quarante-huit (48) pieds de largeur en arrière dans sa ligne sud-ouest par la profondeur qui existe entre le Lac Noir (Black Creek) et le chemin public, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt-sept-B (Ptie no 27-B) du cinquième rang du cadastre officiel du canton de Garthby, et étant borné comme suit, savoir: en front vers le nord-est par le Lac Noir (Black Creek), en arrière vers le sud-ouest par le chemin public, d'un côté vers le sud-est par une autre partie du même lot appartenant à Pierre Pouliot et de l'autre côté vers le nord-ouest par un emplacement appartenant à Robert Cyrans, circonstances et dépendances, au sujet aux conditions de la vente par J. Omer Bilodeau à Pierre Pouliot enregistrée sous le numéro (76759).

La corporation du canton de Dudswell

Emilio Côté	P. 18C (3)	11	Canton de Dudswell	$ 76.81

3. Le lot numéro dix-huit C (18C) du rang onze (11) du cadastre du canton de Dudswell,

Sauf et à distraire:

a) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-huit « C » (P. 18C) du rang onze du cadastre du canton de Dudswell ayant cent pieds de largeur par cent vingt-cinq pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front la route du 10ième, du côté sud-ouest le terrain de Maurice Bernard, en arrière et du côté nord-est le terrain du vendeur, même lot.

Noms	Lots	Rang	Cadastre	Montant dû

b) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-huit « C » (P. 18C) du rang onze du cadastre du canton de Dudswell, ayant cent pieds de front par cent vingt-cinq pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front par le chemin public, du côté sud-ouest par le terrain d'Alain Côté, en arrière et de l'autre côté par le terrain du vendeur.

c) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-huit « C » (P. 18C) du rang onze du cadastre du canton de Dudswell, ayant cent pieds de largeur par cent vingt-cinq pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes:en front le chemin public, du côté sud-ouest au terrain d'André Manseau, en arrière et de l'autre côté le terrain du vendeur.

d) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-huit « C » (P. 18C) du rang onze du cadastre du canton de Dudswell, ayant cent pieds de front par cent vingt-cinq pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front par le chemin public, du côté sud-ouest par le terrain d'Ernest Manseau, en arrière et du côté nord-est par le terrain du vendeur. Le vendeur réserve pour lui et ses successeurs un droit de passage de vingt pieds de largeur, sur le côté nord-est du susdit terrain pour aller sur son terrain à l'arrière.

Emilio Côté ..... P. 19A (4) ..... 11 Canton de Dudswell ..... $ 38.14

4. Le lot numéro dix-neuf A (19A) du rang onze (11) du cadastre du canton de Dudswell,

Sauf et à distraire:

a) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-neuf « A » (P. 19A) du rang onze du cadastre du canton de Dudswell, ayant cent pieds de largeur par cent vingt-cinq pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front le chemin, du côté sud-ouest le terrain de Guy Lemelin, en arrière et du côté nord-est le terrain du vendeur.

b) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-neuf « A » (P. 19A) du rang onze du cadastre du canton de Dudswell, ayant cent pieds de largeur par cent vingt-cinq pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front le chemin, du côté sud-ouest à deux cents pieds du lot dix-huit « C », en arrière, le vendeur, du côté nord-est le terrain de Paul Côté.

c) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-neuf « A » (P. 19A) du rang onze du cadastre du canton de Dudswell, ayant cent cinquante pieds de largeur par cent vingt-cinq pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front le chemin public, du côté nord-est le terrain du vendeur, en arrière le terrain du vendeur, du côté sud-ouest au terrain du vendeur à deux cent soixante pieds du terrain de Paul Côté, sans bâtisse.

d) Un certain emplacement faisant partie du lot numéro dix-neuf « A » du rang onze du canton de Dudswell, ayant cent pieds de largeur (100) par cent vingt-cinq pieds de profondeur (125), compris dans les bornes suivantes: en front le chemin public, du côté nord-est et en arrière par le terrain du vendeur, du côté sud-ouest par le terrain de Sylvio Nadeau, avec chalet.

e) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-neuf « A » (P. 19A) du rang onze du cadastre du canton de Dudswell, ayant cent pieds de front par cent vingt-cinq pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front le chemin public, du côté sud-ouest le terrain de Roger Manseau, en arrière et du côté nord-est le terrain du vendeur.

Emilio Côté ..... P. 19D (5) ..... 11 Canton de Dudswell ..... $ 13.48

5. Le lot numéro dix-neuf D (19D) du rang onze (11) du cadastre du canton de Dudswell,

Sauf et à distraire:

a) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-neuf « D » (P. 19D) du rang onze du cadastre officiel du canton de Dudswell, ayant cent soixante-quinze pieds de largeur par cent cinquante pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front le chemin public, du côté sud-ouest à trois cent cinquante pieds du terrain de M. Jean-Guy Manseau, en arrière et de l'autre côté par le terrain du vendeur.

b) Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro dix-neuf « D » (P. 19D) du rang onze du cadastre officiel du canton de Dudswell, ayant quatre cent vingt pieds de largeur (420) par cent cinquante pieds (150) de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front le chemin public, du côté sud-ouest le terrain de l'acquéreur, en arrière au terrain du vendeur et de l'autre côté au terrain d'Hormidas Paulin ou représentants, Sans bâtisse.

Robert Drouin et Jacques Nadeau ..... P. 7 (6) ..... 1 Canton de Dudswell ..... $ 16.12

6. Partie du lot numéro sept (Ptie 7), rang un (R. 1), au cadastre du canton Dudswell, désignée comme suit: Commençant à l'intersection formée par le chemin public conduisant à Bury et l'ancien chemin de fer Main Central; de là, allant dans une direction ouest, en suivant le côté sud du chemin public, une distance de trois cents pieds (300') à un point qui est le point de départ du terrain présentement vendu; de là, allant dans une direction ouest, en suivant le côté sud dudit chemin public, une distance de trente pieds (30'); de là, allant dans une direction sud, une distance de trente-cinq pieds (35'); de là, allant dans une direction est, une distance de trente pieds (30') de là, allant dans une direction nord, une distance de trente-cinq pieds (35'), au point de départ. Bornée au nord par le chemin public conduisant à Bury, et à l'est au sud et à l'ouest par autre partie du même lot restant la propriété du vendeur. Circonstances et dépendances.

Edouard Fortin ..... P. 19A (7) ..... 3 Canton de Dudswell ..... $ 54.04

7. Un immeuble connu et désigné comme suit: Ce certain morceau de terre sis et situé dans le troisième rang du canton de Dudswell, connu au cadastre comme étant une partie du lot numéro dis-neuf « A » (Ptie 19A) de forme irrégulière, contenant ce qu'il y a de terrain; commençant au point d'intersection de la ligne nord-ouest dudit lot, avec la rive ouest du ruisseau; de là allant vers le sud-ouest, en suivant la ligne de division des lots dix-huit (18) et dix-neuf (19) une distance de deux cent vingt-cinq (225) pieds; de là, allant vers le sud, une distance de trois cent quarante (340) pieds jusqu'à un point situé à vingt (20) pieds dudit ruisseau; de là, allant vers l'est, jusqu'au ruisseau, une distance de vingt pieds (20); de là, allant vers le nord, une distance de quatre cent-vingt-dix (490) pieds jusqu'au point de départ; borné vers le nord-ouest, par la ligne dudit lot; vers l'ouest, par la rive dudit ruisseau et des deux autres côtés par la balance dudit lot appartenant à Lucien Pomerleau. Toutes mesures et orientation étant plus ou moins; avec un droit de passage.

Sauf et excepté:

1. partie dudit terrain vendu à Denis Bisson, par acte enregistré à Ham-Sud, sout le numéro 77545, telle que décrite audit acte;

2. une autre partie dudit terrain vendue à Benoit Fontaine, le 1er août 1969, par vente enregistrée sous le no 79900, et telle partie plus au long décrite audit acte.

Noms	Lots	Rang	Cadastre	Montant dû
Joseph Labrie	P. 6 (8)	1	Canton de Dudswell	$ 120.47

8. Un emplacement de terrain connu et désigné comme étant partie du lot six (Ptie 6), rang un (1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton Dudswell, mesurant environ quarante-cinq acres en superficie, plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit: en front, au sud-est, par le chemin public, en arrière, au nord-ouest, par la rivière St-François, d'un côté, au sud-ouest, par partie dudit lot six (6), propriété de M. Joseph Labrie, et de l'autre côté, au nord-est, par le ruisseau, avec les améliorations sus-érigées.

Sauf et à distraire:

a) Un emplacement de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot six (Ptie 6), rang un (1), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton Dudswell, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par cent pieds (100′) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, la ligne nord-ouest du présent emplacement est située à une distance de deux cent douze pieds (212′), plus ou moins, mesures anglaises, au sud-est de la ligne nord-ouest du terrain appartenant au vendeur ou de la ligne sud-est du terrain du Pouvoir de Westbury ou de la Cité de Sherbrooke, et borné comme suit: au nord-est, par la rivière au Saumon (ruisseau). au sud-est, par partie dudit lot, restant la propriété du vendeur, au sud-ouest par le chemin de chalet appartenant au vendeur, et au nord-ouest, par partie dudit lot, propriété de M. Emilien Moisan, selon enregistrement à Ham-Sud, sous le numéro 83244. Le tout sans bâtisse. Le vendeur accorde à l'acquéreur, en faveur de terrain présentement vendu, un droit de passage, perpétuel, à pieds, en voiture, ou autrement, sur la partie du même lot, sur le chemin de chalet actuellement existant et connu des parties, partant du chemin public et conduisant à l'immeuble objet des présentes.

b) Un emplacement de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot six (Ptie 6), rang un (1), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton Dudswell, mesurant cent douze pieds (112′) de largeur par cent pieds (100′) de profondeur, et borné comme suit: au nord-est, par la rivière au Saumon (ruisseau), au sud-est, par partie dudit lot, propriété de M. Emilien Moisan, selon enregistrement à Ham-Sud, sous le numéro 83244, au sud-ouest par le chemin de chalet appartenant au vendeur et au nord-ouest, par partie dudit lot propriété du Pouvoir de Westbury, ou de la Cité de Sherbrooke. Le tout sans bâtisse. Le vendeur accorde à l'acquéreur, en faveur du terrain présentement vendu, un droit de passage, perpétuel, à pieds, en voiture, ou autrement, sur la partie du même lot, sur le chemin de chalet actuellement existant et connu des parties, partant du chemin public et conduisant à l'immeuble objet des présentes.

c) Un emplacement de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot six (Ptie 6) rang un (1), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Dudswell, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par cent pieds (100′) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, la ligne nord-ouest du présent emplacement est située à une distance de mille cent cinquante pieds (1,150′), plus ou moins, mesures anglaises, et sud-est de la ligne nord-ouest du terrain appartenant au vendeur ou de la ligne sud-est du terrain du Pouvoir de Westbury ou de la Cité de Sherbrooke, et borné comme suit: au nord-est, par la rivière au Saumon (ruisseau), au sud-ouest, par le chemin de chalet appartenant au vendeur, et au sud-est et au nord-ouest par parties dudit lot, restant la propriété du vendeur. Le tout sans bâtisse. Le vendeur accorde à l'acquéreur, en faveur du terrain présentement vendu, un droit de passage, perpétuel, à pieds, en voiture, ou autrement, sur la partie du même lot, sur le chemin de chalet actuellement existant et connu des parties, partant du chemin public et conduisant à l'immeuble objet des présentes.

Paul Gagné	P. 32 (9)		Canton de Dudswell	$ 4.00

9. Toute la balance du lot numéro trente deux (Ptie 32) du canton de Dudswell au vendeur, et venant autrefois de la succession Newman acquis par acte devant le notaire Anselme Tourigny dont copie a été enregistrée à Ham-Sud sous le no. 47622. Sauf et excepté de cette dernière partie un certain morceau de terrain qui en a été vendu par le vendeur mesurant environ cent pieds de largeur par six cents pieds de profondeur à un nommé Answorth. Ainsi que le tout se trouve actuellement sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à ladite propriété, l'acheteur déclarant connaître le tout et en être satisfait.

Sauf et à distraire:

Soixante-dix pour cent (70%), côté sud-est, de: Toute la balance du lot numéro trente-deux (P. 32) du canton de Dudswell au vendeur, et venant autrefois de la succession Newman acquis par acte devant le notaire Anselme Tourigny dont copie a été enregistrée à Ham-Sud sous le no 47622. Sauf et excepté de cette dernière partie un certain morceau de terrain qui en a été vendu par le vendeur mesurant environ cent pieds de largeur par six cents pieds de profondeur à une nommé Answorth. Ainsi que le tout se trouve actuellement sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à ladite propriété, l'acheteur déclarant connaître le tout et en être satisfait.

La corporation du canton de Saint-Camille

Investment Den More	P. 18A (10)	11	Canton de St-Camille	$ 13.93

10. Un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot dix-huit «A» (P. 18A) dans le rang XI, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de St-Camille, mesurant neuf cents pieds (900′) en front le long de la route 32 et en arrière par six cent quinze pieds (615′) de profondeur; le terrain présentement vendu est borné au sud-est par le cimetière, étant partie du lot 18A, rang XI, au sud-ouest et au nord-ouest par le terrain de Robert Proulx ou représentants étant également partie du lot 18A, rang XI, et en avant au nord-est par la route 32; toutes les mesures sont anglaises et plus ou moins, et le terrain présentement vendu est clôturé dans son état actuel

La corporation de la paroisse de Saint-Jacques le Majeur de Wolfestown

Jean-Pierre Lefebvre	P. 25e (11)	5	Canton de Wolfestown	$ 1.70

11. Un emplacement faisant partie du lot numéro vingt-cinq-E (Ptie 25-E) du rang cinq (5), au cadastre officiel du canton de Wolfestown, mesurant cent cinquante pieds (150′) dans sa ligne nord-est, en front sur le chemin public, cent cinquante pieds (150′) dans sa ligne sud-est, cent cinquante pieds (150′) en arrière, dans sa ligne sud-ouest et cent cinquante pieds (150′) dans sa ligne nord-ouest, le tout plus ou moins, et borné ledit emplacement au nord-est par le chemin public, au sud-est et au sud-ouest par partie dudit lot vingt-cinq-E,

Noms	Lots	Rang	Cadastre	Montant dû

appartenant à Maurille Grégoire et au nord-ouest par un ruisseau passant à cet endroit, sans bâtisse, mais avec améliorations y érigées. L'acquéreur devra clôturer ledit emplacement à ses frais, s'il le désire, sans pouvoir rien exiger de Maurille Grégoire ou de ses représentants à cet effet, et ce sur tous ses côtés.

William V. Kirk et Richard Gilchrist	25	3	Canton de Wolfestown	$ 8.65

La corporation de la paroisse de Saint-Julien

Witold Kuryllowicz	P. 1B, P. 1C, P. 2A (12)	3	Canton de Wolfestown	$ 244.83

12. Une terre située dans le troisième rang de la paroisse de St-Julien, comté de Wolfe, contenant cent vingt (120) acres en superficie, plus ou moins, connue et désignée au cadastre officiel du canton de Wolfestown, comme étant les lots numéros un B, et un C du troisième rang (no 1B et 1C rang 3), circonstances et dépendances, ladite terre ayant une superficie de 136.89 acres. Le lot numéro un C du troisième rang (no 1C rang 3), ci-dessus décrit est sujet à une servitude de droit d'eau en faveur du lot numéro un « C » du deuxième rang (no 1C rang 2), du même canton, selon les titres s'y rapportant.

2. Une terre située au même lieu, mesurant quatre (4) acres de largeur sur les trois quarts (3/4) de profondeur du rang, connue et désignée au cadastre officiel du canton de Wolfestown, comme étant la partie nord-est du lot numéro deux A du troisième rang (Ptie N.E. no 2A rang 3) bornée en front au nord-ouest par le cordon entre les rangs deux et trois, d'un côté, au nord-ouest, par le lot numéro un C, de l'autre côté au sud-est au terrain de Joseph Lamontagne, ou ses représentants, et en arrière au sud-ouest au résidu du même lot.

Sauf et à distraire desdits lots, ce lopin de terre vendu par les vendeurs à Monsieur Maurice Simonneau, suivant titre enregistré à Ham-Sud, le 5 avril 1972, sous le no 84274.

Sauf et à distraire aussi la coupe de tout le bois se trouvant sur les immeubles présentement vendus, vendue à M. Jean-Guy Allaire & *al*, pour une période de dix ans se terminant le 14 juin 1978.

La corporation de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

Léo-Paul Carrier	1/2 nord-ouest 24B (13)	9	Canton de Wolfestown	$ 10.89

13. La juste moitié nord-ouest d'un lot de terre connu sous le numéro vingt-quatre B (1/2 n.o. 24B) du neuvième rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wolfestown, avec circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve présentement, borné du côté sud-est par l'autre moitié dudit lot vingt-quatre B, au bout sud-ouest par le lot vingt-quatre A, du côté nord-ouest par le lot vingt-trois du même rang et au nord-est par le lot vingt-quatre du huitième rang.

La corporation de la paroisse de Sainte-Praxède

Les Entreprises Forestières Jacques et Fils Ltée	10	9	Canton de Stratford	$ 11.66

La corporation du canton de Weedon

Dame Antoinette Morissette	P. 14C (14)	4	Canton de Weedon	$ 123.73

14. Un certain terrain à être pris et détaché du lot numéro quatorze C (P. 14C) du rang quatre du cadastre du canton de Weedon, ayant quatre-vingts pieds (80) de largeur par deux cents cinquante (250) pieds de profondeur, le tout plus ou moins et tel que borné par des poteaux, compris dans les bornes suivantes: en front la Rivière St-François, d'un côté par le terrain du vendeur, de l'autre par le terrain de Aldéi Bissonnette et en arrière par le chemin.

François Moreault	P. 17B (15)	4	Canton de Weedon	$ 10.61

15. Un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot dix sept B (P. 17B) du rang quatre (Rg. IV) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Weedon, mesurant cent pieds (100') de largeur par cent pieds de profondeur (100') plus ou moins, mesure anglaise et borné comme suit: au nord-ouest par la Rivière St-François, au nord-est par partie du même lot appartenant à Orvil Boucher, au sud-ouest par partie du même lot appartenant à Guy Guay et au sud-est par un chemin privé passant à cet endroit. Sans bâtisse.

La corporation du village de Weedon-Centre

Pierre Hébert	P. 10 (16)		Village de Weedon-Centre	$1,449.01

16. Un morceau de terrain faisant partie du lot numéro dix (Ptie 10) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Weedon-Centre mesurant soixante quinze pieds (75') de largeur plus ou moins, par quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur, plus ou

Noms	Lots	Rang	Cadastre	Montant dû

moins, dans sa ligne sud-est et cent pieds (100') dans sa ligne nord-ouest. Borné en front au nord-est par une autre partie du lot 10, appartenant à Adolphe Richard, au sud-ouest par une autre partie du lot 10 appartenant à Antonio Croteau ou représentants, d'un côté au nord-ouest par Robert Drouin, ou représentants, et de l'autre côté par partie du lot treize dudit cadastre.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec droit de passage perpétuel à pied ou en voiture, en faveur de l'immeuble vendu par les présentes, sur une autre partie du lot dix appartenant au vendeur ou ses représentants étant une lisière de quinze pieds (15') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par environ cent vingt pieds de profondeur (120') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et borné au nord-ouest par partie du lot huit et partie du lot neuf, dudit cadastre; au nord-est par la rue Principale, au sud-est par partie du lot dix appartenant au vendeur, et en arrière au sud-ouest par partie du lot dix vendue par les présentes.

L'usage et l'entretien et la réparation dudit droit de passage devront être à frais communs.

Sujet au droit de passage en faveur de Antonio Croteau, par acte enregistré sous le numéro 69590.

Arcadius Denis	P. 146 (17)		Village de Weedon-Centre	$ 44.31

17. Un emplacement connu comme faisant partie du numéro cent quarante-six (Ptie 146) du cadastre officiel du village de Weedon-Centre et composée:

1. D'un morceau contenant quatre-vingt-deux pieds (82') de front sur soixante pieds (60') de profondeur, tenant en front au grand chemin, en arrière au bout de la profondeur, de soixante pieds, du côté nord-ouest au terrain de Léandre Beaudoin ou représentants, du côté sud-est au terrain de Léandre Beaudoin ou représentants, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. D'un morceau tenant en front au nord-est partie à cent dix-huit pieds (118') du grand chemin et vis-à-vis les bâtisses de Léandre Beaudoin ou représentants, partie à l'emplacement de Saul Fontaine ou représentants, partie au grand chemin, partie à l'emplacement de J.A. Dansereau ou représentants, en arrière au ruisseau, du côté nord partie au chemin allant au moulin, et partie à la clôture partant de l'érable et allant jusqu'au ruisseau et de l'autre côté au sud-est par le terrain d'Alfred Fortier ou représentants, avec circonstances et dépendances. Le tout tel que présentement clôturé.

Patrick Larkin	3-1 non subdivisé et 4-1 non subdivisé	Village de Weedon-Centre	$6,373.02
Patrick Larkin	3-1-2	Village de Weedon-Centre	$ 34.27
Patrick Larkin	3-1-3	Village de Weedon-Centre	$ 34.27
Patrick Larkin	3-1-4	Village de Weedon-Centre	$ 34.27
Patrick Larkin	3-1-5	Village de Weedon-Centre	$ 34.27
Patrick Larkin	3-1-6 et 4-1-2	Village de Weedon-Centre	$ 34.27
Patrick Larkin	3-1-7 et 4-1-3	Village de Weedon-Centre	$ 29.10
Patrick Larkin	3-1-8	Village de Weedon-Centre	$ 31.95
Patrick Larkin	3-1-9	Village de Weedon-Centre	$ 34.81
Patrick Larkin	3-1-10	Village de Weedon-Centre	$ 35.38
Patrick Larkin	3-1-11	Village de Weedon-Centre	$ 35.95
Patrick Larkin	3-1-12 et 4-1-4	Village de Weedon-Centre	$ 37.08
Patrick Larkin	4-1-5	Village de Weedon-Centre	$ 47.36

La corporation du canton de Wotton

Emile Dion	P. 13A (18)	16	Canton de Wotton	$	1.17

18. Un certain terrain faisant partie du lot numéro treize « A » du seizième rang du canton de Wotton contenant cent vingt pieds de front par cent vingt pieds de profondeur, compris dans les bornes suivantes: en front le chemin public, en arrière et des deux côtés, le résidu dudit lot treize « A »; ce terrain est situé à une distance de quatre cent quarante pieds de celui plus haut décrit, allant vers le cordon des rangs quinze et seize.

Marc-André Martel	H	3	Canton de Wotton	$	22.54
Marc-André Martel	G	3	Canton de Wotton	$	38.54

Les droits du gouvernement sont réservés sur tous ces lots.

Donné à Ham-Sud, ce 5e jour de janvier 1976.

La secrétaire-trésorière,
MADELEINE LAMOUREUX.

63174-3-2-o

Municipalité du comté de Stanstead

Avis est par la présente donné, par Jean-Paul Asselin, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Stanstead, que les immeubles ci-après mentionnés,

Municipality of the county of Stanstead

Notice is hereby given by Jean-Paul Asselin, secretary-treasurer of the Municipality of Stanstead County, that the immoveables hereinafter mentioned will be sold by public

seront vendus à l'enchère publique au bureau d'enregistrement à Stanstead (Québec), où le Conseil de comté tient ses sessions, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour non-paiement des taxes dues et des frais encourus, à moins que le tout ne soit payé avant la vente.

Permission a été accordée à la municipalité du comté de Stanstead, par la commission municipale du Québec, d'énumérer en abrégé, les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés, et cela en date du 17 décembre 1975.

auction, in the Registry Office, Stanstead (Québec), where the County Council holds its meeting, on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, for non-payment to the taxes due and of the costs incurred, unless the whole be paid before the sale.

Permission has been granted to the Municipality of Stanstead County, by the Québec Municipal Commission, to list in an abbreviated form the cadastral numbers of the immoveables hereinafter mentioned, the foregoing on December 17, 1975.

Commission scolaire de Magog (Cité de Magog) — *Magog School Commission (City of Magog)*

Nom des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total
Meek, Lorne H.	20,000 p.c./sq. ft.	74-2	$ 839.80	$1,362.78	$ 209.56	$2,412.14
Moquin, Rodrique	10,500 p.c./*sq. ft.*	4C-5, 4H-25	314.83	489.73	57.13	861.69
Nadeau, Pierre Mme		P. 1669	242.25	532.01	51.20	825.46

I. Un emplacement situé sur le côté nord-ouest de la rue Merry sud, mesurant soixante-pieds de largeur par la profondeur qu'il y a entre la rue Merry et la rivière Magog, dont les lignes nord-est et sud-ouest sont parallèles, faisant partie du lot mille six cent soixante-neuf (ptie 1669) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Magog, et borné comme suit: vers le sud-est par la rue Merry sud, vers le sud-ouest par une partie du même lot 1669, décrite au paragraphe II, vers le nord-ouest par la rivière Magog et vers le nord-est par une autre partie de ce même lot 1669, maintenant appartenant à Marina Orford Inc.

II. Une lisière de terrain étant une autre partie dudit lot mille six cent soixante-neuf (ptie 1669) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent soixante-six pieds et trois-dixièmes de pied de longueur, dans sa ligne nord-est, et une largeur de deux pieds et six dixièmes de pied dans sa limite sud-est le long de la rue Merry sud, laquelle largeur s'étend jusqu'à trois pieds et neuf pouces dans sa partie la plus large pour finir à rien près du lac, au coin nord-ouest. Cette lisière de terrain étant bornée vers le nord-est par la propriété ci-haut décrite au paragraphe I, vers le sud-est par ladite rue Merry sud, vers le sud-ouest par une vieille clôture qui marque la ligne de division entre ladite lisière et la propriété de Dominion Textile Company Limited située vers le sud-ouest. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Germain N. Rivard, arpenteur-géomètre, en date du vingt juillet mil neuf cent soixante-dix.

III. La limite nord-est de la propriété décrite au paragraphe I, est sujette à un bornage entre Yvan Côté et André Charest, aux termes d'un acte reçu par Olivier Tourigny, notaire, le vingt-quatre septembre mil neuf cent soixante-dix et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Stanstead sous le numéro 92023.

I. A piece of land located on the northwest side of Merry Street South, measuring sixty feet in width by the depth existing between Merry Street and the Magog River, whose northeast and southwest lines are parallel, forming part of lot one thousand six hundred sixty-nine (Pt. 1669) on the official plan and in the book of reference of the City of Magog, bounded as follows: on the southeast by Merry Street South, on the southwest by part of the same lot 1669, described in paragraph II, on the northwest by the Magog River and on the northeast by another part of the same lot 1669, now owned by Marina Orford Inc.

II. A strip of land forming another part of said lot one thousand six hundred sixty-nine (Pt. 1669) on said official plan and book of reference, measuring one hundred sixty-six and three tenths feet in length, in its northeast line, and two and six tenths feet in width in its southeast line along Merry Street South, which width extends up to three feet nine inches in its widest part tapering to a point near the lake, northwest corner. This strip of land is bounded on the northeast by the property described above in paragraph I, on the southeast by said Merry Street South, on the southwest by an old fence which marks the division line between said strip and the property of Dominion Textile Company Limited located towards the southwest. The whole as shown on a plan prepared by Germain N. Rivard, land-surveyor, dated the twentieth of July nineteen hundred and seventy.

III. The northeast limit of the property described in paragraph I is subject to a setting of boundaries between the properties of Yvan Côté and André Charest, under a deed executed before Olivier Tourigny, notary, on the twenty-fourth of September nineteen hundred and seventy and registered in the Registry Office of the Stanstead Division under number 92023.

Kebec, Cola Inc.		P. 223, P. 224	963.06	1,381.50	268.17	2,612.73

La partie du lot numéro deux cent vingt-trois (ptie 223) présentement vendue est de forme irrégulière; elle est bornée vers le nord par la rue Lake; vers l'est par une partie du lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie 224) ci-dessous décrite; vers le sud par la partie restante du lot numéro deux cent vingt-trois (223); vers le sud-ouest par le lot numéro seize cent soixante-dix-huit (1678), chemin de fer Canadien Pacifique. Elle mesure cent vingt pieds (120.0') sur sa

The part of lot number two hundred and twenty-three (Pt. 223) hereby sold has an irregular shape; it is bounded on the north by Lake Street, on the east by part of lot number two hundred twenty-four (Pt. 224) described below, on the south by the remainder of lot number two hundred twenty-three (223), and on the southwest by lot number one thousand six hundred seventy-eight (1678) (Canadian Pacific Railway). It measures one hundred

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

ligne nord, cent quatorze pieds et quinze centièmes (114.15') sur sa ligne est, vingt-six pieds (26.0') sur sa ligne sud, cent quarante-sept pieds (147.0') sur sa ligne sud-ouest.

La partie du lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie 224) présentement vendue est de forme rectangulaire; elle est bornée vers le nord par la rue Lake; vers l'est et le sud par le résidu dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (224); vers l'ouest par la partie dudit lot numéro deux cent vingt-trois (223) ci-haut décrite. Elle mesure cinq pieds (5.0') sur ses lignes nord et sud, cent quatorze pieds et quinze centièmes (115.15') sur ses lignes est et ouest.

twenty feet (120.0') on its north line, one hundred fourteen and fifteen hundredths feet (114.15') on its east line, twenty-six feet (26.0') on its south line, and one hundred forty-seven feet (147.0') on its southwest line.

That part of lot number two hundred twenty-four (Pt. 224) hereby sold has a rectangular form; it is bounded on the north by Lake Street, on the east and south by the remainder of said lot number two hundred twenty-four (224), and on the west by that part of said lot number two hundred twenty-three (223) described above. It measures five feet (5.0') on its north and south lines and one hundred fourteen and fifteen hundredths feet (114.15') on its east and west lines.

Frenière, Maurice	230, 231, P. 223, P. 229, P. 224	$ 648.56	$1,052.43	$ 191.80	$1,892.79

Un emplacement situé sur la rue Du Lac, en la cité de Magog portant les numéros civiques 54 et 60 de ladite rue, étant formé de deux parties non officiellement subdivisées des lots numéros deux cent vingt-trois et deux cent vingt-quatre (pties 223, 224) au plan officiel de la ville de Magog, comté de Stanstead; la partie du lot numéro 223 ici vendue est de forme irrégulière et se trouve bornée vers le nord par la rue Lake; vers l'est par une partie du lot 224 ci-dessous décrite; vers le sud par la partie restante du lot 223; vers le sud-ouest par le lot 1678, chemin de fer Canadien Pacifique. Mesurant cent vingt pieds (120.0') sur sa ligne nord, cent quatorze pieds et quinze centièmes (114.15') sur sa ligne est, vingt-six pieds (26.0') sur sa ligne sud, cent quarante-sept pieds (147.0') sur sa ligne sud-ouest.

La partie du lot numéro 224 ici vendue est de forme rectangulaire et se trouve bornée vers le nord par la rue Lake; vers l'est et le sud par le résidu du lot 224; vers l'ouest par la partie du lot 223 ci-haut décrite. Mesurant cinq pieds (5.0') sur ses lignes nord et sud, cent quatorze pieds et quinze centièmes (114.15') sur ses lignes est et ouest. Cette certaine propriété connue et désignée comme faisant partie du lot numéro deux cent trente (230) au plan officiel de la cité de Magog, et au long décrit comme suit: partant d'un point sur la ligne ouest du lot 230, situé à une distance de cent cinquante-huit pieds et demi (158½') au sud de la rue Du Lac; de là, courant vers l'est en ligne parallèle avec la rue Du Lac, une distance de quatre-vingt-deux pieds et demi (82½'); de là, tournant à angle droit et courant vers le sud, une distance de quarante-trois pieds et demi (43½'); de là, courant dans une direction sud-est dans un angle de deux cent quarante-cinq degrés et dix minutes (245°10), une distance de trente et un pieds et neuf dixièmes (31.9'); de là, courant dans une direction sud-ouest dans un angle de soixante-dix-sept degrés et quinze minutes (77°15), une distance de soixante-quinze pieds (75') pour frapper le terrain du Canadien Pacifique; de là, courant vers le nord-ouest en suivant le terrain du Canadien Pacifique, une distance de quatre-vingt-six pieds et demi (86½'); de là, courant vers le nord en suivant la ligne ouest du lot 230, une distance de soixante pieds (60') pour frapper le point de départ.

A piece of land located on Du Lac Street, in the City of Magog, bearing civic numbers 54 and 60 of said street, consisting of two parts not officially subdivided of lots numbered two hundred twenty-three and two hundred twenty-four (Pt. 223, Pt. 224) on the official plan of the City of Magog, County of Stanstead; that part of lot number 223 hereby sold has an irregular form and is bounded on the north by Lake Street, on the east by the part of lot 224 described below, on the south by the remaining part of lot 223, and on the southwest by lot 1678 (Canadian Pacific Railway); it measures one hundred twenty feet (120.0') on its north line, one hundred fourteen and fifteen hundredths feet (114.15') on its east line, twenty-six feet (26.0') on its south line, and one hundred forty-seven feet (147.0') on its southwest line.

That part of lot number 224 hereby sold has a rectangular form and is bounded on the north by Lake Street, on the east and south by the remainder of lot 224, and on the west by that part of lot 223 described above; it measures five feet (5.0') on its north and south lines, and one hundred fourteen and fifteen hundredths feet (114.15') on its east and west lines. That certain property known and described as forming part of lot number two hundred thirty (230) on the official plan of the City of Magog, and described in full as follows: starting from a point on the west line of lot 230 at a distance of one hundred fifty-eight and one-half feet (158½') south from Du Lac Street; thence eastwards on a line parallel with Du Lac Street for a distance of eighty-two and one-half feet (82½'); thence at a right angle southwards a distance of forty-three and one-half feet (43½'); thence in a southeasterly direction at an angle of two hundred forty-five degrees ten minutes (245°10') for a distance of thirty-one and nine tenths feet (31.9'); thence in a southwesterly direction at an angle of seventy-seven degrees fifteen minutes (77°15') for a distance of seventy-five feet (75') to meet the land of Canadian Pacific Railway; thence in a northwesterly direction along the land of Canadian Pacific Railway for a distance of eighty-six and one-half feet (86½'); thence northwards along the west line of lot 230 for a distance of sixty feet (60') to the starting point.

La commission scolaire de Lennoxville district (Coaticook) — *The School Board of Lennoxville District (Coaticook)*

Elanders, Eric	516-1	$322.39	$2.78		$325.17

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

Municipalité du village d'Ayer's Cliff — *Municipality of the Village of Ayer's Cliff*

Patterson, Eunice Mme	P. 1263	$328.92	$76.48	$62.89	$468.29

Cette certaine parcelle de terrain en bordure du lac commençant à un point situé à quarante-cinq pieds et demi (45½') au sud du coin sud du terrain vendu à B. A. Austin et s'étendant en direction sud-ouest sur une distance de quarante pieds (40') jusqu'au bord de la grande rive; de là, formant un angle en direction sud-est le long de ladite rive sur une distance de cent vingt-cinq pieds (125'); de là, formant un angle en direction nord-est sur une distance de quarante pieds (40'); de là, formant un angle et en direction nord-ouest sur une distance de cent vingt-cinq pieds (125') jusqu'au point de départ.

Bornée de tous côtés par la propriété de Ripplecove Inn. 40' x 166.95' x 40' x 190.0'.

That certain parcel of land of lake lands commencing at a point forty-five and one half feet (45½') south of the south corner of land sold to one B.A. Austin and running in a direction south-westerly forty feet (40') to the brow of the large bank; thence at an angle in a southeasterly direction along said bank one hundred and twenty-five (125'); thence at an angle in a northeasterly direction forty feet (40'); thence at an angle in a northwesterly direction one hundred and twenty-five feet (125') to the point of beginning.

Bordered on all sides by Ripplecove Inn property. 40' x 166.95' x 40' x 190.0'

Corporation municipale de Barnston-Ouest — *Municipal Corporation of the Barnston-West*

Smith, Harold	P. 4A, rang 5 ...	$ 121.64	$ 8.75	$ 130.39	

Cette certaine propriété connue et désignée comme étant une partie du lot numéro quatre « A » (ptie 4A) dans le cinquième rang du canton de Barnston, mesurant cent vingt-cinq pieds (125') de largeur sur la rue Principale, sur une profondeur de cent soixante pieds (160') et plus amplement décrite comme suit: commençant à un point situé du côté ouest de la rue Principale, qui est en même temps le coin sud-est de la propriété de Mlle Ruth Dyson; de là, en direction ouest, le long de la ligne sud de la propriété de Mlle Dyson, sur une distance de 160 pieds; de là, en direction sud, parallèlement à la rue Principale, sur une distance de 125 pieds jusqu'à un point; de là, en direction est, parallèlement à la ligne sud de la propriété de ladite Mlle Dyson, jusqu'à la rue, sur une distance de 160 pieds; de là, en direction nord, le long de ladite rue Principale, sur une distance de 125 pieds jusqu'au point de départ. Cette propriété est bornée à l'est par la rue Principale, au nord par la propriété de Mlle Dyson, à l'ouest et au sud par la propriété Gemmell.

That certain property known and designated as being part of lot number four "A" (Pt. 4A) in the Fifth Range of the Township of Barnston, measuring one hundred and twenty-five feet (125') in width on Main street, by a depth of one hundred and sixty feet (160'), and better described as follows: starting at a point on the west side of Main street, being at the same time the southeast corner of the property of Miss Ruth Dyson; from thence, running towards the west, in following the south line of Miss Dyson's property, a distance of 160 feet; from thence, running towards the south, in a line parallel with Main street, a distance of 125 feet to a point; from thence, running towards the east, in a line parallel with the south line of said Miss Dyson's property, up to the street, a distance of 160 feet; from thence, running towards the north, in following said Main street, a distance of 125 feet to strike the starting point. This property is bounded on the east, by Main street, on the north, by Miss Dyson's property, on the west and south, by the Gemmell property.

Municipalité du village de Beebe Plain — *Municipality of the Village of Beebe Plain*

Munroe, Ralph	53-21	$ 143.22	$ 147.36	$ .50	$ 291.08
Martineau, Maurice	P. 44	$ 234.40		$ .50	$ 234.90

La partie ouest mesurant cent dix pieds (110') du lot numéro quarante-quatre (ptie 44) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Beebe Plain, avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 94, Junction, Beebe, Québec, circonstances et dépendances. Bornée au nord et à l'ouest par les lignes dudit lot, au sud par le chemin public et à l'est par le résidu dudit lot.

The westerly one hundred and ten feet (110') of the lot number forty-four (Pt. 44) on the plan and in the book of reference for the Village of Beebe Plain, with the building erected thereon, bearing civic number 94 Junction, Beebe, Québec, appurtenances and dependencies, Bounded on the north and on the west by the boundaries of the said lot, on the south by the public road and on the east by the residue of the said lot.

Therrien, René	P. 114	$ 42.03	$ 76.94	$ 5.50	$ 124.47

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot cent quatorze (ptie 114) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Beebe Plain, et plus particulièrement décrit comme suit dans un acte de vente par Reginald C. Lecours à Rolf A. Bjerke, passé devant Raymond Lemieux le 22 août 1959 et enregistré à Stanstead Plain sous le numéro 67718:

An immoveable property known and designated as being part of lot one hundred and fourteen (Pt. 114) upon the official plan and in the book of reference of the Village of Beebe Plain as more particularly described as follows in a deed of sale from Reginald C. Lecours to Rolf A. Bjerke executed before Raymond Lemieux on August 22, 1959 and as registered at Stanstead Plain under No. 67718:

Nom des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

Un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot cent quatorze (ptie 114) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Beebe Plain, décrit comme suit: partant d'un point situé sur la ligne de division entre les lots cent douze (112) et cent quatorze (114) audit cadastre, à une distance de cent cinquante pieds (150'), plus ou moins, de la rue Principale (Main) du village de Beebe Plain; de là, dans une direction sud-est, une distance de cent vingt-cinq pieds (125'), plus ou moins, en ligne droite; de là, en tournant à angle droit et dans une direction nord-est, une distance de cent pieds (100') plus ou moins, de là, en tournant à angle droit, en direction nord-ouest et en ligne droite une distance de cent vingt-cinq pieds (125') plus ou moins, jusqu'à un point situé sur la ligne de division entre les lots numéros 114 et 112; de là, en tournant à angle droit, et en direction sud-ouest une distance de cent pieds (100') plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Ce terrain est borné au sud-ouest par l'immeuble que possède maintenant Dame C.R. Twombly, au sud-est par la propriété de Harold Bean et Armand Dussault, au nord-est par la propriété de A.M. Searles et au nord-ouest par ledit lot 112. Il est établi en faveur de l'acquéreur un droit de passage en commun pour piétons et véhicules, sur une lisière de terrain de vingt pieds (20') de largeur sur deux cent cinquante pieds (250') de longueur, ledit passage étant composé de l'étendue de terrain décrite comme suit: partant de la rue Principale, en direction nord-est, en longeant la ligne de division entre les lots cent douze (112) et cent seize (116) dudit cadastre, ce droit de passage étant du côté sud-ouest du lot cent douze (112).

A piece of vacant land known and designated as part of lot one hundred and fourteen (Pt. 114) upon the official plan and in the book of reference for the Village of Beebe Plain, described as follows: beginning at a point situated on the division line of lot one hundred twelve (112) and one hundred fourteen (114) upon said cadastre, at one hundred fifty feet (150'), more or less, from the Main Street in the Village of Beebe Plain; from this point, running southeasterly, a distance of one hundred twenty-five feet (125'), more or less, in a straight line; thence turning at a right angle, going northeasterly, a distance of one hundred feet (100'), more or less; thence turning at a right angle, going northwesterly in a straight line, a distance of one hundred twenty-five feet (125'), more or less, to a point situated on the division line between lots 114 and 112; thence turning at a right angle, going southwesterly, a distance of one hundred feet (100'), more or less, to the point of beginning.

This piece of land is bounded southwesterly by the property now owned by Dame C.R. Twombly, southeasterly by the property owned by Harold Bean, and Armand Dussault, northeasterly by the property owned by A.M. Searles and northwesterly by said lot 112. There shall exist in favor of the purchaser a right of way in common on foot and with vehicles in a passage of twenty feet (20') wide by a depth of two hundred fifty feet (250'), said passage formed of the following tract of land: commencing on Main Street and going northeasterly along the division line between lots one hundred twelve (112) and one hundred sixteen (116) of said cadastre; this right of way being on the southwesterly side of lot one hundred twelve (112).

Municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley — *Municipality of Ste-Catherine-de-Hatley*

Skarpetas, Konstantinos	P. 1154	$ 249.04	$ 15.46	$ 264.50

Ce lot est borné par le nord par la rivière Magog et mesure cent quatre-vingts pieds le long de la rivière (130.0'). Borné vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot 1154 et mesurant cent quatre-vingts pieds (180.0'). Borné vers l'est par une partie non subdivisée du lot 1154 et mesurant cent quatre-vingts pieds (180.0'). Borné vers l'est par une partie non subdivisée du lot 1154 et mesurant cent quatre-vingts pieds (180.0'). Borné vers le sud par la rue Bord-de-l'Eau qui porte le no de cadastre 1155-5, mesurant cent quatre-vingts pieds (180.0'). Contenant en superficie trente et un mille pieds carrés, mesure anglaise. (31,000 pi. ca.) M.A.

This lot is bounded on the north by the Magog River and measures one hundred eighty feet (180.0'); along the river it is bounded on the west by an unsubdivided part of lot 1154 and measures one hundred eighty feet (180.0'); it is bounded on the east by an unsubdivided part of lot 1154 and measures one hundred eighty feet (180.0'); it is bounded on the south by Bord-de-l'Eau Street, which bears cadastre number 1155-5, and measures one hundred eighty feet (180.0'). It has an area of thirty-one thousand square feet, English measure (31,000 square feet, E.M.).

Dion, Gérard Mme	1145-21	56.27	9.64	65.91

De figure rectangulaire. Borné vers le nord par le lot 1145-40 rue: vers l'est par le lot 1145-22; vers le sud par le lot 1145-33 et vers l'ouest par le lot 1145-20. Mesurant soixante-dix pieds (70') de largeur par une profondeur de cent pieds (100'). Contenant en superficie sept mille pieds carrés, mesure anglaise. (7,000 pi. ca.) M.A.

Of rectangular configuration. Bounded on the north by lot 1145-40, on the east by lot 1145-22, on the south by lot 1145-33 and on the west by lot 1145-20. Measuring seventy feet (70') in width and one hundred feet (100') in depth. Having an area of seven thousand square feet, English measure (7,000 square feet, E.M.).

Gaudreau, René	1359-1	155.32	17.11	172.43

De figure irrégulière. Borné vers le nord, le nord-est et le sud-est par le lot 1359 non subdivisé et vers le sud-ouest par le chemin Ste-Catherine. Mesurant cent soixante-seize pieds et six dixièmes (176.6') et cent cinquante pieds (150') sur ses lignes nord, quatre-vingt-dix pieds (90') sur sa ligne nord-est, deux cent vingt pieds

Of irregular configuration. Bounded on the north, the northeast and the southeast by unsubdivided lot 1359, and on the southwest by the Ste-Catherine Road. Measuring one hundred seventy-six and six tenths feet (176.6') and one hundred fifty feet (150') on its north lines, ninety feet (90') on its northeast line, two hundred

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

(220′) sur sa ligne sud-est et trois cent pieds (300′) sur sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie quarante-trois mille quatre cent vingt-cinq pieds carrés, mesure anglaise. (43,425 pi. ca.) M.A.

twenty feet (220′) on its southeast line and three hundred feet (300′) on its southwest line. It has an area of forty-three thousand four hundred twenty-five square feet, English measure (43,425 square feet, E.M.).

Gagnon, Pierre Mme ..... 1361-91 ..... $ 78.59 $ 11.32 $ 89.91

De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par le lot 1361-90; vers le sud-est par le lot 1361-42; vers le sud-ouest par le lot 1361-92 et vers le nord-ouest par un chemin public. Mesurant soixante pieds (60′) de largeur par cent vingt-trois pieds (123′) de profondeur. Contenant en superficie sept mille trois cent quatre-vingts pieds carrés, mesure anglaise. (7,380 pi. ca.) M.A.

1361-92

De figure irrégulière. Borné vers le nord-est par le lot 1361-91; vers le sud-est par le lot 1361-43; vers le sud par le lot 1360-82; vers le sud-ouest par le lot 1361-93 et vers le nord-ouest par un chemin public. Mesurant cent vingt-trois pieds (123′) sur sa ligne nord-est; trente pieds (30′) sur sa ligne sud-est; trente-cinq pieds (35′) sur sa ligne sud-ouest et cinquante-neuf pieds et cinq dixièmes (59.5′) sur sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie six mille trente-sept pieds carrés, mesure anglaise. (6,037 pi. ca.) M.A.

1361-93

De figure triangulaire. Borné vers le nord-est par le lot 1361-92; vers le sud par le lot 1360-83 et vers le nord-ouest par un chemin public. Mesurant trente-cinq pieds (35′) sur sa ligne nord-est et treize pieds (13′) sur sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie deux cent vingt-sept pieds carrés et cinq dixièmes, mesure anglaise. (227.5 pi. ca.) M.A.

Of rectangular configuration. Bounded on the northeast by lot 1361-90; on the southeast by lot 1361-42; on the southwest by lot 1361-92 and on the northwest by a public road. Measuring sixty feet (60′) in width by one hundred and twenty-three feet (123′) in depth. Forming an area of seven thousand three hundred and eighty square feet, English measure (7,380 square feet, E.M.).

1361-92

Of irregular configuration. Bounded on the northeast by lot 1361-91; on the southeast by lot 1361-43; on the south by lot 1360-82; on the southwest by lot 1361-93 and on the northwest by a public road. Measuring one hundred twenty-three feet (123′) on its northeast line; thirty feet (30′) on its southeast line, thirty-five feet (35′) on its southwest line and fifty-nine and five tenths feet (59.5′) on its northwest line. Forming an area of six thousand thirty-seven square feet, English measure (6,037 square feet E.M.)

1361-93

Of triangular configuration. Bounded on the northeast by lot 1361-92; on the south by lot 1360-83 and on the northwest by a public road. Measuring thirty-five (35′) on its northeast line and thirteen feet (13′) on its northwest line. Forming an area of two hundred twenty-seven and five tenths square feet, English measure (227.5 square feet, E.M.).

Talon, Roger ..... 1167-24 ..... 8.14 5.62 13.76

De figure rectangulaire. Borné vers l'ouest par le lot no 1167-23, vers le nord par une rue qui est le lot no 1167-1, vers l'est par une partie non divisée du lot no 1167 et vers le sud par une partie non divisée du lot no 1168, mesurant soixante-quinze (75′) pieds de largeur par cent quarante-cinq (145′) pieds de profondeur, contenant en superficie dix mille huit cent soixante-quinze pieds (10,875 pi. ca.) mesure anglaise.

Of rectangular form. Bounded towards the west by lot No. 1167-23, towards the north by a street being lot No. 1167-1 towards the east by an undivided part of lot No. 1167 and towards the south by an undivided part of lot No. 1168 measuring seventy-five feet (75′) in width by a depth of one hundred and forty-five feet (145′) forming an area of ten thousand eight hundred and seventy-five feet, English measure. (10,875 sq. ft.)

Municipalité du canton de Stanstead — *Municipality of the Township of Stranstead*

Huckins, Rupert ..... 246 ..... 4 23.58 $ 55.58 0.50 77.66
Baylis, Wayne ..... P. 322 ..... 5 54.63 1.50 56.13

Un terrain ou une parcelle de terrain faisant partie du lot numéro trois cent vingt-deux aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Stanstead, situé entre le lac au sud et le chemin au nord et mesurant soixante-quinze pieds (75′) de largeur le long du chemin. Ci-après une description plus détaillée de cette parcelle de terrain: à partir d'un point sur le bord du lac situé à deux cent cinquante pieds (250′) à l'est de la ligne nord-est du lot numéro vingt-deux de la subdivision du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (322/22); de là en direction est le long de la rive du lac une distance de soixante-quinze pieds (75′) mesurée en ligne droite; de là en direction nord, parallèlement à la ligne nord-est du lot 322/22, jusqu'au chemin; de là en direction ouest en suivant la li-

A plot or parcel of land forming part of lot number three hundred and twenty-two upon the official cadastral plan and book of reference for the Township of Stanstead lying and being between the lake towards the south and the road towards the north and measuring seventy-five feet (75′) in width along the road. This plot of land is more fully described as follows: starting from a point on the shore of the lake situated two hundred and fifty feet (250′) east of the northeast line of lot number twenty-two of the subdivision of original lot number three hundred and twenty-two (322/22); thence, in an easterly direction along the shore of the lake a distance of seventy-five feet (75′) measured in a straight line; thence, in a northerly direction, parallel to the northeasterly line of lot

Nom des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

gne sud du chemin une distance de soixante-quinze pieds (75'); de là une ligne en direction sud parallèlement à la ligne nord-est dudit lot 322/22 jusqu'au point de départ sur la rive du lac. Cette parcelle de terrain est bornée vers le nord par la route, vers le sud par le lac, vers l'ouest par la partie du même lot appartenant à Roderick Lalonde ou représentants et vers l'est par une autre partie dudit lot 322 appartenant au vendeur.

322/22 far enough to reach the road; thence in a westerly direction following the southerly line of the road a distance of seventy-five feet (75'); thence in a southerly direction parallel to the north-easterly line of said lot 322/22 to the starting point on the shore of the lake. This plot of land is bounded towards the north by the road: towards the south by the Lake: towards the west by a part of the same lot belonging to Roderick Lalonde or representatives and towards the east by another part of said lot 322 belonging to the vendor.

Riccio, Albert ..... P. 524, P. 525 ... 7 $ 22.02 $ 71.44 $ 2.00 $ 95.46

Une certaine étendue de terrain connue et désignée comme étant: tous les certains lopins et parcelles de terre compris dans les lots cinq cent vingt-trois et cinq cent vingt-quatre (523 et 524) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Stanstead; plus amplement décrits comme suit: partant d'un point no 1 qui est situé sur le lot cinq cent vingt-quatre (524) à l'intersection du chemin public de Fitch-Bay-Tomifobia, sur le côté est de ce dernier, et dudit point en ligne droite vers l'est le long de la ligne de division entre les lots cinq cent vingt-quatre et cinq cent vingt-cinq (524 et 525), sur une distance de treize cents pieds (1,300') plus ou moins, jusqu'à un second point; à partir de ce dernier point, tournant à gauche, en ligne droite, direction nord-ouest, à travers le lot cinq cent vingt-quatre (524) jusqu'à un troisième point à l'intérieur du lot cinq cent vingt-trois (523), sur une distance de douze cent cinquante pieds (1,250') plus ou moins; de ce dernier point en tournant vers la gauche, en ligne droite, direction ouest, sur une distance de trois cent soixante-cinq pieds (365') plus ou moins jusqu'à un quatrième point sur le côté est de ladite voie mentionnée ci-dessus; de ce dernier point tournant à gauche, suivant les contours dudit chemin public en direction sud sur une distance de douze cent soixante pieds (1,260') plus ou moins, jusqu'au point de départ. Toutes les deux parcelles de terrain vague vendues par les présentes sont bornées au sud par le lot cinq cent vingt-cinq (525); à l'est par parties des lots cinq cent-vingt-quatre et cinq cent vingt-trois (524 et 523), réservées par Ralph Washburn, le propriétaire ou ses représentants; au nord par le résidu du lot cinq cent vingt-trois (523) réservé également par le propriétaire, le vendeur aux présentes; et à l'ouest par les contours de ladite voie publique.

That certain piece of land known and designated as being: all of those certain tracts and or parcel of land being and forming parts of lots five hundred and twenty-three and five hundred and twenty-four (523 and 524) upon the official cadastral plan and book of reference of the Township of Stanstead; more particularly described as follows: starting at a point No. 1, which point is located in lot five hundred and twenty-four (524), at the intersection of the Fitch-Bay-Tomifobia public road, on the east side thereof and from said point in straight line towards the east, along the dividion line between lots five hundred and twenty-four and five hundred and twenty-five (524 and 525), a distance of thirteen hundred feet (1,300') more or less to a second point; from said latter point turning to the left, in a straight line, in a northwesterly direction, across lot five hundred and twenty-four (524), to a 3rd point within lot five hundred and twenty-three (523), a distance of twelve hundred fifty feet (1,250') more or less; from said latter point turning to the left, in a straight line in a westerly direction, a distance of three hundred and sixty-five feet (365') more or less to a 4th point, on the east side of said highway above; from said latter point turning to the left, following the contour of said public road, in a southerly direction, the distance of twelve hundred sixty feet (1,260') more or less, to the place of beginning. As all of the herein sold two parcels of vacant land are bounded on the south by lot five hundred and twenty-five (525) on the east by parts of lots five hundred and twenty-four and five hundred and twenty-three (524 and 523) owned and reserved by Ralph Washburn or representatives; on the north by the residue of lot five hundred and twenty-three (res. 523) also owned and reserved by the said vendor herein; and on the west by the contour of the said public highway.

Municipalité de Stanstead-Est — *Municipality of Stanstead-East*

Davidson, Goldwin ..... 15 ..... P. 998, P. 999 ... 12 $ 75.31 $ 137.62 $ 3.00 $ 215.93

Les certaines étendues de terre connues et désignées comme étant:

1. Toute la partie du lot numéro neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) au plan cadastral officiel du canton de Stanstead, située du côté ouest de la route menant à Boynton et en partie du côté ouest de la voie ferrée, depuis le passage à niveau jusqu'à la ligne nord dudit lot. Cette étendue de terre est bornée à l'ouest par la ligne de division entre les rangs 12 et 13 dudit canton.

2. Toute la partie du lot numéro neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) au plan cadastral officiel du canton de Stanstead, de forme triangulaire et située du côté ouest de la route menant à Boynton et à l'est de la ligne de division entre les rangs 12 et 13.

Ladite étendue de terrain est bornée au nord par la ligne nord du lot 998, à l'ouest par la ligne de division entre les rangs 12 et 13.

Those certain pieces of land known and designated as being:

1. All that part of lot number nine hundred and ninety-nine (999) on the official cadastral plan for the township of Stanstead, situated on the west side of the road leading to Boynton, and partly on the west side of the railroad track, from the crossing up to the north line of said lot. Said piece of land being bounded on the west by the line dividing ranges 12 and 13 of said township.

2. All that part of lot number nine hundred and ninety-eight (998) on the official cadastral plan for the township of Stanstead, of triangular figure and situated on the west side of the road leading to Boynton and east of the line dividing ranges 12 and 13.

Said piece of land being bounded on the north by the north line of lot 998, on the west by the line dividing ranges 12 and 13.

Krinsky, Leslie ..... 100 ..... 964 ..... 12 88.29 29.82 3.00 221.11
Smith, Thomas ..... 31 ..... 811, P. 812 ..... 10 9.50 14.12 3.00 27.12

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total
Un certain emplacement connu et désigné comme étant l'extrémité sud du lot numéro huit cent douze (ptie S. 812) aux plan cadastral et livre de renvoi du canton de Stanstead, contenant six acres de terre, plus ou moins; la ligne nord de ce lopin de terre est la continuation vers l'est de la ligne nord du lot numéro 693 dudit canton; ce lopin de terre est borné au sud par le lot numéro 811, à l'est par le lot numéro 813 et à l'ouest par le lot numéro 693;							
Adamo, Michelangelo		P. 841, P. 845, P. 845	11	$ 23.66	$ 45.07	$ 4.50	$ 74.23
Cette certaine parcelle de terre située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant: *a*) Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (partie 841) aux plan et livre de renvoi du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead. Bornée au nord et à l'ouest par des chemins projetés (partie 841), au sud, au sud-est et à l'est par une autre partie du lot 841. Mesurant dans sa ligne nord cent douze pieds et seize centièmes (112.16'); dans sa ligne est deux cent trente-huit pieds et quarante-six centièmes (238.46'); dans sa ligne sud-est treize pieds et quatre-vingts centièmes (13.80'); dans sa ligne sud cent neuf pieds et cinquante centièmes (109.50') et dans sa ligne ouest deux cent cinquante pieds (250'). Ladite partie constitue le bloc numéro deux cent cinquante-deux (252). *b*) Une partie du lot originaire numéro 845 (partie 845) auxdits plan et livre de renvoi. Bornée au nord-est et au nord-ouest par des chemins projetés (partie 845), au sud-est et au sud-ouest par une autre partie du lot 845. Mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest cent pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (100.94'), dans ses lignes nord-ouest et sud-est cent pieds (100'). Cette partie constitue le côté ouest du bloc numéro deux cent soixante (260). *c*) En outre une autre partie dudit lot originaire numéro 845 (partie 845) auxdits plan et livre de renvoi. Bornée au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par une autre partie du lot 845 et au nord-ouest par un chemin projeté (partie 845). Mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest cent pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (100.94'); dans sa ligne nord-ouest cent cinquante pieds (150.0') et dans sa ligne sud-est cent soixante pieds (160.0'). Cette partie constitue le côté nord-est du bloc numéro deux cent soixante et un (261).							
Drouvalakis, Loannis		P. 988.	12	13.12	23.02	3.50	39.64
Cette certaine parcelle de terre située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant: *a*) Partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-huit (partie 988) aux plan et livre de renvoi du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead. Bornée au nord, à l'est et au sud par une autre partie du lot 988 et à l'ouest par la route Boynton-Ayer's Cliff. Mesurant cent un pieds et vingt centièmes (101.20') dans ses lignes nord et sud et cent vingt-cinq pieds (125') dans ses lignes est et ouest.							

That certain property known and designated as being the south extremity of lot number eight hundred and twelve (Pt. S. 812) upon the official cadastral plan and in the book of reference for the Township of Stanstead, containing six (6) acres of land, more or less; the north line of said piece of land is the continuation towards the east of the north line of lot number 693 of said Township; said piece of land being bounded on the south by lot number 811, on the east by lot number 813, and on the west by the lot number 693.

A certain parcel of land situated near Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being:

(*a*) A part of the original lot number eight hundred and forty-one (P. 841) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north and to the west by proposed roads (P. 841) and to the south, to the southeast and to the east by another part of said lot 841.

Measuring in its north line one hundred and twelve feet and sixteen hundredths of a foot (112.16'); in its east line two hundred and thirty-eight feet and forty-six hundredths of a foot (238.46'); in its southeast line, thirteen feet and eighty hundredths of a foot (13.80'); in its south line one hundred and nine feet and fifty hundredths of a foot (109.50') and in its west line two hundred and fifty feet (250.0'). Said part being the block number two hundred and fifty-two (252).

(*b*) A part of original lot number eight hundred and forty-five (P. 845) on the said plan and book of reference.

Bounded to the northeast and to the northwest by proposed roads (P. 845) and to the southeast and to the southwest by another part of said lot 845.

Measuring in its northeast and southwest lines, one hundred feet and ninety-four hundredths of a foot (100.94') and in its northwest and southeast lines, one hundred feet (100.0'). Said part being the west side of block number two hundred and sixty (260).

(*c*) And another part of the said original lot number eight hundred and forty-five (P. 845) on the said plan and book of reference. Bounded to the northeast, to the southeast and to the southwest by another part of said lot 845 and to the northwest by a proposed road (P. 845).

Measuring in its northeast and southwest lines, one hundred feet and ninety four hundredths of a foot (100.94'); in its northwest line, one hundred and fifty feet (150.0') and in its southeast line, one hundred and sixty feet (160.0').

Said part being the northeast side of block number two hundred and sixty-one (261).

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being:

(*a*) A part of the original lot number nine hundred and eighty-eight (P. 988) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north, to the east and to the south by another part of said lot 988; and to the west by the Boynton-Ayer's Cliff Highway.

Measuring one hundred and one feet and twenty hundredths of a foot (101.20') in its north and south lines and one hundred and twenty-five feet (125.0') in its east and west lines.

Nom des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

Ladite partie formant le côté nord du bloc deux cent dix-huit (218).

b) et une autre partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-huit (partie 988) auxdits plan et livre de renvoi. Bornée au nord-ouest par un chemin proposé (partie 988); à l'est et au sud par une autre partie dudit lot 988; et à l'ouest par la route Boynton-Ayer's Cliff.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest cent vingt-sept pieds et dix-huit centièmes (127.18′); dans sa ligne est deux cent soixante-dix-neuf pieds et trente centièmes (279.30′); dans sa ligne sud cent un pieds et vingt centièmes (101.20′) et dans sa ligne ouest cent quatre-vingt-six pieds et soixante-quatre centièmes (186.64′).

Ladite partie étant le bloc numéro deux cent seize (216).

Said part being the north side of the block two hundred and eighteen (218).

(*b*) And another part of the original lot number nine hundred and eighty-eight (P. 988) on the said plan and book of reference.

Bounded to the northwest by a proposed road (P. 988); to the east and to the south by another part of said lot 988; and to the west by the Boynton-Ayer's Cliff Highway.

Measuring in its northwest line one hundred and twenty-seven feet and eighteen hundredths of a foot (127.18′); in its east line, two hundred and seventy-nine feet and thirty hundredths of a foot (279.30′); in its south line one hundred and one feet and twenty hundredths of a foot (101.20′) and in its west line one hundred and eighty-six feet and sixty-four hundredths of a foot (186.64′).

Said part being block number two hundred and sixteen (216).

Giammarino, Michel	P. 841	11	$ 12.12	$ 24.08	$ 3.50	$ 39.70

Une certaine étendue de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (ptie 841) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord par le lot 840; à l'est, en partie par un chemin proposé (ptie 841) et en partie par une autre partie dudit lot 841; au sud par une autre partie dudit lot 841 et à l'ouest par l'autoroute 55 (ptie 841).

Mesurant cent pieds (100.0′) dans une de ses lignes est; quarante-trois pieds et trente centièmes (43.30′) dans son autre ligne est; cent quatre-vingt-quatre pieds et cinquante-sept centièmes (184.57′) dans sa ligne nord; trente et un pieds (31.0′) dans sa ligne nord-est; quatre-vingt-deux pieds et vingt centièmes (82.20′) dans sa ligne sud-est; cent pieds (100.0′) dans sa ligne sud et trois cent deux pieds et quarante centièmes (302.40′) dans sa ligne ouest.

Ladite étendue de terrain étant le bloc numéro neuf (9).

A certain parcel of land situated near Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being a part of original lot number eight hundred and forty-one (P. 841) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north by the lot 840; to the east partly by a proposed road (P. 841) and partly by another part of said lot 841; to the south by another part of said lot 841 and to the west by Autoroute 55 (P. 841).

Measuring one hundred feet (100.0′) in one of its east lines; forty-three feet and thirty hundredths of a foot (43.30′) in its other east line; one hundred and eighty-four feet and fifty-seven hundredths of a foot (184.57′) in its north line; thirty-one feet (31.0′) in its northeast line; eighty-two feet and twenty hundredths of a foot (82.20′) in its southeast line; one hundred feet (100.0′) in its south line and three hundred and two feet and forty hundredths of a foot (302.40′) in its west line.

Said parcel being block number nine (9).

Mendez, Luis et Capello, Luciano	P. 988, P. 988 ...	12	24.58	134.97	3.00	162.55

Une certaine étendue de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme suit:

1. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-huit (ptie 988) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord par une autre partie dudit lot 988; à l'est par la rivière Tomifobia; au sud par une autre partie dudit lot 988 et à l'ouest par un chemin proposé (ptie 988).

Mesurant deux cent quatre-vingt-dix pieds (290.0′) dans sa ligne nord; deux cent cinquante pieds (250.0′) dans sa ligne sud; cent vingt-cinq pieds (125.0′) dans une de ses lignes ouest; et cent pieds dans son autre ligne ouest. Ladite étendue de terrain étant le bloc numéro deux cent vingt-huit (228), et

2. Une partie du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-huit (ptie 988) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord par une autre partie dudit lot 988; au sud par un chemin proposé (ptie 988); à l'est par une autre partie dudit lot 988; et à l'ouest par un autre chemin proposé (ptie 988).

Mesurant deux cent cinquante pieds (250.0′) de profondeur sur une largeur de cent pieds (100.0′).

Ladite étendue de terrain étant le bloc numéro deux cent vingt-neuf (229).

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being.

1. A part of the original lot number nine hundred and eighty-eight (P. 988) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north by another part of said lot 988; to the east by the River Tomifobia; to the south by another part of said lot 988 and to the west by a proposed road (P. 988).

Measuring two hundred and ninety feet (290.0′) in its north line; two hundred and fifty feet (250.0′) in its south line; one hundred and twenty-five feet (125.0′) in one of its west lines; and one hundred feet (100.0′) in its other west line. Said part being block number two hundred and twenty-eight (228), and

2. A part of the original lot number nine hundred and eighty-eight (P. 988) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north by another part of said lot 988; to the south by a proposed road (P. 988); to the east by another part of said lot 988; and to the west by another proposed road (P. 988).

Measuring two hundred and fifty feet (250.0′) in depth by a width of one hundred feet (100.0′).

Said part being block number two hundred and twenty-nine (229).

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total
Perez, Jose		P. 841, P. 845, P. 846	11	$ 8.28	$ 46.82	$ 3.00	$ 58.10

Une certaine parcelle de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (ptie 841), une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-six (ptie 846) et une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-cinq (ptie 845) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord par une autre partie dudit lot 841; à l'ouest par une autre partie des lots 841 et 845; au sud par une autre partie des lots 846 et 845 et à l'est par un chemin projeté (ptie 846 et ptie 841).

Mesurant dans sa ligne nord cent pieds (100'); dans ses lignes est et ouest cent vingt-cinq pieds (125') et dans sa ligne sud cent pieds (100'). Cette parcelle constitue le côté nord du bloc numéro deux cent quarante-neuf (249).

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being a part of original lot number eight hundred and forty-one (P. 841) a part of the original lot number eight hundred and forty-six (P. 846) and a part of original lot number eight hundred and forty-five (P. 845) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north by another part of said lot 841; to the west by another part of said lots 841 and 845; to the south by other parts of said lots 846 and 845 and to the east by a proposed road (P. 846 and P. 841).

Measuring in its north line one hundred feet (100.0'); in its east and west lines one hundred and twenty-five feet (125.0') and in its south line one hundred feet (100.0').

Said parcel being the north side of block number two hundred and forty-nine (249).

Riccobono, Claudio et Filippo	P. 849	11	13.10	46.77	3.00	62.87

Une certaine parcelle de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-neuf (ptie 849) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord par la propriété de la Reine (route 55 — ptie 849); à l'est par la rivière Tomifobia; au sud par un chemin projeté (ptie 849) et à l'ouest par une autre partie du lot 849.

Mesurant cent quarante pieds (140') dans sa ligne nord; deux cent trente pieds (230') dans sa ligne sud; et cent vingt-cinq pieds et vingt-cinq centièmes (125.25') dans sa ligne ouest.

Cette parcelle étant le bloc numéro trois cent un (301).

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being a part of original lot number eight hundred and forty-nine (P. 849) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north by the property belonging into the Queen (Highway 55, P. 849); to the east by the River Tomifobia; to the south by a proposed road (P. 849) and to the west by another part of said lot 849.

Measuring one hundred and forty feet (140.0') in its north line; two hundred and thirty feet (230.0') in its south line; and one hundred and twenty-five feet and twenty-five hundredths of a foot (125.25') in its west line.

Said parcel being the block number three hundred and one (301).

Riccobono, Marcello	P. 851	11	5.23	68.73	2.00	75.96

Une certaine parcelle de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant une partie du lot originaire huit cent cinquante et un (ptie 851) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord, au sud et à l'ouest par une autre partie du lot 851 et à l'est par la rivière Tomifobia.

Mesurant cent vingt-huit pieds et quatre-vingt-dix centièmes (128.90') dans sa ligne nord; cent cinq pieds et quatre-vingts centièmes (105.80') dans sa ligne est; cent pieds et quarante-huit centièmes (100.48') dans sa ligne sud et cent pieds (100') dans sa ligne ouest.

Cette parcelle constitue le côté est du bloc numéro deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299).

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being a part of the original lot number eight hundred and fifty-one (P. 851) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north, to the south and to the west by another part of the said lot 851 and to the east by the River Tomifobia.

Measuring one hundred and twenty-eight feet and ninety hundredths of a foot (128.90') in its north line; one hundred and five feet and eighty hundredths of a foot (105.80') in its east line; one hundred feet and forty-eight hundredths of a foot (100.48') on its south line and one hundred feet (100.0') in its west line.

Said parcel being the east side of the block number two hundred and ninety-nine (299).

Riccobono, Giuseppe	P. 845, P. 847 ...	11	8.30	15.09	4.00	27.39

Une parcelle de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-sept (ptie 847) et une partie du lot originaire numéro huit cent quarante-cinq (ptie 845), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being a part of the original lot number eight hundred and forty-seven (P. 847) and a part of the original lot number eight hundred and forty-five (P. 845) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Nom des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

Bornée au nord par un chemin projeté (ptie 845); à l'est et à l'ouest par d'autres parties des lots 845 et 847; et au sud par la rivière Tomifobia.

Mesurant cent soixante-quinze pieds (175') dans sa ligne nord; cent dix pieds (110') dans sa ligne est et cent quinze pieds (115') dans sa ligne ouest.

Cette parcelle constitue le côté ouest du bloc numéro deux cent soixante et onze (271).

Bounded to the north by a proposed road (P. 845); to the east and to the west by other parts of said lots 845 and 847; and to the south by the River Tomifobia.

Measuring one hundred and seventy-five feet (175.0') in its north line; one hundred and ten feet (110.0') in its east line and one hundred and fifteen feet (115.0') in its west line.

Said parcel being the west side of block number two hundred and seventy-one (271).

Tramontano, Alba Miss ..... P. 847 ..... 11 $ 8.20 $ 32.55 $ 3.00 $ 43.70

Une certaine parcelle de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead, (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant partie du lot originaire numéro huit cent quarante-sept (ptie 847) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord et à l'est par une autre partie du lot 847; au sud par la rivière Tomifobia et à l'ouest par un chemin projeté (ptie 847).

Mesurant cent pieds (100.0') dans ses lignes est et ouest sur cent vingt-cinq pieds (125.0') dans ses lignes sud et nord.

Ladite parcelle étant le côté sud du bloc cinquante-six (56).

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being a part of original lot number eight hundred and forty-seven (P. 847) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north and to the east by another part of said lot 847; on the south by the River Tomifobia and on the west by a proposed road (P. 847).

Measuring one hundred feet (100.0') in its east and west lines by one hundred and twenty-five feet (125.0') in its south and north lines.

Said parcel being the south side of block fifty-six (56).

Tortoriello, Carmine ..... P. 841, P. 841, P. 841 11 24.56 134.97 3.00 161.43

Une certaine parcelle de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead, (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant:

1. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (ptie 841) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord et au sud par une autre partie dudit lot 841; à l'ouest par la route 55 (ptie 841) et à l'est par un chemin projeté (ptie 841).

Mesurant quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingts centièmes (83.80') dans sa ligne nord; deux cent cinquante pieds (250.0') dans ses lignes est et ouest et quatre-vingt-neuf pieds et quarante centièmes (89.40') dans sa ligne sud.

Ladite partie étant le bloc numéro deux cent quatre-vingt-cinq (285).

2. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (ptie 841) aux plan et livre de renvoi officiels du comté de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord et au sud par une autre partie dudit lot 841; à l'ouest par la route 55 (ptie 841), à l'est et au nord-est par un chemin projeté (ptie 841).

Mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds et cinquante-huit centièmes (97.58') dans sa ligne nord; deux cent vingt-quatre pieds et trente centièmes (224.30') dans sa ligne ouest; quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingts centièmes (83.80') dans sa ligne sud; deux cent vingt-deux pieds et cinquante centièmes (222.50') dans sa ligne est et vingt-neuf pieds et cinquante centièmes (29.50') dans sa ligne nord-est.

Ladite partie étant le bloc numéro deux cent quatre-vingt-six (286), et

3. Une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (ptie 841) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Bornée au nord et au sud par une autre partie dudit lot 841; à l'ouest par la route 55 (ptie 841) et à l'est par un chemin proposé (ptie 841).

Mesurant soixante-douze pieds et cinquante-trois centièmes (72.53') dans sa ligne nord; deux cent cinquante pieds (250.0') dans sa ligne est; quatre-vingt-dix-sept pieds et cinquante-huit centièmes

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being:

1. A part of original lot number eight hundred and forty-one (P. 841) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north and to the south by another part of said lot 841; to the west by Highway 55 (P. 841) and to the east by a proposed road (P. 841).

Measuring eighty-three feet and eighty hundredths of a foot (83.80') in its north line; two hundred and fifty feet (250.0') in its east and west lines and eighty-nine feet and forty hundredths of a foot (89.40') in its south line.

Said part being the block number two hundred and eighty-five (285).

2. A part of original lot number eight hundred and forty-one (P. 841) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north and to the south by another part of said lot 841; to the west by Highway 55 (P. 841), to the east and to the northeast by a proposed road (P. 841).

Measuring ninety-seven feet and fifty-eight hundredths of a foot (97.58') in its north line; two hundred and twenty-four feet and thirty hundredths of a foot (224.30') in its west line; eighty-three feet and eighty hundredths of a foot (83.80') in its south line; two hundred and twenty-two feet and fifty hundredths of a foot (222.50') in its east line and twenty-nine feet and fifty hundredths of a foot (29.50') in its northeast line.

Said part being block number two hundred and eight-six (286), and

3. A part of original lot number eight hundred and forty-one (P. 841) on the said plan and book of reference.

Bounded to the north and to the south by another part of said lot 841; to the west by Highway 55 (P. 841) and to the east by a proposed road (P. 841).

Measuring seventy-two feet and fifty-three hundredths of a foot (72.53') in its north line; two hundred and fifty feet (250.0') in its east line; ninety-seven feet and fifty-eight hundredths of a foot

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

(97.58') dans sa ligne sud et deux cent cinquante et un pieds et vingt centièmes (251.20') dans sa ligne ouest.

Ladite partie étant le bloc numéro deux cent quatre-vingt-sept (287).

(97.58') in its south line and two hundred and fifty-one feet and twenty hundredths of a foot (251.20') in its west line.

Said part being block number two hundred and eighty-seven (287).

Ancora, Frank Joseph ..... P. 841 ..... 11 $ 12.20 $ 22.44 $ 3.50 $ 40.14

Une certaine étendue de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (ptie 841) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Mesurant dans sa ligne nord cent douze pieds et seize centièmes (112.16'); dans sa ligne nord-est deux cent un pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (201.98'); dans sa ligne sud-est cinquante pieds (50.0'); dans sa ligne sud cent deux pieds et quarante centièmes (102.40'); dans sa ligne sud-ouest treize pieds et quatre-vingts centièmes (13.80') et dans sa ligne nord-ouest deux cent trente-huit pieds et quarante-six centièmes (238.46').

Bornée au nord, au nord-est et au sud-est par un chemin proposé (ptie 841); au sud, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties dudit lot 841 audit cadastre.

Ladite étendue de terrain étant le bloc numéro deux cent cinquante et un (251).

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being a part of original lot number eight hundred and forty-one (P. 841) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Measuring in its north line, one hundred and twelve feet and sixteen hundredths of a foot (112.16'); in its northeast line, two hundred and one feet and ninety-eight hundredths of a foot (201.98'); in its southeast line, fifty feet (50.0'); in its south line, one hundred and two feet and forty hundredths of a foot (102.40'); in its southwest line thirteen feet and eight hundredths of a foot (13.80') and in its northwest line two hundred and thirty-eight feet and forty-six hundredths of a foot (238.46').

Bounded to the north, to the northeast and to the southeast by proposed road (P. 841); and to the south, to the southwest and to the northwest by other parts of the said lot 841 of the said cadastre.

Said parcel land being block number two hundred and fifty-one (251).

Caruso, Joseph ..... P. 841 ..... 11 23.66 134.97 3.00 164.63

Une certaine étendue de terrain située près de Ayer's Cliff, comté de Stanstead (province de Québec, Canada), connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro huit cent quarante et un (ptie 841) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead.

Bornée au nord par le lot 840; à l'est par la route 55; au sud par une autre partie dudit lot 841; à l'ouest par une autre partie dudit lot 841 (appartenant au vendeur) et au nord-ouest par le lot 842.

Mesurant environ dix pieds (10.0') dans sa ligne nord; mille cinquante pieds (1,050.0') dans sa ligne est; cent pieds (100.0') dans sa ligne sud; huit cent vingt pieds (820.0') dans sa ligne ouest et deux cents pieds (200.0') dans sa ligne nord-ouest.

Ladite description étant faite selon le plan officiel de l'autoroute des Cantons de l'Est, dossier S-63, préparé par D. St-Pierre, arpenteur-géomètre, en date du 16 septembre 1965. Ledit plan a été dûment complété par le vendeur et par l'acheteur à leur satisfaction mutuelle, dont quittance.

Ladite étendue de terrain étant le bloc numéro trois cent deux (302).

A certain parcel of land situated near of Ayer's Cliff, County of Stanstead, Province of Québec, Canada, known and designated as being a part of original lot number eight hundred and forty-one (P. 841) on the plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, Registration Division of Stanstead.

Bounded to the north by the lot 840; to the east by Highway 55; to the south by another part of said lot 841; to the west by another part of said lot 841 (belonging unto the Vendor) and to the northwest by the lot 842.

Measuring approximatively ten feet (10.0') in its north line; one thousand and fifty feet (1,050.0') in its east line; one hundred feet (100.0') in its south line; eight hundred and twenty feet (820.0') in its west line and two hundred feet (200.0') in its northwest line.

Said description being made in virtue of the official plan of the "Autoroute des Cantons de l'Est", file S-63 prepared by D. St-Pierre, Q.L.S. on September 16th, 1965. Said plan duly completed by the vendor and the purchaser at their mutual satisfaction, whereof quit.

Said parcel being the block number three hundred and two (302).

La corporation du canton de Hatley-Ouest — *The Corporation of the Township of West Hatley*

Bertrand, Clémence & Walker Sara P. 989 ..... 6 $ 24.73 $ 2.98 $ 27.71

Cette certaine propriété connue et désignée comme étant partie du lot numéro neuf cent quatre-vingt-neuf (P. 989) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Hatley, maintenant village d'Ayer's Cliff, comté de Stanstead, et mesurant soixante pieds (60') de largeur sur le chemin et en arrière, par toute la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin et la ligne est ou sud-est dudit lot et au long décrit comme suit:

Commençant à un point situé sur le côté est du chemin à quatre-vingt-cinq pieds (85') au nord du coin nord-ouest de la propriété de

A certain parcel of land known and designated as part of lot number nine hundred and eighty-nine (P. 989) on the official plan and in the book of reference of the Township of Hatley, now Ayer's Cliff Village, County of Stanstead, and measuring sixty feet (60') in width on the road and in the rear, by the whole depth between the road and the east or southeast line of said lot and described as follows:

Beginning at a point situated on the east side of the road, eighty-five feet (85') north of the northwest corner of the property

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

Kenneth Pyle, acquise de J.C. Bernier, le 11 mai 1965, dont copie a été enregistrée à Stanstead sous le numéro 79581; de là, courant dans une direction est, en ligne parallèle avec la propriété de Kenneth Pyle, jusqu'à la ligne sud ou sud-est dudit lot; de là, courant vers le nord-ouest en suivant la ligne est ou sud-est dudit lot une distance de soixante pieds (60'); de là courant dans une direction ouest, en ligne parallèle avec la ligne du terrain présentement décrit, jusqu'au chemin; de là, courant dans une direction sud, en suivant la ligne est du chemin, une distance de soixante pieds (60') pour frapper le point de départ.

Cette propriété est bornée au nord et au sud par la balance dudit lot, à l'est par la ligne est dudit lot, et à l'ouest par le chemin.

of Kenneth Pyle, purchased from J.C. Bernier on May 11, 1965, a copy of the deed having been registered at Stanstead under number 79581; thence, in an easterly direction, in a line parallel to the property of Kenneth Pyle, up to the south or southeast line or said lot; thence, in a northwesterly direction along the east or southeast line of said lot for a distance of sixty feet (60'); thence in a westerly direction in a line parallel to the lot herein described, to the road; thence in a southerly direction following the east line of the road on a distance of sixty feet (60) to the starting point.

This property is bounded on the north and on the south by the remainder of the said lot, on the east by the east line of said lot and on the west by the road.

Gauntlett, Graham ..... P. 647 4 $ 29.30 $ 85.10 $ 2.40 $ 116.80

Une partie du lot numéro six cent quarante-sept (P. 647) sur le plan du cadastre officiel du canton de Hatley, plus précisément décrit comme suit:

En partant d'un point sur la ligne nord dudit lot et du côté est de la propriété du Canadien Pacifique, de là, en direction sud en suivant le côté est de la propriété du Canadien Pacifique, une distance de deux cent quarante-cinq pieds (245') plus ou moins; de là, en direction est parallèlement à la ligne nord dudit lot, une distance de deux cent quarante-huit pieds (248'); de là, en direction nord le long d'une ligne parallèle à la ligne est de la propriété du Canadien Pacifique une distance de deux cent quarante pieds (240'); de là, en direction ouest suivant la ligne nord dudit lot, une distance de deux cent quarante-huit pieds (248') plus ou moins jusqu'au point de départ.

Borné au nord par le lot six cent quarante-six(646),à l'ouest par la propriété du Canadien Pacifique, au sud et à l'est par le résidu dudit lot appartenant à l'acheteur; avec un droit de passage dans le chemin existant qui donne accès à la route, ce droit de passage grevant le résidu dudit lot six cent quarante-sept (647);

Le vendeur et l'acheteur conviennent que si le vendeur n'a aucun droit jusqu'au lot six cent quarante-six (646), la limite nord de la propriété ici décrite pourrait être telle qu'elle apparaît au plan ci-joint et ceci après avoir été contresigné par les parties et le notaire soussigné.

Part of lot number six hundred and forty-seven (P. 647) upon the official cadastral plan of the Township of Hatley, more fully described as follows:

Starting at a point on the north line of said lot and on the east side of the C.P.R.'s property, thence in a southerly direction following the east side of the C.P.R.'s property, a distance of two hundred and forty-five feet (245') more or less; thence in an easterly direction in a line parallel with the north line of said lot a distance of two hundred and forty-eight feet (248'); thence in a northerly direction in a line parallel with the east line of the C.P.R.'s property a distance of two hundred and forty feet (240'); thence in a westerly direction following the north line of said lot, a distance of two hundred and forty-eight feet (248') more or less up to our starting point.

Bounded on the north by lot six hundred and forty-six (646); on the west by the C.P.R.'s property; on the south and east by the residue of said lot belonging to the purchaser; with a right of way against the residue of said lot six hundred and forty-seven (647) on the existing road to reach the highway;

The vendor and the purchaser agree that the north boundary of the property herein described may be just as shown on the plan hereto annexed after having been countersigned by the parties and the undersigned notary, if the vendor doesn't have any right up to the lot six hundred and forty-six (646).

McKeating, K. John ..... P. 647, P. 649 ... 4 117.65 69.29 9.28 196.22

a) Toute la partie du lot numéro six cent quarante-sept (P. 647) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Hatley situé à l'est de la route, ladite lisière de terrain étant bornée comme suit: vers le nord par une partie du lot numéro 644; vers l'est par les lots numéros 462 et 465; vers le sud par le lot numéro 648 et par une partie du lot numéro 649; vers l'ouest par la route; vers le nord-ouest par le lot numéro 646.

b) Cette certaine lisière de terrain désignée comme étant le lot six cent quarante-neuf (649) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Hatley.

A distraire dudit lot numéro six cent quarante-neuf (P. 649) les deux parties suivantes:

1. Une partie du lot numéro six cent quarante-neuf (P. 649) du canton de Hatley, vendue par Robert William Whitcomb à Stanley James Whitcomb, suivant l'acte de vente signé devant témoins le 18 août 1961 et enregistré à Stanstead sous le numéro 73102, laquelle parcelle de terrain est plus amplement décrite comme suit: « Étant

(*a*) All that part of lot number six hundred and forty-seven (P. 647) upon the official cadastral plan and in the book of reference for the Township of Hatley situate to the east of the public highway, said tract of land being bounded as follows: towards the north by part of lot number 644; towards the east by lots numbers 462 and 465; towards the south by lot number 648 and by part of lot number 649; towards the west by the public highway; towards the northwest by lot number 646.

(*b*) That certain tract or parcel of land known and designated as being lot number six hundred and forty-nine (649) upon the official cadastral plan and in the book of reference for the Township of Hatley.

Save and except from said lot number six hundred and forty-nine (649) the two following parts:

(1) Part of lot number six hundred and forty-nine (P. 649), Township of Hatley, sold by Robert William Whitcomb to Stanley James Whitcomb, according to a deed of sale signed before witnesses on August 18, 1961, and registered at Stanstead under number 73102, which tract of land is more fully described as

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

une partie du lot numéro six cent quarante-neuf (P. 649) au cadastre du canton de Hatley; bornée vers le nord et vers l'est par une partie de ce même lot réservée par le vendeur; vers le sud par le lot numéro six cent cinquante (650); vers l'ouest par le droit de passage de la compagnie Québec Central maintenant le Canadien Pacifique; commençant à la ligne de démarcation des lots 649 et 650, du côté est du droit de passage du Canadien Pacifique, de là, vers l'est entre les lots 649 et 650 une distance de deux cent vingt (220) pieds; pour ensuite tourner à un angle de quatre-vingt-dix (90) degrés vers la gauche en direction nord, une distance de cent vingt-cinq (125) pieds; de là, en tournant à un angle de quatre-vingt-dix degrés (90°) vers la gauche, dans une direction ouest, parallèlement à la ligne des lots 649 et 650, une distance de cent quatre-vingt-six (186) pieds jusqu'à un point situé du côté est de l'emprise du Canadien Pacifique; de là, en direction sud en longeant le côté est de cette emprise jusqu'au point de départ, une distance de cent vingt-cinq pieds 125), mesurée à angle droit avec la ligne des lots 649 et 650; couvrant une superficie de 24,125 pieds carrés, mesure anglaise.»

2. Une partie du lot numéro six cent quarante-neuf (ptie 649), canton de Hatley, vendue par Robert William Whitcomb à Jacques Carpentier, suivant acte de vente passé devant le notaire Jean-Pierre Hardy, le 18 février 1970, et enregistré à Stanstead sous le numéro 90405, ce terrain étant plus amplement décrit comme suit: « Partie du lot numéro six cent quarante-neuf (ptie 649), canton de Hatley, bornée au nord par une partie du lot numéro 647 appartenant à John E. Pitt; au sud-est par le chemin public; au sud par une partie du lot numéro 649 appartenant à Robert Whitcomb; au nord-ouest par la propriété du Canadien Pacifique ou Chemin de fer Québec Central. Mesurant huit cent vingt-huit pieds (828′) dans sa ligne nord; cinq cent cinquante-quatre pieds et deux dixièmes (554.2′) dans sa ligne sud-est qui longe le chemin; neuf cent quatre-vingt-huit pieds et cinq dixièmes (988.5′) dans sa ligne sud; six cents pieds (600′) dans sa ligne nord-ouest, qui longe la propriété du Canadien Pacifique ou Québec Central. Contenant une superficie de onze acres et vingt-six mille cent quatre-vingt-sept pieds carrés (11 acres et 26,187 pi. ca.), mesure anglaise. « Tel qu'il est indiqué sur un plan préparé par Paul E. Côté, arpenteur-géomètre, le 19 décembre 1969.»

Toute cette partie du lot numéro six cent quarante-neuf (ptie 649) présentement vendue à M. John K. McKeating, bornée comme suit: vers le nord par une partie du lot numéro 647 et par cette partie du lot numéro 649 décrite ci-dessus au paragraphe 2; vers l'est par le lot numéro 648; vers le sud par des parties des lots numéros 650 et 651 et par cette partie du lot numéro 649 décrite ci-dessus au paragraphe 2; vers l'ouest par la propriété du Canadien Pacifique ou du chemin de fer Québec Central et par ces parties du lot 649 vendues à Stanley James Whitcomb et ci-dessus décrites aux paragraphes 1 et 2. Avec toutes les améliorations qui y ont été apportées.

follows: "Being a part of lot number six hundred forty-nine (P. 649) of the cadastre of the Township of Hatley; bounded towards the north and east by part of same lot remaining to the vendor; towards the south by lot number six hundred and fifty (650); towards the west by the Q.C.R. now C.P.R. right of way; commencing on the division line of lots 649 and 650, on the easterly side of C.P.R. right of way, thence easterly between lots 649 and 650 a distance of two hundred twenty (220) feet; thence turning at an angle of ninety (90) degrees to the left and going northerly a distance of one hundred twenty-five (125) feet; thence turning an angle of ninety degrees (90) to the left and going westerly, parallel to line lots 649 and 650, a distance of one hundred eighty-six (186) feet to a point on the easterly side of the C.P.R. right of way; thence southerly along the easterly side of the said right of way to the place of beginning, a distance of one hundred twenty-five (125) feet, measured at right angles to the line of lots 649 and 650; containing 24,125 square feet in area, English measure."

2. Part of lot number six hundred and forty-nine (P. 649), Township of Hatley, sold by Robert William Whitcomb to Jacques Carpentier, according to a deed of sale signed before Jean-Pierre Hardy, notary, on February 18, 1970, and registered at Stanstead under number 90405, which tract of land is more fully described as follows: "Part of lot number six hundred forty-nine (P. 649), Township of Hatley, bounded towards the north by a part of lot number 647 belonging to John E. Pitt; towards the southeast by the public road; towards the south by a part of lot number 649 belonging to Robert Whitcomb; towards the northwest by the Canadian Pacific Railway and/or Québec Central Railway. Measuring eight hundred and twenty-eight feet (828′) on the north line; five hundred fifty-four feet and two tenths of a foot (554.2′) on the southeast line, along the road; nine hundred eighty-eight feet and five tenths of a foot (998.5′) on the south line; six hundred feet (600′) on the northwest line, along the Canadian Pacific Railway and/or Québec Central Railway. Containing eleven acres and twenty-six thousand one hundred and eighty-seven square feet (11 acres and 26,187 sq. ft.) in area, English measure. "As the whole is shown on a plan prepared by Paul E. Côté, land-surveyor, on December 19, 1969."

All that part of lot number six hundred and forty-nine (P. 649) presently sold to Mr. John K. McKeating is bounded as follows: towards the north by part of lot number 647 and by that part of lot number 649 hereinabove described under 2; towards the east by lot number 648; towards the south by parts of lots numbers 650 and 651 and by that part of lot number 649 hereinabove described under 2; towards the west by the Canadian Pacific Railway and/or Québec Central Railway and by those parts of said lot 649 sold to Stanley James Whitcomb and Jacques Carpentier and hereinabove described under 1 and 2. With all improvements thereon.

Municipalité du canton de Magog (Bolton) — *Municipality of Magog Township (Bolton)*

Beaulieu, Roger	15,000 p.c./*sq. ft.*	4F-4	15	$ 93.85	$ 313.23	$ 31.88	$ 438.96
Laplante, Pierre	11,705 p.c./*sq. ft.*	6A-308	16	23.09		5.50	28.59
Leblanc, Emile	12,064 p.c./*sq. ft.*	3B-47-2	15	149.69	267.62	34.92	452.23
Lefebvre, Ernest	13,410 p.c./*sq. ft.*	3B-29	22	44.32	96.16	13.30	153.78
Millaire, Robert	45,960 p.c./*sq. ft.*	4-106, 107	22	77.07	81.85	14.14	173.06
Mitson, Alton		1C-1	16	63.96	209.23	21.60	294.79

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total
Pagé, Georges	10,000 p.c./*sq. ft.*	7D-97	15	$ 9.34	$ 50.95	$ 8.14	$ 68.43
Pelletier, Marcel	13,999 p.c./*sq. ft.*	4A-18, 19	21	35.98	88.28	13.50	137.76
Shank, Georges	7,500 p.c./*sq. ft.*	4A-47	21	108.01	170.59	23.70	302.30
Blanchet, Paulin		2A-13, 14, 15 2A-P. 16	22 22	649.33	709.37	75.00	1,508.70

Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision seize du lot originaire numéro deux « A » (2A-16) dans le vingt-deuxième rang (rg 22) du canton de Magog, ci-devant Bolton. Sauf et excepté: toute cette partie dudit lot appartenant déjà à l'acquéreur tel qu'acquis de J. Alcide Leclerc aux termes de l'acte enregistré à Stanstead sous le numéro 90476, toute cette partie cédée à la municipalité du canton de Magog aux termes des actes enregistrés à Stanstead sous les numéros 65236 et 68003.

Sujet à toutes les servitudes actives et passives pouvant exister sur ledit immeuble, et telles que mentionnées dans les titres antérieurs.

A certain plot of land known and designated as subdivision sixteen of original lot number two "A" (2A-16), in the twenty-second Range (Rge 22) of the Township of Magog, formerly Bolton. To be withdrawn: the entire part of said lot already owned by the purchaser as bought from J. Alcide Leclerc under the terms of a deed registered at Stanstead under number 90476, the entire part transferred to the Municipality of Magog Township under the terms of deeds registered at Stanstead under numbers 65236 and 68003.

Subject to all active and passive servitudes which may affect said immoveable, as mentioned in the previous title-deeds.

Heckley, Eric Mrs	P. 4B	16	10.27	28.12	6.70	45.09

Une parcelle de terrain située dans le canton de Magog, mesurant cent pieds (100'), plus ou moins, de largeur sur cent soixante-quinze pieds (175') de profondeur, faisant partie du lot numéro quatre B du Seizième rang de lots du comté de Magog, autrefois Bolton (partie 4-B, R. XVI). Cette parcelle de terrain est bornée à l'est par le chemin de Bolton; au nord par la partie du lot no 4-B appartenant à M. Eric Heckley par vente consentie par Mme Blanche Raymond, le 18e jour de mars 1961, devant le notaire soussigné, copie de l'acte ayant été enrégistrée à Stanstead sous le numéro 70300; au sud par une autre partie dudit lot numéro quatre B appartenant à Steward M. Hopps ou ses représentants; à l'ouest par d'autres parties dudit lot no 4-B.

A plot or parcel of land situate in the Township of Magog measuring one hundred feet (100') more or less in width by one hundred and seventy-five feet (175') in depth forming part of lot number four B in the Sixteenth Range of lots of the Township of Magog, formerly Bolton (P. 4-B, XVI R.) This parcel of land is bounded towards the east by Bolton Road: towards the north by that part of said lot No. 4-B belonging to Mr. Eric Heckley under sale to him granted by Mrs. Blanche Raymond the 18th day of March 1961 before the undersigned notary and whereof a copy was registered at Stanstead under the number 70300; towards the south by another part of said lot number four B, belonging to Stewart M. Hopps or representatives: towards the west by other parts of said lot No. 4-B.

Les Entreprises R.C. Rivard Inc. . .	P. 3B, P. 3A	18	603.90		7.52	611.42

Cette propriété connue etdésignée comme étant le quart nord-est du lot numéro trois « B » (P. 38) dans le dix-huitième rang du canton de Magog, ci-devant Bolton, borné à l'est par la ligne est dudit lot, une distance de cinq chaînes, quarante chaînons, à partir du coin nord-est dudit lot, au sud par partie dudit lot trois « B », une distance de dix-huit chaînes, soixante-dix chaînons, en partant de la ligne est dudit lot, au nord par la ligne nord dudit lot, une distance de dix-huit chaînes, soixante-dix chaînons, et à l'ouest par partie dudit lot trois « B », une distance de cinq chaînes, cinquante chaînons; avec toutes bâtisses dessus. Sujet au droit de passage en faveur de la Southern Canada Power Company, pour sa ligne de transmission aux endroits choisis par la compagnie, et le droit de poser et maintenir sur ladite propriété des poteaux pour les besoins de ladite ligne de transmission ainsi que le droit de placer et maintenir tous autres poteaux avec liens ou attachements, accessoires, moyennant une somme, pour chaque poteau additionnel, de quatre dollars dans la prairie, et de deux dollars et demi dans le pâturage et avec droit aussi d'abattre et de tailler tous arbres sur la propriété ci-dessus, obstruant le passage de ladite ligne de transmission.

2. « Le lot numéro trois « A » (3A) dans le dix-huitième rang du canton de Magog-Bolton, » le tout, le reste et résidu du lot numéro 3B, dans le même rang dudit canton, déduction faite dudit lot 3B, de toute cette partie vendue à Joseph Lussier ou représentants, ainsi que la partie vendue à Ephrem Marchand ou représentants, ladite partie dudit lot 3B, étant bornée comme suit: au nord, partie par le lot 3C, et partie par le quart nord-est du lot 3B; au sud, par le lot 3A, à

1. That property known and described as the northeast quarter of lot number three "B" (P. 3B) in the Eighteenth Range of the Township of Magog, formerly Bolton, bounded on the east by the east line of said lot, a distance of five chains, forty links, from the northeast corner of said lot, on the south by part of said lot three "B", a distance of eighteen chains, seventy links, starting from the east line of said lot, on the north by the north line of said lot, a distance of eighteen chains, seventy links, and on the west by part of said lot three "B", a distance of five chains, fifty links; with all buildings thereon. Subject to the right of way benefitting Southern Canada Power Company for its transmission line in places chosen by the Company, including the right to erect and maintain on said property the poles required for said transmission line and also the right to put and maintain all other posts with all necessary connection and accessories, for a consideration, for each additional post, of the sum of four dollars in open fields and of two and a half dollars in pasture land, also with the right to cut and trim any tree on the above property, which might block the passage of the said transmission line.

2. "Lot number three "A" (3A) in the Eighteenth Range of the Township of Magog-Bolton, "the whole, the remainder and the residue of lot number 3B in the same Range of said Township, after deducting said lot 3B of the part sold to Joseph Lussier or representatives, and of the part sold to Ephrem Marchand or representatives, said part of said lot 3B being bounded as follows: on the north, partly by lot 3C and partly by the northeast quarter of lot 3B;

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total

l'ouest par la balance ouest dudit lot 3B, et à l'est par partie de la ligne est dudit lot, et maintenant connus et désignés les deux dits morceaux, comme étant le résidu dudit lot 3B marqué en jaune sur le plan fait par L. Achille Dufresne, arpenteur-provincial le 11 juillet 1901, et le lot 3A, marqué en lilas sur ledit plan, contenant 50 acres, plus ou moins, avec bâtisses dessus. Sujet au droit de passage à perpétuité en faveur de la Southern Canada Power Company pour sa ligne de transmission électrique, suivant contrat enregistré sous le numéro 50825. » Dans la description qui précède se trouve en fait inclus un emplacement de cent pieds par cent vingt-cinq pieds, étant une partie du lot numéro 3B, susdit, qui avait fait l'objet d'un acte de vente à termes par Léonce Cliche à Maurice Rivard, Dorice Rivard et Joffre Rivard (et/ou à la Société Rivard & Frères Enrg.) suivant acte de vente passé devant le notaire soussigné, le 1er mars 1960 et dont copie a été déposée à Stanstead comme à 68540. »

Il faut cependant exempter de la présente vente, les emplacements suivants, savoir:

La lisière de terrain vendue à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, par Antoine Guertin Limitée, par acte intervenu devant le notaire Lucien Lemonde, le 12 octobre 1967, enregistré à Stanstead, sous le numéro 85136.

Une lisière de terrain vendue par Antoine Guertin Limitée à Claude Rivard, devant le notaire soussigné, le 22 juin 1973, enregistrée à Stanstead sous le numéro 99119.

Une lisière de terrain vendue par Antoine Guertin Limitée à René Rivard, devant le notaire soussigné, le 22 juin 1973, enregistrée à Stanstead, sous le numéro 99118.

En autant qu'applicable il faut tenir compte d'une servitude intervenue devant témoins, le 31 mai 1961, par M. Joffre Rivard en faveur de la Coopérative d'Electricité du Canton de Magog, enregistrée à Stanstead, le 8 juin 1961 sous le numéro 70848.

Il existe aussi une servitude intervenue devant témoins le 1er juin 1961 par Maurice Rivard à la Coopérative d'Electricité.

on the south by lot 3A, on the west by the west residue of said lot 3B, and on the east by part of the east line of said lot, and the two said pieces now being known and designated as the remainder of said lot 3B, marked in yellow on the plan prepared by L. Achille Dufresne, provincial land-surveyor, on July 11, 1901, and lot 3A, marked in lavender on said plan, forming 50 acres, more or less, with buildings thereon. Subject to a perpetual right of way benefitting Southern Canada Power Company for its electric transmission line, according to the contract registered under number 50825." Included in the above description is a piece of land one hundred feet by one hundred twenty-five feet, which is part of the aforesaid lot number 3B, and which has been the object of a deed of sale on instalment by Léonce Cliche to Maurice Rivard, Dorice Rivard and Joffre Rivard (and/or to the Société Rivard & Frères Enrg.) as per deed of sale executed before the undersigned notary, on March 1, 1960, copy of which deed was deposited at Stanstead under number 68540."

However, the following pieces of land must be excluded from the present sale, to wit:

A strip of land sold to Her Majesty Queen Elizabeth II, by Antoine Guertin Limitée, by deed executed before Lucien Lemonde, notary, on October 12, 1967, registered at Stanstead under number 85136.

A strip of land sold by Antoine Guertin Limitée to Claude Rivard, before the undersigned notary, on June 22, 1973, registered at Stanstead under number 99119.

A strip of land sold by Antoine Guertin Limitée to René Rivard, before the undersigned notary, on June 22, 1973, registered at Stanstead, under number 99118.

In so far as it is applicable, account must be taken of a servitude granted before witnesses by Mr. Joffre Rivard in favor of the Coopérative d'Electricité du Canton de Magog, on May 31, 1961 and registered at Stanstead, on June 8, 1961, under number 70848.

Another servitude was granted before witnesses, by Maurice Rivard in favor of the Coopérative d'Electricité, on June 1, 1961.

Municipalité du canton de Magog (Hatley) — *Municipality of Magog Township (Hatley)*

Bonamie, Jos	8204 p.c./*sq.ft.*	4a-75	14	$ 45.84		$ 8.50	$ 54.34
Carruthers, Bryan	8978 p.c./*sq.ft.*	5A-97	14	4.67	$ 28.12	5.60	38.39
Chenier, Lucien Mme	10000 p.c./*sq.ft.*	3C-123	14	8.16		3.35	11.51
Couture, Joseph		2C-23, 24, 25	13	15.44	37.24	7.51	60.19
Larocque, Michel	12500 p.c./*sq.ft.*	9A9-8	14	2.37	17.87	5.89	26.13
Moise, Marcel Mme		5A-96	14		31.24	3.78	35.02
Ollassa, X. François	8500 p.c./*sq.ft.*	5B-152	14	12.82		3.95	16.77
Pion, John	8390 p.c./*sq.ft.*	3C-69	14	31.31	111.55	12.24	155.10
Ashton, John		3C-1/2 116 N.-O. — N.-W.		1.92	17.33	4.89	24.14

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant la demie nord-ouest du lot numéro cent seize — trois-C (1/2 N.O. 3C-116) du rang Treize de Hatley, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Magog, sans bâtiment dessus construit et bornée comme suit: au sud-est par la demie sud-est du lot 3C-116; au nord-est par la rue Des Merisiers (3C-98); au nord-ouest par le lot 3C-117; au sud-ouest par la demie nord-ouest du lot 3C-131.

A piece of land known and designated as being the northwesterly half of lot number one hundred and sixteen - three-C (1/2 N.W. 3C-116) of Range Thirteen of Hatley upon the plan and book of reference for the cadastre of the Township of Magog, without building thereon erected and bounded as follows: to the southeast, by the southeasterly half of lot 3C-116, to the northeast, by Des Merisiers Street (3C-98) to the northwest, by lot 3C-117; to the southwest, by the northwesterly half of lot 3C-131.

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total
Douglas, Gabrielle Mme		2A-1/2 164 N.		$ 10.32		$ 3.75	$ 14.07

Cette certaine parcelle de terrain vacant, connue aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Magog, autrefois Hatley, comme étant la demie nord de la subdivision numéro cent soixante-quatre du lot originaire numéro deux-A du Treizième rang (2-A-1/2 N. 164, rg XIII) mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur cent pieds (100') de profondeur, et bornée comme suit: en front, du côté est, par une rue (lot no 2-A-148); au nord par le lot no 2-A-163; à l'est par une partie du lot 2-A-176 et au sud par la demie sud dudit lot 2-A-164. Toutes les dimensions sont en mesure anglaise et tous les lots contigus sont indiqués aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel, et sont situés dans ledit Treizième rang.

That certain piece of vacant land, known upon the official cadastral plan and in the book of reference for the Township of Magog, formerly Hatley, as being the northerly half of subdivision number one hundred and sixty-four of original lot number two-A in the Thirteenth Range (2-A1/2 N. 164, Rge XIII) measuring fifty feet (50') in width by one hundred feet (100') in depth, and bounded as follows: in front, on the easterly side, by a street (lot No. 2-A-148), northerly by lot No. 2-A-163, easterly by part of lot 2-A-176, and southerly by the southerly half of said lot 2-A-164. All measurements are of English measure, and all boundary lots are referred to on said official cadastral plan and book of reference, and being situate in said Thirteenth Range.

Fournier, Charles	2A-P. 70, 3C-183	13	39.95	$ 133.14	17.81	190.90

Un certain terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Magog, autrefois Hatley, dans le comté de Stanstead, comme du lot originaire deux-A (2-A pt O. 70) et la partie ouest de la subdivision cent quatre-vingt-trois du lot originaire trois-C (3-C pt. O. 183), le tout au rang Treize dudit canton Magog, ces deux parties additionnées devant donner une superficie égale au résidu des deux mêmes lots additionnés l'un à l'autre, de façon à constituer la juste moitié de l'ensemble.

Bornée au nord par le lot 3C-177; au sud par le lot 2A-68 (rue des Lilas); à l'est par la moitié est du lot 2A-70 et la moitié est du lot no 3C-183; et à l'ouest par le lot no 2A-69 et le lot no 3C-182 dudit canton.

A certain piece of land known and designated in the official plan and book of reference of the Township of Magog, formerly Hatley, in the County of Stanstead, as part of original lot two-A (2-A Pt. O. 70) and west part of subdivision one hundred and eighty-three of original lot three-C (3-C W. Pt. 183), the whole in Range Thirteen of said Magog Township, these two parts added together having an area equal to the remainder of the same two lots added together, such as to constitute exactly one-half of the whole.

Bounded on the north by lot 3C-177, on the south by lot 2A-68 (Des Lilas Street), on the east by the east half of lot 2A-70 and the east half of lot number 3C-183, and on the west by lot number 2A-69 and lot number 3C-182 of said Township.

Plante, G. Roger	P. 14B	14	272.84	277.08	36.00	585.92

Un terrain situé dans le canton de Magog, connu et désigné comme étant le lot C de la subdivision officielle du lot numéro quatorze B dans le quatorzième rang (14B/C 14e R.) des lots du canton de Magog autrefois Hatley. Ce terrain comprend 13,656 pieds carrés en superficie, plus ou moins, et il mesure cinquante pieds (50') de largeur en front vers le nord-ouest, soixante, pieds (60') de largeur en arrière vers le sud, par une profondeur allant de deux cent quarante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (244.5') à deux cent soixante-six pieds (266') le tout suivant le plan de lotissement préparé par Harold M. Towle, a.g., le 11 septembre 1948. Sauf et excepté cependant dudit terrain la lisière vendue à Sa Majesté la Reine aux droits de la province de Québec pour élargissement et redressement du chemin. Avec droit de passage, en commun avec d'autres, sur une lisière de terrain de cinquante pieds (50') de largeur courant du Hermitage Club Road jusqu'au Lac Memphremagog, laquelle lisière du terrain est mieux décrite comme suit:

a) Les cinquante pieds (50') sud du lot numéro douze (12) de la subdivision officielle du lot numéro quatorze B (14-B) dans le quatorzième rang des lots du canton de Magog autrefois Hatley;

b) Les cinquante pieds (50') sud de ce certain morceau de terrain s'étendant entre le lot numéro douze et Hermitage Club Road et étant connu et désigné comme partie du lot numéro quatorze B/treize au cadastre officiel du canton de Magog-Hatley, quatorzième rang et peut-être partie de la partie non subdivisée dudit lot numéro quatorze B. Cette lisière de terrain est bornée à l'est par Hermitage Club Road: vers le sud par cette partie du lot numéro quatorze B vendue à C.J. Buzzell aux termes d'une vente passée devant le soussigné notaire et enregistrée à Stanstead B. 56 no 30281; vers l'ouest par le lac Memphremagog et vers le nord par partie dudit lot quatorze B appartenant à Alfred Tourigny ou représentants.

A plot of land situated in Magog Township, known and described as being lot C of the official subdivision of lot number fourteen B in Range Fourteen (14B/C R. 14) of the lots of Magog Township, formely Hatley Township. This plot of land has an area of 13,656 square feet, more or less, and measures fifty feet (50') in width in the front to the northwest, sixty feet (60') in width in the rear to the south, with a depth going from two hundred forty-four and five tenths feet (244.5') to two hundred sixty-six feet (266'), the whole according to the plan of division into lots prepared by Harold M. Towle, q.l.s., on September 11, 1948. To be excluded, however, from said plot of land the strip sold to Her Majesty the Queen in right of the Province of Québec for widening and straightening the road. With the right of way, in common with others, on a strip of land fifty feet (50') wide running from Hermitage Club Road to Lake Memphremagog, said strip of land being better described as follows:

(*a*) the southern fifty feet (50') of lot number twelve (12) of the official subdivision of lot number fourteen B (14-B) in Range Fourteen of the lots of Magog Township, formely Hatley Township;

(*b*) the southern fifty feet (50') of that certain piece of land lying between lot number twelve and Hermitage Club Road and known and described as part of lot number fourteen B/thirteen on the official cadastre of Magog-Hatley Township, Range Fourteen, and perhaps part of the unsubdivided part of said lot number fourteen B. This strip of land is bounded on the east by Hermitage Club Road, on the south by that part of lot number fourteen B sold to C. J. Buzzel under the terms of a sale drawn up before the undersigned notary and registered in Stanstead, B. 56 No. 30281, on the west by Lake Memphremagog and on the north by that part of said lot fourteen B belonging to Alfred Tourigny or representatives.

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total
Pie, Pierre	2A-1/2	186	13	$ 1.92	$ 16.45	$ 6.14	$ 24.51

Un certain emplacement étant la moitié sud-ouest du lot numéro cent quatre-vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux A (2A-1/2 S.O. 186) du rang Treize du canton de Magog, autrefois Hatley, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Magog autrefois Hatley, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur sur toute la profondeur dudit lot, mesure anglaise plus ou moins, et borné comme suit: en front vers le sud-est, par une rue, no 2A-162; vers le sud-ouest, par le lot 2A-187; vers le nord-ouest par le lot 2A-185 et vers le nord-est par l'autre moitié du même lot 2A-186.

A certain plot of land, being the southwest half of lot number one hundred eighty-six of the official subdivision of original lot number two A (2A-1/2S.W. 186) of Range Thirteen of Magog Township, formerly Hatley Township, on the official plan and in the book of reference of Magog Township, formerly Hatley Township, measuring fifty feet (50′) in width, English measure and more or less, for the entire depth of said lot, and bounded as follows: on the front to the southeast by a street, number 2A-162; on the southwest by lot number 2A-187; on the northwest by lot 2A-185 and on the northeast by the other half of the same lot 2A-186.

Lac Crystal (Magog) Dév. Inc. (Whittier F. H.)	3C-1/2	63	13	6.12	4.56	2.98	13.66

La moitié est du lot no 3C-63 du rang 13 de Magog-Hatley, bornée au nord par le lot 3C-52; à l'est par le lot 3C-33; à l'ouest par la moitié ouest du lot 3C-63 et au sud par le lot 3C-68 (rue); contenant 4,955 pieds carrés.

The east half of lot number 3C-63 of Range 13 of Magog-Hatley, bounded on the north by lot 3C-52, on the east by lot 3C-33, on the west by the west half of lot 3C-63, and on the south by lot 3C-68 (street); containing 4955 square feet.

Harvey, Douglas	P. 142		3	31.08	106.42	3.50	141.00

Une certaine parcelle de terrain faisant partie du lot numéro cent quarante-deux (P. 142) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Stanstead, plus amplement décrite comme suit: en partant d'un poteau situé à cent trente pieds (130′) au nord du coin sud-ouest de la propriété de dame Lawrence Tilton, lequel qui coïncide à l'angle sud-ouest dudit lot 142, de là vers l'est en ligne droite, une distance de soixante-dix-huit pieds (78′) jusqu'à un deuxième poteau situé à quatre-vingt-treize pieds (93′) environ de la ligne sud dudit lot 142: de là en tournant vers le nord en ligne droite jusqu'à un troisième poteau à soixante-quatorze pieds (74′) de distance; de là vers l'ouest une distance de soixante-dix-sept pieds (77′) jusqu'à un quatrième poteau, qui est situé à environ six pieds (6′) à l'arrière du bord de la saillie; de là vers le sud en ligne droite, une distance de cent vingt-trois (123′), jusqu'au point de départ. Ladite propriété est bornée à l'ouest par le lac Memphremagog et au sud, à l'est et au nord par le résidu de la partie du lot 142 appartenant à dame Lawrence Tilton. Avec les bâtiments y érigés et les autres améliorations qui y sont apportées, y compris l'équipement et le quai à l'avant dudit terrain. Avec un droit de passage en commun avec d'autres dans le chemin privé actuel, sous réserve d'une contribution aux charges d'entretien. Incluant également le tiers de la part du vendeur (elle-même d'un tiers) dans une source d'eau potable située sur le résidu du lot 142.

A distraire: la propriété vendue à Donald Charles Clinton et décrite à l'acte enrégistré sous no 86761.

A certain piece of land, forming part of lot No. one hundred and forty-two (Pt. 142), upon the official cadastral plan and in the book of reference for the Township of Sanstead, more particularly described as follows: commencing at a post situate one hundred and thirty feet (130′) northerly of the southwest corner of the Dame Lawrence Tilton's property, which is coincident with the southwest corner of the said lot 142, thence going easterly in a straight line, a distance of seventy-eight feet (78′) to a 2nd post located ninety-three feet (93′) approximately from the southerly line of said lot 142: thence turning northerly in a straight line, a distance of seventy-four feet (74′) to a 3rd post; thence westerly a distance of seventy-seven feet (77′) to a 4th post located approximately six feet (6′) back from the ledge lip; thence southerly in a straight line, a distance of one hundred and twenty-three feet (123′), to the point of beginning. And bounded the said property on the west by Lake Memphremagog, and on the south, east and north by the residue of part of said lot 142 belonging to the said Dame Lawrence Tilton. Together with the buildings thereon erected and other improvements thereon made, including the equipment, and the wharf in front of the said land. Together with a right of way in common with others on the existing private road, subject to pay the share of common maintenance. And also together with one third of the one third share of the vendor in a certain spring for drinking water situate on the residue of the said lot 142.

To be withdrawn: the property sold to Donald Charles Clinton, and described in the deed registered under number 86761.

Ross, William	P. 373		5	174.24	11.95	186.19	

Un morceau de terre connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent soixante-treize (373) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, borné au sud par le chemin conduisant au village de Beebe; à l'ouest par le chemin conduisant au village de Graniteville; au nord par la terre de Frank Haselton ou représentants et à l'est par le lot numéro 371 de Stanstead. Avec toutes les constructions dessus édifiées, circonstances et dépendances. Sauf et excepté un droit de servitude d'eau tel que convenu par un acte de servitude consenti par le vendeur à Adolphe Roy, tel que mentionné au Reg. B. Vol. 64, no 43073 au bureau d'enregistrement de Stanstead.

Sauf et excepté: les parties vendues aux actes enregistrés sous les nos: 56773, 65797 et 66301.

A piece of land known and designated as lot number three hundred seventy-three (373) of the official plan and in the book of reference of the Township of Stanstead, bounded on the south by the road leading to the Village of Beebe; on the west by the road leading to the Village of Graniteville on the north by the land owned by Frank Haselton or representatives and on the east by lot number 371, in Stanstead. With all buildings erected thereon, appurtenances and dependencies. Except for a right of water as established in a deed of servitude granted by the vendor to Adolphe Roy, as mentioned in Reg. B. Vol. 64, No. 43073, at the Registry Office of Stanstead.

To be withdrawn: the parts sold under the deeds registered under numbers: 56773, 65797 and 66301.

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Superficie *Area*	Lots	Rang *Range*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts frais *Interest costs*	Total
Dezan Donald (Directeur des Vétérans / *Director, Veterans' Lands*)		388	5	$ 48.50	$ 163.83	$ 4.71	$ 217.04
Bélanger, Louis		428, 403-6	5	68.16	1,222.47	79.88	1,370.51
		404-6	6				
		569, 570	7				

1. Ce certain lot ou morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent soixante-neuf (569) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Stanstead. Ce certain lot ou morceau de terrain ayant une superficie de trois acres plus ou moins formant l'extrémité ouest du lot numéro cinq cent soixante-dix (Ptie 570) du canton de Stanstead après avoir déduit cette certaine partie appartenant à J.-Albert Mongeau ou représentants suivant contrat enregistré à Stanstead sous le no 35257, Vol. 59; après avoir déduit aussi cette certaine partie dudit lot vendue à The Boston & Maine Railroad Co. suivant contrat enregistré sous le no 9478, Vol. 45; sujet au droit de passage en faveur de la Southern Canada Power Company Ltd. pour le posage et le maintien d'une ligne de transmission sur ledit lot cinq cent soixante-neuf (ptie 569), suivant contrat enregistré sous le no 25609, Vol. 53; ledit morceau de forme triangulaire étant borné comme suit: à l'est par le chemin de fer; au nord par la ligne nord du lot no cinq cent soixante-dix et à l'ouest par le lot no cinq cent soixante-neuf.

Le tout avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Le lot du cadastre numéro quatre cent vingt-huit (428) dudit cadastre du canton de Stanstead, sans bâtisses est donné en garantie avec titres tels quels.

2. Un morceau de terrain au canton de Stanstead composé de ces parties des lots de cadastre numéros quatre cent trois et quatre cent quatre (pties 403 et 404) situées à l'est du chemin public traversant ces lots dans leur partie est et contenant ensemble environ 112 acres de terre, circonstances et dépendances, bornées au nord par partie du lot 405, à l'ouest par ledit chemin, au sud par partie du lot 402 et à l'est par la ligne de division entre les rangs six et sept dudit canton avec les bâtisses y érigées.

Sujets ces derniers lots à la coupe de bois se trouvant sur lesdits lots en faveur de Léo Gaudreau, tel que par contrat passé devant Me Ravmond Lemieux, en date du 7 août 1964, enregistré à Stanstead sous le no 77847 jusqu'au 7 août 1969. Avec les bâtisses.

1. A certain lot or piece of land known and designated as lot number five hundred and sixty-nine (569) on the official plan and in the book of reference of the Township of Stanstead. This piece of land has an area of three acres, more or less, forming the west extremity of lot number five hundred and seventy (Pt. 570) of the Township of Stanstead after deducting that part belonging to J. Albert Mongeau or representatives under the terms of the contract registered at Stanstead under No. 35257, Vol. 59; after deducting also that part of said lot sold to The Boston & Maine Railroad Co. under the terms of the contract registered under No. 9478, Vol. 45; subject to the right of way benefitting Southern Canada Power Company Ltd. for the installation and maintenance of a transmission line on said lot five hundred sixty-nine (Pt. 569), under the terms of the contract registered under No. 25609, Vol. 53; said piece, of triangular configuration, is bounded as follows: on the east by the railroad track; on the north by the north line of lot No. five hundred seventy and on the west by lot No. five hundred sixty-nine.

The whole with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies. Cadastre lot number four hundred twenty-eight (428) of said cadastre of the Township of Stanstead, without buildings is given as a security with the existing title-deeds.

2. A piece of land in the Township of Stanstead consisting of parts of cadastre lots four hundred three and four hundred four (Pts. 403 & 404) situated east of the public road running across the east part of these lots and covering a total area of approvimately 112 acres, appurtenances and dependencies, bounded on the north by part of lot 405, on the west by the said road, on the south by part of lot 402 and on the east by the dividing line between Ranges Six and Seven of said Township, with the buildings erected thereon.

These latter lots are subject to a right to cut any trees standing thereon, for the benefit of Léo Gaudreau, as per contract executed before Raymond Lemieux, notary, on August 7, 1964, registered at Stanstead under No. 77847, effective until August 7, 1969. With buildings.

Toutes les surfaces ou autres dimensions indiquées ci-dessus sont données plus ou moins.

Donné et daté à Magog Canton (Québec), ce 30ième jour de décembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PAUL ASSELIN.

63157-3-2-o

All surface or other dimensions hereinabove indicated are more or less.

Given and dated at Magog Township, Québec, this 30th day of December 1975.

JEAN-PAUL ASSELIN,
Secretary-Treasurer.

63157-3-2-o

Municipalité du comté de Lévis

Avis public est par les présentes donné par le soussigné Roger Noël, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Lévis, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus selon les dispositions du Code municipal et de la Loi de l'Éducation du Québec, en la cité de St-Romuald-d'Etchemin, au lieu ordinaire où le conseil municipal du comté de Lévis tient ses séances en la salle d'audience de l'Hôtel de ville de St-Romuald-d'Etchemin, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales, scolaires et autres charges équivalentes pour les divers immeubles ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente:

Commission scolaire Chaudière Etchemin
Immeubles situés dans Bernières

Propriétaire	*Lots*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Avis int. et frais*	*Total*
Gagné, Jean A.	457-2	$ 369.48	$ 267.60	$ 41.85	$ 678.93
Gagné, Jean A.	458-1-5	140.40	101.42	17.15	258.97
Demers, Sylvain	454P		628.50	35.40	663.90
Borné à l'ouest à Donald Demers et Benoit Morneau, au sud à la route 9, à l'est à Mme Léopold Olivier et au nord à l'Hydro-Québec.					

Immeubles situés dans Charny

Ferland, Robert	236N.S.		$ 161.22	$ 19.00	$ 180.22
Borné au nord par le C.N.R., au sud par les limites de St-Jean-Chrysostome, à l'est par lot 235 n.s. et à l'ouest par le lot 237 n.s.					
	237 n.s.				
Borné au nord par le C.N.R., au sud par les limites de St-Jean-Chrysostome, à l'est par le lot 236 et à l'ouest par le lot 238B.					
Caouette, Adolphe	252-55		385.79	23.12	408.91
Duquet, Marcel	245-6		89.46	9.43	98.89
Couture, Réal	246-7, 248-8P		379.24	28.80	408.04
Borné au nord lot 246-7, au sud lot 246-9, à l'est par 245-7 et 245-8 et à l'ouest 23e Rue.					

Immeubles situés dans St-Jean-Chrysostome

Aéroport Co. Lévis Ltée	89P, 87P, 88P, 98		$ 2,047.89	$ 111.50	$ 2,159.39
Cantin, Gilles	186-3,-2,-1-1		1,739.46	91.22	1,830.68
Cantin, Jacques P.	203 N.S.		263.25	18.05	281.30
Ferland, Robert	278P, 279P		385.42	24.11	409.53
Ferland, Robert	282-2		63.15	6.15	69.30
Ferland, Robert	280P, 281P, 282N.s.		1,405.03	74.25	1,479.28
Ferland, Robert	281P		804.88	44.24	849.12
Breton, Lucien	309		154.40	12.72	167.12
Samson, Jos Mme	503P		158.92	12.94	171.86
Bourque, Pierre-André	536P		93.74	9.69	103.43

Immeubles situés en la municipalité de St-Lambert

Gagné, Robert	P. 341		62.14	8.10	70.24
Bouchard, Réginald	P. 341		15.96	4.58	20.54
Bouchard, Réginald	P. 341		48.89	7.42	56.31
Duval, Fernand	381		135.74	11.78	147.52

Propriétaire	Lots	Taxes municipales	Taxes scolaires	Avis int. et frais	Total
Gagnon, Réjean	29-22		$ 10.65	$ 4.00	$ 14.65
Labbé, Germain	P. 3		65.03	7.25	72.28
Parent, Ch. Auguste	P. 43		39.63	6.98	46.61
Bisson, Gaétan & Carrier Germain	P. 45, P. 54		135.46	11.77	147.23
St-Lambert Aero Inc.	118-1,-2, 119-1		245.96	16.30	262.26
Fecteau, Paul	P. 333		22.27	5.63	27.90
Labonté, Germain	P. 337		42.65	6.15	48.80
Drolet, Robert	P. 337		60.33	8.07	68.40

Immeubles situés dans St-Nicolas

Corp. Apex & Norpar Inc.	30-P, 32-P		$ 4,873.66	$ 253.69	$ 5,127.35
Borné au nord-est par lot 29, au sud-ouest par rue Allard, au sud-est par Trans Canada et à l'ouest par Route Allard et Route 3.					
Ciné Parc de la Colline	34-P, 34-A-P, 34-3, 35-P, 37-P, 38-P.		5,139.71	266.99	5,406.70
Les Immeubles Limian Inc.	652-P,2-3-P.		2,660.01	143.00	2,803.01
Roy, Robert	3-p, 4-p		4,565.78	233.27	4,799.05
J.B. Hamel Inc.	15-P, 16-P, 17-P		2,261.10	118.05	2,379.15
Méthot, Raymonde	77-19, 78-6		77.29	9.84	87.13
Duchaine, Jean	88-17		89.12	9.98	99.10
Roux, F. Urbain	87-3, 87-4, 87-5, 87-6		12.16	4.50	16.66
Roux, Mme F. Urbain	87P		884.16	48.24	932.40
Drouin, Mme Paul	132-P		80.67	9.05	89.72

Immeubles situés dans St-Rédempteur

Lessard, Marc & Gilles	2-B-16, 2-B-17		$ 411.00	$ 27.55	$ 438.55
Sirois, Jean-Claude	P. 7	40.83	47.10	14.40	102.33
Borné au nord-est par Philippe Tremblay, au sud-ouest par la 1ère Avenue ou route 5, au sud par Emile Turcotte et au nord-ouest par Roch Boucher.					

Immeubles situés dans St-Romuald

Auberge du Vieux Moulin	44-8, 44-6, 52-3	$ 9,244.43	$ 6,574.31	$ 798.13	$ 16,616.87
Joncas, Thérèse	P. 302	820.18	506.40	78.10	1,404.68
Samson, Charles	382-48, 49	643.60	1,186.82	101.02	1,931.44
Lagacé, Jean-Marc	400-22	11,614.19	5,760.55	876.31	18,251.05
St-Hilaire, Adrien	569-24-P & *Al.*	46.50	33.95	8.00	88.45
Bougie, Pierre	570P, 584A, 589, 596	516.43	304.83	47.93	869.19
Lepage, Mme Sylvie A.	459-6, 458-1-1, 458-P-1	121.40	263.89	26.92	412.21
Matton, Luc	566-13, 565-15		766.17	42.98	809.15
Bouchard, Raymond	572-50, 572-51-2		852.12	47.24	899.36
Côté, Nérée	P-609	670.41	1,100.99	92.10	1,863.50
Lacasse, Ernest	43-44, 44-19	63.57	152.15	13.71	229.43
Lacasse, Ernest	43-43	78.52	187.11	16.19	281.82
Lacasse, Ernest	44-12	59.22	41.07	7.99	108.28
Després, Philippe	30-2-89	73.09	856.68	52.49	982.26

Immeubles situés dans Breakeyville

Propriétaire	*Lots*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Avis int. et frais*	*Total*
Lapierre, Bertrand	P. 387	$ 98.70	$ 208.34	$ 26.01	$ 333.05
Borné à l'ouest par l'avenue St-Augustin, au sud à Mme Armand Lapierre lot P384 P387, à l'est et au nord par Bertrand Bussières, 387-3.					

Municipalité de Pintendre

Gosselin, Maurice	P. 169	$ 140.67		$ 15.00	$ 155.67
Terrain vacant mesurant 52 pieds par 50 pieds borné au nord à un fossé, au sud à l'acquéreur, à l'est au vendeur et à l'ouest à Carrier Auto Parts.					
Denis, Louis-Philippe	P. 181	28.48		12.00	40.48
Un terrain mesurant 150 pieds de largeur sur un chemin privé d'Arthur Roberge, 90 pieds de profondeur borné au nord-ouest par un emplacement qui sera vendu à M. Melançon, au sud-ouest à un chemin privé au vendeur, au sud-est par le vendeur et au nord-est par M. Bélanger.					
Lavoie, Jean-René	P. 260	20.55		10.00	30.55
Mesurant 70 pieds en front dans sa ligne sud-est, le long de la route Harlaka Sud et 70 pieds en arrière par 100 pieds de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest borné au nord-est par partie du lot 261, au nord-ouest et sud-est par la route Harlaka.					

Municipalité de St-Joseph de la Pointe de Lévy

Belzil, Mme Marguerite	190-4, 191-3	$ 16.94		$ 7.00	$ 23.94
Gagnon, Rosario	449, 450, 443P	5.34		5.00	10.34

Municipalité de St-Etienne

Chartrand, Nicole	20-6	$ 163.62		$ 12.00	$ 175.62

Commission scolaire Pointe de Lévy
Immeubles situés en la ville de Lévis

Pelletier, Benoit	389-4-2	$ 1,053.03	$ 1,226.96	$ 123.99	$ 2,403.98

Immeuble situé à Pintendre

Propriétaire	Lots	Taxes municipales	Taxes scolaires	Avis int. et frais	Total
Boilard, Edouard	1		$ 736.79	$ 48.89	$ 785.68

Donné à Bernières, ce 9e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER NOËL.

63178-3-2-o

Municipalité du comté de Matapédia

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Gervais Paquet, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique dans la salle des sessions du conseil de comté de Matapédia, au chef lieu à Amqui, au 27, boulevard St-Benoît, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi (heure normale de l'Est) à défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et frais encourus, avant cette vente:

Corporation municipale de la ville d'Amqui

Numéro de lot	Rang	Canton	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires
P. 159-2-14		Seign. du Lac Matapédia au cadastre de St-Benoît-Joseph-Labre.	Joseph Couturier	$ 352.86	$ 242.57
Terrain de 65' x 100', borné au nord-ouest par le lot 159-2-14-2, au nord-est par le lot 159-2-14-3, au sud-est par le lot 159-2-14-12 et au sud-ouest par les lots parties 159-2-14.					
P. 159-10		Seign. du Lac Matapédia au cadastre de St-Benoît-Joseph-Labre.	Mme Joseph Couturier	360.94	141.10
Terrain de 50' x 40', borné au nord-ouest par le lot 159-2-4, au nord-est par le lot 159-4, au sud-est par le lot 159-11 et au sud-ouest par le lot 159-1.					
P. 159-10		Seign. du Lac Matapédia au cadastre de St-Benoît-Joseph-Labre.	Mme Joseph Couturier	66.70	67.21
Terrain de 50' x 60', borné au nord-ouest par le lot 159-2-4, au nord-est par le lot 159-4, au sud-est par le lot 159-11 et au sud-ouest par le lot 159-1.					
88-B-2-70	1	Lepage	Raymond Couturier	509.73	637.31
88-B-2-10	1	Lepage	J.A. & F. Gagnon Ltée	227.95	239.76

St-Benoît-Joseph-Labre-d'Amqui

P. 88-A	1	Lepage	Laurent Caron	$ 124.24	$ 47.85
Terrain de 50 x 100 pieds de profondeur, borné à l'avant à la rue, à l'arrière au reste du terrain du bailleur, d'un côté au terrain de Paul Ouellet et de l'autre côté au terrain de Jean-Guy Caron.					
P. 61	1 Ouest	Seign. du Lac Matapédia au cadastre de St-Benoît-Joseph-Labre.	M. Louis-P. Langlois, (L.-P. Langlois et Fils Inc.)	297.18	344.05

Numéro de lot	Rang	Canton	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires

Une certaine parcelle de terrain avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances commençant au point un étant le coin sud-ouest de ladite parcelle de terrain avec la limite nord-est de la route nationale no 132, lequel point est situé à trente-quatre pieds et sept dixièmes mesurés dans une direction S 20°09'E du point A étant le point d'intersection de la route nationale avec les lots 60 et 61. Du point un en suivant la ligne nord-est de la route nationale numéro 132 sur une distance de deux cents pieds jusqu'au point 2. Du point 2 en suivant la ligne sud-est de la propriété de Bertrand Sirois et de J.O. Larocque sur une distance de cent trente pieds mesurée dans une direction N71°57'E jusqu'au point 3. Du point 3 sur une distance de cent quatre-vingt-deux pieds et six dixièmes mesurée dans une direction de S25°40' jusqu'au point 4. Du point 4 sur une distance de cent quarante-huit pieds mesurée dans une direction S64°36' jusqu'au point de départ soit le point 1.

Cettedite parcelle de terrain ainsi décrite contient en superficie vingt-six mille cinq cent quatorze pieds carrés, mesure anglaise.

Aussi, un terrain situé en la même paroisse mesurant environ trente-cinq pieds de front à la route nationale, de même largeur à l'autre extrémité sur toute la profondeur qu'il y a de la route nationale au terrain de Raymond Levesque, borné à l'avant à la route nationale, à l'arrière au terrain de Raymond Levesque, d'un côté au terrain de L.C. Blouin et de l'autre au terrain ci-haut décrit.

Un autre terrain situé en la même paroisse entre le terrain ci-dessus et le terrain de Rimouski Transport Inc. d'une largeur de cent quatre-vingt-trois pieds environ sur toute la profondeur qu'il y a à partir du terrain ci-haut décrit à l'alinéa un de la présente description jusqu'au terrain de Raymond Levesque soit une profondeur de soixante-treize pieds du côté du terrain ci-dessus, borné à l'avant au terrain décrit à l'alinéa un, à l'arrière au terrain de Raymond Levesque, d'un côté au terrain ci-dessus et de l'autre au terrain de Rimouski Transport Inc.

P. 88-A	1	Lepage	Réal Nadeau	$ 216.72	$ 39.21

Un terrain situé en la paroisse d'Amqui contenant cent pieds de front sur cent pieds de profondeur, borné à l'ouest au terrain du bailleur, au sud au terrain de Normand Caron, à l'est à une rue et au nord au terrain de Lionel Caron lequel terrain a été détaché et fait partie du lot connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-huit-A (88-A) du cadastre officiel du rang un du canton Lepage.

73 P.	1	Sud-ouest Seign. du Lac Matapédia au cadastre de St-Benoît-Joseph-Labre.	Adrien Ouellet	108.27	158.33

Une terre située en ladite paroisse étant la plus grande partie du lot connu et désigné sous le numéro 73 du cadastre officiel de la paroisse de St-Benoît-Joseph-Labre, premier rang ouest de la Seigneurie du Lac Matapédia, bornée à une extrémité au fronteau du rang 2, à l'autre extrémité à la route nationale, d'un côté au lot 72 et de l'autre côté à la terre de Fernand Dubé.

P. 76 et 75	1	Seign. du Lac Matapédia au cadastre de St-Benoît-Joseph-Labre.	Adrien Ouellet	39.29	70.46

Une autre terre située en la même paroisse étant la plus grande partie du lot connu et désigné sous le numéro 75 du cadastre officiel de la paroisse de St-Benoît-Joseph-Labre, premier rang ouest de la Seigneurie du Lac Matapédia, bornée à une extrémité à la route nationale, à l'autre extrémité au fronteau du rang deux, d'un côté au lot 76 et de l'autre côté à la terre de Fernand Dubé.

Une autre terre située en la même paroisse étant la plus grande partie du lot connu et désigné sous le numéro 76 du cadastre officiel de la paroisse St-Benoît-Joseph-Labre, premier rang ouest de la Seigneurie du Lac Matapédia, bornée à une extrémité au fronteau du rang deux, à l'autre extrémité au chemin de fer Canadien National, d'un côté au lot 75 et de l'autre côté au reste du lot 76, Fernand Dubé. A distraire les parties vendues suivants enregistrements numéros 75,784, 75,813, 78,624.

P. 1/2 nord 92	2	Seign. du Lac Matapédia au cadastre de St-Benoît-Joseph-Labre.	Adrien Ouellet	10.24	17.02

Une autre terre située en la même paroisse étant la demie nord du lot connu et désigné sous le numéro 92 du cadastre officiel de la paroisse St-Benoît-Joseph-Labre, deuxième rang de la Seigneurie du Lac Matapédia sans bâtiment y érigé, bornée au nord à la terre d'Auguste Bérubé ou représentant, au sud par l'autre moitié dudit lot 92 appartenant à Fortunat Dubé ou représentant, à une extrémité au fronteau des terres du rang 2 et à l'autre extrémité au fronteau du rang 3, d'une superficie de trente-huit arpents et vingt-cinq perches.

P. 53 et 54	1 ouest	Seign. du Lac Matapédia au cadastre de St-Benoît-Joseph-Labre.	Yvon et Robert Belzile	32.69	58.15

1. Un terrain situé à Amqui de la largeur comprise entre la propriété de Rousseau Ebéniste Limitée et celle de Laurent Perron sur quatre-vingt-quatre pieds et demi (84 1/2') de profondeur, mesure anglaise, borné au nord et à l'ouest par la propriété de Laurent Perron, au sud par la route nationale et à l'est par la propriété de Rousseau Ebéniste Limitée, connu comme faisant partie du lot 53 partie du cadastre officiel de la paroisse St-Benoît-Joseph-Labre au premier rang ouest de la Seigneurie du Lac Matapédia, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. A distraire la partie vendue suivant enregistrement numéro 71,174;

2. Une terre située au même lieu, connue comme étant le lot 54 du cadastre officiel de la paroisse St-Benoît-Joseph-Labre premier rang ouest de la Seigneurie du Lac Matapédia; à distraire un terrain mesurant deux cent quatre-vingts pieds (280') de largeur par huit cent cinquante pieds (850') de profondeur, mesure anglaise, vendu à Gilles Riverin suivant acte dûment enregistré.

St-Alexandre-des-Lacs

Numéro de lot	Rang	Canton	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires
33	3	Lepage	Armand Fournier	$ 154.02	$ 120.07
1	4	Lepage	Armand Fournier	44.25	35.13
2	4	Lepage	Armand Fournier	37.75	29.91
32	4	Lepage	Armand Fournier	37.70	29.93
15	1	Blais	Rosaire Turcotte	18.85	27.05
29	1	Blais	Gilles Lee	24.65	
30	1	Blais	Gilles Lee	74.05	
P. 4	4	Lepage	Jean-Maurice Tremblay	8.45	

Un terrain de 150 x 50 pieds, borné au nord, au sud et à l'ouest par le reste du lot quatre (4) appartenant à la succession de M. Adéodat Roy.

11	2	Lepage	Sylvio Tremblay	56.25	43.61
6	4	Lepage	Sylvio Tremblay	19.25	
P. 25	3	Lepage	Léopold St-Pierre	11.65	49.25

Un terrain borné au nord par le lot 25 de Noël Fortier, au sud par le terrain de Ph.-Paul Bélanger, à l'ouest par le chemin de front et à l'est par le lot 25 de Noël Fortier, un terrain mesurant 145 x 130 pieds.

P. 26	2	Lepage	Gérard Lafrance	33.85	21.53

Un terrain de 100 x 100 pieds. Borné au sud par le terrain de Denis-F. Arsenault, à l'ouest par Arthur Savoie, à l'est par le chemin de front et au nord par le terrain de Gilles Leclerc.

St-Tharsicius

35	4	Lepage	Raoul Fournier	$ 62.12	$ 11.56
P. 40	1	Blais	Lauréat Guénette	76.97	31.81

Un terrain de 100 x 100 pieds situé sur le lot 40, borné par le chemin du rang 1 Blais, et sur les autres côtés par le lot 40 avec une maison dessus érigée.

P. 49	2	Blais	Henri-Denis Jean	89.59	20.24

Un terrain de 60 x 120 pieds, borné au nord par le lot 50, à l'ouest par le terrain de la corporation municipale de St-Tharsicius, à l'est par le terrain de Charles-Aimé Lapointe et au sud par la rue Blais.

44	5	Blais	Paul-Emile Jean	42.33	28.91
48	5	Blais	Philippe Valcourt	85.72	
P. 39	5	Blais	Normand Roussel	69.95	20.24

Un terrain de 100 x 150 pieds situé sur le lot 39, borné au nord par le lot 40 propriété de M. Jean-Paul Bélanger, à l'est et au sud par le lot 39 propriété de Raymond Rioux et à l'ouest par le chemin des rangs 4 et 5.

St-Vianney

12	2	Langis	Cyrille Lavoie	$ 14.27	$ 25.29
P. 32	5	Langis	Clément Veillette	21.65	38.62

Etant un terrain faisant partie du lot 32 du rang 5 dans le canton Langis avec bâtisses dessus construites, borné au nord par la route du rang 5, au sud, à l'est et à l'ouest par le terrain de Lucien Beaupré. Terrain de 100 x 100 pieds.

P. 31-A	4	Langis	Désiré Vézina	31.53	43.67

Etant un terrain de 100 x 100 pieds avec bâtisses dessus construites, borné au nord par la route 195, à l'ouest par le terrain de Berthelin Guénard, au sud par le terrain de Zénon Ouellet et à l'est par le terrain de Mme Violette Verreault.

P. 26-A	3	Langis	Camilien Charette	25.58	21.33

Numéro de lot	Rang	Canton	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires
Etant un terrain de 90 x 100 pieds avec bâtisses dessus construites, borné au sud par la rue Principale, à l'est par le terrain de Maurice Paradis, au nord par le terrain de Claude Beaupré et à l'ouest par le terrain de Mme Colette Verreault Charette.					
		Ste-Irène			
49	4	Nemtayé	Gaétan et Luc D'Ostie	$ 32.17	$ 4.83
47	5	Nemtayé	Gaétan et Luc D'Ostie	16.06	5.25
39	6	Nemtayé	Gaétan et Luc D'Ostie	146.88	32.24
41	6	Nemtayé	Gaétan et Luc D'Ostie	44.95	8.43
46	6	Nemtayé	Gaétan et Luc D'Ostie	17.66	72.34
31	5	Nemtayé	André-Albert Gagné		11.76
32	5	Nemtayé	André-Albert Gagné		26.28
32	6	Nemtayé	André-Albert Gagné		64.58
P. 20	6	Nemtayé	Lorraine Tremblay	77.02	30.56
Un terrain de dimension de 100 x 100 pieds avec construction, soit un chalet de 16 x 20 pieds ainsi qu'annexe au chalet de 12 x 9 pieds. Cette propriété fait partie d'un club connu sous le nom « Club Lac Huit Milles ». Il est borné au nord par le terrain appartenant à Philippe Bellavance, au sud au terrain appartenant à Armand St-Pierre, à l'ouest au Lac Huit Milles et à l'est au terrain du Club Lac Huit Milles.					
P. 21	6	Nemtayé	Roger Malenfant		28.45
Un terrain de dimension de 100 x 100 pieds avec construction desus érigée, soit un chalet de grandeur 26 x 23 pieds. Cette propriété fait partie d'un club connu sous le nom de « Club Lac Huit Milles ». Il est borné au nord par le terrain appartenant à Paul-Aimé Tremblay, au sud par le terrain appartenant à Maurice Malenfant, à l'ouest au Lac Huit Milles et à l'est au terrain du Club Lac Huit Milles.					
P. 20	6	Nemtayé	Rosaire Lavigne	108.47	29.76
Un terrain de dimension de 100 x 100 pieds avec construction dessus érigée, soit un chalet de grandeur de 27 x 15 pieds. Cette propriété fait partie du club connu sous le nom de « Club Lac Huit Milles ». Il est borné au nord par le terrain appartenant à Roger Levesque, au sud par le terrain appartenant à Alphonse Poirier, à l'ouest au Lac Huit Milles et à l'est au terrain du Club Lac Huit Milles.					
37	4	Nemtayé	Napoléon Bélanger	38.81	12.12
F	4	Nemtayé	Raymond Couturier	27.35	13.90
P. 4C	4	Nemtayé	Raymond Dubé		21.05
Un terrain de dimension de 78,260 pieds carrés, avec construction érigée, soit une maison de grandeur 30 x 32 pieds de type à deux étages. Cet immeuble est borné au nord par le chemin entre les rangs 3 et 4, au sud par le reste du lot 4 appartenant à M. Claude Levesque, à l'est par le lot numéro 3 du rang 4, à l'ouest au terrain appartenant à M. Claude Levesque.					
P. 26	6	Nemtayé	Gervais Dumais		81.98
Une maison de grandeur 20 x 24 pieds ainsi qu'une annexe de 17 x 16 pieds situées sur un terrain d'environ 100 x 100 pieds. Cet immeuble est borné au nord par le chemin entre les rangs 5 et 6, au sud par le terrain appartenant à M. Roland Morissette, à l'ouest et à l'est par le terrain appartenant à M. Roland Morissette.					
A	6	Nemtayé	Noël Ouellet		36.85
		St-Léon-le-Grand			
47	3	Pinault	Réginald Gagné	$ 24.20	$ 56.61
44	3	Pinault	Réginald Gagné	59.30	160.96
45	3	Pinault	Réginald Gagné	35.10	95.65
1-1	2	Pinault	Alain Godin	7.80	11.56
		St-Zénon-du-Lac-Humqui			
7	7	Jetté	Edric Carrington	$ 10.08	$ 29.53
9B	6	Jetté	Sol Mednikc	3.01	15.22
6	5	Pinault	G. Henri Michaud		22.55
P. 1	7	Pinault	Mme Jean-C. St-Gelais	22.82	49.02
Borné à l'avant au nord-ouest par le chemin public (reliant le chemin Ouest du lac avec le chemin Est du lac), à l'arrière au sud-est par le fronteau entre ledit lot et le canton Jetté, vers le nord-est par le fronteau entre les rangs 5 et 7 dudit canton et vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 1 (Paul-Emile Bélanger et Hervé Morin ou représentants), sujettes aux servitudes actives et passives, apparentes et occultes pouvant la grever.					

Numéro de lot	Rang	Canton	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires
P. 6	7	Pinault	Mme Jean-C. St-Gelais	$ 17.22	$ 36.98

Etant toute cette partie dudit lot 6 comprise dans les limites suivantes borné à l'avant au sud-ouest par le chemin Ouest du Lac Humqui, à l'arrière au nord-est par le Lac Humqui, du côté nord-ouest par une partie du lot 7 (Jean-Albert Bélanger) et du côté sud-est par une partie du lot 5 (Eudore Desjardins), sujette aux servitudes actives et passives.

Avec chalet y érigé circonstances et dépendances, étant un terrain mesurant 60 pieds de largeur le long du chemin des chalets et au bout de la profondeur le long du Lac Humqui, sur toute la profondeur qu'il peut y avoir entre ledit chemin et ledit Lac, et borné à l'avant par ledit chemin des Chalets et à l'arrière par le Lac Humqui, et de chaque côté par une autre partie dudit lot 4 et avec droit de passage dans ledit chemin des Chalets pour atteindre ledit terrain tel que mentionné dans l'acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Matapédia à Amqui sous le numéro 63670.

Lac-au-Saumon

P. 34	2	Humqui	Hôtel Duguay a/s Jos. Couturier.	$ 35.64	$ 357.18

Terrain et immeuble, borné au sud par le chemin mitoyen, au nord par le terrain de Mme Ernest Gasse, à l'est par la rue St-Edmond et à l'ouest par le terrain de Mme Thérèse Tremblay.

P. 44	1	Lepage	Léopold Moreau	43.80	102.21

Terrain et immeuble, borné au nord par le terrain de M. Laurent Gendron, au sud par le terrain de M. Louis-Gérard Boudreau, à l'est par la route 132 et à l'ouest par la rivière Matapédia.

P. 32	1	Humqui	Léo Lavoie		120.81

Terrain et immeuble, borné au nord par le terrain de Mme Françoise Deschênes, au sud par le terrain appartenant à M. Jean Béland, à l'est par la rue St-Edmond et à l'ouest par la Caisse Populaire de Lac-au-Saumon.

P. 34	2	Humqui	Adrien St-Amand	35.64	96.46

Terrain et immeuble, borné au nord, au sud et à l'ouest par le terrain de M. François Roussel et à l'est par la rue St-Edmond.

St-Edmond-de-Lac-au-Saumon

P. 13	3	Humqui	Gaston Jomphe	$ 57.63	$ 8.28

Une certaine étendue de terre faisant partie et à distraire du lot connu et désigné sous le numéro 13 ayant et mesurant à l'avant, soit le long du chemin de front entre les rangs II et III du canton susdit, toute la largeur dudit lot 13 par une profondeur de trois mille six cents (3,600) pieds à partir dudit chemin de front entre les rangs II et III du canton susdit et bornée comme suit: au nord par le lot 14 des susdits rang et canton appartenant à Gérard Chevarie, au sud par le lot 12 des mêmes rang et canton appartenant à Alexandre Jomphe, à l'est par le chemin de front entre les rangs II et III dudit canton Humqui et à l'ouest par le résidu dudit lot 13 appartenant au vendeur, le tout tel qu'il se trouve et sujet aux servitudes actives et passives.

P. 39	3	Humqui	Alain Charest	60.83	

Un terrain et immeuble faisant partie à distraire du lot connu et désigné sous le numéro 39 du cadastre officiel du rang trois dans le canton Humqui et mesurant ledit terrain 127 pieds de largeur par 127 pieds de profondeur, borné à l'est par le chemin de front du rang 3 et des trois autres côtés au reste dudit lot 39 appartenant à Roméo Roussel, le tout tel que clôturé.

Causapscal Ville

3-a-18	1 Nord	Casupscull	Normand Bérubé	$ 271.83	$ 194.41
P. A-1-18	1	Casupscull	Normand Bérubé	485.73	489.85

Terrain et immeuble, borné au nord par une partie de A-1-18 occupé par M. André Lavoie, au sud par une partie du lot A-1-2 occupé par Dame veuve Gérard Laflamme, à l'est par la rue St-Denis et à l'ouest par la ruelle Boudreau.

Numéro de lot	Rang	Canton	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires
P. 41-8-2	1	Casupscull	François Bolduc	$ 302.87	$ 107.55
Terrain et immeuble, borné au nord par le lot 41-B-3, rang 1, canton Casupscull, au sud par une partie du lot 41-B-2 occupé par M. Raymond Bolduc, à l'est par le lot 41-B-1 et à l'ouest par la route 132.					
P. 9-1-4	A	Matalic	Charles Boulay	48.98	63.42
Terrain et immeuble, borné au nord par une partie du lot 9-1-4, rang A dans le canton Matatic, propriété de Dame Laurent Fortin, au sud par le lot 10, rang A dans le même canton, à l'est par la rivière Matapédia et le Canadien National et à l'ouest par la rue Couturier.					
B-5-2	1	Casupscull	Hôtel Bellevue Ltée, a/s Léopold Morneau.	1,617.30	1,511.34
P. B-2-3	1	Casupscull	Zénon Parent	317.74	114.72
Terrain et immeuble, borné au nord par le lot B-2-3, au sud et à l'est également par le lot B-2-3, propriété de Mlle Marie-Marthe Tremblay, et à l'ouest par la route 132.					
P. 9-1-4	A	Matalic	Jacques Rioux	426.32	110.01
Terrain et immeuble, borné au nord par une partie de 9-1-4, au sud et à l'ouest par la rue Couturier et à l'est par la partie 9-1-4 propriété de M. Léonard Trépanier.					
P. 4-A-31	1	Casupscull	Mme Anaclet St-Laurent (Arthé).	73.60	
Terrain et immeuble, borné au nord par la rue St-Laurent, au sud par le lot 4-A-33, à l'est par le lot 4-A-32 et à l'ouest par la route 132.					
P. A-1-18	1	Casupscull	Joseph Banville		233.07
Terrain et immeuble, borné au nord par la rue Blanchard, au sud et à l'ouest par une partie de A-1-18 occupé par M. Paul Courty et à l'est par le lot A-1-18, rang 1, dans le canton Casupscull.					
St-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal					
P. 19	1	Lepage	Succ. Odilon Bourdage		$ 27.07
Un terrain et immeuble, borné au nord-est par la route 132, au sud-est par le lot 18 de Jean-Baptiste Valois ou représentant, au sud-ouest par le résidu du lot 19 appartenant à M. Mario Lapierre comme décrit au contrat enregistré à Amqui sous le numéro 78,826 et au nord-ouest par le terrain de M. Léon Gosselin acquis par bail à rente originairement consenti de Calixte St-Laurent à M. Albert Charest et enregistré à Amqui sous le numéro 70,765. Ledit terrain mesurant 80 x 150 pieds acquis par vente et entente verbale du susnommé de M. Calixte St-Laurent.					
P. 19	1	Lepage	Léon Gosselin		23.11
Un terrain mesurant 100 x 200 pieds avec bâtisses dessus érigées, borné au nord-est par la route 132, au sud-est par le terrain appartenant à la succession de M. Odilon Bourdage, au sud-ouest par le résidu du lot 19 appartenant à M. Mario Lapierre comme décrit au contrat enregistré à Amqui sous le numéro 78,826 et au nord-ouest par un terrain réservé par M. Calixte St-Laurent et décrit également dans le contrat portant numéro 78,826.					
Ste-Marguerite-Marie					
27	E.C.K.	Casupscull	Marc Arsenault	$ 64.06	$ 51.38
28	E.C.K.	Casupscull	Marc Arsenault	110.18	11.28
29	E.C.K.	Casupscull	Marc Arsenault	96.29	
46	O.C.K.	Casupscull	Thomas Aubé	63.26	37.59
P. 26	E.C.K.	Casupscull	Albert Parent	73.00	54.30
Un terrain avec bâtisse y érigée, borné au nord par le terrain appartenant à Mme Valmon Dufour, au sud par la rue principale (chemin Kempt), à l'est par le terrain appartenant à M. Yvon Landry (P. 26) et à l'ouest par le chemin de Lavérendrye.					
Ste-Florence					
30	4	Matalic	Succ. Alphonse Daigneault	$ 2.79	$ 7.87

Val-Brillant

Numéro de lot	Rang	Canton	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires
P. 171	I	Seign. du Lac Matapédia au cadastre officiel de St-Pierre-du-Lac.	Omer D'Astous	$ 94.97	$ 77.57

Terrain et immeuble situés dans le village de Val-Brillant faisant partie et à distraire du lot connu et désigné sous le numéro 171 du cadastre officiel de la paroisse de St-Pierre-du-Lac, ledit terrain mesurant 120 pieds de largeur le long de la rue et au bout de la profondeur sur 73 pieds de profondeur à partir de ladite rue, borné à l'est par la rue, au nord par le terrain d'Anicet Gagnon, au sud par le reste de la terre du vendeur et à l'ouest par un nommé André Bélanger.

P. 171	I	Seign. du Lac Matapédia au cadastre officiel de St-Pierre-du-Lac.	Omer D'Astous	17.99	84.59

Terrain et immeuble situés dans le village de Val-Brillant contenant 70 pieds de front à la rue et à l'autre extrémité sur 66 pieds et 6 pouces de profondeur, borné à l'est au terrain de Jos. St-Pierre, à l'ouest à la rue, au nord au terrain de la Banque Provinciale du Canada et au sud au terrain de M. Léonard Lauzier.

Sayabec Village

371-2	B	Seign. du Lac Matapédia au cadastre révisé de Ste-Marie-de-Sayabec.	Joseph-Albert Aubin	$ 50.53	$ 48.48
538-1	B	Seign. du Lac Matapédia au cadastre révisé de Ste-Marie-de-Sayabec.	Alexandre Pelletier		60.68

Ste-Marie-de-Sayabec

P. 5	A	Seign. du Lac Matapédia au cadastre officiel de Ste-Marie-de-Sayabec.	Michel Kirouac		$ 32.39

Une étendue de terrain de figure triangulaire de toute la largeur qu'il peut y avoir entre la route conduisant à Ste-Paule, à sept pieds du fossé appartenant au ministère de la Voirie de la province de Québec, suivant ensuite la rive du lac Matapédia jusqu'au terrain appartenant au Gouvernement de la province de Québec, faisant partie et à distraire du lot connu et désigné sous le numéro cinq du cadastre officiel de la paroisse Ste-Marie-de-Sayabec, au rang A de la Seigneurie du Lac Matapédia, borné à la route de Ste-Paule à l'avant et d'un côté, de l'autre côté à sept pieds du fossé de la Voirie et à l'arrière au terrain du Gouvernement (partie de la Seigneurie du Lac Matapédia).

St-Moïse

46	N.E. C.K.	Cabot	Jos. Gagnon		$ 24.77
34	3	Cabot	Alcide Larue	$ 26.50	56.05
55	3	Cabot	Alcide Larue	40.29	11.03
28	2	Cabot	Succ. Florian Harvey	20.05	21.13
47, 48, 49	S.O. C.K.	Cabot	Louis-Guy Plourde		8.48

St-Noël

25	11	Macnider	Maurice Bélanger	$ 12.88	$ 23.37
8-A, 8-B	9	Macnider	Omer Robichaud	9.75	31.53

La Rédemption

Numéro de lot	Rang	Canton	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires
52	9	Massé	Rock-Aimé Bérubé		$ 113.04
		Territoire non organisé			
16	1	Milnikek	Mme Irène Lacasse		$ 63.09

Donné à Amqui, ce 6e jour du mois de janvier, 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GERVAIS PAQUET.

63199-3-2-0

Municipalité du comté de Deux-Montagnes

Avis public est, par les présentes donné que JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, en la salle municipale de la ville de St-Eustache, à l'Hôtel de Ville de St-Eustache, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique, pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente au soussigné, à 80, rue Principale, St-Joseph-du-Lac, comté de Deux-Montagnes.

Municipalité de Pointe-Calumet

Richard McGraw: Lot cent vingt-neuf de la subdivision du lot quatre. $113.98

Cherrier, Roger: Lot huit de la subdivision du lot trente-deux. $143.76

Hutton, Raymond: Lot neuf de la subdivision du lot trente-quatre. $234.19

Vézina, Gaston: Lot sept de la subdivision du lot soixante-quatre. $282.68

Bonin, Gérard: Lot cent vingt-cinq de la subdivision du lot quatre-vingt-quatorze. $88.44

Auger, Onésime: Lot soixante-six de la subdivision du lot quatre-vingt-quatorze. $447.24

Geoffrion, Anita Mme: Lot soixante-dix-huit de la subdivision du lot cent six. $225.26

Rivard, Paul: Lot cent dix-neuf de la subdivision du lot cent six. $349.37

Robert, Yvon: Lot cent cinquante-six de la subdivision du lot cent six. $197.28

Shank, Raymond: Lot trois cent dix-sept de la subdivision du lot cent sept. $142.77

Laurencelle, Mariette P.: Lot cent un de la subdivision du lot cent huit. $262.93

Benoit, Michel: Lot cent trente et un de la subdivision du lot cent huit. $1,133.89

County Municipality of Deux-Montagnes

Public notice is hereby given that on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, in the Municipal Hall of the Town of Saint-Eustache, at the Town Hall of Saint-Eustache, the following immoveables will be sold by public auction, for unpaid municipal and school taxes, interest and costs, plus costs subsequently incurred, unless said taxes, interest and costs are paid to the undersigned, at 80 Principale Street, Saint-Joseph-du-Lac, County of Deux-Montagnes, prior to the sale.

Municipality of Pointe-Calumet

Richard, McGraw: Lot one hundred twenty-nine of the subdivision of lot four. $113.98

Cherrier, Roger: Lot eight of the subdivision of lot thirty-two. $143.76

Hutton, Raymond: Lot nine of the subdivision of lot thirty-four. $234.19

Vézina, Gaston: Lot seven of the subdivision of lot sixty-four. $282.68

Bonin, Gérard: Lot one hundred twenty-five of the subdivision of lot ninety-four. $88.44

Auger, Onésime: Lot sixty-six of the subdivision of lot ninety-four. $447.24

Geoffrion, Anita Mme: Lot seventy-eight of the subdivision of lot one hundred six. $225.26

Rivard, Paul: Lot one hundred nineteen of the subdivision of lot one hundred six. $349.37

Robert, Yvon: Lot one hundred fifty-six of the subdivision of lot one hundred six. $197.28

Shank, Raymond: Lot three hundred seventeen of the subdivision of lot one hundred seven. $142.77

Laurencelle, Mariette P.: Lot one hundred one of the subdivision of lot one hundred eight. $262.93

Benoit, Michel: Lot one hundred thirty-one of the subdivision of lot one hundred eight. $1,133.89

Lipari, Carmel: Lot cent quatre-vingt-cinq de la subdivision du lot cent huit. $382.92

Michaud, Yves: Lot cent quatre-vingt-douze de la subdivision du lot soixante-quatorze. $509.43

Jacques, Albert: Lot soixante-quinze de la subdivision du lot quatre-vingt-trois. $397.75

Lachaine, Gilles: Lots cinquante-cinq, cinquante-six et cinquante-sept de la subdivision du lot quarante-deux. $767.87

Leblanc, Jos. E.: Lots soixante-seize et soixante-dix-sept de la subdivision du lot trois. $143.11

Laramée, Robert: Lot cent dix-huit de la subdivision du lot cent sept. $271.22

Martin, Max: Lot deux cent trente-deux de la subdivision du lot cent sept. $65.55

Municipalité de cité des Deux-Montagnes

Beaulieu, William: Lot cent cinq de la subdivision du lot quatre-vingt-douze et lot cinquante-neuf de la subdivision du lot quatre-vingt-quinze. $462.20

Morrison, Robert: Lot cinquante-six de la subdivision du lot quatre-vingt-onze. $570.64

Bushby, R.J.: Lots quatre-vingt-trois et quatre-vingt-quatre de la subdivision du lot quatre-vingt. $559.37

Sansfaçon, F.: Lots cent quarante et cent quarante et un de la subdivision du lot soixante et un. $378.96

Constantineau, Alain: Lot cent dix-sept de la subdivision du lot soixante-huit. $582.98

Municipalité de St-Joseph-du-Lac

Colin, James Blackman: Lot vingt-neuf de la subdivision du lot vingt-deux. $86.14

Gérard Boulet: Lot cent douze de la subdivision du lot vingt-quatre. $89.66

Alfred Roy Durocher: Lots trente et trente et un de la subdivision du lot vingt-deux. $64.48

Ronald F. Emo: Lot quatre-vingt-neuf de la subdivision du lot vingt-quatre. $90.75

Garden State Realties: Lot cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot vingt-quatre. $167.39

Garden State Realties: Lot trente-sept de la subdivision du lot vingt-quatre. $127.22

Majo Lisak: Lots cent treize et cent quatorze de la subdivision du lot vingt-quatre. $261.55

James Walker: Lot trois cent soixante-treize. $52.91

Municipalité de ville de Mirabel

St-Denis, Roger: Lot cent cinquante-quatre. $289.14

Gagné, Pierre: Lot deux de la subdivision du lot trois cent trois. $270.80

Ares, Romiro: Lot trois de la subdivision du lot cinquante-huit. $42.61

Natonina Se Adamo, Mrs. Laura: Lot trente-neuf de la subdivision du lot cinquante-huit. $42.95

Castano, Jose Romero: Lot cent quarante de la subdivision du lot cinquante-huit. $42.49

Lipari, Carmel: Lot one hundred eighty-five of the subdivision of lot one hundred eight. $382.92

Michaud, Yves: Lot one hundred ninety-two of the subdivision of lot seventy-four. $509.43

Jacques, Albert: Lot seventy-five of the subdivision of lot eighty-three. $397.75

Lachaine, Gilles: Lots fifty-five, fifty-six and fifty-seven of the subdivision of lot forty-two. $767.87

Leblanc, Jos. E.: Lots seventy-six and seventy-seven of the subdivision of lot three. $143.11

Laramée, Robert: Lot one hundred eighteen of the subdivision of lot one hundred seven. $271.22

Martin, Max: Lot two hundred thirty-two of the subdivision of lot one hundred seven. $65.55

City Municipality of Two Mountains

Beaulieu, William: Lot one hundred five of the subdivision of lot ninety-two and lot fifty-nine of the subdivision of lot ninety-five. $462.20

Morrison, Robert: Lot fifty-six of the subdivision of lot ninety-one. $570.64

Bushby, R.J.: Lots eighty-three and eighty-four of the subdivision of lot eighty. $559.37

Sansfaçon, F.: Lots one hundred forty and one hundred forty-one of the subdivision of lot sixty-one. $378.96

Constantineau, Alain: Lot one hundred seventeen of the subdivision of lot sixty-eight. $582.98

Municipality of Saint-Joseph-du-Lac

Colin, James Blackman: Lot twenty-nine of the subdivision of lot twenty-two. $86.14

Gérard, Boulet: Lot one hundred twelve of the subdivision of lot twenty-four. $89.66

Alfred Roy Durocher: Lots thirty and thirty-one of the subdivision of lot twenty-two. $64.48

Ronald, F. Emo: Lot eighty-nine of the subdivision of lot twenty-four. $90.75

Garden State Realties: Lot one hundred ninety-four of the subdivision of lot twenty-four. $167.39

Garden State Realties: Lot thirty-seven of the subdivision of lot twenty-four. $127.22

Majo Lisak: Lots one hundred thirteen and one hundred fourteen of the subdivision of lot twenty-four. $261.55

James Walker: Lot three hundred seventy-three. $52.91

Town Municipality of Mirabel

St-Denis, Roger: Lot one hundred fifty-four. $289.14

Gagné, Pierre: Lot two of the subdivision of lot three hundred three. $270.80

Ares, Romiro: Lot three of the subdivision of lot fifty-eight. $42.61

Natonina Se Adamo, Mrs. Laura: Lot thirty-nine of the subdivision of lot fifty-eight. $42.95

Castano, Jose Romero: Lot one hundred forty of the subdivision of lot fifty-eight. $42.49

Nazario, Mrs. Farina: Lot cent quarante-deux de la subdivision du lot cinquante-huit. $42.61

Mova Puga Jose: Lot deux cent quarante-quatre de la subdivision du lot cinquante-huit. $43.77

Zourko et Loso: Lots douze et treize de la subdivision du lot cent soixante-dix-neuf, le lot sept de la subdivision du lot quatre cent soixante-sept, le lot trois de la subdivision du lot cent soixante-quinze et le lot treize de la subdivision du lot cent soixante-seize. $81.37

Municipalité de Ste-Marthe-sur-le-Lac

Garneau, Yvon: Lot quarante-sept de la subdivision du lot cent vingt-huit. $236.78

Vickers, Alexander Adrian: Lot trente-huit de la subdivision du lot cent vingt-huit. $513.10

Lavigne, Yvon: Lot deux cent trois de la subdivision du lot cent trente. $430.93

Guilbeault, Jean: Lot cent soixante-dix-huit de la subdivision du lot cent trente. $169.28

Grenier, Yvette St-Onge: Lot cent quarante et un de la subdivision du lot cent trente et un. $485.67

Lefebvre, Roland: Lots quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois de la subdivision du lot cent trente-trois. $137.91

Kit, Michael: Lots cent trente-neuf, cent quarante et cent quarante et un de la subdivision du lot cent trente-deux. $352.62

McDonald, Camille: Lots trente-sept et trente-huit de la subdivision du lot cent trente-six. $177.18

Bolduc Sparchman, Cécile: Lots trois cent neuf et trois cent dix de la subdivision du lot cent trente-six. $195.03

Bergeron, Jacques: Lots quatre cent deux et quatre cent trois de la subdivision du lot cent trente-six. $303.67

Campagna, Raymond: Lot cent quarante-deux de la subdivision du lot cent cinquante-trois. $250.85

Boudreau, Marcel: Lot quatre-vingt-treize de la subdivision du lot cent cinquante-cinq. $126.03

Vondal, Marcel: Lots deux cent trente-neuf et deux cent quarante de la subdivision du lot cent cinquante-six. $272.46

Dagenais, Raoul: Lot quarante-cinq de la subdivision du lot cent cinquante-huit. $251.07

Thomas, Mme Marcelle: Lot vingt-cinq de la subdivision du lot cent cinquante-huit. $519.56

Robert Maurice: Lot sept cent quarante-neuf de la subdivision du lot cent quarante-huit. $387.32

Larivée, Hector: Lot huit cent vingt-huit de la subdivision du lot cent quarante-six. $213.15

Kalomeris, P.: Lot quatre de la subdivision du lot cent cinquante-quatre. $789.86

Garneau, Yvon. Lot dix-neuf de la subdivision du lot cent cinquante-quatre. $398.98

Leprohon, Jean: Lot huit cent soixante-dix de la subdivision du lot cent quarante-six. $448.77

Nazario, Mrs. Farina: Lot one hundred forty-two of the subdivision of lot fifty-eight. $42.61

Mova Puga Jose: Lot two hundred forty-four of the subdivision of lot fifty-eight. $43.77

Zourko and Loso: Lots twelve and thirteen of the subdivision of lot one hundred seventy-nine, lot seven of the subdivision of lot four hundred sixty-seven, lot three of the subdivision of lot one hundred seventy-five and lot thirteen of the subdivision of lot one hundred seventy-six. $81.37

Municipality of Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Garneau, Yvon: Lot forty-seven of the subdivision of lot one hundred twenty-eight. $236.78

Vickers, Alexander Adrian: Lot thirty-eight of the subdivision of lot one hundred twenty-eight. $513.10

Lavigne, Yvon: Lot two hundred three of the subdivision of lot one hundred thirty. $430.93

Guilbeault, Jean: Lot one hundred seventy-eight of the subdivision of lot one hundred thirty. $169.28

Grenier, Yvette St-Onge: Lot one hundred forty-one of the subdivision of lot one hundred thirty-one. $485.67

Lefebvre, Roland: Lots eighty-one, eighty-two, eighty-three of the subdivision of lot one hundred thirty-three. $137.91

Kit, Michael: Lots one hundred thirty-nine, one hundred forty and one hundred forty-one of the subdivision of lot one hundred thirty-two. $352.62

McDonald, Camille: Lots thirty-seven and thirty-eight of the subdivision of lot one hundred thirty-six. $177.18

Bolduc, Sparchman, Cécile: Lots three hundred nine and three hundred ten of the subdivision of lot one hundred thirty-six. $195.03

Bergeron, Jacques: Lots four hundred two and four hundred three of the subdivision of lot one hundred thirty-six. $303.67

Campagna, Raymond: Lot one hundred forty-two of the subdivision of lot one hundred fifty-three. $250.85

Boudreau, Marcel: Lot ninety-three of the subdivision of lot one hundred fifty-five. $126.03

Vondal, Marcel: Lots two hundred thirty-nine and two hundred forty of the subdivision of lot one hundred fifty-six. $272.46

Dagenais, Raoul: Lot forty-five of the subdivision of lot one hundred fifty-eight. $251.07

Thomas, Mme Marcelle: Lot twenty-five of the subdivision of lot one hundred fifty-eight. $519.56

Robert, Maurice: Lot seven hundred forty-nine of the subdivision of lot one hundred forty-eight. $387.32

Larivée, Hector: Lot eight hundred twenty-eight of the subdivision of lot one hundred forty-six. $213.15

Kalomeris, P.: Lot four of the subdivision of lot one hundred fifty-four. $789.86

Garneau, Yvon: Lot nineteen of the subdivision of lot one hundred fifty-four. $398.98

Leprohon, Jean: Lot eight hundred seventy of the subdivision of lot one hundred forty-six. $448.77

Municipalité de St-Colomban

Jasmin, Jeanne Mme: P. 18 de la paroisse de St-Colomban, mesurant 105′ dans ses lignes nord-est et sud-ouest par la distance entre la montée Cyr et le ruisseau Cambrea. Borné: front: montée Cyr; sud-ouest: Ruisseau Cambrea; sud-est: par un chemin privé; nord-ouest: par partie 18, paroisse de St-Colomban. $205.94

Felx, Denis: Lots dix-huit et vingt-deux de la subdivision du lot dix-huit. $555.21

Gariépy, Monique Mme et Thibodeau, Gérard: Lot quatre-vingt-un de la subdivision du lot soixante-seize. $178.05

Paget, Michel: Lot NE dix-huit de la subdivision du lot quatre-vingt-dix-huit. $204.23

Valeurs Concordes: Lot dix-neuf de la subdivision du lot quatre-vingt-dix-huit. $267.23

Maccabée, Émilien: Lots cinq et six de la subdivision du lot cent cinquante-six. $267.08

Maccabée, Émilien: Lot vingt-six de la subdivision du lot cent cinquante-six. $268.35

Maccabée, Émilien: Lot trente et un de la subdivision du lot cent cinquante-six. $234.57

Lapierre, Émile: Lot trente-sept de la subdivision du lot cent cinquante-six. $206.18

Valeurs Concordes: Lot quarante de la subdivision du lot cent cinquante-six. $203.52

St-Pierre, Gilles: Lot soixante-quinze de la subdivision du lot cent soixante-sept. $205.34

Brunette, Fernand: Lot quatre-vingt-sept de la subdivision du lot cent soixante-sept. $173.29

Miron, Paul: Lot quinze de la subdivision du lot cent soixante-huit. $205.34

Bernard, Robert Jos.: Lot cinquante et un de la subdivision du lot cent soixante-huit. $284.56

Quévillon, Louis: Lot soixante-quatorze de la subdivision du lot cent soixante-huit. $103.11

Immeubles Ontec Ltd.: Lot cent cinq de la subdivision du lot cent soixante-neuf. $224.34

Chartray, Claude: Lot seize et la demie sud-ouest du lot dix-sept de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-neuf. $360.11

Municipalité de L'Annonciation Nord d'Oka

Bergeron, Désiré: Lot quinze de la subdivision du lot deux cent onze. $100.96

Chrisakis, Christophe: Lots quarante-quatre, cinquante-quatre et cinquante-cinq de la subdivision du lot deux cent douze. $121.11

De Souza, Ernest, Philippe: Lot trente et un de la subdivision du lot deux cent onze et le lot trente-cinq de la subdivision du lot deux cent douze. $106.88

Ladouceur, Maurice: Lots deux et trois de la subdivision du lot quinze. $250.66

Paré, Jacques: Lot cent quatre-vingt-huit de la subdivision du lot treize. $116.17

Rivest, Gisèle: Lot vingt-cinq de la subdivision du lot deux cent onze et le lot vingt-quatre de la subdivision du lot deux cent douze. $100.96

Vaillancourt, Olier: Lot dix de la subdivision du lot deux cent douze. $101.68

Municipality of Saint-Colomban

Jasmin, Jeanne Mrs: Pt. 18 of the Parish of St-Colomban, measuring 105 feet on its northeast and southwest lines by the distance between the Montée Cyr and Cambrea brook. Boundaries: In front by Montée Cyr; on the southwest by Cambrea brook; on the southeast by a private road and on the northwest by part 18, Parish of St-Colomban. $205.94

Felx, Denis: Lots eighteen and twenty-two of the subdivision of lot eighteen. $555.21

Gariépy, Monique Mrs. and Thibodeau, Gérard: Lot eighty-one of the subdivision of lot seventy-six. $178.05

Paget, Michel: Lot NE eighteen of the subdivision of lot ninety-eight. $204.23

Valeurs Concordes: Lot nineteen of the subdivision of lot ninety-eight. $267.23

Maccabée, Émilien: Lots five and six of the subdivision of lot one hundred fifty-six. $267.08

Maccabée, Émilien: Lot twenty-six of the subdivision of lot one hundred fifty-six. $268.35

Maccabée, Émilien: Lot thirty-one of the subdivision of lot one hundred fifty-six. $234.57

Lapierre, Émile: Lot thirty-seven of the subdivision of lot one hundred fifty-six. $206.18

Valeurs Concordes: Lot forty of the subdivision of lot one hundred fifty-six. $203.52

St-Pierre, Gilles: Lot seventy-five of the subdivision of lot one hundred sixty-seven. $205.34

Brunette, Fernand: Lot eighty-seven of the subdivision of lot one hundred sixty-seven. $173.29

Miron, Paul: Lot fifteen of the subdivision of lot one hundred sixty-eight. $205.34

Bernard, Robert Jos.: Lot fifty-one of the subdivision of lot one hundred sixty-eight. $284.56

Quévillon, Louis: Lot seventy-four of the subdivision of lot one hundred sixty-eight. $103.11

Immeubles Ontec Ltd.: Lot one hundred five of the subdivision of lot one hundred sixty-nine. $224.34

Chartray, Claude: Lot sixteen and the southwest half of lot seventeen of the subdivision of lot two hundred eighty-nine. $360.11

Municipality of L'Annonciation Nord d'Oka

Bergeron, Désiré: Lot fifteen of the subdivision of lot two hundred eleven. $100.96

Chrisakis, Christophe: Lots forty-four, fifty-four and fifty-five of the subdivision of lot two hundred twelve. $121.11

De Souza, Ernest, Philippe: Lot thirty-one of the subdivision of lot two hundred eleven and lot thirty-five of the subdivision of lot two hundred twelve. $106.88

Ladouceur, Maurice: Lots two and three of the subdivision of lot fifteen. $250.66

Paré, Jacques: Lot one hundred eighty-eight of the subdivision of lot thirteen. $116.17

Rivest, Gisèle: Lot twenty-five of the subdivision of lot two hundred eleven and lot twenty-four of the subdivision of lot two hundred twelve. $100.96

Vaillancourt, Olier: Lot ten of the subdivision of lot two hundred twelve. $101.68

Municipalité d'Oka

Bélanger, Rosaire: Lot cent cinquante-quatre de la subdivision du lot cent quarante-sept. $92.35

Jardins d'Oka Inc.: Lot cinquante de la subdivision du lot trois cent soixante et onze du lot originaire dix-sept. $122.27

Jardins d'Oka Inc. Lot cinquante et un de la subdivision du lot trois cent soixante et onze du lot originaire dix-sept. $119.73

Jardins d'Oka Inc.: Lot cent deux de la subdivision du lot trois cent soixante et onze du lot originaire dix-sept. $122.85

Jardins d'Oka Inc.: Lot cent trois de la subdivision du lot trois cent soixante et onze du lot originaire dix-sept. $51.15

Sauvé, Viola Mme: Lot soixante-trois de la subdivision du lot trois cent soixante et onze du lot originaire dix-sept. $78.24

Investissement C. & C. Ltée: Lot quatre-vingt-treize de la subdivision du lot trois cent soixante et onze du lot originaire dix-sept. $121.92

Sauvé, Hormidas: Lot quatre-vingt-neuf de la subdivision du lot trois cent soixante et onze du lot originaire dix-sept. $83.24

Municipalité de paroisse de St-Augustin

Roger Renaud: Lot vingt-neuf de la subdivision du lot deux cent quarante et un. $174.38

Raymond Bolduc: Lot vingt-neuf de la subdivision du lot deux cent quarante-trois. $150.51

Roland Parenteau: Lot cent vingt-quatre de la subdivision du lot deux cent quarante-trois. $397.30

Grégoire Larose: Lot neuf de la subdivision du lot deux cent vingt-deux. $202.93

Paroisse et Village de St-Eustache

Gabriel Masson: Lot trente-deux de la subdivision du lot cent soixante-dix-huit. $867.17

Jean-Guy Lajeunesse: Lots cent trois et cent deux de la subdivision du lot vingt-trois. $228.47

Paul Gauthier: Lot soixante-quatorze de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt. $613.31

Les Placements Nuckle Inc.: Lot vingt de la subdivision du lot cinquante. $380.14

Gérard Gravel: Lot soixante et onze de la subdivision du lot un. $742.31

Gaétan Turcot: Lot cent soixante-deux de la subdivision du lot un. $394.07

Benoit Cossette: Lot deux cent vingt-deux de la subdivision du lot un. $331.44

Jacques Bisonnette Mme: Lot deux cent soixante-trois de la subdivision du lot un. $358.16

Renate Hrtschan: Lot trois cent sept de la subdivision du lot un. $250.07

Louis Drouin: Lot deux cent treize de la subdivision du lot trois. $547.64

Municipality of Oka

Bélanger, Rosaire: Lot one hundred fifty-four of the subdivision of lot one hundred forty-seven. $92.35

Jardins d'Oka Inc.: Lot fifty of the subdivision of lot three hundred seventy-one of original lot seventeen. $122.27

Jardins d'Oka Inc.: Lot fifty-one of the subdivision of lot three hundred seventy-one of original lot seventeen. $119.73

Jardins d'Oka Inc.: Lot one hundred two of the subdivision of lot three hundred seventy-one of original lot seventeen. $122.85

Jardins d'Oka Inc.: Lot one hundred three of the subdivision of lot three hundred seventy-one of original lot seventeen. $51.15

Sauvé, Viola Mrs.: Lot sixty-three of the subdivision of lot three hundred seventy-one of original lot seventeen. $78.24

Investissement C. & C. Ltée: Lot ninety-three of the subdivision of lot three hundred seventy-one of original lot seventeen. $121.92

Sauvé, Hormidas: Lot eighty-nine of the subdivision of lot three hundred seventy-one of original lot seventeen. $83.24

Parish Municipality of Saint-Augustin

Roger, Renaud: Lot twenty-nine of the subdivision of lot two hundred forty-one. $174.38

Raymond Bolduc: Lot twenty-nine of the subdivision of lot two hundred forty-three. $150.51

Roland Parenteau: Lot one hundred twenty-four of the subdivision of lot two hundred forty-three. $397.30

Grégoire Larose: Lot nine of the subdivision of lot two hundred twenty-two. $202.93

Parish and Village of Saint-Eustache

Gabriel Masson: Lot thirty-two of the subdivision of lot one hundred seventy-eight. $867.17

Jean-Guy Lajeunesse: Lots one hundred three and one hundred two of the subdivision of lot twenty-three. $228.47

Paul Gauthier: Lot seventy-four of the subdivision of lot two hundred eighty. $613.31

Les Placements Nuckle Inc.: Lot twenty of the subdivision of lot fifty. $380.14

Gérard Gravel: Lot seventy-one of the subdivision of lot one. $742.31

Gaétan Turcot: Lot one hundred sixty-two of the subdivision of lot one. $394.07

Benoit Cossette: Lot two hundred twenty-two of the subdivision of lot one. $331.44

Jacques Bissonnette Mrs.: Lot two hundred sixty-three of the subdivision of lot one. $358.16

Renate Hrtschan: Lot three hundred seven of the subdivision of lot one. $250.07

Louis Drouin: Lot two hundred thirteen of the subdivision of lot three. $547.64

Guy Benoit: Lot soixante-sept de la subdivision du lot vingt-deux. $479.11

André Alary: Lot quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot vingt-deux et le lot quatre-vingt-sept de la subdivision du lot vingt-trois. $780.05

Robert Rospart: Lot quatre-vingt-seize de la subdivision du lot vingt-deux et le lot quatre-vingt-neuf de la subdivision du lot vingt-trois. $538.04

Jacques Paquin: Lot quatre-vingt-onze de la subdivision du lot vingt-six. $494.99

René Duhamel: Lot six de la subdivision du lot cinq cent. $938.46

Serge Bilodeau: Lot cinquante-six de la subdivision du lot seize. $970.95

Jean-Guy Thomas: Lot vingt-six de la subdivision du lot seize et le lot vingt-neuf de la subdivision du lot quinze. $464.85

Jean-Marie Dupuis: Lot cent trente de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-treize. $831.73

Réal Jetté: Lot cent cinquante et un de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-treize. $595.58

Regreen Inv.: Lot cent treize de la subdivision du lot trois cent vingt-cinq. $100.28

Le secrétaire-trésorier.
YVON BÉLAIR.

63176-3-2-o

Guy Benoit: Lot sixty-seven of the subdivision of lot twenty-two. $479.11

André Alary: Lot ninety-four of the subdivision of lot twenty-two and lot eighty-seven of the subdivision of lot twenty-three. $780.05

Robert Rospart: Lot ninety-six of the subdivision of lot twenty-two and lot eighty-nine of the subdivision of lot twenty-three. $538.04

Jacques Paquin: Lot ninety-one of the subdivision of lot twenty-six. $494.99

René Duhamel: Lot six of the subdivision of lot five hundred. $938.46

Serge Bilodeau: Lot fifty-six of the subdivision of lot sixteen. $970.95

Jean-Guy Thomas: Lot twenty-six of the subdivision of lot sixteen and lot twenty-nine of the subdivision of lot fifteen. $464.85

Jean-Marie Dupuis: Lot one hundred thirty of the subdivision of lot two hundred ninety-three. $831.73

Réal Jetté: Lot one hundred fifty-one of the subdivision of lot two hundred ninety-three. $595.58

Regreen Inv.: Lot one hundred thirteen of the subdivision of lot three hundred ninety-five. $100.28

YVON BÉLAIR,
Secretary-treasurer.

63176-3-2-o

Municipalité du comté de Champlain

Avis est par les présentes donné par le soussigné, Jean-Paul Rousseau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Champlain, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle du conseil du comté de Champlain, 181, rue Principale, à Ste-Geneviève-de-Batiscan, province de Québec, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter, avec tous les droits de subrogation pouvant exister.

Municipalité de St-Narcisse

Un emplacement situé en la paroisse de St-Narcisse, dans le village, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante-neuf (P. no 69) du cadastre officiel de la paroisse de St-Narcisse, division d'enregistrement de Champlain, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90') de largeur, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') également; le tout mesures anglaises et plus ou moins, et borné en front par le chemin public, à Josaphat D. Cossette, joignant du côté nord à Dame Josaphat Cossette, du côté sud à M. Germain Bonenfant, avec bâtisses.

Propriétaire: Lafontaine Yvon

Cadastre: St-Narcisse, P. no 69.Taxes municipales: $169.60; taxes scolaires: $285.00. Total: $454.60

Municipalité de St-Luc-de-Champlain

Un emplacement bâti, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-quatre (P. no 164) du cadastre officiel de la paroisse de St-Luc-de-Champlain, division d'enregistrement de Champlain, mesurant soixante pieds (60') de front, sur soixante-quinze pieds (75') de profondeur; prenant son front vers le nord-ouest au chemin public, se terminant en profondeur vers le sud-est au terrain de Louis Normandin ou représentants; joignant d'un côté vers le nord-est à la route de la fabrique de St-Luc et de l'autre côté vers le sud-ouest au terrain d'Eugène Dessureault ou représentants.

Propriétaire: Succession Richard Beaudoin

Cadastre: St-Luc-de-Champlain, P. no 164. Taxes municipales: $67.73; taxes scolaires; $207.15. Total: $274.88

Municipalité de St-François-Xavier-de-Batiscan

a) Une partie du lot numéro cent neuf (P. no 109) du cadastre officiel de la paroisse de St-François-Xavier-de-Batiscan, division d'enregistrement de Champlain, dans le premier rang, au sud du terrain du chemin de fer Pacifique Canadien, mesurant quarante-cinq pieds (45') de largeur, sur quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur dans une ligne et environ cent pieds (100') de longueur dans l'autre ligne, bornée en front à la ligne dudit chemin de fer; en profondeur aux représentants d'Adolphe Lehouiller; d'un côté au sud-ouest à Ovide Beauchesne ou représentants et de l'autre côté au nord-est à François Lefebvre ou représentants.

A distraire dudit emplacement un soixante-dixième (1/70) pouvant appartenir à Marie-Louise Lefebvre ou représentants.

b) Une autre partie dudit lot numéro cent neuf (P. no 109) desdits plan et livre de renvoi officiels, contenant vers le nord, en front, quarante-cinq pieds (45') de largeur, sur une profondeur de cent pieds (100') dans la ligne latérale sud-ouest et cent vingt-trois pieds (123') dans la ligne latérale nord-est, bornée vers le nord au Pacifique Canadien, au sud et au nord-est par Prosper Frigon ou représentants, et au sud-ouest par Eugène St-Arnaud ou représentants.

Avec bâtisses érigées sur lesdits immeubles, circonstances et dépendances.

Propriétaire: Alarie Noël

Cadastre: St-François-Xavier-de-Batiscan, P. no 109 (2). Taxes municipales: $6.22; taxes scolaires: $12.08. Total: $18.30

Municipalité de St-Jean-des-Piles

Deux terrains connus et désignés comme étant les lots numéros dix-sept et vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente (nos 330-17 et 330-26) du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Flore, division d'enregistrement de Shawinigan. Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Propriétaire: Bellerive Gaétan

Cadastre: Ste-Flore Nos 330-17 et 330-26; taxes scolaires: $100.63

Municipalité de St-Georges-de-Champlain

Le lot numéro seize (16) du rang VI du cadastre fait pour le canton Radnor, situé en la paroisse de St-Georges-de-Champlain, étant une subdivision du lot 25 du Bloc B, à distraire cependant dudit lot 16 et les parties vendues à The Canadian Northern Québec Highway Co. et à Canadian National Realties Ltd.

Propriétaire: Champagne Gérard

Cadastre: Canton Radnor, R-VI, P25-16. Taxes scolaires: $69.48

Municipalité scolaire Val-Mauricie

Un morceau de terrain situé dans le rang St-Flavien Nord, en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à une distance de 240 pieds du Lac Marchand, mesurant soixante pieds (60') de front sur une profondeur de cent quarante pieds (140'), mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent vingt-deux (P. no 322) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, division d'enregistrement de Champlain, et borné comme suit: en front par le chemin public, en profondeur, côté nord-est, par le terrain appartenant à Donat Dostaler ou représentants, et des deux autres côtés par le surplus du même lot, propriété de Noëlla Marchand ou représentants. Sans bâtisse.

Propriétaire: Cartier Claude

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, P. no 322. Taxes scolaires: $77.40

Un morceau de terre situé en la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (dans le rang des Grès), connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent vingt et un (P. no 121) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, division d'enregistrement de Champlain, mesurant quatre arpents et demi (4 1/2 arp.) de largeur sur une profondeur de deux arpents (2 arp.), borné comme suit: en front au nord-est par partie dudit lot 121, du côté au sud-est par le lot 120 dudit cadastre, en arrière, c'est-à-dire du côté vers le sud-ouest par partie dudit lot 121, propriété de The Shawinigan Water & Power Company ou représentants et du côté nord-ouest par le lot 124 dudit cadastre. Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Propriétaire: Descôteaux Emile

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, P. no 121. Taxes scolaires: $58.49

Le lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-un (no 81-20) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, division d'enregistrement de Champlain.

Propriétaire: Gauthier Joseph

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, no 81-20. Taxes scolaires: $141.99

Une terre à bois située à Mont-Carmel, dans le rang St-Flavien Nord, mesurant un arpent et demi (1 1/2 arp.) de largeur sur vingt-trois arpents (23 arp.) de profondeur, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante-quatorze (P. no 374) du cadastre

officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, division d'enregistrement de Champlain, et bornée comme suit: en front par le rang St-Flavien Nord, en profondeur par le cordon des terres, joignant d'un côté, vers le nord-est le résidu du lot 374, propriété de Mathieu Bérubé ou représentants, et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot 373.

Propriétaire: Fisette Guy

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, P. no 374. Taxes scolaires: $72.88

a) La partie du Lac, communément appelée Lac Lambert, qui se trouve sur le lot numéro quatre cent soixante-deux (P. 462) du cadastre officiel du comté de Champlain pour la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, avec un arpent de terre autour dudit lac, pour la partie appartenant à J.-C. Guillemette en dehors, de l'eau la plus haute avec aussi le droit de passage sur ledit lot à partir du chemin public du rang St-Louis audit lac sur le terrain appartenant à Omer Buisson.

A distraire cependant la partie vendue à J.-Antonio Héroux, suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Champlain, sous no 154931.

b) Un morceau de terre situé dans la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le rang St-Louis, près du Lac Lambert, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent soixante-deux (P. 462) du cadastre officiel du comté de Champlain, pour ladite paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant environ mille quatre cent cinquante pieds dans la ligne qui le divise d'avec le terrain appartenant à Camille Buisson, environ trois arpents dans la ligne qui le divise d'avec le terrain de Philippe Lemire et environ cinquante pieds dans la ligne qui le divise d'avec la terre d'Alvarez Theland; borné du côté nord-est par la terre de Camille Buisson, du côté sud-est par la terre de Philippe Lemire, du côté nord-ouest par la terre d'Alvarez Theland et du Côté sud-ouest par ladite Dame J.-Alfred Charette, avec tous les arbres, clôtures etc . . . se trouvant sur ledit morceau de terre ainsi que tous droits acquis sur l'arpent de terre longeant le lac et appartenant à ladite Dame J.-Alfred Charette.

Propriétaire: Charette Mme J.-A.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Pties 462. Taxes scolaires; $223.16

Municipalité scolaire du Haut St-Maurice
Canton Mailhot — Secteur La Tuque

Propriétaire	*No cadastre*	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Répartition*	*Total*
Bellemare, Robert	Rang 1, 30-383	$ 360.89	$ 192.09		$ 552.98
Croisetière, Roger	Rang 1, 28-145, bâtisse	403.36	148.52		551.88
Filion, Lucien	29-301-302, bâtisse	885.96	307.27	$ 150.00	1,343.23
Fortin, Ronaldo	28-612, bâtisse	500.36	262.70	265.17	1,028.23
Genest, Jean	23A-40-43, bâtisse	676.60	192.15		868.75
Lévesque, Claude	Rang 1, 23A-110, bâtisse	484.24	543.75		1,027.99
McDonald, Yves	Rang 1, 27-491, bâtisse	322.47			322.47
Moisan, Laurent	Rang 1, 23A-151-154, bâtisse	565.18	453.47	80.22	1,098.87
Piazzi, Virgilio	Rang 1, 23A-28, bâtisse	465.96	436.45		902.41
Piazzi, Virgilio	Rang 1, 27-537, bâtisse	156.54	56.06		212.60
Poirier, Yves	Rang 1, 30-381-382, bâtisse	31.06	3.83		34.89
Genest, Succ. W.M.	Rang 1, 27-21-22-23	15.33	1.95		17.28
Tremblay, Lucien	Rang 1, 27-563, bâtisse	360.36	221.82	424.12	1.006.30

Canton Lamy — Secteur Parent

Caisse, Edgar	Bloc K-179-180	$ 11.44	$ 10.60		$ 22.04
Casoni, Donat	Bloc 5, 11, 12	126.34	15.76		142.10
	Bloc K-141,142, 143, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, bâtisse.				
Courchesne, Doris	Bloc K-103	45.71	89.09		134.80
Couture, Roger	Bloc K-24, 25, 26, 27, 28, 29, bâtisse	104.29			104.29
Fréchette, Jean-Paul	Bloc K-148, 149, 150, 133-2, 134, 135	30.50	8.10		38.60
Gravel, Paul-Emile	Bloc K-53, bâtisse	97.98	200.47		298.45
Juneau, Gérard	Bloc K-2	11.52	400.00		411.52

Canton Lamy — Secteur Parent

Propriétaire	*No cadastre*	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Répartition*	*Total*
Lévesque, Raoul	Bloc E-9, bâtisse	$ 103.95	$ 9.20		$ 113.15
Poulin, Léo	Bloc B-89, bâtisse	28.76	91.25		120.01
Simard, Mme Alma	Bloc 4-10, bâtisse	59.39	104.00		163.39
Thiffault, Gaston	Bloc K-120-121	10.77			10.77

Canton Langelier — Secteur Lacoche

Guay, Paul-Emile	Rang Ouest, P. no 46, à l'ouest chemin public, est lot 93, sud lot 45, nord lot 47	$ 9.40			$ 9.40
Réginald, Jean	Rang Est, P. no 34, à l'ouest riv. Croche, nord P. 34, est chemin public, sud P. 34, bâtisse	90.54			90.54
Laflamme, Armand	Rang 2 Ouest, P. no 12, à l'est chemin public, sud M. Desrosiers, nord et ouest résidu du lot 12	2.97			2.97

Canton Bourgeois — Secteur Bostonnais

Desharnais, Marcel	Rang Nord-Ouest, P. no 22, au sud-ouest M. Cloutier, nord-ouest le lac, au sud-est résidu du lot 22, au nord-est résidu du lot 22	$ 30.05			$ 30.05
Dugas, Robert	Rang Nord-Ouest, lot 32, bâtisse	144.72			144.72
Lemieux, Pauline	Rang Sud-Est, (Canton Mailhot) P. no 6, à l'ouest chemin public, à l'est un creek, au nord M. Drolet, au sud résidu du lot 6, bâtisse	21.72			21.72
Muir, Georges	Rang Sud-Est, lot 26, bâtisse	119.66			119.66

Canton Bourgeois — Secteur Bostonnais

Tanguay, Louis	Rang Nord-Ouest, P. no 20, 100 x 150, au nord le lac, à l'est et l'ouest par Tanguay, au sud par la Fabrique	$ 7.53			$ 7.53

Donné à Ste-Geneviève-de-Batiscan, ce 5 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PAUL ROUSSEAU.

63186-3-2-o

Municipalité du comté de Témiscamingue

Avis public est par le présent donné par le soussigné Denis Clermont, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les lots ci-après désignés, y compris les bâtisses dessus construites seront vendus à l'enchère publique au palais de justice à Ville-Marie, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires, à moins que ces taxes et les frais encourus ne soient payés avant la vente.

Municipality of the County of Témiscamingue

Public notice is hereby given by the undersigned Denis Clermont, Secretary-Treasurer of the above-mentioned municipality that the lots hereinafter described together with the buildings erected thereon, will be sold by public auction at the Court House in Ville-Marie, on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, for unpaid municipal and school taxes, unless said taxes and costs incurred be paid before the sale.

Municipalité de Béarn (St-Placide) — *Municipality of Béarn (Saint-Placide)*

Noms *Names*	Lot	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Gaudet, Aimé	P. 6	1	Laverlochère	$ 290.70		$ 290.70
Mesurant 68′ par 98′, borné à l'est par la 2e Rue, à l'ouest par autre partie du même lot, au sud par la rue Pétrin et au nord par autre partie du même lot.		Measuring 68′ by 98′, bounded on the east by Second Street, on the west by another part of the same lot, on the south by Pétrin Street and on the north by another part of the same lot.				
Lupien, Venant	P. 7	7	Duhamel	44.06	$ 60.17	104.23
Mesurant 50′ par 90′, borné à l'ouest par la rue St-Léonard, à l'est par partie du même lot, au nord par autre partie du même lot et au sud par la ligne entre les lots 6 et 7 du rang 7, canton Duhamel.		Measuring 50′ by 90′, bounded on the west by Saint-Léonard Street, on the east by part of the same lot, on the north by another part of the same lot and on the south by the line between lots 6 and 7 of Range 7, Township of Duhamel.				

Municipalité de Fabre (St-Edouard) — *Municipality of Fabre (Saint-Edouard)*

Larochelle, Alphonse	5, 6	5N.	Fabre	$ 151.99		$ 151.99
Petrick, Wolfgang	6, 7, 8	7 S.	Fabre	111.83	$ 93.59	205.42
Racicot, Léon	12, 13A, 13B, 14A, 14B, 14C, 15	6 N.	Fabre	42.50	71.75	114.25
Samson Desneige	10-11	6 N.	Fabre	122.07	275.64	397.71
	13	7 N.				
Mednick Sole	7, Sub. 2	1	Mazenod	3.15		3.15
Girard, Richard	P. 52, P. 58	3	Fabre	5.52		5.52
Partie est du lot 52, rang 3, canton Fabre (partie E. 52, rg 3, Fabre), contenant 50 acres plus ou moins, bornée à l'est par lot 52 rang 4, à l'ouest par résidu du lot 52 rang 3, au nord par lot 53 rang 3 et au sud par lot 51 rang 3, canton Fabre; et demie est du lot 58 rang 3, canton Fabre (1/2 E. lot 58, rang 3, Fabre), borné à l'ouest par résidu de même lot, au sud par lot 57, au nord par lot 59, à l'est par ligne des rangs 3 et 4, canton Fabre.		Eastern part of lot 52, Range 3, Township of Fabre (E. Pt 52, R. 3, Fabre), covering 50 acres, more or less, bounded on the east by lot 52, Range 4, on the west by the remainder of lot 52, Range 3, on the north by lot 53, Range 3, and on the south by lot 51, Range 3, Township of Fabre; and the east half of lot 58, Range 3, Township of Fabre (E. 1/2 lot 58, R. 3, Fabre), bounded on the west by the remainder of the same lot, on the south by lot 57, on the north by lot 59 and on the east by Ranges 3 and 4, Township of Fabre.				
Turcotte, Alfred	P. 15, P. 16	5 N.	Fabre	17.33	136.58	153.91
Les 2/3 nord du lot 15 rang 5 nord, borné au nord par la ligne de division du rang 5 nord et 6 nord, à l'est par le lot 16, au sud par le résidu du même lot et à l'ouest par le lot 14 du même rang; et le 1/3 nord du lot 16 rang 5 nord, borné au sud par le résidu ou 2/3 sud du même lot, à l'est par le lot 17, à l'ouest par le lot 15 du rang 5 nord et au nord par la ligne d'entre les rangs 5 nord du canton Fabre.		The northern 2/3 of lot 15, Range 5 North, bounded on the north by the division line between ranges 5 North and 6 North, on the east by lot 16, on the south by the remainder of the same lot and on the west by lot 14 of the same range; and the northern 1/3 of lot 16, Range 5 North, bounded on the south by the remaining or southern 2/3 of the same lot, on the east by lot 17, on the west by lot 15 of Range 5 North and on the north by the line between Ranges 5 North of the Township of Fabre.				

Noms *Names*	Lot	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Delorme, Joseph	P. 31	2	Fabre	2.37	2.37	4.74
Partie de 125′ par 150′ du lot 31 rang 2, canton Fabre, bornée à l'ouest par le résidu de ce lot, au nord et à l'est par le chemin du Quai, au sud par une partie de terrain actuellement en possession de Dame Pineault.		A part of lot 31, Range 2, Township of Fabre, measuring 125′ by 150′, bounded on the west by the remainder of this lot, on the north and on the east by the Chemin du Quai, on the south by a part now in possession of Mrs. Pineault.				
Delorme, Yvan	P. 2	6 S.	Fabre	3.94	3.44	7.38
Un morceau de terre à Fabre étant le coin nord-est du lot 2 rang 6 sud, canton Fabre, (partie N.E. no 2, rang 6 S., Fabre) mesurant 200′ par 200′, borné au nord par chemin de front et le cordon des rangs 5 et 6 sud, en arrière, au sud, et d'un côté, à l'ouest par le résidu de ce lot et de l'autre côté, à l'est, par la ligne des lots 2 et 3.		A piece of land in Fabre forming the northeast corner of lot 2, range 6 South, Township of Fabre, (N.E. Pt No. 2, R. 6 S., Fabre) measuring 200′ by 200′, bounded on the north by the fronting road and the limits of Ranges 5 and 6 South, at the rear, on the south, and on one side, on the west, by the remainder of this lot and on the other side, on the east, by the line of lots 2 and 3.			

Municipalité de Guérin — *Municipality of Guérin*

Goulet, Donat, succession	35-1	111	Guérin	$ 2.40		$ 2.40
Mesurant 104′ par 200′, à 5 acres du chemin, tel que délimité par une clôture.		Measuring 104′ by 200′, 5 acres from the road, as marked by a fence.				
Hurly, F. J., Downing, H. et Bround, K.	Block A	7, 8	Guérin	42.77	$ 53.36	96.13
435 acres, sauf parties « Léo Ayotte, André Marcotte, Charles A. Robichaud, Antonio Rivard et Alphonse Gagnon.		435 acres, except parts belonging to: Léo Ayotte, André Marcotte, Charles A. Robichaud, Antonio Rivard and Alphonse Gagnon.				
Melnick, Antoinette	P. 40-2	VIII	Guérin		7.43	7.43
Partie de 60′ par 160′, bornée en front, à l'est, par un chemin d'accès, en arrière, à l'ouest par lot 40-1, au sud par autres parties de la même subdivision 2 propriétés de Marguerite G. Perron et de Michelle Deshaies, et au nord par le résidu de la même subdivision.		Part measuring 60′ by 160′, bounded in front on the east by an access road, in the rear on the west by lot 40-1, on the south by other parts of the same subdivision 2 properties of Marguerite G. Perron and Michelle Deshaies, and on the north by the remainder of the same subdivision.				

Municipalité de Latulipe et Gaboury (Cantons-Unis) — *Municipality of Latulipe and Gaboury (Cantons-Unis)*

Morin, Antonio (50 acres)	24-2	5	Latulipe	$ 2.55	$ 1.79	$ 4.34
Morin, Antonio (50 acres)	25-2	5	Latulipe	2.55	1.79	4.34
Vachon, Fernand	P. 10	8	Latulipe	5.10	3.58	8.68
Mesurant 375′ de front par 100′ de profondeur, borné en front par la route 62, à l'est par la partie sud du lot 11, rang 8, à l'ouest et au sud par le ruisseau Gillies.		Measuring 375′ in front and 100′ in depth, bounded in front by Highway 62, on the east by the southern part of lot 11, Range, 8, and on the west and south by Gillies Creek.				

Municipalité de Notre-Dame du Nord — *Municipality of Notre-Dame du Nord*

Pleau, Jacques	P. 195			$ 145.43	$ 25.85	$ 171.28
Un lopin de terre mesurant 100′x 220′, pris à même le lot 195, borné à l'ouest par la rue Principale, à l'est par la rivière des Quinze, au sud par la propriété de M. Gérone Lambert et au nord par la propriété de M. Roger Coutu.		A plot of land measuring 100′ x 220′, taken from lot 195, bounded on the west by Principale Street, on the east by the Des Quinze River, on the south by the property of Mr Gérone Lambert and on the north by the property of Mr Roger Coutu.				
Forget, Aurel	P. 54	5	Guigues	1.78	1.33	3.11
Coin sud-ouest du lot 54 rang 5 canton Guigues (partie S.O., 54 R. 5) mesurant 50′ de largeur le long du chemin public, sur 117′ de profondeur, à partir de la clôture dudit chemin public, borné en front,		The southwest corner of lot 54, Range 5, Township of Guigues (S.W. Pt 54, R. 5) measuring 50′ in width along the public road, by 117′ in depth, from the fence at the said public road, bounded				

Noms *Names*	Lot	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
à l'ouest, par la route publique, en arrière, à l'est, par le résidu de ce lot, de même que d'un côté, au nord et de l'autre côté au sud par le lot 53 du même rang et canton.						
Roy, Suzanne	61-14	3	Guigues	1.78		1.78
Julien, Gilbert	P. 218	Riv. Quinze	Nédelec	735.46	2,374.50	3,109.96
Un lopin de terre de figure rectangulaire, pris à même la partie sud-est du lot 218, rang Front de la rivière des Quinze, canton Nédelec, mesurant 52' de largeur de l'est à l'ouest sur 200' de profondeur du sud au nord, plus ou moins, borné en front, au sud, à ladite rue Ontario, en arrière, au nord, par le résidu dudit lot 218, à l'ouest par une autre partie du même lot 218 non subdivisé, propriété de M. Ronald Ashby et à l'est par une autre partie sud-est dudit lot 218 non subdivisé, propriété de M. Albert Descoteaux.						
Mageau, Alexandre	62-1	3	Guigues	3.18		3.18
Pleau, Archille	234			7.36	9.31	16.67
Robert, Pipe Douglas	626		Nédelec	30.61		30.61
Tenger, Stanislas	705, 706		Nédelec	5.96		5.96
Hunter, Mary	11		Nédelec	5.04	5.98	11.02
Lebris, Paul succession	P. 3		Nédelec	5.58	7.98	13.56
Partie de 15 acres, bornée au nord par le résidu nord de ce même lot appartenant à Aristide Marcoux, à l'est par la rivière des Quinze, au sud par le lot 2, à l'ouest par la ligne séparative ou ancien chemin séparant les rangs Nédelec et front de la rivière des Quinze.						
Municipalité de St-Eugène-de-Guigues — *Municipality of Saint-Eugène-de-Guigues*						
Bastien, Alphonse, succession	36-3	9	Guigues	$ 13.50	$ 18.94	$ 32.44
Bastien, Alphonse, succession	36-27	9	Guigues	0.75	2.36	3.11
Bastien, Alphonse, succession	36-28	9	Guigues	0.75	2.36	3.11
Commission Scolaire Lac Témiscamingue — *Lac Témiscamingue School Board*						
Coulis, Clayton	19-A	3	Brodeur		$ 15.87	$ 15.87
Rota, Mme Samuel	10-A	Rang Sud	Gendreau		264.33	264.33
(60' x 100' avec bâtisse / *with building*)						
	29, 38-1	Ruisseau	Gordon			
Vachon, Mme Marie Fortin	4-6	5	Devlin	$ 0.65	12.56	13.21
	4-7	5	Devlin	0.65	11.40	12.05
(terrain 80' x 100' chacun / *plots of land 80' x 100' each*)						
Fay, Jean-Paul	19-2	5	Devlin			
	20-2	5	Devlin	1.82	36.19	38.01
	21-2	5	Devlin			
(33⅓ d'acres chacun / *33⅓ acres each*)						
Nadon, Claude	23-18	Lac Témisc.	Gendreau		288.03	288.03
(76' x 71', 20' x 71'2'', 2, 344, avec bâtisse / *with building*)						

Noms / *Names*	Lot	Rang / *Range*	Canton / *Township*	Taxes munic. / *Munic. taxes*	Taxes scolaires / *School taxes*	Total
Lalande, Eugène	150-55	Ville-Marie			2,344.21	2.344.21
(4.5 acres, avec bâtisse / *with building*)						
Cloutier, Rolland	11	Bloc 28	Guillet		80.99	80.99
Cloutier, Guy	28	Bloc 28	Guillet		49.18	49.18
Charbonneau, Roger	145	Bloc 28	Guillet		132.74	132.74
(avec bâtisse / *with building*)						

Donné à Ville-Marie, ce 5e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
DENIS CLERMONT.

63198-3-2-o

Given at Ville-Marie, this 5th day of January 1976.

DENIS CLERMONT.
Secretary-Treasurer.

63198-3-2-o

Municipalité du comté de Compton

Avis public est par les présentes donné par Marc Rousseau, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Compton, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique au bureau du comté de Compton, à Cookshire, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ou morceaux de terrain ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avant la vente, avec les frais.

Permission a été accordée à la corporation du comté de Compton, par la Commission municipale du Québec, d'énumérer en abrégé les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés, et cela en date du 25 septembre 1975.

Municipality of the County of Compton

Public notice is hereby given by Marc Rousseau, Secretary-Treasurer of the Municipality of the County of Compton, that the properties hereinafter described shall be sold by public auction at the office of the County of Compton, at Cookshire, THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, for municipal and school taxes and other charges due to the hereinafter municipalities upon the several lots or parcels of land hereinafter described unless the same be paid, with costs before the sale.

Permission has been granted to the Corporation of Compton County, by the Québec Municipal Commission, to list in an abbreviated form the cadastral numbers of the immoveables hereinafter mentioned, the foregoing on September 25th, 1975.

Municipalité du Bury — *Municipality of Bury*

Propriétaires / *Owners*	No des lots / *Lots No.*	Rang / *Range*	Taxes munic. / *Munic. taxes*	Taxes scol. / *School taxes*	Total
Morrison, Bruce	P. 6	9	$ 17.61	$ 17.61	

Un emplacement de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton du Bury comme étant; une partie du lot numéro six (ptie 6), (rg 9), dudit canton et décrit comme suit: commençant au coin sud dudit lot six (6) rang Neuf (rg 9), dudit canton de Bury, de là, allant dans une direction nord-ouest, suivant la ligne sud-ouest dudit lot, une distance de trois mille neuf cent soixante pieds (3,960′) ou trois quarts de mille (3/4m); de là, allant dans une direction nord-est, une distance de deux cent quatre-vingt-douze pieds et dix pouces (292′10″), à un point qui est le point de départ, de là allant dans une direction nord-ouest, une distance de

A piece of land known and described on the official plan and in the book of reference of the cadastre for Bury Township as being a part of lot number six (Pt 6), (Rge 9), of the said Township and described as follows: beginning at the south corner of said lot six (6), Range Nine (Rge 9), of said Bury Township; thence, northwestwards, following the southwest line of said lot, a distance of three thousand nine hundred sixty feet (3,960′) or three-quarters of a mile (3/4 mi.); thence, northeastwards, a distance of two hundred ninety-two feet ten inches (292′ 10″), to a point which is the starting point; thence, northwestwards, a distance of one hundred sixty-

Propriétaires *Owners*	No des lots *Lots No.*	Rang *Range*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total

cent soixante-sept pieds (167'), de là allant dans une direction nord-est, une distance de cinquante pieds (50'), de là allant dans une direction sud-est, une distance de cent soixante-sept pieds (167'), de là allant dans une direction sud-ouest, une distance de cinquante pieds (50') pour revenir au point de départ et borné comme suit: en avant au sud-est, par le chemin de chalets, en arrière, au nord-ouest, par le ruisseau, des deux (2) côtés, soit sud-ouest et nord-est, par parties dudit lot restant la propriété de la venderesse.

seven feet (167'); thence, northeastwards, a distance of fifty feet (50'); thence, southeastwards, a distance of one hundred sixty-seven feet (167') thence southwestwards, a distance of fifty feet (50') to return to the starting point, and bounded as follows: in front to the southeast by the *chemin des chalets*, in rear to the northwest by the stream, on the two (2) sides to the southwest and the northeast by parts of said lot remaining the property of the seller.

Canton de Ditton — *Township of Ditton*

Altman, David & Zschirnt, H.	147		9.00	33.70	42.70
Rosen, Kim & Uxor	81 82		19.65	77.19	96.84

Canton d'Emberton — *Township of Emberton*

Dussault, Roger	P. 10	1	15.35	28.32	43.67

Partie du lot numéro dix (ptie 10), rang Un (rg 1), au cadastre officiel du canton Emberton, désignée comme suit: partant du coin sud-ouest dudit lot, de là, allant dans une direction est, en suivant le côté nord du chemin public, une distance de cent quarante-trois pieds (143'), à un point qui est le point de départ du terrain présentement vendu; de là, allant dans une direction est, en suivant le côté nord du chemin public, une distance de deux cents pieds (200'); de là, dans une direction nord, une distance de cent quatre-vingt-dix pieds (190'); de là, allant dans une direction ouest, une distance de deux cent pieds (200'); de là, allant dans une direction sud, une distance de cent quatre-vingt-dix pieds (190'), au point de départ. Bornée au sud par le chemin public, à l'est, au nord et à l'ouest par autre partie dudit lot appartenant à Mme Carmelle Sicard (née Pomerleau) ou représentants, maintenant M. Lachance.

Part of lot number ten (Pt 10), Range One (Rge 1), on the official cadastre for Emberton Township, described as follows: beginning at the southwest corner of said lot; thence eastwards, following the north side of the public road, a distance of one hundred forty-three feet (143'), to a point which is the starting point of the piece of land hereby sold; thence, eastwards following the north side of the public road, a distance of two hundred feet (200'); thence northwards for a distance of one hundred ninety feet (190'); thence westwards a distance of two hundred feet (200'); thence southwards a distance of one hundred ninety feet (190'), to the starting point. Bounded on the south by the public road, and on the east, north and west by another part of said lot belonging to Mrs. Carmelle Sicard (née Pomerleau) or her representatives, now Mr. Lachance.

Mueller, Guntram	18	2	27.32	60.81	88.13

Sauf et excepté dudit lot, les parties enregistrées sous les numéros 83,268 et 72,369.

To be withdrawn from said lot the parts registered under numbers 83,268 and 72,369.

Proulx, Roland	33	3	16.80	31.33	48.13

Municipalité de Hampden — *Municipality of Hampden*

Dezan, Lee G.	P. 529		37.33	30.92	68.25

Un certain terrain connu et disigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent vingt-neuf (ptie 529) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton Hampden, mesurant cinquante-cinq pieds (55') en front au chemin public et à l'arrière, sur une profondeur de cinquante-cinq (55'), et borné au sud par le chemin public allant de Scotstown à Lac-Mégantic, à l'est par le lot numéro 530, au nord et à l'ouest par le résidu dudit lot cinq cent vingt-neuf (ptie 529), propriété de Victor Bouffard ou représentants.

Saut et excepté dudit terrain une partie expropriée par le Ministère de la Voirie du Québec.

A certain piece of land known and described as forming part of lot number five hundred twenty-nine (Pt 529) on the official plan in the book of reference for Hampden Township, measuring fifty-five feet (55') in front along the public road and in the rear, with a depth of fifty-five feet (55'), and bounded on the south by the public road going from Scotstown to Lac-Mégantic, on the east by lot number 530, and on the north and west by the remainder of said lot five hundred twenty-nine (Pt 529), property of Victor Bouffard or representatives.

To be withdrawn from said piece of land a part expropriated by the Department of Roads of Québec.

Canton d'Eaton — *Township of Eaton*

Propriétaires *Owners*	No des lots *Lots No.*	Rang *Range*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total
Courtney, Mlle Françoise B.	P. 23C	3	127.95	34.96	162.91

Une partie du lot numéro vingt-trois C (P. 23-C), rang Trois (R.III), du cadastre officiel du canton d'Eaton, décrite comme suit: en partant du coin sud-ouest dudit lot, de là en direction nord, en suivant la ligne ouest dudit lot, une distance de deux cents pieds (200'), de là, en direction nord-est, une distance de cent cinquante pieds (150'), de là en direction sud, une distance de deux cents pieds (200'), jusqu'au côté nord-ouest du chemin public allant de Bulwer à Johnville, de là en direction sud-ouest en suivant le côté nord-ouest dudit chemin public, une distance de cent cinquante pieds (150'), jusqu'au point de départ. Bornée à l'ouest par la ligne des lots, au sud-est par le chemin public allant de Bulwer à Johnville, et au nord-ouest et à l'est par une autre partie dudit lot vingt-trois C (P. 23-C) qui demeure la propriété du vendeur.

Part of the lot number twenty-three C (23-C Pt), Range Three (R.III), of the official cadastre of the Township of Eaton, described as follows: starting at the south-west corner of said lot, thence running in a northerly direction, following the west line of said lot, a distance of two hundred feet (200'), thence, running in a north-easterly direction, a distance of one hundred and fifty feet (150'), thence, running in a southerly direction, a distance of two hundred feet (200'), to the north-westerly side of the public road, leading from Bulwer to Johnville, thence, running in a south-westerly direction, following the north-westerly side of said public road, a distance of one hundred and fifty feet (150'), to the point of departure. Bounded on the west, by the lot line, on the south-east by the public road leading from Bulwer to Johnville, and on the north-west and east by other part of said lot twenty-three C (23-C Pt) remaining the property of the vendor.

Canton de Newport — *Township of Newport*

Jabin Inc.	P. 10F	5	$ 2.40	$ 1.86	$ 4.26

Les quarante pieds est (40') en largeur, par toute la profondeur dudit lot, du lot numéro dix-F (ptie 10F) dans le cinquième rang dudit cadastre, borné au nord, à l'est et au sud par les lignes dudit lot et à l'ouest par les quatre-vingt-cinq pieds ouest dudit lot appartenant à Pentacostal Assemblies of Canada ou représentants.

The eastern forty feet (40') of the width of lot number ten F (Pt 10F) extending the full length of said lot, in the fifth range of said cadastre, bounded on the north, east and south by the lines of said lot and on the west by the western eighty-five feet of said lot belonging to Pentacostal Assemblies of Canada or representatives.

Municipalité de St-Isidore d'Auckland — *Municipality of St-Isidore d'Auckland*

Perron, Lucien	3-32	9		$ 202.26	$ 202.26

Paroisse St-Venant-de-Hereford — *Parish of St-Venant-de-Hereford*

Audet, Pierre & Chatelain Michel	P. 24B	B	$ 7.25	$ 9.45	$ 16.70

Un certain morceau de terrain à prendre et à distraire dans le coin nord-est du lot numéro 24B, dans le rang B du Gore de Hereford au cadastre officiel du canton de Hereford, mesurant 300 pieds sur ses quatre côtés et borné comme suit: à l'est par l'ancienne assiette du chemin de fer, au sud et à l'ouest par partie dudit lot 24B restant la propriété du vendeur et au nord par la ligne nord dudit lot.

A certain piece of land to be withdrawn in the northeast corner of lot number 24B, in Range B of Gore de Hereford, on the official cadastre for the Township of Hereford, measuring 300 feet on its four sides and bounded as follows: on the east by the old railway right of way, on the south and on the west by part of lot 24B remaining the vendor's property and on the north by the north line of said lot.

Village de Sawyerville — *Village of Sawyerville*

Labbée, Ephrem (Lionel)	P. 2W	3	$ 185.50	$ 28.77	$ 214.27

Un terrain ou emplacement sis et situé dans le canton Eaton, dans le Village de Sawyerville, et connu et désigné au plan du cadastre et au livre de renvoi officiels pour ledit canton, comme étant: Partie du lot numéro deux « W» (2-W ptie), dans le rang Trois (R. III), dudit canton, et désigné comme suit: partant du coin sud-ouest dudit lot, et de là allant dans une direction nord, une distance de soixante-douze pieds (72'); de là, allant dans une direction est, une distance de

A plot of land or emplacement lying and situate in the Township of Eaton, Village of Sawyerville, known and described in the official cadastral plan and in the book of reference for said Township as being: part of lot number two "W" (P. 2-W), in Range Three (R. III) of said Township, and described as follows: beginning at the southwest corner of said lot, thence northwards for a distance of seventy-two feet (72'); thence eastwards for a distance

Canton de Westbury — *Township of Westbury*

Propriétaires *Owners*	No des lots *Lots No.*	Rang *Range*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total
Charest, Léo Paul	P. 12A P. 12C	4 4	$ 29.88	$ 80.95	$ 110.83

trente-quatre pieds (34'); de là, allant dans une direction sud, une distance de soixante-douze pieds (72') à la ligne sud dudit lot, et de ce dernier point, allant dans une direction ouest, en suivant la ligne sud dudit lot, une distance de trente-quatre pieds (34'), au point de départ. Ledit terrain est borné à l'ouest et au sud par les lignes dudit lot, et au nord et à l'est par le résidu dudit lot appartenant à Donat Gagnon (le vendeur).

of thirty-four feet (34'); thence southwards for a distance of seventy-two feet (72') to the south line of said lot, and from this last point, westwards, following the south line of said lot for a distance of thirty four feet (34') to the starting point. This plot of land is bounded on the west and south by the lines of said lot, and on the north and east by the remainder of said lot, property of Donat Gagnon (the vendor).

Ce certain morceau de terre, avec bâtisses y érigées, sis et situé dans le Quatrième rang du canton de Westbury, étant toute cette partie des lots numéros douze « A » et douze « C » (nos 12-a et 12-c Pt.) mesurant deux cent soixante-et-quinze (275) pieds en largeur sur le chemin par deux cent (200) pieds de profondeur. Bornée ladite partie de lots, en avant vers le sud-est par le chemin public; d'un côté vers le nord-est par le terrain Ménard de l'autre côté vers le sud-ouest par un chemin de chantier et en arrière par partie des mêmes lots appartenant au vendeur; contenant ce qu'il y a de terrain.

That certain piece of land, with buildings erected thereon, located in the Fourth Range of the Township of Westbury, being the whole part of lots numbers twelve "A" and twelve "C" (Nos. 12-a and 12-c P.), measuring two hundred seventy-five (275) feet in width on the road by two hundred (200) feet in depth, bounded, said part of lots, in front on the southeast by the public road; on one side on the northeast by the Ménard property, on the other side on the southwest by a logging road, and in rear by a part of the same lots belonging to the Vendor; comprising what land there is.

Ville de Scotstown — *Town of Scotstown*

Rouillard, Mlle Suzanne	132-1		$ 76.00	$ 138.62	$ 214.62

Une certaine partie de terrain située dans la province de Québec, connue et désignée comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-deux (132-1) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Scotstown.

A certain parcel of land located in the Province of Québec, known and designated as lot number one of the official subdivision of original lot number one hundred and thirty-two (132-1) in the official plan and book of reference of the Town of Scotstown.

Rouillard, Mlle Suzanne	P. 132 P. 133	$ 386.49	$ 191.72	$ 578.21

Une certaine étendue de terrain située dans la ville de Scotstown, dans la province de Québec, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de ladite ville de Scotstown, comme étant l'immeuble suivant, savoir:

1. Le lot de terre numéro cent trente-trois (no 133), sauf et à distraire du côté nord dudit lot, une lisière de terrain mesurant vingt pieds (20') de profondeur sur la largeur dudit lot et ledit lot borné: en front au sud au chemin public, de chaque côté à l'est et à l'ouest aux lignes latérales dudit lot et en arrière au nord, à la lisière de 20 pieds ci-dessus, appartenant à M. Lortich.

2. Une lisière de terrain mesurant trente-trois pieds (33') de largeur en front et en arrière, à prendre et à distraire du côté ouest du lot de terre numéro cent trente-deux non subdivisé (ptie 132 n.s.), du même cadastre, borné en front au sud par le lot 132-1, d'un côté à l'ouest, à la ligne du lot 133, de l'autre côté à l'est au lot 132-2, et au nord à une lisière de 20 pieds de profondeur appartenant à M. Lortich, selon ses titres.

A certain tract of land located in the Town of Scotstown, in the Province of Québec, known and described on the official plan and in the book of reference of said Town of Scotstown, as being the following immoveable, to wit:

1. Tract of land number one hundred thirty-three (No. 133), to be taken from the north side of said lot, a strip of land measuring twenty feet (20') in depth by the width of said lot; bounded: in front, on the south, by the public road, on each side on the east and west, by the side lines of said lot and at the rear, on the north, by the aforesaid 20-foot strip, belonging to M. Lortich.

2. A strip of land measuring thirty-three feet (33') in width in front and at the rear, to be taken from the west side of lot number one hundred thirty-two, non subdivided (Pt 132 N.S.), on the same cadastre, bounded in front on the south by lot 132-1, on one side to the west, by the line of lot 133, on the other side to the east, by lot 132-2, and on the north by a strip 20 feet in depth belonging to M. Lortich, under the terms of his title-deeds.

Guillette, Léonard	P. 214		$ 80.39	$ 80.39

1. Un certain immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la ville de Scotstown, comme étant la partie du lot numéro deux cent quatorze (214 ptie), avec une maison et les améliorations dessus faites et décrite comme suit: commençant au coin nord-est du lot numéro deux cent quinze de la ville de Scotstown, de là, allant au nord, en prolongeant la ligne de division entre lesdits lots deux cent quinze et deux cent quatorze de la ville de

1. A certain immoveable known and described on the official plan and in the book of reference of the Town of Scotstown, as part of lot number two hundred fourteen (Pt 214), with a house built and improvements made thereon and described as follows: beginning at the northeast corner of lot two hundred fifteen of the Town of Scotstown, thence, northwards, extending the division line between said lots two hundred fifteen and two hundred fourteen of

Propriétaires *Owners*	No des lots *Lots No.*	Rang *Range*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total

Scotstown, une distance de vingt-cinq pieds (25'); de là, à angle droit à la dernière ligne, allant à l'est, soixante-six pieds (66'); de là, à angle droit à la dernière ligne et allant au sud, cent quatorze pieds (114'); de là, à angle droit à la ligne allant à l'ouest jusqu'à la ligne de division entre lesdits lots deux cent quinze et deux cent quatorze de la ville de Scotstown, soixante-six pieds (66'); de là, à angle droit, à la dernière ligne et allant au nord, en suivant la ligne de division entre lesdits lots deux cent quinze et deux cent quatorze de la ville de Scotstown, au point de départ, quatre-vingt-dix-neuf pieds (99'); borné ledit terrain au nord, à l'est et au sud par le résidu dudit lot deux cent quatorze et à l'ouest par le lot deux cent quinze de la ville de Scotstown.

2. Un certain terrain sis et situé à Scotstown connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la ville de Scotstown, comme étant partie du lot deux cent quatorze (214 ptie) et décrite comme suit:

«Commençant au coin sud-est dudit lot deux cent quinze (215), de là, se dirigeant vers le nord sur une distance de soixante-seize pieds (76'), en suivant la ligne de division entre les lots 214 et 215, de là, tournant à angle droit et se dirigeant vers l'est sur une distance de soixante-six pieds (66'); de là, à angle droit, et se dirigeant vers le sud sur une distance de soixante-seize pieds (76'); de là, à angle droit et se dirigeant vers l'ouest sur une distance de soixante-six pieds (66') au point de départ. Borné comme suit: à l'est et au sud par le résidu dudit lot 214 appartenant à la ville de Scotstown, au nord par partie dudit lot 214 appartenant à l'acquéreur (Wilfrid Robidas), et à l'ouest par le lot 215.

the Town of Scotstown a distance of twenty-five feet (25'); thence, at right angles, to the latter line, eastwards, sixty-six feet (66'); thence, at right angles to the latter line and southwards, one hundred fourteen feet (114'); thence, at right angles to the line running westwards up to the division line between said lots two hundred fifteen and two hundred fourteen of the Town of Scotstown, sixty-six feet (66'); thence, at right angles to the latter line and northwards, following the division line between said lots two hundred fifteen and two hundred fourteen of the Town of Scotstown, to the point of commencement, ninety-nine feet (99'). Said lot is bounded on the north, east and south by the remainder of said lot two hundred fourteen and on the west by lot number two hundred fifteen of the Town of Scotstown.

2. A certain piece of land located in Scotstown, known and designated on the official plan and in book of reference of the Town of Scotstown, as part of lot two hundred and fourteen (Pt 214) and described as follows:

"Commencing at the southeast corner of said lot two hundred fifteen (215), thence, northwards for a distance of seventy-six feet (76'), along the dividing line between lots 214 and 215, thence, turning eastwards at right angles for a distance of sixty-six feet (66'); thence southwards at right angles for a distance of seventy-six feet (76'); thence, westwards at right angles for a distance of sixty-six feet (66') to the point of commencement. Bounded as follows: on the east and on the south by the remainder of lot 214 owned by the Town of Scotstown, on the north by a part of the said lot 214 owned by the purchaser (Wilfrid Robidas), and on the west by lot 215.

Guillette, Laurier	P. 46		$ 53.93	$ 53.93

Ce certain immeuble sis et situé à Scotstown, connu et désigné comme étant partie du lot numéro quarante-six (ptie 46) du cadastre officiel de la ville de Scotstown, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, mesurant environ soixante-et-quatorze pieds (74') de largeur de l'est à l'ouest, sur une profondeur de six acres du sud au nord, et étant borné à l'est et au nord par le résidu dudit lot numéro quarante-six, propriété de la Guelph Plywood Ltd. ou représentants, au sud par le lot numéro 46-7 du cadastre de la ville de Scotstown et à l'ouest par un chemin privé pour aller au chemin public, la borne est de la partie ci-décrite étant le prolongement de la ligne est du lot numéro 46-7 sauf et à distraire la partie sud dudit lot appartenant à Antoine Breault ou représentants, étant en ligne avec le terrain ci-haut décrit, mesurant trente-deux pieds (32') sur le côté est et trente-neuf pieds (39') sur le côté ouest par la largeur dudit terrain.

Sauf et à distraire un certain morceau de terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro quarante-six (ptie 46) du cadastre officiel de la ville de Scotstown avec bâtisses dessus construites, mesurant soixante-et-quatorze (74') de largeur de l'est à l'ouest sur une profondeur de trois cent vingt-sept pieds (327') environ sur la ligne est et deux cent soixante-et-cinq (265') sur la ligne ouest et borné ledit terrain au nord par le terrain de Cliche ou Mégantic Manufacturing, à l'est par le terrain de M. Fecteau ou représentants, à l'ouest par le terrain de Adélard Bergeron ou représentants et au sud par le terrain de Narcisse Duval ou représentants.

That certain immoveable located in Scotstown, known and described as being part of lot number forty-six (Pt 46) on the official cadastre for the Town of Scotstown, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies, measuring approximately seventy-four feet (74') in width from east to west, by a depth of six acres from south to north, and bounded on the east and on the north by the remainder of the said lot number forty-six, property of Guelph Plywood Ltd, or representatives, on the south by lot number 46-7 on the cadastre for the Town of Scotstown, and on the west by a private road leading to the public road; the eastern boundary of the part described herein is the extension of the east line of lot number 46-7. To be withdrawn the southern part of the said lot belonging to Antoine Breault, or representatives, which is in line with the piece of land hereinabove described, measuring thirty-two feet (32') on the east side and thirty-nine feet (39') on the west side by the width of the said land.

To be withdrawn a certain tract of land known and described as being a part of lot number forty-six (Pt 46) on the official cadastre for the Town of Scotstown with the buildings erected thereon, measuring seventy-four (74') in width from east to west by a depth of three hundred twenty-seven feet (327'), approximately, on the east line and two hundred and sixty-five (265') on the west line; said property is bounded on the north by the land owned by Cliche or Mégantic Manufacturing, on the east by the land owned by Mr. Fecteau or representatives, on the west by the land owned by Adélard Bergeron or representatives and on the south by the land owned by Narcisse Duval or representatives.

Donné à Cookshire, ce cinquième jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
MARC ROUSSEAU.

63175-3-2-o

Given à Cookshire, this fifth day of January 1976.

MARC ROUSSEAU,
Secretary-Treasurer.

63175-3-2-o

Municipalité du comté d'Arthabaska

Avis public est par le présent donné par le soussigné, Claude Aubert, avocat, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté d'Arthabaska, que JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, heure normale de l'est, à l'Hôtel de ville, ville d'Arthabaska, chef-lieu du comté, seront vendus à l'enchère publique les immeubles ci-après désignés pour non paiement de taxes municipales, scolaires, frais et charges dus sur chacun de ces immeubles, à moins que ces taxes, frais et charges ne soient plus tôt payés et acquittés avec les frais encourus avant la vente, à savoir:

Municipalité de Chester-Nord

Noms	*Lots*	*Rang*	*Canton*	*Bornes*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Total*
Nicole Labonté Beaudoin ..	P. 197, P. 198, P. 199, par. St-Norbert, mesurant 1,232' × largeur des lots	1	Halifax	Nord-est: Cordon 1er Rang Sud-ouest: J.P. Caouette Nord-ouest: Route Sud-est: Lot 196		$ 94.61	$ 94.61

Municipalité de St-Rosaire

Yvon Girard	26A-13, paroisse de St-Rosaire, mesurant 100' × 75'	5	Stanfold		$ 3.00	$ 18.19	$ 21.19
Lucien Couture	P. 407, paroisse de St-Rosaire, mesurant 180' × 90'	8	Bulstrode	Sud: E. Thibault & I. Bourassa Nord: A. Turgeon Ouest: M. Boisvert Est: Moreau		44.04	44.04

Municipalité de Tingwick

Jean-Paul Labelle	P. 852, 853, 854, mesurant 100 acres	8	Tingwick	Nord-ouest: Chemin public Sud-ouest: 858 Sud-est: Cordon Nord-est: 850	$ 3.90	$ 44.95	$ 48.85
Pierre Gagnon	P. 940, mesurant 84' × 62'	10	Tingwick	Sud-est: R. Boulanger & P.A. McCoy Nord-est: Chemin public Nord-ouest et sud-ouest: A. Boulanger	8.10		8.10

Municipalité de St-Louis-de-Blandford

Jacques Gagnon	P. 16, mesurant 110' × 75'	cont. 1	Bulstrode	Sud: Chemin Nord: Rivière Ouest: A. Gagnon Est: G. Lefebvre		$ 10.27	$ 10.27

Municipalité de la paroisse de St-Eusèbe-de-Stanfold

Noms	*Lots*	*Rang*	*Canton*	*Bornes*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Total*
Réal Prince	P. 16C et P. 16D, mesurant 317' × 179.9' S.O. et × 354.1' E.	12	Stanfold	Nord-ouest: Route 5 Sud et est: E. Allard		$ 270.63	$ 270.63
			Municipalité de Chénier				
Martial Ouellette	576, 577, 578, 579, mesurant 259 acres	6	Tingwick		$ 32.57		$ 32.57
			Municipalité de Ste-Anne-du-Sault				
Emile Lambert	P.s.o. 119, paroisse Ste-Anne-du-Sault, mesurant 200' × 150'	2	Bulstrode	Nord: J.C. St-Yves ou représentants Ouest: Route d'Hodges Sud et est: G. Crochetière		$ 272.59	$ 272.59
			Municipalité de Daveluyville				
Mme Pierre Normand Succ.. (Pierrette Lachapelle)	41-166, village de Daveluyville	1	Bulstrode	Ouest de la 3e Rue	$ 135.10	$ 24.14	$ 159.24
			Municipalité de Maddington Falls				
Granata Bernedetto et *uxor* .	P. 612 NS, paroisse Ste-Gertrude mesurant 200' × 300'	16	Maddington	Sud-ouest: Chemin public Nord-ouest: 613 (Salfo) Nord-est et sud-est: P. 612		$ 7.88	$ 7.88
			Municipalité de Chester-Est				
Les Entreprises Jacques Ltée	282, 283, paroisse de Ste-Hélène, mesurant 28.80 × 74 chaînes (sup. (213 sic) acres) 281, 285, mesurant 14.50 × 74 chaînes (sup. 107 acres)	4	Chester		$ 63.10	$ 98.07	$ 161.17

Noms	Lots	Rang	Canton	Bornes	Taxes munic.	Taxes scol.	Total
Lawrence David Nelson ...	P. 92, P. 93, paroisse de Ste-Hélène, (superficie 105 acres)	2	Chester	Nord-est: Rivière Nicolet Sud-ouest: Chemin public du 2e Rang Sud-est: Mme Henri Côté	141.83	220.50	362.33
	94, 95, 96, 97 (sup. 122 acres)						
Normand Beauchemin	P. 210, P. 211, P. 212, par. Ste-Hélène	3	Chester	Sud-est: Chemin public Sud-ouest: P. 210, 211, 212 Nord-Ouest: P. 211 Nord-est: P. 210, 211 (cimetière)	35.84	26.26	62.10
Alain Martineau	13, 14, 15, 16, P. 17, par. Ste-Hélène			Nord-est: Cordon d'Halifax Nord-ouest: A. Allaire Sud-ouest: A. Allaire	111.43	82.93	194.36
Paul Lapierre	P. 230, paroisse de Ste-Hélène, mesurant 15 acres	3	Chester		7.10		7.10
David Wade Chambers	P. 228, P. 230, paroisse de Ste-Hélène, mesurant 20 arpents. A distraire: 250'N.O. du lot 230	3	Chester	Sud-ouest: 4e Rang Nord-est: Rivière Gobeil Nord-ouest: B. Ouellet Sud-est: P. 228, P. 230	134.25		134.25
Jean-Pierre Auclair	236, P.N.E. 237, P.N.E. 238, 239, P.N.E. 242, P.N.E. 244, mesurant 12½ × 11 arpents	3	Chester	Sud-est: Denis Binette (235) Nord-ouest: D. Binette (P. 241, P. 245) Sud-ouest: A. Lafrance (P. 237, P. 240, P. 244)	1,041.18	728.76	1,769.94
	½ N.O. 150 mesurant 2 × 28 arpents			Nord-ouest: 151 Sud-est: ½ s.e. 150			
	145, ½ N.O. 144, mesurant 4.75 × 28 arpents	2	Chester	Nord-ouest: 146 Sud-est: ½ s.e. 144			
	148, mesurant 5 × 28 arpents						
	½ N.E. 149, mesurant 3 × 14 arpents			Sud-est: R. Poisson Sud-ouest: D. Binette Nord-est: S. Lambert			
	153, 154 mesurant 3 × 28 arpents						

L'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles a été autorisée par la Commission municipale de Québec, conformément aux dispositions de l'article 730 du Code municipal.

Donné sous mon seing, à Arthabaska, ce 9e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
Me CLAUDE AUBERT.

63203-3-2-0

Municipalité du comté de Bagot

Avis public est, par le présent, donné par Jean-Noël Lemonde, soussigné, secrétaire-trésorier de la Corporation municipale du comté de Bagot, que les terrains ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la paroisse de St-Liboire, dans la bâtisse de ladite corporation, à l'endroit où le conseil de cette corporation tient ses sessions, JEUDI le ONZIÈME jour du mois de MARS mil neuf cent soixante-seize, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes municipales et scolaires et autres redevances quelconques auxquelles ces terrains sont assujettis et des frais encourus, à moins que tels taxes, redevances et frais ne soient payés avant la vente, savoir:

Municipalité de la paroisse de St-Simon

1. Un terrain connu et désigné comme étant partie du lot quatre-vingt-dix-neuf (p. 99) au cadastre officiel de la paroisse de St-Simon, mesurant cinquante pieds de largeur à partir d'environ cent cinquante pieds de la ligne du terrain de M. Lussier ou représentants par la profondeur dudit terrain jusqu'à la rivière, tenant en front par le chemin public, en arrière par la rivière, et des deux côtés par partie du même lot étant la propriété de Albert Racine ou représentants, avec bâtisses.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeubles appartient à M. René Berthiaume, de St-Simon.

Montant total des taxes dues: $39.04.

2. Un emplacement situé à St-Simon de Bagot, faisant partie du lot cent quatre-vingt-trois (p. 183) du cadastre officiel de la paroisse de St-Simon, de la contenance de cent quatre-vingt-cinq pieds de largeur en front, cent soixante-dix pieds de largeur à la profondeur, par cent quarante et un pieds de profondeur le long du lot cent quatre-vingt-quatre, soit du côté sud-ouest, et quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur le long de partie dudit lot cent quatre-vingt-trois demeurant à Pierre-Samuel Labonté ou représentants, soit du côté nord-est, ledit emplacement borné en front par le chemin public, en profondeur et du côté nord-est par la propriété de Pierre-Samuel Labonté ou représentants, du côté sud-ouest, par le lot cent quatre-vingt-quatre, avec bâtisses.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient à M. Léon Chevalier, de St-Simon.

Montant total des taxes dues: $158.28.

Municipalité de St-Nazaire

1. Une terre, située dans le dixième rang de la paroisse de St-Nazaire, contenant deux arpents et demi de longueur par vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée comme étant partie du lot trois cent quatre-vingt-un (p. 381) des plan et livre de renvoi de la paroisse de St-Théodore-d'Acton, et bornée comme suit: En front par le chemin dudit rang, en profondeur par le cordon des terres de la paroisse de St-Théodore-d'Acton, du côté est par partie du même lot appartenant à la substitution Édouard Dulmaine et du côté ouest par la terre de Raymond Benoit ou représentants, avec bâtisses.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

À distraire partie vendue à Herbert Dobbs et enregistrée à la division d'enregistrement de Bagot sous le numéro 133363.

Lequel immeuble appartient à M. Jacques Blanchard, 6615, Rue Frontenanc, Douville, suivant rôle d'évaluation déposé à la Commission scolaire Val-Monts.

Montant total des taxes dues: $109.57.

2. Une terre située en la paroisse de St-Nazaire-d'Acton, composée comme suit:

a) Du lot trois cent soixante-douze (372) du cadastre officiel de la paroisse de St-Éphrem-d'Upton, de la contenance cinquante-sept acres deux roods et six perches en superficie, moins partie vendue au Ministère de la Voirie du Québec suivant enregistrement no 99733. Avec bâtisses.

b) De la moitié nord-ouest du lot numéro trois cent soixante-treize (1/2 N.O. 373) du cadastre officiel de la paroisse de St-Éphrem-d'Upton, contenant vingt-neuf acres en superficie et bornée comme suit: au sud-ouest par le chemin public, en profondeur au nord-est par le canton de Grantham, d'un côté au nord-est par le lot 372 et de l'autre côté au sud-est par la continuation du même lot 373 appartenant à Jean-Noël Rajotte ou représentant.

À distraire, partie réservée par Isidore Lavoie, de la contenance d'environ un arpent et demi de largeur par environ quatre arpents et demi de profondeur et bornée au sud-ouest par le chemin public, au nord-est par la continuation du même lot 373 faisant l'objet des présentes, au sud-est par une partie du lot 373 appartenant à Jean-Noël Rajotte et au nord-ouest par le lot 372.

À distraire également partie vendue à Florent Osèle, enregistrée sous le numéro 135593.

Lequel immeuble appartient à M. Onil Bérubé, de St-Nazaire, suivant le rôle d'évaluation.

Tel que le tout se trouve présentement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Montant total des taxes dues: $343.60.

3. Un terrain situé en la paroisse de St-Nazaire, connu et désigné comme le lot quatre cent soixante et onze (471) au cadastre officiel de la paroisse de St-Théodore-d'Acton, mesurant soixante-dix pieds en front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure française, et à prendre ledit terrain dans la partie de ladite terre touchant le chemin de front entre les dixième et onzième concessions de ladite paroisse de St-Nazaire-d'Acton dans la ligne ouest dudit lot quatre cent soixante et onze; mais à distraire une lisière expropriée par le Ministère de la Voirie du Québec.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient à Dame Judith Taylor, 112, boulevard Churchill, Greenfield Park, suivant rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $59.18.

Municipalité de St-Dominique

Un terrain situé en la paroisse de St-Dominique, faisant partie du lot deux cent cinquante-deux (p. 252) du cadastre officiel de la paroisse de St-Dominique, et mesurant cent trente pieds de largeur par cent soixante-dix pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, borné comme suit: au sud-ouest par partie du même lot appartenant audit Roméo Richer, au nord-est par Émile Beff, du côté nord-ouest par Louis-Philippe St-Onge et Gilles Chicoine, au sud-est par Philippe Lussier.

Tel que le tout se trouve présentement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient à M. Roméo Richer, de St-Dominique, suivant rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $135.25.

Municipalité paroisse Ste-Rosalie

Une terre située en la paroisse de Ste-Rosalie, dans le cinquième rang, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rosalie, comme étant les lots numéros trois cent cinquante-cinq, trois cent cinquante-six, trois cent cinquante-sept, trois cent cinquante-huit (355, 356, 357, 358), de la contenance de huit arpents de largeur par trente arpents de profondeur.

Mais à distraire:

a) du lot 356, un terrain de forme trapézoïdale, borné vers le nord-ouest par un chemin public, vers le nord-est par une partie du lot 357, vers le sud-est et vers le sud-ouest par des parties du lot 356, mesurant cent quatre-vingt-douze pieds de largeur par deux cent quatre-vingt-quatre pieds et un dixième de pied au nord-est et deux cent un pieds au sud-ouest, contenant en superficie 46,569.6′ pieds.

b) du lot 357, un terrain de forme trapézoïdale, borné vers le nord-ouest par le chemin public, vers le nord-est et vers le sud-est par des parties du lot 357, et vers le sud-ouest par des parties du lot 356, mesurant cent quatre-vingt-treize pieds de largeur par cinq cent treize pieds et quatre dixièmes de pied au nord-est, et cinq cent vingt-sept pieds et neuf dixièmes de pied au sud-ouest, contenant en superficie 100,485.5′ pieds, mesure anglaise et plus ou moins.

Et appartenant à Domenico Jafrate.

Tel que le tout se trouve présentement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient à Club de Golf Ste-Rosalie Inc. suivant rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $310.69.

Municipalité de la paroisse de St-Hugues

1. Terres situées en la paroisse de St-Hugues, connues et désignées aux plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse sous les numéros:

a) Cinq cent et cinq cent un (500, 501) de la contenance de deux arpents de largeur sur environ vingt-quatre arpents de profondeur, bornée en front par le chemin public, en profondeur par la rivière Scibouette, d'un côté par le terrain de Willie Ledoux et de l'autre côté par terrain de D. Fontaine ou leurs représentants.

b) Cinq cent cinq (505) de la contenance de deux arpents de largeur sur environ vingt-quatre arpents de profondeur, bornée en front par le chemin public, en profondeur par la rivière Scibouette, d'un côté par le terrain de D. Fontaine et de l'autre côté par celui de G. Simoneau ou leurs représentants.

c) Partie du lot cinq cent six (p. 506) de la contenance de trois arpents de largeur sur sept arpents de profondeur du côté nord-ouest et d'environ quatre arpents du côté sud-est, la ligne de profondeur devant être oblique et se terminer au bois, bornée en front par le chemin public, en profondeur à partie du même lot à A. Daviau, d'un côté au sud-est le terrain de H. Laliberté et de l'autre côté au nord-ouest à une partie du lot 505.

d) Tout le lot cinq cent quatre.

Tel que le tout se trouve présentement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Lequel immeuble appartient à M. Robert Brasseur, de St-Hugues, suivant rôles d'évaluation en vigueur. Montant total des taxes dues: $441.28.

2. Un terrain situé en la paroisse de St-Hugues sur le deuxième rang, au coin de la Route qui conduit du village St-Hugues au troisième rang de la paroisse de St-Hugues de la contenance d'un arpent carré, plus ou moins, et faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-neuf (p. 289) du cadastre officiel de la paroisse de St-Hugues, borné en front par le chemin du troisième rang, en profondeur et du côté sud-est à partie du même lot appartenant à Charles-Emile Gendron ou successeurs et de l'autre côté par la route.

Tel que le tout se trouve présentement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Lequel immeuble appartient à M. Bernard Gendron, 5690 rue Mallet, Rosemont, suivant rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $10.60.

3. Terrain faisant partie des lots cinq cent seize et cinq cent dix-huit (p. 516, p. 518) du cadastre officiel de la paroisse de St-Hugues, borné par un bout par la rivière Scibouette, d'un côté par le lot 513, de l'autre côté par résidu du lot 518 à Rolland Thibeault ou représentants et à l'autre bout par terre de Adélard Raymond ou représentants, ce terrain mesurant deux arpents de largeur par environ six à sept arpents de longueur. Moins partie du lot 516 vendue à P. Lajoie.

Tel que le tout se trouve présentement.

Montant total des taxes dues: $8.23.

Cedit terrain appartenant à M. Roland Martel, de St-Liboire, suivant rôle d'évaluation en vigueur.

Municipalité de St-Ephrem-d'Upton

1. Immeuble composé comme suit:

a) Terrain faisant partie du lot deux cent vingt et un (P. 221) du cadastre officiel de la paroisse de St-Ephrem-d'Upton, borné au sud-est par la route 32, au sud-ouest par autre partie du lot 221 à Dame Denise Lafrenière, au nord-ouest par partie du lot 221 à Guy Mann, ou représentants, et vers l'est par partie du lot 222. Et mesurant quatre cent cinquante-quatre pieds et 7 centièmes en front au sud-est, cent vingt-deux pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes au sud-ouest, quatre cent quatre-vingt-dix pieds et cinq centièmes au nord-ouest et cent vingt pieds et trente-six centièmes à l'est.

À distraire partie vendue à Ulric Pépin suivant enregistrement no 122124.

b) Terrain faisant partie du lot deux cent vingt-deux (P. 222) du cadastre officiel de la paroisse de St-Ephrem-d'Upton, borné en front au sud-est par la route 32, en profondeur au nord-ouest par le résidu du lot 222 à Guy Mann, ou représentants, d'un côté à l'ouest par partie du lot 221 décrite ci-devant et de l'autre côté vers l'est par une route publique, et mesurant cinq cent dix pieds et 68 centièmes au sud-est et au nord-ouest, cent vingt pieds et 36 centièmes à l'est et à l'ouest.

À distraire également partie vendue à Claude Bourgeois, suivant enregistrement no 133477. Tel que le tout se trouve présentement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Lequel immeuble appartient à M. Gilles Riendeau, d'Upton, suivant rôles d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $227.59

2. Immeuble composé comme suit:

a) Une terre faisant partie des lots deux cent soixante-dix-sept et deux cent soixante-dix-huit (P. 277, P. 278) du cadastre officiel de la paroisse de St-Ephrem-d'Upton contenant quatre-vingt-cinq acres quatre roods et trente-neuf perches en superficie. À distraire partie vendue au ministère de la Voirie du Québec suivant enregistrement no 87180 et également partie du lot 278 appartenant à Adélard Paré, étant les vingt-trois pieds de largeur, côté nord par toute la profondeur dudit lot.

b) Terre faisant partie de la paroisse de St-Ephrem-d'Upton et connue sous le numéro deux cent quatre-vingt-onze du même cadastre (291) et contenant environ cinquante-deux acres et trois quarts en superficie.

À distraire partie vendue au ministère de la Voirie du Québec, suivant enregistrement no 86675.

Avec bâtisses. Tel que le tout se trouve présentement avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient à M. Jean-Paul Roy, de St-Liboire, suivant rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $848.26.

Municipalité Paroisse St-Liboire

1. Immeuble composé comme suit:

a) Lots douze et treize (12, 13) du cadastre officiel de la paroisse de St-Liboire de la contenance de quatre arpents et demi de largeur par vingt et un arpents de profondeur. À distraire des lots 12 et 13, partie vendue au ministère de la Voirie du Québec, enregistrement no 83052 et autre partie vendue à Yvon Jacques sur le lot 12, et enfin partie du lot 13 appartenant à Jean-Noël Lacroix, soit un arpent de largeur par 315 pieds de profondeur.

b) Les lots cent quatre, cent cinq (104, 105) du cadastre officiel de la paroisse de St-Liboire, de la contenance de deux arpents de largeur par vingt et un arpents de profondeur. Moins partie vendue au Ministère de la Voirie, enregistrée sous numéro 83052.

c) Parties des lots cent trois, cent six, cent sept (P. 103, P. 106, P. 107) du cadastre officiel de la paroisse de St-Liboire, de la contenance de trois arpents de largeur par quatre arpents et demi de profondeur dans la ligne nord-ouest et six arpents et demi de profondeur dans la ligne sud-est, bornée au nord-est par les lots nos 104, 105, 108, au nord-ouest par le lot 102, au sud-est par le lot 108 et au sud-ouest par un cours d'eau séparant l'immeuble présentement décrit de la partie des mêmes lots appartenant à Pierre Deslauriers.

Avec bâtisses.

Tel que le tout se trouve présentement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Lequel immeuble appartient à M. Jean-Paul Roy, de St-Liboire, suivant rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $171.01.

2. Immeuble composé comme suit:

a) Les lots quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, cent (98, 99, 100) du cadastre officiel de la paroisse de St-Liboire, avec bâtisses.

b) Terrain faisant partie des lots cent un, cent deux (P. 101, P. 102) du même cadastre de la contenance de deux arpents de largeur par environ dix arpents et demi de profondeur, tenant devant au chemin de front, en profondeur au résidu des mêmes lots appartenant à Raoul Ménard ou représentants, d'un côté au lot 104 et de l'autre côté au lot 100.

À distraire partie vendue au ministère de la Voirie, suivant enregistrement no 83139.

À distraire également du lot 98, emplacement appartenant à Albert Dion et mesurant deux arpents de largeur par un arpent de profondeur, avec bâtisses.

Le tout avec bâtisses y érigées.

Tel que le tout se trouve présentement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Lequel immeuble appartient à M. Marcel Roy, de St-Liboire, suivant rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $1,975.51.

3. Un terrain situé en la paroisse de St-Liboire, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision douze du lot originaire quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498-Ptie 12) du cadastre officiel de ladite paroisse, mesurant soixante-quinze pieds de largeur par quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et borné comme suit: en front, vers le sud-est, à partir du même lot propriété de Rémi Lafenière ou successeurs, en profondeur vers le nord-ouest à partie du même lot propriété de Philippe Laliberté ou successeurs, d'un côté vers le sud-ouest au lot 498-11 et de l'autre côté vers le nord-est, par le lot 498-13, mesure anglaise, plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient d'après le rôle d'évaluation en vigueur à M. Osias Voghel, d'adresse inconnue.

Montant total des taxes dues: $13.66.

Municipalité du Village de St-Pie

1. Un terrain situé au village de St-Pie, sur le côté nord-ouest de la rue Roy, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de St-Pie comme étant les lots quatorze de la subdivision officielle du lot originaire six cent seize (616-14) et cinquante de la subdivision officielle du lot originaire six cent dix-sept (617-50).

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient d'après le rôle d'évaluation en vigueur, à M. Yvon Chagnon, de St-Pie.

Montant total des taxes dues: $804.49.

2. Un terrain situé au village de St-Pie sur le côté sud-ouest de la rue La Présentation, mesurant cent pieds de largeur par cent soixante-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, connu et désigné sous le numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire quatre cent quarante et un (441-2) au cadastre officiel de la paroisse de St-Pie.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartenant à M. Maurice Gévry, de St-Pie, selon le rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $1,275.50.

Municipalité de la paroisse de St-Pie

1. Un emplacement situé en la paroisse de St-Pie, connu et désigné comme étant la subdivision cent dix-neuf du lot originaire sept cent quarante (740-119) au cadastre officiel de la paroisse de St-Pie.

À distraire partie vendue à Jeannine Casavant-Beauregard et enregistrée sous le numéro 121217, et autre partie d'une profondeur de dix pieds par toute la largeur dudit lot, devant servir pour l'élargissement du chemin.

Autre emplacement connu et désigné au cadastre susdit comme étant partie du lot sept cent quarante (P. 740), contigu au lot 740-119, mesurant trente-cinq pieds de largeur, en front et vingt pieds de largeur à la profondeur par une profondeur de quatre-vingt-treize pieds du côté sud. Borné en front par la route, du côté sud-ouest par le lot 740-119, du côté nord-est et sud-est par partie du lot 740.

À distraire une profondeur de dix pieds par toute la largeur de la présente partie de lot ci-dessus décrite, devant servir pour l'élargissement du chemin. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lesquels emplacements appartiennent, selon le rôle d'évaluation en vigueur, à M. Jean-Guy Gingras, 7753 rue Dufresne, Ville La Salle.

Montant total des taxes dues: $109.24.

2. Une terre située en la paroisse de St-Pie, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse comme étant les lots huit cent quatre-vingt-cinq, huit cent quatre-vingt-six, huit cent quatre-vingt-sept, huit cent quatre-vingt-trois, huit cent quatre-vingt-quatre (883, 884, 885, 886, 887).

Laquelle terre appartient à M. Normand Tétrault, de St-Pie, selon le rôle d'évaluation en vigueur.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Montant total des taxes dues: $2,252.04.

3. Une terre située en la paroisse de St-Pie, rang St-François sud-ouest, connue et désignée comme étant les lots cent trente-neuf, cent quarante, cent quarante et un, cent quarante-deux, cent quarante-trois (139, 140, 141, 142, 143), du cadastre officiel de la paroisse de St-Pie; le lot 139 contenant 74 arpents et 75 perches en superficie; le lot 140 contenant 49 pieds carrés en superficie; le lot 141 contenant 14 arpents et 95 perches en superficie; le lot 142 contenant 59 arpents et 30 perches en superficie et le lot 143 contenant 50 perches en superficie, le tout plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient selon le rôle d'évaluation en vigueur à M. René Tanguay, de St-Pie.

Montant total des taxes dues: $970.37.

4. Un terrain situé en la paroisse de St-Pie, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de St-Pie comme étant partie du lot sept cent seize (P. 716), mesurant cent pieds de largeur par la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière et borné en front par le chemin public, en profondeur par la rivière, d'un côté au nord-est ou à l'est par partie du même lot à Yvon Petit ou successeurs et de l'autre côté au sud-ouest ou à l'ouest par partie du même lot à Dame Yvonne Minette ou successeurs, le tout, mesure anglaise, plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient à M. Jean-Guy Morin, 280 rue Brodeur, La Providence, St-Hyacinthe, selon le rôle d'évaluation en vigueur.

Montant total des taxes dues: $133.22.

5. Un terrain situé en la paroisse de St-Pie, connu et désigné au cadastre officiel de ladite paroisse comme étant une partie du lot trois cent quatre-vingt-un (P. 381), tel terrain comprenant toute la partie dudit lot située entre le chemin public et la rivière (soit environ quatre cent pieds en suivant le chemin public et trois cent quatre-vingt pieds en suivant la rivière, par vingt-cinq pieds du côté sud-est et quarante pieds du côté nord-ouest, le tout mesure anglaise plus ou moins) et borné en front par le chemin public, en profondeur par la rivière, d'un côté au sud-est par P. 382 et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 379.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient à M. Gilles Dutilly, 4283 boul. Laurier, Douville, St-Hyacinthe.

Montant total des taxes dues: $99.14.

6. Une terre composée comme suit:

a) Partie du lot 106 du cadastre officiel de la paroisse de St-Pie bornée en front par le chemin public, en profondeur par le terrain d'Octave Daudelin et partie du même lot, d'un côté par le lot numéro cent quatre et de l'autre côté par le lot numéro cent six, mesurant environ vingt-cinq arpents de profondeur.

b) Parties des lots numéros cent six, cent sept (P. 106, 107) du même cadastre bornées en front par le chemin public, en profondeur par le terrain d'Octave Daudelin et parties des lots 106 et 107, d'un côté par le lot numéro 105 et de l'autre côté par le lot numéro 108.

c) Des lots cent neuf, cent dix et cent onze (109, 110, 111) au même cadastre, de la contenance de neuf arpents de largeur sur trente arpents de profondeur.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Lequel immeuble appartient, selon le rôle d'évaluation en vigueur à Les Fermes R. Girouard & Fils Inc., 1495 Grand Rang St-François, paroisse Notre-Dame de St-Hyacinthe.

Montant total des taxes dues: $569.49.

Donné à St-Liboire ce 5e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-NOËL LEMONDE.

63163-3-2-o

Cité de Beaconsfield

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Allen Mainville, secrétaire-trésorier de la cité de Beaconsfield, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, VENDREDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER, 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales générales, taxes scolaires, des intérêts, tel qu'indiqué plus bas, et des frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient réglés avant cette date, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec.

City of Beaconsfield

Public notice is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the City of Beaconsfield, that the immoveable properties hereinafter described, will be sold by public auction at the City Hall, 303 Beaconsfield Boulevard, Beaconsfield, Québec, on FRIDAY, the TWENTY-SEVENTH day of FEBRUARY 1976, at TEN o'clock A.M., for the payment of general municipal taxes, school taxes and interest, as given below, and the costs which may be subsequently incurred, unless before that date, the said taxes, interest and costs have been paid at the City Hall, 303 Beaconsfield Boulevard, Beaconsfield, Québec.

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire — *Cadastre of the Parish of Pointe-Claire*

No du rôle *Roll No.*	Noms des propriétaires *Property owner*	No de cadastre *Cadastre No.*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Intérêts *Interest*	Total
4078	Mrs. S. Bryl	4-144, 145	$1,913.98	$1,407.12	$ 496.62	$3,817.72
7050	Mr. W. J. Bedbrook	7SP46	446.44	96.90	67.20	610.54
7179	Mr. D. H. Burr	7-324-14, 15	808.28	557.61	11.60	1,377.49
16128	Mr. & Mrs. H. J. Gower	16-174	1,885.35	1,421.92	424.15	3,731.42
21021	Mr. G. Osbourne	21-67NEPt	111.12	94.82	22.73	228.67
24230	Mrs. C. Menard	24-57	283.36	279.13	84.46	646.95
31502	Mr. L. Grundhofer	31P, 31-19P	1,886.26	609.64	255.17	2,751.07
25119	Mr. N. Montgomery	25-51-29P.	54.65	42.75	8.90	106.30
9116	Bedard Const. Ltd.	9-127	712.56	360.59	31.06	1,104.21
9158	Bedard Const. Ltd.	9-179	619.48	313.66	26.12	959.26
10049	Bedard Const. Ltd.	10-701	669.01	476.63	32.07	1,177.71
12192	Bedard Const. Ltd.	12-219	629.71	312.18	26.37	968.26
17001	Bedard Const. Ltd.	17-1-1	961.08	649.08	38.38	1,648.54

La Commission municipale de Québec a, le septième jour de janvier 1976, autorisé une énumération abrégée.

Donné à Beaconsfield, ce 13e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ALLEN MAINVILLE.

63272-4-2-o

The Québec Municipal Commission has, on the seventh day of January 1976, authorized an abbreviated enumeration.

Given at Beaconsfield, Québec, this 13th day of January, 1976.

ALLEN MAINVILLE,
Secretary-Treasurer.

63272-4-2-o

Municipalité du comté de Brome

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Brunelle, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Brome, que les terrains ci-après mentionnés seront vendus par encan public, à quiconque offrira de payer les montants de deniers à prélever, y compris les frais encourus, à défaut de paiement, avant la vente, des taxes municipales et scolaires et des frais encourus pour parvenir à ladite vente; au lieu où le conseil de comté

Municipality of the County of Brome

Public notice is hereby given by the undersigned, Jean Brunelle, secretary-treasurer of the Municipal Council of the County of Brome, that the lands hereinafter described will be sold by public auction, to whomsoever will offer pay the amount due on such lots including costs, the whole in default of previous payment of said amounts due, and the whole including costs incurred, leading to this sale hereby advertised for municipal and school taxes; at the

tient ses séances, à l'édifice du comté à Knowlton, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, à savoir:

County House, in the Village of Knowlton, it being the place where the said Council holds its sessions, the sale to be held on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, to wit:

Municipalité de St-Etienne-de-Bolton — *Municipality of Saint-Etienne-de-Bolton*

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Nos du cadastre *Cadastral Nos.*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Ofler, Robert	938, Bolton	$ 43.00	$ 67.23	$ 110.23
Trudeau, Marcel	704-3, Bolton	178.65	448.18	626.83
Krysztolik, Lilian	P. 606, Bolton	12.35	18.34	30.69

Commission scolaire du district de Lennoxville — *Lennoxville District School Board*

Campbell, John G.	1478-11, Bolton	$ 17.55	$ 80.44	$ 97.99
Holden, Leonard Mrs.	1478-18, Bolton		105.53	105.53
Deheneau, Michel	1477-73B, Bolton	6.25	40.95	47.20
Fairhead, Harold Mrs.	P. 1486, P. 1487, P. 1884, P. 1885, P. 1886	232.61	1,406.15	1,638.76
Fearneley, James	½E, 1387-105, Bolton		40.93	40.93
Leduc, Paul	1461-23, Bolton		204.96	204.96
Graf, Hubert	1477-81, Bolton		40.89	40.89
Graine, Carl	1477-53, Bolton	21.28	175.60	196.88

La commission scolaire de Waterloo – *Waterloo School Board*

Dagenais, Fortin Rachel	P. 1410, 1411, Brome		$ 289.41	$ 289.41
Noiseux, Marc	1133, 1135, 1136, Brome		3,030.15	3,030.15
Lake View Estate	1133, Brome		5,158.16	5,158.16
Lauzière, D.	P. 1385, Brome		129.93	129.93

Commission scolaire de Magog – *Magog School Board*

Amirault, Joseph	579, Bolton		$ 302.52	$ 302.52
Eastern Township Land Inv., Regd.	P. 1194, Bolton		317.32	317.32
Kaiser, Hans & *al*	P. 1195, Bolton		50.57	50.57
Galvin, Joseph	P. 1181, 943, 951, 953, 956, 958, 959, 947, 1301, 1169, Bolton		1,456.83	1,456.83
Galvin, Joseph	974, Bolton		71.75	71.75
Ivancie, Rudolf Mrs.	P. 1194, P. 1193, Bolton		72.57	72.57
Klyvak, Ihor & Ilychna, Walter	P. 681, P. 680, P. 670, Bolton		1,328.75	1,328.75
Léo, Jean	P. 963, Bolton		28.79	28.79
Scalesi, Remo	P. 1194, Bolton		42.27	42.27
Plast Ukrainian Youth Ass.	P. 655, Bolton		3,770.43	3,770.43
Coletti, Mario	149-15, Potton	$ 6.62	25.22	31.84
Szxzepanski, W.	745-36, 37, 28, Potton	22.77	63.96	86.86
Samson, Lauretta Mme	P. 274, Potton		32.06	32.06
Lacaille, Louis	P. 452, Potton	595.75	3,052.87	3,648.62
Perreault, Georgette Mme	P. 1104, Bolton		156.82	256.82
Doucet, Henri	P. 1479-222, 1481-29	13.25	104.43	117.68
Leduc, Pierre	1461-15, Bolton		173.20	173.20

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Nos du cadastre *Cadastral Nos.*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Bourget, Ambroise	1478-71, 1479-42	$ 6.25	$ 72.66	$ 78.91
Duclos, Jean-Claude	1478-115A, Bolton	10.15	36.81	46.96
Lacroix, Léandre	NEP 1481-27, Bolton	14.21	53.01	67.22
Lafontaine, Jean, a/s Gérard Pinard	WP 1479-194, Bolton		160.57	160.57
Lapalme, Jean-Yves	SP 1479-166, Bolton	19.40	124.61	144.01
Lefebvre, Guy	EP 1387-106, Bolton	14.21	53.01	67.22
Lussier, Denis	SP 1387-44, Bolton	14.21	53.01	67.22
Moskau, Michel	1477-69A, Bolton	10.15	38.19	48.34
Parent, Rolland, a/s Roman Isganaitis	1479-86, Bolton	17.51	36.58	54.09
Plante Conrad	SP 1479-132, Bolton	6.25	37.33	43.58
Morazain, Pierre	1483-12, Bolton		120.56	120.56
Raymond, Armand Mme	NP 1479-204, Bolton	6.25	37.21	43.46
Richard, Joseph Mme	SP 1479-204, Bolton	14.21	53.01	67.22
Seidel, Werner, a/s P. Théroux & R. Isganaitis	1478-13, Bolton	17.51	71.34	88.85
Toulouse, Fernand	NEP 1479-223, Bolton	10.50	53.01	63.51
Veillette, Marcel	SWP 1478-119, Bolton	14.21	53.01	67.22
Gagnon, Gérard Mme	WP 1387-29, Bolton	14.21	53.01	67.22

Commission scolaire Davignon – *Davignon School Board*

Rossignol, Robert, Att: Quidoz, Claude	P. 16, 20, Sutton	$ 233.71	$ 233.71
Foster, Grant	P. 227, Sutton	1,427.59	1,427.59
Farr, Robert	273, 270, Farnham	28.55	28.55
Rocheleau, Rosaire	P. 190, Farnham	314.43	314.43
Thibodeau, Donat	P. 133, Farnham	259.06	259.06
Lussier, Armand P.	P. 688, Farnham	693.46	693.46
Lord, Jean et Pierre, Poudrette Marcelle	345-27, 344-42, Brome	166.16	166.16
Moran, Charles B. Mme	333-13-2, Brome	77.35	77.35
Rowe, M.C.	127-138, Brome	1,127.96	1,127.96
Roy, Pierre, Att: Erwhy Holding Ltd.	325-133, 324-41, Brome 325-134, 324-42, Brome 325-135, Brome	4,520.69	4,520.69
Rudd, John	P. 447, Règl. 124, Farnham	298.36	298.36
Rudd, John	P. 447, Farnham	260.19	260.19
Rudd, John	452, P. 447, Farnham	334.66	334.66
Marcinkiavicz, Gérald	P. 648, Farnham	90.76	90.76
Dubé, Marguerite	513-20, 513-7-5, Farnham	202.19	202.19
Belkamel, Mohamed	326-29, Brome	209.34	209.34
Griffin, E. Frédérick	P. 14, Brome	7.56	7.56
Buckley, John J. Mrs.	P. 935, Brome	225.01	225.01
Centennial Cel. Child Vill.	2, 3, Brome	403.33	403.33
Centennial Cel. Child. Vill	Sur/*on* 2, 3, Brome	237.65	237.65
Centennial Cel. Child. Vill	Sur/*on* 2, 3, Brome	238.51	238.51
Centennial Cel. Child. Vill., Att: Meada Primaves	237, Brome	392.22	392.22
Larose, Fernand J. C.	958, Brome	57.09	57.09
Stafford, T.L.	P. 1274, Brome	152.82	152.82
Brome County Agr. Soc., Att: Albert Smith	P. 985, Brome	44.90	44.90
Faulhaber, Alphons	P. 1007, Brome	51.13	51.13
Gince, Roméo	P. 936, Brome	227.43	227.43
Routhier, Marcel L.	P. 903, P. 905, Brome	792.15	792.15
Luciani, Mario	520, Brome	31.97	31.97
McGuire, John J. Dr.	P. 928, Brome	681.67	681.67
Pelletier, Rosario	936-300, Brome	27.86	27.86
Pelletier, Rosario	936-299, Brome	23.75	23.75
Pouliot, Gilles	936-312, Brome	20.54	20.54
Pouliot, Gilles	936-315, Brome	20.54	20.54
Pouliot, Gilles	936-314, Brome	20.54	20.54

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Nos du cadastre *Cadastral Nos.*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Pouliot, Gilles	936-313, Brome		$ 20.54	$ 20.54
Roberge, Louis-Paul	P. 432, Brome		34.24	34.24
Roy, Yvon	P. 986, Brome		213.96	213.96
Roy, Yvon	Sur/*on* Pt. 986, Brome		52.05	52.05
O'Breham, Yves	Sur/*on* Pt. 608, Brome		522.01	522.01
Decker, F. Paul	709-1, 711-3, Brome		29.86	29.86
Decker, F. Paul	711-8, Brome		12.78	12.78
Decker, F. Paul	709-2, 709-25, 711-4, Brome		156.83	156.83
Brome Ridge Ltd., Att: Guy St-Cyr	796-9, Brome		20.02	20.02
Brome Ridge Ltd.	796-10, Brome		21.42	21.42
Brome Ridge Ltd.	796-11, Brome		4.93	4.93
Brome Ridge Ltd.	796-12, Brome		25.31	25.31
Brome Ridge Ltd.	796-13, Brome		59.04	59.04
Brome Ridge Ltd.	796-14, Brome		3.17	3.17
Brome Ridge Ltd.	796-15, Brome		22.15	22.15
Brome Ridge Ltd.	796-16, Brome		2.79	2.79
Brome Ridge Ltd.	796-1, Brome		37.62	37.62
Brome Ridge Ltd.	796-2, Brome		34.80	34.80
Brome Ridge Ltd.	796-3, Brome		29.53	29.53
Brome Ridge Ltd.	796-4, Brome		29.87	29.87
Griffin, E. Frederick	15, Brome		27.74	27.74
Brome Ridge Ltd.	796-18, Brome		10.12	10.12
Benoit, Marthe	1323-27, Sutton	$ 18.96	44.84	63.80
Antaya, Normand	897-12, 14, 15, Sutton	533.20	687.63	1,220.83
Fulford, George T.	1252, Sutton		44.47	44.47
Pflanzer, Baltin	1264-71, 167, 169, 170, 171, 172, Sutton		404.95	404.95
Sabourin, Paul	P. 334, P. 354, Sutton,	263.84	798.35	1,062.19
Giovanni, Mercurio	909-2, 3, 4, Sutton		1,101.43	1,101.43
Goyette, Léonard	713-5, Sutton		445.42	445.42

Donné à Knowlton, P.Q., ce 9e jour de janvier, 1976.

Given at Knowlton, P.Q., this 9th day of January, 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN BRUNELLE.

63273-4-2-o

63273-4-2-o

JEAN BRUNELLE,
Secretary-Treasurer.

Municipalité du comté de Bellechasse

Avis public est par les présentes donné, par Mme Gabrielle Rouillard, secrétaire-trésorière du conseil de comté de Bellechasse, que les terrains et/ou les bâtisses ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil tient ses sessions, dans l'édifice du chef-lieu, à St-Raphaël, comté de Bellechasse, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales, scolaires et les frais dus, à moins que ces diverses sommes et les frais encourus ne soient payés avant le jour indiqué, à savoir:

Municipalité de St-Lazare, comté de Bellechasse

Nom	*No du cadastre*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*
Lortie, Yves	P. 803	6	$ 45.07	$ 323.57	$ 34.66	$ 403.30

Donné à St-Raphaël, comté de Bellechasse, ce 7e jour de janvier 1976.

La secrétaire-trésorière,
MME GABRIELLE ROUILLARD.

63218-4-2-o

Municipalité du comté de Beauharnois

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Beauharnois, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus par enchère publique, dans l'Hôtel de ville de St-Timothée village, comté de Beauharnois, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DEUX heures de l'après-midi, pour arrérages de taxes scolaires, municipales et autres redevances sur les divers lots de terre plus bas désignés, à moins que lesdites taxes et redevances ne soient payées avec les frais avant la vente, à savoir:

Propriétaire enregistré	*Description de l'immeuble*	*Taxes scol. et intérêts*	*Taxes munic. et intérêts*
Joannette, Gilles	Ptie 573, paroisse St-Timothée	$1,465.77	$ 344.45
Thurbide, Dubé	572-63, paroisse St-Timothée	396.64	103.84
Latour, Mme Florida	239-18, paroisse St-Timothée	54.85	6.27
Lalumière, Aimé	68-20, 69-25, paroisse St-Timothée	599.75	
Succ. Carl Sinray	9, paroisse Ste-Cécile, à distraire une partie vendue par enregistrement 87874	496.02	296.33
Lacombe, Maurice	Ptie 60, paroisse Ste-Cécile	109.01	317.81
Breton, Renel	Ptie 35, paroisse Ste-Cécile, bâtisse seulement	143.02	138.61
Proulx, Robert	Ptie 65, paroisse Ste-Cécile	21.46	3,839.83
Campeau, André	68-38, paroisse Ste-Cécile	116.34	348.01
Tremblay, Roland	66-106, paroisse Ste-Cécile	341.08	173.47
Léger, Albert	Ptie 178, paroisse St-Timothée	171.10	292.58
Tétreault, Yves	Ptie 231, paroisse St-Timothée	11.09	11.00
Ferland, Richard	68-37, 39, 40, paroisse Ste-Cécile	29.37	1,313.52

La corporation du comté de Beauharnois a obtenu la permission de publier les numéros de cadastres en abrégé, conformément à l'article 730 du Code municipal de la province de Québec, par autorisation accordée le 23 décembre 1975 par la Commission municipale de Québec.

Donné à Salaberry-de-Valleyfield, ce 12 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ME ROBERT LUPIEN.

63249-4-2-o

Municipalité du comté de L'Assomption

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Gaétan Giguère, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de L'Assomption, que les lots ou parties de lots, ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, au palais de justice, lieu des séances dudit conseil, dans la ville de L'Assomption, pour les cotisations et taxes dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ou parties de lots ci-après décrits, si ces diverses cotisations et taxes ne sont pas payées avec les frais et les intérêts avant le jour fixé pour la vente.

Municipalité de la paroisse de St-Sulpice, cadastre de la paroisse de St-Sulpice

Noms des propriétaires	*Numéro du cadastre*	*Taxes*
Boisclair, Jean	32 P. décrite à l'acte no 109854	$ 72.34
Cardin, Jacques	177 P. décrite à l'acte no 132001	156.52
Cardin, Jacques	175 P., 176 P., 177 P. parties décrites à l'acte no 132001	125.92
Cramer, Harry J. in trust	186 P. partie décrite à l'acte no 121978	350.59
Tessier, Edgar, succ.	118 P., 120 P., 115-1 P. parties décrites à l'acte no 175403	1,109.63

Municipalité de la paroisse de L'Assomption, cadastre de la paroisse de L'Assomption

April, Claude	23 P.	$ 300.28
Armand, Jacques	497-96; 498-56	224.04
Asselin, Dame Béatrice	23 P.	176.34
Beauregard, J.-Marie	498-107	226.53

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Bécotte, Gaston	497-51	$ 163.93
Benoit, Luc	497-110	187.50
Bergeron, Roger	497-68	113.26
Blanchard, Gilbert	497-164; 498-140	64.73
Boileau, Gilles	498-200	87.35
Bond, Marcil	219-2	152.42
Bossé, Léopold	498-215	192.88
Bouchard, Gilles	498-165	211.37
Brault, Bertrand	2 P	421.52
Brisson, Gérard	497-84; 498-44	128.14
Brouillette, Marcel	465 P	33.80
Brun, Louis-Daniel	497-80; 498-40	208.54
Carignan, Marcel	498-181	170.81
Chayer, Gilles	499-103	194.18
Cherrier, Paul	500-107, 108	319.04
Chrétien, Mme Gabrielle	498-127	204.65
Curley, Mme Nicole	497-116	182.94
Dalcantara, Paul	433 P	3,336.49
Dancause, Alfred	499-99	220.54
Della Porta, Joseph	499-152	61.49
Della Porta, Joseph	499-153	61.49
Della Porta, Joseph	499-154; 500-124	60.89
Della Porta, Joseph	500-125	61.49
Della Porta, Joseph	500-126	60.89
Desharnais, J.-Guy	499-72, 73	421.20
Desroches, Yvon	497-170; 498-146	60.91
Desrosiers, Daniel	219-90	454.27
Di Carlo, J. M	499-119; 500-77	206.60
Di Carlo, J. M	499-120; 500-78	205.45
Di Carlo, J. M	499-121; 500-79	205.45
Di Carlo, J. M	499-122; 500-80	202.69
Di Carlo, J. M	499-123; 500-81	202.71
Di Carlo, J. M	499-37	248.29
Di Carlo, J. M	499-38	252.09
Di Carlo, J. M	499-39	252.09
Di Carlo, J. M	499-40	252.09
Di Carlo, J. M	500-97	202.69
Di Carlo, J. M	500-98	202.69
Di Carlo, J. M	500-99	202.69
Di Carlo, J. M	500-100	203.52
Di Carlo, J. M	500-101	202.69
Dion, Michel	499-106	191.99
Drainville, Charles	27 P., 28 P., 29 P.; 27-11; 28-1	1,527.34
Dubé, François	497-82; 498-42	215.89
Ferland, Fernand	497-59	90.98
Fodera, Frak	499-128; 500-86	209.20
Fodera, Frak	500-106	208.06
Furfaro, Vincenzo	499-110; 500-68	211.97
Furfaro, Vincenzo	500-88	73.07
Gauthier, Claude	499-91	170.80
Gendron, Luc	498-167	169.97
Gendron, Luc	498-94	177.48
Giguère, Robert	498-113	223.67
Gilbert, Jean-Roch	500-122	47.08
Giroux, Mme Francine	497-167; 498-143	170.90
Guevin, Denis	497-133	188.34
Guiffrida, Salvatore	500-87	221.52
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-20, 174	1,320.00
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-102	183.47
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-85	151.86
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-1	150.22
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-2	181.35
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-3	178.18
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-4	178.18
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-5	175.33
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-6	172.58
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-8	111.48
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-43	190.12
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-99; 498-59	216.06
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-153; 498-129	213.53
Habitations Familiales L'Assomption Inc	497-56	190.07
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-69	219.28
Habitations Familiales L'Assomption Inc	498-12	160.95
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-15	184.11
Habitations Familiales L'Assomption Inc	499-16	106.42

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	499-48	$ 190.11
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	499-49	187.02
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	499-50	139.88
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	499-133	133.34
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	499-134	230.38
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	499-135	230.38
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	499-136	230.38
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	499-137	230.38
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	498-171	186.83
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	498-172	187.65
Habitations Familiales L'Assomption Inc.	498-173	198.54
Haché, Guy	500-119	192.95
Henri, Jean-Louis	497-86; 498-46	221.32
Hercule Equip. Parts Co. Ltd	32-7 & 8	587.12
Hogue, Normand	498-105	62.11
Houle, André	497-113	148.44
Immeubles Italiana Inc.	499-70; 500-31	169.75
Immeubles Italiana Inc.	499-71; 500-32	170.00
Immeubles Italiana Inc.	500-54	171.09
Immeubles Italiana Inc.	500-55	171.10
Immeubles Italiana Inc.	500-56	171.93
Immeubles Italiana Inc.	500-57	170.01
Joseph, Louis-Georges	497-183	153.93
Joseph, Louis-Georges	497-184	151.95
Kearns, William F	499-114; 500-72	168.85
Kearns, William F	499-115; 500-73	167.70
Kearns, William F	499-115; 500-74	165.42
Kearns, William F	499-117; 500-75	165.42
Kearns, William F	499-118; 500-76	165.42
Kearns, William F	499-32	174.45
Kearns, William F	499-33	174.45
Kearns, William F	499-34	174.45
Kearns, William F	499-36	172.97
Kearns, William F	500-92	165.42
Kearns, William F	500-93	165.42
Kearns, William F	500-94	165.42
Kearns, William F	500-95	165.42
Kearns, William F	500-96	165.42
Kemp, Roger	497-106	149.49
Koclas, Mme Georgette	219-36	99.45
Labrie, Huguette	498-158	207.98
Lafortune, Joseph-Edouard	23 P	274.83
Laliberté, Claude	497-118	187.02
Laliberté, Jean-Pierre	498-98	226.52
Lalonde, Claude	498-157	125.83
Landry, Raymond	500-61	193.92
Lavigne, Laurier	480 P	454.10
Lebel, Claude	498-102	218.71
Lebel, Claude	498-103	218.43
Leblanc, Claude	498-119	152.90
Lefebvre, Paul	497-66	55.45
Legault, J.J. Daniel	498-63	62.11
Legault, Normand	499-75	115.04
Lelièvre, Jean-Guy	497-31	193.16
Lemieux, Armand	497-172; 498-168	147.48
Lévesque, Désiré	499-138	201.46
Lévesque, Désiré	499-139; 500-112	199.48
Smith, Normand, Varano, Bruno, Tremblay, Roger	481 P., 486 P., 487 P.	387.42
Les Ent. J.L. Livernoche Inc.	36-5; 37-2; 38-1	2,357.51
Longpré, Roger	23-28	40.16
Lorrain, André	499-80	176.96
Loubier, Guy	498-175	214.19
Lussier, André	497-156; 498-132	215.02
Marchand, Louis	499-149	220.14
Marcheterre, Marius	23-52	187.52
Marcheterre, Marius	23-42	73.34
Marcheterre, Marius	219-84, 85, 86	920.25
Martel, Laurent	498-227	125.61
Martin, Louis-Philippe	498-87	186.45
Martin, Louis-Philippe	498-88	197.44
Mercier, Maurice	23-22	184.27
Mignault, Pascal	499-96	214.37
Mignault, Pascal	499-97	213.54
Miron, Alain	500-113	206.26

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Myers, Judith, Deliberth, Michael	500-91	$ 208.42
Neveu, Jean-Marie	23-27	179.57
Neveu, Réal	25-7; 26-3	194.59
Ouellet, Aubin	498-169	56.03
Pagé, Jean-Louis	497-127	185.92
Paré, Hubert	497-140	185.93
Perreault, Mme Julie	498-159	210.94
Perron, Denis & Davidson, Elizabeth	498-124	61.10
Perron, Denis & Davidson, Elizabeth	498-125	61.10
Piley, Édouard	499-21	141.92
Piley, Mme Ghislaine	498-179	141.95
Pilon, Nathalino	498-104	214.52
Portelance, Jean-Marc	498-162	129.59
Poulin, Aurélien	497-34	189.01
Prenevost & Fils Ltée	176-18	611.38
Prévost, Jean-Paul	497-79; 498-39	176.39
Protopappas, Vasilios	497-152; 498-128	62.92
Racine, Gaetan	497-40	117.25
Racine, Jean-Guy	498-151	211.08
Rancourt, Jacques	497-124	186.32
Raymond, Gilles	498-11	49.98
Raymond, Gilles	498-10	49.98
Raymond, Gilles	498-9	49.98
Raymond, Gilles	498-8	49.98
Ricard, Serge	23-2	49.03
Ricard, Yves	499-35	132.12
Richard, Laurie	497-50	157.30
Rivard, Côme	499-146; 500-115	165.15
Rivard, Roland	498-216	58.61
Robert, Jean	169 P.	159.19
Robitaille, Jean	500-118	187.29
Roy, Mme. Rita	498-95	223.74
Roy, Mme. Rita	498-96	224.54
St-Lot, Émile	499-86	170.89
Sansfaçon, Roger	499-143	207.33
Savard, Gérard	498-118	40.20
Scali, Rocco	500-89	207.78
Scali, Rocco	500-90	208.62
Shaw, Irving	497-42	153.84
Surgel Québec Ltée	175-19, 20 à 24, 28	11,590,10
Surgel Québec Ltée	175-29	776.93
Tremblay, Amédée	499-102	114.88
Tremblay, Roland	498-209	193.99
Tremblay, Yvon	497-58	153.85
Trépanier, Mlle Micheline	500-109	188.25
Trépanier, Mlle Micheline	500-110	190.15
Triquet, Florence	497-138	81.31
Triquet, Florence	497-137	81.31
Urbain, Gilles	23 P.	258.68
Urbain, Gilles & Normand	22 P., 23 P.	527.28
Urbain, Normand	23 P.	42.29
Urbain, Normand	23 P.	201.90
Urbain, Philippe	23-32	107.25
Valiquette, Michel	498-150	171.84
Vézina, Yvon	497-151; 498-122	243.72
Zakarauskas, Frank	498-13	119.80
Zappala, Paul	499-112; 500-70	211.14

Municipalité de la paroisse de La Plaine, cadastre de la paroisse de St-Henri-de-Mascouche

Alarie, Serge	1122-29	$ 73.60
Baril, Franklin	1122-114, P. 113	103.55
Bélanger, Lucien	1122-142, 143, 144	166.93
Beaudoin, Alain	1122-158	68.53
Di Fresca, Michel	1122-205	98.08
Gillis, Robert	1120-20	38.06
Labelle, Jacques	1122-Ptie 3 et 41 Ptie	173.07

Bornée à l'ouest par le lot 1122-12, au nord par le lot 1122-41 à l'est par le lot 1122-43, au sud par l'autre partie du lot 1122-3, mesurant 50′ dans la ligne ouest, 75′ dans la ligne nord, 50′ dans la ligne est et 75′ dans la ligne sud. Superficie 3750 p.c. M.A.

Lavallée, Léo-Paul	1122-50	69.72

Noms des propriétaires	*Numéro du cadastre*	*Taxes*
Levasseur, Michel	941–33, 34	$ 40.49
Lizotte, Maurice	1092 P., 1093 P	215.06
Ouellet, Lucien	1120–26	50.90
Simard, Ronald	1122–213	145.06
Lemelin, Pierre	1122–120, 119	134.42
Tremblay, Édouard	1121–49	81.91
Mallais, Alcide	1122–116	75.88
Bédard, Michel	1122–155	72.18
Gauthier, Uldéric	960 Pt	36.23

Cette partie du lot 960 est bornée vers le nord-est par la ligne de la paroisse de St-Henri-de-Mascouche et des terres de St-Lin, du côté nord-ouest par une autre partie du lot 960 appartenant à Lionel Robert, Réal Robert et Jacques Robert ou ses représentants, d'un côté vers le sud-est par le lot 959 de Roland Vaillancourt ou ses représentants et en arrière vers le sud-ouest par une partie du lot 936 de Roland Vaillancourt ou représentants. Cette partie totalise une superficie d'environ (7.5) sept arpents et demi carrés.

Municipalité de la paroisse de La Plaine, cadastre de la paroisse de Ste-Anne-des-Plaines

Anato, Ubaldo	491–66; 490–6	$ 69.98
D'Avirro, Antonio	490–151	52.92
Digirolamo, Mario	490–140, 141; 491–99 et 101	56.09
Fargnoli, Mme Mario	491–138 et 139	38.39
Fazzino, Giuseppe	490–50	75.07
Gallant, Martial	490–105	31.07
Grenon, Jean-Luc	492 Pt	38.40
Lazzara, Mme Santo	490–130 à 132; 491–79, 81, 83	47.13
Malozzi, Giovanni	508–15	81.05
Trifoni, Dellino	491–12; 490–2 et 14	87.16
Pièces d'Auto La Plaine Inc. (1975)	508–64	187.25

Municipalité de la paroisse de La Plaine, cadastre de la paroisse de St-Lin

Dubé, René	148 P	$ 175.63
Dubois, Maurice	151 P	228.51
Paquin, Léonard	148 P	336.05
Turcot, Mme Mariette	153–10	106.59
Turcot, Rosaire	151 P	430.54

Cette partie du lot 151 mesure 100′ de largeur, du nord au sud, par une profondeur de 90′, bornée en front par la route 335, en arrière par une autre partie du lot 151, appartenant à Antonio Renaud, d'un côté par la partie dudit lot 151 décrite au paragraphe *b* de l'acte no 168475, et de l'autre côté par une partie du lot 151 appartenant à André Lauzon. La ligne sud du terrain est située à 200 pieds au nord du chemin de Tour de la Pointe à l'intersection de la route 335, boulevard Laurier.

Turcot, Mme Rosaire	153–10	124.12
Verrette, Mme Raymond	85 P	54.83

Mesurant 100′ du nord au sud, par 66′ de profondeur, bornée en front à l'ouest par le chemin public, route no 335, en arrière à l'est par partie du lot 148, et des côtés nord et sud, par d'autres parties du lot 85 propriété du vendeur, la ligne latérale nord se trouve parallèle à la ligne de division prolongée vers l'ouest des lots 148 et 114, et à une distance de 352′ de ce prolongement.

Municipalité de la paroisse de L'Épiphanie, cadastre de la paroisse de L'Épiphanie

De Santis, Adamo	412–128	$ 54.19
Gianfarra, Giovanni	249–129	63.92
Marinis, Maria, Police, Nicola	415–27, 28; 249–263, 264	143.67
Marchese, Torina Brigonne	142–23; 143–95	78.06
Matet, Jean	344 P. décrite à l'acte no 106057	62.22

Municipalité de la paroisse de St-Lin-des-Laurentides, cadastre de la paroisse de St-Lin

Beaucage, Alfred	80 P	$ 123.38
Bédard, Paul	1929 P	269.08
Brassard, André	1932 P	101.27
Choquette, Jacques	1864 P	43.04
Cloutier-Desgagné, Mme Jeanne	1932 P. et 1933 P	127.15
Collin, Régis	107 P	119.20
Contrino, Paolo	1928 P	93.84

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Courtemanche, Joseph	1928 P.	$ 602.59
Dalpé, Aimé	215 P.	304.93
Daniel, Jean-Guy	1844 P.	114.92
Daoust, Aurien	1928 P.	102.81
Demma, J. Luc	1969-88	142.55
Demma, J. Luc	1969-89	142.55
Demma, J. Luc	1969-90	166.43
Demma, J. Luc	1969-87	143.30
Deschênes, Jean-Eudes	1934 P.	294.80
Desjardins, François	72 P.	148.15
Desjardins, Maurice	72 P.	148.15
Dubois, Pierre succ	16 P.	47.95
Fayle, Henry Ronald	1928 P.	95.18
Foucrault, J.-Pierre	5 P.	798.97
Léonardi, Francisco	1930 P.	102.95
Hamel, Claude	1955 P.	179.80
Hardy, Hormidas	1929 P.	295.87
Inconnu	1928 P.	108.11
Lacroix, René	1929 P.	216.29
Lalonde, Raoul	1932 P.	174.87
Lamarche-Lake, Thérèse Mme	1969-75	339.40
Lambert, Onil	12	85.14
Lepage, Bernard	1929 P.	224.56
Martel, Lucien	1928 P.	94.56
Meunier, Jacques	85 P.	94.55
Meunier, Jacques	107 P.	156.62
Meunier, Jacques	107 P.	161.35
Meunier, Jacques	107 P.	134.34
Meunier, Jacques	108 P.	126.59
Meunier, Jacques	108 P.	123.77
Meunier, Jacques	107 P., 108 P.	668.15
Meunier, Jacques	109 P., 108 P.	127.74
Meunier, Jacques	109 P., 108 P.	127.74
Meunier, Jacques	109 P., 108 P.	127.74
Meunier, Jacques	109 P.	158.49
Meunier, Jacques	107 P.	186.97
Morin, Lise Mme	1933 P.	88.07
Morissette, Lorenzo	5-19	329.32
Péloquin, Mme	1929 P.	94.56
Poirier, Ronald	1946 P., 1947 P.	871.41
Pomerlo, M.	1928 P.	111.40
Pothier, Aimé	107-2	110.66
Ricard, Réal	1928 P.	602.99
Robidoux, Donat	1888 P.	82.01
Robitaille, Yvon	1927 P.	210.81
St-Hilaire, Richard	71 P.	147.66
St-Jean, Aristide	69 P.	48.30
Ulley, Gilbert	1930 P.	103.53
Ulley, Gilbert	1930 P.	139.63
Vanier, Luc et *al*	1773 P., 1774 P.	272.59

Municipalité de la ville de Mascouche, cadastre de la paroisse de St-Henri-de-Mascouche

Lafleur, Réal	340-35	$ 1,189.08
Dumais, J.; Loranger, J. C.; Gagnon, P.	480-31	227.45
Tedford, Ralgh	570 P.	336.50
Dubois, Donald	730-21	46.48
Walsh, John	781C-13 P.	346.38
Chartrand, Raoul	781A-3 P.	103.41
Durand, Edmond	781H-15 P., 16 P. parties décrites à l'acte no 181396	407.42
Lissemore, Donald A.	781H-11 P. partie décrite à l'acte no 123785	472.56
Beauchamp, Fernand	783-68; 784-22	87.52
Quévillon, Armand	788 P. partie décrite à l'acte no 84150, à distraire la partie expropriée par la Voirie.	1,065.11
Etablissement Alajex Nadey	800 P. partie décrite à l'acte no 165383	2,348.32
Désormeaux, Serge; Denise Lanthier	800-8	718.80
Corbeil, Louis	802-106	62.34
Savard, Marcel	802-96	66.79
Chartrand, Raoul	818-537	62.96
Tétreault, Carmen	813-145; 813-146 P. partie décrite à l'acte no 164383	363.26
Aznar Santos Sanguino	1029-108	63.88
Aznor Santos Sanguino	1029-109	63.88

Noms des propriétaires	Numéro du cadastre	Taxes
Maluorni, Vinconzo	1027-62	$ 91.18
Maluorni, Vinconzo	1027-61	64.14
Andrassy, Monique Dame	1027-207, 208	55.46
Dompierre, Jacques A	804-61	66.11
Pilote, Joseph	367 P. partie décrite à l'acte no 140889	81.07
Madore, Jean-Guy	367 P. partie décrite à l'acte no 154016	67.14
Noël, Henri-Pierre	366 P. partie décrite à l'acte no 140896	112.31
Lussier, Roger	367 P. partie décrite à l'acte no 139471	154.01
Mailloux, Bertin	367 P. partie décrite à l'acte no 159866	67.56
Franc, Claude	367 P. partie décrite à l'acte no 139943	98.73
Grégoire, Roger	366 P. partie décrite à l'acte no 140342	114.17
Gange, Alberta	492 P	81.57
McCorrick, James	492 P. partie décrite à l'acte no 156065	55.20
Houle, Lucien	804 P. partie décrite à l'acte no 115056, à distraire la partie expropriée par la Voirie.	871.62
Charbonneau, Madeleine	804 P. partie décrite à l'acte no 137429	50.68
Vautour, Joseph	804 P. partie décrite à l'acte no 156533	36.30
Lamontagne, Jean-Marie	804 P. partie décrite à l'acte no 145899	64.72
Ouimet, Henri	804 P. partie décrite à l'acte no 147777	80.90
Doucet, André	804 P. partie décrite à l'acte no 153373	94.85
Labrèche, Marcel	807 P. partie décrite à l'acte no 146384	146.38
Masbec Const. Inc	807 P. partie décrite à l'acte no 147751	104.93
Lagacé, Jean-Guy	805 P., 806 P. parties décrites à l'acte no 153450	77.26
Masbec Const. Inc	806 P. partie décrite à l'acte no 154338	90.74
Résidences Familiales St-Louis Enrg	367 P	12,915.04
Boucher, Rémi	367 P. partie décrite à l'acte no 152235	62.24
Résidences Familiales St-Louis Enrg	804 P., 805 P	6,503.71
Lopez, René	804 P. partie décrite à l'acte no 146785	70.28
Masbec Construction Inc	805 P. partie décrite à l'acte no 145089	112.30
Laramée, André	804 P. partie décrite à l'acte no 152967	48.69
Résidences Familiales St-Louis Enrg	805 P., 806 P., 807 P	29,502.04

Ville de L'Épiphanie, cadastre de la paroisse de L'Épiphanie

Guilbeault, Hermas	254 P	$ 725.05
Leblanc, Mme Phobe	1 P	49.05
Manoir L'Épiphanie	196 P	6,513.89

Donné en la ville de L'Assomption, ce 7e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GAÉTAN GIGUÈRE.

63215-4-2-o

Municipalité du comté de Kamouraska

Avis public vous est par le présent donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite corporation de comté, que les immeubles ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique, à la salle du conseil de comté, au bureau d'enregistrement de Saint-Pascal, comté de Kamouraska, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures du matin, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires, et autres avec intérêts, plus les frais inhérents, à moins que le tout soit acquitté avant la vente.

Propriétaire	Cadastre de la paroisse	Subdivision	Total
Joseph Tanguay	St-Athanase	Nos 41, 43, rang 2, canton Chabot	$ 229.53
Camille Lizotte	St-Onésime	Nos 48, 49, 50, 51, 52, 187-P, 13, 14-P, du rang 1	139.85
Tourbière St-Alexandre, a/s M. Jean-Guy Voyer, St-Alexandre, cté Kamouraska	St-André	Nos P-399, P-400, P-401, P-402, P-403, rang 2, St-André.	5.08

Donné à Saint-André, comté de Kamouraska, ce 12e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GUY LAVOIE.

63274-4-2-o

Cité de LaSalle

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous décrites seront vendues à l'enchère publique en la salle du conseil à l'Hôtel de ville, dans la cité de LaSalle, au numéro 13, avenue Strathyre, MERCREDI, le DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1976, à ONZE heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes non payées et les intérêts mentionnés dans l'état en plus des frais et intérêts qui ont été ou qui pourront être encourus à moins que lesdites taxes, intérêts et frais soient payés avant la vente.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable comptant immédiatement.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

City of LaSalle

Public notice is hereby given that the properties described hereunder will be sold by public auction in the Council Meeting Hall at the City Hall, in the City of LaSalle, number 13 Strathyre Avenue, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of FEBRUARY 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon for unpaid taxes, interest and costs mentioned in the statement, in addition to the costs and interest which have been or may be incurred unless said taxes, interest and costs be paid sooner.

The said sale will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said properties.

The purchase price of each of the said immoveables shall be payable cash immediately.

All the immoveables sold are subject to the one-year right of redemption.

Nom *Name*	Numéro du cadastre Paroisse de Lachine *Cadastral number* *Parish of Lachine*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Taxe spéciale et surtaxe *Special tax and surtax*	Intérêts et frais *Interest and costs*	Total
Alper, Sara (avec bâtisse dessus érigée) (828 à 834, 41e Avenue)	992/45	$ 845.75	$1,044.70	$ 843.21	$ 399.17	$3,132.83
		(with building thereon erected) (828 to 834, 41st Avenue)				
Alper, Sara (avec bâtisse dessus érigée) (836 à 842, 41e Avenue)	992/46	886.81	1,086.55	880.94	416.16	3,270.46
		(with building thereon erected) (836 to 842, 41st Avenue)				
Gagnon, André (avec bâtisse dessus érigée) (150, rue Des Oblats)	948/21	304.63	406.39	314.44	162.23	1,187.69
		(with building thereon erected) (150, Des Oblats Street)				
Jarosh, Frank (avec bâtisse dessus érigée) (249, avenue Dupras)	921/150	304.15	267.96	428.04	124.54	1,124.69
		(with building thereon erected) (249, Dupras Avenue)				
Jarosh, Frank K. (avec bâtisse dessus érigée) (356-8, rue Magog)	961/481-1 & 480-2	382.21	431.20	688.80	190.37	1,692.58
		(with building thereon erected) (356-8, Magog Street)				
Juodkojis, Pranas (Frank) (avec bâtisse dessus érigée) (337-9, 9e Avenue)	995/2675 & 2676	383.90	631.93	511.68	217.82	1,745.33
		(with building thereon erected) (337-9, 9th Avenue)				
Lachapelle, Roger (avec bâtisse dessus érigée) (74, rue Stinson, app. 1 à 4)	957/9	421.18	818.40	649.44	267.64	2,156.66
		(with building thereon erected) (74, Stinson Street, apt. 1 to 4)				
Palermo, Nicola (avec bâtisse dessus érigée) (7689 et 7705, rue Centrale)	996/PT 1197, Pt 1198, Pt 1199, Pt 1200	608.36	1,185.58	961.86	571.00	3,326.80
		(with building thereon erected) (7689 and 7705, Centrale Street)				

996/Pt 1197; Une certaine parcelle de terrain de figure régulière étant une partie du lot 996-1197. Bornée au nord par le lot 996-1197-1, à l'est par une partie du lot 996-1197, au sud par une partie du lot 996-1198 (ci-après décrite), à l'ouest par le lot 996-1201 (ruelle). Mesurant cinquante pieds (50.0') dans ses lignes nord et sud, vingt-cinq pieds et six dixièmes (25.6') dans ses lignes est et ouest. Contenant en superficie mille deux cent quatre-vingts pieds carrés (1,280 pi. car.), mesure anglaise.

996/Pt 1198; Une certaine parcelle de terrain de figure régulière étant une partie du lot 996-1198. Bornée au nord par une partie du

996/Pt 1197: A certain parcel of land or regular figure being part of lot 996-1197. Bounded to the north by lot 996-1197-1, to the east by a part of lot 996-1197, to the south by a part of lot 996-1198 (hereinafter described), to the west by lot 996-1201 (lane). Measuring fifty feet (50.0') in its north and south lines, twenty-five feet and six tenths of a foot (25.6') in its east and west lines. Containing an area of one thousand two hundred and eighty square feet (1,280 sq. ft.), English measure.

996/Pt 1198: A certain parcel of land of regular figure being part of lot 996-1198. Bounded to the north by a part of lot 996-1197

Nom *Name*	Numéro du cadastre Paroisse de Lachine *Cadastral number* *Parish of Lachine*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Taxe spéciale et surtaxe *Special tax and surtax*	Intérêts et frais *Interest and costs*	Total

lot 996-1197 (ci-haut décrite), à l'est par une partie du lot 996-1198, au sud par une partie du lot 996-1199 (ci-après décrite), à l'ouest par le lot 996-1201 (ruelle). Mesurant cinquante pieds (50.0′) dans ses lignes nord et sud, vingt-six pieds et cinq dixièmes (26.5′) dans ses lignes est et ouest. Contenant en superficie mille trois cent vingt-cinq pieds carrés (1,325 pi. car.), mesure anglaise.

996/Pt 1199: Une certaine parcelle de terrain de figure régulière étant une partie du lot 996-1199. Bornée au nord par une partie du lot 996-1198 (ci-haut décrite), à l'est par une partie du lot 996-1199, au sud par une partie du lot 996-1200 (ci-après décrite), à l'ouest par le lot 996-1201 (ruelle). Mesurant cinquante pieds (50.0′) dans ses lignes nord et sud, vingt-six pieds et cinq dixièmes (26.5′) dans ses lignes est et ouest. Contenant en superficie mille trois cent vingt-cinq pieds carrés (1,325 pi. car.), mesure anglaise.

996/Pt 1200: Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière étant une partie du lot 996-1200. Bornée au nord par une partie du lot 996-1199 (ci-haut décrite) et par une partie du lot 996-1200, à l'est par une partie du lot 996-1200 et par le lot 996-840 (rue Centrale), au sud par le lot 996-1258 (7e Avenue), à l'ouest par le lot 996-1201 (ruelle). Mesurant cinquante pieds (50.0′) dans une première ligne nord, dix pieds et cinq dixièmes (10.5′) dans une première ligne est, deux pieds (2.0′) dans une deuxième ligne nord, deux pieds (2.0′) dans une deuxième ligne est, trente-six pieds (36.0′) dans une troisième ligne nord, vingt-sept pieds et cinq dixièmes (27.5′) dans une troisième ligne est, quatre-vingt-huit pieds (88.0′) dans sa ligne sud, quarante pieds (40.0′) dans sa ligne ouest. Contenant en superficie trois mille quarante-neuf pieds carrés (3,049 pi. car.), mesure anglaise.

Le tout est tel qu'indiqué sur la copie du plan ci-attachée numéro D.2906, référence 7510-003, en date du 8 octobre, 1975, et préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Paul Arsenault.

(hereinabove described), to the east by a part of lot 996-1198, to the south by a part of lot 996-1199 (hereinafter described), to the west by lot 996-1201 (lane). Measuring fifty feet (50.0′) in its north and south lines, twenty-six feet and five tenths of a foot (26.5′) in its east and west lines. Containing an area of one thousand three hundred and twenty-five square feet (1,325 sq. ft.), English measure.

996/Pt 1199: A certain parcel of land of regular figure being part of lot 996-1199. Bounded to the north by a part of lot 996-1198 (hereinabove described), to the east by a part of lot 996-1199, to the south by a part of lot 996-1200 (hereinafter described) to the west by lot 996-1201 (lane). Measuring fifty feet (50.0′) in its north and south lines, twenty-six feet and five tenths of a foot (26.5′) in its east and west lines. Containing an area of one thousand three hundred and twenty-five square feet (1.325 sq. ft.), English measure.

996/Pt 1200: A certain parcel of land of irregular figure being part of lot 996-1200. Bounded to the north by a part of lot 996-1199 (hereinabove described) and a part of lot 996-1200, to the east by a part of lot 996-1200 and lot 996-840 (Centrale Street), to the south by lot 996-1258 (7th Avenue), to the west by lot 996-1201 (lane). Measuring fifty feet (50.0′) in the first north line, ten feet and five tenths of a foot (10.5′) in the first east line, two feet (2.0′) in the second north line, two feet (2.0′) in the second east line, thirty-six feet (36.0′) in the third north line, twenty-seven feet and five tenths of a foot (27.5′) in the third east line, eighty-eight feet (88.0′) in its south line, forty feet (40.0′) in its west line. Containing an area of three thousand and forty-nine square feet (3.049 sq. ft.), English measure.

The whole is as shown on the attached copy of plan number D.2906, reference 7510-003, dated October 8th, 1975, and prepared by Mr. Jean-Paul-Arsenault, Québec Land Surveyor.

Rose, Charles (avec bâtisse dessus érigée) (151-3, rue Riverview)	921/116	$3,903.77	$9,697.60	$6,523.93	$1,667.29	$21,792.59
		(with building thereon erected) (151-3, Riverview Street)				

Donné à LaSalle, ce 14e jour de janvier 1976.

Le greffier,
JACQUELINE GIGUÈRE-BOYER.

63210-4-2-o

Given at LaSalle, this 14th day of January 1976.

JACQUELINE GIGUÈRE-BOYER,
City Clerk.

63210-4-2-o

Municipalité du comté de Missisquoi

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Yves Fortin, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Missisquoi, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, au rabais, au bureau dudit conseil, en la ville de Bedford, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour le paiement des taxes municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ou morceaux de terrain ci-après désignés à moins qu'elles ne soient payées avant la vente, avec les frais.

Municipality of the County of Missisquoi

Public notice is hereby given by the undersigned, Yves Fortin, secretary-treasurer of the Municipal Council of the County of Missisquoi, that on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, in the office of said Council, in the Town of Bedford, shall be sold by public auction the lots of land thereafter described for the payment of municipal school and other charges due to the municipalities hereinafter mentioned, less same be paid with the costs before the sale.

Municipalité du village de Philipsburg — *Municipality of the Village of Philipsburg*

Noms des propriétaires *Names of owners*	Nos officiels *Official Nos*	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Int. et frais *Int. and costs*	Total
Painchaud, Arthur	132	$ 133.97		$ 5.85	$ 139.82
Shaw. James	79	188.35	$ 197.13	8.85	394.33
Séguin, Pierre	28	246.27		11.00	257.27

Municipalité de Venise-en-Québec — *Municipality of Venise-en-Québec*

Gauthier, Tony	130-57	$ 124.65		$ 1.00	$ 125.65
Robert, Roger	159-25	9.05		1.00	10.05
St-Amour, Guy	191-322-11	9.65		1.00	10.65
Verdi, Robert	160: 16 et 17	12.05		1.00	13.05
Lavoie, Louis-Raoul	154-28	8.50	$ 21.09		29.59
Langlois, Daniel	191: 132 et 133		141.15		141.15
Klein, Judith	191: 286 et 131		147.89		147.89
Curtis, Léonard	160—42		7.70		7.70
Gagné, Armand	153: 74, 6, 4, 3		251.25		251.25
Dupuis, André	142—10		1,118.91		1,118.91

Municipalité de la paroisse de St-Thomas — *Municipality of the Parish of St-Thomas*

Aubin, Joseph	45-6		$ 22.81		$ 22.81
Caron, Michel	4—135		76.44		76.44
Spada, Manfredo	4-20		75.16		75.16
Brodeur, Mlle Marie-Claire	3-18		81.80		81.80

Municipalité de St-Georges-de-Clarenceville — *Municipality of St-Georges of Clarenceville*

Grott Zevert, Ben et Anika	253, 255 et 319		$ 400.43		$ 400.43
Vincent, Robert	207-103		15.90		15.90
Chimino, Joseph-Antonio	207-114		17.05		17.05
Noseworthy, Donald	207-89		15.90		15.90
Lebrun, Jean	207: 43 et 44		199.84		199.84
Laurent, Albert	339		23.52		23.52
Kowdrysk, Theodore	207: 229 et 230		57.32		57.32

Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge — *Municipality of St-Ignace-de-Stanbridge*

Corbeil, Yvon	2218, 2219, 2224, 2225 et 2226		$ 819.32		$ 819.32

Ville de Cowansville — *Town of Cowansville*

Coing, Mlle Patricia	435: 8 et 9		$ 837.92		$ 837.92
Dupont, J.-André	123-12		1,095.37		1,095.37
Masseau, André	305-85		39.82		39.82
Perreault, Mme Gaston	182-87		448.21		448.21
Cowansville Land Inc.	280: 82, 83, 84, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 100, 112, 46; 304: 218 et 236		254.64		254.64

Donné à Bedford, P.Q., ce 8e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
YVES FORTIN.

63242-4-2-o

Given at Bedford, P.Q., on this 8th day of January 1976.

YVES FORTIN,
Secretary-Treasurer.

63242-4-2-o

Municipalité du comté de Lotbinière

Avis public est par le présent donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Lotbinière, résidant à Ste-Croix, Lotbinière, que JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des sessions du conseil de comté de Lotbinière, les terrains, ci-après désignés, seront vendus à l'enchère au rabais à quiconque offrira de payer les montants des deniers à prélever, compris les frais encourus, pour la moindre partie desdits terrains qui seront mis en vente à l'enchère à défaut de paiement avant la vente des taxes municipales et des cotisations scolaires ci-après mentionnées et des frais encourus pour parvenir à ladite vente.

Municipalité de Ste-Françoise

Noms des propriétaires	*Numéros de cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Succession J.-Noël Gervais	723-P-131S		$ 103.26	$ 103.26

Municipalité de St-Antoine-de-Tilly

M. Raymond Laroche	P-251	$ 51.07	$ 42.42	$ 93.49
Bernard Proulx	P-144, P-124-a	424.34		424.34

Municipalité de Ste-Agathe — Paroisse

M. Marcellin Bergeron	P-222-P-223		$ 70.15	$ 70.15

Municipalité de Joly

M. Raynald Beaudet	388-133		$ 157.52	$ 157.52
M. Ernest Audet	46-388-288	$ 70.68		70.68
M. Roland Grenier	388-134		166.61	166.61

Municipalité d'Issoudun

M. Pierre Guillemette	P-23	$ 14.62	$ 33.46	$ 48.08
Richard Paquet	P-41	5.11	11.34	16.45
Léon Hébert, Adrien Hébert et Gérard Hébert	388-44	7.36	8.12	15.48

Municipalité de Ste-Croix — Paroisse

Jeannine Caron	P-175	$ 3.33		$ 3.33
Carmelle Normand	P-175	3.33		3.33
Gaston Lapointe	P-P-175	4.43		4.43
Mme Georgette Harvey-Noreault	P-153		5.52	5.52

Municipalité de St-Edouard

Noms des propriétaires	Numéros de cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Benoit Castonguay	P-258		$ 27.51	$ 27.51

Municipalité de Laurier Station

M. Réal Alain	P-219		$ 53.06	$ 53.06
M. Raynald Grenier	378-P-4		69.04	69.04

Municipalité de St-Apollinaire

M. Robert St-Hilaire	384	$ 8.52		$ 8.52
M. Antoine Garneau	P-128	16.88		16.88
M. Gérard Legendre	P-173	1,474.81		1,474.81
Jean-Marc Tousignant	P-174	408.69		408.69
Léopold Sévigny	P-176	252.53		252.53
Eddy Sylvain	P-531, P-532, P-533	343.25		343.25
Rosaire Mailly	P-161, P-162, P-130	1,581.77		1,581.77
Mme Monique Bertrand	P-248	5.09		5.09
Mme Louisette Biron	P-280, 281	5.84		5.84
Roméo Courcy	P-495	5.09		5.09
Emile Daigle	P-270	17.26		17.26
Mme Gisèle Fréchette	384	20.52		20.52
Jean-Guy Gauvin	P-228, 229, 230	8.67		8.67
Lorenzo Huot	P-269	23.50		23.50
Alfred Lambert	P-164	12.00		12.00
Fernand Lemay	P-62	51.60		51.60
Rosario Plante	P-267	5.04		5.04
Mme Lina Poulin	P-500	18.00		18.00
Mme Jeannine Théodule Roy	P-517	18.91		18.91
Société Pièrriche	P-325	10.16		10.16
Guy Tremblay	P-344	45.73		45.73
Gaétan Truchon	P-517	9.97		9.97
Mme Véronique Verret	P-391	11.20		11.20
Isidore et Jules Mercier	P-306	11.40		11.40

Donné à Ste-Croix, Lotbinière, P.Q., ce 10e jour du mois de janvier, 1976.

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL LAFLEUR.

63256-4-2-o

Ville de Princeville

Avis public est par les présentes donné que l'immeuble ci-dessous décrit, situé dans la ville de Princeville, sera vendu à l'enchère publique, en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sise au 25 St-Jacques ouest, JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes scolaires et municipales avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

Nom du propriétaire: Royal Flooring Co. Ltd. Cadastre: 31-13, 31-24, 31-25

« Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel comme étant la subdivision treize du lot originaire numéro trente et un (31-13) du cadastre officiel du village de Princeville, borné au nord-est par le lot 31-12, au sud-est par le lot 31-23 (rue), au nord-ouest par le lot 31-39, mesurant cent quatre-vingt-cinq pieds (185′) au nord-est et au sud-ouest et cent pieds (100′) au sud-est et au nord-ouest; contenant en superficie dix-huit mille quatre cent sept pieds carrés (18,407′ ca.), sans bâtisse dessus. »

«Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel du village de Princeville comme étant la subdivision vingt-quatre du lot originaire trente et un (31-24), borné au nord-est par le lot 31-40, au sud-est par le lot 39 (chemin de fer), au sud-ouest par le lot 31-25 et au nord-ouest par le lot 31-23 (rue); mesurant trente-neuf pieds et trois dixièmes (39.3′) au nord-est, soixante-quinze pieds (75′) au sud-ouest et deux cent cinquante et un pieds et cinq dixièmes (251.5′) au nord-ouest; contenant en superficie quatorze mille trois cent soixante pieds carrés (14,360′ ca.), avec bâtisse dessus.»

«Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel du village de Princeville comme étant la subdivision vingt-cinq du lot originaire trente et un (31-25), borné au nord-est par le lot 31-24, au sud-est par le lot 39 (chemin de fer), au sud-ouest par le lot 31-26 et au nord-ouest par le lot 31-23 (rue), mesurant soixante-quinze pieds (75′) au nord-est, cent six pieds (106′) au sud-ouest et deux cent dix-sept pieds (217′) au nord-ouest; contenant en superficie dix-neuf mille six cent trente-huit pieds carrés (18,638′ ca.), sans bâtisse dessus».

En foi de quoi, j'ai signé à Princeville le présent document ce 12e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND POIRÉ.

63271-4-2-o

Municipalité du comté de Charlevoix-Est

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Lucien Bergeron, secrétaire-trésorier, de la corporation municipale du comté de Charlevoix-Est, que les propriétés ci-après décrites, y compris les bâtisses dessus construites, seront vendues à l'enchère publique, dans la salle de l'édifice municipal de Rivière-Malbaie, à 400, Chemin de la Vallée, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes non payées mentionnées dans l'état ci-dessus, en plus des frais qui ont ou peuvent être encourus à moins que lesdites taxes et frais encourus ne soient payés antérieurement.

Propriétaires	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Frais*	*Total*
Mme Thérèse Larouche T. Notre-Dame-des-Monts	$ 82.66		$ 9.00	$ 91.66
Un emplacement sis en le rang V, paroisse de Notre-Dame-des-Monts, étant et composant partie du lot numéro cent dix-sept (P. 117) au cadastre officiel pour le canton DeSales, de grandeur indéterminée mais compris et délimité par les bornes suivantes, savoir: au sud, au chemin public, des autres côtés, à partie du même lot, la propriété de Paul-Emile Néron, ensemble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tel qu'actuellement clôturé. A distraire cependant la partie vendue au ministère de la Voirie.				
Rodrigue Presse, Notre-Dame-des-Monts	50.00		3.00	53.00
Un lopin de terre sis dans le sixième rang du canton DeSales, contenant environ deux arpents (2 arp.) de largeur sur cinq arpents et demi (5½) arp. de profondeur, plus ou moins, étant et composant partie du lot numéro soixante-dix (P.70) au cadastre officiel pour le canton DeSales et borné comme suit: au nord-est, à la ligne de division des lots V et VI; au nord-ouest, au lot soixante et onze (Euclide Girard); au sud-ouest à P. 70 (Clément Harvey, la ligne de séparation étant une vieille clôture passant à cet endroit); au sud-est au lot 69 (Thomas Girard); ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Corporation municipale de St-Siméon — Paroisse				
David Lizotte, Port-au-Quilles	$ 62.61		$ 7.00	$ 69.61
Un emplacement sis en la paroisse de St-Siméon, du côté nord de la route nationale et attenant à icelle, étant et composant partie du lot numéro trois (P.3), rang deux nord-est (Rg II, N.E.), au cadastre officiel pour la paroisse de St-Siméon, dans le canton Callières, mesurant en largeur cent (100′) sur cent pieds (100′) de profondeur, le tout mesure anglaise et borné comme suit: au sud-est, à la route nationale; des autres côtés à partie du lot 3 (le donateur).				
Corporation municipale de la ville de la Malbaie				
Lucien Lavoie, 61 rue McLean est, La Malbaie	$ 301.35		$ 7.00	$ 308.35
Un emplacement sis en la ville de La Malbaie, dans la rue McLean, Branche Ouest, étant et composant partie du lot cinq cent vingt-deux (P. 522) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant en largeur quatre-vingt-cinq pieds (85′) sur une profondeur				

Propriétaires	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Frais*	*Total*

de cinquante pieds (50′) mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: au nord-ouest, à la Branche Ouest de la rue McLean; au nord-est, à partie du même lot (Augustin Pedneault ou représentants); au sud-ouest, à partie du même lot (la propriété des vendeurs), ensemble avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tel qu'actuellement clôturé.

Jean-Guy Imbeault, Rivière-Mailloux ..... $ 108.09 $ 7.00 $ 115.09

Un emplacement sis dans le rang de Rivière-Mailloux dans la ville de La Malbaie, de forme régulière, étant et composant partie du lot six cent quatre-vingt-quinze (P. 695) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90′) de largeur sur une profondeur de cent dix pieds (110′), le tout mesure anglaise et borné comme suit: au sud, au chemin public; à l'est, à la propriété de Liguori Belley; au nord, à madame Belley; à l'ouest, à P. 695 (Laurent Thibeault et son épouse); ensemble avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Jacques St-Pierre, La Malbaie ..... $ 483.37 $ 380.42 $ 7.00 $ 870.79

Le lot de terre numéro 580-307 au plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie.

Georges Guay, Rivière-Mailloux ..... $ 210.33 $ 7.00 $ 217.33

Un certain lopin de terre, de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro sept cent trois (Ptie 703) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie et pouvant se décrire comme suit: Cette partie de terre est située du côté nord-ouest de la rue projetée (étant la propriété de la ville de La Malbaie) et est bornée au sud-ouest par la propriété de A. Godin (P. 703) et mesurant environ cent trente-six pieds (136′) plus ou moins, soit la profondeur entre la rue projetée et le lot 699, au nord-ouest mesurant environ trois cents pieds (300′) plus ou moins à partir de la propriété de A. Godin et courant vers l'est et bornée par P. 699, au nord-est, quatre-vingt-seize pieds (96′) plus ou moins soit la profondeur entre le lot 699 et la rue projetée et borné par Martin et Réginald Godin, au sud est borné par la rue projetée.

A distraire les parties vendues.

Rosaire Belley, Rivière-Mailloux ..... $ 163.32 $ 93.60 $ 8.00 $ 264.92

Un emplacement situé en la ville de La Malbaie, rang de la Rivière-Mailloux, faisant front un chemin privé, connu comme étant une partie du lot numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (P. 697) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80′) et borné comme suit: au sud, par une partie du même lot (Rosaire Belley); au nord, à une autre partie du même lot (Cyprien Girard); à l'ouest, à une autre partie du même lot (appartenant à Arthur Godin et *al*); à l'est, au chemin privé faisant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (P. 697), ensemble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et aussi ensemble avec une servitude de passage en faveur dudit immeuble sur le chemin privé plus haut mentionné.

Un emplacement faisant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (P. 697) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiels pour la paroisse de St-Etienne-de-La-Malbaie, ayant la forme d'un carré, mesurant quatre-vingts pieds (80′) dans chacun de ses côtés et borné comme suit: en front, à l'est, par une rue; en arrière, à l'ouest, et d'un côté, au sud, par une autre partie dudit lot 697 propriété de monsieur Arthur Godin et *al* et de l'autre côté, au nord, par l'emplacement actuel de l'acquéreur.

A distraire les parties vendues.

Paul-André Emond, Rivière-Mailloux ..... $ 105.41 $ 136.29 $ 7.00 $ 248.70

Un emplacement sis en la ville de La Malbaie, rang de la Rivière-Mailloux étant et composant partie du lot six cent quatre-vingt-quinze (P. 695) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, de grandeur indéterminée mais compris et délimité par les bornes suivantes: au nord-est pour partie à la propriété de Laurent Belley et pour autre partie à la propriété de Louis Tremblay; au sud-ouest, au chemin public; au nord-ouest, à la propriété de Louis Tremblay représentant Liguori Belley; au sud-est, pour partie à la propriété de Marcellin Tremblay; ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Jean-Paul Guay, Terrebonne ..... $ 437.17 $ 250.91 $ 9.50 $ 697.58

Un emplacement sis en la ville de La Malbaie, rang Grand -Terrebonne, étant et composant partie du lot numéro huit cent (P. 800) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant en largeur quarante-cinq pieds (45′) sur ses côtés sud-est et nord-ouest, et en profondeur quatre-vingts pieds (80′) soit sur ses côtés nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et borné comme suit: au sud-est, à partie du même lot (Arthur Desbiens); au nord-est, à partie 798 (Arthur Desbiens); des autres côtés, à partie du même lot (800) (le vendeur).

Un lopin de terre sis en la ville de La Malbaie, rang Grand-Terrebonne, étant et composant partie du lot huit cent (P. 800) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, de figure irrégulière, mesurant en largeur sur son côté sud-est cent soixante-six pieds (166′) et sur son côté nord-ouest soixante et onze (71′) sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds (152′) sur son côté ouest et de cent vingt-cinq pieds (125′) sur son côté nord-est, le tout mesure anglaise plus ou moins et borné comme suit: au sud-est à la route nationale no 362; au nord-est à P. 800 (Madame Arthur Desbiens pour partie et monsieur Jean-Paul Guay pour autre partie); des autres côtés à P. 800 (le vendeur).

Ghislain Dufour, Rang St-Charles ..... $ 230.42 $ 141.04 $ 9.50 $ 380.96

1. Une terre située dans le rang St-Charles, municipalité de Rivière-Mailloux, contenant deux arpents et trois quarts ($2^3/_4$) de largeur sur quarante arpents (40) de profondeur, plus ou moins, étant et composant le lot numéro six cent soixante-huit (668) au cadastre officiel de la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, et borné comme suit: d'un côté, au nord-ouest, à M. Joseph-Edouard Couturier; et de l'autre côté, au sud-est, à monsieur Adélard Boily;

Propriétaires	*Taxes scolaires*	*Taxes municipales*	*Frais*	*Total*

2. Une autre terre située dans le même rang faisant partie du lot numéro six cent soixante-dix (P. 670) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La Malbaie, contenant un arpent et un quart (1 1/4) de largeur sur quarante arpents (40) de profondeur, bornée au nord, à Adélard Boily; et au sud, à Ferdina Lavoie.

A distraire les parties vendues.

Corporation municipale de la ville de Clermont

Arthur Boulianne, 152, Lapointe, Clermont	$ 484.40	$ 9.00	$ 493.40

Un emplacement sis en la ville de Clermont, étant et composant partie des lots six cent trente-sept et six cent trente-huit (P. 637 et P. 638) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie, mesurant une largeur uniforme de soixante-trois pieds (63') cette mesure étant prise à une distance de vingt pieds (20') au nord-ouest du lot 637-17 courant nord-ouest, sur une profondeur de cent quarante et un pieds et huit dixièmes de pieds (141.8'), le tout mesure anglaise et borné comme suit: au nord-est, à la rue Lapointe; des autres côtés à la propriété de la donatrice.

Durand, Jean-Paul, 90, L'Ormière, Loretteville	$ 225.66	$ 7.00	$ 232.66

Un immeuble situé dans la ville de Clermont connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot six cent sept (P. 607) au cadastre officiel pour la paroisse St-Etienne-de-La-Malbaie en le comté de Charlevoix, première division d'enregistrement de Charlevoix à La-Malbaie comprenant tout le terrain qu'il peut y avoir entre les bornes suivantes, savoir:

Vers le nord-est à la rivière Malbaie (Rivière Murray), vers le nord-ouest pour une partie du lot 609 au même cadastre et pour une partie à une partie du même lot 607 (voie d'évitement du Canadien National), vers l'ouest et le sud-ouest à deux parties du même lot 607 (la voie d'évitement et la ligne principale du Canadien National) vers le sud-est à une partie du lot 606 au même cadastre ensemble avec toutes les bâtisses dessus construites.

Corporation municipale de St-Siméon — Village

Raymond-Marie Tremblay, St-Siméon, Cté de Charlevoix	$ 15.11	$ 7.00	$ 22.11

Un emplacement sis à St-Siméon, étant et composant partie du lot vingt-quatre (P. 24) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Siméon, rang 1 sud-ouest, dans le canton Callières, de figure irrégulière, de grandeur indéterminée mais compris et délimité par les bornes suivantes savoir: au sud-est par la rue Simard; au sud-ouest à P. 24 (Philippe Savard); au nord-ouest à P. 24 (D'Auteuil Lumber); au nord-est à P. 24 (Claude Hébert).

Donné à Rivière-Malbaie, ce 12e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
LUCIEN BERGERON.

63250-4-2-o

Municipalité du comté de Montcalm

Avis public est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Montcalm, que JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, en la salle municipale du comté de Montcalm, à Ste-Julienne, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, sujets néanmoins au paiement de ce qui pourrait être dû au Gouvernement provincial, pour le prix desdits lots, savoir:

La Commission municipale de Québec, par décision en date du 29 décembre 1975, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, conformément aux dispositions de l'article 730 du Code municipal de la province de Québec.

Corporation municipale du canton Wexford et Chertsey

Noms et prénoms	*No du lot et du cadastre*	*Rang*	*Canton*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Lamothe, Guy	P. 55	9	Wexford	$ 75.20	$ 103.22	$ 178.42
Domaine Mont-Joli	7b-6	9	Chertsey	17.30	32.40	49.70
Wilkie, Norma	P. 53	8	Wexford	356.53	751.47	1,108.00

Corporation municipale du canton de Rawdon

Noms et prénoms	No de lot et de cadastre		Paroisse	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bartok, Frank & *Ux*	P. 16b	7	Rawdon	$ 49.34	$ 23.39	$ 72.73
Blaise, Roger	P. 14b	XI	Rawdon	17.24	24.74	41.98
Bobis, Alexander	P. 13e	5	Rawdon	62.88	22.90	85.78
Boivin, Serge	P. 23b	4	Rawdon	92.27	138.89	231.16
Burnett, Mme Jormilla	P. 15A	7	Rawdon	540.33	745.19	1,285.52
Cyr, Marcel & *Ux*	7c-22	6	Rawdon	76.03	216.56	292.59
Dainer, Franz	P. 11a	8	Rawdon	41.61	61.81	103.42
Desjardins, Adrien, Adj. GéCérat	P. 14b	11	Rawdon	28.80	28.22	57.02
Dickinson, Mme A.W.	P. 11	11	Rawdon	65.92	29.60	95.52
Dobrowsky, Ernest	P. 14b	5	Rawdon	171.93	96.18	268.11
Feist, Rudolph	P. 15b	5	Rawdon	264.75	492.52	757.27
Gagnon, Arm. & St-Denis, Jean	P. 12b & 12c	7	Rawdon	22.50	8.45	30.95
Gagnon, J.-Guy & *Ux*	13d-36	6	Rawdon	113.14	133.86	247.00
Gagnon, Wm, Adj. à Dame René St-Denis en 1975.	P. 16A	9	Rawdon	16.81		16.81
Vittorio Gaier, Adj. à Henri Hillman.	P. 14b	11	Rawdon	26.88	60.62	87.50
Goulet, Dame Léopold	P. 14b	11	Rawdon	5.63	7.04	12.67
Guay, René	P. 14b	7	Rawdon	180.83	81.92	262.75
Hénaire, J. Guy; Comtois Jeannine	P. 18A	2	Rawdon	19.17	27.66	46.83
Holzhecker, Jaroslaw & *Ux*	P. 11a	8	Rawdon	39.67	21.76	61.43
Karaziuski, Wladyslaw & Dacres, Basil.	P. 19b	7	Rawdon	14.14	62.24	76.38
Lalande, Jean-Guy	P. 23b	4	Rawdon	205.97	335.86	541.83
Leduc, Dame Lorraine	P. 13e	5	Rawdon	19.95	28.85	48.80
Lopez, Mario & *Ux*	P. 5b	8	Rawdon	20.33		20.33
McCarthy, Peter & *Ux*	P. 5b	8	Rawdon	61.06	136.00	197.06
McDonald, Charles & Noël Chevrette.	16b-291	10	Rawdon	8.40	82.25	90.65
Madio, Salvatore	16b-83	10	Rawdon	6.80	8.85	15.65
Moutoglis, Dimitrios	P. 14b	11	Rawdon	181.60	627.04	808.64
Mozutis, Emil	16b-222	10	Rawdon	6.80	8.87	15.67
Murphy, Paul & Flett, Doreen	16b-122	10	Rawdon	9.40	2.64	12.04
Oriettas, Georges	16b-233	10	Rawdon	8.40	8.69	17.09
Palladino, Bruno	P. 7c-19	6	Rawdon	11.06	29.84	40.90
Pemquette, Dame Simone Lavallée.	P. 12A	11	Rawdon	35.80	17.63	53.43
Pichet, Jean-Louis	P. 8b	9	Rawdon	74.86	33.65	108.51
Plante, André	P. 5b	8	Rawdon	44.32	19.73	64.05
Poulin. Dame Roméo	P. 13b	7	Rawdon	298.38	118.57	416.95
Inconnu	11h	5	Rawdon	26.29	56.29	82.58
Reputakowski, Adam	P. 14b	11	Rawdon	9.12	14.52	23.65
Ruscio, Mario	P. 12c	7	Rawdon	19.17	8.28	27.45
Stanino, Mike, Adj. à Henri Hillman.	P. 14b	11	Rawdon	55.68	98.63	154.31
Strong, Irvin Arnold	11-293	11	Rawdon	4.23	4.71	8.94
Stubec, Ivan	P. 14b	11	Rawdon	9.13	17.59	26.72
Swinden, James	P. 7c, P. 8c	7	Rawdon	149.51	178.97	328.48
St-Denis, Jean	16b-270	10	Rawdon	7.50		7.50
Woods, Mrs. Charles	P. 15A	6	Rawdon	82.20	45.70	127.90
Prévost, Wilbrod	P. 14b	7	Rawdon	175.03	70.47	245.50
Hillman, Henri	11-684-685-686-687.	11	Rawdon	17.63	24.93	42.56
Dufour, Lionel	16b-169-170	10	Rawdon	14.39	27.65	42.04
Campeau, Wm	11-218	11	Rawdon	7.57	16.34	23.91

Corporation municipale de Ste-Julienne

Bréard (dit Laroche), Jacqueline et Fleurette.	P. 68	Ste-Julienne	$ 73.70	$ 2.14	$ 75.84
Gaudreault, Claude	835-63 et 1/2 64	Ste-Julienne	65.75	7.42	73.17

Noms et prénoms	No de lot et de cadastre	Paroisse	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Laroche, Georges & Marcotte, Marcel	P. 708	Ste-Julienne	$ 99.75	$ 87.54	$ 187.29
Martin, Alexandre	P. 818	Ste-Julienne	60.85	6.03	66.88
Inconnu ou P. Quinn	597	Ste-Julienne	5.32	6.45	11.97
Succ. Odilon Richard	598	Ste-Julienne	27.75	5.63	33.38

Corporation municipale de St-Esprit

Boisvert, Guy	P. 307	St-Esprit	$ 25.56	$ 88.90	$ 114.46
Grégoire, Maurice	P. 466 et 467	St-Esprit	1.49		1.49
Laurentian, Hardwood	P. 419	St-Esprit	11.27	41.10	52.37
Leblanc, Jean-Paul	34-6	St-Esprit	50.70	148.69	190.39
Leclerc, Jean-Claude	P. 405	St-Esprit	4.54	1.99	6.53
Proulx, Rosaire	34-3	St-Esprit	54.18	5.53	59.71
Société de Gestion Nouvaine	P. 338, P. 376, P. 378	St-Esprit	47.72	28.97	76.69

Corporation municipale du Lac-Paré

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais	Total
Demers, Paul ou inconnu	P. 22	8	Chertsey	$ 139.41	$ 152.51	$ 14.29	$ 306.21
Domaine Grande Vallée	24-371	7	Chertsey	11.80	14.01	1.34	27.15
Labine, Jean	19-253	7	Chertsey	14.73	22.19	1.49	38.41
Longpré, Aurore	24-370	7	Chertsey	11.80	14.01	1.34	27.15
Longpré, Lise	24-368	7	Chertsey	19.88	31.90	2.88	54.66
Moreau, Raynald	16-6	6	Chertsey	22.86	203.51	4.41	230.78
Immeubles 50-50	19-216	7	Chertsey	12.20	42.86	5.06	60.13
Immeubles 50-50	19-639	7	Chertsey	12.20	46.91	5.06	64.17
Immeubles 50-50	24-15	7	Chertsey	11.80	59.38	3.06	74.24
Immeubles 50-50	24-17	7	Chertsey	20.40	56.05	10.52	86.97
Immeubles 50-50	24-78	7	Chertsey	11.80	58.00	3.06	78.26
Immeubles 50-50	24-89	7	Chertsey	11.80	58.00	3.06	72.86
Immeubles 50-50	24-90	7	Chertsey	11.80	58.00	3.06	72.86
Immeubles 50-50	24-135	7	Chertsey	11.80	80.06	3.06	94.92
Immeubles 50-50	24-136	7	Chertsey	11.80	87.18	3.06	102.04
Immeubles 50-50	24-139	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-140	7	Chertsey	5.90	38.00	2.07	45.97
Immeubles 50-50	24-141	7	Chertsey	5.90	41.95	2.07	49.92
Immeubles 50-50	24-142	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-152	7	Chertsey	11.80	56.05	3.06	70.91
Immeubles 50-50	24-153	7	Chertsey	11.80	56.05	3.06	70.91
Immeubles 50-50	24-171	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-172	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-173	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-177	7	Chertsey	5.90	40.22	2.07	48.19
Immeubles 50-50	24-178	7	Chertsey	12.20	40.22	4.10	56.52
Immeubles 50-50	24-181	7	Chertsey	5.90	40.05	2.07	48.02
Immeubles 50-50	24-182	7	Chertsey	5.90	40.05	2.07	48.02
Immeubles 50-50	24-183	7	Chertsey	5.90	40.05	2.07	48.02
Immeubles 50-50	24-221	7	Chertsey	11.80	52.30	3.06	67.16
Immeubles 50-50	24-222	7	Chertsey	11.80	55.67	3.06	70.53
Immeubles 50-50	24-223	7	Chertsey	11.80	55.27	3.06	70.13
Immeubles 50-50	24-232	7	Chertsey	11.80	106.27	3.06	121.13
Immeubles 50-50	24-239	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-240	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-241	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-242	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais	Total
Immeubles 50-50	24-249	7	Chertsey	$ 5.90	$ 39.53	$ 2.07	$ 47.50
Immeubles 50-50	24-250	7	Chertsey	5.90	39.53	2.07	47.50
Immeubles 50-50	24-251	7	Chertsey	5.90	39.68	2.07	47.65
Immeubles 50-50	24-252	7	Chertsey	5.90	38.93	2.07	47.90
Immeubles 50-50	24-254	7	Chertsey	5.90	42.24	2.07	50.21
Immeubles 50-50	24-255	7	Chertsey	5.90	41.95	2.07	49.92
Immeubles 50-50	24-256	7	Chertsey	5.90	41.95	2.07	49.92
Immeubles 50-50	24-266	7	Chertsey	5.90	40.61	2.07	48.58
Immeubles 50-50	24-270	7	Chertsey	5.90	42.24	2.07	50.21
Immeubles 50-50	24-271	7	Chertsey	5.90	42.24	2.07	50.21
Immeubles 50-50	24-272	7	Chertsey	5.90	42.24	2.07	50.21
Immeubles 50-50	24-273	7	Chertsey	5.90	41.95	2.07	49.92
Immeubles 50-50	24-274	7	Chertsey	11.80	57.71	3.06	72.57
Immeubles 50-50	24-275	7	Chertsey	20.40	57.71	11.83	89.94
Immeubles Chertsey	24-336	7	Chertsey	33.10	87.44	19.05	139.59
Lespérance, Jacques	22-45	7	Chertsey	63.56	56.67	8.57	128.80
Fermers & Merchants Trusts	17-23	6	Chertsey	62.00	110.68	26.90	199.58
R. Landry Inc.	22-260	7	Chertsey	13.90	41.06	9.10	64.06
Léonard, Gaétan ou inconnu	P. 18	7	Chertsey	36.77	67.51	4.99	109.27
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-45	7	Chertsey	6.20	15.46	1.36	23.02
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-46	7	Chertsey	6.20	15.46	1.36	23.02
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-95	7	Chertsey	3.10	7.87	0.99	11.96
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-96	7	Chertsey	6.20	7.87	1.36	15.43
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-97	7	Chertsey	6.20	7.87	1.36	15.43
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-98	7	Chertsey	3.10	7.87	0.99	11.96
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-99	7	Chertsey	4.26	10.67	1.13	16.06
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-100	7	Chertsey	3.10	7.82	0.99	11.91
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-101	7	Chertsey	3.10	7.79	0.99	11.88
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-102	7	Chertsey	3.10	7.79	0.99	11.88
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-193	7	Chertsey	3.10	7.81	0.99	11.90
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-194	7	Chertsey	3.10	7.81	0.99	11.90
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-215	7	Chertsey	6.20	15.46	1.36	23.02
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-216	7	Chertsey	6.20	15.54	1.36	23.10
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-217	7	Chertsey	6.20	15.54	1.36	23.10
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-218	7	Chertsey	6.20	15.54	1.36	23.10
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-219	7	Chertsey	6.20	15.63	1.36	23.19
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-259	7	Chertsey	4.26	10.90	1.13	16.29
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-260	7	Chertsey	3.10	8.08	0.99	12.17
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-261	7	Chertsey	3.10	8.08	0.99	12.17
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-262	7	Chertsey	3.10	8.08	0.99	12.17
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-263	7	Chertsey	1.55	3.96	0.80	6.31
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-264	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-265	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-267	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-268	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
City Loan & Finance Co. Ltd.	24-269	7	Chertsey	3.10	7.78	0.99	11.87
Les Immeubles Baccam Ltée	19-574	7	Chertsey	5.90	64.43	1.96	72.29
Les Immeubles Baccam Ltée	19-575	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-576	7	Chertsey	5.90	11.56	1.96	19.42
Les Immeubles Baccam Ltée	19-577	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-578	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-579	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-580	7	Chertsey	5.90	60.47	1.96	68.33
Les Immeubles Baccam Ltée	19-81	8	Chertsey	11.80	82.57	2.98	97.35
Les Immeubles Baccam Ltée	19-95	8	Chertsey	11.80	72.48	2.98	87.26
Les Immeubles Baccam Ltée	19-96	8	Chertsey	11.80	72.48	2.98	87.26
Simard, Jacqueline	17-158, 16-171	6	Chertsey	154.23	191.47	27.39	373.09

Corporation municipale de St-Calixte

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Gascon, Denis	P. 8c	1	Kilkenney	$ 65.32	$ 67.06	$ 132.38
St-Germain, Ernest	P. 8c	1	Kilkenney	164.61	254.77	419.38
Gervais, Maurice	P. 9b	1	Kilkenney	109.41	143.01	252.42
Succ. Marie-Anne Desjardins & *Al.*	P. 11b	2	Kilkenney	73.86	96.18	170.04
Gilbert, Laurent	P. 12	2	Kilkenney	119.20	108.70	227.90
Lemoyne, Jean-Paul	10b-322	3	Kilkenney	89.04	77.99	167.03
Bolduc, Guy	10b-342	3	Kilkenney	81.72	71.51	153.23
Charron, Gaétan	10b-354, P. 11b	3	Kilkenney	17.54	16.74	34.28
Lavoie, J.-Maurice	18A-130 et 130A	5	Kilkenney	8.66	48.41	57.07
Leclerc, Dame Roger	11b-664	3	Kilkenney	117.57	501.68	619.25
Palladini, Dame Marie	P. 11b	3	Kilkenney	28.15	66.23	94.38
Lamontagne, Dame Nancy	P. 11b	3	Kilkenney	122.24	267.30	389.54
Beaulieu, Pierrette	P. 11b	3	Kilkenney	9.41	3.88	13.29
Samson, André	P. 11c	3	Kilkenney	190.29	210.19	400.48
Lamontagne, Dame Anita	P. 11c	3	Kilkenney	235.51	226.84	462.35
Anciaux, Georges	P. 11c	3	Kilkenney	563.41	496.36	1,059.77
Anastasopoulos, Steven	12-121	3	Kilkenney	9.41	3.88	13.29
Guy, Jean-Yves	12-87, 88, 89	3	Kilkenney	112.25	85.93	198.18
Auger, André	P. 18-5	3	Kilkenney	92.58	90.77	183.35
Flachère, Jean & *Ux*	9d-11	4	Kilkenney	80.10	67.77	147.87
McPhersen, J.-Claude & *Ux*	9d-116	4	Kilkenney	93.12	134.86	227.98
Tremblay, Dame Rita	9d-152 et 153	4	Kilkenney	23.86	21.68	45.54
Beaudin, Sylvio	P. 10A, P. 10b	4	Kilkenney	20.81	16.14	36.95
Gadoury, J.-Louis & *Al*	10c-2	4	Kilkenney	9.41	4.04	13.45
Gadoury, J.-Louis & *Al*	10c-3	4	Kilkenney	138.23	112.84	251.67
Gallant, Gisèle	10c-4	4	Kilkenney	10.22	4.28	14.50
Gadoury, Jean-Louis	10c-5	4	Kilkenney	10.22	4.46	14.68
Leblond, Jean-Guy	P. 19A	4	Kilkenney	20.81	8.38	29.19
Fragomele, Casino	9b-110A	5	Kilkenney	15.11	44.41	59.52
Richard, André & *Ux*	9b-115 à 118	5	Kilkenney	67.86	93.39	161.25
Charlebois, Maurice & *Ux*	9b-223-226	5	Kilkenney	30.37	12.43	42.80
Charlebois, Maurice & *Ux*	P. 9a, P. 9b, 239, 240.	5	Kilkenney	9.61	3.88	13.49
Charlebois, Maurice & *Ux*	P. 9a, P. 9b, 237, 238.	5	Kilkenney	9.61	3.88	13.49
Lydia Gerden Dev.	P. 9a-381 à 384	5	Kilkenney	56.65	50.93	107.58
Lydia Gerden Dev.	P. 9a-421, 422	5	Kilkenney	27.41	25.73	53.14
Lydia Gerden Dev.	P. 9a-556 à 568	5	Kilkenney	30.76	20.33	51.09
Lydia Gerden Dev.	P. 9a-693 et 694	5	Kilkenney	12.75	8.14	20.89
Lamoureux, Jacques	P. 9a-721 à 724	5	Kilkenney	89.66	233.13	322.79
Lamoureux, Dame Jacques	P. 9a-725 et 726	5	Kilkenney	8.66	26.67	35.33
Tousignant, Dame Agnès	P. 9a-1202-1203	5	Kilkenney	11.10	13.76	24.86
Tousignant, Dame Agnès	P. 9a-1222-1223	5	Kilkenney	10.35	13.76	24.11
Liboiron, Albert	P. 9a-1302-1303	5	Kilkenney	9.41	8.35	17.76
Daigle, Emma a/s Roger Daigle	P. 9a-1577 à 1582.	5	Kilkenney	19.18	18.51	37.69
Dionne, Armand	P. 9a-1605-1606	5	Kilkenney	10.22	4.28	14.50
Dionne, Armand	P. 9a-1607-1608	5	Kilkenney	9.47	4.28	13.75
Dionne, Armand	P. 9a-1609 à 1611.	5	Kilkenney	14.36	6.61	20.97
Cohen, Jacques	P. 10a	5	Kilkenney	181.93	80.85	262.68
Lamoureux, Réal	10a-38	5	Kilkenney	14.71	30.43	45.14
Tremblay, David	P. 11E	5	Kilkenney	23.96	39.40	63.36
Beaulieu, Albert	P. 17a-948-948a	5	Kilkenney	9.41	3.88	13.29
Flamme, Thierry	17c-268	5	Kilkenney	9.41	3.88	13.29
Wolfe, Yvette & *Vir*	P. 18A	5	Kilkenney	9.41	3.96	13.37
Thériault, Réal	18a-280-280A	5	Kilkenney	9.41	8.35	17.76
Bernier, Pierre	P. 18a-99-99a	5	Kilkenney	89.04	250.26	339.30
Gagnon, Arthur	P. 18A-204-204A	5	Kilkenney	9.97	9.36	19.33
Paquette, Jean-Marie	P. 18a-33 à 34a	5	Kilkenney	17.54	27.12	44.66
Desroches, Chs-Edouard	P. 18a-66-66a	5	Kilkenney	9.41	8.35	17.76
Boisse, Gérard	P. 18a-78-78A	5	Kilkenney	10.81	13.50	24.31

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Beauchamp, André	P. 18a-112 à 113A	5	Kilkenney	$ 21.18	$ 28.39	$ 49.57
Plourde, Normand	P. 18a-154-154A	5	Kilkenney	9.41	8.35	17.76
Barette, André	P. 17a-313-313A	5	Kilkenney	15.88	19.10	34.98
Légaré, Claude	P. 18a-268-268A	5	Kilkenney	9.41	8.35	17.76
Turcotte, Lionel	P. 20b	5	Kilkenney	35.47	16.33	51.80
Racine, Richard	P. 3c, P. 4A	6	Kilkenney	19.99	8.94	28.93
Poirier, Roland	P. 7a	6	Kilkenney	105.35	44.31	149.66
Bélanger, André	P. 7a	6	Kilkenney	119.20	50.93	170.13
Synnott, Léopold a/s André Bélanger	P. 7a	6	Kilkenney	19.18	8.55	27.73
Gendron, Marcel	P. 8d	6	Kilkenney	147.72	228 63	376.35
Beauchamp, Jean-Guy	P. 9a	6	Kilkenney	156.69	68.80	225.49
Dumais, Jean-Guy	P. 10a	6	Kilkenney	205.09	123.04	328.13
Desloges, Jacques	P. 10A	6	Kilkenney	518.84	894.35	1413.19
Dodon, François	P. 13b, P. 14A	6	Kilkenney	93.33	94.57	187.90
Aubry, Denis	P. 13b	6	Kilkenney	56.45	61.97	118.42
Aubry, Philippe	P. 14a	6	Kilkenney	18.38	28.45	46.83
Aubry, Philippe	P. 13b	6	Kilkenney	266.50	315.89	582.39
Gagné, Jeannine Bradette	P. 13b	6	Kilkenney	11.02	10.06	21.08
Legault, Claude	P. 19D	6	Kilkenney	163.94	218.40	382.34
Roger, Gérard	P. 10a	7	Kilkenney	20.81	32.51	53.32
Dubois, Aline Bertrand	P. 10A	8	Kilkenney	13.22	11.73	24.95
Roy, Roger a/s Yves Roy	P. 12b	8	Kilkenney	13.00	10.06	23.06
Toussin, René G.	P. 12b-29-30	9	Kilkenney	141.12	68.61	209.73
Hamelin, Paul	P. 13a-3175-3175a	9	Kilkenney	9.65	13.50	23.15
Laberge, Hélène	P. 13b-447 à 448A	9	Kilkenney	17.54	27.12	44.66
Daviau, Claude	P. 13b-2086-2087	9	Kilkenney	9.41	8.26	17.67
Guertin, Gérard	P. 13b-2397-2398	9	Kilkenney	10.95	27.65	36.60
Addy, Michel	P. 14A	9	Kilkenney	155.66	236.77	392.43
Dubois, Ange-Albert	P. 14a	9	Kilkenney	123.83	113.83	237.66
Giroux, Claude	P. 15a	9	Kilkenney	20.81	9.95	30.76
Chicoine, Andrew	P. 15b, P. 15c	9	Kilkenney	22.45	10.11	32.56
Savard, Roger	17c-81	9	Kilkenney	12.66	5.63	18.29
Daigle, Claude	17c-93	9	Kilkenney	17.88	5.17	23.05
Labelle, Armand	17c-200	9	Kilkenney	7.28	8.35	15.63
Laurin, Dame Léopold	17c-214	9	Kilkenney	11.02	10.06	21.08
Patry, Claude	17c-317	9	Kilkenney	105.08	92.30	197.38
Salerno, Salvatore	P. 9b-286 à 289	10	Kilkenney	203.53	190.92	394.45
Lahaie, Jean-Claude	P. 10A	10	Kilkenney	13.49	20.82	34.31
Robillard, Doris Masson	P. 12b	10	Kilkenney	98.01	142.22	240.23
Miron, Alfred	P. 3	XI	Kilkenney	70.91	57.86	128.77
Boyer, Jules	P. 3	XI	Kilkenney	68.68	93.48	162.16
Pigeon, Eugène	P. 3	XI	Kilkenney	88.24	179.94	268.18
Blanchet, Pauline	P. 4-185-188	XI	Kilkenney	208.01	98.70	306.71
Giffard, Dame Yolande	P. 5b-134	XI	Kilkenney	11.02	16.25	27.27
Giffard, Dame Yolande	P. 5b-135	XI	Kilkenney	89.10	119.21	208.31
Gélineau, Alphonse	5b-148	XI	Kilkenney	11.02	4.22	15.24
Gélineau, Alphonse	5b-149	XI	Kilkenney	112.73	109.67	222.40
Philippe, Marcel a/s Josiane Lavigne	5b-154	XI	Kilkenney	82.60	78.16	160.76
Philippe, Marcel a/s Josiane Lavigne	5b-221	XI	Kilkenney	76.88	71.91	148.79
Reigner, Nicole	5b-257	XI	Kilkenney	83.08	71.99	155.07
Laberge, Yvon	P. 5A, P. 5b	XI	Kilkenney	171.23	74.57	245.80
Leeming, J.I.	P. 5c-P. 5d (298-51)	XI	Kilkenney	57.27	46.03	103.30
Lalonde, Succ. Léopold	P. 5c-115	XI	Kilkenney	88.24	292.20	380.44
Arbic, Renald	5c-5d-34, 22	XI	Kilkenney	255.29	224.08	479.37
Vincent, Michel	5d-108	XI	Kilkenney	10.23	8.44	18.67
Vincent, Michel	5d-109	XI	Kilkenney	8.90	8.44	17.34
Vincent, Michel	5d-110	XI	Kilkenney	8.90	8.44	17.34
Vincent, Michel	5d-111	XI	Kilkenney	8.90	8.44	17.34
Vincent, Michel	5d-139	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-140	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-141	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74

Noms et prénoms	No du lot et du cadastre	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Vincent, Michel	5d-142	XI	Kilkenney	$ 10.57	$ 10.17	$ 20.74
Vincent, Michel	5d-205	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-206	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-207	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Vincent, Michel	5d-208	XI	Kilkenney	10.57	10.17	20.74
Bélisle, Jacques	5d-163	XI	Kilkenney	11.02	23.32	34.34
Umandep, Jaime & Laurent Leblanc	5d-225	XI	Kilkenney	47.71	48.38	96.09
Keene, Carole	5d-316	XI	Kilkenney	140.38		140.38
Brousseau, Ernest	5d-317	XI	Kilkenney	69.24		69.24
Havill, Wm	5d-353	XI	Kilkenney	355.29	219.79	575.08
Malo, Adrien-Serge	P. 8	XI	Kilkenney	68.05	36.67	104.74
Martin, Rolland A.	P. 9a	XI	Kilkenney	112.68	83.78	196.46
Bastien, Lilianne	P. 9a	XI	Kilkenney	120.84	111.34	232.18
Desjardins, Juliette	P. 10A	XI	Kilkenney	19.18	48.69	67.87
Orsini, Luigi	P. 10A	XI	Kilkenney	198.22	440.43	638.65
Mc Gregor, Frank	P. 13c	XI	Kilkenney	17.54	16.74	34.28
Poirier, René	P. 13c	XI	Kilkenney	23.26	22.59	45.85
Latreille, Jean-Paul	P. d	XI	Kilkenney	19.18	74.44	93.62

Donné à Ste-Julienne, ce 7e jour de janvier 1976.

Le secrétaire,
HENRI DUPUIS.

33219-4-2-o

Municipalité du comté de Gaspé-Est

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, E.O. Bouchard, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après désignés, y compris les bâtisses dessus construites, seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires à moins que ces taxes et frais encourus ne soient payés avant, savoir:

Corporation municipale de Newport

Allain, Lionel W., Newport Ouest, P.Q.
P. 765, Bloc « A », canton Newport.
Taxes municipales: $56.76, taxes scolaires: $136.02. Total: $192.78.

Allain, Olivain, Newport Ouest, P.Q.
P. 790, Bloc « A », canton Newport.
57′ de front 100′ de profondeur.
Borné au sud-est par la route 132, nord-ouest par le rang 2, est par la propriété de M. Roland Huard et ouest par les propriétés de Mme Léo Bourget et Pierre-Paul Allain.
Taxes municipales: $73.74.

Anglehart, Aimé, Newport Centre, P.Q.
P. 280, rang du Village, canton Newport.
80′ de front 100′ de profondeur.
Nord par le résidu du lot 280, sud par la route 132, ouest résidus des lots 280 et 279, est lot P. 276, prop. Julien Savage.
Taxes municipales: $83.15, taxes scolaires: $353.97. Total des taxes: $437.12.

Municipality of the County of Gaspé-East

Public notice is hereby given by the undersigned E.O. Bouchard, Secretary-Treasurer of the aforesaid municipality, that the immoveables hereinafter described, including the buildings thereon erected, shall be sold by public auction at the place where the county council holds its sittings, on THURSDAY the ELEVENTH day of MARCH, 1976, at TEN o'clock in the forenoon, for municipal and school taxes, unless these taxes and costs incurred be paid before the sale, namely:

Municipal Corporation of Newport

Allain, Lionel W., Newport West, P.Q.
P. 765, Bloc "A" Township of Newport.
Municipal taxes: $56.76, school taxes: $136.02. Total: $192.78.

Allain, Olivain, Newport West, P.Q.
P. 790, Bloc "A", Township of Newport.
57′ frontage by a depth of 100′.
Bounded southeast route 132, northwest by range 2, east, property of Mr Roland Huard and west by property of Léo Bourget and Pierre-Paul Allain.

Municipal taxes: $73.74.

Anglehart, Aimé, Newport Centre, P.Q.
P. 280, Village Range, Township of Newport.
80′ in front 100′ in depth.
North residue of lot 280, south by route 132, west residue lots 280 and 279, east P. 276, prop. Julien Savage.
Municipal taxes: $83.15, school taxes: $353.97. Total of taxes: $437.12.

Anglehart, Léo, Newport Ouest, P.Q.
Située sur le lot P. 766, Bloc « A », canton Newport, propriété de Mme Bertha Loiselle.
Taxes municipales: $53.84.
Beauchamps, Adrien, Newport Pointe, P.Q.
P. 235, rang du Village, canton Newport.
150.5′ front 75′ profondeur.
Borné au: Nord résidu du lot 235, prop. de Normand Beauchamps, est lot 234 ptie, prop. Henri Meunier, sud ancien boulevard Perron, ouest par le lot 239, prop. Mme Méluina Cyr.
Taxes municipales: $254.06.
Blampied, Gérard, Newport Centre, P.Q.
Lots P. 305, P. 306, P. 309 et P. 310, rang 1, village de Newport, canton Newport.
Les lots P. 305, P. 310 et P. 309 ont 60′ de front, 9,240′ superficie. Le lot 306 ptie mesure 52′ de front par 153′ de profondeur.
Bornes:
Lot P. 305, est résidu du lot 305, prop. Joseph Lejeune, sud lot 309, prop. Gérard Blampied, ouest lot 310, prop. de Jean Delorme, nord résidu lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 306, nord résidu lot 306, prop. Richard Blampied, est P. 302, prop. Ghislain Synnett, P. 302, prop. Pierre Mercier, sud par boulevard Perron, ouest lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 309, nord lot P. 305, prop. Gérard Blampied, ouest lot ptie 310, prop. Gérard Blampied, sud par le boulevard Perron et est résidu lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 310, sud boulevard Perron, ouest et nord par le résidu du lot 310, prop. Jean Delorme, est P. 305, prop. Gérard Blampied.
Taxes municipales: $119.79.
Castilloux, François-Xavier, Newport Ouest, P.Q.
Lot 805, rang 2, Newport.
Superficie de 36.5 acres.
Borné au nord-ouest par le rang 3, nord-est lot 806, sud-est Bloc « A » et sud-ouest par 804.
Taxes municipales: $5.03.
Crosnier, Thomas, Newport Centre, P.Q.
Lots 360, 361 et P. 362, rang 1, canton Newport.

Mesures et bornes:
Lot 360, 76′ de front 100′ de profondeur.
Sud par le Chemin de Fer Nationaux, ouest lot 365, prop. Alcide Crosnier, est lot 359, prop. Roland Lejeune, et nord rang 4.
Lot 361, 68.5′ de front 179′ en profondeur.
Nord par le Chemin de Fer Nationaux, sud boulevard Perron, est lot 358, prop. Roland Lejeune, et ouest lot 364, prop. Alcide Crosnier.
Lot P. 362, superficie de .93 acre.
Nord par le résidu lot 362, prop. Fernand Crosnier, sud Golfe St-Laurent, est lot 357, prop. Reynald Lantin (Salomon), et ouest lot 363, prop. Alcide Crosnier.

Taxes municipales: $196.25.
Cyr, Armand Guy, Newport Centre, P.Q.

Anglehart, Léo, Newport West, P.Q.
Situated on lot P. 766, Bloc "A" Township of Newport, property of Mrs. Bertha Loiselle.
Municipal taxes: $53.84.
Beauchamps, Adrien, Newport Point, P.Q.
P. 235, Village Range, Township of Newport.
150.5′ in front 75′ depth.
Bounded: North residue lot 235, prop. Normand, Beauchamps, east, P. 234, prop. Henri Meunier, south by the old highway Perron Boulevard, west lot 329 prop. Mrs. Méluina Cyr.
Municipal taxes: $254.06.
Blampied, Gérard, Newport Centre, P.Q.
Lots P. 305, P. 306, P. 309 and P. 310, range One, Village of Newport, Township of Newport.
The lots P. 305, P. 309 and P. 310 have 60′ in front and an Area of 9,240′. The lot P. 306 has 52′ in front by 153′ in depth.
Bounded as follows:
Lot P. 305, east residue lot 305, prop. Joseph Lejeune, south lot 309, prop. Gérard Blampied, west lot 310, prop. Jean Delorme, north residue lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 306, north residue lot 306, prop. Richard Blampied, east P. 302, prop. Ghislain Synnett, P. 302, prop. Pierre Mercier, south Perron Boulevard, west lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 309, north lot P. 305, prop. Gérard Blampied, west lot P. 310, prop. Gérard Blampied, south Perron Boulevard and east residue lot 305, prop. Joseph Lejeune.
Lot P. 310, south Perron Boulevard, west and north by the residue of lot 310, prop. Jean Delorme, east P. 305, prop. Gérard Blampied.
Municipal taxes: $119,79.
Castilloux, François-Xavier, Newport West, P.Q.
Lot 805, second range, Newport.
Area of 36.5 acres.
Bounded to the nothwest by range 3, northeast lot 806, southeast Bloc "A" and southwest by 804.
Municipal taxes: $5.03.
Crosnier, Thomas, Newport Centre, P.Q.
Lots 360, 361 and P. 362, range 1, Township of Newport.
Description:
Lot 360, 76′ in front 100′ in depth.
South by the C.N.R., west lot 365, prop. Alcide Crosnier, east lot 359, prop. Roland Lejeune, and north by range 4.
Lot 361, 68.5′ in front 179′ in depth.
North by the C.N.R., south Perron Boulevard, east by lot 358, prop. Roland Lejeune, and west lot 364, prop. Alcide Crosnier.
Lot 362, area of .93 acre.
North by the residue of lot 362, prop. Fernand Crosnier, south Golfe St-Laurence, east lot 357, prop. Reynald Lantin (Salomon), and west lot 363, prop. Alcide Crosnier.
Municipal taxes: $196.25.
Cyr, Armand Guy, Newport Centre, P.Q.

P. 413, rang 1, Newport.
40′ de large par 75′ profondeur.
Bornés au nord, sud et ouest par le résidu du lot 413, prop. Armand Cyr (Salomon), est par le lot 412, prop. Polydore Grenier.
Taxes municipales: $258.02, taxes scolaires: $255.48. Total des taxes: $513.50.
Cyr, Armand J.J., Newport Pointe, P.Q.
Lot P. 101, rang du Village, canton Newport.
75′ de large par 75′ de profondeur.
Borné au nord et est par le résidu du lot 101, prop. de Calir Grenier, sud par le boulevard Perron et ouest par le lot 105, prop. d'Alcide Blais et 104 prop. d'Albert Cyr (Thomas).
Taxes municipales: $69.66, taxes scolaires: $53.74. Total des taxes: $123.40.
Cyr, Ménard, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 790, Bloc « A », canton Newport.
96′ de front par 100′ de profondeur.
Borné au nord par la route nationale et lot P. 790, prop. de Gérald Cyr, sud et ouest par le résidu du lot 790, prop. de Mme Roland David, et est par le lot 789, prop. de Gérard Travers.
Taxes municipales: $28.31.
Cyr, Rémi, Newport Pointe, P.Q.
Lot 893, rang 4, canton Newport.
Superficie de 42 acres.
Borné au nord-ouest par le rang 5, nord-est par le rang du Chemin Neuf, sud-est par le rang du village et sud-ouest par le lot 892.
Taxes municipales: $10.11.
Fullum, Fernand, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 765, Bloc « A », canton Newport.
180′ de large par 100′ de profondeur.
Partie de lot, borné au nord par la route 132, sud par le boulevard Perron, est par le lot 763, prop. Joseph Levesque, et ouest lot 766, prop. de Mme Bertha Loiselle.
Partie de lot, borné au nord par le boulevard Perron, P. lot 765, prop. de Réjean Levesque, et lot P. 765, prop. Ovila Huard, sud par le Golfe St-Laurent sauf la partie occupée par le C.N.R., est par le lot 764, prop. du Directeur des Terres des Anciens Combattants et la partie sud des Chemins de Fer Nationaux par le lot 763, prop. de Joseph Levesque, ouest par le lot P. 766, prop. de Mme Bertha Loiselle, et P. 766, prop. de David Michel.
Taxes municipales: $35.79.
Hammon, Robert, adresse inconnue.
Lot 892, rang 4, canton Newport.
47 acres en superficie.
Borné au nord-ouest par le rang 5, nord-est par le lot 893, sud-est par le rang du Village et sud-ouest par le 891.
Taxes municipales: $6.59.
Huard, Ludger, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 791, Bloc « A », canton Newport.
50′ de large par 75′ de profondeur.
Borné au nord et ouest par le résidu du lot 791, prop. de Léo Huard, est par P. 791, prop. de Pierre-Léon Huard, et sud par la Route nationale.

P. 413, 1st range, Township of Newport.
40′ wide by 75′ in depth.
Bounded to the north, south and west by the residue of lot 413, prop. Armand Cyr (Salomon), east by lot 412, prop. of Polydore Grenier.
Municipal taxes: $258.02, school taxes: $255.48. Total taxes due: $513.50.
Cyr, Armand J.J., Newport Point, P.Q.
Lot P. 101, Village Rang, Township of Newport.
75′ wide by a depth of 75′.
Bounded to the north and east by the residue of lot 101, prop. of Calir Grenier, south by the Perron Boulevard and west by lot 105, prop. of Alcide Blais and lot 104, prop. of Albert Cyr (Thomas).
Municipal taxes: $69.66, school taxes: $53.74. Total of taxes: $123.40.
Cyr, Ménard, Newport West, P.Q.
Lot P. 790, Bloc "A", Township of Newport.
96′ in front by 100′ in depth.
Bounded to the north by the Main Highway and lot P. 790, prop. Gérald Cyr, south and west by the residue of lot 790, prop. Mrs. Roland David, and east by lot 789, prop. of Gérald Travers.
Municipal taxes: $28.31.
Cyr, Rémi, Newport Point, P.Q.
Lot 893, 4th range, Township of Newport.
Area of 42 acres.
Bounded to the northwest by the Fifth range, northeast by the "rang du Chemin Neuf", southeast by the Village Range, and South West by the lot 892.
Municipal taxes: $10.11.
Fullum, Fernand, Newport West, P.Q.
Lot P. 765, Bloc "A", Township of Newport.
180′ wide by 100′ deep.
Part of lot bounded to the north by route 132, south by the Perron Boulevard, east by lot 763, prop. Joseph Levesque, and west by lot 766, prop. Mrs. Bertha Loiselle.
Part of lot bounded to the north by the Perron Boulevard, P. lot 765, prop. Réjean Levesque, and lot P. 765, prop. Ovila Huard, south by the Golfe St-Lawrence except the part owned by the C.N.R., east by lot 764, prop. Director, Veterans Land Act and the C.N.R. and part south in the name of Joseph Levesque, west by P. 766, prop. Mrs. Bertha Loiselle, and P. 766, prop. David Michel.

Municipal taxes: $35.79.
Hammon, Robert, unknown address.
Lot 892, range 4, Township of Newport.
Having an area of 47 acres.
Bounded to the northwest by the Fifth range, northeast by lot 893, southeast by the Village Range and southwest by lot 891.
Municipal taxes: $6.59.
Huard, Ludger, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 791, Bloc "A", Township of Newport.
50′ wide by a depth of 75′.
Bounded to the north and west by the residue of lot 791, prop. Léo Huard, east by P. 791, prop. Pierre-Léon Huard, and south by the Main Highway.

Taxes municipales: $97.59.
Huard, Paul-Arthur, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 781, Bloc « A », canton Newport.
50 de front par 60′ de profondeur.
Borné au nord-est par le résidu du lot 781, prop. de Camille Loiselle, est par le lot 778, prop. de René Cormier, sud-ouest par la Route nationale et ouest par P. 781, prop. de Georges Castilloux.
Taxes municipales: $39.59.
Huard, Pierre, Newport Ouest, P.Q.
Lot 798, Bloc « A », canton Newport.
Superficie de 10,890 pi. ca.
Borné au nord-ouest, sud-est et sud-ouest par le lot 799 et au sud-est par la Route.
Taxes municipales: $32.22.
Huard, Pierre Léon, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 791, Bloc « A », canton Newport.
50 de front par 75′ de profondeur.
Borné au nord par le résidu du lot 791, prop. Léo Huard, est par P. 790 (Pierre-Paul Allain), ouest par P. 791 (Ludger Huard) et sud par la Route nationale.
Taxes municipales: $1.58.
Lantin, Mme Olivier, Newport Ouest, P.Q.
Lot 756, Bloc « A », canton Newport.
90.5′ de front par une profondeur de 100′.
Borné au nord-ouest par le rang 2, nord-est par le lot 755, sud-est par le boulevard Perron et sud-ouest par le lot 757, sauf la partie expropriée par le Ministère des transports.
Taxes municipales: $4.98.
Lantin, Sylvio P., Newport Centre, P.Q.
Lot 348, rang 1, canton Newport.
Mesurant 58 de front par une profondeur de 100′.
Borné au nord par la Route nationale, sud par le Golfe St-Laurent, est par le lot 342 (Succ. Simon Grenier) et ouest par le lot 350 (Denis Castilloux).
Lot 390, rang 1, canton Newport.
Mesurant 25 de front par une profondeur de 75′.
Borné au nord, est et ouest par le lot 389 (Bruno Mercier) et sud par le C.N.R.
Taxes municipales: $553.20, taxes scolaires: $806.22. Total: $1,359.42.
Leblanc, Charles, adresse inconnue.
Lot 890, rang 4, canton Newport.
Superficie 48.3 acres.
Borné au nord-ouest par le rang 5, nord-est par le lot 891, sud-est par le rang du Village et sud-ouest par le lot 889.
Taxes municipales: $6.84.
Lejeune, Louis, Newport Centre, P.Q.
Lot 444, rang 1, canton Newport.
Borné à l'est par le ruisseau, nord par la Route nationale, sud par le Golfe St-Laurent et ouest par P. 453 (Michel Smith).
Taxes municipales: $95.62.
Lemieux, Robert, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 697, Bloc « A », canton Newport.
Mesurant 80 de front par 100′ de profondeur.
Borné à l'est par P. 697 (Valmont Duguay), nord par P. 697 (Valmont Duguay), ouest P. 698 (Julien

Municipal taxes: $97.59.
Huard, Paul-Arthur, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 781, Bloc "A", Township of Newport.
50′ wide by 60′ in depth.
Bounded to the northeast by the residue of lot 781, prop. of Camille Loiselle, east by lot 778, prop. of René Cormier, southwest by the Main Highway and west by P. 781, prop. George Castilloux.
Municipal taxes: $39.59.
Huard, Pierre, Newport Ouest, P.Q.
Lot 798, Bloc 'A", Township of Newport.
Area of 10,890 sq. ft.
Bounded to the northwest, southeast and southwest by lot 799 and southeast by the Road.
Municipal taxes: $32.22.
Huard, Pierre Léon, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 791, Bloc "A", Township of Newport.
50′ wide by a depth of 75′.
Bounded to the north by the residue of lot 791 (Léo Huard), east by P. 790 (Pierre-Paul Allain), west by P. 791 (Ludger Huard) and south by the Main Highway.
Municipal taxes: $1.58.
Lantin, Mrs. Olivier, Newport Ouest, P.Q.
Lot 756, Bloc "A", Township of Newport.
90.5′ in front by a depth of 100′.
Bounded to the northwest by the Second range, northeast by lot 755, southeast by the Perron Boulevard and southwest by lot 757, less the part sold the Department of Transport.
Municipal taxes: $4.98.
Lantin, Sylvio P., Newport Centre, P.Q.
Lot 348, range 1, Township of Newport.
Measuring 58′ in width by a depth of 100′.
Bounded to the north by the National Highway, south by the Golfe St-Lawrence, east by lot 342 (Estate Simon Grenier) and west by lot 350 (Denis Castilloux)
Lot 390, range 1, Township of Newport.
Measuring 25′ in front by a depth of 75′.
Bounded to the north, east and west by lot 389 (Bruno Mercier) and south by the C.N.R.
Municipal taxes: $553.20, school taxes: $806.22. Total: $1,359.42.
Leblanc Charles, unknown address.
Lot 890, range 4, Township of Newport.
Area of 48.3 acres.
Bounded to the northwest by range 5, northeast by lot 891, southeast by the Village Range and southwest by lot 889.
Municipal taxes: $6.84.
Lejeune, Louis, Newport Centre, P.Q.
Lot 444, range 1, Township of Newport.
Bounded to the east by the brook, north by the Highway, south by the Gulf St-Lawrence and west by P. 453 (Michel Smith).
Municipal taxes: $95.62.
Lemieux, Robert, Newport Ouest, P.Q.
Lot P. 697, Block "A", Township of Newport.
Measuring 80′ in front by a depth of 100′.
Bounded to the east by part lot 697 (Valmont Duguay), north by part lot 697 (Valmont Duguay), west

Ménard) et sud par le Golfe St-Laurent.

Taxes municipales: $35.91.

Levesque, Pierre Jr., Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 763, Bloc « A », canton Newport.

50′ de front par 50′ de profondeur.

Borné au nord et ouest par partie lot 763 (Joseph Levesque), sud par le boulevard Perron et est par parti du lot 763 (Théodore Lantin).

Taxes municipales: $79.12, taxes scolaires: $159.25. Total: $238.37.

Levesque, Réjean, Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 765, Bloc « A », canton Newport.

Mesurant 50′ de front par une largeur de 100′.

Borné au sud et ouest par le résidu du lot 765 (Fernand Fullum), nord par le boulevard Perron et est par le lot 764 (Directeur des Terres des Anciens Combattants).

Taxes municipales: $65.70.

Levesque, René, Newport Ouest, P.Q.

Lot Ptie 759-1, Bloc « A », canton Newport.

104′ de front par 100′ de profondeur.

Borné au sud par le boulevard Perron, nord par le rang 2, est par le lot 758 (Paul Huard) et ouest par Ptie lot 759 (Aurèle Levesque) et P. 759 (Richard Allain) sauf et excepté la partie expropriée par le Ministère des transports.

Taxes municipales: $41.23.

Meunier, Henri R., Newport Centre, P.Q.

Lots P. 267 et lot 269, rang 1, canton Newport.

Partie du lot 267 mesure 276′ de front par une profondeur de 100′.

Borné au nord par le rang 4, sud par la Route nationale, P. 267 (Roland Cyr) et P. 267 (Gaston Cyr), est par le lot 266 (Célestin Cyr) et P. 267 (Gaston Cyr), ouest lot 272 (Mme Éva Cormier).

Le lot 269 mesure 406′ de front par une profondeur de 100′.

Borné au nord par la Route nationale, sud par le Golfe St-Laurent, est par le lot 268 (Célestin Cyr) et ouest par le lot 273 (Mme Reine Grenier).

Taxes municipales: $354.10.

Meunier, Rodolphe, Newport Pointe, P.Q.

Lot 180, rang du Village, canton Newport.

Mesurant 40′ de front par 75′ de profondeur.

Borné au nord par le lot 179, prop. Joseph Meunier R., est par P. 176 (Raoul Grenier), sud par la Route nationale et ouest par le résidu du lot 179 (Joseph Meunier R.).

Taxes municipales: $301.38.

Michel, David, Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 766, Bloc « A », canton Newport.

Mesurant 52′ de front par 177′ de profondeur.

Borné au sud et ouest par le résidu du lot 766, propriété de Mme Bertha Loiselle, nord par le boulevard Perron et est par P. 765 (Ovila Huard) et 765 résidu, prop. de Fernand Fullum.

Taxes municipales: $76.25.

by part lot 698 (Julien Ménard) and south by the Gulf St-Lawrence.

Municipal taxes: $35.91.

Levesque, Pierre Jr., Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 763, Block "A", Township of Newport.

Measuring 50′ in front by a depth of 50′.

Bounded to the north and west by part of lot 763 (Joseph Levesque), south by the Perron Boulevard and east by part lot 763 (Théodore Lantin).

Municipal taxes: $79.12, school taxes: $159.25. Total: $238.37.

Levesque, Réjean, Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 765, Block "A", Township of Newport.

Measuring 50′ in front by a depth of 100′.

Bounded to the south and west by the residue of lot 765 (Fernand Fullum), north by the Perron Boulevard and east by lot 764 (Director of the Veterans Affairs).

Municipal taxes: $65.70.

Levesque, René, Newport Ouest, P.Q.

Lot P. 759-1, Block "A", Township of Newport.

Measuring 104′ in front by a depth of 100′.

Bounded to the south by the Perron Boulevard, north by the Second range, east by lot 758 (Paul Huard) and west by P. 759 (Aurèle Levesque) and P. 759 (Richard Allain) less the part expropriated by the Department of Transport.

Municipal taxes: $41.23.

Meunier, Henri R., Newport Centre, P.Q.

Lots P. 267 and lot 269, range 1, Township of Newport.

Part of lot 267 measures 276′ in front by a depth of 100′.

Bounded to the north by the 4th range, south by the Main Highway, p. 267 (Roland Cyr) and P. 267 (Gaston Cyr, east by lot 266 (Célestin Cyr) and P. 267 (Gaston Cyr), west lot 272 (Mrs. Éva Cormier.

Lot 269 measures 406′ in front by a depth of 100′.

Bounded to the north by the Main Highway, south by the Gulf St-Lawrence, east by lot 268 (Célestin Cyr) and west by lot 273 (Mrs. Reine Grenier).

Municipal taxes: $354.10.

Meunier, Rodolphe, Newport Point, P.Q.

Lot 180, Village Range, Township of Newport.

Measuring 40′ in front by a depth of 75′.

Bounded to the north by lot 179 (Joseph Meunier R.), east by P. 176 (Raoul Grenier), south by the Main Highway and west by the residue of lot 179 (Joseph Meunier R.).

Municipal taxes: $301.38.

Michel, David, Newport West, P.Q.

Lot P. 766, Bloc "A", Township of Newport.

Measuring 52′ in front by 177′ in depth.

Bounded to the south and west by the residue of lot 766 (Bertha Loiselle), north by the Perron Boulevard and east P. 765 (Ovila Huard) and P. 765 (Fernand Fullum).

Municipal taxes: $76.25.

Commission scolaire Des Anses

Myles, Egbert et/ou Boudreau, Adrien, Chandler, P.Q.

Lot 77-D-46, municipalité de Pabos, ville de Chandler.

Mesurant 80′ au nord, 48′ à l'est, 81′ au sud et 48.5′ à l'ouest.

Borné à l'est par 77-D-47, à l'ouest par 77-D-37 (rue), sud par 77-D-48 et nord par 77-D-44.

Taxes municipales: $572.73, taxes scolaires: $366.37. Total: $939.10.

Fullum, Fernand, Pabos-Mills, P.Q. (Occupant).

Bâtisse seulement située sur partie du lot 5-B-2, municipalité de Pabos-Mills.

Taxes scolaires: $286.30.

Lebreton, Jean-Paul, R.R.1, Chandler, P.Q.

Ptie 15-8, rang du Chemin Neuf, canton Newport.

Superficie de 7,500 pi. ca.

Borné au nord par Ludovic Langelier, sud par l'ancienne route 6, est par le lot 15-4 et ouest par Ludovic Langelier.

Taxes scolaires: $97.88.

Laplante, Yvon, Pabos-Mills, P.Q.

Bâtisse seulement sur partie du lot 2-b, Pabos-Mills,

Taxes scolaires: $234.77.

Lantin, Adéodat, Pabos-Mills, P.Q.

Lot 35, rang du Village, canton Newport.

Mesures: 145′ largeur par une profondeur de 1,410′.

Borné au nord-ouest par le lac Couillon, nord-est par le lot 30, sud-est par la rivière de l'Anse-aux-Canards et sud-ouest par lots 41 et 42 et traversé par le boulevard Perron, 151.8′ le long du boulevard. Terrain seulement.

Taxes scolaires: $75.50.

Commission scolaire de Rocher Percé

Bujold, Cléophas, R.R.1, Pabos, P.Q.

Bâtisse seulement.

Taxes scolaire: $61.45, taxes municipales: $15.73. Total: $77.18.

Bujold, Georgette, R.R.1, Pabos, P.Q.

Lot 13-C-1, rang un, Pabos.

Taxes scolaire: $63.07, taxes municipales: $16.99. Total: $80.06.

Bujold, Wilfrid, R.R.1, Pabos, P.Q.

Bâtisse seulement.

Taxes scolaires: $244.65, taxes municiples: $6.48. Total: $251.13.

Céleste, Émilien, R.R.1, Pabos, P.Q.

Lot 11-B-1, rang 2, Pabos.

Taxes scolaires: $214.39, taxes municipales: $30.58. Total: $244.97.

Joncas, Gilles, R.R.1, Pabos, P.Q.

Bâtisse seulement.

Taxes scolaires: $383.42, taxes municipales: $55.96. Total: $439.38.

School Commission of Des Anses

Myles, Egbert and/or Boudreau, Adrien, Chandler, P.Q.

Lot 77-D-46, Municipality of Pabos, Town of Chandler.

Measuring 80′ to the north, 48′ to the east, 81′ to the south and 48.5′ to the west.

Bounded to the east by lot 77-D-47, west 77-D-37 (street), south 77-D-48 and north 77-D-44.

Municipal taxes: $572.73, school taxes: $366.37. Total: $939.10.

Fullum, Fernand, Pabos-Mills, P.Q. (Occupant).

Building only, situated on lot 5-B-2, Municipality of Pabos-Mills.

School taxes: $286.30.

Lebreton, Jean-Paul, R.R.1, Chandler, P.Q.

Pt. 15-8, range "du Chemin Neuf", Township of Newport.

Area 7,500 sq. ft.

Bounded to the north by Ludovic Langelier, south by the old route 6, east by lot 15-4 and west by Ludovic Langelier.

School taxes: $97.88.

Laplante, Yvon, Pabos-Mills, P.Q.

Building only, situated on part of lot 2-b, Municipality of Pabos-Mills.

School taxes: $234.77.

Lantin, Adéodat, Pabos-Mills, P.Q.

Lot 35, Village range, Township of Newport.

Measuring 145′ wide by a depth of 1410′.

Bounded to the northwest by lake Couillon, northeast by lot 30, southeast by the Anse-aux-Canards River and southwest by lots 41 and 42 and crossed by the Boulevard Perron, having 151.8′ along the said boulevard. Land only.

School taxes: $75.50.

School Commission of Rocher Percé

Bujold, Cléophas, R.R.1, Pabos, P.Q.

Building only.

School taxes: $61.45, municipal taxes: $15.73, Total: $77.18.

Bujold, Georgette, R.R.1, Pabos, P.Q.

Lot 13-C-1, range One, Pabos.

School taxes: $63.07, municipal taxes: $16.99. Total: $80.06.

Bujold, Wilfrid, R.R.1, Pabos, P.Q.

Building only.

School taxes: $244.65, municipal taxes: $6.48. Total: $251.13.

Céleste, Émilien, R.R.1, Pabos, P..Q.

Lot 11-b-1, range 2, Pabos.

School taxes: $214.39, municipal taxes: $30.58. Total: $244.97.

Joncas, Gilles, R.R.1, Pabos, P.Q.

Building only.

School taxes: $383.42, municipal taxes: $55.96. Total: $439.38.

Joncas, Lucien J.G., R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 8-b, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires: $87.46.
Joncas, Omer, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lots 13-C, 13-D-2, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires $79.69, taxes municipales: $12.88. Total: $92.57.
Lapointe, Marcel, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 6-b, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires: $140.41, taxes municipales: $16.41. Total: $156.82.
Leblanc, Ovila, R.R.1, C.P. 115, Pabos, P.Q.
Lot 13-a, rang 2, Pabos.
Taxes scolaires: $238.76, taxes municipales: $12.53. Total: $251.29.
Lebuies, Blanche Céleste, 324, avenue Galt, Verdun 203, P.Q.
Lot 18-a-7, rang 1 et P. 23-a-4, rang 1, Pabos.
85 x 84′, borné au nord, par la route 6, à l'est par le lot 22-b-4, au sud par l'ancienne route 6 et à l'ouest par les résidus du lot 23-a-4.
Taxes scolaires: $36.60.
Boudreau, Louis, 10825, rue Ethier, app. 5, Montréal-Nord, P.Q.
Ptie lot 429, 2e Concession, municipalité de la Grande-Rivière.
3/4 arp. x 28 arp.
Borné au nord par le Trait-Carré des 56, à l'est par Xavier Diotte, au sud par le Trait-Carré du rang 28 et à l'ouest par Louis Mercier.
Taxes scolaires: $108.38, taxes municipales: $56.80. Total: $165.18.
Dubé, Succ. Roland A., Grande-Rivière ouest, P.Q.
Lot 187, 1er rang, municipalité de la Grande-Rivière.
Taxes scolaires: $124.07, taxes municipales: $64.36. Total: $188.43.
Mercier, Denise Labrie, Grande-Rivière Ouest, P.Q.
Partie lot 286, 2e rang, municipalité de Grande-Rivière.
Mesurant 355′ x 250′.
Borné au nord par Alfred Bernatchez, au sud par Lorenzo Mercier, à l'est par la route 14/28 et à l'ouest par Joseph Moreau, moins parties vendues à Ludger Mercier, Lorenzo Mercier, Réal Berthelot et Alexandre Bernatchez.
Taxes scolaires: $85.81, taxes municipales: $27.00. Total: $112.81.
Moreau, Hermond, Grande-Rivière Ouest, P.Q.
Ptie 160, 1er rang, municipalité de Grande-Rivière.

Mesurant 1 arpent x 1 arpent.
Borné au nord par Jean Mercier, au sud par Xavier Diotte, à l'est par Jean Mercier et à l'ouest par le chemin public.
Taxes scolaires: $209.50, taxes municipales: $47.04. Total: $256.54.
Béliveau, Edgar (Mme Rose Nicolas), Grande-Rivière, P.Q.
Partie de lot 13, rang 1, municipalité de la Grande-Rivière.

Joncas, Lucien J.G., R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 8-b, range 2, Pabos.
School taxes: $87.46.
Joncas, Omer, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lots 13-C, 13-D-2, range 2, Municipality of Pabos.
School taxes: $79.69, municipal taxes: $12.88. Total: $92.57.
Lapointe, Marcel, R.R.1, Pabos, P.Q.
Lot 6-b, range 2, Pabos.
School taxes: $140.41, municipal taxes: $16.41. Total: $156.82.
Leblanc, Ovila, R.R.1, P.O. Box 115, Pabos, P.Q.
Lot 13-a, range 2, Pabos.
School taxes: $238.76, municipal taxes: $12.53. Total: $251.29.
Lebuies, Blanche Céleste, 324, Galt, Avenue, Verdun 203, P.Q.
Lot 18-a-7, range 1 and P. 23-a-4, range 1, Pabos.
85′ x 84′, bounded to the north by route 6, to the east by lot 22-b-4, to the south by the old route 6 and to the west by the residue of lot 23-a-4.
School t .xes: $36.60.
Boudreau, Louis, 10825, Ethier Street, Apt. 5, Montréal-North, P.Q.
Part of lot 429, Second Concession, Municipality of Grand River.
3/4 arp. x 28 arp.
Bounded to the north by the Base-Line of the 56, to the east by Xavier Diotte, to the south by the Base-Line of 28 and to the west by Louis Mercier.
School taxes: $108.38, municipal taxes: $56.80. Total: $165.18.
Dubé, Est. Roland A., Grand River West, P.Q.
Lot 187, 1st range, Municipality of Grand River.
School taxes: $124.07, municipal taxes: $64.36. Total: $188.43.
Mercier, Denise Labrie, Grand River West, P.Q.
Part of lot 286, range 2, Municipality of Grand River.

Measuring 355′ x 250′.
Bounded to the north by Alfred Bernatchez, to the south by Lorenzo Mercier, to the east by the lane 14/28 and to the west by Joseph Moreau, less the parts sold to Ludger Mercier, Lorenzo Mercier, Réal Berthelot and Alexandre Bernatchez.
School taxes: $85.81, municipal taxes: $27.00. Total: $112.81.
Moreau, Hermond, Grand River West, P.Q.
Part of lot 160, 1st range, Municipality of Grand River.
Measuring 1 acre x 1 acre.
Bounded to the north by Jean Mercier, to the south by Xavier Diotte, to the east by Jean Mercier and to the west by the public highway.
School taxes: $209.50, municipal taxes: $47.04. Total: $256.54.
Béliveau, Edgar (Mme Rose Nicolas), Grand River, P.Q.
Part of lot 13, range 1, Municipality of Grand River.

Ayant 55′ de profondeur entre la route 6 et le C.N.R.
Borné au nord par la route 6, au sud par le C.N.R., à l'est par Mme Obéline Beaudin et à l'ouest par Roland Nicolas.
Taxes scolaires: $170.36, taxes municipales: $250.61. Total: $420.97.

Boutin, Ernest (Albert), Grande-Rivière, P.Q.
Partie de lot 543, 4e concession, municipalité de la Grande-Rivière.
1½ arpent x 28 arpents.
Borné au nord par la 5e concession, à l'est par Ovila Stevens, au sud par la 3e concession et à l'ouest par Paul-H. Couture, moins les parties vendues à Claude-H. Minville, Horace Méthot et Léo Cauvier.
Taxes scolaires: $79.24, taxes municipales: $10.87. Total: $90.11.

Nicolas, Albert (fils), Grande-Rivière, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaires: $64.67, taxes municipales: $79.75. Total: $144.42.

Nicolas, Orice, Grande-Rivière, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaires: $84.46, taxes municipales: $84.56. Total: $169.02.

Nicolas, Raymond, Grande-Rivière, P.Q.
Bâtisse seulement.
Taxes scolaires: $73.50, taxes municipales: $66.17. Total: $139.67.

Vaillancourt, Charles-Eugène, Grande-Rivière, P.Q.
Lot 122-8, municipalité de la Grande-Rivière.
Moins partie vendue à Albert Beaudin par acte numéro 61398.
Taxes scolaires: $121.27, taxes municipales: $402.31. Total: $523.58.

Leblanc, Olivier (ou ayant droit), Grande-Rivière, P.Q.
Partie de lot 353, 2e concession, municipalité de Grande-Rivière.
½ acre x 28 arpents.
Borné au nord par le rang 56, à l'est par Charles Nicolas, au sud par le chemin public et à l'ouest par Joseph Nicolas.
Taxes scolaires: $168.45, taxes municipales: $80.70. Total: $249.15.

Duguay, Mme Valmont, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Ptie lot 843, 2e rang, canton Percé.
100′ par la largeur du lot.
Borné au nord par la route du 2e rang, à l'est par Hervé Cyr, au sud par Edgar Lelièvre et à l'ouest par Jean-Guy Lelièvre.
Taxes scolaires: $42.26, taxes municipales: $19.72. Total: $61.98.

Wagner, Charles-Edouard, 6002 Bordeau, Montréal, P.Q.
Lot 13-2, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $47.13, taxes municipales: $11.55. Total: $58.68.

Athot, Adrien, Cap-d'Espoir, comté de Gaspé, P.Q.
Lot 939, rang C, canton Percé.
Taxes scolaires: $285.18, taxes municipales: $85.50. Total: $370.68.

Having 55′ in depth from the route 6 to the C.N.R.
Bounded to the north by route 6, south by the C.N.R., east by Mrs. Obéline Beaudin and west by Roland Nicolas.
School taxes: $170.36, municipal taxes: $250.61. Total: $420.97.

Boutin, Ernest (Albert), Grand River, P.Q.
Part of lot 543, 4th Concession, Municipality of Grand River.
1½ acres x 28 acres.
Bounded to the north by the 5th Concession, to the east by Ovila Stevens, south by the 3rd Concession and to the west by Paul-H. Couture, less the parts sold to Claude-H. Minville, Horace Méthot and Léo Cauvier.
School taxes: $79.24, municipal taxes: $10.87. Total: $90.11.

Nicolas, Albert (fils), Grand River, P.Q.
Building only.
School taxes: $64.67, municipal taxes: $79.75. Total: $144.42.

Nicolas, Orice, Grand River, P.Q.
Building only.
School taxes: $84.46, municipal taxes: $84.56. Total: $169.02.

Nicolas, Raymond, Grand River, P.Q.
Building only.
School taxes: $73.50, municipal taxes: $66.17. Total: $139.67.

Vaillancourt, Charles-Eugène, Grand River, P.Q.
Lot 122-8, Municipality of Grand River.
Less the part sold to Albert Beaudin by deed number 61398.
School taxes: $121.27, municipal taxes: $402.31. Total: $523.58.

Leblanc, Olivier (ou ayant droit), Grand River, P.Q.
Part of lot 353, second Concession, Municipality of Grand River.
½ acre x 28 arpents.
Bounded to the north by the range 56, east by Charles Nicolas, south by the public highway and west by Joseph Nicolas.
School taxes: $168.45, municipal taxes: $80.70. Total: $249.15.

Duguay, Mme Valmont, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Part lot 843, range 2, Township of Percé.
100′ feet by the width of the lot.
Bounded to the north by the Second range lane, to the east by Hervé Cyr, south by Edgar Lelièvre and to the west by Jean-Guy Lelièvre.
School taxes: $42.26, municipal taxes: $19.72. Total: $61.98.

Wagner, Charles-Edouard, 6002 Bordeau, Montréal, P.Q.
Lot 13-2, range 1, Township of Percé.
School taxes: $47.13, municipal taxes: $11.55. Total: $58.68.

Athot, Adrien, Cap-d'Espoir, County of Gaspé, P.Q.
Lot 939, range C, Township of Percé.
School taxes: $285.18, municipal taxes: $85.50. Total: $370.68.

Athot, Omer Sr., Cap-d'Espoir, P.Q.
Bâtisse seulement, située sur partie du lot 953, rang A, canton Percé.
Taxes scolaires: $577.18, taxes municipales: $293.74. Total: $870.92.
Aubut, Éloi, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Ptie lot 825, rang 2, canton Percé.
Mesurant 100′ x 150′.
Borné au nord par la route du 2e rang, à l'est par Omer Collin, au sud par Paul-Émile Vallée et à l'ouest par Antoine Dégarie.
Taxes scolaires: $198.30, taxes municipales: $127.12, Total $325.42.
Poirier, Yves, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lot 244-1, rang 1, canton Percé.
Partie lot 721, rang 2, mesurant ¾ acre de largeur par une profondeur moyenne de 24 acres.
Borné au nord par le rang 3, à l'est par Raymond Blais, au sud par David Dea et à l'ouest par François Duguay.
Taxes scolaires: $66.93.
Dionne, Frank, 158, rue Soucy, Matane, P.Q.
Partie lot 179, rang 1, canton Percé.
Mesurant 233′ x 753′.
Borné au nord par Rivard Grenier, au sud par le Golfe St-Laurent, à l'est par la route publique et à l'ouest par Lionel Rail, moins parties vendues à Gilles Boudreau et Ministère des transports.
Taxes scolaires: $1,297.55, taxes municipales: $155.52. Total: $1,453.07.
Gariépy, Michel, Cap-d'Espoir, P.Q.
Partie lots 173 et 176, rang 1, canton Percé.
Borné au nord par Sydney Cass, à l'est et au nord par la partie du lot 176 réservée par Billy Balleine, à l'est par la route 6, au sud par les lots 171 et 172 (Mme Léo Bourget et Sydney Cass) et à l'ouest par le C.N.R.

Taxes scolaires: $250.97, taxes municipales: $60.46. Total: $311.43.
Gauthier, André, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lot 913, rang «B», canton Percé.
Tout ce lot moins la partie vendue à Jean-Baptiste Sweeney.
Taxes scolaires: $62.54, taxes municipales: $22.93. Total: $85.47.
Langlois, Robert A., Cap-d'Espoir, P.Q.
Partie de lot 800, rang 2, canton Percé.
Mesurant 125′ x 250′.
Borné au sud par le chemin public, à l'est par Yvon Langlois, à l'ouest par John Aubut et au nord par Yvon Langlois.
Taxes scolaires. $132.60.
Langlois, Thomas, Cap-d'Espoir, P.Q.
½ ouest du lot 920, rang «B», canton Percé.

Taxes scolaires: $48.18, taxes municipales: $16.01. Total: $64.19.
Rail, Mme Thérèse, 20, Elisabeth St, Apt. 604, Port Credit, Ont.
Lot 169-4, rang 1, canton Percé.

Athot, Omer Sr., Cap-d'Espoir, P.Q.
Building only, situated on part of lot 953, range A, Township of Percé.
School taxes: $577.18, municipal taxes: $293.74. Total: $870.92.
Aubut, Éloi, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Part of lot 825, range 2, Township of Percé.
Measuring 100′ x 150′.
Bounded to the north by route 2, to the east by Omer Collin, to the south by Paul-Emile Vallée and to the west by Antoine Dégarie.
School taxes: $198.30, municipal taxes: $127.12. Total: $325.42.
Poirier, Yves, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lot 244-1, range 1, Township of Percé.
Part lot 721, range 2, Township of Percé, measuring ¾ acre wide by a depth of about 24 acres.
Bounded to the north by range 3, to the east by Raymond Blais, to the south by David Dea and to the west by François Duguay.
School taxes: $66.93.
Dionne, Frank, 158, Soucy Street, Matane, P.Q.
Part lot 179, range 1, Township of Percé.
Measuring 233′ x 753′.
Bounded to the north by Rivard Grenier, to the south by the Gulf St-Lawrence, to the east by the Main Highway and to the west by Lionel Rail, less parts sold to Gilles Boudreau and the Department of Transport.
School taxes: $1,297.55, municipal taxes: $155.52. Total: $1,453.07.
Gariépy, Michel, Cap-d'Espoir, P.Q.
Part of lots 173 and 176, range 1, Township of Percé.
Bounded to the north by Sydney Cass, to the east and to the north by the part of lot reserved by Billy Balleine, to the east by route 6, to the south by lots 171 and 172 (Mrs. Léo Bourget and Sydney Cass) and to the west by the C.N.R.
School taxes: $250.97, municipal taxes: $60.46. Total: $311.43.
Gauthier, André, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lot 913, range "B", Township of Percé.
All that lot, less the part sold to Jean-Baptiste Sweeney.
School taxes: $62.54, municipal taxes: $22.93. Total: $85.47.
Langlois, Robert A., Cap-d'Espoir, P.Q.
Part of lot 800, range 2, Township of Percé.
Measuring 125′ x 250′.
Bounded to the south by the public highway, to the east by Yvon Langlois, to the west by John Aubut and to the north by Yvon Langlois.
School taxes: $132.60.
Langlois, Thomas, Cap-d'Espoir, P.Q.
The Western ½ of lot 920, Range « B », Township of Percé.
School taxes: $48.18, municipal taxes: $16.01. Total: $64.19.
Rail, Mme Thérèse, 20, Elisabeth St., Apt. 604, Port Credit, Ont.
Lot 169-4, range 1, Township of Percé.

Taxes scolaires: $443.62.
Trachy, Arnold, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lots 142-1, 142-4, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $91.18, taxes municipales: $16.44. Total: $107.62.
Vallée, Édouard, Cap-d'Espoir, P.Q.
Bâtisse seulement, sur le lot 832, 2e rang, canton Percé.
Taxes scolaires: $344.15.
Vallée, Frédéric, Cap-d'Espoir, P.Q.
Bâtisse seulement sur partie du lot 838, rang 2, canton Percé.
Taxes scolaires: $244.22, taxes municipales: $147.19. Total: $391.41.
Vallée, Paul-Émile, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Bâtisse seulement sur partie du lot 824, rang 2, canton Percé.
Taxes scolaires: $300.37, taxes municipales: $214.94. Total: $515.31.
Cyr, Alexandre, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Partie de lots 841 et 842, rang 2, canton Percé.
Mesurant 3/4 arpent x 28 arpents.
Borné au nord par Honoré Cyr, au sud par Ernest Duguay, à l'est par le trait-carré du 2e rang et à l'ouest par les terres de St-Isidore.
Taxes scolaires: $299.46, taxes municipales: $153.15. Total: $452.61.
Ben-Cle, Cap-d'Espoir, P.Q.
Bâtisse seulement sur partie du lot 128, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $38.43, taxes municipales: $7.28. Total: $45.71.
Lambert, Paul, Cap-d'Espoir, P.Q.
Partie du lot 89, rang 1, canton Percé.
Mesurant 100′ x 300′.
Borné au nord par la route 6, au sud par René Collin, à l'ouest par Daniel Lelièvre et à l'est par René Collin.

Taxes scolaires: $123.64, taxes municipales: $6.63. Total: $130.27.
Bourget, Philippe (Mme Thérèse Couture), 10690 Francis, app. 303, Montréal, P.Q.
Ptie lot 291, rang 1, canton Percé.
Mesurant 246′ de profondeur (route 6 au Golfe).
Borné au nord par la route 6, au sud par la mer, à l'est par Guy Donohue et à l'ouest par John Cain.

Taxes scolaires: $39.12.
Bond, Thomas (Mme Dorine Blais), Percé, P.Q.
Lots 337 et 338, rang un, canton Percé.
Taxes scolaires: $136.83.
Bond, Charlie, Percé, P.Q.
Partie lot 330, rang 1, canton Percé.
Mesurant 100′ x 200′.
Borné à l'ouest par Joseph Proulx, au sud par la route 6, à l'est et au nord par Louis Brochet.
Taxes scolaires: $212.51, taxes municipales: $64.90. Total: $277.41.
Duguay, Germaine Mme, Percé, P.Q.
Lots 432-6-2, 432-7, village de Percé, canton Percé.

School taxes: $443.62.
Trachy, Arnold, Cap-d'Espoir, P.Q.
Lots 142-1, 142-4, range 1, Township of Percé.
School taxes: $91.18, municipal taxes: $16.44. Total: $107.62.
Vallée, Edouard, Cap-d'Espoir, P.Q.
Building only, situated on lot 832, range 2, Township of Percé.
School taxes: $344.15.
Vallée, Frédéric, Cap-d'Espoir, P.Q.
Building only, situated on part of lot 838, range 2, Township of Percé.
School taxes: $244.22, municipal taxes: $147.19. Total: $391.41.
Vallée, Paul-Emile, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Building only, situated on part of lot 824, range 2, Township of Percé.
School taxes: $300.37, municipal taxes: $214.94. Total: $515.31.
Cyr, Alexandre, Ste-Thérèse-de-Gaspé, P.Q.
Part of lots 841 and 842, range 2, Township of Percé.
Measuring 3/4 acre by 28 acres.
Bounded to the north by Honoré Cyr, south by Ernest Duguay, east by the Base Line of range 2 and to the west by St-Isidore.
School taxes: $299.46, municipal taxes: $153.15. Total: $452.61.
Ben-Cle, Cap-d'Espoir, P.Q.
Building only, situated on part of lot 128, range 1, Township of Percé.
School taxes: $38.43, municipal taxes: $7.28. Total: $45.71.
Lambert, Paul, Cap-d'Espoir, P.Q.
Part of lot 89, range 1, Township of Percé.
Measuring 100′ x 300′.
Bounded to the north by route 6, to the south by René Collin, to the west by Daniel Lelièvre and to the east by René Collin.
School taxes: $123.64, municipal taxes: $6.63. Total: $130.27.
Bourget, Philippe (Mme Thérèse Couture), 10690 Francis, Apt. 303, Montreal, P.Q.
Part of lot 291, range 1, Township of Percé.
Measuring 246′ in depth (route 6 to the Golfe).
Bounded to the north by route 6, to the south by the sea, to the east by Guy Donohue and to the west by John Cain.
School taxes: $39.12.
Bond, Thomas (Mme Dorine Blais), Percé, P.Q.
Lots 337 and 338, range 1, Township of Percé.
School taxes: $136.83.
Bond, Charlie, Percé, P.Q.
Part of lot 330, range 1, Township of Percé.
Measuring 100′ x 200′.
Bounded to the west by Joseph Proulx, to the south by route 6, to the east and north by Louis Brochet.
School taxes: $212.51, municipal taxes: $64.90. Total: $277.41.
Duguay, Germaine Mme, Percé, P.Q.
Lots 432-6-2 and 432-7, Village of Percé, Township of Percé.

Taxes scolaires: $270.98.
Donahue, Michel Jr., Percé, P.Q.
Lot 415-2, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $379.55.
Donahue, Delphis, Percé, P.Q.
510-4, 510-7, 510-8 et 510-9, rang 1, canton Percé.

Taxes scolaires: $154.03, taxes municipales: $24.95. Total: $178.98.
Laterreur, Marc, 1035, Jeanne-Leber, Ste-Foy, Québec 10, P.Q.
Lot 316, moins parties vendues à Eugène Langlois et Gérald et Béatrice O'Leary, du rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $361.65, taxes municipales: $338.22. Total: $699.87.
Méthot, Emile, Percé, P.Q.
Lot 452, village de Percé, canton Percé.
Taxes scolaires: $1,068.18, taxes municipales: $1,450.02. Total: $2,518.20.
Méthot, Wilfrid, Percé, P.Q.
Lot 475-4, village de Percé, canton Percé.
Taxes scolaires: $283.04, taxes municipales: $244.25. Total: $527.29.
Méthot, William, Percé, P.Q.
Partie lot 415-1, rang 1, canton Percé.
Mesurant 75′ x 100′.
Borné au nord-est par le lot 415-2 et 415-1, au sud-est par la partie du lot 415-1 et au sud-ouest par les lots 408-4 et 408-5
Taxes scolaires: $383.64.
Proulx, Edgar, Percé, P.Q.
Ptie lot 681, rang 2, canton Percé.
Mesurant 1¾ arpents x 28 arpents.
Borné au nord par le 3e rang, au sud par le 1er rang, à l'ouest par John Birmingham et à l'ouest par Isaac LeBlanc.
Taxes scolaires: $746.37.
Simoneau, Roland, Percé, P.Q.
Partie lot 693, rang 2, canton Percé.
Mesurant 2 acres de largeur par la profondeur entre le chemin public et le 3e rang.
Borné en front par le chemin public, à l'arrière par les terres du 3e rang, à l'est par Adélard Simoneau et à l'ouest par Philias Bourget.
Taxes scolaires: $159.89, taxes municipales: $145.50. Total: $305.39.
Warren, Ernest, Percé, P.Q.
Lot 389-3, rang 1, canton Percé.
Taxes scolaires: $246.56.
Dorion, Mme Bertha, 4228, Delorimier, Montréal 778, P.Q.
Lot 582-1, 1er rang Sud du Coin du Banc, canton Percé.
Taxes scolaires: $186.86, taxes municipales: $101.03. Total: $287.89.
Blais, Gabriel, Val-d'Espoir, P.Q.
Ptie lot 1027, rang 3, canton Percé.
Mesurant 75′ x 150′.
Borné au nord et à l'ouest par Simon Proulx, au sud par le chemin public et à l'est par Roméo Kirouac.

School taxes: $270.98.
Donahue, Michel Jr., Percé, P.Q.
Lot 415-2, range 1, Township of Percé.
School taxes: $379.55.
Donahue, Delphis, Percé, P.Q.
Lots 510-4, 510-7, 510-8, 510-9, range 1, Township of Percé.
School taxes: $154.03, municipal taxes: $24.95. Total: $178.98.
Laterreur, Marc, 1035, Jeanne-Leber, Ste-Foy, Québec 10, P.Q.
Lot 316, range 1, Township of Percé, less the parts sold to Eugène Langlois and Béatrice O'Leary.
School taxes: $361.65, municipal taxes: $338.22. Total: $699.87.
Méthot, Emile, Percé, P.Q.
Lot 452, Village of Percé, Township of Percé.
School taxes: $1,068.18; municipal taxes: $1,450.02. Total: $2,518.20.
Méthot, Wilfrid, Percé, P.Q.
Lot 475-4, village of Percé, Township of Percé.
School taxes: $283.04; municipal taxes: $244.25. Total: $527.29.
Méthot, William, Percé, P.Q.
Part of lot 415-1, range 1, Township of Percé.
Measuring 75′ x 100′.
Bounded to the northeast 415-2 and 415-1, to the southeast by part of lot 415-1 and to the southwest by lot 408-4 and 408-5.
School taxes: $383.64.
Proulx, Edgar, Percé, P.Q.
Part of lot 681, range 2, Township of Percé.
Measuring 1 ¾ acre x 28 acres.
Bounded to the north by the range 3, south by the 1st range, to the west by John Birmingham and west by Isaac LeBlanc.
School taxes: $746.37.
Simoneau, Roland, Percé, P.Q.
Part lot 693, range 2, Township of Percé.
Measuring 2 acres wide by the depth between the main highway and the Third range.
Bounded in front by the public highway, in back by the 3rd range Base-Line, to the east by Adélard Simoneau and to the west by Philias Bourget.
School taxes: $159.89; municipal taxes: $145.50. Total: $305.39.
Warren, Ernest, Percé, P.Q.
Lot 389-3, range 1, Township of Percé.
School taxes: $246.56.
Dorion, Mme Bertha, 4228, Delorimier, Montréal 778, P.Q.
Lot 582-1, 1st range, (Sud du Coin du Banc), Township of Percé.
School taxes $186.86, municipal taxes: $101.03. Total: $287.89.
Blais, Gabriel, Val-d'Espoir, P.Q.
Part lot 1027, range 3, Township of Percé.
Measuring 75′ x 150′.
Bounded to the north and to the west by Simon Proulx, to the south by the public highway and to the east by Roméo Kirouac.

Partie 1027, rang 3, canton Percé.
Mesurant 70′ x 150′.
Borné au nord et à l'est par Roméo Kirouac, au sud par le chemin public et à l'ouest par la Commission scolaire de Rocher Percé.
Taxes scolaires: $147.15, taxes municipales: $67.69. Total: $214.84.
Bujold, René, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1131, rang 4, canton Percé.
Taxes scolaires: $21.99, taxes municipales: $7.66. Total: $29.65.
Bolduc, Léon, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1101, rang 4, canton Percé.
Mesurant 50′ x 100′.
Borné au nord par le rang 5, à l'est par Théo Lapointe, au sud et à l'ouest par Henri Roy.
Taxes scolaires: $53.60, taxes municipales: $22.38. Total: $75.98.
Cloutier, Gérard, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1049, rang 3, canton Percé.
Partie lot 1079, rang 4, canton Percé.
Mesurant 150′ x 150′.
Borné au nord par Réal Béliveau, à l'est par Francis Flynn, au sud par Alcide Vibert et à l'ouest par le chemin Lemieux.
Taxes scolaires: $82.62, taxes municipales: $25.43. Total: $108.05.
Poulin, Eugène, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1155, rang 5, canton Percé.
Moins la propriété vendue à Bertrand Chouinard.
Taxes scolaires: $239.32, taxes municipales: $148.95. Total: $388.27.
Tremblay, Marcel, Val-d'Espoir, P.Q
Lot 1142, rang 3, canton Percé.
Taxes scolaires: $21.82, taxes municipales: $7.09. Total: $28.91.
Simard, Gérard, Percé, P.Q.
Partie lot 592, rang 1, canton Percé.
Superficie de 16 acres.
Taxes scolaires: $138.16, taxes municipales: $47.12. Total: $185.28.
Fortin, Théophile, Val-d'Espoir, P.Q.
Ptie 1033, rang 3, canton Percé.
Mesurant 2 acres par 25 acres.
Borné au nord par le rang 3, sud par le rang « A », est par Arthur Lapointe et ouest par le lot 1032.

Taxes scolaires: $11.40, taxes municipales: $3.54. Total: $14.94.

Commission scolaire Forillon

Scott, André, Grande-Vallée, P.Q.
Ptie lot 67, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Mesurant approximativement 50′ de largeur par 100′ de profondeur.
Borné au nord et à l'ouest par le résidu du lot 67, à l'est par la route de la colonie et au sud par le lot 1-A-1

Part lot 1027, range 3, Township of Percé.
Measuring 70′ x 150′.
Bounded to the north and to the east by Roméo Kirouac, to the south by the main highway and to the west by the "Commission scolaire de Rocher Percé".
School taxes: $147.15, municipal taxes: $67.69. Total: $214.84.
Bujold, René, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1131, range 4, Township of Percé.
School taxes: $21.99, municipal taxes: $7.66. Total: $29.65.
Bolduc, Léon, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1101, range 4, Township of Percé.
Measuring 50′ x 100′.
Bounded to the north by the range 5, to the east by Théo Lapointe, to the south and west by Henri Roy.
School taxes: $53.60, municipal taxes: $22.38. Total: $75.98.
Cloutier, Gérard, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1049, range 3, Township of Percé.
Part lot 1079, range 4, Township of Percé.
Measuring 150′ x 150′.
Bounded to the north by Réal Béliveau, to the east by Francis Flynn, to the south by Alcide Vibert and to the west the Lemieux road.
School taxes: $82.62, municipal taxes: $25.43. Total: $108.05.
Poulin Eugène, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1155, range 5, Township of Percé
Less the part sold to Bertrand Chouinard.
School taxes: $239.32, municipal taxes: $148.95. Total: $388.27.
Tremblay, Marcel, Val-d'Espoir, P.Q.
Lot 1142, range 3, Township of Percé.
School taxes: $21.82, municipal taxes: $7.09. Total: $28.91.
Simard Gérard Percé, P.Q.
Part of lot 592, range 1, Township of Percé.
Area of 16 acres.
School taxes: $138.16, municipal taxes: $47.12. Total: $185.28.
Fortin, Théophile, Val-d'Espoir, P.Q.
Part lot 1033, range 3, Township of Percé.
Measuring 2 acres by 25 acres.
Bounded to the north by the Third range, south by the range "A", east by Arthur Lapointe and west by lot 1032.
School taxes: $11.40, municipal taxes: $3.54. Total: $14.94.

School Commission of Forillon

Scott, André, Grande-Vallée, P.Q.
Pt. lot 67, Range West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
Measuring about 50′ wide by a depth of 100′.

Bounded to the north and west by the residue of lot 67, to the east by the colony road and to the south by the lot 1-A-1.

Taxes scolaires: $41.61, taxes municipales: $33.42. Total: $75.03.

Richard, Romuald, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 9-B-3, rang 1, rivière Grande-Vallée, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $125.83, taxes municipales: $235.80. Total: $361.63.

Richard, Denis, Grande-Vallée, P.Q.

Lot F-3, rang 1, rivière Grande-Vallée, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $42.76, taxes municipales: $54.42. Total: $97.18.

Minville, Réal, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 53, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $57.98, taxes municipales: $304.60. Total: $362.58.

Minville, Mme Horace, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 10-A-2, rang un rivière Grande-Vallée, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $129.28, taxes municipales: $207.12. Total: $336.40.

Lamy, Raymond, Grande-Vallée, P.Q.

Lot A-2, rang Est de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $88.88.

Côté, Léonide, Grande-Vallée, P.Q.

Lot ptie 108-3, rang Est de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Mesurant approximativement 75′ de large par 75′ de profondeur.

Borné au nord et à l'ouest par le résidu du lot 108-3, au sud par le boulevard Perron et à l'est par le lot 108-4.

Taxes scolaires: $24.05, taxes municipales: $30,30. Total: $54.35.

Chrétien, Gonzague, Grande-Vallée, P.Q.

Ptie 28 et ptie 27-4, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Mesurant 56′ de largeur par 212′ de profondeur.

Borné au nord par le boulevard Perron, au sud par le lot 36 et 39-1, à l'est par le lot 27-5 et 35 et à l'ouest par le résidu des lots 27-4 et 28.

Taxes scolaires: $84.97, taxes municipales: $112.98. Total: $197.95.

Chicoine, Rolland, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 24-6-5, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $178.21, taxes municipales: $437.70. Total: $615.91.

Bernatchez, Jean-Baptiste, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 47-2, rang 1 de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $147.75, taxes municipales: $225.35. Total: $373.10.

Bernatchez, Gérard, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 101-3, rang Est de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $41.61, municipal taxes: $33.42. Total: $75.03.

Richard, Romuald, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 9-B-3, range 1 river Grande-Vallée, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $125.83, municipal taxes: $235.80. Total: $361.63.

Richard, Denis, Grande-Vallée, P.Q.

Lot F-3, range 1, river Grande-Vallée, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $42.76, municipal taxes: $54.42. Total: $97.18.

Minville, Réal, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 53, range West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $57.98, municipal taxes: $304.60. Total: $362.58.

Minville, Mrs. Horace, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 10-A-2, range 1, river Grande-Vallée, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $129.28, municipal taxes: $207.12. Total: $336.40.

Lamy, Raymond, Grande-Vallée, P.Q.

Lot A-2, range East of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $88.88.

Côté, Léonide, Grande-Vallée, P.Q.

Lot part 108-3, range East of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

Measuring about 75′ wide by 75′ in depth.

Bounded to the north and west by the residue of lot 108-3, to the south by the Perron Boulevard and to the east by the lot 108-4.

School taxes: $24.05, municipal taxes: $30.30. Total: $54.35.

Chrétien, Gonzague, Grande-Vallée, P.Q.

Part lots 28 and 27-4, rang West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

Measuring 56′ wide by a depth of 212′.

Bounded to the north by the Perron Boulevard, to the south by lots 36 and 39-1, to the east by lots 27-5 and 35 and to the West by the residue of lots 27-4 and 28.

School taxes: $84.97, municipal taxes: $112.98. Total: $197.95.

Chicoine, Rolland, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 24-6-5, range West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $178.21, municipal taxes: $437.70. Total: $615.91.

Bernatchez, Jean-Baptiste, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 47-2, range 1 river Grande-Vallée, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

School taxes: $147.75, municipal taxes: $225.35. Total: $373.10.

Bernatchez, Gérard, Grande-Vallée, P.Q.

Lot 101-3, range East of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.

Taxes scolaires: $75.94, taxes municipales: $184.97. Total: $260.91.
Beaudoin, Réjean, Grande-Vallée, P.Q.
Ptie 39-1, rang Ouest de la rivière, Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.
Mesurant 100′ de front par 100′ de profondeur.
Borné au nord par le lot 38, sud et ouest par le résidu du lot 39 et est par la route industrielle.
Taxes scolaires: $78.20, taxes municipales: $109.83. Total: $188.03.
Lavoie, Gaétan, Petite-Vallée, comté de Gaspé, P.Q.

Lot 8-C-1-1, rang 1, canton Cloridorme.
Taxes scolaires: $129.97.
Vézina, Ovila, Cloridorme, P.Q.
Lot 62-B-3, rang 1, canton Cloridorme.
Taxes scolaires: $47.09, taxes municipales: $84.36. Total: $131.45.
Clavette, Mauril, Cloridorme, P.Q.
Lot 54-8, rang 1, canton Cloridorme, P.Q.
Taxes scolaires: $37.52, taxes municipales: $25.40. Total: $62.92.
Bernatchez, Diodore, Cloridorme, P.Q.
Lot 72-D-8, rang 1, canton Cloridorme.
Taxes scolaires: $42.25.
Guillemette, Paul-Aimé, Pointe-Frégate, comté de Gaspé, P.Q.
Lot 33-A-1, rang 1, canton Cloridorme.
Taxes scolaires: $61.00, taxes municipales: $35.08. Total: $96.08.
Élément, Aldéric, St-Maurice-de-l'Échourie, P.Q.
Lot 417-7, 1er rang Ouest, canton Fox.
Taxes scolaires: $82.46, taxes municipales: $483.33. Total: $565.79.
Bonenfant, Jean-Baptiste, Portage St-Hélier, St-Maurice-de-l'Échourie, P.Q.
Lot 33, 1er rang Nord, canton Sydenham.
Taxes scolaires: $82.45, taxes municipales: $45.93. Total: $128.38.
Sylvestre, Xavier, Rivière-au-Renard, P.Q.
Lot 50-17, 1er rang Est, canton Fox.
Taxes scolaires: $20.13, taxes municipales: $202.89. Total: $223.02.
Samuel, Eusèbe, Rivière-au-Renard, P.Q.
Partie du lot 125, rang Sud de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $74.50.
Francoeur, Mme Albert, Petit-Cap, P.Q.
Lot 329-5, 1er rang Ouest, canton Fox.
Taxes scolaires: $0.67, taxes municipales: $0.74. Total: $1.41.
Dumaresq, André, Rivière-au-Renard, P.Q.
Lot 54-11, rang Sud de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $85.92, taxes municipales: $242.71. Total: $328.63.
Dufresne, Michel, Rivière-au-Renard, P.Q.
Partie lot 53-3, rang Sud de la rivière, canton Fox.

School taxes: $75.94, municipal taxes: $184.97. Total: $260.91.
Beaudoin, Réjean, Grande-Vallée, P.Q.
Part lot 39-1, range West of the river, Seigniory of Grande-Vallée-des-Monts.
Measuring 100′ in front by 100′ in depth.
Bounded to the north by lot 38, south and west by the residue of lot 39 and east by the industrial lane.
School taxes: $78.20, municipal taxes: $109.83, Total: $188.03.
Lavoie, Gaétan, Petite-Vallée, County of Gaspé, P.Q.
Lot 8-C-1-1, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $129.97.
Vézina, Ovila, Cloridorme, P.Q.
Lot 62-B-3, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $47.09, municipal taxes: $84.36. Total: $131.45.
Clavette, Mauril, Cloridorme, P.Q.
Lot 54-8, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $37.52. municipal taxes: $25.40. Total: $62.92.
Bernatchez, Diodore, Cloridorme, P.Q.
Lot 72-D-8, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $42.25.
Guillemette, Paul-Aimé, Pointe-Frégate, County of Gaspé, P.Q.
Lot 33-A-1, range 1, Township of Cloridorme.
School taxes: $61.00, municipal taxes: $35.08. Total: $96.08.
Elément, Aldéric, St-Maurice-de-l'Echourie, P.Q.
Lot 417-7, 1st range West, Township of Fox.
School taxes: $82.46, municipal taxes: $483.33. Total: $565.79.
Bonenfant, Jean-Baptiste, Portage St-Hélier, St-Maurice-de-l'Échourie, P.Q.
Lot 33, 1st range North, Township of Sydenham.
School taxes: $82.45, municipal taxes: $45.93. Total: $128.38.
Sylvestre, Xavier, Rivière-au-Renard, P.Q.
Lot 50-17, 1st range East, Township of Fox.
School taxes: $20.13, municipal taxes: $202.89. Total: $223.02
Samuel, Eusèbe, Rivière-au-Renard, P.Q.
Part of lot 125, range South of the river, Township of Fox.
School taxes: $74.50.
Francoeur, Mrs. Albert, Petit-Cap, P.Q.
Lot 329-5, 1st range West, Township of Fox.
School taxes: $0.67, municipal taxes: $0.74. Total: $1.41.
Dumaresq, André, Rivière-au-Renard, P.Q.
Lot 54-11, range South of the river, Township of Fox.
School taxes: $85.92, municipal taxes: $242.71. Total: $328.63.
Dufresne, Michel, Rivière-au-Renard, P.Q.
Part of lot 53-3, range South of the river, Township of Fox

Mesurant 75′ de front le long de la route du quai par la profondeur entre la route du quai et le lot 53-2.

Borné au nord-ouest par le résidu du lot 53-3, au nord-est par le lot 53-2, au sud-est par le résidu du lot 53-2 et au sud-ouest par la route du quai.

Taxes scolaires: $186.16, taxes municipales: $181.01. Total: $367.17

Déry, Léonard, Rivière-au-Renard, P.Q

Lot 233-2, rang Nord de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $73.18.

Côté, André, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 119-8, rang Sud de la rivière, Canton Fox.

Taxes scolaires: $87.30, taxes municipales: $46.23. Total: $133.53.

Bond, Antoine, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 251-1, rang Nord de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $93.30, taxes municipales: $69.27. Total: $162.57.

Aubut, Gilles, Rivière-au-Renard, P.Q.

Maison seulement située sur partie du lot 119-1, rang Sud de la rivière, canton Fox.

Taxes scolaires: $128.89, taxes municipales: $91.35. Total: $220.24.

Vraie copie certifiée ce 8e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
OWEN BOUCHARD.

63258-4-2-o

Measuring 75′ in front along the wharf lane by the depth from the wharf lane to the lot 53-2.

Bounded to the northwest by the residue of lot 53-3, to the northeast by lot 53-2, to the southeast by the residue of lot 53-2 and to the southwest by the wharf lane.

School taxes: $186.16, municipal taxes: $181.01. Total: $367.17.

Déry, Léonard, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 233-2, range North of the river, Township of Fox.

School taxes: $73.18

Côté, André, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 119-8, range South of the river, Township of Fox.

School taxes: $87.30, municipal taxes: $46.23. Total: $133.53.

Bond, Antoine, Rivière-au-Renard, P.Q.

Lot 251-1, range North of the river, Township of Fox.

School taxes: $93.30, municipal taxes: $69.27. Total: $162.57.

Aubut, Gilles, Rivière-au-Renard, P.Q.

House only situated on part of lot 119-1, range South of the river, Township of Fox.

School taxes: $128.89, municipal taxes: $91.35. Total: $220.24.

True copy certified this 8th of January 1976.

OWEN BOUCHARD,
Secretary-Treasurer.

63258-4-2-o

Ville de St-Félicien

Avis public est par les présentes donné, que le conseil municipal de la ville de St-Félicien, par une résolution en date du 5 janvier 1976, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes municipales et scolaires, générale ou spéciale, avec intérêts et frais et, qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de St-Félicien, le DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, heure normale de l'est.

Toutefois seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1975 et des années antérieures, intérêts et frais auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an. Ils font tous partie du plan cadastral et du livre de renvoi de la ville de St-Félicien.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la ville de St-Félicien et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de ces immeubles sera payable en monnaie légale ou chèque visé.

Nom et adresse	*Description de l'immeuble*	*Montant des taxes*
Lemieux, Henri-Julien, a/s Jacques Huard, Syndic, 507, Place d'Armes, suite 1207, Montréal, Qué.	Lot 47-A-64, rang III Canton Ashuapmouchouan	$ 166.37

De figure rectangulaire, borné vers le nord-est par le lot 47-A-234, vers le sud-est par le lot 46, vers le sud-ouest par le lot 47-A-65 et vers le nord-ouest par le lot 47-A-237 (boulevard); mesurant cinquante pieds (50.0′) de largeur par une profondeur de cent pieds (100.0′) contenant en superficie cinq mille pieds carrés, M.A.

En foi de quoi, j'ai signé à St-Félicien, ce 9e jour de janvier 1976.

Le greffier,
J.A. BLOUIN.

63220-4-2-o

Municipalité du comté d'Iberville

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Bernard Larocque, secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique (selon la loi) au lieu où le conseil tient ses séances, à 55, 5e Avenue, Iberville, JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS, 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires et autres impositions dues sur cesdits immeubles (intérêts et frais), à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient réglés avant cette date.

La Commission municipale du Québec, par une décision en date du 28 août 1975, a autorisé l'énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus.

Ville d'Iberville

Noms des propriétaires	*Numéros de cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Total*
Goyette, René (M. et Mme)	P. 61, P. 223, P. 421	$2,902.03	$ 986.37	$ 5.00	$3,893.40
Les Jutes Richelieu Inc.	115 (S-23, 24, 27, 28, 29, 37, 38, 39).	551.98	3,280.60	6.00	3,838.58
Clément Gérald	P-139	1,072.48	1,459.52	6.00	2,538.00
Monette, Jean	393 (P. 192)	762.56	385.86	5.00	1,153.42
Les Entr. Lorrain Estrie Inc.	242 (S-68, 69, 70, 71)	831.04	112.16	5.00	948.20
Choquette, Elie	50 (S-P. 51)	474.52	364.07	5.00	843.59
Daneau, Conrad	386 (P. 182)	559.72	261.99	6.00	827.71
Succ. Labelle, Mme Gab.	P. 99	442.12	224.63	5.00	671.75
Marchand, Ronald	247 (S-27, S-28, S-29)	554.14	77.85	5.00	636.99
Choquette, Maurice	444 (S-39)	287.55	283.88	5.00	576.43
Iberville Realty	444 (S-291, S-292)		123.09	2.50	125.59
Boucher, Bernadette	P. 111	73.96	11.41	3.00	88.37
Brosseau, Marie-Louise	30 (S-163)		60.22	2.50	62.72
Bellocq, Pierre	241 (S-52)	14.24	11.16	2.50	27.90

Paroisse de St-Athanase

Goyette, René	P. 82	$ 60.88	$ 122.24		$ 183.12
Beauchamp, Guy	P. 82	60.08		$ 3.00	63.08
Ministère des Aff. Anc. Combattants	88 (S-13, S-14, S-21, S-22)	306.30		4.00	310.30
Tremblay, Valmore	P. 62 (S-1)		686.58	6.00	692.58
Avery, André	320 (S-29)		349.02	5.00	354.02
Trudel, Béatrice	P. 11		13.04	2.00	15.04
Plourde, Arthur	S. P. 62		12.09	2.00	14.09
Lebeau, Maurice	217 (S-14)		9.02	2.00	11.02
Barcelou, Marc	P. 89		163.04	4.00	167.04
Caza, Oscar	P. 89		37.86	2.00	39.86
Blouin, Joseph	P. 87		78.31	2.00	80.31
Pellerin, Armand	P. 89	76.24			76.24

Paroisse de St-Alexandre

Leduc, Clovis	4, 20	$ 105.23	$ 683.21	$ 6.00	$ 794.44
Leduc, Yves	8, 9, 104, 105, 107, 110	79.83	581.21	6.00	667.04
Pilotte, Roland	P. 274 (S-95A-95B-95C)	6.30	30.59	2.00	38.89
St-Jean, Jean-Paul	P. 274 (S-83D)	3.07		2.00	5.07
Després, Paul	P. 274 (S-98A)	3.07		2.00	5.07
Duquette, Jeannine	P. 274 (S-71A)	3.61		2.00	5.61
Caron, André et Roger	P. 274 (S-121C)	8.72		2.00	10.72
Caron, Fernand et André	P. 274 (S-64C, 64D)	5.31		2.00	7.31

Noms des propriétaires	Numéros de cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Coutu, Rosaire	P. 141	$ 28.06		$3.00	$ 31.06
Leboeuf, Marcel	P. 274 (S-92B)	3.07		2.00	5.07
Dagenais, Jacques	36-37-95	60.47	$339.45	5.00	404.92
Balthazar, René (Mme)	P. 274 (S-93D)		6.32	2.00	8.32
Rousseau, Réjean	P. 274 (S-84C)		8.89	2.00	10.89
Martin, Joseph	P. 274 (S-31B)		8.89	2.00	10.89
Fortier, Roger	P. 274 (S-11B, 11C, 19D, 20A, 27C, 30B, 32C, 33A, 41B, 41D, 42A, 42B, 45B, 53A, 58A, 58B, 65D, 69C, 74B, 75C, 80A, 86B, 87C, 90A, 90B, 91A, 91B, 93A, 93B, 97A, 97B, 102C, 121A, 122A, 123D, 124C, 130E); 499 (S-1A, 1B, 4B, 6B, 7B)	117.68	452.68	6.00	576.36
	Paroisse de St-Grégoire-le-Grand				
Surprenant, Laurent	P. 244		$ 7.95	$ 2.00	$ 9.95
Leduc, Clovis	493-494		82.98	2.00	84.98
	Henryville village				
Rathé, Gaston	P. 334	$ 161.73	$ 185.21	$ 4.00	$ 350.94
	Municipalité de Henryville				
Mueller, Théo	136, 137	$ 116.85	$ 797.31	$ 5.00	$ 919.16
	Paroisse Ste-Anne-de-Sabrevois				
Tassé, Pierrette	111 (S-39)	$ 17.13	$ 12.35	$ 2.50	$ 31.98
Vandal, Edmond	P. 103 (S-57)		103.92	3.00	106.92
Loiselle, Léo	102 (S-13)		93.84	3.00	96.84
Leclerc, Suzanne T. (Mme)	92 (S-12)		26.69	2.00	28.69
McDonald, Eddy	92 (S-1)		90.33	3.00	93.33
Racicot, Gilles et Tougas, Rita	P. 138		59.64	3.00	62.64

Donné à Iberville, ce 14e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LAROCQUE.

63275-4-2-o

Corporation municipale du comté de Maskinongé

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Gilles Béland, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Maskinongé, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans la salle du Palais de Justice, au deuxième étage, 51, rue St-Marc, Louiseville, lieu où le conseil de comté tient ses sessions, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires et frais dus aux municipalités dont il sera ci-après fait mention, sur les différents lots et parties de lot qui sont désignés ci-après, à moins que lesdites taxes et frais encourus ne soient payés avant le jour et l'heure fixés pour la vente:

Paroisse de St-Justin

1. Propriétaire: Jean-Marie Vermette
Le lot numéro deux cent soixante-sept (267) du cadastre de la paroisse de St-Justin, moins les parties appartenant à Canadian National Railway et à la Voirie.
Taxes scolaires: $214.78
2. Propriétaire: Raymond Lebeau
Les lots numéros cent quatre-vingt-neuf (189) et cent quatre-vingt-onze (191) et parties des lots nos 768 et 769 du cadastre de la paroisse de St-Justin.
Taxes scolaires: $380.31
3. Propriétaire: Marcel Bissonnette
Le lot numéro six cent cinquante-neuf (659) et deux parties du lot numéro six cent cinquante-huit (P. 658) et partie du lot numéro 283 du cadastre de la paroisse de St-Justin.
Taxes scolaires: $64.44

Paroisse de St-Léon

1. Propriétaire: Martial Savoie
Parties des lots numéros 22, 26 et 27 du cadastre de la paroisse de St-Léon-le-Grand.
Taxes scolaires: $869.12

Municipalité de Hunterstown

1. Propriétaire: Rosaire Drolet, syndic de André Descôteaux
Partie du lot 88 du cadastre du canton Hunterstown.
Taxes scolaires: $52.27
2. Propriétaire: Wilfrid Hébert
Partie du lot 40 du cadastre du canton Hunterstown.
Taxes scolaires: $44.58

Corporation municipale de la paroisse de St-Alexis-des-Monts

1. Propriétaire: Maurice Auger
Partie du lot 9, rang sud-ouest Rivière-du-Loup, canton Decalonne;
Taxes municipales: $59.16; taxes scolaires: $87.48
2. Propriétaire: Léo Bernier
Partie du lot 339 du cadastre du canton Hunterstown.
Taxes scolaires: $16.93
3. Propriétaire: Jean-Paul Brassard
Partie du lot 18, rang 8, canton Decalonne.
Taxes scolaires: $177.69
4. Propriétaire: Éva Dauphinais
Partie du lot 3, rang 5, canton Decalonne.
Taxes municipales: $3.85; taxes scolaires: $12.56
5. Propriétaire: Michel Denis
Partie du lot 8, rang nord-est, Rivière-aux-Écorces, canton Decalonne.
Taxes municipales: $13.26; taxes scolaires: $41.98
6. Jacques Ebachez
Partie du lot 11, rang nord-est, Saccacomi, canton Decalonne.
Taxes municipales: $2.40; taxes scolaires: $26.07
7. Propriétaire: Solange Francoeur
Partie du lot 378, canton Hunterstown.
Taxes scolaires: $103.42
8. Propriétaire: Guy Malichant
Partie du lot 11, rang 8, canton Decalonne.
Taxes scolaires: $131.84

9. Propriétaire: Magloire Paquin
Partie du lot 9B, rang nord-ouest, Rivière-du-Loup; canton Decalonne.
Taxes scolaires: $29.31

Paroisse de St-Didace

1. Propriétaire: Mme Henry Durand
Partie du lot 226, cadastre de la paroisse de St-Didace.
Taxes scolaires: $4.76
2. Christopher E. Marcotte & *uxor*: propriétaires
Parties des lots 486 et 487 du cadastre de la paroisse de St-Didace.
Taxes municipales: $13.03; taxes scolaires: $4.68
3. Marcel-A. Robidoux: propriétaire
Le lot numéro 776, cadastre paroisse de St-Didace.
Taxes municipales: $15.53, taxes scolaires: $5.70

St-Ignace-du-Lac

1. Propriétaire: Ray Audet
P. lot 64, rang 2, canton Masson
Taxes scolaires: $47.92
2. Propriétaire: Antoine Beaudiera
Lot 6-8, rang 1, canton Masson.
Taxes scolaires: $18.08
3. Réginald Bellemare: propriétaire
P. 18, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $64.05
4. Propriétaire: Leslie Benc.
Partie du lot 66-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
5. Rev. John Francis Champbell
Partie du lot 37-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $110.53
6. Propriétaire: Normand Chevrette
Partie du lot 38, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $82.89
7. Propriétaire: Mme Nicole Daoust
P. 53-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
8. Propriétaire: Dorillas Dugas
P. 51-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $18.08
9. Propriétaire: Paul Dundoche
P. 48-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
10. Propriétaire: Raymond Dundoche
P. 48-1, rang 3.
Taxes scolaires: $19.08
11. Propriétaire: Jean-Paul Gauthier
P. 37-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $42.09
12. Propriétaire: Jean-Claude Genie
P. 48-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
13. Propriétaire: Gilbert Guilbeault
P. 65-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $120.82

14. Propriétaire: Welly Hamilton
P. 64, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
15. Propriétaire: Francine Hurtubise
P. 31-2, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
16. Propriétaire: Gabrielle Lamontagne
Lot 6-5, rang 1, canton Masson.
Taxes scolaires: $210.77
17. Propriétaire: Normand Leduc
P. 35-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
18. Propriétaire: Thérèse Mongeau
P. 65-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
19. Propriétaire: Noël Poucher
P. 46, rang 1, canton Masson.
Taxes scolaires: $52.31
20. Propriétaire: Ian E. Richardson
P. 38-1, rang 3, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
21. Propriétaire: Daniel Rondeau
P. 66-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
22. Propriétaire: Frank Tablons
P. 66-1, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $19.08
23. Propriétaire: Joseph Wilbur
Le lot 60, rang 2.
Taxes scolaires: $26.22
24. Propriétaire: Joseph Wilbur
Le lot 61, rang 2, canton Masson.
Taxes scolaires: $26.22

Donné et signé, à Louiseville, ce 7e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES BÉLAND.

63221-4-2-o

Municipalité du comté de Portneuf

Avis public est par les présentes donné, par Vauquelin Frenette, secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, au village de Cap-Santé, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, au numéro 22, rue de l'Église, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes municipales et scolaires et autres redevances, ainsi que des frais encourus.

Municipalité de Deschambault village — Cadastre de Deschambault

Propriétaire	*No du cadastre*	*Taxes munic. et int.*	*Taxes scolaires et int.*	*Total*
Léveillé, Pierre	P-72	$ 352.25	$1,027.51	$1,379.76

Municipalité de Deschambault paroisse — Cadastre de Deschambault

Succ. Uldéric Paris	P-243 et P-244		$ 28.80	$ 28.80

Municipalité de St-Charles de Grondines — Cadastre de Grondines

Propriétaires	*No du cadastre*	*Taxes munic. et int.*	*Taxes scolaires et int.*	*Total*
Julien, Philippe	P-255	$ 1.70	$ 15.90	$ 17.60

Municipalité de St-Alban paroisse — Cadastre de St-Alban

Naud. Marcel	Lot 107A		$ 22.48	$ 22.48

Municipalité de St-Casimir village — Cadastre de St-Casimir

Bertrand, Philippe	P-182		$ 54.57	$ 54.57

Municipalité de St-Marc des Carrières — Cadastre de St-Alban

Baron, Alfred	P-396	$ 2.29	$ 4.85	$ 7.14

Municipalité de St-Ubald — Cadastre de St-Ubald et Canton Montauban

Delisle, Normand	76-P, Rg Ste-Anne	$ 2.64	$ 5.07	$ 7.71
Delisle, Mme Normand	177P, Rg St-Achille	46.88	88.52	135.40
Lafontaine, Annette	258P, 259P, 260P et 261P - no rôle 630	1.25	3.60	4.85
Lafontaine, Annette	258P, 259P - no rôle 628 - Rg St-Paul	5.63	14.51	20.14
Lafontaine, Annette	251P - no rôle 612	16.12	17.98	34.10
Lafontaine, Annette	258P - no rôle 626	6.60	18.15	24.75
Perron, Léo	Lot 3 - Rg-I, canton Montauban	174.25		174.25
Perron, Léo	4P, Rg-C, canton Montauban	5.26		5.26
Perron, Léo	1P, Rg-C, canton Montauban	6.57		6.57

Municipalité de St-Augustin Desmaures — Cadastre de St-Augustin

Succ. Onésime Coté ou représentants	P344, à distraire 25% adjugé à J.C. Soulard	$ 6.62	$ 25.53	$ 32.15

Ville de Fossambault sur le Lac — Cadastre de Ste-Catherine

Coté, Gabriel	461-B-2		$ 185.03	$ 185.03

Municipalité de Pont-Rouge — Cadastre de Ste-Jeanne de Neuville

Lamothe, Willie	276-38-7	$ 230.69	$ 81.05	$ 311.74

Municipalité de Ste-Catherine — Cadastre de Ste-Catherine

Propriétaires	*No du cadastre*	*Taxes munic. et int.*	*Taxes scolaires et int.*	*Total*
Chabot, Claude	179P		$ 43.68	$ 43.68
Gourdeau, Robert	227P		89.60	89.60
Roussel, André	350-2		540.80	540.80

Municipalité de Shannon — Cadastre de Ste-Catherine

Griffin, Patrick	431P		$ 148.80	$ 148.80
Savard, Mme Joseph D	263P		19.84	19.84

Municipalité de St-Raymond paroisse — Cadastre de St-Raymond, Ste-Catherine et cantons Gosford, Roquemont, Colbert

Dugal, Raoul	34-22 et 34, 35, Rg 3, Rocquemont	$ 4.63		$ 4.63
Daigle, Ernest	I-P, Rg 3, Colbert	24.14		24.14
Paré, Paul-Émile	68-P, Rg I, Gosford	73.54		73.54
Jacques, Roger	8 A-P, Rg 3, Gosford	24.31		24.31
Guimont, Victorin	QA-P, Rg 8, Gosford	16.64		16.64
Boutet, Raymond	566-P, cad. Ste-Catherine	294.11		294.11
Langevin, Emmanuel	425-P, BL-4	105.86		105.86
Clavet, Raymond	520-29, 520-31, BL-2	23.45		23.45
Paquet, Antonio G.	584-P, BL-1	45.76		45.76
Bouchard, Yvon	686-P BL-6	8.98		8.98
Succ. Alex Savary	7b-P, Rg 2, Gosford, à distraire 50% adj. à Maurice Perron	11.26		11.26

Municipalité de St-Basile sud village — Cadastre de St-Basile

Succ. Hector Frenette	4-P, à distraire 35% adj. à Donaldo Leclerc	$ 3.78	$ 18.02	$ 21.80

Donné à Cap-Santé le 13e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
VAUQUELIN FRENETTE.

63208-4-2-o

Municipalité du comté de Québec

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Robert L'Heureux, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Québec, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, au sous-sol de la Caisse populaire de Loretteville, lieu où le Conseil municipal dudit comté tient ses sessions, JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et autres charges dues aux corporations locales ci-après nommées, à moins que lesdites taxes avec les frais ne soient payés avant la vente.

Corporation municipale des Cantons-Unis de Stoneham et Tewkesbury

Comme appartenant à M. Jean-Guy Lapierre.
Partie du lot (11 n.s.) onze non subdivisé du Rang 6 du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond-de-Stoneham.

1. Un terrain mesurant 630 pieds au nord-ouest, 600 pieds au sud-est, 1000 pieds au nord-est et 1055 pieds au sud-ouest, borné au nord-ouest par un chemin privé, au sud-est par Domtar Cie, au nord-est par partie appartenant à Pierre Leboeuf et partie à l'acquéreur, au sud-ouest par partie appartenant à Émile Pageau et partie appartenant à Lionel Plamondon ou représentants.

2. Un terrain mesurant 55 pieds de largeur par 263 pieds de profondeur; borné au nord-ouest, sud-est et nord-est par un chemin privé, au sud-ouest par l'acquéreur. Avec bâtisse dessus construite.

Taxes municipales: $119.69; taxes scolaires: $198.16. Total: $317.85.

Comme appartenant à M. Yvon Martin.

Le lot (10-64) dix – soixante-quatre du Rang 3 du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond-de-Stoneham, mesurant 100 pieds à l'est, 120 pieds à l'ouest, 110 pieds de profondeur au nord, 119 pieds au sud.

Borné à l'est par l'avenue du Hibou, à l'ouest par partie du lot 10 n.s. (ancien chemin), au nord par le lot 10-70, au sud par le lot 10-56; comprenant une superficie de 12,430 p.c. circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $23.79; taxes scolaires: $27.53. Total: $51.32.

Comme appartenant à M. Lucien Ratté.

Partie du lot (11 n.s.) onze non subdivisé du Rang 1 du cadastre officiel de la paroisse de St-Edmond-de-Stoneham, mesurant au nord-ouest 42 pieds, au sud-est 52 pieds, au nord-est et au sud-ouest 108 pieds.

Bornée au nord-ouest par la rivière Huron, au sud-est par un chemin prive, au nord-est par partie du lot 11 appartenant à Okil St-Hilaire ou représentants, au sud-ouest par partie du lot 11 n.s. appartenant à Rosaire Plamondon, avec bâtisse dessus construite.

Taxes municipales: $98.57; taxes scolaires: $158.05. Total: $256.62.

Corporation municipale de Ste-Thérèse-de-Lisieux

Comme appartenant à M. Davis Claveau.

Un emplacement en la municipalité de Ste-Thérèse-de-Lisieux, faisant partie du lot (914) neuf cent quatorze du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, borné au nord par un chemin, à l'est à un emplacement faisant partie du même lot appartenant à M. P.E. Hains, au sud aussi audit P.E. Hains et à l'ouest au terrain de L. Paquet ou représentant et au terrain de Chs A. Lacasse ou représentant; mesurant dans ses lignes nord (71′) soixante et onze pieds et quatre pieds (4′); dans sa ligne sud soixante-quinze pieds (75′); dans sa ligne est soixante-quinze pieds (75′) et dans ses lignes ouest cinquante pieds (50′) et vingt-cinq pieds (25′), mesure anglaise.

Taxes municipales: $222.17; taxes scolaires: $78.70. Total: $300.87.

Comme appartenant à M. Odilon Paquet.

Partie du lot (1405) mille quatre cent cinq du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, représentant (98%) quatre-vingt-dix-huit pour cent de la grandeur donnée au cadastre, et à prendre à l'extrémité nord dudit lot, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $12.47; taxes scolaires: $14.54. Total: $27.01.

Comme appartenant à M. Gaston Tremblay.

Le lot (1432) mille quatre cent trente-deux du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, mesurant un arpent de largeur, sur 20 arpents de profondeur.

Borné au nord aux terres du Lac Beauport et au sud à la concession St-Louis, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $55.25; taxes scolaires: $23.71. Total: $78.96.

Comme appartenant à Mme Eugène Lafrance (Françoise Labrecque).

Partie du lot (1132) mille cent trente-deux du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec; mesurant 50 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur la profondeur de 75 pieds, mesure anglaise.

Bornée au nord-ouest par un chemin de sortie, au nord-est à Jules Beaumont ou représentants, au sud-est par une ligne tracée au centre de la rivière du Lac, et à l'ouest à M. Morency, le tout avec bâtisse.

Taxes municipales: $101.70; taxes scolaires: $87.22. Total: $188.92.

Comme appartenant à M. Maurice Sanschagrin.

Un emplacement en la municipalité de Ste-Thérèse-de-Lisieux, faisant partie des lots (978 et 979) neuf cent soixante dix-huit et neuf cent soixante dix-neuf du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, borné à l'ouest par un chemin de quarante pieds (40′) au nord au reste du terrain de Jos. D. Boutet, à l'est à la terre de M. Eug. Dubreuil et au sud à la ligne nord de l'assi tte de l'Hydro-Québec mesurant cent soixante-quinze pieds (175′) de front sur le chemin sur la profondeur de cent vingt-deux pieds (122′) plus ou moins, mesure anglaise.

Taxes municipales: $32.96; taxes scolaires: $29.37. Total: $52.33.

Corporation municipale de Ste-Foy, Quartier Laurentien

Comme appartenant à M. Alexandre Dufresne.

Parties des lots numéros (284 ptie et 285 ptie) deux cent quatre-vingt-quatre et deux cent quatre-vingt-cinq du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette,

Bornés au nord-est par le lot 285-1 et 284-5, au sud-est par la rue Dufresne, au sud-ouest par le lot 284-P, au nord-ouest par le lot 298-P, pour une superficie totale de 8,150 p.c., m.a.

Taxes municipales: $371.55; taxes scolaires: $154.48. Total: $526.03.

Comme appartenant à M. Armand Bédard.

Les lots numéros (497-2 et -5) quatre cent quatre-vingt-dix-sept – deux et – cinq du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $16.33; taxes scolaires: $10.71. Total: $27.04.

Comme appartenant à M. Marc Lemelin.

Partie du lot numéro (525 ptie) cinq cent vingt-cinq du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné au nord-est par le lot 524 ptie, au sud-est par la limite de la municipalité de St-Félix-de-Cap-Rouge, au sud-ouest par le lot 528 ptie, au nord-ouest par l'autoroute 440, pour une superficie totale de 779,000 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $24.30; taxes scolaires: $383.24. Total: $407.54.

Comme appartenant à M. Robert Lépine.

Le lot numéro (606-1) six cent six – un du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $578.91; taxes scolaires: $139.62. Total: $718.53.

Comme appartenant à M. Marcel St-Laurent.

Le lot numéro (604-56) six cent quatre – cinquante-six du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $1.45; taxes scolaires: $93.08. Total: $94.53.

Comme appartenant à Mme Pauline Roy.

Partie du lot numéro (564 ptie) cinq cent soixante-quatre du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné au nord-est par le lot 564 ptie, au sud-est par la rue Marcel-Proulx, au sud-ouest par le lot 564 ptie, au nord-ouest par le Lac St-Augustin, pour une superficie totale d'environ 4,000 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $182.14; taxes scolaires: $102.20. Total: $284.34.

Comme appartenant à J.M.U. Construction Inc.

Les lots numéros (531-28-2-1) cinq cent trente et un – vingt-huit – deux – un et (531-27-1) cinq cent trente et un – vingt sept – un du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $2,673.09; taxes scolaires: $43.29. Total: $2,716.38.

Corporation municipale de la ville de L'Ancienne-Lorette

Comme appartenant à Monte Carlo Dev. Inc.

Le lot numéro (260-6) deux cent soixante–six du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $6.65; taxes scolaires: $2.21. Total: $8.86.

Comme appartenant à M. Conrad Drouin.

Le lot numéro (246-7) deux cent quarante-six–sept du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $443.63; taxes scolaires: $332.51. Total: $776.14.

Comme appartenant à C.A. Parent Inc.

Partie du lot numéro (229 ptie) deux cent vingt-neuf du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Borné au nord-ouest par la rue St-Jean-Baptiste, au nord-est par le lot 230-1, au sud-est par les lots 229-41, 229-42, 229-43, 229-44, 229-45, 229-46, et 229-47-p., au sud-ouest par la place de l'Avenir, pour une superficie totale de 23,666 p.c., m.a., et partie du lot numéro (230 ptie) deux cent trente du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné au nord-ouest par les lots 230-1, et 230-2, au nord-est par le lot 230 P., au sud-est par les lots 230-48, 230-47, 230-46 et 230-45, au sud-ouest par la partie du lot 229 décrite ci-dessus, pour une superficie totale d'environ 2,250 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $556.20; taxes scolaires: $246.19. Total: $802.39.

Comme appartenant à C.A. Parent Inc.

Le lot numéro (228-56) deux cent vingt-huit–cinquante-six du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $58.26; taxes scolaires: $20.55. Total: $78.81.

Comme appartenant à Benoit Dumais Ltée.

Le lot numéro (230-2) deux cent trente–deux du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: $124.70; taxes scolaires: $38.12. Total: $162.82.

Commission scolaire de la Jeune-Lorette

Comme appartenant à Armand Hamel.

Partie des lots numéros (237 et 239 ptie) deux cent trente-sept et deux cent trente-neuf du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné d'un côté par la rue Bocage, sur un autre côté par une rue projetée, sur un 3e côté par le terrain appartenant à Dame Antoinette B. Martel et un quatrième côté par le résidu du lot 239 appartenant à un tiers et mesurant 70 pieds de largeur sur 70 pieds de profondeur, formant une superficie de 4,550 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $66.30.

Comme appartenant à M. Gilles Robitaille.

Partie du lot numéro (239 ptie) deux cent trente-neuf du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné d'un côté par partie du même lot appartenant à Émile Myrand Inc., sur deux côtés par partie du lot 239 p. sur un quatrième côté par le lot 240, mesurant 65 pieds de largeur sur 74 pieds de profondeur, formant une superficie de 4,550 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $500.21.

Comme appartenant à M. J.E. Marcel Claude.

Partie des lots numéros (177 et 178 ptie) cent soixante-dix-sept et cent soixante-dix-huit du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné vers le sud-est par l'avenue de la Montagne Ouest, vers le nord-est et le nord-ouest par partie des même lots appartenant à M.G. Moreau, vers le sud-ouest par partie du lot 177 n.s., mesurant 72 pieds de largeur sur 184 pieds de profondeur, formant une superficie de 16,928 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $1,088.97.

Comme appartenant à M. Jean-Guy Drapeau.

Partie des lots numéros (1272 et 1273 ptie) douze cent soixante-douze et douze cent soixante-treize du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné vers le sud-ouest par le Boulevard de la Colline, vers le nord-ouest par une rue projetée, vers le nord-est par le terrain de Laurent Bertrand, vers le sud-est par celui de Georges Cardinal, et mesurant 100 pieds de largeur sur 200 pieds de profondeur, formant une superficie de 20,000 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $148.51.

Comme appartenant à M. Xavier Daigle.

Partie du lot numéro (199 ptie) cent quatre-vingt-dix-neuf du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné en front vers le nord-est par l'avenue de l'Église Nord, vers le nord-ouest par partie du même lot appartenant à J.M. Daigle, vers le sud-est par partie du même lot appartenant à Mme Simonne Daigle, à l'arrière au sud-ouest par un inconnu, mesurant 96 pieds de largeur sur 192 pieds de profondeur, formant une superficie de 18,432 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $209.44.

Comme appartenant à M. Emmanuel Kenny.

Partie du lot numéro (326 n.s.) trois cent vingt-six non subdivisé du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, de forme triangulaire.

Borné d'un côté par le Boulevard Pie XI, sur un deuxième côté par une rue projetée et à l'arrière par l'emprise d'un chemin de fer, formant une superficie de 4,600 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $89.25.

Comme appartenant à Charles-Omer Villeneuve.

Partie du lot numéro (192 ptie) cent quatre-vingt-douze du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné en front par l'avenue Gaudard, sur 2 côtés par le terrain de Émilio Colarusso, sur l'autre côté par le terrain de Rosaire Morin, mesurant 75 pieds de largeur par 150 pieds de profondeur, formant une superficie de 11,250 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $310.22.

Comme appartenant à M. Gérard Lirette.

Partie du lot numéro (201 ptie) deux cent un du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Borné en front par l'Avenue de l'Église Nord, d'un côté par partie du lot 200 n.s. appartenant à Lorraine Légaré, de l'autre côté par partie du lot 201 appartenant à Jean Bte Lirette et à l'arrière par un inconnu, formant une superficie de 16,684 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $229.24.

Comme appartenant à M. Maurice Fournier.

Les lots numéros (270-36-24) deux cent soixante-dix-trente-six-vingt-quatre et (270-37-45) deux cent soixante-dix-trente-sept-quarante-cinq du cadastre officiel de la paroisse de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, formant une superficie de 13,500 p.c., m.a., circonstances et dépendances.

Taxes scolaires: $488.40.

Donné à Loretteville, ce 8e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ME ROBERT L'HEUREUX, *notaire.*

63217-4-2-o

Municipalité du comté de Rimouski

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné, Roland Gagnon, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Rimouski, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la cité de Rimouski, dans l'édifice de « Les Chevaliers de Colomb », 139, St-Germain est, au lieu ordinaire des sessions de ce conseil JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations scolaires, charges et taxes municipales dues sur ces immeubles, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente.

Désignation de tous les immeubles situés dans la municipalité du comté de Rimouski, à raison desquels il est dû des taxes municipales et scolaires, charges et frais, terrains et bâtisses comme appartenant à:

Municipalité scolaire La Neigette

Noms et prénoms	*Numéro du cadastre officiel*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Montant dû*
Pelletier, Marcel	189-26, 189-25	$ 583.75	$ 547.07	$ 1,030.82
Les lots 189-26 et 189-25, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses.				
D'Amours, Romuald	207-71-4	667.45	533.92	1,201.37
Le lot numéro 207-71-4, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses.				
Ruest, Bertrand	212-214-1, 212-215, 212-216	4,854.65	2,974.59	7,829.24
Les lots numéros 212-214-1, 212-215, 212-216 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses.				
Lebel, J.-Roger	P. 409-1		89.97	89.97
Partie du lot numéro 409-1, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, mesurant 225.64 pieds au nord-ouest, 150 pieds au nord-est, 201.31 pieds au sud-est et 150 pieds au sud-ouest, bornée au nord-ouest à partie du lot numéro 409 non subdivisé, au nord-est au lot 409-2, au sud-est à le boulevard du Sommet non cadastré et au sud-ouest au lot numéro 407.				
Les Promotions du Bas St-Laurent	209-3-66	776.40	588.67	1,365.07
Une bâtisse érigée sur le lot numéro 209-3-66, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski.				
St-Laurent, Gilles	434-8		85.00	85.00
Le lot numéro 434-8, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec toutes les améliorations s'y trouvant.				
Lavoie, M. et Mme Mario	4-55, 7-63	262.10	246.96	509.06
Les lots numéros 4-55 et 7-63, au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes munic.	Taxes scol.	Montant dû
Pineault, M. et Mme Clément	24-9	$377.65	$302.75	$680.40
Le lot numéro 24-9, au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Boudreau, Mme Laurent-M	32-8		64.61	64.61
Le lot numéro 32-8, au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.				
Paradis, Florian	P. 67	31.90	110.80	142.70
Partie du lot numéro 67, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, mesurant 60 pieds de largeur par 120 pieds de profondeur, mesure anglaise, borné au nord-ouest à l'ancien tracé de la route nationale, au nord-est et au sud-est à Bernard Baril et au sud-ouest à un terrain de 40 pieds de largeur que Bernard Baril projette de vendre au docteur Georges Pineault, circonstances et dépendances.				
Levesque, Gérard	P. 114	83.45	60.16	143.61
Partie du lot numéro 114, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, mesurant 155 pieds de front le long de la route nationale par toute la profondeur qu'il y a entre ladite route nationale et le fleuve St-Laurent, borné au nord au fleuve St-Laurent, au sud à la route nationale, à l'est à la Compagnie d'Équipement de Rimouski et à l'ouest à Jacques Savard, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Boudreau, Jean-Marc	219, 220		602.05	602.05
Les lots numéros 219 et 220, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Lebel, Roger	P. 37 et 38		87.07	87.07
Partie des lots numéros 37 et 38, quatrième rang, au cadastre officiel du canton Macpès, étant un terrain mesurant 180 pieds de profondeur par la largeur qu'il peut y avoir entre le terrain de M. Gérard Rouleau à l'ouest et celui de J.R. Lebel à l'est, borné au nord à Roger Bérubé au chemin privé, à l'est à J.R. Lebel au terrain qu'il a acquis de M. Antonio Levesque, au sud au Lac à Plourde et à l'ouest à Gérard Rouleau, tel que le tout se trouve actuellement.				
Lepage, Mlle Jeannine	29-B-26	13.64	30.64	44.28
Le lot numéro 29-B-26, rang un, au cadastre officiel du canton Macpès, tel que le tout se trouve actuellement.				
Fiola, Gilles	P. 17-A		40.50	40.50
Partie du lot numéro 17-A, au cadastre officiel pour le quatrième rang du canton Macpès, de 90 pieds de front sur la rue, par 80 pieds de profondeur, mesure anglaise, borné au nord au chemin, à l'est, au sud et à l'ouest à Mme Clermont Duchesne, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Gendreau, Daniel	546, 710	25.66	57.14	82.80
Les lots numéros 546 et 710, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Cécile-du-Bic, de 2 arpents de front sur 48 arpents de profondeur, borné à l'est à Raymond Rousseau et à l'ouest à Adrien Landry.				
Caron, Raymond	P. 171		237.49	237.49
Partie du lot numéro 171, au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, étant un emplacement à bail, mesurant 87 pieds de front sur la rue Jean par 65 pieds de profondeur, du sud-ouest au nord-est, mesure anglaise, borné au sud-ouest à la rue Jean, au nord-ouest à Georges Jean, au sud-est à Paul-Emile Jean et au nord-est aux représentants d'Omer Rousseau, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Duchesne, Richard	P. 188		320.22	320.22
Partie du lot numéro 188, au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, étant un emplacement occupé à bail, mesurant 100 pieds à prendre sur le chemin de front du premier rang, par 100 pieds de profondeur à prendre sur la route de la grève, mesure anglaise, borné au nord-ouest à Emile d'Astous, au nord-est à la route de la grève, au sud-est au chemin de front du premier rang et au sud-ouest à Jean-Marc Gagnon, avec le restaurant dessus construit, circonstances et dépendances.				
Gagnon, Charles	P. 646		281.98	281.98
Partie du lot numéro 646, au cadastre officiel de la paroisse de St-Fabien, étant un emplacement à St-Eugène-de-Ladrière, mesurant 160 pieds sur la route du moulin et 48 pieds, de l'est à l'ouest du côté sud, et 35 pieds le long du chemin de front, borné au nord-ouest au chemin de front, à 18 pieds à l'est de la route du moulin, et des autres côtés au vendeur, le tout mesure anglaise, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Dufour, Gilles	P. 3		120.96	120.96
Partie du lot numéro 3, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, mesurant 290 pieds, de l'est à l'ouest, par une profondeur de cent quarante pieds, du côté est, et de 56 pieds, du côté ouest, borné au nord par le fleuve St-Laurent, au sud à la route, à l'ouest à M. Bouchard et à l'est à M. Chamberland, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				

Dans la municipalité scolaire de Témiscouata

Noms et prénoms	*Numéro du cadastre officiel*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Montant dû*
Lafrance, Lucien	21		$58.26	$58.26
Le lot numéro 21, au cadastre officiel pour le septième rang du canton Bédard, avec bâtisses.				
Dumont, Camille	45, 57	$18.00	44.75	62.75
Les lots numéros 45 et 57 au cadastre officiel pour le quatrième rang du canton Bédard, avec bâtisses.				

Dans la municipalité de la paroisse de Ste-Blandine

Proulx, Roch	P. 500	$103.01	$110.75	$213.76
Partie du lot numéro 500, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, mesurant 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, borné à l'est à la route, au sud à Michel Levesque, au nord et à l'ouest à Hormidas Proulx, avec bâtisses.				
Proulx, Roch	P. 3	17.60	21.80	39.40
Partie du lot numéro 3, au cadastre officiel pour le deuxième rang du canton Macpès, étant un emplacement mesurant environ 85 pieds de largeur par 125 pieds de profondeur, borné à l'est partie à Ulysse Proulx et partie à un Lac, et des trois autres côtés à Léopold et Martin Guimond.				

Donné à Rimouski, ce 5e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ROLAND GAGNON.

63216-4-2-o

Municipalité du comté de Richmond

Avis est par les présentes donné par Me Camille Dupuis, notaire, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Richmond, que les immeubles ci-après mentionnés, seront vendus à l'enchère publique, au bureau du secrétaire-trésorier, au no 295 sud, rue Principale, à Richmond, Qué., JEUDI, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que les frais encourus à moins que le tout ne soit payé avant la vente.

Municipality of the County of Richmond

Notice is hereby given by Me. Camille Dupuis, Notary, Secretary-Treasurer of the Municipality of the County of Richmond, that the immoveable hereinafter described, will be sold by public auction, at the Office of the Secretary-treasurer, at 295 South, Main Street, Richmond, Qué., on THURSDAY, the ELEVENTH day of the month of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, to satisfy to the payment of municipal and school taxes with costs incurred thereon, unless the said taxes and costs be paid before the sale.

Canton de Cleveland — *Cleveland Township*

Propriétaire *Owner*	Description	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Roger Labarre Inc.	Pt. 17-B, Rg. 12	$ 192.36		$ 192.36
Ernest Dubé	Pt. 9-B, Rg. 12	9.42		9.42
Joseph Mason	Pt. 17A, Pt. 18A, 18C, Rg. 12, 18D, 19C, Rg. 13		$ 313.86	313.86

Municipalité de Windsor — *Municipality of Windsor*

Dame Béatrice Sévigny	Pt. 398A-1, 418, 417		$ 5,889.09	$ 5,889.09

Municipalité de St-Denis de Brompton — *Municipality of St-Denis of Brompton*

Propriétaire *Owner*	Description	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Jean Felteau	724, 26Pt., 724Pt.		$ 115.12	$ 115.12
Mme Gérard Plamondon	651 2 23		107.75	107.75
Canton Brompton — *Township of Brompton*				
Emery Carrier	Rg. 1 4 14	$ 380.03	$ 265.56	$ 645.59
Georges Groulx	Rg. 4 31C 61	201.31	453.88	655.19
Marcel Deguire	Rg. 3 5A Pt.		469.02	469.02
Réjean Royer	Rg. 6 19C		11.23	11.23
Ville de Richmond — *Town of Richmond*				
Donald Fowler	105-3		$ 211.24	$ 211.24
Municipalité des Trois-Lacs — *Municipality of Trois-Lacs*				
Marcel Desrochers	Pt. 1164	$ 12.48	$ 21.21	$ 33.69
René Thuot	Pt. 1159		15.23	15.23
Canton de Melbourne — *Township of Melbourne*				
Gottfried Amend	Pts. 1 & 2, Rg. 4	$ 52.84		$ 52.84
Mme Murielle Bond	Pts. 1F & 2C, Rg. 6	20.13		20.13
Mrs. Linda Dornan	Pts. 1 & 2, Rg. 4	18.73		18.73
Stuart Kinmond	8A-1, Rg. 5, Pt. 8-A, Rg. 5	9.95		9.95
Jean-Paul Matucha	Pt. 6A, Rg. 1	2.85		2.85
Michael Matucha	Pt. 6A, Rg. 1	2.25		2.25
Gaston & Laurent Morel	Pts. 1F & 2C, Rg. 6	17.88		17.88
Georges Paquet	Pt. 27B, Rg. 7	37.94		37.94
John D. Shingler	Pt. 2D, 3A, 4E, 5A, Rg. 1	102.49		102.49
Mrs. Lisa Van-Muilekon	Pts. 7C, 7D, Pt. 8B, 8C, 9B, Rg. 5	38.60		38.60
Charles Buzzell	Pt. 19E, Rg. 4		$ 23.72	23.72
Frank Podstatsky	Pt. 1 & Pt. 2, Rg. 4		128.55	128.55
Municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton — *Municipality of St-François-Xavier-de-Brompton*				
Gérard Bibeau	9-B-44, Rg. 3	$ 38.07		$ 38.07
Roméo Beaunoyer	Pt. 14-C, Rg. 5	24.39		24.39
Venant Nadeau	Pt. 12 n.s. Rg. 3	5.10		5.10
Ville d'Asbestos — *Town of Asbestos*				
Adélard Fortin	7A-74	$ 37.80	$ 70.61	$ 108.41
Adélard Fortin	7A-75	198.07	371.04	569.11
André H. Lachance	Pt. 80-363	278.21	470.00	748.21

Canton Windsor — *Township of Windsor*

Propriétaire *Owner*	Description	Taxes municipales *Municipal taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Mme Céline Côté	P. 178		$ 234.31	$ 234.31

Canton de Shipton — *Township of Shipton*

Arthur Daigle	Pt. 7A, Rg. 3	$ 120.49	$ 103.94	$ 224.43
André Gagné	Pt. 2C, Pt. 3B, Pt. 4C, 4C 14 à 27, Rg. 1	795.87		795.87
Bertrand Leroux	Pt. 18D, Rg. 1	5.66		5.66
Jacques Mallette	Pt. 20A, 20A-228, Rg. 3	63.94	30.49	94.43
Jocelyn St-Denis, La Galerie des Ancêtres	28A1-1, Rg. 1, 28A1-2, Rg. 1, 28A1-3, Rg. 1	65.67	285.39	351.06
Alfred Vallières	Pt. 25A, Rg. 3	14.85	34.42	49.27

Donné à Richmond, Qué., ce 8e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ME CAMILLE DUPUIS, *notaire.*

Given at Richmond, Qué., this 8th day of the month of January 1976.

ME CAMILLE DUPUIS, *notary,*
Secretary-Treasurer.

63265-4-2-o 63265-4-2-o

Municipalité du comté de Shefford

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de Shefford, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique à l'Hôtel de ville de Waterloo, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquents encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale de Québec, par décision en date du 20 novembre 1968, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi du Code municipal, article 730.

Stukely – Paroisse

Propriétaires	*Cadastre*	*Canton*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Frenière, Maurice (Enrg. 213208)	P-235, P-236, P-237	Stukely	2		$ 701.57	$ 701.57
Bouliane, Guy	128-242	Stukely	1	$ 4.85	11.95	16.80
Jeanson, Réal (Enrg. 141925)	P-217	Stukely	2		65.03	65.03
Perrin, Serano (Enrg. 200745)	P-225	Stukely	2	8.00	58.08	66.08
Perreault, Jean-Paul (Enrg. 200745)	P-114	Stukely	1	7.36	15.83	23.19
La Châtelaine du Lac	132-31	Stukely	1	128.76	90.24	219.00
Auto Grand Prix Ltée (Enrg. 217866)	239-13, 241-43, 241-44	Stukely	2	94.51		94.51
Baudouy, Yves (Enrg. 212956)	360-86	Stukely	4	52.29		52.29
Beaulieu, Cyrille (Enrg. 217848)	239-14	Stukely	2	96.62		96.62

Propriétaires	Cadastre	Canton	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bigras, Réjeanne (Enrg. 209705)	239-16, 241-22	Stukely	2	$ 75.51		$ 75.51
Brière, Gérard (Enrg. 216383 et 206004)	P-226, P-226	Stukely	2	109.29		109.29
Verpan Inc. (Enrg. 220535)	132-58	Stukely	1	543.08		543.08
Chobermont Inc. (Enrg. 210552)	123, P-124, P-229, P-230	Stukely Stukely	1 2	289.98		289.98
Comtois, Louise (Enrg. 215107)	128-283 à 128-288	Stukely	1	75.51		75.51
Cooper, Arthur (Enrg. 211122)	P-114	Stukely	1	9.12		9.12
De Margerie, Paul Succ. (Enrg. 198123)	128-11, -12, -13, -14, 128-30, -31, -32, -33, 128-35, P-128-37, 128-42, -43, -44	Stukely	1	69.08		69.08
Domaine Val Orford Inc. (Enrg. 201885)	P-239, P-240, P-241	Stukely	2	634.47		634.47
Dompierre, Jacques	128-19	Stukely	1	50.18		50.18
Godbout, Jeannette (Enrg. 195014)	P-290	Stukely	3	19.57		19.57
Hébert, Claude (Enrg. 216151)	P-242	Stukely	2	15.35		15.35
Jones, Roger (Enrg. 187729)	134-59	Stukely	1	77.80		77.80
Lachance, André (Enrg. 212718)	241-53	Stukely	2	16.41		16.41
Langlois, Michel (Enrg. 211616)	P-114	Stukely	1	9.02		9.02
Morency, Henri (Enrg. 212444 et 210664)	360-89 360-90	Stukely	4	85.18		85.18
Motel Val Orford Inc.	239-7	Stukely	2	156.78		156.78
Pépin, Marcel (Enrg. 208524)	239-8, 239-19, 241-12, -13, -14, 241-33	Stukely	2	57.57		57.57
Stettler, Franz (Enrg. 219431 et 210694)	P-218, P-218	Stukely	2	26.96		26.96
Turgeon, Patricia (Enrg. 215863)	127-2, -3, -4, 127-223, -224, -225	Stukely	1	10.28		10.28
		Stukely – Village				
Jeanson, Réal	99, 100	Stukely	1		$ 620.71	$ 620.71
		Canton Granby				
Bachand, Jean-Michel (Enrg. 218563)	P-866	Granby	10	$ 2.55	$ 14.32	$ 16.87
Bourassa-Chartier, Dame Lise	741-30	Granby	8	60.69	289.38	350.07
Dubois, Lauréat	789-44	Granby	9	2.12	11.06	13.18
Dunn, Normand	869-B	Granby	10	33.04	36.18	69.22
Bar Salon Micheline (Enrg. 223682)	736-27	Granby	9		59.11	59.11

Propriétaires	Cadastre	Canton	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Jacques, Paul-Emile	793-2	Granby	9	$ 50.67		$ 50.67
Lapalme, Jean-Luc et Pierre	741-31	Granby	8	11.29		11.29
Lehoux, Guy	795-43, 795-33, 795-32 ½N	Granby	9	89.62	$ 700.82	790.44
Marquis, David	802-81	Granby	9	41.29	133.82	545.11
Martineau, Gaston	759-B-10	Granby	8	0.90	12.13	13.03
Parent, Lionel (Enrg. 224265)	P-589	Granby	6	1.25	2.00	3.25
Proulx, Gaétan	18-B-4	Granby	10	3.92		3.92
Racine, Daniel	789-117	Granby	9	92.89	177.88	270.77
Southière, Patrick	759-B-13, 835-G, 835-G	Granby	8 9	4.71	22.94	27.65
Wilcott, Yvan	19-A-24	Granby	10	2.00	9.74	11.74
Lapalme, Jean-Luc et Pierre	741-31	Granby	8		464.91	464.91
Béland, Jérôme	865-E	Granby	10		17.24	17.24
Therrien, Rosario	866-5-1	Granby	10		18.26	18.26
Maricourt						
Pépin, Ulric	P-265, P-269, 273	Ely	3	$ 51.11		$ 51.11
Béthanie						
Hamel-Martin, Mme Louiselle	904	Ely	11	$ 12.08		$ 12.08
Ste-Prudentienne — Paroisse						
Charlebois, Raymond	7E, P-8B	Roxton	3		$ 102.77	$ 102.77
Rioux, Hermel	P-7A, P-7B, P-7C	Roxton	6		43.17	43.17
Guay, Yvon	P-1A	Shefford	11		99.89	99.89
Lajoie-Primeau, Suzanne (Enrg. 199082)	P-2A	Shefford	11	$ 45.96	66.43	112.39
Renaud, Alexandre	P-2A	Shefford	11		126.79	126.79
Larocque, Jean-René (Enrg. 195046)	P-3C	Shefford	11	66.25	115.10	181.35
Mercier, Michel et Vézinas (Enrg. 210163)	P-5C	Granby	11	105.98	229.61	335.59
Brodeur, Armand (Enrg. 184511)	P-3C, 2A-1, 2A-2	Shefford	11	134.72	29.39	164.11
Delisi, Robert	5A-1, 5A	Roxton	1		82.22	82.22
Chabot, Gérard (Enrg. 132666)	P-9A	Roxton	3	244.83		244.83
Commission scolaire de Waterloo						
Cabana, Zoël	P-346, P-347	Waterloo		$ 535.38	$ 236.09	$ 771.47
Minville, Louis-Georges	P-784-1	Shefford	4		797.84	797.84
Arès, Anthime	622	Shefford	6		365.78	365.78
Hampton, Miss Vera E.	P-15, P-16	Stukely	1		269.18	269.18
Baur, Karl	P-331, P-333	Shefford	8		38.30	38.30

Propriétaires	Cadastre	Canton	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bédard, Ferdinand	P-662, P-665	Stukely	8		$ 167.80	$ 167.80
Bergeron, Georges	P-256	Shefford	9		75.21	75.21
Bertrand, Germain	P-307-15	Shefford	9		31.73	31.73
Flanagan, L. E.	P-228-1	Shefford	10		60.88	60.88
Tarpis, Allen Jeffrey	P-330	Shefford	8		19.90	19.90
Townshends, Rod E.	P-306-5	Shefford	9		49.89	49.89
Commission scolaire de Granby (Ville de Granby – Territoire Annexé)						
Pelland, Michel	225-7	Granby	3	$ 172.13	$ 210.79	$ 382.92
Godbout, Marcel	498-25	Granby	6		122.42	122.42
Jacques, Claude	593-8	Granby	7		9.85	9.85
Montpetit, Ovila	539-73	Granby	6		11.85	11.85
Commission scolaire de Granby (St-Alphonse)						
Pesant, Geo. Pierre	P-63	Granby	1		$ 22.22	$ 22.22
Commission scolaire de Granby (Ste-Cécile)						
Châtelaine, Jean-Marc	17A-66, -67	Milton	1	$ 56.10	$ 234.09	$ 290.19
Quintal, Robert	P-13J	Milton	3	22.95	380.03	402.98
Daunais, Réjeanne (Enrg. 219906)	P-18 D	Milton	5		12.40	12.40
Bernard, Raymond (Enrg. 217975)	13-D-10	Milton	2	40.55	147.82	188.37
Commission scolaire de Granby (Canton Shefford)						
Delannais, Hector	P-459 N	Shefford	6		$ 19.70	$ 19.70
Labelle, Jean-Marc	366-5	Shefford	7		207.56	207.56
Proulx, Daniel	452-39	Shefford	6		167.97	167.97

Waterloo, comté de Shefford, ce 8 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LEDOUX.

63243-4-2-o

Municipalité du comté de Yamaska

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Robert Tessier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté d'Yamaska, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique dans la salle des sessions dudit conseil au Palais de Justice à St-François-du-Lac, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et frais encourus à moins que ces taxes et frais ne soient payés avant la vente.

Municipalité de la paroisse de St-François-du-Lac

Comme appartenant à Sarto Desmarais:
Le lot no sept cent quatre-vingt-sept (787) du cadastre de St-François-du-Lac. Taxes dues: Municipales $1.00.

Comme appartenant à Elphège Tessier:
Le lot sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) du cadastre de la paroisse de St-François-du-Lac. Taxes dues: Municipales: $0.92.
Comme appartenant à Raymond Lapierre:
Le lot six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) du cadastre de la paroisse de St-François-du-Lac. Taxes dues: Municipales: $4.81, scolaires: $91.28. Total: $96.09.

Municipalité de la paroisse de St-Guillaume-d'Upton

Comme appartenant à Léonard Grenier:
Un terrain contenant deux cents pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin public et le ruisseau; borné d'un côté par le résidu de la terre de Marcel Fontaine et de tous autres côtés par le ruisseau étant partie du lot deux cent trente et un (ptie 231) du cadastre de la paroisse de St-Guillaume-d'Upton. Taxes dues: Municipales: $2.77, scolaires: $40.87. Total: $43.64.

Municipalité de la paroisse de St-Joachim-de-Courval

De propriétaire inconnu:
Un terrain mesurant 180 pieds de largeur environ; borné en front par le chemin public, du côté sud-est par Raymond Vigneault, du côté sud-ouest par la rivière St-François et du côté nord-ouest par Léo-Paul Côté, étant partie du lot six cent cinquante et un (pte 651) du cadastre de St-Zéphirin-de-Courval. Taxes dues: Municipales: $7.80, scolaires: $82.39. Total: $90.19.
Comme appartenant à Drummond Poultry Inc.
Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante-six (ptie 356) du cadastre officiel de la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval. De figure trapézoïdale et bornée comme suit: au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 356, au nord-est par le lot 202 de la paroisse de Ste-Brigitte des Saults, vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 356 et vers le sud par le lot numéro 260 du canton de Wendover; mesurant ledit emplacement seize arpents et deux dixièmes dans la ligne nord-ouest et un arpent et un dixième dans la ligne sud-est. Contenant une superficie d'environ trente-deux arpents et neuf dixièmes d'arpent carrés, le tout en mesure anglaise plus ou moins. Taxes dues: Municipales $6.40, scolaires: $13.99. Total: $20.39.
Comme appartenant à Drummond Poultry Inc.
Un emplacement de figure triangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante (ptie 260) du canton de Wendover, mesurant quatorze arpents et cinq dixièmes dans la ligne sud-est et sept cent vingt et un pieds dans la ligne sud-ouest, contenant une superficie d'environ vingt-sept arpents et un dixième d'arpent carrés. Borné vers le nord par le lot numéro 356 de la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval, vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 260 et vers le sud-ouest par le chemin du cinquième rang. Le coin nord-ouest de la partie du lot numéro deux cent soixante ci-dessus décrite est le point d'intersection de la ligne de division du cadastre du canton de Wendover et du cadastre de la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval, avec la ligne nord-est du chemin public du cinquième rang, le tout plus ou moins, mesure anglaise, avec bâtisses dessus construites. Taxes dues: Municipales: $20.00, scolaires: $111.25. Total: $131.25.

Donné à St-François-du-Lac, ce 10 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT TESSIER.

63257-4-2-o

Municipalité du comté de Vaudreuil

Avis public est par les présentes donné par F. Edouard Belliveau, secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus par encan public, dans la salle des sessions dudit conseil, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales, scolaires et d'église dues aux municipalités ci-après mentionnées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente.

Municipality of the County of Vaudreuil

Public notice is hereby given by F. Edouard Belliveau, secretary-treasurer, that the immoveable properties hereinafter described will be sold by public auction in the Council Room, on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon for municipal, school and church taxes owing to the municipalities hereinafter mentioned unless the same be paid together with the costs, before the sale.

Corporation de Terrace Vaudreuil — *Corporation of Terrasse Vaudreuil*

Propriétaires *Owners*	Nos officiels *Official Nos*	Cadastre	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total
Daniel P. Hill	182-201	Ile-Perrot	$ 146.78		$ 146.78
Robert Stockley	182-184	Ile-Perrot	49.84		49.84

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot — *Parish of Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot*

La Compagnie de Placement Berkun Limitée	P. 56, P. 56, 57, P. 58, 296, P. 297	Ile-Perrot	$ 3,459.20	$ 1,830.53	$ 5,289.73

La 1ère partie du lot 56 mesurant 2,745.2 pieds dans sa ligne nord-est, 2,700 pieds dans sa ligne sud-ouest, 453.75 pieds dans sa ligne nord-ouest et 480 pieds dans sa ligne sud-est, contenant en superficie 1,226,385 pieds carrés et bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 56, vers le sud-ouest par la partie du lot 57 ci-après décrite, vers le nord-ouest par les lots 295 et 296 et vers le sud-est par le chemin public.

La 2ième partie du lot 56 mesurant 1,022.5 pieds dans sa ligne nord-est, 940 pieds dans une partie de sa ligne sud-ouest et de là étant séparée par le fleuve St-Laurent, continuant sur une distance de 25 pieds, 80 pieds dans sa ligne nord-ouest et contenant en superficie 476,072 pieds carrés et bornée vers le nord-est par une partie du lot 56, vers le sud-ouest par une partie du lot 57 et par le fleuve St-Laurent, vers le nord-ouest par le chemin public, et vers le sud-est par le fleuve St-Laurent.

La partie du lot 58 mesurant 1,250 pieds dans sa ligne nord-est, 75 pieds dans sa ligne nord-ouest, le long du chemin public et de là se dirigeant vers le sud sur une longueur de 236.3 pieds et à ce point obliquant vers le sud-ouest sur une longueur de 477 pieds et de là continuant vers le fleuve St-Laurent sur une distance de 222 pieds et contenant en superficie 364,415 pieds carrés et bornée vers le nord-est par partie du lot 57, vers le sud-ouest par partie du lot 58 et le lot 60 et le fleuve St-Laurent, vers le nord-ouest par le chemin public et par une autre partie du lot 58 et vers le sud-est par le fleuve St-Laurent.

La partie du lot 297 mesurant 120 pieds dans sa ligne sud-est, 173 pieds dans sa ligne nord-ouest, 289 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, contenant en superficie 42,192 pieds carrés et bornée vers le sud-est par le lot 295 et vers le nord-ouest par le lot 299, vers le nord-est par une partie du lot 297 et vers le sud-ouest par le lot 296.

The first part of lot 56, measuring 2,745.2 feet on its northeast line, 2,700 feet on its southwest line, 453.75 feet on its northwest line and 480 feet on its southeast line, having an area of 1,226,385 square feet and bounded on the northeast by another part of lot 56, on the southwest by that part of lot 57 hereinafter described, on the northwest by lots 295 and 296 and on the southeast by the public road.

The 2nd part of lot 56, measuring 1,022.5 feet on its northeast line, 940 feet on part of its southwest line, to the point where it is separated by the St. Lawrence River and then continues for a distance of 25 feet, and 80 feet on its northwest line, having an area of 476,072 square feet, bounded on the northeast by part of lot 56, on the southwest by part of lot 57 and by the St. Lawrence River, on the northwest by the public road, and on the southeast by the St. Lawrence River.

Part of lot 58, measuring 1,250 feet on its northeast line, 75 feet on its northwest line, along the public road, thence southwards for a distance of 236.3 feet, thence southwestwards at an oblique angle for a distance of 477 feet, thence towards the St. Lawrence River for a distance of 222 feet, having an area of 364,415 square feet, bounded on the northeast by part of lot 57, on the southwest by part of lot 58, by lot 60 and by the St. Lawrence River, on the northwest by the public road and by another part of lot 58, and on the southeast by the St. Lawrence River.

Part of lot 297, measuring 120 feet on its southeast line, 173 feet on its northwest line, 289 feet on its northeast and southwest lines, having an area of 42,192 square feet, bounded on the southeast by lot 295, on the northwest by lot 299, on the northeast by part of lot 297 and on the southwest by lot 296.

Dame Margitte Rost Kaelzom	54-104, 54-105	Ile-Perrot	210.26		210.26
Lucien Simard	61-7, 61-6	Ile-Perrot	295.60		295.60

Moins et à distraire cependant dudit lot 61-6 la partie appartenant à Ernest Leduc ou représentants.

To be excluded, however, from said lot 61-6 the part belonging to Ernest Leduc or representatives.

Robert Ouellet	266-14	Ile-Perrot	274.88	24.71	299.59
Brendan Cavanaugh	319	Ile-Perrot	62.41		62.41
Elru Investments Ltd.	83, 86, 87 et P. 107	Ile-Perrot	238.64		238.64
Rheted Investments Ltd.					
Dame Rose Wisenthal Weiner					
The Wister Corporation					

La partie du lot 107 mesurant 22 perches et 16 pieds de largeur par toute la profondeur dudit lot, contenant en superficie 22 arpents 91 perches et bornée vers le nord par les lots 159 et 160, vers le sud par une autre partie du lot 107, vers l'ouest par le lot 110 et vers l'est par le lot 98.

Part of lot 107, measuring 22 rods 16 feet in width for the full depth of said lot, having an area of 22 arpents 91 perches, bounded on the north by lots 159 and 160, on the south by another part of lot 107, on the west by lot 110 and on the east by lot 98.

Paroisse de Rigaud — *Parish of Rigaud*

Bernard Mallette	P. 103	Par. Rigaud	$ 364.00	$ 364.00

Mesurant 83 pieds de largeur par 260 pieds de profondeur dans la ligne ouest, et environ 280 pieds de profondeur dans

Measuring 83 feet in width, 260 feet in depth on the west line and about 280 feet in depth on the east line, bounded on the

Propriétaires *Owners*	Nos officiels *Official Nos.*	Cadastre	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total

la ligne est, étant bornée en front par le chemin public, en arrière et du côté ouest par le résidu du lot no 103 appartenant à Walter A. Bowen ou représentants, et du côté est par la propriété de Mme Mariette Leduc épouse de Laurent Besner.

front by the public road at the rear and on the west side by the remainder of lot number 103 belonging to Walter A. Bowen or representatives, and on the east side by the property of Mrs. Mariette Leduc, wife of Laurent Besner.

Dame Sheila Mary Duigan Smith	P. 105 et P. 105	Par. Rigaud	$ 364.91		$ 364.91

La 1ère partie du lot 105 mesurant 590.4 pieds dans sa ligne nord, 438 pieds dans une de ses lignes sud-est, 98.4 pieds dans sa ligne nord-est, 2,402.7 pieds dans une autre ligne sud-est le long d'une partie du lot 111, 593.7 pieds dans sa ligne sud, 2,625.3 pieds dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie 1,550,500 pieds carrés et bornée vers le nord par le Main Road, vers le sud-est par une autre partie dudit lot 105 et par une partie du lot 111, vers le nord-est par une autre partie du lot 105, vers le sud par une partie du lot 584 et vers le nord-ouest par une partie du lot 103.

La 2ième partie du lot 105 mesurant 594.5 pieds dans sa ligne nord, 1,662.34 pieds dans sa ligne sud-est, 575.7 pieds dans sa ligne sud-ouest et 1,522.3 pieds dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie 915,148 pieds carrés et bornée vers le nord par une partie du lot 584, vers le sud-est par une partie du lot 111, vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 105 et vers le nord-ouest par une partie du lot 103.

The first part of lot 105, measuring 590.4 feet on its north line, 438 feet on one of its southeast lines, 98.4 feet on its northeast line, 2,402.7 feet on another southeast line along part of lot 111, 593.7 feet on its south line, and 2,625.3 feet on its northwest line, having an area of 1,550,500 square feet, bounded on the north by Main Road, on the southeast by another part of said lot 105 and by part of lot 111, on the northeast by another part of lot 105, on the south by part of lot 584 and on the northwest by part of lot 103.

The 2nd part of lot 105, measuring 594.5 feet on its north line, 1,662.34 feet on its southeast line, 575.7 feet on its southwest line and 1,522.3 feet on its northwest line, having an area of 915,148 square feet, bounded on the north by part of lot 584, on the southeast by part of lot 111, on the southwest by the remainder of said lot 105 and on the northwest by part of lot 103.

Jacques Mallette	P. 105, 107, P. 214 et P. 216	Par. Rigaud	352.90	$ 184.62	537.52

Le lot 107 et la partie du lot 105 mesurant en totalité 60 pieds français de largeur par toute la profondeur qui peut se trouver entre le chemin public et la rivière Ottawa et la partie du lot 105 et bornés vers le nord-est par la rivière Ottawa, vers le sud-ouest par le chemin public, vers le sud-est par le lot 107 et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 105.

La partie du lot 216 et la partie du lot 214 mesurant en totalité cent pieds de largeur par 265 pieds de profondeur et borné en front vers le sud-est par la route no 3A, en arrière vers le nord-ouest par le chemin conduisant de Rigaud à Ste-Marthe, du côté nord-est par des parties des mêmes numéros appartenant à Emmanuel Grammaticakis ou représentants et du coté sud-ouest par des parties desdits lots 216, 214 appartenant à Raoul Mallette ou représentants.

Lot 107 and part of lot 105, with an overall width 60 feet, French measure, and a length equal to the full distance that there may be between the public road and the Ottawa River and part of lot 105, bounded on the northeast by the Ottawa River, on the southwest by the public road, on the southeast by lot 107 and on the northwest by another part of said lot 105.

Part of lot 216 and part of lot 214, with an overall measurement of one hundred feet in width and 265 feet in depth, bounded on the front to the southeast by Highway 3A, on the rear to the northwest by the road from Rigaud to Ste-Marthe, on the northeast side by parts of the same lots belonging to Emmanuel Grammaticakis or representatives and on the southwest side by parts of said lots 216 and 214 belonging to Raoul Mallette or representatives.

Dame France Boisonneault Hamelin	36-61, 36-62	Par. Rigaud	98.01	134.27	232.28
Guy Chevrier et Antonio Pelletier	36-384	Par. Rigaud	11.99		11.99

Moins et à distraire dudit lot 36-384 la partie appartenant à Richard Séguin suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 120378.

To be excluded from said lot 36-384 the part belonging to Richard Séguin, in accordance with the deed registered in Vaudreuil as number 120378.

Guy Chevrier et Antonio Pelletier	P. 30, P. 30, P. 30	Par. Rigaud	177.15	646.33	823.48

La 1ère partie dudit lot 30 mesurant toute la largeur dudit lot numéro 30 par la profondeur s'étendant à compter d'une ligne imaginaire faisant continuation en ligne droite de la ligne de division entre les lots numéros 36-17 et 36-18 de ce cadastre et traversant totalement la largeur dudit lot no 30 et s'étendant à compter de cette ligne imaginaire jusqu'au lac des Deux-Montagnes; borné en front vers le nord-est par le lac des Deux-Montagnes, en arrière vers le sud-ouest par le résidu dudit lot no 30, du côté sud-est par une partie du lot no 29 et du côté nord-ouest par les lots 36-18 à 36-74 inclusivement; à distraire toutefois les emplacements déjà vendus près du lac des Deux-Montagnes.

La 2ième partie dudit lot no 30 mesurant 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, bornée en front vers le sud-ouest par le chemin public du Bas de la Rivière, en arrière vers le nord-est par une parrie du même numéro ci-après décrit, du côté sud-est par une partie du lot 30 appartenant à Roger Therrien ou représentants et du côté nord-ouest par une autre partie du lot 30 appartenant à Lucien Lallemand ou représentants.

The first part of said lot 30, extending the width of said lot number 30 and with a depth extending from an imaginary line which is the continuation in a straight line of the division line between lots 36-17 and 36-18 of this cadastre and crossing the entire width of said lot No. 30 and extending from this imaginary line to the Lake des Deux-Montagnes, bounded in front on the northeast by the Lake des Deux-Montagnes, at the rear on the southwest by the remainder of said lot No. 30, on the southeast side by part of lot No. 29 and on the northwest by lots 36-18 to 36-74 inclusive; to be deducted, however, the pieces of land already sold near the Lake des Deux-Montagnes.

The second part of said lot No. 30 measuring 50 feet in width by 100 feet in depth, bounded in front on the southwest by the public road of Bas de la Rivière, at the rear on the northeast by part of same lot described below, on the southeast by part of same lot described below, on the southeast side by part of lot 30 belonging to Roger Therrien or representatives and on the northwest side by another part of lot 30 belonging to Lucien Lallemand or representatives.

Propriétaires *Owners*	Nos officiels *Official Nos.*	Cadastre	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total

La 3ième partie dudit lot no 30 mesurant 400 pieds de largeur par une profondeur de 400 pieds; la ligne sud-est de ce morceau de terrain se trouve à une distance de 18 pieds de la ligne de division entre les lots numéros 29 et 30 et la ligne nord-ouest de ce morceau de terrain se trouve la continuation de la ligne de division entre l'emplacement de Jules Bisson et l'emplacement de Mme Samuel Walker, bornée en front vers le sud-ouest par des parties du même numéro appartenant à MM. Dollard Viau, Adrien Therrien, Roger Therrien, Lucien Lallemand ou représentants et Jules Bisson et la partie du lot no 30 en premier lieu décrite, en arrière vers le nord-est par une autre partie du lot numéro 30 appartenant à M. G. Chevrier ou représentants, du côté sud-est par une autre partie du lot numéro 30 mesurant 18 pieds de largeur et servant de chemin privé et du côté nord-ouest par une autre partie du lot 30 appartenant à ladite dame Samuel Walker ou représentants et une autre partie du lot numéro 30 appartenant à Guy Chevrier ou représentants.

The third part of said lot No. 30 measuring 400 feet in width by 400 feet in depth; the southeast line of this piece of land is 18 feet from the division line between lots numbers 29 and 30 and the northwest line of this piece of land is the continuation of the division line between the piece of land belonging to Jules Bisson and that belonging to Mrs. Samuel Walker, bounded in front on the southwest by parts of the same lot belonging to Dollard Viau, Adrien Therrien, Roger Therrien, Lucien Lallemand or representatives and Jules Bisson and part of lot No. 30 described first, at the rear on the northeast by another part of lot number 30 belonging to Mr. G. Chevrier or representatives, on the southeast side by another part of lot number 30 measuring 18 feet in width and used as a private road and on the northwest side by another part of lot 30 belonging to said Mrs Samuel Walker or representatives and another part of lot number 30 belonging to Guy Chevrier or representatives.

Guy Chevrier et Antonio Pelletier	36-20, 21, 22, 26, 27, 28, 36-31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 36-47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 36-66, 67, 68, 69, 36-346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 36-363 et/*and* 36-P. 366		$ 357.49	$ 1,347.01	$ 1,704.50

Le lot 36-P. 366 mesurant soixante-quinze pieds de largeur par 200 pieds de profondeur, borné en front vers le nord-est par le lot 36-345, en arrière vers le sud-ouest par le lot 36-379, d'un côté vers le nord-ouest par partie de 36-P. 366 et de l'autre côté vers le sud-est par les lots 36-354, 355, 364, 365.

Lot 36-P. 366 measuring seventy-five feet in width by 200 feet in depth, bounded in front on the northeast by lot 36-345, at the rear on the southwest by lot 36-379, on one side on the northwest by part of 36-P. 366 and on the other side on the southeast by lots 36-354, 355, 364, 365.

Donald Derrick	36-P. 366	Par. Rigaud	7.57	16.78	24.35

Mesurant 75 pieds de largeur par une profondeur de 200 pieds, ladite largeur étant calculée à compter d'une distance de 250 pieds de la ligne sud-est des lots nos 36-374, 36-373, 36-368 et 36-367; cette partie est bornée en front vers le sud-ouest par le lot 36-379 (rue), en arrière vers le nord-est par le lot 36-345 (rue projetée), du côté nord-ouest par une partie du même numéro appartenant à Claude Desjardins ou représentants et du côté sud-est par le résidu du lot 36-366.

Measuring 75 feet in width by 200 feet in depth, said width being calculated from a distance of 250 feet from the southeast line of lots Nos. 36-374, 36-373, 36-368 and 36-367; this part is bounded in front on the southwest by lot 36-379 (street), at the rear on the northeast by lot 36-345 (street), on the northwest side by part of the same lot proposed belonging to Claude Desjardins or representatives and on the southeast side by the remainder of lot 36-366.

Guy Dumoulin	P. 152	Par. Rigaud	7.57	7.15	14.72

Mesurant 180 pieds de largeur par une profondeur de 110 pieds; la ligne sud-ouest étant située à une distance de 2,244 pieds de la ligne nord-est du chemin public de St-Georges et la ligne sud-est étant située à une distance de 178 pieds de la ligne de division entre les lots nos 151 et 152 et la ligne nord-ouest étant située à une distance de 288 pieds de la ligne de division entre les lots nos 152 et 153, bornée en front vers le sud-est par l'Avenue des Rois, en arrière vers le nord-ouest et des côtés sud-ouest et nord-est par des parties du même lot appartenant à Jean Emmanuel Bouvy ou représentants.

Measuring 180 feet in width by 110 feet in depth; the southwest line is located at a distance of 2,244 feet from the northeast line of the public road of St-Georges and the southeast line is located at a distance of 178 feet from the division line between lots Nos. 151 and 152 and the northwest line is located at a distance of 288 feet from the division line between lots Nos. 152 and 153, bounded in front on the southeast by Avenue des Rois, at the rear on the northwest and on the southwest and northeast sides by parts of the same lot belonging to Jean Emmanuel Bouvy or representatives.

Michael Foley	P. 152	Par. Rigaud	78.69	57.23	135.92

Mesurant dans ses lignes nord-ouest et sud-est 400 pieds et dans ses lignes nord-est et sud-ouest 110 pieds, bornée en front vers le nord-ouest par l'Avenue des Rois, en arrière vers le sud-est par P.151, d'un côté vers le nord-est par P.152 vendue à Claude De Ladurantaye suivant acte enregistré sous le numéro 113370 et de l'autre côté vers le sud-ouest par P.152.

Measuring 400 feet on its northwest and southeast lines and 110 feet on its northeast and southwest lines, bounded in front on the northwest by Avenue des Rois, at the rear on the southeast by P. 151, on one side on the northeast by P. 152 sold to Claude De Ladurantaye under the terms of a deed registered under number 113370 and on the other side on the southwest by P. 152.

Propriétaires *Owners*	Nos officiels *Official Nos*	Cadastre	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scol. *School taxes*	Total
René Lavoie et Fernand Lavoie	P. 2	Par. Rigaud	$ 11.11	$ 58.35	$ 69.46

Commençant au point A situé du côté nord-ouest d'une rue projetée; la situation du point A peut être décrite comme suit: partant du point « I » qui est le coin nord-est du lot no 2-7; de ce point « I » vers le nord-est le long de la prolongation de la ligne sud-est du lot no 2-7 une distance de 40 pieds, puis toujours dans une direction nord-est une distance de 79.52 pieds le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 298.19 pieds, puis une distance de 42.85 pieds jusqu'au point « A » partant dudit point « A » vers le nord-est une distance de 60 pieds, puis dans une autre direction nord-est une distance de 39,91 pieds le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 488.62 pieds jusqu'au point « B »; puis dudit point « B » vers le nord-ouest une distance de 90 pieds jusqu'au point « C » qui se trouve la rive sud-est de la rivière Raquette; puis dudit point « C » dans une direction générale sud-ouest le long de la rive sud-est de la rivière Raquette jusqu'au point « D » puis du point « D » vers le sud-est une distance de 87 pieds jusqu'au point de commencement « A » contenant en superficie 8,373 pieds carrés.

Beginning at point A located on the northwest side of a proposed street; the location of point A may be described as follows: from point "I" which is the northeast corner of lot No. 2-7; thence in a northeasterly direction along the extension of the southeast line of lot No. 2-7 a distance of 40 feet, thence still in a northeasterly direction a distance of 79.52 feet along an arc of a circle with a radius of 298.19 feet, and thence a distance of 42.85 feet to point "A"; starting from said point "A" northeastwards a distance of 60 feet, thence in another northeasterly direction a distance of 39.91 feet along an arc of a circle with a radius of 488.62 feet to point "B"; then from said point "B" in a northwesterly direction a distance of 90 feet to point "C", which is the southeast shore of the Raquette River; then from said point "C" in a general southwesterly direction along the southeast shore of Raquette River to point "D" then from point "D" in a southeasterly direction a distance of 87 feet to starting point "A"; covering an area of 8,373 square feet.

Dame Jeannine Poirier Galarneau	68-15	Par. Rigaud	129.05	206.29	335.34
Pierre Themens	517-29, 517-30	Par. Rigaud	168.22	184.62	352.84
Larry Pitcher	36-407	Par. Rigaud	7.77		7.77
Louis Wolford	P. 30	Par. Rigaud	103.81	167.84	271.65

Mesurant 100 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière à la Graisse, soit environ 60 pieds, bornée en front vers le nord-est par le chemin public, en arrière vers le sud-ouest par la rivière à la Graisse, d'un côté vers le nord-ouest par le résidu du même lot appartenant à Pierre Meilleur ou représentants et de l'autre côté vers le sud-est par une autre partie du même lot appartenant à Arthur Dumesnil ou représentants.

Measuring 100 feet in width by the entire depth between the public road and Rivière à la Graisse, that is approximately 60 feet, bounded in front on the northeast by the public road, at the rear on the southwest by Rivière à la Graisse, on one side on the northwest by the remainder of the same lot belonging to Pierre Meilleur or representatives and on the other side on the southeast by another part of the same lot belonging to Arthur Dumesnil or representatives.

Donné à Vaudreuil, ce 9 janvier 1976.
Copie conforme.

Le secrétaire-trésorier,
F. EDOUARD BELLIVEAU.

63209-4-2-o

Given at Vaudreuil, this 9th day of January 1976.
True copy.

F. EDOUARD BELLIVEAU,
Secretary-Treasurer.

63209-4-2

Municipalité du comté de St-Jean

Avis public est par les présentes donné par Albert O'Cain, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, à St-Jean au numéro 262 de la rue Foch, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires dues, à moins que ces diverses sommes et les frais encourus ne soient payés avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de Mont-Carmel

Noms	*Lots*	*Adresse*	*Taxes Munic.*	*Taxes Scolaires*	*Total*
Lionel Dumouchel	P. 293, P. 294, P. 58	73, Rte 223, Mont-Carmel		$ 51.79	$ 51.79
Lionel Dumouchel	P. 60			388.46	388.46
Arthur Ouimet	P. 16	Napierville		10.82	10.82
Arthur Ouimet	P. 18	Napierville		168.00	168.00
Léo Boucher	P. 54	92, Rte 52, Champlain, N.Y.		232.01	232.01
Paul Boucher	P. 143	370, Rte 9A, Lacolle		77.81	77.81
David Roberge	147	360, Rte 9A, Mont-Carmel		97.04	97.04
William Duquette	P. 175	St-Bernard-de-Lacolle		143.13	143.13
Antonio Bédard	P. 52	4065, boul. Lasalle, Verdun		60.91	60.91
Jean Tarditi	P. 52	22, Rte 52, Mont-Carmel		148.69	148.69

Municipalité du village de Lacolle

Noms	Lots	Adresse	Taxes Munic.	Taxes Scolaires	Total
Gérard Bédard	201-29	24, Bouchard, Lacolle	$ 417.24	$ 903.49	$1,320.73
Gérard Bédard	201-40	24, Bouchard, Lacolle	241.88	74.97	316.85
Gérard Bédard	201-30	24, Bouchard, Lacolle	828.20	1,187.89	2,016.09
Gérard Bédard	201-46	24, Bouchard, Lacolle	241.30	52.71	294.01
Succ. Maurice Boissonneault	200-42	Lacolle	17.34	5.63	22.97
Succ. Maurice Boissonneault	197-45	Lacolle	17.34	5.63	22.97
Succ. Maurice Boissonneault	197-44	Lacolle	17.92	5.63	22.97
Petrofina Ltd.	P. 197-8-9-10	Lacolle		198.29	198.29
Léonard Pié	P. 275-79	Lacolle		177.23	177.23
André Primeau	P. 201-63	Lacolle		31.96	31.96
Succ. Robert Coplette	P. 243-75	Lacolle		29.57	29.57

Municipalité de St-Bernard-de-Lacolle

Philias Lanctot	636-P. 60	Laprairie	$ 17.62	$ 134.15	$ 151.77
Daniel L. Lynch	553		16.18		16.18
Curt W. Bousquet	562-P. 242		16.66		16.66
Karl Gasser	P. 5, 6, 7, 8, 9, 10 lot 562	Café Luxor, St-Jakobstrasse, 65, Muttenz, Suisse	34.89		34.89
Karl Gasser	562-P. 374, 381, 382, 383		22.52		22.52
Karl Gasser	562-P. 390, 391, 393, 394		33.02	468.94	501.96
Pierre Katchadourian	562-P. 385, 386, 387	6, rue Fabre, 38 Vienne, France	30.41	104.52	134.93
Anton Kehr	562-P. 159	1099, Verchères, 1000 Lausanne, Suisse	11.22	29.68	40.90
Ladislav K. Kloubek	562-P. 271, 272	P.O. Box 427, Darvin, Australia	24.07		24.07
Marie-Louise Monnard	564-P. 9, P. 139	28, rue du Jura, 1200 Genève, Suisse	24.54	103.26	127.80
Henri Georges Abel Moreau	562-243		9.96		9.96
Henri Georges Abel Moreau	562-240, 241		26.03		26.03
Henri Georges Abel Moreau	562-238		8.87		8.87
P. E. Sadeleer	564-247	Ave. G. Beymann, 113 Bruxelles 5, Belgique	17.61	4.14	21.75
Krishna Copal Saxena	564-334	Ministry of Posts Telegraphs, P.O. Box 4444 Kuwait, Arabian	17.61	8.65	26.26
Alam Maswood Mohamad Shams	564-333	P.O. Box 5755, Kuwait, Africa	28.64	33.12	61.76
Mme Marc Segal	564-63	18, rue Lacretelle, Paris XV, France	4.99	8.65	13.64
Wasef Tiab	562-225	P.O. Box 5755, Kuwait, Africa	28.79	33.13	61.92
Herman Wollmer	562-59-60	Wettersteinstrasse 11, 8031 Puechheim, BHF W. Germany	41.55	36.94	78.49
Niels Wortmann	564-227	Osdorfer Landstrasse, 47 Hamburg, Osdorf, Germany	24.54		24.54
Akhavan Djalil Zandjani	564-266	Postfach 7429, Hamburg 36, Germany	11.07	34.91	45.98
Akhavan Teymour Zandjani	564-265-268	Postfach 7429, Hamburg 36, Germany	15.12	69.02	84.14

Donné à St-Jean, ce 3e jour de janvier 1976.

63222-4-2-o

Le secrétaire.
ALBERT O'CAIN.

Municipalité du comté de Verchères

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Claude Geoffrion, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Verchères, que les terrains suivants avec constructions y érigées, seront vendus à l'enchère publique, en la salle des sessions du conseil municipal du comté de Verchères, 611, Route Marie-Victorin, Verchères, le JEUDI, TREIZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes et cotisations municipales, scolaires, intérêts accrus et charges, à moins que le tout n'ait été payé avant la vente, savoir:

Municipalité de la paroisse de Contrecoeur

Nom du propriétaire	*Numéro du lot*	*Taxes munic.*	*Taxes scolaires*	*Intérêts et frais*	*Total*
Gendron, Marcel	215-74	$1,239.65		$ 198.34	$1,437.99
	215-75	371.21		56.20	427.41

Municipalité de la paroisse de St-Amable

Breton, Réal	375-4, 378-3, cadastre de Ste-Julie	$ 3.60		$ 1.75	$ 5.35
Gemme, Ernest	5 Rang B, cadastre de St-Marc	114.80		20.00	134.80
Sauriol, Michel	199-16, 200-9, cadastre de Ste-Julie	84.60		14.12	98.72

Municipalité du village de McMasterville

Les Entreprises Triangle Inc.	6, cadastre de la paroisse de Beloeil		$ 13.07	$ 8.80	$ 21.87
Ménard, C. Albert	18-10, cadastre de la paroisse de Beloeil		260.59	20.63	281.22

Municipalité de la paroisse de Beloeil

Laporte, Léonard	P. 406, 407, P. 408		$ 108.03	$ 28.14	$ 136.17

Désignation 407, P. 408: un terrain partie culture et partie en bois debout étant le lot numéro quatre cent sept et la moitié sud-ouest du lot numéro quatre cent huit (407 et 1/2 S.O. 408) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Beloeil, situé dans la cinquième concession de ladite paroisse, contenant environ quatre arpents et demi de largeur sur environ neuf arpents de profondeur, borné en front, au sud-est, partie par le lot numéro 286 et partie par le lot numéro 287, en arrière, au nord-ouest, par les lots numéros 410, 409, 406, 405, 404 et 403, du côté nord-est par partie dudit lot numéro 408 appartenant à Emery Laporte et du côté sud-ouest par le lot numéro 401, avec une cabane à sucre et tout l'agrès de sucrerie;

Désignation P. 406: Une autre terre à bois située dans la cinquième concession de ladite paroisse, étant la partie sud-ouest du lot connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Beloeil sous le numéro quatre cent six (Ptie 406), contenant environ cinq huitièmes d'arpent de largeur par environ vingt et un arpents de profondeur, bornée en front, au sud-est, par le lot numéro 407, en arrière, au nord-ouest, par la sixième concession, du côté sud-ouest par le lot numéro 405 et du côté nord-est par le résidu dudit lot numéro 406 appartenant à Emery Laporte, sans bâtisse.

Laporte, Léonard	286, cadastre de la paroisse de Beloeil	505.72	96.05	601.77
Laporte, Léonard	296, même cadastre	211.41	50.16	261.57

Donné à Verchères, ce 9 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
CLAUDE GEOFFRION.

63223-4-2-o

Cité de Rimouski

Avis public est par la présente donné que le conseil municipal de la cité de Rimouski, par une résolution en date du 16 janvier 1976, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes municipales et/ou scolaires, générales ou spéciales, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du conseil à l'Hôtel de ville de Rimouski, le VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, heure normale de l'est.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1975 et des années antérieures, intérêts et frais auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la cité de Rimouski et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Nom	*No de cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*
Cie de Construction J.P.R. (1969) Inc.	Lot 211-146-12-46	$ 105.35	

du cadastre officiel de la paroisse de St-Germain de Rimouski, de figure irrégulière, borné au nord par le lot 211-146-2-6 (rue), au nord-est par le lot 211-146-12-45 et le lot 211-146-12-37, au sud-est par le lot 211-146-12 n.s., au sud-ouest par le lot 211-146-12-59, au nord-ouest et au sud-ouest par le lot 211-146-12-47; mesurant 18.0 pieds au nord, 83.0 pieds au nord-est et au sud-ouest, 35.0 pieds au sud-est, 22.75 pieds au nord-ouest et 12.75 pieds au sud-ouest; contenant une superficie de 2,986.3 pieds carrés.

Cie de Construction J.P.R. (1969) Inc.	Lot 211-146-12-58	$ 659.30	

du cadastre officiel de la paroisse de St-Germain de Rimouski, de figure rectangulaire, borné au nord-ouest, au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par le lot 211-146-12-6 (rue); mesurant 80.0 pieds au nord-ouest, au nord-est, au sud-est et au sud-ouest; contenant une superficie de 6,400 pieds carrés.

Les Immeubles Ducas Inc.	Lots 44-1 et 43-1	$ 1,535.60	$ 1,155.52

Lot 44-1 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, au nord-est par le lot 42-7, au sud-est par le lot 44-2 (rue du Rocher-Blanc), au sud-ouest par le lot 43-1; mesurant 147 pieds au nord-est, 204.8 pieds au sud-est, 134 pieds au sud-ouest, contenant en superficie de 27,335 pieds carrés.

Lot 43-1 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, au nord-est par le lot 44-1, au sud-est par le lot 43-2 (rue du Rocher-Blanc), au sud-ouest par le lot 46-2; mesurant 134 pieds au nord-est, 99.2 pieds au sud-est, 128 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 12,175 pieds carrés.

Alphonse Lagacé	Partie du lot 63-6	$ 30.05	$ 135.72

du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, bornée au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, au nord-est et à l'est par la rue de la Plage, au sud-est par le lot 59 (Chemins Fer Canadien National) et au sud-ouest par le lot 64-6; mesurant environ 101.0 pieds au nord-ouest, environ 10.0 pieds au nord-est, environ 107.0 pieds à l'est, environ 19.4 pieds au sud-est, environ 83.0 pieds au sud-ouest; contenant une superficie d'environ 4,334 pieds carrés, toutes ces mesures étant mesure anglaise et plus ou moins.

En foi de quoi j'ai signé à Rimouski, ce 19e jour du mois de janvier 1976.

Le greffier de la cité,
HUBERT DUBÉ, O.M.A.

63292-4-2-o

Municipalité du comté de Drummond

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, M. Raymond Malouin, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-dessous désignés, avec les bâtisses y érigées, seront vendus à l'enchère publique au lieu où le conseil de comté de Drummond tient ses sessions, à savoir: Édifice Provincial, 1680, boulevard St-Joseph, Drummondville, Qué., JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, générales et spéciales, taxes scolaires, des intérêts et des frais encourus, à moins que ces taxes, frais et intérêts ne soient réglés avant la vente.

Municipalité de St-Nicéphore — Commission scolaire de Drummondville

Propriétaire	*Désignation*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Joyal, Jules	99-133, Wickham	$ 14.00	$ 20.34	$ 34.34
Lecomte, Mme Gérard (Mary Galaise)		123.20	151.01	274.21

Les lots 97-22 et 97-23-2 du canton de Wickham; à distraire dudit lot 97-22 la resubdivision 97-22-1.

Belair, Marcel 190.70 190.70

Une lisière de terrain mesurant 150 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre ledit lot 94-12 et le « fronteau » de ladite terre, cettedite lisière étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham, comme étant une partie non subdivisée du lot 94; bornée en front au nord-est par ledit lot 94-12, en profondeur au sud-ouest par le « fronteau » de ladite terre, du côté sud-est par une partie du lot 93 du même cadastre appartenant à M. Léodore-Montminy et du côté nord-ouest par une lisière de terrain de 60 pieds de largeur faisant partie dudit lot 94, appartenant à Archibald Allard et réservée par ce dernier pour une rue projetée (Ptie 94).

Belair, Marcel, Belair, Roger 117.30 117.30

Un emplacement sis et situé en la municipalité de St-Nicéphore, comté de Drummond, mesurant 120 pieds de largeur par 300 pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham, comme étant une partie du lot numéro 95, borné en front au nord-est par le chemin public du 2e rang, du côté sud-est et en profondeur au sud-ouest par 2 autres parties dudit lot 95 appartenant à M. Archibald Allard ou représentants et du côté nord-ouest par la ligne de division séparant le lot 95 du lot 96, (Ptie 95).

Municipalité de Wickham — Commission scolaire d'Acton Vale

Parenteau, Mme Denise	$ 3.96	$ 20.28	$ 24.24

Les 24.5 pieds, plus ou moins, nord-ouest de la partie du lot 509 du canton de Wickham appartenant à Dame Denise Milot-Parenteau, soit 49% de la superficie d'un lot ou emplacement, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham comme faisant partie du lot numéro 509 (Ptie 509), mesurant le susdit lot, 50 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre la rivière Noire et la rue projetée, plus ou moins, mesure anglaise, ainsi bornée: En profondeur par la rivière Noire et au bout nord-est par partie du même lot 509 étant la rue projetée, des 2 côtés au sud-est et au nord-ouest par partie du même lot 509 du canton de Wickham, le susdit emplacement devant être pris et localisé à compter des 826 pieds, mesure anglaise, du chemin public du 9e rang du côté sud-ouest de la rue projetée.

Marcoux, André 23.16 12.75 35.91

Un emplacement sis et situé dans la municipalité de Wickham, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 359 (Ptie 359) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Wickham; mesurant 70 pieds de largeur par 111 pieds de profondeur, mesure anglaise plus ou moins; borné comme suit: en front au sud-est par une rue projetée, en profondeur au nord-ouest par la propriété de C.H.R.D., au sud-ouest par la propriété de M. Antonio Houle et au nord-est par la propriété de M. Simon Descôteaux; la ligne nord-est dudit lot étant située à une distance de 761 pieds du chemin du 7e rang; avec bâtisses dessus construites.

Prince, Maurice 5.21 19.75 24.96

Un lot ou emplacement avec bâtisse dessus érigée, mesurant 90 pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est et 200 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, mesures anglaises, plus ou moins, faisant partie du lot 424 du cadastre du canton de Wickham et ainsi borné: en front au sud-ouest par le nouveau chemin du 9e rang et de tous les autres côtés par des parties dudit lot 424. Le coin ouest dudit emplacement est situé à 90 pieds plus ou moins de la route numéro 139.

Lussier, Gérard 43.11 103.24 146.35

1. Un immeuble, sis et situé en la municipalité de Wickham, connu et désigné comme étant le lot numéro 760 du cadastre du canton de Wickham, comté de Drummond. Sauf et à distraire la partie vendue au ministère de la voirie, par acte enregistré sous le numéro 196,308;

2. Un immeuble, sis et situé en la même municipalité, connu et désigné comme étant le lot numéro 763 du cadastre du canton de Wickham, comté de Drummond. Sauf et à distraire la partie vendue au ministère de la voirie, par acte enregistré sous le numéro 196,309;

3. Un immeuble, sis et situé en la même municipalité, dont le terrain a 300 pieds de profondeur sur la largeur dudit lot, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 759 du cadastre du canton de Wickham, comté de Drummond.

Lequel terrain est borné en front au sud-ouest par le chemin du 12e rang, d'un côté au nord-ouest par le lot 760, de l'autre côté au sud-est par le lot 758, propriété de Gilles Trottier, et en profondeur au nord-est par le résidu dudit lot, propriété de Gilles Trottier. Sauf et à distraire la partie vendue au ministère de la voirie, par acte enregistré sous le numéro 195,746. Le tout avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Municipalité des Cantons de Wendover et Simpson — Commission scolaire de Drummondville

Propriétaire	*Désignation*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Aubin, Réal	11-24, 11-25, Wendover	$ 375.57	$ 397.47	$ 773.04
Boisclair, Claude		142.21	38.51	180.72

Un immeuble dont le terrain mesure 60 pieds de largeur sur une profondeur de 114 pieds, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot 11 (Ptie 11) du cadastre du canton de Wendover, comté de Drummond. Lequel terrain est borné en front au nord-ouest par la rue Allard (11-70), au sud-ouest par le terrain de G. Henri Groulx, en profondeur au sud-est par le terrain de Antonio Martel et de l'autre côté au nord-est par le terrain de Émilius Lehoux.

Boisvert, Rolland	16-140 et 16-141, Wendover	19.63	21.24	40.87
Cordeau, Ephrem	16-161, 16-162, 16-163, Wendover	354.94	145.10	500.04
Fleury, Laurent		123.23	636.35	759.58

1. Le lot 165-1 du canton de Wendover.

2. Une certaine étendue de terre connue et désignée comme faisant partie du lot 165 du canton de Wendover, comté de Drummond, bornée vers l'est par la ligne de l'Hydro-Québec, vers le sud-est par le lot 164, vers le sud-ouest par le cordon et vers le nord-ouest par le lot 166 dudit canton; mesurant environ 570 pieds de largeur par une profondeur moyenne de 3,150 pieds;

3. Une certaine étendue de terre d'une superficie approximative de 10 arpents carrés, connue et désignée comme faisant partie du lot 165 dudit canton, bornée au nord-est par le chemin public et le lot 165-1, au sud-est par le lot 165-1 et une partie du lot 164, au sud-ouest par une partie du lot 165 et au nord-ouest par le lot 166, avec bâtisse dessus construite;

4. Une certaine étendue de terre d'environ 6 arpents carrés, connue et désignée comme faisant partie du lot 164 dudit canton, bornée au nord-est par le chemin public et une autre partie dudit lot 164 appartenant à M. Lionel Laterreur, au sud-est par les propriétés de MM. Maurice, Michel et Lionel Laterreur, et par une partie du lot 163, à l'ouest par le ruisseau Généreux et au nord-ouest par le lot 165-1 et par une partie du lot 165 décrite au paragraphe 3; avec bâtisse dessus construite; à distraire un emplacement de 70 pieds de largeur par une profondeur de 160 pieds appartenant à M. Jacques Brophy.

Lacroix, Gilles	287.18	115.00	402.18

Les lots 16-100, 16-101, 16-102 et 16-103 du canton de Wendover, à distraire la partie vendue au ministère de la voirie suivant l'enregistrement numéro 198,418.

Levasseur-Lupien, Dame Pierrette	81.91	329.35	411.26

Un terrain vague sis en la municipalité de Wendover et Simpson, mesurant 100 pieds de largeur le long du chemin public sur 100 pieds de profondeur, plus ou moins mesure anglaise, connu et désigné comme étant partie du lot 10 B (Ptie 10 B) non subdivisé, du cadastre officiel du premier rang du canton de Simpson, comté de Drummond, borné en front par le chemin public et des 3 autres côtés par une autre partie du même lot 10 B, appartenant à M. Victor Beaupré.

Lupien, Roger	35.53	215.08	250.61

Un terrain mesurant 200 pieds de front sur 200 pieds de profondeur, mesure anglaise, connu et désigné comme étant une partie du numéro 159 (Ptie 159) du canton de Wendover, comté de Drummond. Lequel terrain est borné en front au nord-est le chemin de front, en profondeur au sud-ouest et des 2 côtés par le vendeur. Le côté nord-ouest du terrain ci-dessus décrit est situé à environ 24 pieds et 5/10 de pied de la ligne sud-est du lot 160.

Martel-Proulx, Dame Ginette	238.12	71.79	309.91

1. Le lot 3-256, Wendover.

2. Une partie de terrain comprise entre le lot ci-haut décrit et la ligne de division du lot numéro 3 (Ptie) et le terrain appartenant à Paul Chapdeleine, laquelle partie de terrain est bornée comme suit: en front par le terrain en premier lieu décrit; en profondeur par le terrain appartenant à Paul Chapdeleine; d'un côté par Albani Martel et d'un autre côté par Robert Boisclair. Ledit terrain étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de canton de Wendover, comté de Drummond, comme étant une partie du lot numéro 3 (Ptie 3).

Rose, Jean-Marie	1.60		1.60

Un terrain mesurant environ 423 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur une profondeur de 58 pieds, connu et désigné comme étant une partie du lot 17 (Ptie 17) dans le 2e rang, du canton de Simpson, comté de Drummond. Ledit terrain est borné au sud-est par le lot P. 18-A, du côté sud-ouest par le lot P. 17 (Hermance Gagnon), en profondeur au nord-ouest et du côté nord-est par le résidu du lot 17.

Drummondville, ce 19 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
RAYMOND MALOUIN.

63295-4-2-o

Municipalité du comté de Saint-Maurice

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, J.-Armand Pellerin, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil du comté de Saint-Maurice à Yamachiche, située au sous-sol de l'église, entrée par la porte numéro 3, lieu où le conseil dudit comté tient ses séances, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à ONZE heures de l'avant-midi, pour taxes municipales, scolaires et autres redevances dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais encourus avant la vente.

Nom	*Lots*	*Rang*	*Superficie*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Répart. fabrique*	*Autres*	*Total*
Charette								
Deschênes, Mme Eddy, Rang 2, Charette	P-438	2	5 arp.		$ 114.02			$ 114.02
Gélinas, Jean-Louis 1245, St-Joseph, Shawinigan	P-154		20 x 25'		6.05			6.05
Pointe-du-Lac — Paroisse								
Ringuette, Marcel, 1290, Ste-Marg., Pointe-du-Lac	P-248	St-M.	4,800' ca.	$ 200.70	$ 83.66			$ 304.36
Bisson, Henri, adresse inconnue ...	P-553, 563		110 arp.	9.97	30.70			40.67
Bourassa, Mme L.-Armand, adresse inconnue	P-20			7.60	23.40			31.00
Grandbois, Florent, adresse inconnue	P-455, 456		28 arp.	2.85	8.75			11.60
L'Espérance, Emile, C.P. 862, Trois-Rivières	P-177		75 x 100'	156.61	206.98			363.59
Pinsonneault-Lemire, adresse inconnue	P-181		45 x 100'	4.75	14.62			19.37
St-Louis, Gérard, rue Ouellette, Pointe-du-Lac	P-54		60 x 100'	143.61	187.80			331.41
Williams, Joseph, adresse inçonnue	P-248			21.30	24.75			46.05
Pointe-du-Lac, La Visitation — Village								
Décoration Brique Pierres Inc. (LITOID), Pointe-du-Lac	P-124, 125	R. 138	avec bâtisses	$ 2,500.36	$ 5,237.41			$ 7,737.77
St-Barnabé								
David, Mme Normand, 874, Sauriol, Ste-Dorothée, Ville Laval	369-370		96 arp.	$ 108.70	$ 161.29		$ 4.00	$ 273.99
Lamy, Succ. Onésime	35, 32-P-34	St-J.	env. 95 arp. avec bâtisses	373.70	760.92			1,134.62
St-Elie								
Fréchette, Micheline, 31, rue Valmont, Repentigny	68	P-3		$ 2.10	$ 9.78			$ 11.88
Groleau, Réjean, 296, Montcalm, St-Joseph-de-Sorel	P-6	R-5		2.28	21.06			23.34

St-Mathieu

Nom	Lots	Rang	Superficie	Taxes municipales	Taxes scolaires	Répart. fabrique	Autres	Total
Lafrance, Odina Tourigny, 1900, Laviolette, Trois-Rivières	P-52	R-7		$ 7.30	$ 40.62			$ 47.92

Yamachiche — Paroisse Ste-Anne

Blais, Antonio, 6e Rang, St-Charles, Pointe-du-Lac	P-206, P-209	B.M.	11¾ arp.	$ 3.64	$ 10.47	$ 192.00		$ 206.11
Carignan, Jean-Guy, adresse inconnue	P-686	P.R.N.		61.75	31.37			93.12
Girard, Gaétan, adresse inconnue	P-338	G.R.S.	29 arp.	10.16				10.16
Harnois, Lucien, Pointe-du-Lac	P-219	B.M.		5.81	1.25			7.06
Maltais, Lilia, 935, Cinq-Mars, Trois-Rivières	P-51	B.M.	¼ arp.	6.67				6.67
Michaud, Maurice, adresse inconnue	642	G.R.	14½ arp.	8.21	254.84			263.05
Noël, Jachim, 821, chemin Rivière-du-Loup, Yamachiche	P-1161	R.L.	¼ arp.	58.27	13.36			71.63

Donné à Yamachiche, ce 13e jour de janvier 1976.

(Sceau)

63297-4-2-o

Le secrétaire-trésorier,
J.-ARMAND PELLERIN.

Corporation du comté de Labelle

Avis public est par les présentes donné par moi, Yvan Deslauriers, secrétaire-trésorier du conseil du comté de Labelle, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique, au lieu ordinaire des séances du conseil de comté, en l'Hôtel de ville de la ville de Mont-Laurier, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures, de l'avant-midi, pour payer les taxes municipales et scolaires, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Abréviations employées ci-dessous: N: nord; S: sud; E: est; O: ouest; pr: propriétaire; Rg: rang; Bn: borné; p: partie; ch: chemin; pu: public; re: résidu; pds: pieds; lr: largeur; lg: longueur; prof: profondeur.

Corporation municipale Des Ruisseaux

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Robin, Rolland 332 Ste-Croix, St-Laurent ou a/s M. Sauvé, notaire, 1395, Fleury est, Montréal	1	3 Robertson	$ 45.40	$ 184.67	$ 230.07

Un lot de terre connu et désigné sous le numéro un dans le troisième rang du canton Robertson (I-III) avec les bâtisses y érigées, moins cette partie NO dudit lot appartenant à Félix Hébert ou représentants, laquelle partie distraite mesure quinze cent trente pds de prof. à partir du Lac des Iles par, sur la lr, la moitié N dudit lot; bn au N, ladite partie par partie du lot deux; au S par la partie du lot un appartenant à Charles Préfontaine ou représentants, à l'O par cette partie dudit lot présentement vendue et à l'O par le Lac des Iles, à distraire encore toute la propriété appartenant actuellement à Charles Préfontaine tel qu'actuellement délimitée et faisant face à l'O au Lac des Iles; avec les servitudes actives et passives de toute nature attachée audit immeuble.

Harbec, Charles-Emile 4139, St-Denis, Montréal	41 A	7 Robertson	$ 17.80	$ 17.11	$ 34.91

Un emplacement ou immeuble connu sous le numéro quarante et un A (41A) dans le septième Rg du canton Robertson, avec bâtisses y érigées. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes s'y rattachant.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Clermont, Arthur 5561, Place St-Donat, Ville d'Anjou	48-49	9 Robertson	$ 10.75	$ 5.72	$ 16.47

Un lopin de terre faisant partie du lot quarante-huit (Ptie 48) dans le Rg neuf (IX) au cadastre officiel du canton Robertson, comté de Labelle, contenant environ six acres en superficie, et bn comme suit: au N, par l'ancienne route; au S, par le nouvelle route; à l'E, par partie du lot quarante-neuf dans ledit rang; avec bâtisses dessus y érigées, tel que le tout existe présentement.

Laroche, Marcel 391, avenue Glengarry, Ville Mont-Royal	46 E	10 Robertson	$ 120.15	$ 68.49	$ 188.64

Un lopin de terre faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro quarante-six (p. 46) rang dix, au cadastre officiel du canton Robertson, tel lopin de terre étant compris entre le terrain de Fermain Ouellette, acquis suivant titre; un point situé à l'intersection de l'ancien chemin privé et du nouveau chemin privé qui sera construit incessamment et qui est, dès maintenant, établi par des marques qui représentent le tracé de tel chemin; et tel nouveau chemin ci-dessus relaté; tel chemin constituant la profondeur du terrain.

Les p. s'obligent, pour mieux déterminer tel terrain, à poser des bornes fixes et permanentes qui délimiteront ledit terrain de façon définitive même si ces bornes ne sont pas placées de façon à représenter exactement les grandeurs ci-haut données.

Romano, Gino 633, 8e Avenue, St-Antoine	48	13 Robertson	$ 16.05	$ 15.48	$ 31.53

Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-huit (48) du rang treize (Rg XIII) du canton de Robertson, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton, distraction devant être faite de la p. suivante dudit lot avec tout bâtiment construit sur cette p. distraite, à savoir: Une p. dudit lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-huit (48) du Rg treize (Rg XIII) du canton de Robertson, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton, cette p. mesurant trois cents pieds de lr (lr étant mesurée de E à O) sur 500 pds de prof. (prof. étant mesurée du N au S, soit à partir du chemin public). Cette p. de terrain ici distraite et mesurant ainsi trois cents pds de lr sur cinq cents pds de prof. (300 × 500) est Bn: en front, au N, par le chemin public, soit par la route nationale, route souvent désignée comme étant la route 11-58; en arrière, au S, par le résidu dudit lot, re faisant l'objet de la présente vente; de l'autre côté, à), par p. du lot quarante-neuf, dit Rg et canton. Il est bien précisé et bien compris par l'acquéreur que cette p. distraite, et qui vient d'être décrite, demeure propriété du vendeur.

Bélanger, Robert RR. 4, Mont-Laurier Bélanger, Gérard	56	13 Robertson	$ 36.80	$ 16.14	$ 52.94

Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-six (56) du Rg treize (Rg 13) du canton Robertson, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton.

Lafleur, Jacques R.R. 1, Mont-Laurier	P. 45	3 Robertson	$ 89.05	$ 30.26	$ 119.31

Un terrain faisant p. du lot de terre numéro quarante-cinq (P. 45) dans le Rg trois (III) au cadastre officiel du canton Robertson, ayant la forme d'un rectangle, mesurant quatre-vingts pds de lr, en front comme en arrière, sur une prof. de cent pds, mesure anglaise, et Bn vers le N par la route nationale, vers le S et E par p. du même susdit lot appartenant à Charlemagne Lussier ou représentants, et de l'autre côté vers O, par p. du même susdit lot appartenant à Maurice Bélanger & *Al.* ou représentants; tel que le tout se trouve actuellement avec bâtisses y érigées.

Mahoney, Roger L'Annonciation	P. 31-S.E.	B, Pope	$ 138.40	$ 79.06	$ 217.46

Un lopin de terre situé dans la p. non arpentée du canton Pope, dont le sommet de l'angle S se situe à quatre cent vingt-six pds et neuf cent cinquante-sept pds, mesurés respectivement dans ses directions E et N d'un poteau planté par l'arpenteur C.C. Lindsay, à la rivière des Sables, sur la ligne du lot numéro vingt-neuf du Rg A dudit canton; du sommet, suivant les directions et distances ci-dessous, successivement: N trois cents pds; N soixante-dix degré quinze minutes O, cinq cent quarante-huit pds; N dix-neuf degrés quarante cinq minutes E cent pieds à la ligne des hautes eaux de la Baie des Sables du Lac Maskatong; de là, suivant vers E, le S et O, les sinuosités de ladite ligne des hautes eaux pour revenir au point de départ. Le tout, tel que montré sur un plan signé par Jacques Kieffer, arpenteur-géomètre, en date du quinze novembre mil neuf cent quarante-huit. Les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances y compris l'ameublement et l'outillage qui s'y trouvent actuellement, le vendeur ne s'y réservant absolument rien.

Mahoney, Roger L'Annonciation	32 S.O.	B Pope	$ 40.37	$ 29.84	$ 70.21

Un lopin de terre dans la partie non arpentée du canton Pope, et dont le sommet de l'angle sud situé à quatre cent vingt-six pieds et neuf cent cinquante-sept pieds mesurés respectivement dans les directions est et nord d'un poteau planté par l'arpenteur C.S. Lindsay, à la rivière des Sables, sur la ligne du lot numéro vingt-neuf du rang A dudit canton, du sommet suivant des directions et distances ci-dessous; successivement, nord, trois cents pieds; N. 70°15'O. cinq cent quarante-huit pieds (548') N. 19°45'E., cent pieds à la ligne des hautes eaux de la Baie de Sables du Lac Baskatong; de là, suivant vers l'est, le sud et l'ouest, l'insinuosité de ladite ligne des hautes eaux pour revenir au point de départ. Tel que montré sur un plan signé par Jacques Kieffer, arpenteur-géomètre, le quinze novembre mil neuf cent quarante-huit.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Toute cette installation connue et désignée sous le vocable: Bear Point Lodge, et plus spécifiquement: 1. Un terrain contenant sept acres concédé par lettres patentes (ref. no 2569, en date du 6 septembre 1949) dans la partie non arpentée du canton Pope, lequel se trouve maintenant compris dans le rang B dudit canton, et constitue, d'après une spécification du service des arpentages, en date du onze février mil neuf cent cinquante-trois.

a) la partie est de la partie à l'est du chemin du lot trente et un rang B, canton Pope, contenant quatre acres.

b) la partie est de la partie à l'est du chemin du lot trente-deux dans le rang B, dudit canton Pope, contenant trois acres.

Cette partie du rang B a été subdivisée par l'arpenteur Marcel Ste-Marie, et le plan de l'arpentage porte la date du vingt-huit septembre mil neuf cent cinquante et un.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, dépendances et circonstances, sans exception ni réserve de la part du vendeur, sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes rattachées audit immeuble.

Corporation municipale de Ferme-Neuve — Paroisse

Beauchamps, René 44, rue Champlain, Ste-Rose, Cité de Laval	7A, P.	II, canton Gravel	$ 7.84	$ 3.79	$ 11.63

Superficie: (12,000 pi. ca.): front: 60', profondeur: 200'.

Bornes: Est: Lac des Journalistres, ouest: Chemin privé, sud: Partie dudit lot propriété du vendeur, nord: Partie dudit lot propriété du vendeur.

Enrg. no 56091. Fiche no 233. Vacant.

Grenier, Denys Lac Hachigan, St-Hypolite	4	IV, canton Moreau	$ 11.93	$ 10.89	$ 22.82

Avec construction. Fiche no 377.

Michaudville, Honoré Ferme-Neuve	28, P. (1/2) ...	C, Lac Major (Ile), canton Gravel	$ 17.99	$ 82.70	$ 100.69

Superficie: 0.70 acres ±. Sous-bail no 38081969. Avec construction. Fiche no 405-1.

Richer, Maximilien 4156, Cunard, Montréal 9	33	III, canton Pope	$ 6.34	$ 7.11	$ 13.45

Superficie: 100 acres. Enrg. no 54166. Vacant. Fiche no 505.

Paquet, Emilien Bainley Hillies 544, Old, Popular Road, Clarkson, Ont.	7A, P.	II, canton Gravel	$ 16.10	$ 51.59	$ 67.69

Superficie: (8,000 pi.ca.) Front: 80', profondeur: 100' ±.

Bornes: Est: Le Lac des Journalistes, ouest: Chemin fourni par l'auteur de la venderesse, nord: Partie dudit lot propriétaire M. René Beauchamps, sud: Résidu dudit lot propriété du vendeur.

Enrg. no 74199. Avec construction. Fiche no 234.

Robert, Jean-Baptiste 441, St-Philippe, St-Vincent-de-Paul	26	C, canton Gravel	$ 18.37	$ 28.01	$ 46.38

Superficie: 0.3 acre. Sous-bail no 11878. Avec construction. Fiche no 406.

Ross, Gordon Ferme-Neuve	13	C, canton Major	$ 8.40	$ 11.33	$ 19.73

Superficie: 1.61 acre. Sous-bail no 221541971. Avec construction. Fiche no 399-1.

Roy, Denys Ste-Pie-de-Bagotte	26-27-28-29 P.	C, canton Gravel	17.30	27.48	44.78

Avec construction. Fiche no 408.

Roy, Beallies 870, Boul. Décarie, Montréal.	14	VI, canton Wurtèle	6.34	7.11	13.45

Superficie: 100 acres. Vacant. Fiche no 142.

Sawyer, Carmen Mme 19, 69e Avenue, Chomedey	6, P	IV, canton Moreau	35.06	27.61	62.67

1re superficie: (11,000 pi. ca.). Front: 110', profondeur: 100'.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Bornes: N.O.: Lac Moreau, N.E.: Lot no 7, S.E. et S.O.: Résidu du lot no 7 propriété de Henri Morin. 2e superficie: (9,600 pi. ca.). Front: 120', profondeur: 80'.
Bornes: N.O.: Lac Moreau, N.E.: Par la propriété de M. Firmin Robitaille, S.E. et S.O.: Résidu dudit lot propriété de Henri Morin. Enreg. no 86861. Avec construction. Fiche no 382.

Tessier, Jean-Paul 10235, boul. Gouin, Montréal 477	26, P (1/2)	Lac Major, Rg C, Ile canton Gravel	$ 9.36	$ 12.87	$ 22.23

Superficie: 0.45 acre ±. Sous-bail no 16599. Avec construction. Fiche no 410.

Corporation municipale de La Conception

Bergeron, Léandre	49.....	H, canton Clyde	$ 100.30	$ 100.16	$ 210.46

Un emplacement ayant front au Lac Castor en la municipalité de La Conception, comté de Labelle, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot quarante-neuf (49) du rang «H» de l'arpentage primitif du canton de Clyde correspondant du lot quarante-neuf (49) du rang «H» au cadastre officiel du canton Clyde.
Avec toutes les constructions y érigées et plus spécialement un chalet d'été.
No enregistrement: 90333. No fiche: 1418.

Commercial Acceptance Corporation	14, 15, 16	Est, canton Clyde	$ 229.25	$ 765.69	$ 994.94

No enregistrement: Nil. No fiche: 91.

Desjardins, Jules	3.....	G, canton Clyde	$ 84.86	$ 104.71	$ 189.57

No enregistrement: Nil. Bail: 2-10-75. No fiche: 1320.

Farley, Raymond	26 A	4, canton Clyde	$ 21.75	$ 74.07	$ 95.82

Un lopin de terre, de forme régulière, faisant partie du lot connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-six A (P. 26A) du rang quatre (IV), du canton Clyde, au cadastre dudit canton;
Mesurant, cedit lopin de terre, soixante-quinze pieds (75') en front sur le chemin et également soixante-quinze pieds (75') en arrière sur le Lac Lauzon par cent soixante-douze (172') pieds dans sa ligne sud-est et cent soixante-treize (173') pieds dans sa ligne nord-ouest;
Borné, cedit lopin de terre, en front au sud-ouest par un chemin privé de quarante et un pieds de largeur, en arrière au nord-est par le Lac Lauzon, dans sa ligne nord-ouest par l'emplacement appartenant à Charles Farley en vertu de son titre enregistré sous le numéro 74336 et dans sa ligne sud-est par le résidu dudit lot 26A restant la propriété du vendeur;
Et plus particulièrement, la ligne sud-est forme angle droit avec la ligne sud-ouest;
Et le point d'intersection des lignes nord-ouest et sud-ouest se trouve à six cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pieds (684.8') au sud-est de la ligne divisant les lots numéros 27 et 26A, mesure prise à partir de ladite ligne de division en se dirigeant d'abord vers le sud pour une distance d'environ trois cent trente pieds (330') et de là, inclinant vers le sud-est pour le reste de la distance pour ainsi rejoindre ledit coin extrême sud-ouest du terrain vendu;
Avec droit de passage dans le chemin privé du vendeur de quarante et un pieds de largeur au sud-ouest de l'emplacement vendu pour parvenir au chemin public du Lac Simon sur autre partie dudit lot 26A, rang quatre, cadastre du canton Clyde;
Avec également droit de passage dans le chemin privé du vendeur sur autre partie dudit lot 26A, chemin situé entre le chemin public du Lac Simon et ce dernier, et permettant de parvenir à la plage du vendeur en face des emplacements appartenant à ce dernier; avec également droit à la plage de ce lac appartenant au vendeur sur autre partie dudit lot 26A; ledit chemin privé étant connu au plan privé du vendeur sous le numéro 26A-10, plan préparé par Félix Gendron, A.G., le 19 mai 1966, no 986;
Et tel que le tout se trouve présentement que l'acquéreur déclare connaître et dont il se dit satisfait.
No enregistrement: 75395, no Fiche: 696.

Lanzieri, Sergio	11 AP, 14	B, canton Clyde	$ 22.00	$ 43.02	$ 65.02

Un lopin de terre faisant partie du lot numéro onze A (P 11A) du rang «B», du canton Clyde au cadastre dudit canton, mesurant, ce lopin de terre cent pieds (100') en front à l'ouest, environ cent trente pieds (130') en arrière à l'est sur cent pieds de profondeur dans chacune de ses lignes nord et sud et borné en front à l'ouest par le chemin public en bordure du Lac Leblanc, ladite ligne ouest devant être à environ trois cents pieds de la rive du lac, au nord par autre partie du lot numéro onze A vendu à Italo Cappelli, à l'est par le résidu du lot numéro onze A restant la propriété de A. V. Spada et au sud par autre partie du même lot vendu à Giacomo Moggia;
Ce terrain est connu comme étant l'emplacement numéro 14 à un plan projeté préparé par Paul F. Boisvert, arpenteur-géomètre, le dix-huit juillet, mil neuf cent soixante-trois;
Avec droits d'accès aux plages semi-privées établies ou devant être établies en bordure du Lac Leblanc;
Tel que le tout se trouve que l'acquéreur déclare connaître et dont il se dit satisfait.
No Enregistrement: 84811. No Fiche: 19.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Petrozo, Antonio	28, 29	Est, canton Clyde	$ 22.00	$ 83.85	$ 105.85

Un lopin de terre faisant partie des lots numéros vingt-huit et vingt-neuf (P 28 et 29) du rang Est de la Rivière Rouge, du canton Clyde au cadastre dudit canton, mesurant, ce lopin de terre, cent pieds dans chacune de ses lignes sud-ouest, nord-ouest, nord-est et sud-est (100 x 100), borné en front au sud-ouest par une rue projetée, d'un côté vers le sud-est par l'emplacement vendu à Benedetto D'Amato, au nord-est par le résidu du terrain dudit M. A. V. Spada et au nord-ouest par le terrain de Dame Bernadine Lo Vuolo, épouse de Raffelle Conte;

Le point d'intersection des lignes sud-est et sud-ouest se trouve à cinq cents pieds à l'ouest du chemin public, mesure prise le long de la ligne nord d'un chemin projeté;

Le tout mesure anglaise et plus ou moins sujet à de légères modifications à la suite de l'arpentage individuel de l'emplacement susdit;

Ledit emplacement porte le numéro six à un plan préparé par M. Paul F. Boisvert, arpenteur-géomètre, le dix-huit juillet, mil neuf cent soixante-trois;

Avec droit de passage à pied ou en voiture en commun avec tous autres ayant droit dans les chemins privés appartenant au vendeur à partir du chemin public jusqu'à l'emplacement vendu;

Tel que le tout se trouve que l'acquéreur déclare connaître et dont il se dit satisfait.

No Enregistrement: 76512. No Fiche: 189.

Vallée Raymond, Gisèle	87	F, canton Clyde	$ 71.58	$ 79.66	$ 151.24

No enregistrement: Nil. Bail: 1-6-62. No Fiche: 1147.

Schlippes, Joseph Hans	234	F, canton Clyde	$ 34.32	$ 40.84	$ 75.16

No enregistrement: Nil. Bail: 1-8-70. No Fiche: 1307.

Zardo, Louis L.	34P	Ouest, Clyde	$ 76.81	$ 41.38	$ 118.19

Un lopin de terre faisant partie du lot numéro trente-quatre A (P. 34A) du rang ouest de la Rivière Rouge, du canton Clyde, au cadastre dudit canton, mesurant, ce lopin de terre, cent pieds de largeur, mesure prise perpendiculairement aux lignes latérales sur cent soixante-sept pieds et demi de profondeur dans sa ligne sud-est et cent cinquante pieds de profondeur dans sa ligne nord-ouest et borné en front au nord-est par la Rivière-Rouge, et des trois autres côtés, au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu dudit lot trente-quatre A restant la propriété de Gilles Bessette ou représentants.

La ligne sud-est et les quatre-vingt-huit pieds sud-est de la ligne sud-ouest se confondent avec la clôture actuelle;

Le point extrême nord-est de la ligne nord-ouest de ce lopin de terre se trouve à environ deux cent trente pieds au sud-est du point d'intersection entre la rive de ladite Rivière Rouge et une ligne étant à travers ledit lot trente-quatre A, rang ouest, Rivière Rouge, le prolongement vers l'est de la ligne divisant les lots trente-quatre A et trente-quatre B, rang quatre;

Avec en plus, droit de passage de douze pieds de largeur sur une autre partie dudit lot trente-quatre A, rang ouest de la Rivière Rouge, canton Clyde, à partir du coin extrême ouest dudit lopin de terre jusqu'à la route nationale numéro 11, en suivant le côté nord, nord-ouest d'une clôture déjà établie rejoignant ainsi ladite route nationale numéro 11 à environ deux cent soixante-quinze pieds au sud-est de ladite ligne imaginaire, prolongeant à travers le lot trente-quatre A, rang ouest, Rivière Rouge, la ligne séparant les lots trente-quatre A et trente-quatre B du rang quatre;

Avec toutes les bâtisses ci-dessus construites, incluant un camp;

Tous les meubles et effets situés présentement dans le camp sont aussi inclus dans la présente vente;

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées au susdit emplacement.

No Enregistrement: 79565. No Fiche: 458.

Corporation municipale de Lac-St-Paul

Lamoureux, Richard 5517, Ire Avenue, Rosemont, Montréal	12	6, canton Pérodeau	$ 4.33	$ 3.28	$ 7.61

Une partie du lot no douze dans le sixième rang (Ptie 12, Rg VI) au cadastre officiel du canton Pérodeau (Labelle).

De forme carrée mesurant cent (100′) pieds de largeur par cent (100′) p. de profondeur, mesures anglaises.

Borné vers le sud-ouest par le chemin, vers le nord-ouest et vers le nord-est résidu demeurant la propriété du vendeur et vers le sud-est par la ligne no de lot treize dudit rang.

A noter que ladite ligne sud-est comprend seize (16′) pieds appartenant à Denis Cloutier et quatre-vingt-quatre (84′) pieds appartenant à Roger Charest;

Sans bâtisses.

Avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, spécialement le passage d'une ligne électrique.

No Enrg.: 96519. No F.: 516.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Lachapelle, Ronald G. 2770 Carignan, Montréal	P. 20	4, canton Moreau	$ 10.50	$ 36.83	$ 47.33

That certain emplacement known and designated as part of lot number twenty-fourth range IV (Pt. 20 - Rg IV) on the official cadastre of the Township of Moreau (Labelle).

Said emplacement being of rectangular form and measuring fifty-five feet in width (55') along the lake, by a depth of one hundred and thirty feet (130'), English measure and more or less, and bounded: to the northeast by the said lake, to the southeast by a street or road, to the southwest by another street or road leading to the public road;

And to the northwest by another part of said lot belonging to a Mr. Jones or representative.

With right of passage leading to the public road.

The purchaser will have the right to erect a building on the said emplacement, measuring not less than fifteen feet by fifteen (15 ×15), having a flat roof.

As the said property now subsists, with all its rights, members and appurtenances, without exception or reserve of any kind the part of the vendor.

No. Enrg.: 76533. No. F.: 242.

Cadieux, Yvan 746, boul. Labelle, Ville de Blainville	P. 32A	2, canton Moreau	$ 4.44	$ 8.54	$ 12.98

Terrain non construit sur la partie du lot numéro trente-deux A (P. 32A) dans le deuxième rang (rang II) au cadastre officiel du canton Moreau (Labelle).

De forme rectangulaire, mesurant soixante-dix pieds (70') de largeur du sud-ouest au nord-est par cent cinquante pieds (150') de profondeur mesure anglaise.

Bornée ladite partie, au sud-est par le lac Moreau ou le cordon séparant les rangs deux et trois du canton Moreau; au sud-ouest, par le lot no trente et un du deuxième rang dudit canton, et au nord-ouest et au nord-est, par le résidu dudit lot numéro trente-deux A qui demeure la propriété de M. Marcel Dufour.

Avec un droit de passage à pieds ou en voiture pour se rendre au chemin public, ce droit de passage devant s'exercer le long de la ligne des lots 31 et 32A susdits, avec tous les autres ayants droit.

No Enrg.: 82666. No F.: 97.

DesOrmeaux, Joseph Wilfrid et *Al*	28, 29	12, La Minerve	$ 4.96	$ 20.01	$ 24.97

Un lopin de terre de forme triangulaire et faisant partie des lots numéros 28 et 29 du rang 12 du cadastre officiel du canton de La Minerve comme suit: Sur le lot numéro 28 le lopin de terre est borné au nord-est par la propriété de M. René DesOrmeaux ou représentant, M. Gérard Gagné ou représentant, Mme Hélène Lalonde ou représentant, M. François Pilon ou représentant, et du côté ouest par la ligne séparative des lots numéros 28 et 29, rang 12, dit canton. Sur le lot numéro 29, dit rang et canton, cedit lopin de terre se continue en triangle pour avoir environ sur les deux lots 820 pieds dans sa ligne nord-est, 875 plus ou moins dans sa ligne sud, et environ 395 pieds plus ou moins dans sa ligne nord-est, et borné comme suit: au nord-est par les propriétés ci-haut décrites, au nord-ouest par le résidu du terrain appartenant à M. Wilfrid Desprès ou représentant et au sud par la ligne séparative des rangs 12 et 13, canton La Minerve, plans de cadastre pour définir la propriété.

No de contrat: 1852. Vente à messieurs Joseph W. DesOrmeaux, René DesOrmeaux et Rosario DesOrmeaux.

Rutka, W.J. 149 Grey Abby, Troie West, Hill, Ont.	25	A, La Minerve	$ 111.87	$ 237.10	$ 348.97

Un lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 25 du rang A du cadastre officiel du canton de La Minerve, borné à l'est par le lac Labelle, au nord par le lot no 26, au sud par le lot no 24 et à l'ouest par les lots de la Couronne ou représentants.

Meunier, Rolland 2819, Cr Louisbourg, Duvernay, Laval	34	A, La Minerve	$ 132.92	$ 44.23	$ 177.15

Un lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 34 du rang A du cadastre officiel du canton de La Minerve, et borné à l'est par le lac Labelle, au nord par le lot no 35, au sud par le lot no 33 et à l'ouest par les lots de la Couronne ou représentant. Avec bâtisses.

Bakelmun, J. Louis 5840, Brunetière, St-Laurent, Montréal	45	G, canton Labelle	$ 170.70	$ 309.05	$ 479.75

Un lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 45 du rang G, canton Labelle (cadastre officiel du Lac Richardson ou La Truite), et borné à l'ouest par le Lac La Truite, à l'est par le chemin public, au nord par le lot 44 et au sud par le lot no 46.

Nolet, Mme Diane 0392, rue Bergevin, app. 4, Ville LaSalle	P. 18-4	3, Mousseau	$ 29.77	$ 19.90	$ 49.67

Lot originaire no 18, canton Mousseau. 125 pds en front nouvelle route publique. 125 pds en arrière ligne sud-est. 110 pds profondeur lignes sud-ouest et nord-ouest.

Cet emplacement est borné en front vers le nord-ouest par la nouvelle route publique. Vers le sud-est par une autre partie dudit lot 18-4, rang 3 C.M. Vers le sud-ouest par la ligne divisoire des lots nos 17-1 et 18-4, Rg 3, C. Mousseau. Vers le nord-ouest par l'assiette du chemin privé de trente-cinq pieds de largeur.

F.: 182.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Chicoine Plourde, Murielle 423, rue Alexandre, Pont-Viau	40-1, 40-2	3, Mousseau	$ 60.63	$ 119.96	$ 180.59

Superficie: 94 a.

Composé des lots de terre connus et désignés sous les numéros un et deux de la subd. officielle du lot originaire no 40-1 et 2, Rg 3, canton Mousseau.

F.: 276.

Corporation municipale de Mont-St-Michel

Marchand, Diane 101, 33e Avenue, Bois-des-Fillions	P. 39	3, Gravel	$ 13.28	$ 109.65	$ 122.93

Un emplacement situé et faisant partie du lot numéro trente-neuf du rang trois (39 Rang III), canton Gravel, du cadastre officiel dudit canton Gravel, comté et division d'enregistrement de Labelle, laquelle partie du lot est située sur le côté sud-ouest d'un chemin public et mesure quatre cent cinquante pieds de largeur par toute la profondeur qui existe entre le susdit chemin public jusqu'à la ligne de division entre le rang II et le rang III du canton Gravel, la partie du lot étant bornée comme suit, savoir: en front vers le nord-est par le chemin public, en arrière vers le sud-ouest par la ligne de division entre le rang II et le rang III du susdit canton Gravel, d'un côté vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot no 39 appartenant à monsieur Villeneuve ou représentants et de là sur une distance d'environ sept cent cinquante pieds vers le sud-est par une autre partie du lot no 39 restant la propriété des vendeurs.

Fiche no 279. Enrg. 86503.

Constant, Joseph St-Elzéar, Cté Laval	25.....	1, Décarie	$ 14.10	$ 108.35	$ 122.45

Un lopin de terre faisant partie du lot numéro vingt-quatre (P. 24) desdits rang et canton, ayant en front, la largeur qu'il y a de la ligne de division des lots vingt-quatre et vingt-cinq au côté nord-est de la grange, faisant la ligne de division du terrain acquis et celui restant la propriété du vendeur, par toute la profondeur dudit lot et borné au nord-ouest par la ligne séparant les rangs un et deux, au sud-est par la rivière aux Lièvres, au nord-est par la ligne séparative des lots vingt-quatre et vingt-cinq et au sud-ouest par le terrain restant la propriété du vendeur, avec les bâtisses qui se trouvent en partie sur le terrain vendu.

Contrat 19153. Enrg. 59322. Fiche no 450.

Lapointe, Paul	35 A, 35 B ...	1, Décarie	$ 10.58	$ 66.78	$ 77.36

Un emplacement situé dans la municipalité de Mont-St-Michel, comté Labelle, connu et désigné comme étant le lot trente-cinq, subdivision en trente-cinq A et trente-cinq B dans le premier rang (35 A et 35 B, rang 1) au cadastre officiel du canton Décarie, dans le comté Labelle.

Fiche no 464. Enrg. 95039.

Nominingue Dev. Montigny (Corporation municipale de Lac Nominingue)

Adelsic, Alois 160, Highland Road West, Kitchener, Ont.	Ptie 1-2	N.C.C., canton Montigny .	$ 3.65	$ 1.44	$ 5.09

Mesurant ledit lot cent cinquante pieds de largeur (150') par une profondeur de cent pieds (100') contenant une superficie totale de quinze milles pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à la ligne sud à trois mille pieds (3000') de la division de la ligne du lot 1-2 et 2-1, et la ligne ouest est parallèle à la ligne est à cent quarante et un pieds (141') de la division des lots 1-2 et 1-1 dudit cadastre.

Fiche no 469. Contrat no 58788. Enrg. 58788.

Altitonante, Francisco 512, Withmore Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, canton Montigny ..	$ 6.33	$ 0.96	$ 7.29

Mesurant ledit lot cent pieds de largeur (100') par une profondeur de deux cents pieds contenant une superficie totale de vingt mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à mille six cent cinquante pieds (1,650') à la ligne sud, de la division de la ligne des lots 21 et 1-2. Et à la ligne ouest parallèle à cinq cents pieds (500') de l'ouest de la division de ligne des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 429. Contrat et Enrg. no 58475.

Aprea, Isidord 480, Ronton Road, Toronto	Ptie 1-2	NCC, canton Montigny ..	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant ledit lot cinquante pieds de largeur (50') par une profondeur de cent pieds (100'), contenant une superficie totale de cinq mille pieds carrés (5,000' ca.), mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à mille cinq cents pieds (1,500') à la ligne sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2. Et la ligne ouest parallèle à deux cents pieds (200'), ouest de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 420. Contrat et Enrg. no 58462.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Barry, Thomas 11,600 Claude-Legault, app. 3, Montréal	Ptie 1-1	NCC, canton Montigny ..	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant ledit lot, cinquante pieds (50′) de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90′), contenant une superficie totale de quatre mille six cents pieds carrés (4,600′ ca.), mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord parallèle à 400 pieds à la ligne sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-1. Et à l'ouest de la division de la ligne des lots 1-1 et 2-2 du cadastre.
Fiche no 320. Contrat et Enrg. no 57497.

Batra, Jagdish 2215, Barclay Avenue, Montréal	Ptie 1-2	NCC, canton Montigny ..	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,000 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21. Et la limite ouest parallèle à 100 pieds de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no. 493. Contrat et Enrg. no 58905.

Baumfeld, Klaus 1307 Lansdowne Avenue, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle, à 3,000 pieds à la limite sud, de la division de la ligne des lots 21 et 1-2, et à l'ouest parallèle à 500 pieds ouest de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 499. Contrat et Enrg. no 59183.

Beaudoin Fern 118 Gouldburn, Ottawa.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot, 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,650 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 150 pieds de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 416. Contrat et Enrg. no 58413.

Bednowski, Henri 365 Bergevin, app. 4, Ville Lasalle.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant le dit lot 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie de 10,000 pi. c., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,400 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 450 pieds de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 375. Contrat et Enrg. no 57494.

Belli Guilio, Domenico 86 Rance Avenue, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. c., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,900 pieds de la division de la ligne des lots 1-2 et 21, et à l'ouest parallèle à 791 pieds de la limite est de la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.
Fiche no 409. Contrat et Enrg. no 58198.

Bengevena, Albert 8801, 13e Avenue, Ville St-Michel.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.49	$ 2.39	$ 7.88

Mesurant ledit lot 250 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 25,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,250 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 300 pieds à la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 506. Contrat et Enrg. no 64631.

Bossel, Alodie 169 Sherbrooke est, Montréal.	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 90 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 9,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,150 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-1 et à l'ouest la limite de la division de la ligne des lots 1-1 et 2-2, du cadastre.
Fiche no 378. Contrat et Enrg. no 57502.

Brunelle, Ernest 36 James Hawkesbury, Ontario.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,650 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 700 pieds ouest de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 502. Contrat et Enrg. no 59521.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Cacioppo, Guiseppe 329 Lander Avenue Apt. 2, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,150 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21 et à l'ouest parallèle à 700 pieds ouest de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 408. Contrat et Enrg. no 58183.

Caizoli, Guiseppe 820 Bord de l'eau, Dorval.	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 90 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 9,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 1,250 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-1 et à l'ouest borne de la division de la ligne des lots 1-1 et 2-2 du cadastre.

Fiche no 321. Contrat et Enrg. no 57540.

Campoli, Ennio 30 Gleraleig R. Road, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant ledit lot 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,900 pieds de la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21 et à l'ouest parallèle à 691 pieds à la limite est de la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Fiche no 490. Contrat et Enrg. no 58901.

Carlagenese, Nicola & Decamillo, Pasquale 1214 Dovercourt Road, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,000 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21, et à l'ouest parallèle à 41 pieds à la limite est de la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Fiche no 419. Contrat et Enrg. no 58441.

Ceanfarra, Giovanni	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,400 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 850' ouest de la division de la ligne des cantons Montigny & Loranger.

Fiche no 367. Contrat et Enrg. no 57307.

Clausi, Giovanni; Clausi, Raffade; Clausi, Beneto 12 Dawson, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.76	$ 1.91	$ 7.67

Mesurant ledit lot 150' de largeur par 200 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 30,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,150 pi. sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21 et à l'ouest parallèle à 141 pi. à la limite est de la division de la ligne des lots 1-1 et 1-2 du cadastre.

Fiche no 452. Contrat et Enrg. no 58584.

Costanteno, Salvatore; Lambardo, Salvatore in trust 453 Westmount Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.49	$ 2.39	$ 7.88

Mesurant ledit lot 250' de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 25,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 750 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21, et à l'ouest à 141 pi. à la limite est de la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Fiche no 479. Contrat et Enrg. no 58879.

Csom, Geza 3830, Barclay, Montréal	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Ptie 1-1: Mesurant ledit lot 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 900 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,250 pi. à la limite sud de la division du lot 21 et 1-1 et à l'est borné par la division de la ligne des lots 1-1 et 1-2 du cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 41 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 4,100 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,250 pi. de la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest borné par la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Fiche no 316. Contrat et Enrg. no 57234.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Cybulski, John 6655 Decelles, Montréal	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 2.39	$ 7.30

Ptie 1-1: Mesurant ledit lot 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,750 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-1 du cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 241 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie de 24,100 pi. car., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,750 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest borné à la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Fiche no 331. Contrat et Enrg. no 58090.

Cyr, Gérard 5274 Chabot, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant ledit lot 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,750 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 150 pi. ouest de la division des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 412. Contrat et Enrg. no 58397.

D'Avanzo, Dame Anna R. Hamilton, Ontario	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 10.89	$ 3.34	$ 14.23

Ptie 1-1: Mesurant ledit lot 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 900 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,250 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-1 et 21, et à l'ouest à 9 pi. ouest de la division de la ligne des lots 1-1 et 1-2 du cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 9,100 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 3,250 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 1-2 et 21 et à l'ouest borné par la division de la ligne des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 20,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 2,150 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 350 pi. de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.

Ptie 1-2: Mesurant ledit lot 150 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, contenant une superficie totale de 30,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 1,400 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2 et à l'ouest parallèle à 450 pi. de la division de la ligne des cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 343. Contrat et Enrg. no 58620.

Kusnyer, Paul Nomininguе	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant ledit lot 100 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, contenant une superficie totale de 10,000 pi.ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,650 pieds à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2, à l'ouest parallèle à 650 pieds à la limite ouest de la division de la ligne des cantons Loranger et Montigny.

Fiche no 347. Contrat et Enrg. no 56432.

Gilmore, Mme Marguerite 7835 Montain Sights, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 4,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 300 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-464. Contrat et Enrg. no 58770.

Ramierei, Francisco 8561 Birham Street, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 700 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-406. Contrat et Enrg. no 58159.

D'Avanzo, Dominico 322 Barton East, Hamilton	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 7.47	$ 2.39	$ 9.86

Ptie 1-2: Mesurant 150 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 30,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 500 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 2,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 250 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-474. Contrat et Enrg. no 58827.

Decaire, Arthur — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.49 $ 5.40
Laflèche Nord, Hawkerbury, Ont.

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 600 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-415. Contrat et Enrg. no 58409.

Di Gabrielle, Pietro; — Ptie 4-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 12.71 $ 0.96 $ 17.50
Di Rosa, George — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 1.44
259 Wolverleigh Blvd., Toronto, Ont. — Ptie 2-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 2.39

Ptie 4-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 4-2 et est située à 1,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 4-2 et 3-1 et est située à 300 pi. à l'ouest de ladite ligne, tous dudit cadastre.
Fiche no D-900.
Ptie 1-2: Mesurant 150 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 30,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est siguée à 3,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 691 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.
Fiche no D-481.
Ptie 2-2: Mesurant 250 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 25,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 21 et est située à 250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 2-1 et 2-2, tous dudit cadastre. Fiche no D-647.
Contrat et Enrg. no 58886.

Di Michele, Luigi — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 5.49 $ 2.39 $ 7.88
46 Grove Avenue, Toronto

Mesurant 250 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 25,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 541 pi. à l'est de ladite ligne.
Fiche no D-463. Contrat et Enrg. no 58661.

Di Virgilio, Antonio — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.43 $ 0.96 $ 5.39
299 Old Weston Road, Toronto, Ont.

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 2,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 441 pi. à l'est de ladite ligne.
Fiche no D-496. Contrat et Enrg. no 59180.

Fisico, Santo — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 3.11 $ 0.49 $ 3.60
131 Fulton Avenue, Toronto, Ont.

Mesure 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 691 pi. à l'est de ladite ligne.
Fiche no D-447. Contrat et Enrg. no 58557.

Farkas, Gyula — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.96 $ 5.87
2045 Bleury Street, Montréal

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 500 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-351. Contrat et Enrg. no 56871.

Fera, Dominico — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 3.11 $ 0.96 $ 4.07
289 Euclide Avenue, Toronto, Ont.

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 41 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.
Fiche no D-475. Contrat et Enrg. no 58814.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Fera, Vito 289 Euclide Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.96	$ 4.07

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 291 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-446. Contrat et Enrg. no 58554.

Ferrari, Pietro 24 Oleary Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 9.21	$ 1.91	$ 11.12

Mesurant 200 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 40,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 2,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est situé à 541 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-430. Contrat et Enrg. no 58479.

Gallo-Altomari, Mme Carolina 386 Ronton Road, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 7.72	$ 2.39	$ 10.11

Mesurant 250 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 25,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 291 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-426. Contrat et Enrg. no 58471.

Fulgini, Bruno	Ptie 2-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
7680, St-Denis, Montréal	Ptie 1-1	NCC, Montigny			

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 2-2 et est situé à 2,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 100 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 2,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-315, Contrat et Enrg. no 57150.

Galluccio, Stefano	Ptie 2-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
7568, St-Dominique, Montréal	Ptie 1-1	NCC, Montigny			

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 2-2 et est située à 2,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 100 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 2,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-322. Contrat et Enrg. no 57534.

Gambardella, Andrea	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.76	$ 1.91	$ 7.67
291 Selverton Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny			

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 350 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-484. Contrat et Enrg. no 58891.

Grabowski-Olszenski, Dame Barbara	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
297 Pleasant Park Road, Ottawa, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny			

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 3,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Fiche no D-339. Contrat et Enrg. no 58418.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Gratton, Rolland 739, boul. Cartier, Hawkesbury, Ont.	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 3.05	$ 0.96	$ 4.01

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur et 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des canton Montigny et Loranger et est située à 300 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 350 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-501. Contrat et Enrg. no 59283.

Greco, Gino 48 Birchview Cr., Toronto, Ontario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 500 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-425. Contrat et Enrg. no 58470.

Greniuk, Stanislaw 5600 Penedale, Côte St-Luc.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 41 pi. à l'est de ladite ligne.

Fiche no D-505. Contrat et Enrg. no 63172.

Guarrisi, Salvatore; Listro, Giuseppe 83 Bonston Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-1	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur et 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 18,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots nos 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-337. Contrat et Enrg. no 58203.

Guzzardi, Giovanni 8131, Chabot, Montréal	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-1	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Ptie 1-2: Mesurant 41 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 8,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 4,650 pi. de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots nos 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-310. Contrat et Enrg. no 56443.

Hall, Leslie-George 81, 66e Avenue, L'Abord-à-Plouffe	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 6.34	$ 1.91	$ 8.25

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 3,600 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-392. Contrat et Enrg. no 57638.

Harker, Gordon 316, avenue Clément, Dorval, Qué.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.70	$ 0.49	$ 5.20

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 600 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-439. Contrat et Enrg. no 58525.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Hylands, Donald 1615 Cambridge Street, St-Laurent.	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 4,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 4,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Fiche no D-366. Contrat et Enrg. no 57306.

Iafrate, Ercole 325, Euclide Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.43	$ 0.96	$ 5.39

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 1,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 500 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-498. Contrat et Enrg. no 59182.

Irani, Gulnar; Khambata, Jamshed 6753 Côte St-Luc Road, Côte St-Luc.	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 3.77	$ 1.44	$ 5.21

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 100 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 3,900 au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 150 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-492. Contrat et Enrg. no 58904.

Petri, Ivo et Dino 75 Carrik Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2 ..... Ptie 2-2	NCC, Montigny ..... SCC, Montigny.	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 741 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 32-2 et est située à 1,150 pi. au nord de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 2-1 et est située à 50 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-369. Contrat et Enrg. no 57428.

James, John 4932 A, Ontario est, Montréal.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne de division des cantons Loranger et Montigny et est située à 250 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-388. Contrat et Enrg. no 57611.

Kis-Ferencz, Sandor 215 River Street, Apt. 9, Verdun.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-2 et est située à 4,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-355. Contrat et Enrg. no 57172.

Kiss, Zoltan 477 Cooper Street, Ottawa, Ont.	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2 ..... Ptie 2-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny. SCC, Montigny.	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots nos 21 et 1-1 et est située à 4,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 18,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 192 pi. de profondeur et d'une superficie de 19,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 32-2 et est située à 150 pi. au nord de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 1-1 et est située à 292 pi. à l'ouest de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-333. Contrat et Enrg. no 58140.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Kraenzle, Théodore (in trust) 107 Russet Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.96	$ 4.07
Lacoste, Henri 86, Labrie, Laval-des-Rapides	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
Lacroix, Paul 131 Jacques-Cartier, St-Jean	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny.	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
Magaton, Valentino 79 Hounslow Heath, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
Mallico, Guiseppe 57 Amhurst, Toronto.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87
Martignago, Sergio 125 Northcliffe, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30
Mate Laszlo 939 Atwater, app. 1, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 1.91	$ 8.25
Mideli, Atteleo 118 Edgecraft, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 600 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-462. Contrat et Enrg. no 58618.

Mesurant ledit lot 100 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., contenant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à 4,000 pi. à la limite sud de la division de la ligne des lots 21 et 1-2, à l'ouest parallèle à 650 pi. à la limite ouest de la division des cantons Montigny et Loranger.
Fiche no 377. Contrat et Enrg. no 57496.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur sur 100 pi. de profondeur (mesure anglaise et plus ou moins), une superficie de 900 pi. ca. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots numéros 21 et 1-1 et est à 3,400 pi. de ladite ligne, en direction sud. La limite est est la ligne de division des lots numéros 1-1 et 1-2.
Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur sur une profondeur de 100 pi. et ayant une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 et est à 3,400 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest est la ligne de division des lots numéros 1-2 et 1-1.
Fiche no 329. Contrat et Enrg. no 57978.

Mesurant 100 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 et est à 2,900 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest est parallèle à la ligne de division des cantons Loranger et Montigny et est à 500 pi. de ladite ligne en direction ouest du cadastre.
Fiche no 432. Contrat et Enrg. no 58481. .

Mesurant 100 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 10,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 et est à 1,250 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest est parallèle à la ligne de division des cantons Loranger et Montigny est à 200 pi. de ladite ligne en direction ouest du cadastre.
Fiche no 434. Contrat et Enrg. no 58485. .

Mesurant 100 pi. de largeur par une profondeur de 200 pi., ayant une superficie totale de 20,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la division de la ligne des lots 1-2 et 21 est à 900 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest parallèle à la ligne de division des lots 1-2 et 1-1 est à 741 pi. de la ligne en direction est du cadastre.
Fiche no 435. Contrat et Enrg. no 58490.

Mesurant 200 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 20,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 est à 4,500 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest parallèle à la ligne de division des cantons Montigny et Loranger est à 800 pieds de ladite ligne en direction ouest du cadastre.
Fiche no 365. Contrat et Enrg. no 57304.

Mesurant 50 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 5,000 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 est à 2,400 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest parallèle à la ligne de division des cantons Loranger et Montigny est à 400 pi. de ladite ligne en direction ouest du cadastre.
Fiche no 417. Contrat et Enrg. no 58431.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Mile, Barna 5512 Monkland, app. 5, Montréal	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une suferficie totale de 900 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 1-1 et 1-2 du cadastre est à 4,400 pi. de ladite ligne en direction sud.

Ptie 1-2: Mesurant 41 pi. de largeur par une profondeur de 100 pi., ayant une superficie totale de 4,100 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. La limite nord est parallèle à la ligne de division des lots 21 et 1-2 est à 4,400 pi. de ladite ligne en direction sud. La limite ouest est la ligne de division des lots 1-2 et 1-1 du cadastre.

Fiche no 313. Contrat et Enrg. no 57870.

Tortorici, Giovanni 46 Grove Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.49	$ 2.39	$ 7.88

Mesurant 240 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 25,000 pi. ca., mesure anglaise. La borne nord est parallèle à la ligne de division des lots 1-2 et 21 et est située à 3,250 pi. au sud de cette dernière. La borne ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 291 pi. à l'est de cette dernière, tous dudit cadastre.

Fiche no D-456. Contrat et Enrg. no 58607.

Trovato, Biagio 67 Harris Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 1.91	$ 8.25

Mesurant 200 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La borne nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 250 pi. au sud de cette dernière. La borne ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 250 pi. à l'est de cette dernière.

Fiche no D-396. Contrat et Enrg. no 57756.

Trupia, Rosario 3781 Bélanger E., app. 2, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La borne nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 4,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 250 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-397. Contrat et Enrg. no 57813.

Vass, Gustave 2328 Sherbrooke E., Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 50 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire et est située à 3,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 41 pi. à l'est de ladite ligne.

Fiche no D-361. Contrat et Enrg. no 57185.

Youmatoff, Serge 1945 Dumfies Road, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 9.22	$ 1.91	$ 11.13

Mesurant 200 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 40,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 800 pi. de ladite ligne.

Fiche no D-350. Contrat et Enrg. no 56772.

Zatrowic, Mike 3769 Laval Avenue, Montréal	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 6.05	$ 1.91	$ 7.96

Mesurant 200 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur et d'une superficie de 18,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 4,400 au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-1, tous dudit cadastre.

Fiche no D-311. Contrat et Enrg. no 56686.

St-Arnaud, Marcel 1567 Maricourt, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,500 au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 800 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-400. Contrat et Enrg. no 57988.

Talarico, Fiore 747 Atwater, Montréal	Ptie 1-2 ..... Ptie 5-1	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 600 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Ptie 5-1: Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La ligne nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 5-1 et est située à 250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 5-1 et 5-2 et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-399. Contrat et Enrg. no 57929.

Tanguay, Mme Denise — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.96 $ 5.87
6995, 8e Avenue, Rosemont, Montréal

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 4,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 750 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-362. Contrat et Enrg. no 72997.

Tollis, Mme Maria — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 3.11 $ 0.96 $ 4.07
91 Montrose, Toronto

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 441 pi. à l'est de ladite ligne.
Fiche no D-473. Contrat et Enrg. no 58819.

Sabastino, Salvatore — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.43 $ 0.96 $ 5.39
958 Dovercourt Road, Toronto

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 650 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-487. Contrat et Enrg. no 58898.

Sharpe, Margaret — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.49 $ 5.40
771 Brewster Avenue, Montréal

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,400 pi. du sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 350 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-390. Contrat et Enrg. no 57614.

Savard, Gérard — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.49 $ 5.40
5320 Chabot, Montréal

Mesurant 50 pi. de largeur sur 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 550 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-387. Contrat et Enrg. no 57583.

Savard, Charles & Jocelyn — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.49 $ 5.40
1300 Décarie, app. 32, Ville St-Laurent

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 3,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 800 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-403. Contrat et Enrg. no 58120.

Morgan, Eslie — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.91 $ 0.96 $ 5.87
4260, Sherbrooke, Montréal

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 4,150 pi. de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-376. Contrat et Enrg. no 57495.

Romano, Gerardo — Ptie 1-2 ..... NCC, Montigny ..... $ 4.43 $ 0.96 $ 5.39
204 Palmerston Avenue, Toronto

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 1,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 400 pi. à l'ouest de ladite ligne.
Fiche no D-488. Contrat et Enrg. no 58899.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Rosetto, Armando 94 Primrose Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.96	$ 4.07

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 1,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-453. Contrat et Enrg. no 58585.

Russo, Mike & Lio Aldo et Mario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 8.80	$ 2.39	$ 11.19

Mesurant 250 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 50,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,900 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 541 pi. à l'est de ladite ligne, tous dudit cadastre.

Fiche no D-476. Contrat et Enrg. no 58823.

Pupella, Guido & Lappano, Ercole 510 Ronton, 80 Edengarth Court, Toronto	Ptie 1-1 Ptie 1-2	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 4.26	$ 0.49	$ 4.75

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 21 et est située à 2,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 dudit cadastre.

Ptie 1-2: Mesurant 41 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 8,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 2,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-336. Contrat et Enrg. no 58202.

Putzu, Adolfo 132 Sipson Avenue, Toronto	Ptie 1-2 Ptie 2-2	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Ptie 1-2: Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 1,250 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1 et est située à 791 pi. à l'est de ladite ligne.

Ptie 2-2: Mesurant 150 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 15,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 21 et est située à 650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle de la ligne divisoire des lots 2-1 et 2-2 et est située à 300 pi. à l'est de ladite ligne.

Fiche no D-477. Contrat et Enrg. no 58873.

Hille, Lothar 37 Alberta Avenue, Toronto	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 2,400 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-455. Contrat et Enrg. no 58602.

Moran, Mlle Lise 704, Agnès, Montréal	Ptie 1-2 Ptie 1-1	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 3,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2.

Fiche no D-323. Contrat et Enrg. no 57536.

Papp, Joseph 215 River Street, Apt. 9, Verdun	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,750 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 550 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-356. Contrat et Enrg. no 57173.

Olindo, Evangelista (in trust) 785 Ball Avenue, Montréal	Ptie 2-2 Ptie 1-1	NCC, Montigny NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 2-2: Mesurant 100 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 2-2 et est située à 1,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Partie 1-1: Mesurant 100 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur et d'une superficie de 9,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 1,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-319. Contrat et Enrg. no 57478.

Panetta, Guiseppe 23 Highview Avenue, Downsview, N-Y	Ptie 1-1 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 7.21	$ 0.96	$ 8.17

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 1,800 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 21 et est située à 1,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2 et est située à 9 pi. de ladite ligne, vers l'ouest.

Partie 1-2: Mesurant 141 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur et d'une superficie de 28,200 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 1,650 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no D-344. Contrat et Enrg. no 58883.

Pasquariello, Antonio; Pasquariello, Salvatore 306 Manning Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 1-2 et 21 et est située à 1,150 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Montigny et Loranger et est située à 200 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-404. Contrat et Enrg. no 58142.

Perron, André 1900, boul. St-Joseph est, Montréal	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.49	$ 5.40

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 450 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-391. Contrat et Enrg. no 57632.

Pickles, Leslie in trust 79, 3e Avenue, Ville St-Pierre	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur et d'une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 4,000 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des cantons Loranger et Montigny et est située à 300 pi. à l'ouest de ladite ligne.

Fiche no D-386. Contrat et Enrg. no 57537.

Venditti, Mario in trust 402 Northchiffe Blvd., Toronto, Ontario	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-2	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 8.80	$ 1.44 $ 0.96	$ 11.20

Ptie 1-2: Mesurant cent cinquante pieds de largeur par la profondeur de deux cents pieds, et contenant une superficie de trente mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à mille neuf cents pieds et la ligne sud de la division des lots 21 et 1-2, et la ligne ouest est parallèle à huit cents pieds à la ligne ouest de la division des cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 482. Contrat et Enrg. no 58897.

Ptie 1-2: Mesurant cent pieds de largeur, par la profondeur de deux cents pieds, et contenant une superficie de vingt mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à mille six cent cinquante pieds à la ligne sud de la division des lots 21 et 1-2 et la ligne ouest est parallèle à six cent cinquante pieds à la ligne ouest de la division des cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 485. Contrat et Enrg. no 58896.

Vessio, Domenico 523 Clinton Street, Toronto, Ontario	Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 8.38	$ 3.34	$ 11.72

Mesurant cent cinquante pieds de largeur par la profondeur de quatre-vingt-dix pieds, et contenant une superficie de treize mille cinq cents pieds carrés, mesure anglaise, et plus ou moins. La ligne nord est parallèle à trois mille neuf cents pieds à la ligne sud de la division des lots 2-2, tous dudit cadastre.

Mesurant 150 pi. de largeur, par 92 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 13,800 pi. ca., mesure anglaise. La ligne nord parallèle à 3,900 pi. à la ligne sud de la division des lots 2-2 et 21, et la ligne ouest est parallèle à 92 pi. à la ligne ouest de la division des lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,500 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,800 pi. à la limite sud de la division des lots 1-1 et 21, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,600 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,800 pi. à la limite sud de la division des lots 2-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 92 pi. à la ligne de division ouest entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Mesurant 100 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 9,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 4,750 pi. à la limite sud de la division des lots 21 et 1-1, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 100 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur, mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire et est située à 4,750 pi. au sud de ladite ligne des lots 21 et 2-2. La limite ouest est parallèle à la ligne divisoire des lots 2-2 et 1-1 et est située à 92 pi. à l'est de cette dernière, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,500 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 4,050 pi. de la ligne de division sud entre les lots 1-1 et 21, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,600 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 4,050 pi. de la ligne de division sud entre les lots 2-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 92 pi. de la ligne de division ouest entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,500 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,750 pi. de la ligne de division sud entre les lots 1-1 et 21, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Mesurant 50 pi. de largeur par 92 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 4,600 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,750 pi. de la ligne de division sud entre les lots 2-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 92 pi. de la ligne de division ouest des lots 2-2 et 2-1, tous dudit cadastre.

Fiche no 330. Contrat et Enrg. no 57997.

Silveltrin, Givanni 8618 De Gaspé, Montréal, Québec	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-1	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,900 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 1-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,900 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-1, et la limite est est la ligne de division entre les lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no 393. Contrat et Enrg. no 57639.

Solvo, Domanico 8172 Marquette, Montréal, P.Q.	Ptie 1-1 ..... Ptie 2-2	NCC, Montigny	$ 6.04	$ 0.96	$ 7.00

Ptie 1-1: Mesurant 200 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 18,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,150 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-1, et la limite ouest est la ligne de division entre les lots 1-1 et 2-2, tous dudit cadastre.

Ptie 1-1: Mesurant 200 pi. de largeur par 90 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 18,400 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,150 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 2-2, et la limite est est la ligne de division entre les lots 2-2 et 1-1, tous dudit cadastre.

Fiche no 317. Contrat et Enrg. no 57383.

Strongoli, Onofrio 111 Coleman Avenue, Toronto, Ontario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.49	$ 3.60

Mesurant 50 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 5,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 1,400 pi. de la ligne de division sud entre les lots 1-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 150 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 470. Contrat et Enrg. no 58789.

Szmel, Leslie 3410 Bedford Road, Apt. 4, Montréal, P.Q.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 4,750 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2 et la limite ouest est parallèle à 450 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 357. Contrat et Enrg. no 57175.

Rea, Natale 45 Rogers Road, Toronto, Ontario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11		$ 3.11

Mesurant 50 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 1,650 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2 et la limite ouest est parallèle à 550 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons Montigny et Loranger.

Fiche no 441. Contrat et Enrg. no 58543.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Rea, Vittorio; Rea, Antonio 170 Harvie Avenue, Toronto, Ontario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.76	$ 1.44	$ 7.20

Mesurant 150 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 30,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 2,400 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est parallèle à 600 pi. de la ligne de division entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 448. Contrat et Enrg. no 58576.

Reale, Armando 262 Gilbert, Toronto, Ontario	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 6.34	$ 0.96	$ 7.30

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 1,650 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2 et la limite ouest est parallèle à 400 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 428. Contrat et Enrg. no 58474.

Richardson, F. Robert 2012 Guertin, Ville St-Laurent, Montréal, P.Q.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 3.11	$ 0.96	$ 4.07

Mesurant 100 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 10,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,250 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est parallèle à 800 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 503. Contrat et Enrg. no 61202.

Pinkley, Roy; Emely, Peter; Dame Alice Natel; Russel Pinkley 11413, Ste-Gertrude ou 10081 Lauzanne, Montréal-Nord	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 8.80	$ 2.39	$ 11.19

Mesurant 250 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 50,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 3,650 pi. de la ligne de division sud entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est parallèle à 550 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 504. Contrat et Enrg. no 65023.

Poleka, Domenico Franco 269 Hiawatha Road ou 188 Clinton, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 5.59	$ 1.91	$ 7.50

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 650 pi. de la ligne de division sud entre les lots 1-2 et 21, et la limite ouest est parallèle à 741 pi. de la ligne de division est entre les lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no 418. Contrat et Enrg. no 58438.

Polsinelli, Nicolas 535 Ossington Avenue, Toronto, Ont.	Ptie 1-2	NCC, Montigny	$ 4.43	$ 0.96	$ 5.39

Mesurant 100 pi. de largeur par 200 pi. de profondeur, et contenant une superficie de 20,000 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à 1,150 pi. de la ligne de division sud, entre les lots 21 et 1-2, et la limite ouest est parallèle à 300 pi. de la ligne de division ouest entre les cantons de Montigny et Loranger.

Fiche no 497. Contrat et Enrg. no 59181.

Provost, Henri 518 Lalemont, St-Jean	Ptie 1-2 ..... Ptie 1-1	NCC, Montigny ..... NCC, Montigny	$ 4.91	$ 0.96	$ 5.87

Ptie 1-2: Mesurant 91 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et d'une superficie de 9,100 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-2 et est située à 3,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite ouest est la ligne de division des lots 1-2 et 1-1.

Ptie 1-1: Mesurant 9 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, et d'une superficie de 900 pi. ca., mesure anglaise. La limite nord est parallèle à la ligne divisoire des lots 21 et 1-1 et est située à 3,500 pi. au sud de ladite ligne. La limite est est la ligne divisoire des lots 1-1 et 1-2, tous dudit cadastre.

Fiche no 328. Contrat et Enrg. no 57987.

Nominingue Village (Corporation municipale de Lac Nominingue)

Beaulieu, Anette 12345, rue Ranger, Cartierville	Ptie 68	Village	$ 158.40	$ 60.48	$ 218.88

Propriétaires	*Numéros de lots*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*

Un certain emplacement situé dans le village de Nominingue, comté de Labelle, connu et désigné sous le numéro soixante-huit (68) au cadastre officiel du village de Nominingue. Tel que le tout se trouve présentement avec le camp y érigé.

Fiche no N-57. Contrat et Enrg. no 100793.

Brunet, Mme Lucie G. — Ptie 53-2 ..... 4, Loranger ..... $ 135.78 $ 76.16 $ 211.94
873, Charles-Guimont, Boucherville

Un emplacement situé dans le canton Loranger dans la municipalité de Nominingue, comté Labelle, P.Q., de figure irrégulière, mesurant environ cent quatre-vingt-dix-sept pieds et six dixièmes de pied (197.6') de largeur du côté est et 192.3 pieds de largeur du côté ouest, par une profondeur de 179.1 pieds du côté nord et 143.7 pieds du côté sud, mesure anglaise et plus ou moins, connu et désigné comme formant une partie du lot numéro deux (2) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-trois ptie (Ptie 53) du quatrième rang du canton officiel du canton Loranger, division d'enregistrement de Labelle; bornée, cette partie du côté est par les parties du lot no 53-2, vendues respectivement à Dame Denise Gratton Allard et Dame Monique Gratton Anyot, du côté ouest par une autre partie du lot no 53-2 appartenant à la succession J. Avila Gratton ou représentants; du côté nord par le lot no 53-3-1 dudit cadastre et du côté sud par le lot no 53-1 du même cadastre. Avec bâtisses dessus érigées, dépendances et circonstances ainsi que les meubles qui peuvent s'y trouver sans exception ou réserve et

a) Le droit pour l'acquéreur et sa famille personnelle d'utiliser en commun la grève qui se trouve située sur le lot no 54-4 desdits plan et livre de renvoi officiels, pour le bain.

b) En outre l'obligation de permettre le droit de passage à pied, en voiture ou autrement, aux propriétaires ou occupants des autres parties dudit lot no 53-2, sur le chemin privé qui traverse l'emplacement présentement vendu, pour communiquer au nouveau chemin public qui conduit au village de Nominingue, et

c) Avec le droit de passage à pied, en voiture ou autrement, avec tout autres y ayant droit, sur le chemin privé situé du côté ouest de l'emplacement présentement vendu pour communiquer au nouveau chemin public, ci-dessus mentionné, et

d) L'engagement de permettre à Pierre Gratton et ses ayants droit, comme propriétaire ou occupant du lot 53-3-1 d'utiliser l'assiette de l'ancien chemin à pied, en voiture ou autrement, pour communiquer au chemin privé conduisant au chemin public, une servitude perpétuelle étant, par les présentes, créée à cet effet sur la partie dudit lot no 53-2 présentement vendue, au profit des autres parties du même lot no 53-2.

Fiche no L-554. Contrat et Enrg. no 91792.

Troalin, Henri — Ptie 48B, 48B-2 — 1, Bellerive ..... $ 192.35 $ 127.37 $ 319.72
7235, Pierre-Corneille A 613, Montréal 427

Un emplacement vague situé dans la municipalité de Bellerive-sur-le-Lac, comté Labelle, connu et désigné comme suit:

a) Une partie du lot numéro 48B, Rg. 1, canton Loranger, comté de Labelle, de forme trapézoïdale mesurant au nord-ouest, en front, 89.9 pieds de largeur le long du chemin projeté par 295.6 pieds d'un côté au nord-est et 222 pieds de l'autre côté au sud-ouest, ayant une superficie totale de 25,630 pi. car., mesure anglaise et plus ou moins, borné comme suit: en front, au nord-ouest, par le chemin projeté, en arrière, au sud-est, par le Lac Nominingue, et de chaque côté, soit au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties dudit lot 48B, Rg. 1; la ligne latérale nord-est de la partie présentement décrite étant située à une distance de 987.95 pieds, mesure prise le long du chemin projeté, du sud-ouest de la ligne entre les lots originaires 48B et 49 du rang 1, du canton Loranger.

La partie ci-haut décrite sera éventuellement connue et désignée comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro 48B-2, canton Loranger, suivant un plan de subdivision préparé par monsieur Gaston Boissinot, A.G., et dont copie sera déposée incessamment au Ministère des terres et forêts de la province de Québec, et au bureau d'enregistrement du comté de Labelle.

b) Une autre partie dudit lot numéro Ptie 48B, rang 1, canton Loranger, comté de Labelle, mesurant 89.9 pieds de largeur au sud, le long du chemin projeté, par environ 285.09 pieds des deux côtés, ayant une superficie totale de 25,630 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins, borné comme suit: en front, au sud, par le chemin projeté, et des trois autres côtés, par d'autres parties dudit lot 48B, Rg. 1, canton Loranger.

Pour les fins des présentes, il est stipulé que les parties ci-haut décrites sont situées l'une en face de l'autre, de chaque côté du chemin projeté et les deux parties représentent une superficie totale de 51,260 pi. ca., mesure anglaise et plus ou moins. Avec et sujet à un droit de passage dans le chemin privé projeté, connu et désigné comme étant une partie du lot 48B, Rg. 1, canton Loranger, afin de communiquer de l'emplacement présentement vendu au chemin public.

Tel que le tout se trouve présentement, sans réserve de la part de la venderesse.

Fiche no B-154. Contrat et Enrg. no 29696.

Chaloux, Pierrette Mlle — Ptie 27 ..... 1, Bellerive ..... $ 5.23 $ 2.86 $ 8.09
166, Castonguay, St-Jérôme

Ce lopin de terre mesure 100 pieds de largeur dans le cordon des rangs 1 et 2, canton Loranger, où le chemin public passe, par la même largeur du côté est, sur une profondeur de 75 pieds dans les lignes nord et sud, et telle profondeur se comptant à partir dudit chemin public.

L'emplacement vendu est borné en front vers l'ouest par ledit chemin public, situé dans le cordon des rangs 1 et 2, canton Loranger, en arrière vers l'est et d'un côté vers le sud par le résidu dudit lot 27, Rg. 1, canton Loranger, demeurant la propriété du présent vendeur et de l'autre côté vers le nord par partie de l'emplacement appartenant à René Chaloux, suivant son titre d'acquisition et enregistré sous le numéro 55968, et partie le résidu dudit lot 27, Rg. 1, demeurant la propriété du vendeur; tel que le tout se trouve actuellement sans bâtisse.

Fiche no B-104. Contrat et Enrg. no 61009.

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Goyette, Roger St-Antoine-des-Laurentides	Ptie 9	SCC, Montigny	$ 40.63	$ 24.31	$ 64.94

Un immeuble situé dans le canton Montigny, comté de Labelle, connu et désigné sous le numéro 9, Rg. SCC, au cadastre officiel du canton Montigny; tel le tout se trouve actuellement.

Fiche no M-348. Contrat et Enrg. no 45593.

Vanier, Paul 2261, boul. McKamara, Chomedey, Laval.	Pties 22-23 ...	3, Bellerive	$ 148.81	$ 86.13	$ 234.94

Ce lopin de terre vendu mesure 100 pieds en front sur la rive du Petit Lac Nominingue, par la même mesure environ sur le chemin, par toute la profondeur comprise depuis la rive du Petit Lac Nominingue jusqu'au chemin récemment construit, et telle profondeur mesurant 385 pieds dans la ligne nord-ouest et 282 pieds dans la ligne sud-est, plus ou moins, mesure anglaise. Ce lopin de terre vendu est borné en front vers le sud-ouest par la rive du Petit Lac Nominingue, en arrière vers le nord-est par le chemin privé récemment construit, d'un côté vers le sud-est et de l'autre côté vers le nord-ouest par d'autres parties du lot 22, Rg. 3, canton Loranger, demeurant la propriété du vendeur.

Le coin sud-ouest de tel lopin vendu est situé à une distance de 100 pieds au sud-est de l'emplacement appartenant à André Vanier, suivant son titre devant le notaire soussigné, cette mesure étant prise en suivant la rive du Petit Lac Nominingue.

Contrat et Enrg. no 65406.

Ce lopin de terre vendu mesure 100 pieds en front sur la rive du Petit Lac Nominingue, par la mesure de 113 pieds environ en arrière sur le chemin public par toute la profondeur comprise depuis la rive du Petit Lac Nominingue jusqu'au susdit chemin, telle profondeur mesurant 440 pieds dans la ligne nord-ouest et environ 385 pieds dans la ligne sud-est. Ce lopin de terre vendu est borné en front vers le sud-ouest par la rive du Petit Lac Nominingue, en arrière vers le nord-est par le chemin public, d'un côté vers le nord-ouest par l'emplacement à André Vanier, suivant son titre d'acquisition intervenu par devant le notaire soussigné, et de l'autre côté vers le sud-est par le lopin de terre appartenant déjà à l'acquéreur, suivant son titre, et enregistré sous le numéro 65406.

Ce deuxième lopin de terre vendu mesure également 100 pieds en front sur la rive du Petit Lac Nominingue, environ 89.6 pieds en arrière sur le chemin public, par toute la profondeur comprise depuis la rive du lac jusqu'au lac et telle profondeur mesurant 282 pieds dans la ligne nord-ouest et 226 pieds dans la ligne sud-est. Ce lopin de terre vendu est borné en front vers le sud-ouest par la rive du Petit Lac Nominingue, en arrière vers le nord-est par le chemin, d'un côté vers le nord-ouest par le lopin de terre appartenant déjà au présent acquéreur, suivant son titre d'acquisition et enregistré sous le numéro 65406, et de l'autre côté vers le sud-est par le lopin de terre appartenant à J. Palaidy, ou représentants légaux.

Tel que le tout se trouve actuellement.

Contrat et Enrg. no 68202.

Fiche no B-391-1. Contrat et Enrg. no 65406 et no 68202.

Matte Wilfrid-Emile L'Annonciation.	Ptie 63A	1, Loranger	$ 24.57	$ 56.78	$ 81.35

Un certain emplacement situé dans le canton Loranger, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro 63A, rang 1, au cadastre officiel du canton Loranger. Cet emplacement vendu, de la forme d'un carré, mesure 150 pieds de largeur sur une profondeur de 150 pieds, à partir de l'emprise d'un chemin public. La ligne de profondeur ouest de cet emplacement vendu est une droite constituant la prolongation en ligne droite du côté ouest de l'emplacement appartenant à M. Henri L'Ecuyer, suivant son titre d'acquisition enregistré sous le numéro 34208, et telle prolongation vers le nord en traversant le chemin public.

Cet emplacement vendu est borné en front vers le sud par un chemin public conduisant à la route no 117, en arrière vers le nord et des deux autres côtés vers l'est et l'ouest par d'autres parties dudit lot 63A, rang 1. Tel que le tout se trouve actuellement et avec un droit de passage à pied ou en voiture sur une lisière de terrain de 20 pieds de largeur dans la ligne ouest de l'emplacement appartenant à M. Henri L'Ecuyer pour communiquer du chemin à la rive du Lac Nominingue, en commun avec tout autre pouvant y avoir le même droit présentement et à l'avenir, et telle servitude de passage également dans ledit chemin formant la borne sud de l'emplacement vendu pour communiquer vers l'est à la route 117.

Fiche no L-18. Contrat no 96646.

Wistaff Roger 935, Marie-Victorin, St-Vincent-de-Paul, Laval.	Ptie 43B-25...	5, Loranger	$ 153.59	$ 240.18	$ 393.77

La partie ouest de la subdivision 25 du lot 43B mesurant 55 pi. dans sa ligne sud, 105 pi. dans sa ligne ouest et 41 pieds dans sa ligne nord et borné ladite partie comme suit: au sud par la partie du lot 42B-29, au nord-ouest par les lots 43B-29 et 28, au nord par la partie du lot 43B-26 et à l'est par le résidu du lot 43B-25.

Fiche no L-880. Contrat et Enrg. no 74984.

Poirier, Mme Guy 3651, Du Souvenir, Chomedey, Laval.	Ptie 36-2	1, Montigny	$ 29.53	$ 89.41	$ 118.94

Cet emplacement vendu mesure 150 pi. de largeur du nord au sud, tant en front sur la rive du Lac des Grandes Baies qu'en arrière, sur un chemin projeté de 40 pi. de largeur par toute la profondeur comprise depuis la rive du Lac des Grandes Baies

Propriétaires	Numéros de lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

jusqu'au susdit chemin projeté, et telle profondeur mesurant environ 150 pi. Le coin nord-ouest de cet emplacement vendu, soit en front sur le chemin projeté, est situé à une distance d'environ 105 pi. au sud de la ligne divisoire des lots numéros 36-2 et 35-2, rang 1, canton Montigny, cette dernière mesure étant prise en suivant le côté est dudit chemin projeté de 40 pi. de largeur. Le coin nord-est de cet emplacement vendu, soit en front sur la rive du Lac des Grandes Baies, est situé à une distance de 170 pi. au sud de telle ligne divisoire des susdits lots 35-2 et 36-2, rang 1, canton Montigny.

Cet emplacement vendu est borné en front, vers l'est, par la rive du Lac des Grandes Baies, en arrière, vers l'ouest, par un chemin projeté de 40 pi. de largeur d'un côté, vers le nord et de l'autre côté, vers le sud, par d'autres parties dudit lot 36-2, rang 1, canton Montigny.

Tel que le tout se trouve actuellement avec un droit de passage réel et perpétuel dans ledit chemin projeté de 40 pi. de largeur. Cette servitude de passage affectera également une autre partie du lot 36-2 et une autre partie des lots 35-2 et 34-2 pour parvenir au chemin public; tous du rang 1, canton Montigny.

Fiche no M-70. Contrat et Enrg. no 89572.

Renaud-Tousignant, Mme Armande 2045, St-Clément, Pont-Viau-Laval	Ptie 14	2, Loranger	$ 6.42	$ 2.37	$ 8.79

Ce lopin de terre vendu mesure 75 pi. de largeur en front sur un chemin privé par la même largeur en arrière dans la ligne nord, sur une profondeur de 80 pi. dans les lignes est et ouest. Ce lopin de terre est borné en front vers le sud par ledit chemin privé, de 25 pi. de largeur, en arrière vers le nord et d'un côté vers l'ouest, par le résidu du lot 14, rang 2, canton Loranger, demeurant la propriété du présent vendeur (Armand Renaud) et de l'autre côté vers l'est par l'emplacement acquis par Léo Chénier.

Tel que le tout se trouve actuellement et avec un droit de passage dans ledit chemin privé formant la borne sud dudit emplacement pour communiquer au chemin public.

Fiche no B-249. Contrat et Enrg. no 61986.

St-Jacques, Fernand 905, Hennessy, Laval.	Ptie 19	7, Loranger	$ 10.14	$ 6.22	$ 16.36

Cet emplacement mesure une largeur de 75 pi. du sud au nord sur une profondeur de 225 pi. de l'est à l'ouest, et borné vers le sud par la ligne divisoire des lots 18 et 19, rang 7, canton Loranger, vers l'est par l'emplacement acquis par Gilbert Carrière, vers le nord et l'ouest par le résidu dudit lot 19, rang 7, canton Loranger. Tel que le tout se trouve actuellement avec un droit de passage dans un chemin projeté de 25 pi. de largeur contigu à la ligne nord de l'emplacement et tel chemin se dirigeant de l'est vers l'ouest pour parvenir à la rive du lac des Grandes Baies.

Fiche no L-1098. Contrat et Enrg. no 75545.

Bélanger, Gérard 450, Fontainebleau sud, Longueuil.	34-19, 34-21 ..	5, Loranger	$ 66.76	$ 56.66 $ 38.13	$ 198.30
	34-26, 34-27 ..	5, Loranger		$ 38.13	
	34-29	5, Loranger		$ 42.46 $ 12.82	

Propriété originairement acquis par Donald Massad en vertu de son titre d'acquisition et enregistré sous le no 53852. Ledit acquéreur a subdivisé le lot et en a déposé une copie au Ministère des terres et forêts.

Fiche nos L-572, L-574, L-579, L-760, L-761. Contrat et Enrg. no — .

Bélanger, Gérard 450, Fontainebleau sud, Longueuil.	34-2	5, Loranger	$ 133.73	$ 61.38	$ 379.18
	34-7	5, Loranger		$ 28.43	
	34-8	5, Loranger		$ 28.43	
	34-11	5, Loranger		$ 28.43	
	34-16	5, Loranger		$ 43.13	
	34-17	5, Loranger		$ 55.65	

Idem (tel qu'à l'item précédent)

Fiche nos L-738, L-741, L-742, L-745, L-749, L-750.

Robert, Gilles 83, 43e Avenue Grande Côte, St-Eustache.	Ptie 33 B	3, Bellerive	$ 61.71	$ 121.74	$ 183.45

Mesurant ledit emplacement 100 pieds de largeur en front sur la rue dénommée Grande-Allée-de-Florence, 100 pieds de largeur en arrière sur la rive du Lac Barrière, sur toute la profondeur comprise depuis le Lac Barrière jusqu'au chemin dénommé ci-dessus, mesurant environ 100 pieds.

L'emplacement vendu est borné en front vers l'ouest par ledit chemin, en arrière, vers l'est par la rive du Lac Barrière, d'un côté vers le nord par le résidu dudit lot no 33B, Rg 3, demeurant la propriété de Alfred Perrault ou représentants, et de l'autre côté vers le sud par le tracé d'un chemin privé de 15 pieds de largeur et longeant l'emplacement appartenant à Anatole Clément ou représentants.

Tel le tout se trouve présentement et avec droit de passage à pieds ou en voiture dans ledit chemin du côté ouest pour communiquer de l'emplacement vendu à la Route nationale L'Annonciation–Nominingue. Le tout sans bâtisse.

Fiche no B 508. Contrat no 76991.

Propriétaires	*Numéros de lots*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Lemieux, Pierre Nominingue.	Ptie 285	Village	$ 1.26	$ 2.29	$ 3.55

Mesurant 20 pi. en front par 200 pi. de profondeur, une superficie de 4,000 pi. ca. La limite nord est la ligne divisoire des lots 284 et 285, la limite est la rue St-Pierre, la limite sud un résidu du lot 285 et la limite ouest le lot no 309, tout du cadastre officiel du village de Nominingue.

Selon vente c/c 14-3-68, cert. no 31.

Fiche no N-253. Contrat et Enrg. no 104644.

Eagle Lumber Co. Ltd. 6235, boul. St-Laurent, Montréal.	11, 12, 13	5, Loranger	$ 51.35	$ 26.66	$ 78.01

Trois lots de terre situés dans le comté de Labelle et désignés sous les numéros 11, 12, 13 dans le cinquième rang du canton Loranger dans le comté de Labelle. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles spécialement avec les bâtisses dessus construites.

Fiche no L-635. Contrat et Enrg. no 20829C.

Donné à Mont-Laurier, ce 9e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
YVAN DESLAURIERS.

63214-4-2-o

Municipalité du comté de Laprairie

Je, soussigné, Gérard Péladeau, secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Laprairie, donne avis, par les présentes, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, en la ville de La Prairie, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures du matin, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus pour la vente.

Municipality of the County of Laprairie

I, the undersigned, Gérard Péladeau, secretary-treasurer of the Corporation of the County of Laprairie, hereby gives notice that the immoveables hereunder described will be sold by public auction, at the place where the sittings of the County Council are held, in the Town of La Prairie, on THURSDAY, the ELEVENTH day of the month of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, in default of payment of the taxes for which they are liable and the costs incurred for the sale.

Ville de Brossard — *Town of Brossard*
(Commission scolaire de Brossard) — *(Brossard School Board)*
Cadastre de la paroisse de Laprairie — *Cadastre of the Parish of Laprairie*

Propriétaire *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes munic. *Munic. taxes*	Int. munic. *Munic. int.*	Taxes scol. *School taxes*	Int. scol. *School int.*	Taxes prot. *Prot. taxes*	Total
Robert L'Heureux	2	415			$ 540.04			$ 540.04
Jacques St-Pierre	2	370			666.96			666.96
André Laporte	79	1441	$ 515.02		480.52			995.54
Jacques Abou	85	22						
	86	28	217.05		533.00			750.05
Système Home-Maker a/s	81	172						
M. G. Borduas	82	54						
	82	55						
	83	77			530.74		$ 10.40	541.14
Hinkson, Beryl	2	399			647.14		36.94	684.08
Marcel Dubuc	36	531, 532 .	230.01		545.88			775.89
Intini Thomas	244	40, 41, 42						
		43, 44 .			51.34		7.88	59.22
Nguyen, Diem	76	1236			87.56			87.56

Propriétaire *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes municipales *Municipal taxes*	Int. municipal *Municipal int.*	Taxes scolaires *School taxes*	Int. scolaire *School int.*	Taxes protestantes *Protestant taxes*	Total
Windsor Develop.	P. 74				$ 307.38		$ 55.67	$ 363.05
Windsor Develop.	P. 75				1,340.63		255.43	1,596.06
Windsor Develop.	P. 76				287.04		49.71	336.75
Windsor Develop.	P. 670				222.11		38.68	260.79
Windsor Develop.	P. 76				1,680.85		298.34	1,979.19
Central Coin Automat	P. 56		$ 748.28		1,309.99		285.24	2,343.51
Birch, John, Jr.	36	455						
	36	456						
	36	457						
	36	458			367.69		207.15	583.84
Windsor Holding	P. 70				2,677.92			2,677.92
Windsor Holding	P. 73				879.03			879.03
Windsor Holding	70	4						
	71	16						
	670	47			188.82		9.77	198.59
Windsor Holding	70	17						
	71	17			161.17		8.35	169.52
Windsor Holding	70	16			146.94		7.56	154.50
	71	18						
Windsor Holding	70	15						
	71	19			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	14						
	71	20			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	13						
	71	21			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	12						
	71	22			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	11						
	71	23			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	10						
	71	24			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	9						
	71	25			146.94		7.56	154.50
Windsor Holding	70	8						
	71	26			142.25		7.56	149.81
Windsor Holding	70	6						
	71	2			142.25		7.48	149.73
Windsor Holding	P. 70				355.36		19.07	374.43
Greig, Robin	121	263			1,194.98			1,194.98
Fortin, Ginette Corriveau	121	263			998.70			998.70
Laberge, Gérard	121	300			18.90			18.90
Léo Côté	122	30						
	124	4			1,400.26			1,400.26
Beaudoin, Donat, Jr.	124	287			1,291.41			1,291.41
Poulin, Wilfrid	96	20						
	P. 113		56.35		38.40			94.75
Poulin, Wilfrid	96	14	55.58		36.33			91.91
Koseoglu, Mikir	97	126						
	96	283			73.34		470.38	543.72
Koseoglu, Mikir	97	125						
	96	282			87.57		39.85	127.42
Zelinsky, E. J.	123	P. 100			482.50			482.50
Sopel, Georges et Michelle	108	119						
	109	49			148.62		54.22	202.84
Léo Lorrain Inc.	P. 293		313.22		1,087.22		300.60	1,701.04
Royal Trust Co.	P. 221							
	P. 222				3,639.72		348.30	3,988.02
Corp. Peter	118	8			56.63			56.63
Mrs. Paulikoruski	119	82			58.09			58.09
Mrs. Paulikoruski	119	94			58.05			58.05
Windsor Holding	134	212			40.78		59.41	100.19
Windsor Holding	134	213			40.78		59.41	100.19
Windsor Holding	134	214			39.55		59.40	98.95

Propriétaire *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes munic. *Munic. taxes*	Int. munic. *Munic. int.*	Taxes scol. *School taxes*	Int. scol. *School int.*	Taxes prot. *Prot. taxes*	Total
Chiang Shin Yung	134	219	$ 293.87		$ 496.49		$ 367.02	$ 1,157.38
Leclerc, André	135	27						
	136	56			1,082.48			1,082.48
Centre Commercial Elvyesse Ltd.	P. 135				24.69			24.69
Bokfi, Frank et *Uxor*	136	370			87.78		45.46	133.24
Kasperavicius, Balys	139	423	534.21		1,221.91			1,756.12
Tremblay, M. et Thérèse Gélinas	716	7-207			46.11			46.11
Hellas, Peter	140	346			571.95		268.32	840.27
Dios, Konstantinos et Cristos	143	400						
	143	397			54.97		372.59	427.56
Sylvestre, R.	143	411			19.34			19.34
Gagnon, Léopold	143	410			18.53			18.53
Beauvais, Harvey P.	143	409			25.94			25.94
Hays, Kenneth	139	502			534.79		253.82	788.61

Ville de Candiac — *Town of Candiac*
(Commission scolaire de Laprairie) — *(Laprairie School Board)*
Cadastre de la paroisse de Laprairie — *Cadastre of the Parish of Laprairie*

Jaroschenco, Rudolf G.	685	424	$ 208.58	$ 24.24	$ 234.66	$ 37.56		$ 505.04
Boudreau, Olivier	P. 558		208.48	23.84	118.59	117.85		468.76

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie non subdivisée du lot 558, du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie et située dans les limites de la ville de Candiac, de figure rectangulaire, bornée et décrite comme suit: vers le nord-est par l'avenue Lausanne; vers le sud-est et le nord-ouest par d'autres parties non subdivisées dudit lot 558 et vers le sud-ouest par le lot 559-1; mesurant cinquante (50) pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cent (100) pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest. Contenant une superficie de cinq mille (5,000) pieds carrés, mesures anglaises.

Le coin nord-est de cette parcelle est situé à une distance de 78.3 pieds de l'emprise nord-ouest de la Route no 3 (boulevard Marie-Victorin actuel). Cette distance est mesurée dans une direction nord-ouest le long de l'emprise sud-ouest de l'avenue Lausanne.

A piece of land known and described as a non subdivided part of lot 558, of the official cadastre for the Parish of Laprairie-de-la-Madeleine, Laprairie Registration Division, located within the limits of the Town of Candiac, of rectangular configuration, bounded and described as follows: on the northeast by Lausanne Avenue; on the southeast and northwest by other non subdivided parts of lot 558 and on the southwest by lot 559-1; measuring fifty (50) feet on its northeast and southwest lines and one hundred (100) feet on its southeast and northwest lines. Covering an area of five thousand (5,000) square feet, English measure.

The northeast corner of this piece of land is located at a distance of 78.3 feet from the northwest right of way of Highway No. 3 (present Marie-Victorin Boulevard). This distance is measured in a northwesterly direction along the southwest right of way of Lausanne Avenue.

Ville de Saint-Constant — *Town of Saint-Constant*
(Commission scolaire de Laprairie) — *(Laprairie School Board)*
Cadastre de la paroisse de Saint-Constant — *Cadastre of the Parish of Saint-Constant*

Bannon Brown, Laurette Mme	152	38	$ 378.95	$ 36.13	$ 378.04	$ 52.14		$ 845.26
	152	12						
Trudel, Yvon	165	78						
	164	37	319.40	28.74	713.94	86.42		1,148.50
Laberge, Jean-Paul	256	198	167.04	15.03	675.32	82.49		939.88
Laberge, Jean-Paul	259	16			631.29	81.63		712.92
Sicotte, Marie-Reine	150	1-33-4			385.64	53.34		438.98
De Waal, René	119	202	13.80	1.91	129.97	56.69		202.37
Hébert, Paul-André	152	P. 114	174.50	15.70	314.84	48.39		553.43
	153	P. 19						

Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Constant, dans le comté de Laprairie, mesurant cinquante pieds (50') de largeur

A piece of land located in the Parish of Saint-Constant, County of Laprairie, measuring fifty feet (50') in width by ninety feet in

Propriétaire / *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes munic. / *Munic. taxes*	Int. munic. / *Munic. int.*	Taxes scol. / *School taxes*	Int. scol. / *School int.*	Taxes prot. / *Prot. taxes*	Total
Diotte, Aimé	153	49-1	$ 375.57	$ 86.49	$ 481.03	$ 62.67		$ 1,005.76
Diotte, Aimé	153	49-2			25.49	19.45		44.94
Martinole, Charles	119	164			20.37	15.62		35.99
Foglietta, Francesco	165	70			534.87	68.13		603.00
	164	29						
Auerback, Edward	234	5			19.95	19.94		39.89
	234	6						
Auerback, Edward	235	11			19.95	19.94		39.89
	235	12						
Demers, Réjean	P. 311		184.65	24.71	586.37	46.85		842.58
Lanctôt, Alger	P. 320		112.00	10.08	530.65	73.92		726.65

sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et composé de la façon suivante, savoir:

a) d'une partie du lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-trois (no 153 - Ptie 19) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant cinquante pieds de largeur par soixante-quinze pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, bornée comme suit: en front, vers le nord-ouest, par la rue Longtin, en profondeur, vers le sud-est, par la partie du lot numéro 152-114 ci-après décrite, d'un côté, vers le nord-est, par le lot numéro 153-20, et de l'autre côté vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro 153-19, tous des mêmes plan et livre de renvoi officiels;

b) d'une partie du lot numéro cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152 - Ptie no 114) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant cinquante pieds de largeur par quinze pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, bornée comme suit: vers le nord-ouest, par la partie du lot numéro 153-19 ci-dessus décrite, vers le sud-est et le sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro 152-114, et vers le nord-est, par une partie du lot numéro 152-115, tous des mêmes plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse dessus construite.

depth, English measure, and consisting of: part of lot number nineteen of the official subdivision of original lot number one hundred fifty-three (No. 153 Pt 19), on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Constant, measuring fifty feet in width by seventy-five feet in depth, English measure and more or less, bounded as follows: at the front on the northwest by Longtin Street, at the rear on the southeast by part of lot number 152-114 hereinafter described, on one side on the northeast by lot number 153-20, and on the other side on the southwest by the remainder of lot number 153-19, all on the same official plan and in the same book of reference; part of lot number one hundred fourteen of the official subdivision of original lot number one hundred and fifty-two (152 Pt No. 114) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Constant, measuring fifty feet in width and fifteen feet in depth, English measure and more or less, bounded as follows: on the northwest by part of lot number 153-19 described above, on the southeast and southwest by the remainder of said lot number 152-114, and on the northeast by part of lot number 152-115, all on the same official plan and in the same book of reference.

With the building erected thereon.

Un emplacement situé en la paroisse de St-Constant, comté de Laprairie, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent onze (Ptie no 311) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Constant, comté de Laprairie, mesurant quatre-vingt-cinq pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière St-Pierre, la largeur devant être prise à compter de quatre-vingt-cinq pieds de la ligne de division avec le no 312; borné en front par le chemin public, en arrière par la rivière St-Pierre et des deux autres côtés par une autre partie du lot no 311, soit d'un côté par la propriété de Réjean Demers et de l'autre côté par la propriété de Maurice Demers. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A piece of land situated in the Parish of Saint-Constant, County of Laprairie, known and described as forming part of lot number three hundred eleven (Pt 311) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Constant, County of Laprairie, measuring eighty-five feet in width and in length, the entire distance between the public road and the Saint-Pierre River, the width being taken from eighty-five feet from the division line with number 312; bounded on the front by the public road, on the rear by the Saint-Pierre River, and on the two sides by another part of lot number 311, that is, on one side by the property of Réjean Demers and on the other side by the property of Maurice Demers. The whole with buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

Une terre située dans la paroisse de Saint-Constant, dans le comté de Laprairie, faisant partie du lot connu et désigné sous le lot numéro trois cent vingt (no 320) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant deux arpents de largeur sur la profondeur dudit lot, formant une superficie de soixante-quatre arpents carrés, plus ou moins, borné en front, par la rivière St-Pierre, en profondeur, par une partie dudit lot no 320, d'un côté, vers le sud-ouest, par le lot numéro 321 et de l'autre côté, vers le nord-est, par le résidu dudit lot no 320 appartenant à Arsène Fyfe. Avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

A farm situated in the Parish of Saint-Constant, in the County of Laprairie, forming part of the lot known and described as lot number three hundred twenty (No. 320) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Constant, measuring two arpents in width by the depth of said lot, covering an area of sixty-four square arpents, more or less, bounded in front by the Saint-Pierre River, at the rear by part of said lot 320, on one side on the southwest, by lot number 321 and on the other side on the northeast, by the remainder of said lot 320 belonging to Arsène Fyfe. With a house and other buildings erected thereon.

Municipalité de la paroisse de Saint-Philippe — *Municipality of the Parish of Saint-Philippe*
(Commission scolaire de Laprairie) — *(Laprairie School Board)*
Cadastre de la paroisse de Saint-Philippe — *Cadastre of the Parish of Saint-Philippe*

Propriétaire *Proprietor*	Lots	Subd.	Taxes munic. *Munic. taxes*	Int. munic. *Munic. int.*	Taxes scol. *School taxes*	Int. scol. *School int.*	Taxes prot. *Prot. taxes*	Total
De Dodog, Istvan	65	426	$ 2.25	$ 0.18	$ 23.20	$ 17.52		$ 43.15
McIntosh, N. Leta Mme	183	10	6.50	1.19	33.52	17.96		59.17
Palmer, Festus	185	4	12.18	1.77	41.88	20.33		76.16
Villain, Roger	271	176	3.00		54.54	24.15		81.69
Villain, Roger	271	177	3.00		19.38	15.47		37.85
Villain, Roger	271	178	3.04		19.32	15.47		37.83
Folusevich, Anthony	65	63	4.50	1.00	23.20	17.48		46.18
Gaetan, Danilo	65	276	5.14	1.05	26.51	18.04		50.74
Guido, Salvatore	65	303	4.00	0.98	20.64	17.15		42.77
Bohnet, Emma Herterich	270	142	6.03	1.78	28.29	20.40		56.50
Rouleau, Beauséjour Danielle	269	231	2.05		50.63	31.22		83.90
Kanthak, Valentine	65	210	4.00	0.98	20.64	17.16		42.78
Alfodi, Maria Laszlo	65	55	13.14	2.43	45.17	20.88		81.62
Mary & Raduly Leslie	65	313	4.32	0.99	22.24	17.39		44.94
Adam, Reputakawski	65	343	5.50		56.73	22.68		84.91
	65	344						
Allwood, Théodosia	184	16			35.59	19.45		55.04
Potvin, Roger	65	149	13.32	2.46	63.11	41.72		120.61
Potvin, Roger	65	P. 16			20.00	14.93		34.93

Une partie du lot numéro seize de la subdivision du lot originaire numéro soixante-cinq (65 - Ptie 16) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philippe, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur sur quatre-vingt-douze pieds (92') de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée au nord par le lot numéro 65-46, à l'est par le résidu du lot numéro 65-16, au sud par le lot numéro 65-22 et à l'ouest par le lot numéro 65-15, le tout audit cadastre officiel.

Part of lot number sixteen of the subdivision of original lot number sixty-five (65 - Pt. 16) on the official cadastre of the Parish of Saint-Philippe, measuring twenty-five feet (25') in width by ninety-two feet (92') in depth, English measure and more or less, and bounded to the north by lot number 65-46, to the east by the residue of lot number 65-16, to the south by lot number 65-22, and to the west by lot number 65-15, all on the said official cadastre.

Donné à La Prairie, ce 12e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD PÉLADEAU.

63259-4-2-o

Given at La Prairie, this 12th day of January 1976.

GÉRARD PÉLADEAU,
Secretary-Treasurer.

63259-4-2-o

Municipalité du comté de Papineau

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Servant, secrétaire-tresorier de la corporation du comté de Papineau, que les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique, en l'Hôtel de ville du village de Papineauville, P.Q., lieu où le conseil dudit comté tient ses sessions, JEUDI le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales et scolaires et autres charges publiques dues aux corporations ci-après énumérées sur les divers lots de terrains ci-après désignés, à moins qu'elles ne me soient payées avec les frais avant la mise en vente.

La corporation municipale de Duhamel

Propriétaire	*Lot no*	*Rang*	*Cadastre*	*Montant*
a) Bourk, Mme Denise (Leduc)	78	A	Ct-Preston	$558.49

Description:

Un emplacement situé au Lac Simon dans le comté de Papineauville, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix-huit (78) du rang « A » du cadastre officiel du canton de Preston, district de Papineau.

Avec le chalet dessus construit.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Propriétaire	Lot no	Rang	Cadastre	Montant
b) Day, William	2-D-2	2	Ct-Preston	$ 107.87

Immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro deux D deux dans le deuxième (2e) rang du canton de Preston, (2-D-2 – 2ième R.) division d'enregistrement de Papineau.

c) Gagnon, André, Chénier, Jean-Baptiste, Lachapelle, Henri.	P. 30A	4	Ct-Preston	248.43

Un terrain désigné au cadastre officiel pour le quatrième rang du canton de Preston, sous partie du lot de terre numéro trente A (R. 30A, R. 4) mesurant cent cinquante pieds (150′) de largeur sur cent cinquante pieds (150′) de profondeur plus ou moins, mesures anglaises et borné comme suit: en front à l'ouest par le ruisseau, à l'est par le droit de passage ci-après décrit, au sud et au nord par le résidu du lot. Ce terrain est situé à environ huit (8) arpents à l'ouest du chemin public, et à environ trente pieds au nord du lot 29 desdits rang et canton.

Servitude:

Avec droit et servitude de passage en commun et perpétuel, à pieds ou en voiture, au profit du terrain vendu, pour circuler du terrain vendu à la voie publique, sur une langue de terre mesurant quinze pieds (15′) de largeur, faisant partie dudit lot.

Le vendeur pourra changer l'assiette dudit droit de passage. Ainsi que tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, attachées audit immeuble.

d) Houde, Roland	P. 30A	4	Ct-Preston	313.87

Un terrain désigné au cadastre officiel pour le quatrième rang du canton de Preston, sous partie du lot de terre numéro trente « A » (P. 30 « A » R. 4) mesurant cinquante pieds (50′) de largeur sur soixante-quinze pieds (75′) de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises et borné comme suit: au nord la servitude de passage ci-après décrite; au sud la propriété de monsieur Goodnoh, à l'est le résidu dudit lot et à l'ouest la voie ferrée.

Servitude:

Avec droit de passage en commun et perpétuel, au profit du terrain vendu, à pieds ou en voiture, pour circuler du terrain vendu à la voie publique, sur le droit de passage que le présent vendeur a acquis dans son titre d'acquisition, lequel droit de passage que monsieur Joseph St-Jean avait obtenu de la Cie Singer, et plus amplement décrit dans le titre d'acquisition dudit Joseph St-Jean.

Avec droit de passage, à pieds et en voiture en faveur dudit terrain pour circuler dudit terrain à la rivière, sur une langue de terre de trente pieds (30′) de largeur faisant partie dudit lot, et passant au nord du terrain vendu.

Ainsi que tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, attachées audit immeuble.

e) Quinton, Benoît	P. 18	1	Ct-Preston	210.19

Un terrain désigné au cadastre officiel pour le premier rang du canton de Preston, sous partie du lot de terre numéro dix-huit (P. 18, R. 1), mesurant, plus ou moins, cinquante pieds (50′) de largeur dans les lignes est et ouest sur une profondeur de cent pieds (100′) et borné en front, à l'est le Lac, au nord par partie dudit lot, propriété du présent acquéreur, à l'ouest par le droit de passage ci-après décrit et au sud par partie dudit lot, propriété du vendeur.

1. Avec droit de passage, en commun et perpétuel, à pied et en voiture, au profit du terrain vendu, pour circuler du terrain vendu au chemin public, sur une langue de terre de douze pieds (12′) de largeur faisant partie dudit lot, et des lots seize et dix-sept desdits rang et canton soit le chemin construit.

2. Avec droit de puisage d'eau, en faveur du terrain vendu sur le résidu dudit lot dix-huit (P. 18), et le droit de poser des tuyaux pour amener l'eau au terrain vendu et le droit de passage pour réparer et poser ces tuyaux soit à l'endroit désigné par le vendeur.

f) Tremblay, Gilles	21A-1 /20C-19 et P. 20C	3	Ct-Preston	3.30

Un terrain désigné au cadastre officiel pour le rang 3 du canton de Preston, sous les lots de terre numéros 21A-1, 20C-19 et partie du lot 20C non subdivisé, mesurant ladite partie vingt pieds (20′) du nord au sud et cent pieds (100′) de l'est à l'ouest et bornée ladite partie au nord par le lot 20C-19, à l'est par le lot 20D desdits rang et canton et des autres côtés par le résidu dudit lot 20C.

La corporation municipale du village de Montebello

a) Owens, W.T.	Sub. 35 du lot 160	Paroisse N.-D.-Bonsecours	1.33
b) Cadotte, Joseph	P. 160	Paroisse N.-D.-Bonsecours	5.08

Un emplacement situé à Montebello, désigné au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, comme étant une partie du lot cent soixante (Ptie 160), ayant soixante-cinq pieds (65′) de largeur à partir de la rue du Bord de l'Eau en allant vers l'est, sur une profondeur de cent quarante et un pieds (141′) à partir de la propriété de Monsieur St-Denis ou représentants jusqu'à la rivière Outaouais, mesure anglaise et plus ou moins et borné au nord et à l'est par la propriété de Monsieur St-Denis ou représentants, (aujourd'hui Monte Villa Enterprises Ltd.), au sud par la rivière Outaouais et à l'ouest par la rue du Bord de L'Eau.

c) Mme Isabelle Duchesne Blanchard	P. 235		Paroisse N.-D.-Bonsecours	49.94

Un emplacement situé au village de Montebello, côté nord de la rue Papineau, désigné au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, comme étant le lot numéro deux cent trente-cinq (235), ayant cent pieds (100′) de largeur, plus ou moins, mesure anglaise, c'est-à-dire, toute la largeur du lot 235 sur la rue Papineau par toute la profondeur dudit lot, à l'exception du coin nord-ouest où il est pris à peu près neuf pieds (9′) de terre par la Cie Pacifique Canadien, pour son chemin de fer par cent soixante-quinze pieds (175′) de profondeur, à partir de la rue Papineau en allant vers le nord, mesure anglaise, plus ou moins. Ce terrain est borné au nord par le C.P.R. et le Club de la Seigneurie ou représentants, à l'est par la propriété de Léon Lajeunesse ou représentants (lot 236), au sud par la rue Papineau et à l'ouest par la montée de la Côte Azélie.

Propriétaire	*Lot no*	*Cadastre*	*Montant*

A distraire cependant de ce terrain un emplacement de cinquante pieds (50') anglais de largeur à partir de la propriété de Monsieur Lajeunesse ou représentants en allant vers l'ouest sur soixante-quinze pieds (75') anglais de longueur, à partir de la rue Papineau et allant vers le nord.

Avec bâtisses dessus construites.

d) Succ. R. Stewart	Sub. 2 du lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours	$	20.48
e) Philip J.R. Makenzie	Sub. 5 du lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		20.08
f) Mrs. Omer Deserres	Sub. 6 du lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		8.64
g) Succ. W. Henry Comstack	Sub. 7-8 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		39.28
h) Lloyd H. Smith	Sub. 79 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		13.48
i) Mrs. R.J.C. Hamilton	Sub. 80 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		14.18
j) Succ. George J. Gillespie	Sub. 176 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		18.31
k) John W. Bitner Betty Hodgman Bitner	Sub. 303 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		21.54
l) Mrs. W.G. Krauser	Sub. 304 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		22.34
m) John C. Hefferinan	Sub. 313 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		21.94
n) J. Norman Mclaren	Sub. 324 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		18.71
o) John S. Langford	Sub. 371 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		239.49
p) Frank Hawks	Sub. 555 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		6.22
q) E. Howard Smith	Sub. 869 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		22.74
r) Mme R.E. Putman	Sub. 916 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		26.77
s) Succ. John Colford	Sub. 935 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		2.19
t) William Foote	Sub. 1361 lot 283	Paroisse N.-D.-Bonsecours		24.76

La corporation municipale de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Paix

a) Charbonneau, Jean-Guy	469 P. 18	Paroisse N.-D.-Bonsecours	$ 6.45

Désignation:

Un terrain désigné au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours, sous partie de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro quatre cent soixante-neuf (469-P. 18), mesurant cent pieds (100') de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur, plus ou moins mesures anglaises et borné au nord par une servitude de passage mesurant quarante pieds (40') de largeur, laquelle servitude sépare la propriété présentement décrite de la propriété de Monsieur Levac; à l'est la partie dudit lot vendue à Monsieur Jean-Paul Gauthier et des autres côtés par le résidu du lot.

Un autre terrain désigné audit cadastre et faisant partie dudit lot, mesurant cent (100') de largeur par cent pieds (100') de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises et borné en front à l'est par une servitude de passage ci-après décrite; au nord la partie dudit lot vendue à Monsieur Jean-Paul Gauthier et des autres côtés par le résidu dudit lot. Ces terrains sont décrits plus en détail comme étant les subdivisions quinze et dix-sept sur un plan projet lequel reste ci-annexé après avoir été reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné.

Ainsi que tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, attachées audit immeuble.

b) Cusson, Moise	646 P. 52	Paroisse St-André-Avellin	39.20

Désignation:

Un terrain désigné au cadastre officiel de la paroisse St-André-Avellin, sous partie de la subdivision cinquante-deux du lot originaire numéro six cent quarante-six (646-Ptie 52), mesurant, mesure anglaise et plus ou moins, deux cent cinquante pieds (250') dans la ligne nord, trois cent cinquante pieds (350') dans la ligne est, trois cent cinquante pieds (350') dans la ligne sud-ouest et cinquante pieds (50') dans la ligne sud. Ce terrain est borné en front, à l'est par la route 57, au sud-ouest par l'ancienne route, au nord et au sud par le résidu dudit lot, propriété du vendeur. Ce terrain est situé à trois cent cinquante pieds (350'), plus ou moins, au nord de la rivière Petite Rouge, mesure anglaise.

La corporation Municipale du village de Papineauville

a) Mme Yvette Larouche	P. 120	Paroisse Ste-Angélique	89.82

Description du lot:

Un terrain désigné au cadastre officiel pour la paroisse Ste-Angélique, sous partie du lot de terre numéro cent vingt (Ptie 120) mesurant, mesure anglaise et plus ou moins, soixante pieds (60') de largeur sur cent soixante-quinze pieds (175') de profondeur et borné en front, à l'est par la rue Henri-Bourassa, au nord par partie dudit lot, propriété du vendeur, à l'ouest par partie dudit lot propriété de Louis-Joseph Blais et au sud par les lots numéros 288, 289, 290 et 291, dudit cadastre, propriété du vendeur.

Avec bâtisses dessus construites.

Servitudes:

1. Avec servitude d'eau et d'égouts, en commun et perpétuel, au profit du terrain vendu, consistant dans le droit de poser des tuyaux pour conduire les égouts du terrain vendu aux égouts de la municipalité de la paroisse de Papineauville et droit de passage à pied et en voiture sur le terrain du vendeur et faisant partie dudit lot cent vingt (Ptie 120) pour entretenir et remplacer lesdits tuyaux au besoin. Ladite servitude d'égouts est établie sur partie dudit lot cent vingt (120) propriété du vendeur;

Propriétaire	Lot no	Cadastre	Montant

2. Sujet à droit de servitude consistant dans le droit pour l'acquéreur, ses successeurs et ayants droits au bénéfice des lots numéros 288, 289, 290 et 291 dudit cadastre, propriété du vendeur de maintenir sur les lieux vendus les tuyaux pour la servitude de passage d'eau et d'égout susdite et consistant en un droit de passage, à pied et en voiture de façon à pouvoir entretenir, réparer et remplacer lesdits tuyaux au besoin afin de maintenir ladite servitude en activité.

Enregistrement no 116369.

La corporation municipale de la paroisse de St-André-Avellin

---

a) Centre Aéronautique de St-André-Avellin Inc. — P. 515 ..... Paroisse de St-André-Avellin..... $ 120.63

Description:

Toute cette certaine parcelle de terrain de forme irrégulière, étant partie du lot cinq cent quinze (Ptie 515), selon les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-André-Avellin, division d'enregistrement de Papineau, province de Québec, plus particulièrement décrite comme suit:

Partant d'un point situé sur la ligne de division entre les lots cinq cent douze et cinq cent quinze, ledit point étant à une distance de trois cent soixante-quinze pieds (375′), mesurée en direction est le long de ladite ligne de division depuis son intersection avec la limite est de la route 321; de là, en direction est, le long de ladite ligne de division, une distance de six cent douze pieds et trois dixièmes (612.3′) jusqu'à un point; de là dans une direction sud et perpendiculairement à ladite ligne de division, une distance de cent quarante-six pieds (146′) jusqu'à un point; de là, en direction ouest et parallèlement à ladite ligne de division, une distance de cent trente-six pieds et huit dixièmes (136.8′) jusqu'à un point; de là en direction nord et perpendiculairement à ladite ligne de division, une distance de cinquante pieds (50′) jusqu'à un point; de là, en direction ouest et parallèlement à ladite ligne de division, une distande de cent cinquante pieds (150′) jusqu'à un point; de là, en direction sud et perpendiculairement à ladite ligne de division, une distance de cinquante pieds (50′) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud quatre-vingt-neuf degrés douze minutes (89°12′) ouest, une distance de trois cent quatorze pieds et deux dixièmes (314.2′) jusqu'à un point; de là, dans une direction nord quatre degrés dix-neuf minutes (4°19′) ouest, une distance de cent cinquante pieds et sept dixièmes (150.7′), plus ou moins, jusqu'au point de départ.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord par le lot 512, vers l'est, le sud et l'ouest par des parties du lot 515, et contient une superficie d'une acre et huit cent soixante-seize millièmes, plus ou moins.

Dans la présente description et sur le plan ci-joint les dimensions sont données en mesure anglaise et les directions sont conventionnelles.

Avec les bâtiments dessus érigés.

Servitudes:

Comprenant un droit de passage en commun et à perpétuité en faveur du terrain vendu, de façon qu'il y ait communication entre le terrain vendu et le chemin public, par une lisière de terrain de vingt pieds (20′) de largeur, faisant partie dudit lot, et étant le chemin déjà construit.

Comprenant le droit, établi en faveur du terrain vendu, d'utiliser à perpétuité la piste d'atterrissage située sur une partie dudit lot demeurant la propriété du vendeur, à des fins d'aviation seulement.

Le tout tel qu'il existe présentement, avec toutes servitudes se rattachant audit terrain.

Description:

All and singular that certain parcel of land of irregular figure being part of lot five hundred and fifteen (Pt. 515) according to the official plan and book of reference for the Parish of St-André-Avellin, Registration Division of Papineau, Province of Québec, which may be more particularly described as follows:

Commencing at a point on the dividing line between lots five hundred and twelve and five hundred and fifteen, said point being at a distance of three hundred and seventy-five feet (375′) measured easterly along the said dividing line from its intersection with easterly limit of highway 321; thence east along the said dividing line, a distance of six hundred and twelve feet and three tenths (612.3′) to a point; thence south and perpendicular to the said dividing line, a distance of one hundred and forty-six feet (146′) to a point; thence west and parallel to the said dividing line, a distance of one hundred and thirty-six feet and eight tenths (136.8′) to a point; thence north and perpendicular to the said dividing line, a distance of fifty feet (50′) to a point; thence east and parallel to the said dividing line, a distance of one hundred and fifty feet (150′) to a point; thence south and perpendicular to the said dividing line, a distance of fifty feet (50′) to a point; thence following a direction south eighty-nine degrees twelve minutes (89°12′) west, a distande of three hundred and fourteen feet and two tenths (314.2′) to a point; thence following a direction north four degrees nineteen minutes (4°19′) west, a distance of one hundred and fifty feet and seven tenths (150.7′) more or less to the point of commencement.

The said parcel of land is bounded towards the north by lot 512, towards the east, the south and the west by parts of lot 515 and contains an area of one acre and eight hundred and seventy-six thousandths of an acre, more or less.

In the present description and on the attached plan the dimensions are English measure and directions are arbitrary.

With the buildings thereon erected.

Servitude:

With a right of passage in common and at perpetuity to the benefit of the land sold for going from the land sold to the public road on a piece of land of twenty feet (20′) in width, being part of said lot, being the road erected;

With a right at perpetuity for the benefit of the land sold to use the runaway situated on the part of said lot remainning to the vendor for aviation purpose only.

All as it presently exist with all the servitude existing on the said land.

b) Roger Houde ..... P. 485 ..... Paroisse St-André-Avellin..... $ 53.63

Un terrain désigné au cadastre officiel de la paroisse St-André-Avellin, sous partie du lot quatre cent quatre-vingt-cinq (P. 485), mesurant, mesure anglaise et plus ou moins, soixante pieds (60′) de largeur dans la ligne est, cinquante pieds (50′) dans la ligne ouest, sur environ soixante-douze pieds (72′) de profondeur, et borné en front à l'ouest par le lac, au nord par partie dudit lot propriété de Ls. Ph. Corbeil ou représentants (aujourd'hui Ronald Robillard), à l'est par le chemin public et au sud par partie dudit lot propriété de Joseph Robert. Avec bâtisses y érigées.

Ce terrain est montré plus en détail comme étant la subdivision non officielle numéro dix-huit (18) dudit lot sur un plan dressé par Paul Boisvert, a.g., en date du 15 juin 1953.

Note: En date du 9 décembre 1975, la Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus par la corporation du comté de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 730 du code municipal.

Donné à Papineauville, P.Q., ce 2e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
HUGUES SERVANT.

Véritable copie certifiée conforme, ce 2e jour du mois de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
HUGUES SERVANT.

63094-2-2-o

Ville de Blainville

Avis public est, par la présente, donné que le conseil municipal de la ville de Blainville par une résolution en date du 15 décembre 1975, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes municipales, générales ou spéciales, et scolaires, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Blainville, 1000, rue de la Mairie, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1975 et des années antérieures, intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

La ville de Blainville est autorisée à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux d'immeubles à être vendus par ladite ville pour non-paiement de taxes d'ici le 30 avril 1976, à condition que ladite énumération abrégée ne s'applique qu'aux numéros cadastraux d'immeubles qui sont consécutifs et qui appartiennent au même propriétaire, le tout conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus de Québec, 1964, chapitre 193).

Cadastre de la paroisse Ste-Thérèse-de-Blainville

Rôle	*Nom du Propriétaire*	*Description de l'immeuble*
2504-01	Bélisle, Dorothy Mlle	P. 219-57, 219-156

Une partie du lot 219-57 bornée comme suit: au nord-ouest, par une partie du lot 219-57, au nord-est par une partie du lot 219-156, au sud-est par la 17e Avenue et au sud-ouest par la rue Chartrand, le tout représentant une superficie approximative de 800 pieds carrés.

3025-26	Bessette, Roger	249-61, 249-62
3025-20	Cousineau, Rosaire et Yvon	249-67
3026-24	Dixon, R. et *Al*	249-100
3041-16	Desbiens, Léon	249-225
3042-25	Labelle, Colombe	249-262
3042-21	Pion, Gilles	249-266
3042-19	Rudolphe, Georges	249-268, 249-269
3061-10	Guimond, Claude	261-15
3101-04	Fredice, Nelson W.	268-38
3101-03	Fredice, Nelson W.	268-39

Rôle	Nom du Propriétaire	Description de l'immeuble
3071-14	Lynch, Patrick, adj. Comm. scol. Ste-Thérèse	P. 341
	Patrick Lynch, Hogue Jean-Paul et Lepage Alain	P. 343

Une partie du lot 341 bornée comme suit: au nord-est par le lot 340, au sud par une partie du lot 341, au sud-ouest par le lot 342 et au nord par les lots 372 et 373, le tout représentant une superficie approximative de 9 arpents carrés.

Une partie du lot 343 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 341, au sud par une partie des lots 266, 267, au sud-ouest par une partie du lot 263 et au nord par le chemin Oudart, le tout représentant une superficie approximative de 1 arpent.

3071-16	Lunch, Patrick Mrs	P. 341

Une partie du lot 341 bornée comme suit: en front au nord par la Montée Oudart, au sud par le lot 267, à l'ouest par une partie du lot 343 et à l'est par une partie du lot 340, représentant une superficie approximative de 1.2 arpents.

3131-08	Moulton Holding Ltd	363-2
3141-19	Larivière, Paul	391-20, 392-45
3141-10	Goupil, Marcel	391-25, 392-58
3141-04	Forreiro, Marciso et *Uxor*	391-43, 392-80
3152-24	Sweeney, Adolphe	P. 392-4, 392-5, P. 393-1, 393-2

Une partie du lot 392-4 bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 392-5, au nord-est par une partie du lot 393-1, au sud-ouest par une partie du lot 392-4 et au sud-est par la rue Paul-Albert.

Une partie du lot 393-1 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 393, au sud-est par une partie du lot 393-1, au sud-ouest par la rue Paul-Albert et au nord-ouest par le lot 393-2. Les deux parties représentant une superficie approximative de 2,500 pieds carrés.

3152-15	Fairon, Jean	392-21, 393-11
3152-14	Fairon, Jean	392-22, 393-12
3152-13	Fairon, Jean	392-23, 393-13
3152-12	Fairon, Jean	392-24, 393-14
3152-29	Bolduc, Arthur	392-33, 393-20
3142-05	Dubuc, Gilles	392-98, 393-46
3142-04	Dubuc, Gilles	392-99, 393-47
3142-28	Bidner, Oscar et Bidner, Max	P. 393

Une partie du lot 393 bornée comme suit: au nord-est par le lot 394 et une partie du lot 396, au sud-est par une partie du lot 393 (rang Saint-François), au sud-ouest par les lots 393-50, 393-51, 393-37, 393-38, 393-40, 393-41, 393-25, 393-26, 393-27, 393-28, 393-42, 393-43, 393-44, 393-33, 393-29, 393-30, 393-31, 393-32, 393-34, 393-35, 393-45, 393-46, 393-47, 393-36, 393-48, 393-49, 393-24, 393-23, 393-22, 393-21, 393-20, 393-19, 393-18, 393-17, 393-1, 393-2, 393-3, 393-4, 393-5, 393-6, 393-7, 8, 393-9, 393-9, 393-10, 393-11, 393-12, 393-13, 393-14, 393-15, 39, 393-16 et au nord-ouest par les lots 480-24, 480-23, 480-22, le tout représentant une superficie approximative de 368,640 pieds carrés.

3161-10	Prud'Homme, Pierre	P. 410, P. 411

Une partie du lot 410 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 411, au sud-est par une autre partie du lot 410, (rang St-François), au sud-ouest par une partie du lot 409 et au nord-ouest par une partie du lot 466, le tout représentant une superficie approximative de 366,240 pieds carrés.

Une partie du lot 411 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 412, au sud-est par une partie du lot 411 (rang St-François), au sud-ouest par une partie du lot 410 et au nord-ouest par une partie du lot 466 et par le lot 466-2 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 366,240 pieds carrés.

3163-06	Authier, Roger	P. 428

Une partie du lot 428 bornée comme suit: au nord-est, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 428 et au sud-est par une partie du lot 428 (rang St-François), représentant une superficie approximative de 110,590 pieds carrés.

3164-11	Midor, Jozef et Maria, Szczecina	P. 428

Une partie du lot 428 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 429, au sud-est par une partie du lot 428, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot 428, le tout représentant une superficie approximative de 129,000 pieds carrés.

3163-18	Garon, Charles	P. 429

Une partie du lot 429 bornée comme suit: au nord-est par la Montée Gagnon ou Route no 65, au sud-est et au nord-ouest par d'autres parties du lot 429 et au sud-ouest par une partie du lot 428, le tout représentant une superficie approximative de 12,280 pieds carrés.

3191-03	Charron, Georges-Emile	440
3241-11	Carry, Alfred	480-25
3241-12	Carry, Alfred	480-26

Rôle	Nom du Propriétaire	Description de l'immeuble

3312-01 Helainia Inc. In trust, Comm. scol. Ste-Thérèse ..... P. 517 P. 520

Une partie du lot 517 bornée comme suit: au sud-est et à l'est, par le lot 517-1 (rue), au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par le lot 517-30 (parc) et au nord-est par le lot 517-29 (passage) et par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 23,220 pieds carrés.

Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-29 (passage), au sud-est par le lot 517-28 (parc), au sud-ouest par le lot 517-31 (passage) et au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 13,056 pieds carrés.

Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-31 (passage), au sud-est par le lot 517-33 (passage), au sud-ouest par le lot 517-32 (passage) et au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant approximativement une superficie de 10,000 pieds carrés.

Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-32 (passage), au sud-est par le lot 517-33 (passage), au sud-ouest par le lot 517-34 (parc) et au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 12,000 pieds carrés.

Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-28 (parc), au sud-est par les lots 517-5, 517-4 (rues), au sud par le lot 517-3 (rue), au sud-ouest par le lot 517-34 (parc) et au nord-ouest par le lot 517-33 (passage), le tout représentant une superficie approximative de 14,979 pieds carrés.

Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-28 (parc) et le lot 517-27 (passage), au sud-est par le lot 517-26 (passage), au sud-ouest par les lots 517-5 (rue), et 517-6 (rue) et au nord-ouest par le lot 517-28 (parc), le tout représentant une superficie approximative de 12,857 pieds carrés.

Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-27 (passage), au sud-est par le lot 517-25 (passage), au sud-ouest par le lot 517-6 (rue) et au nord-ouest par le lot 517-26 (passage), le tout représentant une superficie approximative de 19,000 pieds carrés.

Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord par le lot 517-5 (rue), au nord-est par le lot 517-6 (rue), au sud-est par une autre partie du lot 517, au sud-ouest par le lot 517-35 (passage) et au nord-ouest par le lot 517-4 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 13,946 pieds carrés.

Une partie du lot 520 bornée comme suit: au nord-est par le lot 520-8 (parc), au sud-est par le lot 520-10 (passage), au sud-ouest par le lot 520-2 (boulevard Gaétan Richard) et au nord-ouest par le lot 520-9 (passage), le tout représentant une superficie approximative de 13,534 pieds carrés.

2511-30 Wenjo Inc. 524-7, 526-14
2521-28 Mollica, Donato 525-345
2536-10 Mollica, Donato 525-346
2521-20 Mayer, Gaston et Maurice ..... Pt 529-404

Une partie du lot 529-404 bornée comme suit: au nord-est par le lot 529-403, au sud-est par une partie du lot 526, au sud-ouest par une partie du lot 529-404 et au nord-ouest par la 30e Avenue est, le tout représentant une superficie approximative de 1,236 pieds carrés.

2532-08 Gauthier, Jean-Louis 531-91
2539-02 Charron, Léopold 531-107
1014-08 Cabana, Roland 534-12
1022-12 Major, Raymond 535-113
1012-19 Lamothe, Gérard 539-7
1021-03 Gagnon, Raymond P540

Une partie du lot 540 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 535, au sud-est par une partie du lot 540, au sud-ouest par une partie du lot 541 et au nord-ouest par une partie du lot 541, le tout représentant une superficie approximative de 31,680 pieds carrés.

1021-42 Granger, Jacques 541-150
1042-26 St-Louis, François 543-9
1052-11 Nugent, Douglas P545

Une partie du lot 545 bornée comme suit: au nord-est par le lot 545-27, au sud-est par le lot 545-9 (36e Avenue ouest), au sud-ouest par une partie du lot 545 et au nord-ouest par une partie du lot 545, le tout représentant une superficie approximative de 4,550 pieds carrés.

1053-06 Tétrault, Jean-Claude P545

Une partie du lot 545 bornée comme suit: au nord-est, au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot 545 et au sud-est par le lot 545-2 (37e Avenue ouest), le tout représentant une superficie approximative de 4,200 pieds carrés.

1071-30 Dumas, Claude 727-115
1071-34 Benmar Dev. Corp. 727-119
1071-35 Benmar Dev. Corp. 727-120
1071-40 Gagné, Gilles 727-125
1081-40 Meyer, Jean-Pierre 727-209, 727-318
1092-29 Chappalaz, Gilbert 727-278, 727-172
1082-01 Schweizer, Samuel 727-286
1082-02 Johannsen, Anke 727-287
1081-35 Recordon, Willy 727-313
1081-36 Recordon, Willy 727-314
1081-41 Jacomelli, Rinaldo 727-319

Rôle	Nom du Propriétaire	Description de l'immeuble
1081-48	Jacomelli, Rinaldo	727-326
1081-49	Schmid, Fritz	727-327
1081-52	Bernardi, Mario	727-330
1081-53	Bosshart, Michel et Mme	727-331, 728-212
1091-32	Caloz, Jules	727-333, 728-198
1091-30	Caloz, Jules	727-335, 728-200
1091-28	Bernardi, Mario	727-337
1091-27	Caloz, Jules	727-338
1091-17	Diserens, Claude et Mme	727-348
1091-16	Andrey, Ernest et Josette	727-349
1081-64	Krumm, Rolland	727-364
1081-63	Diserens, Claude et Mme	727-365
1081-60	Krumm, Rolland	727-368
1081-59	Gerber, Friedrich et Mme	727-369
1081-57	Bernardi, Mario	727-371, 728-205
1092-31	Gerber, Friedrich et Mme	728-170
1092-17	Bosshart, Michel et Mme	728-178
1092-07	Chrisa, Corporation	728-188
1092-06	Thierry, Robert	728-189
1092-02	Bosshart, Michel et Mme	728-193
1105-25	Ayotte et Frères Ltée	730-136
1166-13	Guyro, Andrew	739-17
1166-14	Guyro, Andrew	739-18
1166-15	Guyro, Andrew	739-19
1171-10	Bula, Vincent	739-34
1175-03	Pradalier, Marcel	739-48
1181-02	Kazey, George	739-69
1166-25	Jaskier, Jacob	739-100
1166-24	Jaskier, Jacob	739-101
1166-23	Jaskier, Jacob	739-102
1167-16	Wein Hardt, Nicholas	739-119
1171-35	Szolnoki, Denis	739-128
1182-19	Roberge, Jean	739-293
1168-03	Boros, Georgette	740-4, 741-4
1183-02	Boros, P.	740-65, 741-56
1183-03	Boros, P.	740-66, 741-57
1183-04	Boros, P.	740-67, 741-58
1186-05	Protestant School Board of Laurenvale	P. 742

Une partie du lot 742 bornée comme suit: au nord-est par les lots 742-140, 742-244 (4e Rue), au sud-est par une partie du lot 741, au sud-ouest par une partie des lots 715, 716, 717, 718 et au nord-ouest par une partie du lot 743, le tout représentant une superficie approximative de 55,233 pieds carrés.

1191-06	Protestant School Board of Laurenvale	742-165
1174-29	Tassé, Claude	742-174, Pt 742-175

Une partie du lot 742-175 bornée comme suit: au nord-est par le lot 742-174, au sud-est par le lot 742-61, au sud-ouest par le lot 742-175 et au nord-ouest par l'avenue Desjardins, le tout représentant une superficie approximative de 2,145 pieds carrés.

1174-23	Blum, William	742-180
1174-22	Blum, William	742-181
1178-30	Smyth, Ross	742-200
1202-09	Protestant School Board of Laurenvale	742-220
1203-03	Protestant School Board of Laurenvale	742-285
1203-04	Protestant School Board of Laurenvale	742-286
1203-05	Protestant School Board of Laurenvale	742-287
1203-06	Protestant School Board of Laurenvale	742-288
1203-08	Protestant School Board of Laurenvale	742-290
1203-12	Protestant School Board of Laurenvale	742-294
1205-45	Protestant School Board of Laurenvale	742-308
1211-01	Protestant School Board of Laurenvale	Pt 742-330

Une partie du lot 742-330 bornée comme suit: au nord-est par la 3e Avenue, au sud-est par l'avenue Joseph Lachaine, au sud-ouest par le lot 742-331 et au nord-ouest par une partie du lot 742-330, le tout représentant une superficie approximative de 2,261 pieds carrés.

Rôle	Nom du Propriétaire	Description de l'immeuble
1211-02	Protestant School Board of Laurenvale	742-331
1211-03	Protestant School Board of Laurenvale	742-332
1211-04	Protestant School Board of Laurenvale	742-333
1205-18	Ayotte et Frères Inc.	743-160
1253-16	De Silva, Jean	757-15, 758-15
1316-25	Legault, Jean-Marc	767-84
1314-24	Construction Alvi Inc.	767-103
1341-16	Novo, Francisco	P. 770

Une partie du lot 770 bornée conne suit: au nord-est et au sud-est par une autre partie du lot 770, au sud-ouest par le lot 770-6 (rue) et au nord-ouest par le lot 770-15 (chemin Notre-Dame), le tout représentant une superficie approximative de 9,000 pieds carrés.

1371-28	Desjardins, Claude	P770

Une partie du lot 770 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 770, au sud-est par le lot 770-15 (chemin Notre-Dame), au sud-ouest par le lot 770-17 et au nord-ouest par une autre partie du lot 770, le tout représentant une superficie approximative de 9,000 pieds carrés.

1342-09	Langevin, Henri	770-16
1371-20	Brunet, André	772-39
2661-04	Michael, Duggan K.	P776

Une partie du lot 776 bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du lot 776-2 et par les lots 776-3, 776-4, 776-5, 776-6, 776-7, 776-8, 776-9, 776-10, 776-11, 776-12, 776-13, 776-14, 776-15, 776-16, 776-17, 776-136 (rue), 776-18, 776-19, 776-20, 776-21, 776-22, 776-23, 776-24, 776-25, 776-26, 776-27, 776-28, 776-29, 776-30, 776-31, 776-32, 776-33, 776-34, 776-140 (rue), au nord-est par le lot 950 (La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique), au sud-est par une partie du lot 776 et au sud-ouest par une partie du lot 776 (boulevard Curé-Labelle), le tout représentant une superficie approximative de 1,603,200 pieds carrés ou 43.56 arpents carrés.

2661-11	Pelletier, Jean-Louis	776-6
2661-15	Marcotte, Ulric	776-10
2663-16	Alary, Roger	Pt 776-100

Une partie du lot 776-100 bornée comme suit: au nord-est par la rue 776-139 et par le lot 776-101, au sud-est par la rue 776-137, au sud-ouest par une partie du lot 776-100-1 et au nord-ouest par une partie du lot 775, le tout représentant une superficie approximative de 17,520 pieds carrés.

2663-17	Matériaux Blainville Enrg.	Pt 776-100-1

Une partie du lot 776-100-1 bornée comme suit: au nord-est par le lot 776-100, au sud-est par la rue 776-137, au sud-ouest par une partie du lot 776-100 et au nord-ouest par une partie du lot 775, le tout représentant une superficie approximative de 17,065 pieds carrés.

2621-31	Les Entreprises Roger Pilon	785-58
2615-15	Léveillé, Claudette	788-20
2596-13	Bergeron, Roger	790-9
2596-23	Saffioti, Antonio	790-34
2581-40	Konig Inv. Corp. et *Als*	P792

Une partie du lot 792 bornée comme suit: au nord-est par le lot 950 (La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique), au sud-est par une partie des lots 793 et 792, au sud-ouest par des parties du lot 792, une autre partie du lot 792 (boulevard Curé-Labelle), une partie du lot 792 (rue homologuée) et par le lot 792-1 (62e Avenue est) et au nord-ouest par deux parties du lot 792, représentant une superficie approximative de 1,165,532 pieds carrés ou 31.67 arpents carrés.

2572-14	Larocque, Georges	794-59
2558-17	Lamoureux, Gilles	798-8
3351-01	Manfel Investment Corp. & Metro-Val Inc.	P814

Une partie du lot 814 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 814 et une autre partie du lot 814 (réserve), au sud-est par une partie du lot 814 (réserve) et par le lot 439, au sud-ouest par le lot 813 et au nord-ouest par le lot 828, le tout représentant une superficie approximative de 2,691,000 pieds carrés ou 73.1 arpents carrés.

Donné à Blainville, ce 15e jour de janvier 1976.

Le greffier,
RICHARD BLOUIN.

63300-5-2-o

Ville de Lachenaie

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la Loi des cités et villes en la salle de l'école St-Charles, 3329, boulevard St-Charles à Lachenaie, SAMEDI, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire le paiement des taxes municipales et scolaires dues plus les intérêts et les frais, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais soient payés avant la vente concernant les immeubles suivants du cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, tels que décrits aux titres d'acquisition enregistrés au bureau d'enregistrement de L'Assomption.

Fiches: 011-26 et 011-27 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

Parties des lots 18, 19, 20 et 22.

Quatre emplacements situés en la ville de Lachenaie connus et désignés comme étant composés des quatre parties de lots suivants:

a) L'extrême partie nord du lot numéro dix-huit (18 ext. par. N.) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent soixante-seize pieds (276′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576′) dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-l'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 18, à l'ouest par partie du lot numéro 19, ci-après décrite, et à l'est par partie du lot numéro 15;

b) L'extrême partie nord du lot numéro dix-neuf (ext. par. N. 19) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent soixante-seize pieds (276′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576′) dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-l'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 19, à l'ouest par partie du lot numéro 20 ci-après décrite et à l'est par partie du lot numéro 18 ci-haut décrite;

c) L'extrême partie nord du lot numéro vingt (ext. par. N. 20) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant cent trente-huit pieds (138′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576′) dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-l'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 20 et à l'est par partie du lot numéro 19 ci-haut décrite;

d) L'extrême partie nord du lot numéro vingt-deux (ext. par. N. 22) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (283.5′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576′) dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-l'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro, à l'ouest par partie du lot numéro 21 et à l'est par partie du lot numéro 20 ci-haut décrite.

Fiche 012-01 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

a) Lot numéro deux de la subdivision du lot numéro douze (12-2);
b) Lot numéro deux de la subdivision du lot numéro dix (10-2);
c) Lot numéro un de la subdivision du lot numéro trente-trois (33-1).

Fiche 012-02 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

a) Lot numéro trois de la subdivision du lot numéro dix (10-3);
b) Lot numéro trois de la subdivision du lot numéro douze (12-3);
c) Lot numéro deux de la subdivision du lot numéro treize (13-2).

Fiche 012-03 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

a) Partie du lot quatre de la subdivision dix (Pt-10-4).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (Ptie 10-4) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

b) Partie du lot quatre de la subdivision douze (Pt-12-4).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (Ptie 12-4) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Fiche 012-04 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

a) Partie du lot numéro sept de la subdivision du lot dix (Ptie 10-7).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (Ptie 10-7) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée dont acte numéro 145307.

b) Partie du lot numéro sept de la subdivision du lot douze (Ptie 12-7).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (Ptie 12-7) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Fiche 012-05 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer

a) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot treize (Ptie 13-6).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize (Ptie 13-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145-307.

b) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot douze (Ptie 12-6).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (Ptie 12-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145,307.

c) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot dix (Ptie 10-6).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (Ptie 10-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Fiche 012-06 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.

a) Lot numéro quatre de la subdivision du lot numéro treize (13-4);

b) Lot numéro cinq de la subdivision du lot numéro douze (12-5).

Fiche 012-07 Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.

Lot numéro trois de la subdivision du lot numéro treize (13-3).

Fiche 012-08 Corporation Domiciliaire Notre-Dame-du-Foyer

a) Lot numéro sept de la subdivision du lot numéro treize (13-7);

b) Lot numéro neuf de la subdivision du lot numéro douze (12-9).

Fiche 024-02 Hurtubise, Marcel

Partie du lot numéro neuf de la subdivision du lot numéro cinquante-trois (Ptie 53-9).

a) Un emplacement tenant en front à un chemin privé est connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 9 de la subdivision officielle du lot originaire 53 (53-9), mesurant quarante pieds (40′) de largeur par 85 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise. La ligne est de cet emplacement qui est vague est située à six pieds (6′) de la ligne de division séparant partie du lot 53-9 du lot 53-8 du même cadastre et la ligne ouest de cet emplacement est située à cent trente-quatre pieds (134′) de la ligne de division séparant partie du lot 53-9 de partie du lot originaire 58 du même cadastre.

Cet emplacement est borné comme suit: en front, au sud, par un chemin privé, lequel est une partie dudit lot 53-9; en arrière, au nord, par une partie du lot 53-10 du même cadastre; à l'est par un morceau de terrain de six pieds (6′) de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85′) de profondeur faisant partie du même lot 53-9 appartenant à M. Charles-Edouard Béland ou représentants; à l'ouest par l'emplacement de soixante-seize pieds (76′) de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85′) de profondeur restant en possession du présent vendeur et faisant partie du même lot 53-9; le tout au cadastre susdit et le tout plus ou moins mesure anglaise.

b) Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, comté de L'Assomption, province de Québec, à l'endroit ledit emplacement tenant en front à un chemin privé est connu et désigné comme étant partie du lot 9 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 53 (53-9), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, mesurant 76 pieds de largeur dans ses lignes nord et sud par 85 pieds de profondeur dans ses lignes est et ouest, plus ou moins, mesure anglaise, et étant borné comme suit: au nord par une partie du lot 53-12 pour 22 pieds de largeur, par le lot 53-11 pour 50 pieds de largeur et par une partie du lot 53-10 pour 4 pieds de largeur; au sud par le chemin privé, lequel est une

partie dudit lot 53-9 à l'est par un terrain faisant partie du même lot numéro 53-9 de 40 pieds de largeur par 85 pieds de profondeur et appartenant au présent acquéreur, à l'ouest par un autre terrain faisant partie du même lot numéro 53-9 et appartenant à Roger Perreault ou représentants, le tout au cadastre sus-décrit.

Fiche 043-43 Gosselin, Jean-Paul

a) Lot numéro 45 de la subdivision du lot numéro 61;
b) Lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 61.

Fiche 051-06 Frenière, Guy

a) Partie du lot numéro quatre-vingt-dix (Ptie 90).

Un emplacement connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot originaire numéro 90 aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant et borné comme suit: en front, au nord, sur une largeur de 45 pieds par la partie dudit lot numéro 90-1 ci-après décrite, en arrière au sud par la rivière Jésus sur une même largeur de 45 pieds, d'un côté à l'est par une partie dudit lot originaire numéro 90 non subdivisé et de l'autre côté, à l'ouest, par une partie dudit lot originaire numéro 90 non subdivisé appartenant à Dame Georges Gougeon, et dont la profondeur est l'étendue située entre le lot numéro 90-1 et la rivière Jésus, le tout mesure anglaise et plus ou moins et du même cadastre.

b) Partie du lot numéro 1 de la subdivision du lot 90.

Un emplacement connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro 90 (Ptie 90-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant et borné comme suit: en front au nord, sur une largeur de quarante-cinq pieds (45'), par le chemin public ou boulevard St-Charles, en arrière au sud, sur une même largeur de 45 pieds, par une partie dudit lot originaire numéro 90 non subdivisé plus haut décrite, d'un côté à l'est, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins, par le résidu dudit lot numéro 90-1, restant la propriété de la venderesse et de l'autre côté à l'ouest, sur une profondeur de 100 pieds, par une partie dudit lot originaire numéro 90 non subdivisé, appartenant à Dame veuve Georges Gougeon, le tout mesure anglaise et plus ou moins et du même cadastre.

Fiche 071-07 Adolphe Venne, Succession

Lot originaire numéro cent cinquante-six (156)

Fiche 071-17 Adolphe Venne, Succession

Lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159).

Fiche 072-19 Venne, Adolphe, Succession

Une partie du lot originaire 157 (157 Pt).

Désignation: Mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur par une profondeur de 110 pieds, bornée au sud par le chemin public, au nord par le lot numéro 158, à l'ouest par le lot numéro 160 et à l'est par une autre partie du lot numéro 157.

Fiche 072-20 Venne, Adolphe, Succession

Une partie du lot originaire 160 (160 Pt).

Mesurant 40 pieds de largeur par une profondeur de 110 pieds, bornée au sud par le chemin public, au nord par une autre partie du lot numéro 160, à l'ouest par le lot numéro 161 et à l'est par le lot numéro 158.

Fiche 105-35 Rouleau, Régis, M. et Mme

A) Partie du lot numéro deux cent vingt-huit (Ptie 228).

a) Une parcelle de terrain située en la paroisse de Lachenaie, composée d'une partie du lot numéro 228 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 610 pieds dans ses lignes est et ouest et 25.87 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'ouest par la partie du lot numéro 229, à l'est, au nord et au sud par d'autres parties dudit lot numéro 228. La ligne sud dudit emplacement étant située à 566 pieds au nord de la ligne de division entre ledit lot numéro 228 et le lot numéro 227 audit plan.

b) Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 228, mesurant 910 pieds dans ses lignes est et ouest, et dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'ouest par la partie dudit lot numéro 229, à l'est, au sud et au nord par d'autres parties dudit lot numéro 228. La ligne sud dudit emplacement étant située à 1,242 pieds au nord de la ligne de division entre ledit lot numéro 228 et le lot numéro 227 audit plan.

B) Partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (Ptie 229).

a) Une parcelle de terrain composée d'une partie du lot numéro 229 audit plan, mesurant 610 pieds dans ses lignes est et ouest et 74.13 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot numéro 228 ci-dessus décrite, à l'ouest par une partie du lot numéro 230 audit plan, et au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 229. La ligne sud dudit emplacement étant située à 1,004 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à 1,032 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

b) Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 229, mesurant 910 pieds dans ses lignes est et ouest et 74.13 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot numéro 228 ci-dessus décrite, à l'ouest par une partie du lot numéro 230 audit plan, et au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 229. La ligne sud dudit chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et 1,708 pieds nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Fiche 103-36 Rouleau, Marie-Annick Mademoiselle

A) Partie du lot numéro deux cent vingt-huit (Ptie 228).

Une parcelle de terrain du lot numéro 228 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 250 pieds dans ses lignes est et ouest et 25.87 pieds dans ses lignes nord et sud, et bornée à l'ouest par la partie du lot numéro 229 audit plan ci-après décrite, à l'est, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 228. La ligne sud dudit emplacement étant située à 316 pieds au nord de la ligne de division entre ledit lot numéro 228 et le lot numéro 227 audit plan.

B) Partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (Ptie 229).

Une parcelle de terrain du lot numéro 229 audit plan, mesurant 250 pieds dans ses lignes est et ouest et 74.13 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot numéro 228 ci-dessus décrite, à l'ouest par une partie du lot numéro 230 audit plan, et au nord et au sud par autres parties dudit numéro 229. La ligne sud dudit emplacement étant située à 754 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et 782 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

C) Parties du lot numéro deux cent trente (Pties 230).

a) Une parcelle de terrain composée d'une partie du lot numéro 230 audit plan, mesurant 250 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie dudit lot numéro 229, à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 229 et à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à 466 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à 505.6 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin nord-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de 31.41 pieds sur un rayon de 20 pieds.

b) Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 230, mesurant 190 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie dudit lot numéro 229, et à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à 782 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à 821.6 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin sud-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de 31.41 pieds sur un rayon de 20 pieds.

Fiche 103-38 Rouleau, Chantal, Mademoiselle

Parties du lot numéro deux cent trente (Pties 230).

a) Une parcelle de terrain située en la paroisse de Lachenaie, composée d'une partie du lot numéro 230 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 670 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot numéro 229 audit plan, à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à 972 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et 1,011.6 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin nord-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de 31.41 pieds sur un rayon de 20 pieds.

b) Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 230 mesurant 910 pieds dans ses lignes est et ouest et 100 pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot numéro 229 audit plan, à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à 1,708 pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à 1,747.6 pieds au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin sud-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de 31.41 pieds sur un rayon de 20 pieds.

Fiche 103-43 Messier, Pierre et Mme Adrien

Partie du lot numéro deux cent trente-deux (Ptie 232).

Une partie du lot numéro 232 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 60 pieds de largeur sur 167 pieds de profondeur; et bornée au nord par la rue Charles-Aubert, au sud par la Rivière-Mascouche, à l'est par une partie du lot numéro 232 étant la propriété de Pierre Messier et à l'ouest par le lot numéro 233 du même cadastre.

Fiche 103-47 Messier, Pierre

Partie du lot numéro deux cent trente-deux (Ptie 232).

Une partie du lot originaire numéro 232 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie et mesurant 50 pieds de largeur par toute la profondeur qui se trouve entre la rue Charles-Aubert et la Rivière-Mascouche; et bornée au nord par la rue Charles-Aubert, au sud par la Rivière-Mascouche, à l'est par une partie du lot numéro 232 du même cadastre et à l'ouest par une partie du lot 232 du même cadastre; et la ligne ouest dudit emplacement est parallèle et située à 110 pieds de la ligne de division des lots numéros 233 et 232 du cadastre susdit; le tout mesure anglaise et plus ou moins.

Fiche 112-14 St-Arnaud, Guy

Lot numéro quarante-sept de la subdivision du lot numéro cent quatre-vingt-un (181-47).

Fiche 113-08 G. Grynszpan

Partie du lot numéro cent quatre-vingt-deux (Ptie 182).

Un emplacement vacant étant une partie du lot originaire numéro 182 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 228 pieds de largeur par une profondeur de 82.7 pieds d'un côté et 84.2 pieds de l'autre côté; le tout mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: en front par la rue Georges à Lachenaie, d'un côté vers le sud par une autre partie du lot numéro 182 appartenant au présent vendeur, en arrière par une autre partie du lot numéro 182 étant la propriété de MM. Gilles Messier et Robert St-Jean, et/ou représentants, et de l'autre côté par d'autres parties du lot 182 étant la propriété de M. Guy Muenier et/ou représentants, le tout, tel que plus amplement montré et compris entre les lettres ABCDA suivant un plan préparé par M. Gérard Larose, arpenteur-géomètre, en date du 13 octobre 1960.

Fiche 116-28 Ranger, Jean

Partie du lot numéro 13 de la subdivision du lot numéro 185 (Ptie 185-13).

Une partie du lot numéro 13 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 185 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, mesurant 60.7 pieds de largeur en front sur la rivière et 78 pieds en arrière sur 160 pieds de profondeur d'un côté et 150 pieds de l'autre côté, mesure anglaise, plus ou moins, et bornée en front par la rivière des Milles-Îles, en arrière par le résidu dudit lot 185-13 appartenant aux vendeurs, d'un côté par le lot 186-3 dudit cadastre et de l'autre côté par partie du lot 185-12 étant un passage pour aller à la rivière, avec chalet y érigé et son contenu tel que le tout se trouve actuellement avec les droits y inhérents et les servitudes y attachées notamment sujet à un droit de passage avec tous autres y ayant droit sur le lot numéro 185-12 du même cadastre.

Fiche 130-02 Leclerc, Guy

Parties du lot numéro cent quatre-vingt-six (Ptes 186).

a) Une partie du lot numéro 186 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 62.94 pieds de largeur dans sa ligne nord et 62.66 pieds dans sa ligne sud sur une profondeur de 143.02 pieds dans sa ligne ouest et 144.8 pieds dans sa ligne est et ayant une superficie de 8,922 pieds carrés; bornée au nord par le chemin public, au sud par le lot 187-37, à l'ouest par la partie ci-dessus décrite du lot 187 et à l'est par la partie ci-après décrite du lot 186.

b) Une partie du lot numéro 186 au susdit cadastre officiel, mesurant 62.84 pieds de largeur dans sa ligne sud sur une profondeur de 140.8 pieds dans sa ligne ouest et 146.57 pieds dans sa ligne est et ayant une superficie de 9,032 pieds carrés; bornée au nord par le chemin public, au sud par la rue 187-37, à l'ouest par la partie ci-dessus décrite du lot 186 et à l'est par la partie ci-après décrite dudit lot 186.

c) Un terrain étant une partie du lot numéro 186 du susdit cadastre officiel, mesurant 63.17 pieds de largeur dans sa ligne nord et 62.42 pieds dans sa ligne sud sur une profondeur de 146.57 pieds dans sa ligne ouest et 150.42 pieds dans sa ligne est et ayant une superficie de 9,197 pieds carrés; borné au nord par le chemin public, au sud par la rue 187-37, à l'ouest par la partie ci-dessus décrite du lot 186 et à l'est par une autre partie dudit lot 186.

Fiche 130-06 Leclerc, Guy

Parties du lot numéro cent quatre-vingt-sept (Ptie 187).

a) Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 187 au cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, de forme irrégulière, mesurant 101.67 pieds dans sa ligne nord, et de là, 147.56 pieds dans sa ligne ouest, et de là, 199.92 pieds dans sa ligne nord, et de là, 56.82 pieds dans sa ligne ouest, 323.43 pieds dans sa ligne sud et 156.79 pieds dans sa ligne est; borné en front par le chemin public (route 344), au sud par le lot 187-27, à l'ouest partie par une partie du lot 188 et partie par le lot 188-1 et à l'est par la partie du lot 187 ci-après décrite, ayant une superficie de 19,977 pieds carrés, le tout mesure anglaise et plus ou moins.

À déduire de ce terrain, une lisière de terrain mesurant 101.77 pieds dans ses lignes nord et sud et 40.77 pieds dans ses lignes est et ouest, et bornée en front par le chemin public, du côté ouest par partie du lot 188, et des côtés sud et est par d'autres parties dudit lot 187.

b) Une partie du lot numéro 187 au susdit cadastre officiel, mesurant 102.38 pieds dans sa ligne nord, 106.21 pieds dans sa ligne sud, 156.79 pieds dans sa ligne ouest et 143.02 pieds dans sa ligne est; bornée au nord par le chemin public, au sud par le lot 187-27, à l'ouest par la partie ci-dessus décrite dudit lot 187 et à l'est par la partie ci-après décrite du lot 186, et ayant une superficie de 12,933 pieds carrés, le tout mesure anglaise et plus ou moins.

À déduire de ce terrain, une lisière mesurant 48.32 pieds de largeur dans ses lignes nord et sud et 40.67 pieds dans ses lignes est et ouest; bornée au nord par le chemin public, à l'ouest par partie de la partie ci-dessus décrite dudit lot 187, au sud et à l'est par le résidu du terrain présentement décrit.

Fiche 135-04 Eric Cross

A) Partie du lot numéro 4 de la subdivision du lot numéro 190 (Ptie 190-4).

Une partie du lot de terre portant le numéro officiel 4 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 190 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 22.5 pieds en front sur la rue projetée, mesurant, 38 pieds en arrière et ayant 100 pieds dans la ligne sud, le tout de mesure anglaise, plus ou moins, sans bâtisse dessus érigée.

B) Partie du lot numéro 5 de la subdivision du lot numéro 190 (Ptie 190-5).

Une partie du lot numéro 5 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 190 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant, en front, sur une rue projetée 14 pieds, ayant 100 pieds dans la ligne nord, mesurant, en arrière, 14 pieds le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans bâtisse dessus érigée.

Faisant que les terrains vendus sont renfermés dans les bornes suivantes: au nord, par le résidu du lot numéro 190-4 appartenant à Jean Parisella, à l'ouest par une rue projetée, en arrière à l'est par un ruisseau, au sud par une autre partie du lot numéro 190-5 appartenant à Dame Louise Parisella, épouse séparée de biens de Lucien Joinville.

Fiche 135-05 Joinville-Parisella, Louise Dame et/ou
Joinville, Madame Lucien

Partie du lot numéro 5 de la subdivision du lot numéro 190 (Ptie 190-5).

Une partie du lot numéro 5 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 190 sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant en front, sur une rue projetée, 36 pieds de largeur et s'étendant avec cette largeur sur une profondeur de 95 pieds, le tout de mesure anglaise, plus ou moins, sans bâtisse dessus érigée et renfermée dans les bornes suivantes: en front, par une rue projetée, au nord par le résidu du lot numéro 190-5 appartenant à Eric Cross, à l'est par un ruisseau et au sud par le lot numéro 190-6 de la paroisse de Lachenaie.

Fiche 161-05 Lajoie, Marcel

Partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept (Ptie 197).

Un terrain vacant à démembrer de la terre portant le numéro 197 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, à prendre au sud de ladite terre et au sud du chemin public; ledit terrain vendu mesurant 46 pieds de largeur sur toute profondeur qui peut se trouver entre le chemin public et la rivière Jésus; faisant que ledit terrain est borné en front au nord par le chemin public, en profondeur au sud par la rivière Jésus et d'un côté à l'ouest par l'emplacement d'Adrien Bouthillier; le tout mesure anglaise et plus ou moins; et avec bâtisses y érigées.

Fiche 161-11 Morin, Guy

Partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (Ptie 198).

Une partie du lot de terre portant le numéro officiel 198 de la paroisse de Lachenaie, au cadastre hypothécaire de L'Assomption, mesurant en front, sur le chemin public, 40 pieds et s'étendant avec cette largeur sur toute la profondeur située entre le chemin public et la rivière Jésus ou Des Mille-Îles, bornée en front, au nord, par le chemin public, à l'est par

l'emplacement de monsieur Alphonse Brière ou représentants, à l'ouest par l'emplacement de Mathias Gagnon ou représentants et au sud par la rivière Jésus. Le tout mesure anglaise, plus ou moins, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Fiche 163-27 Entreprise Delmontargy Inc.

Partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (Ptie 199).

Une partie du lot originaire numéro 199 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, mesurant 900 pieds de largeur dans ses lignes ouest et est sur une profondeur de 100 pieds dans ses lignes nord et sud, et ayant une superficie de 90,000 pieds carrés; bornée comme suit: à l'ouest par une autre partie dudit lot 199 (rue projetée 199-26), à l'est par le lot originaire 198, au nord et au sud par d'autres parties dudit lot 199.

La ligne sud dudit emplacement est située à une distance de 240 pieds de la ligne nord de la route numéro 344 mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.

Fiche 165-18 Rochon, Roger

Lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 202 (202-46).

Fiche 182-02 Larochelle, Philippe Veuve Dame
et/ou Provencher, Marcel

Lot numéro 12 de la subdivision du lot numéro 205 (205-12).

Fiche 183-08 Lavoie, Jean et/ou
Habitation Lachenaie Inc.

A) Lot numéro 31 de la subdivision du lot numéro 205 (205-31);
B) Lot numéro 59 de la subdivision du lot numéro 205 (205-59).

Fiche 183-09 Dansereau, Guy

Lot numéro 43 de la subdivision du lot numéro 206 (206-43).

Fiche 183-13 Dansereau, Guy

Lot numéro 42 de la subdivision du lot numéro 206 (206-42).

Fiche 185-09 Agarand, Marcel

Parties des lots numéros 207 et 208 (Pties 207 et 208).

Un emplacement de forme irrégulière composé:

a) Du lot de terre numéro 208 partie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, ayant une superficie d'environ un arpent et 35 perches; ledit lot a la forme d'un rond à l'ouest où il est borné ainsi qu'au sud, par la rivière Jésus, au nord par la rivière Mascouche et à l'est partie par le chemin public qui conduit à un pont et partie par partie du lot numéro 207 ci-après décrit.

b) D'une partie du lot numéro 207 auxdits plan et livre de renvoi officiels ayant une superficie d'environ $^1/_2$ arpent et bornée: vers le sud par la rivière Jésus; vers l'est par le lot numéro 206 appartenant à Joseph Chapleau et/ou représentants; vers le nord par le chemin public qui le sépare du reste dudit lot 207 appartenant à Modest Gagnon et/ou représentants et vers l'ouest par le lot numéro 208 ci-haut décrit.

À distraire cette partie dudit lot numéro 208 vendue à la corporation municipale de Lachenaie aux termes d'un acte reçu devant Me Léopold Gravel, notaire, le 18 janvier 1941, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, sous le numéro 57743.

Toutes les mesures sont en mesure françaises et plus ou moins.

Fiche 185-11 Habitations Lachenaie Inc.

Partie du lot numéro 206 (Ptie 206).

Une partie du lot originaire numéro 206 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, de forme irrégulière mesurant dans sa ligne sud-ouest, qui est une ligne brisée, 485.3 pieds; dans sa ligne ouest, dans un arc de cercle, 31.41 pieds; dans une ligne droite, 12.22 pieds; et dans un autre arc de cercle, 18.15 pieds; dans sa ligne nord qui est une ligne brisée, 195.07 pieds; dans sa ligne nord-est, qui est un arc de cercle, 29.78 pieds; dans sa ligne est, 74.16 pieds; dans un arc de cercle, 54.4 pieds; dans une ligne nord-est, 100.98 pieds; et dans une autre ligne est, 134.45 pieds, mesure anglaise, plus ou moins; bornée comme suit: vers le sud-ouest par le boulevard St-Charles; vers l'ouest, le nord-ouest et le nord par une rue (206-30); vers le nord-est, l'est et une autre ligne nord-est par une rue (206-32) et dans une autre ligne est par la partie du lot originaire 205 ci-dessus décrite.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Tel que le tout appert à un plan préparé par Gérard Larose, arpenteur-géomètre, le 9 septembre 1968, révisé le 12 octobre 1968.

Fiche 211-07 Tremblay, Richard

Lot numéro 115 de la subdivision du lot numéro 234 (234-115).

Fiche 222-35 Carrière, Lionel

Partie du lot numéro 20 de la subdivision du lot numéro 246 (Ptie 246-20).

Un lot de terre faisant partie du lot numéro 20 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 246 au cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement du comté de L'Assomption, indiqué par les lettres et chiffres « 1-Z-3-2'-2-1 » sur le plan préparé par J.P. Martin, arpenteur-géomètre, le 2 octobre 1974.

Mesurant dans sa ligne ouest « 2-1» 25 pieds, dans sa ligne nord « 1-Z» 137.8 pieds, dans sa ligne est « Z-3» 50 pieds dans sa ligne sud « 3-2» 111.55 pieds et dans sa ligne sud-ouest « 2'-2» 45.5 pieds, contenant en superficie 6,656 pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moinss et borné comme suit:

En front vers l'ouest par une rue projetée étant une partie dudit lot 246-20, des deux côtés par des parties dudit lot 246-20 et vers l'est par le lot 247 dudit cadastre.

Fiche 222-39 Hénault, Mademoiselle Danielle

Partie du lot numéro 20 de la subdivision du lot numéro 246 (Ptie 246-20).

Un lot de terre faisant partie du lot numéro 20 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 246, au cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement du comté de L'Assomption.

Mesurant dans sa ligne sud-ouest « A-B » 115 pieds, dans sa ligne nord-ouest « B-C » 185 pieds, dans sa ligne nord-est « C-D» 115 pieds, et dans sa ligne sud-est « A-D» 185 pieds, le tout mesure anglaise, plus ou moins.

Et borné comme suit: en front vers le sud-est par une rue projetée sur partie du lot 246-20 appartenant à Lucien Lévillé, d'un côté vers le sud-ouest partie par le lot 246-20-3 appartenant à Alcide Larivière, et partie par le lot 246-20-4 appartenant à Claude Lépine, en arrière vers le nord-ouest par le lot 255 audit cadastre appartenant à Succession Mainville et de l'autre côté vers le nord-est par une partie du lot 246-20 appartenant à Lucien Léveillé.

Fiche 241-08 Lefebvre-Beaudet, Gisèle Dame
et/ou Lefebvre, Raymond

Partie du lot numéro 246 (Ptie 246).

Une partie du lot numéro 246 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, mesurant 88 pieds de largeur en front et 88 pieds de largeur en arrière du côté est, d'un endroit situé à 30 pieds de la ligne nord de l'emplacement appartenant à Charles-Edouard Hervieux ou représentants et mesurant en profondeur dans les 2 lignes nord et sud le terrain qu'il y a d'un endroit situé à 20 pieds de la ligne de l'emplacement appartenant à Maurice Hervieux jusqu'à un endroit qui est la prolongation de la rue appelée 1ère Avenue, le tout mesure anglaise plus ou moins, bornée en front vers l'ouest par la prolongation de la rue appelée 1ère Avenue, vers le sud parties par les emplacements appartenant à L. Bataillard et Charles-Edouard Hervieux ou représentants et du côté est par l'emplacement appartenant à John C. Russell ou représentants, avec bâtisses y érigées portant le numéro 28, 1ère Avenue, Lachenaie, tel que le tout se trouve actuellement avec les droits y inhérents et les servitudes y attachées.

Fiche 260-08 Chalut, Richard

Le lot numéro 82 de la resubdivision du lot 46 de la subdivision du lot 256 (256-46-82).

Fiche 261-01 Boileau, Gisèle Dame

Le lot numéro 57 de la resubdivision du lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 256 (256-46-57).

Fiche 265-06 Charbonneau, Lydia Mademoiselle

Partie du lot numéro 47 de la subdivision du lot numéro 256 (Ptie 256-47).

Un emplacement à démembrer du lot numéro 47 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256 (Ptie 256-47) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, à prendre au sud du chemin public qui conduit de Terrebonne à St-Henri-de-Mascouche, et mesurant 50 pieds de largeur au chemin public, sur une profondeur de 300 pieds, mesure anglaise, et plus ou moins, et renfermé dans les bornes suivantes: au nord, le chemin public, au sud, le résidu de la terre de Antonio Léveillé ou représentants, d'un côté par l'emplacement de André Bouchard ou représentants et de l'autre côté par l'emplacement de Léopold Latour; avec toutes bâtisses y érigées.

Fiche 265-07 Charbonneau, Lydia Mademoiselle

Partie du lot numéro 47 de la subdivision du lot numéro 256 (Ptie 256-47).

a) Un terrain à démembrer du lot portant le numéro 47 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, à prendre au sud de la rue Masson, et mesurant 100 pieds de largeur sur une profondeur et étant borné en front au nord-est par le chemin public, d'un côté à l'ouest par l'emplacement ayant été autrefois la propriété de Léopold Latour et appartenant maintenant à l'acquéreur, et faisant partie du même lot ci-après décrit, et au sud par parties des lots 256-47-350 et 256-47-356 dudit cadastre.

b) Un terrain à démembrer du lot portant le numéro 47 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256 des mêmes plan et livre de renvoi officiels, à prendre au sud de la rue Masson, et mesurant 70 pieds de largeur sur une profondeur de 300 pieds, le tout mesure anglaise et plus ou moins, et étant borné en front au nord-est par le chemin public, d'un côté à l'ouest par le terrain ci-dessus en premier lieu décrit et faisant aussi partie du même lot, de l'autre côté à l'est par le résidu du même lot appartenant à Vital Pelletier ou représentants et étant une rue projetée et au sud par partie du lot 256-47-350 dudit cadastre.

Avec toutes les bâtisses y érigées.

Fiche 265-11 Desjardins, Paul

Partie du lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 256 (Ptie 256-46).

Un terrain vacant de forme triangulaire, une partie du lot numéro 46 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant à sa base 81.4 pieds et mesurant des 2 autres côtés 200 pieds chacun, le tout de mesure anglaise, plus ou moins, et renfermé dans les bornes suivantes: à sa base par une autre partie du lot numéro 256-46 appartenant à Joseph-Adrien Goulet, d'un côté par une partie du lot numéro 256-47 appartenant également à Joseph-Adrien Goulet et de l'autre côté par une partie du lot numéro 256-46-43 pour une partie et par le lot numéro 256-46-68 pour une autre partie.

Fiche 265-30 R. Janssens & *Al*

Partie du lot numéro 46 de la subdivision du lot numéro 256 (Ptie 256-46).

Une lisière de terrain à prendre et à distraire du lot de terre portant le numéro officiel 46 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 256 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant 60 pieds de largeur sur une profondeur de 590 pieds et renfermée dans le bornes suivantes: au nord par une partie du lot numéro 256-46-68, d'un côté à l'est par une autre partie du lot numéro 256-46, de l'autre côté à l'ouest par une partie du lot numéro 256-46 et au sud par une autre partie du lot numéro 256-46, tous du cadastre de la paroisse de Lachenaie. Sauf et à distraire toutes les parties dudit lot qui ont été subdivisées.

Fiche 266-02 Forget, Joseph Succession

Partie du lot numéro 256 (Ptie 256).

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie et faisant partie du lot de terre portant le numéro officiel 256 au cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement pour le comté de L'Assomption, district de Joliette, mesurant 50 pieds de largeur par une profondeur de 170 pieds du côté sud-ouest et 175 pieds du côté nord-est, borné au nord-est par Gérard Léveillé et Joseph Léveillé, au sud-est par la route numéro 18, au nord-ouest par le lot numéro 257 et au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 256 appartenant à Jean-Paul Labelle, mesure anglaise, plus ou moins, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Fiche 302-02 Gauthier, Louise

Partie des lots numéros 6 et 7 de la subdivision du lot numéro 264 et les lots numéros 21 et 22 de la subdivision du lot numéro 264 (Pties 264-6 et 7) (264-21 et 22).

Un emplacement situé dans les limites administratives de la ville de Terrebonne, mais connu et désigné comme étant composé des lots numéros 6, 7, 21 et 22 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 264 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Avec bâtisses y érigées portant les numéros 1252 et 1254 rue Masson, en la ville de Terrebonne.

À distraire de cet emplacement les parties appropriées par le ministère de la voirie pour l'élargissement de la route à prendre à même lesdits lots numéros 264-6 et -7 telles que décrites dans les actes d'expropriation enregistrés sous les numéros 134,091 et 146,346 à L'Assomption.

Fiche 331-12 Côté, J.-Ernest

Partie du lot numéro 22 de la subdivision du lot numéro 282.

Un terrain vacant situé dans la municipalité de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, étant le lot numéro 22 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 282 au cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, à distraire dudit lot la partie frontale expropriée par le ministère de la voirie de la province de Québec et décrite dans l'acte de vente consenti par J.-Zéphirin Côté à Sa Majesté La Reine Élisabeth II aux droits de la province de Québec dont une copie est enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de L'Assomption, sous le numéro 146891.

Fiche 331-13 Herman, Eisel

Lot numéro 21 de la subdivision du lot numéro 282 (282-21).

Sauf et à distraire dudit lot numéro 282-21 la partie expropriée au terme de l'acte enregistré sous le numéro 151691.

Fiche 015-52 Desrochers, Robert

Partie du lot numéro 89 (Ptie 89).

Une lisière de terrain connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie comme faisant partie du lot numéro 89, contenant 45 pieds de largeur sur le chemin public par la profondeur qu'il peut y avoir jusqu'à la rivière des Mille-Îles et bornée: en front par le chemin public, en arrière par la rivière des Mille-Iles, d'un côté par Philippe Morneau et d'autre côté par Maurice Morneau, le tout mesure anglaise.

Donné à Lachenaie, ce 12e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER LEPAGE.

63301-5-2-o

Municipalité du comté de Beauce

Je soussigné, Héliodore Rodrigue, secrétaire du conseil municipal du comté de Beauce donne par les présentes avis public que les terres ou immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus, par encan public, à Beauceville-Est, au lieu où se tiennent les sessions du conseil de comté, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant le jour ci-dessus indiqué.

Corporation municipale du canton de Shenley

Propriétaire	*Canton*	*Rang*	*No du cadastre*	*Superficie*	*Taxes munic.*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*
Réal Payette, (La Tasserie)	Shenley	8	P. 22-H	205 x 203 ..	$460.54	$120.27	$ 8.00	$588.81
Réal Payette, (Résidence)	Shenley	8	P. 22-H	53 x 334 ..	159.40	237.20	8.00	404.67
Jean-Paul Racine	Shenley	8	P. 22-A	72 x 334 ..	212.70	395.33	8.00	616.03

Municipalité de St-Pierre-de-Broughton

Superior Asbestos Max Huvain ...	Broughton	10	13-E	22 acres	$ 37.11		$ 8.00	$ 45.11

Municipalité du Village Linière

Philippe Trépanier	Linière d'Aubin-de-l'Isle	1	P. 41.13 ...	160 x 70 ...	$ 48.27		$10.50	$ 58.77

Donné à Beauceville, ce 21 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
HÉLIODORE RODRIGUE.

63375-5-2-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, ch. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.21) :

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3) :

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
   a) transport général de personnes.
   b) transport général de choses.
   c) transport de matières en vrac.
   d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues :

1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
   a) vérification de permis.
   b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
   a) affaires contestées.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   b) affaires non contestées.
      i. membre siégeant seul.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
      ii. au moins trois membres.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   c) vérification de permis
   d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
   e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
QPV — Québec transport public — voyageurs

MPE — Montréal transport public — écoliers
QPE — Québec transport public — écoliers

MPT — Montréal transport public — taxi
QPT — Québec transport public — taxi

MCR — Montréal transport régulier — camionnage
QCR — Québec transport régulier — camionnage

MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage

MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage

ML — Montréal location
QL — Québec location

MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
QSM — Québec transport spécialisé — maritime

MSA — Montréal transport spécialisé aérien
QSA — Québec transport spécialisé — aérien

MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-7027
Q-501069-P-001
RÉJEAN PRONOVOST
108, rue du Moulin
St-Tite
(Laviolette) (Qué.)

Attendu qu'en date du 27 novembre 1975, la Commission rendait une décision portant le numéro QCV-5249 par laquelle entre autre elle confisquait le cautionnement de l'intimé pour défaut de comparaître à l'appel des causes;
Attendu que le procureur de l'intimé par ses lettres en date du 8 décembre 1975 et du 8 janvier 1976 explique à la Commission les motifs pour lesquels l'intimé n'a pas comparu à l'appel des causes;
Attendu qu'il y a lieu, à la lumière de ces faits, de reconsidérer l'affaire quant à l'intimé;
Considérant les pièces produites au dossier de l'intimé;
Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;
La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:
1. Réviser la décision portant le numéro QCV-5249;
2. Statuer sur le remboursement du cautionnement fait par l'intimé (reçu no 02390).

Rôle Q-7028
Q-501032-P-001
GRÉGOIRE CLOUTIER
8361, de la Savane
App. 56
Ville d'Anjou
Montréal (Qué.)

Attendu qu'en date du 30 octobre 1975, la Commission rendait une décision portant le numéro QCV-5089 par laquelle elle autorisait entre autre en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de camionnage en vrac pour la région 9;
Attendu qu'il appert du rapport d'enquête versé au présent dossier que l'adresse de l'intimé ne serait plus celle décrite à la requête pour laquelle la décision QCV-5089 a été rendue, mais plutôt celle indiquée audit rapport d'enquête;
Considérant les dispositions de l'article 12.20 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

Considérant les dispositions du 3e paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision QCV-5089 et annuler, s'il y a lieu, le permis dont la délivrance a été autorisée eu faveur de l'intimé.

Rôle M-13791
3665-A-D-1-P-1
BÉLANGER, MME THÉRÈSE
2720, rue Jensens
St-Hubert (Qué.)

Attendu que le 6 octobre 1975, la Commission rendait la décision MPV-602-S autorisant l'intimée à fournir un service de transport saisonnier, de catégorie « ECONOMIQUE » valide jusqu'au 30 juin 1976;

Attendu que l'intimée informe la Commission par document en date du 9 décembre 1975, qu'elle renonce au permis qui lui fut accordé par la décision susdite;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Prendre acte de la renonciation au permis no 3665-A-D-1 détenu par madame Thérèse Bélanger, et annuler ledit permis.

Rôle M-13861
M-205754-P-1
LARIVIÈRE, MARCEL
43, St-Jean-Baptiste
St-Cyrille (Drummond) (Qué.)

Attendu qu'en date du 19 juin 1974, la Commission rendait la décision MPT-1015 autorisant la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie « Région » et de catégorie « Ordinaire » pour la municipalité de St-Cyrille 04-4138-V, portant le numéro M-205754;

Attendu qu'il appert, sur vérification d'un bordereau d'immatriculation et rapport du chef de service, que l'intimé n'a pas immatriculé de véhicule-automobile comme véhicule-taxi;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement numéro 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Constater le non-renouvellement du permis numéro M-205754.

Rôle M-13862
M-200019-D-001-D-002-P-1
BISSONNETTE, ROSAIRE
152, rue Malo
Beloeil (Qué.)

Attendu qu'en date du 21 juin 1974, la Commission rendait les décisions MPT-1436 et MPT-1437 autorisant la délivrance de deux permis de transport par véhicule-taxi pour l'agglomération A-23 Beloeil, portant les numéros M-200019-D-001 et D-002;

Attendu que suivant information reçue du Bureau des véhicules automobiles en date du 6 août 1975, l'intimé n'a pas immatriculé de véhicules-taxis pour l'année 1975 ou n'a pas autrement payé ses droits;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement numéro 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Constater le non-renouvellement des permis numéros M-200019-D-001 et D-002.

63299-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle Q-4262
1123-DYV-D-2
SERVICE DE LOCATION DE CAMION MINGAN INC.
362, avenue Noël
Sept-Iles (Qué.)

Modification de permis:

La requérante, détentrice du permis 1123-DYV et qui se lit ainsi:

Service 1:

Location à court terme (moins d'une année) de camions à tandem à bascule d'une capacité de 10 tonnes pour le public en général.

Service 2:

Location à long terme (une année et plus) de camions tandem, à bascule, d'une capacité minimum de 10 tonnes pour le public en général.

Copie de tous les contrats de location devra être déposée au dossier de la Commission.

Condition:

Ces services sont sujets à l'Ordonnance générale no 2 (location) et ses amendements.

demande qu'il soit modifié pour qu'à l'avenir il se lise ainsi:

Service 1:

Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce de trois tonnes et plus au sens du Code de la route, à 362, avenue Noël, Sept-Iles (Qué.).

Service 2:

Location à long terme (une année et plus) de véhicules de trois tonnes et plus, au sens du Code de la route à 362, avenue Noël, Sept-Iles (Qué.).

Rôle Q-5589
Q-503182-D-002
DENIS GAUTHIER
840, des Clairons
Chicoutimi (Qué.)

Le requérant, qui s'est prévalu de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Entrepreneur, et pour la région 2.
Nouvelle publication remplaçant celle du 28-08-75 parce qu'elle est erronée.

Rôle Q-5656
Q-504350-D-001
DENIS SIMARD
143, de la Baie
Bagotville (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégories région Artisan, et pour la région 2.
Nouvelle publication remplaçant celle du 28-08-75 parce qu'elle est erronée.

Rôle Q-5983
Q-502236-D-001
EUDORE GRAVEL
496, St-Dominique
Jonquière (Qué.)
Requérant-cédant
et
ALAIN BOIVIN
94, rang St-Pierre
Jonquière (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Eudore Gravel demande à la Commission de transférer à:
Alain Boivin
94, rang St-Pierre
Jonquière (Qué.)
le permis Q-502236-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Entrepreneur.
N.B.: Nouvelle publication remplaçant celle du 11 octobre 1975 parce qu'elle est erronée.

Rôle Q-6954
21563-V-D-3
SEABOARD EXPRESS LINES LTD.
44, Prince William Street
Suite 900
St. John
Nouveau-Brunswick
Québec:
3600, boul. Hamel, Québec

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante désire être autorisée à utiliser des véhicules isothermes et ce sur toute l'étendue de son permis portant le numéro 21563-V, qui se lit comme suit:
Transport général - longue distance - itinéraire restreint - en transit -
Depuis la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée) en transit à travers la province de Québec, jusqu'à la frontière Québec-Ontario (tous points de sortie), pour le transport de marchandises générales destinées à des localités situées en Ontario, suivant autorisation, et retour, ces marchandises provenant de localités situées dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île-du-Prince-Edouard.
Restrictions:
1. Ce permis doit être exploité avec le certificat complémentaire no X-685 délivré par la *Province of New Brunswick Motor Carrier Board* en date du 1er juin 1969, et avec un certificat complémentaire délivré par l'*Ontario Highway Transport Board* le 27 mai 1969.
2. Les certificats délivrés par les autorités compétentes des provinces de la Nouvelle-Ecosse et l'Île-du-Prince-Edouard doivent être déposés aux bureaux de la Commission dans l'année qui suit la date de la délivrance de ce permis.
3. Il est interdit, en fournissant les services autorisés par ce permis, de faire la cueillette ou la livraison de marchandises dans la province de Québec.

General trucking - long distance - restricted route - in transit -
From the Québec-New Brunswick border (all ports of entry) in transit through the Province of Québec to the Québec-Ontario border (all ports of exit), for the transportation of general freight destined to localities in the Province of Ontario, as authorized destined to localities in the Province of Ontario, as authorized, and return, such goods originating at localities situated in the provinces of New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island.
Restrictions:
1. This permit is to be operated in conjunction with a complementary certificate No. X-685 issued by the Province of New Brunswick Motor Carrier Board dated June 1st, 1969 and in conjunction with a complementary certificate issued by the Ontario Highway Transport Board on May 27th, 1969.
2. Certificates of permit by the governing jurisdictions in the provinces of Nova Scotia and Prince Edward Island must be filed with the Commission within one year from the date of issuance of this permit.
3. It is prohibited to pick up or drop off goods in the Province of Québec when giving a service in virtue of this permit.

Rôle Q-7013
1019-DY 941-DYV-D-2-TF
LOCATION D'AUTOS SIROIS INC.
501 St-Maurice
Trois-Rivières (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location à court terme de véhicule de promenade ainsi que pour les véhicules de commerce et de livraison.

	Taux proposés:
Mini:	$14.95 par jour ou $3 de l'heure. Pas de millage.
Compact:	
Pontiac Astre ou équivalent:	$17.95 par jour. Pas de millage.

Intermédiaire:
Pontiac Ventura ou équivalent: $18.95 par jour. Pas de millage.
Pontiac LeMans ou équivalent: 19.95 par jour. Pas de millage.
Buick Century ou équivalent: 19.95 par jour. Pas de millage.
Luxueux:
Station wagon: $22.95 par jour ou $5 de l'heure. Pas de millage.
Pontiac Laurentian ou équivalent: 20.95 par jour. Pas de millage.
Camions:
G.M.C. Vandura: $16.95 par jour plus $0.13 du mille.
G.M.C. Magnavan: 19.95 par jour plus 0.15 du mille.
G.M.C. Boîte 14': 22.95 par jour plus 0.17 du mille.
G.M.C. Boîte 18': 28.95 par jour plus 0.20 du mille.
($3 assurance pleine couverture, $200 de franchise).

Rôle Q-7014
23612-V-D-2
LANDRY, JACQUES
C.P. 34, St-Honoré
(Témiscouata) (Qué.)
Tireur
et
4561-V
CANABO TRANSPORT LTÉE
365, Chemin Témiscouata
C.P. 404
Rivière-du-Loup
G5R 2Y9
Tiré

Le requérant, Jacques Landry, demande l'autorisation de renorquer avec son tracteur les remorques vides ou chargées de la compagnie Cabano Transport ltée, selon les clauses *c*, *d*, *e*, *f* et *g* de son permis 4561-V.

Rôle Q-7015
23134-V-D-2
PELLETIER, DENIS
St-Juste-du-Lac
(Témiscouata) (Qué.)
Tireur
et
4724-V
MAGNY TRANSPORT INCORPORÉ
1111, Route 111
Amos-Est (Qué.)
J9T 1N2
Tiré

Modification de permis:
Transport par remorquage – contrat –
Demande est faite d'autoriser Denis Pelletier à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Magny Transport incorporé, permis no 4724-V, selon toutes les clauses dudit permis no 4724-V.

Rôle Q-7016
Q-503764-D-004
LAVIOLETTE SCRAP METAL ENRG.
1010, 47e Rue
Shawinigan-Est (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de neige, sable et gravel, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7017
Q-505438-D-001
LUCIEN AREL,
43, rue Principale
Yamaska (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7018
Q-505438-D-002
LUCIEN AREL
43, rue Principale
Yamaska (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7019
Q-505438-D-003
LUCIEN AREL
43, rue Principale
Yamaska (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7020
Q-505438-D-004
LUCIEN AREL
43, rue Principale
Yamaska (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7022
Q-503616-C-001
JULES MIGNEAULT
465, rue St-Cyrille
Normandin
(Roberval) (Qué.)
Partie intimée
et
Q-501618-D-001
ARTHUR BERNARD
79, rue Principale
St-Edmond
(Roberval) (Qué.)
Partie requérante

Convocation:
Requête de vérification de permis des services de transport fourni par Jules Migneault à la demande de Arthur Bernard.
Par ces motifs:
La partie requérante demande l'annulation de l'attestation pour laquelle l'intimé n'a pas donné le service auquel il était obligé.

Rôle Q-7023
667-DY 257-DYV-D-2
SHAWINIGAN AUTO LOCATION
375, 12e Avenue
Shawinigan-Sud (Qué.)

Changement de contrôle des actions:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec le changement de contrôle des actions suivantes:
Anciens actionnaires:

M. Marcel C. Houle	16 actions ordinaires
M. Ralph Vincent	16 actions ordinaires
Mme Madeleine Cyr	16 actions ordinaires

Nouveaux actionnaires:

M. Ralph Vincent	16 actions ordinaires
Cascade Pontiac Buick Ltée	30 actions ordinaires
M. Bertrand Hébert	1 action ordinaire
Mme Thérèse C. Vincent	1 action ordinaire

Rôle Q-7024
917-DYV-D-1
LES LOCATIONS SAVOIE INC.
SAVOIE LEASING INC.
1670, rue Fabre
Ancienne-Lorette (Qué.)

Droit additionnel et changement de siège social:
La requérante, détentrice d'un permis dont les clauses se lisent comme suit:
Service 1:
Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques) et de livraison (camions-tracteurs) à 1670, rue Fabre, Ancienne-Lorette.
Service 2:
Location à long terme (une année et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques).
s'adresse à la Commission pour que le service 1 se lise à l'avenir comme suit:
Service 1:
Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques) et de livraison (camions-tracteurs) à 1670, rue Fabre, Ancienne-Lorette et à Manseau, comté Nicolet.
Elle s'adresse de plus à la Commission pour obtenir l'autorisation de changer son siège social de: 1670, rue Fabre, Ancienne-Lorette, à Manseau, comté de Nicolet.

Rôle Q-7026
1473-DY 2141-DYV-D-1
LES LOCATIONS GRENIER INC.
3525, route Marie-Victorin
Nicolet (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner les services de location suivants:
Service 1:
Location à long terme (plus d'un an) de voitures et familiales de type général.
Service 2:
Location à long terme (plus d'un an) de camions.
Service 3:
Location à court terme (moins d'un an) de voitures et familiales de type général.
Service 4:
Location à court terme (moins d'un an) de camions.

Rôle Q-7029
Q-201280-D-2
SYLVAIN, ROBERT
1410, de Repentigny, app. 7
Québec (Qué.)
Q-202339
DEROSE, MLLE MARGUERITE
2825, de la Concorde, app. 101
Québec (Qué.)

Demande de transfert:
Sylvain, Robert, demande la Commission de transférer à:
Derose, Marguerite Mlle
2825, de la Concorde, app. 101
Québec (Qué.)
le permis no Q-201280-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-7030
Q-202256-D-2
LAFRANCE, CÉLINE B. MME
1295, Fiset
Sept-Iles (Qué.)
Q-202338
VALLÉE, SIMONE MME
840, Brochu
Sept-Iles (Qué.)

Demande de transfert:
Lafrance, Céline B. Mme, demande à la Commission de transférer à:
Vallée, Simone Mme
840, Brochu
Sept-Iles (Qué.)
le permis no Q-202256-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Sept-Iles, A-53.

Rôle Q-7031
Q-200729-D-2
BÉLANGER, MARCEL
166, Ste-Marie, app. 1
Rimouski (Qué.)
BÉLANGER, YVON
C.P. 1129
Bic (Qué.)

Demande de transfert:
Bélanger, Marcel, demande à la Commission de transférer à:
Bélanger, Yvon
C.P. 1129,
Bic (Qué.)
le permis no Q-200729-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski, A-37.

Rôle Q-7032
Q-200894-D-2
BOURQUE, MAURICE
760, 23e Rue
St-Georges-Ouest
Q-202334
DEBLOIS, JEAN-ROCK
1240, 1re Avenue
St-Georges-Ouest
(Beauce) (Qué.)

Demande de transfert:
Bourque, Maurice, demande à la Commission de transférer à:
Deblois, Jean Rock
1240, 1re Avenue Ouest
St-Georges Ouest (Beauce) (Qué.)
le permis no Q-200894-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région suivante: la municipalité de St-Georges Ouest.

Rôle Q-7033
Q-202836-D-2
FORTIN, ROBERT
150, boul. Comtois
Louiseville (Qué.)
Q-201987-D-2
GRAVEL, LAURENT
321, 3e Rue, Laflèche
Louiseville (Qué.)

Demande de transfert:
Fortin, Robert, demande à la Commission de transférer à:
Gravel, Laurent
321, 3e Rue Laflèche
Louiseville (Qué.)
le permis no Q-201836-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région suivante: la municipalité de Louiseville.

Rôle Q-7034
Q-202199-D-2
PLANTE, MICHEL
24, rue Bouchard
Val-d'Or (Qué.)
Q-200821-D-3
BOUTIN, RAYMOND
163A, La Salle
Val-d'Or (Qué.)

Demande de transfert:
Plante, Michel, demande à la Commission de transférer à:
Boutin, Raymond
163A, La Salle
Val-d'Or (Qué.)
le permis no Q-202199-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Val-d'Or, A-49.

Rôle Q-7035
Q-201578-D-2
CORBEIL, NAPOLÉON
103, 1re Avenue ouest
La Sarre (Qué.)
Q-202328
CORBEIL, LIETTE MME
Légataire universelle
103, 1ère Avenue ouest
La Sarre (Qué.)

Demande de transfert:
Corbeil, Napoléon, demande à la Commission de transférer à:
Corbeil, Liette Mme
Légataire universelle
103, 1re Avenue Ouest
La Sarre (Qué.)
le permis no Q-201578-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région suivante: la municipalité de La Sarre.

Rôle Q-7036
Q-201021-D-2
PLAMONDON, ARMEL
622, Hermine
Québec (Qué.)
Q-200034-D-2
PLAMONDON, VICTOR
1201, Aiguebelle
Québec (Qué.)

Demande de transfert:
Plamondon, Armel, demande à la Commission de transférer à:
Plamondon, Victor
1201, Aiguebelle
Québec (Qué.)
le permis no Q-201021-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-7037
Q-200215-D-2
DUCHARME, LÉO
47, Price
Kénogami (Qué.)
Q-202337
BOUCHARD, GAÉTAN
34, Lapointe
Jonquière (Qué.)

Demande de transfert:
Ducharme, Léo, demande à la Commission de transférer à:
Bouchard, Gaétan
34, Lapointe
Jonquière (Qué.)
le permis no Q-200215-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Ouest du Saguenay, A-51.

Rôle Q-7039
1979-V-D-1
DESROCHES, PAUL
746, 7e Avenue
Grand'Mère (Qué.)
et
PRATTE & LAFORME INC.
1450, 14e Avenue
Grand'Mère (Qué.)

Demande de transfert:
M. Paul Desroches demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer son permis de transport no 1979-V à la compagnie Pratte & Laforme Inc.
Le permis 1979-V se lit présentement comme suit:
a) Transport général – service local –
a) Grand'Mère à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
b) Transport général – longue distance – rayon –
b) De Grand'Mère à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles et retour.
c) Transport restreint – longue distance – rayon – contrat –
c) De Grand'Mère à ailleurs dans la province, dans un rayon de cent (100) milles de cet endroit, et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de La Cité de Grand'Mère et John Lewis Inc.
d) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –
d) De Grand'Mère à Rollet (Abitibi), pour le transport de bois ouvré (pour l'usage exclusif de l'usine de Rollet) ou de pièces de machinerie, pour le compte de John Lewis Inc.
Restriction clause *d*:
En donnant le service autorisé par la clause *d*, le détenteur n'aura pas le droit de se servir de camions dont la capacité dépassera cinq (5) tonnes.
Les actions de la compagnie Pratte & Laforme Inc. se répartissent comme suit:

	Actions ordinaires	*Actions privilégiées*
Henri Laforme	139	50
François Pratte	139	44
Marguerite B.-Laforme	25	
Yolande L.-Pratte	25	
Marcel Ricard	1	
	329	94

Rôle Q-7040
Q-504278-D-001
JEAN-PAUL DESHARNAIS
(Mme Marie-Jeanne Desharnais
légataire universelle)
805, boul. Bois Franc sud
Arthabaska (Qué.)
et
Q-505492-D-001
MARIE-JEANNE DESHARNAIS
805, boul. Bois Franc sud
Arthabaska (Qué.)

Demande de transfert:
Jean-Paul Desharnais (Mme Marie-Jeanne Desharnais, légataire universelle), demande à la Commission de transférer à:
Marie-Jeanne Desharnais
805, boul. Bois-Franc Sud
Arthabaska (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-504278-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7041
Q-504469-D-002
GASTON VAILLANCOURT
Ste-Aurélie
(Dorchester (Qué.)
et
Q-505408-D-001
JEAN-NOËL MAHEUX
St-Prosper
(Dorchester) (Qué.)

Demande de transfert:
Gaston Vaillancourt demande à la Commission de transférer à:
Jean-Noël Maheux
St-Prosper
(Dorchester) (Qué.)
le permis Q-504469-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-7042
611-V-D-3-TF
PAQUET, JOSAPHAT
St-Martin
(Beauce) (Qué.)
G0M 1B0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec la fixation de nouveaux taux (tarif 1976), pour le transport de marchandises selon son permis no 611-V.
Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7043
21704-V-D-3-TF
LANGLOIS EXPRESS ENR.
(Réal Langlois
Rue Houle, C.P. 293
Victoriaville (Qué.)
G6P 6S9

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ses tarifs pour le transport de marchandises effectué pour le compte de Clarke Transportation Canada Ltd.
Les intéressés peuvent consulter les taux apparaissant au contrat en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-7044
2290-V-D-1
LAPLANTE, CLAUDE
Rang Ste-Anne
Ste-Perpétue
(Nicolet) (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports pour obtenir le permis suivant:
Transport restreint – longue distance – rayon – contrat –
De Nicolet à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles des limites de ladite municipalité et retour, pour le transport de moulées, grains de provende et engrais pour la fertilisation du sol, en sacs et en vrac, avec des véhicules automobiles équipés d'une dompeuse, d'un souffleur et d'aspirateur, pour le compte de la Coopérative agricole du Lac St-Pierre.

Rôle M-12729
M-502289-D-001
HOULE, PAUL-ÉMILE
869, boul. Sauvé
St-Eustache
(Deux-Montagnes) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-502289-D-001, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.
Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle* no 47, page 8746, rôle M-12729, et qui était erronée.

Rôle M-13418
M-500174-D-002
CLERMONT, SERGE
5040, Belmont
St-Hubert (Qué.)

Le requérant, qui possède l'attestation no M-500174-D-001 pour opérer dans la région 10, catégorie Entrepreneur, demande que cette attestation soit transférée dans la région 6, sans changement d'adresse.
Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle* no 51, page 9318, rôle M-13418, et qui était erronée.

Rôle M-13556
30007-D-36-TF
SOUTHERN MOTOR CARRIERS
1307, Peachtree St., N.E.
Atlanta, Georgia 30309

Supplément 23 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce no 319-C (Sud des Etats-Unis–Québec) ICC SMC 319-C et ICC NFB 319-C, s'appliquant entre des points situés dans le sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec (Canada), d'autre part.
Modifier le numéro 1235 en y ajoutant le numéro 4155, afin que McLean Trucking Company puisse participer au taux qu'elle a proposé et afin que ce taux prenne effet à brève échéance, le 17 novembre 1975.

Supplement 23 to through one-factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A. — Québec), ICC SMC 319-C and ICC NFB 319-C, applying between points in Southern United States, on the one hand, and points in the Province of Québec, Canada, on the other hand.
Amend Item 1235 by the addition of Item 4155 thereto, in order for McLean Trucking Company to participate in rate which they proposed, so as to become effective November 17, 1975, on short notice.

Rôle M-13573
40003-D-135-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
Les membres intéressés, dont les noms figurent à la section 18 du tarif cadre no 6, de la part de la / Appropriate members named in Section 18, Scope Tariff No. 6 on behalf of

Augmenter de 10 pour cent les taux des numéros 5, 6, 7 et 8 du tarif no P-112 de la Canadian Household Goods Carriers Tariff Bureau Association, cette augmentation devant entrer en vigueur le 1er mai 1976, conformément à l'article no 258.

Increase rates in Canadian Household Goods Carriers Tariff Bureau Association Tariff No. P-112, Items Nos. 5, 6, 7 and 8 by 10%. Effective: May 1, 1976, in accordance with article No. 258.

Rôle M-13579
23422-V-D-2
CLARK TRANSPORT LIMITED
P.O. Box 1674
Summerside, Prince Edward Island
Au Québec:
2400, Ridgewood Ave.
Apt. 24, Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante demande l'autorisation de fournir les services suivants:
Classe 1:
Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - véhicules isothermes -
Service 1:
Depuis la frontière Nouveau-Brunswick–Québec (tous points d'entrée) jusqu'à tous points situés dans la province de Québec pour le transport de produits de la ferme non transformés (pommes de terre, navets, etc.) entrant en transit au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse en provenance de l'Ile-du-Prince-Edouard, pour le grand public.
Classe 2:
Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - véhicules isothermes - contrat -
Service 2:
Depuis Montréal, Rougemont, Sherrington jusqu'à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée) pour le transport de fruits et légumes frais destinés à Summerside (I.-P.-E.), pour le compte de Gauvin Produce Co. (1973) Ltd.
Classe 3:
Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - véhicules isothermes - contrat -

Service 3:
Depuis le port de Montréal jusqu'à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée) pour le transport de canevas destiné à Moncton (Nouveau-Brunswick) pour le compte de P.E.I. Bags Co. Ltd.

New request:
The applicant wishes to be authorized to give the following services:
Class 1:
Restricted trucking - long distance - restricted route - temperature controlled units -
Service 1:
From New Brunswick–Québec border (all ports of entry) to all points in the Province of Québec for the transportation of unprocessed farm produce (potatoes, turnips, etc.) coming in transit in New Brunswick and Nova Scotia, from Prince Edward Island for the public in general.
Class 2:
Restricted trucking - long distance - restricted route - temperature controlled units - contract -
Service 2:
From Montreal, Rougemont, Sherrington to Québec–New Brunswick border (all ports of entry) for the transportation of fresh fruits and vegetables to Summerside P.E.I. for the account of Gauvin Produce Co. (1973) Ltd.
Class 3:
Restricted trucking - long distance - restricted route - temperature controlled units - contract -
Service 3:
From Montreal harbour to Québec–New Brunswick border (all ports of entry) for the transportation of burlaps to Moncton, New Brunswick for the account of P.E.I. Bags Co. Ltd.

Rôle M-13580
20978-V-D-4
FREEPORT TRANSPORT INC.
1200, Butler Road, Freeport
Pennsylvania 16229, U.S.A.
Au Québec:
P.O. Box 124, Ste-Anne-de-Bellevue
Montréal (Qué.)
Partie requérante

Nouvelles clauses:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'ajouter les services suivants à son permis:
1. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
1. Depuis la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée) à destination de St-Jean (Québec); pour le transport de carton dur, carton pâte, panneaux muraux et papier-support absorbant provenant de points situés aux Etats-Unis, entrant en Ontario via la frontière internationale, soit la frontière Ontario–Etats-Unis, à la rivière Niagara et au fleuve Saint-Laurent, pour traverser cette province en transit.
2. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
2. Depuis la frontière Québec–Etats-Unis (tous points d'entrée) à la frontière entre l'Etat de New York et la province de Québec jusqu'à St-Jean (Québec) pour le transport de carton dur, carton pâte, panneaux muraux et papier-support absorbant provenant de points situés aux Etats-Unis.
3. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
3. Depuis St-Jean (Québec), jusqu'à la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée) pour le transport de panneaux modulaires laminés et de feuilles en plastique laminé, cette marchandise étant destinée à des points situés en Ontario, et retour avec la marchandise refusée ou avariée.
4. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
4. Depuis St-Jean (Québec) jusqu'à la frontière Québec–Etats-Unis (tous points d'entrée) pour le transport de panneaux modulaires laminés et de feuilles en plastique laminé, cette marchandise étant destinée à des points situés aux Etats-Unis, et retour avec la marchandise refusée ou avariée.

New clauses:
The applicant asks to be authorized by the Québec Transport Commission to add the following services to its permit:
1. Restricted trucking - long distance - restricted route -
1. From the Québec–Ontario border (all ports of entry) destination St-Jean, Québec; for the transportation of fiberboard, pulpboard, wallboard and absorbent base paper, said merchandise originating from points in the United States and being transported in transit through the Province of Ontario via the International Boundary Line on the Ontario–United States border at the Niagara and St. Lawrence Rivers.
2. Restricted trucking - long distance - restricted route -
2. From the Québec–United States border (all ports of entry of the State of New York and the Province of Québec border) to St-Jean, Québec for the transportation of fiberboard, pulpboard, wallboard, and absorbent base paper originating from points in the United States.

3. Restricted trucking - long distance - restricted route -

3. From St-Jean, Québec, to the Québec-Ontario border (all ports of entry) for the transportation of laminated modular panels and laminated plastic sheets, such merchandise destined to points in Ontario and return with refused and/or damaged goods.

4. Restricted trucking - long distance - restricted route -

4. From St-Jean, Québec, to the Québec-United States border (all ports of entry) for the transportation of laminated modular panels and laminated plastic sheets, such merchandise destined to points in United States and return with refused and/or damaged goods.

Rôle M-13583
24740-V-D-1
HALIOUA, SAM
5970, 27e Avenue
Rosemont, Montréal 409 (Qué.)

Nouvelle demande:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de fournir le service suivant:

Transport général - service local -

Montréal et toutes les localités situées dans un rayon de 5 milles des limites de ladite ville.

New application:

The applicant requests from the Québec Transport Commission the authorisation to give following service:

General trucking - local service -

Montreal and all localities situated in a radius of (5) miles from the limits of the said city.

Rôle M-13586
24696-V-D-1
MONTREAL SHUTTLE SERVICE LTD.
LES SERVICES DE NAVETTE DE MONTRÉAL LTÉE.
345, avenue Victoria
Westmount (Qué.)

Nouvelle demande:

La requérante a demandé à la Commission de lui délivrer les permis suivants:

a) Transport restreint - longue distance - rayon -

a) Depuis Montréal jusqu'à toutes les localités situées dans la province de Québec, et retour.

b) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - irrégulier -

b) De Montréal jusqu'à la frontière Québec-Ontario et jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick, et retour (par tous points d'entrée). Destination ou provenance: les localités situées dans les autres provinces du Canada, à l'ouest et à l'est de la province de Québec, suivant autorisation.

c) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - irrégulier -

c) Depuis Montréal jusqu'à la frontière Québec-Etats-Unis, et retour (tous points d'entrée). Destination ou provenance: tous les endroits situés aux Etats-Unis, suivant autorisation.

Dans tous les cas pour le transport de camions et remorques par la méthode dite à dos d'âne ou par déplacement autonome.

Droit additionnel:

La requérante aura le droit d'utiliser des plaques amovibles de la CT, celles-ci devant être apposées sur lesdits véhicules.

New application:

The applicant has applied to the Commission for the issuance of the following permits:

(a) *Restricted trucking - long distance - radius -*

(a) *From Montreal to all localities situated in the Province of Québec and return.*

(b) *Restricted trucking - long distance - restricted route - irregular -*

(b) *From Montreal to the Québec-Ontario border and to the Québec-New Brunswick border and return (via all ports of entry). Destination or origin: points as authorized in other provinces of Canada, west and east of the Province of Québec.*

(c) *Restricted trucking - long distance - restricted route - irregular -*

(c) *From Montreal to the Québec-United States border and return (all ports of entry). Destination or origin: all points as authorized in the United States.*

In all cases for the transportation of trucks and trailers by saddle-mount method or in drive-away system.

Additional right:

The applicant will be entitled to use CT Revolving plates to be affixed on the said vehicles.

Rôle M-13610
30004-D-155-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
555, Dixon Road
Rexdale, Ontario

On demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

On demande, au nom de R. Martel Express Ltd., de Farnham (Québec), d'établir un tarif spécial applicable pour le compte de Moyer Vico Limited, Farnham (Québec).

Marchandise:

Mouvements d'une usine à l'autre de mobilier de classe et d'accessoires connexes, semi-finis.

Entre Farnham (Québec) et Toronto (Ontario), Mississauga (Ontario).

Taux:	*Minimum:*
$ 3.52	10,000 livres
1.92	24,000 livres
1.78	30,000 livres
1.46	40,000 livres
1.39	50,000 livres

a) Les règlements du tarif 10-E s'appliquent.

b) L'expéditeur établit le poids du chargement et fait le compte des articles qui le composent.

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of the decision on this application.

Requests to set up a Special Tariff on behalf of R. Martel Express Ltd., Farnham, Québec for the account of Moyer Vico Limited, Farnham, Québec.

Commodity:

Inter-plant movements of semi-finished school furniture and accessories.

Between Farnham, Qué. and Toronto, Ont., Mississauga, Ont.

Rates:	Minimum:
$ 3.52	*10,000 lbs.*
1.92	*24,000 lbs.*
1.78	*30,000 lbs.*
1.46	*40,000 lbs.*
1.39	*50,000 lbs.*

(a) *Rules and Regulations of Tariff 10-E to apply.*

(b) *Traffic to move as "Shipper's Load and Count".*

Rôle M-13611
30004-D-153-TF

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.

555, Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

On demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

On demande d'établir un tarif spécial applicable par Direct Winters Transport Ltd., Direct Motors Express (Québec) Ltd., Eastern Asbestos Inter-Provincial Ltd., Finch & Sons Transport Co. Ltd., Husband Transport Ltd., Kingsway Transports Ltd., Maislin Transport Ltd., Motorways (Ontario) Ltd., Reliable Transport Ltd. et Smith Transport Co. Ltd., au transport des marchandises suivantes: produits en conserve, en boîtes ou en bocaux, et aliments, à savoir: pâtes alimentaires; mélanges à cuisson, sèches, contenant moins de 25 pour cent d'ingrédients autres que les céréales; préparations à cuisson sèches, contenant plus de 40 pour cent d'ingrédients autres que les céréales; biscuits, craquelins, matzos, bretzels et pain grillé, NOIBN (non autrement désigné par leur nom); céréales, en flocons ou gonflées; fromage, fromage à tartiner; confiseries: farine ou grain, NOIBN (non autrement désignés par leur nom); farine commestible; aliments divers, soufflés, faits à partir de céréales ou de produits des céréales, croustilles ou torsades; miel; mélanges à glaçage et surglaçage, sec; confitures, gelées; jus; macaroni, nouilles, spaghetti, vermicelle et mélanges à pizza, secs, non cuits, avec ou sans autres ingrédients; margarine; beurre d'arachide; saindoux; mélanges à mayonnaise; mélanges à tartiner; sauces; poudre de petit lait.

Note: Sous la réserve des règles du tarif 10-E.

Note: Le volume annuel doit excéder 20,000,000 livres par expéditeur.

Entre: Montréal (Québec) et: Toronto (Ontario).

Taux:	*Minimum:*
131¢	30,000 livres
105¢	40,000 livres
99¢	80,000 livres

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Requests to set up a special tariff on behalf of Direct Winters Transport Ltd., Direct Motors Express (Québec) Ltd., Eastern Asbestos Inter-Provincial Ltd., Finch & Sons Transport Ltd., Husband Transport Ltd., Kingsway Transports Ltd., Maislin Transport Ltd., Motorways (Ontario) Ltd., Reliable Transport Ltd. and Smith Transport Co. Ltd. on: canned goods, in cans or jars and foodstuffs Viz: Alimentary pastes. Baking preparations, dry, containing less than 25% ingredients other than grain products. Baking preparations, dry containing over 25% but less than 40% ingredients other than grain products. Baking preparations, dry, containing over 40% ingredients other than grain products. Biscuits, crackers, matzos, pretzels or toast, NOIBN. Cereals, flaked, or puffed. Cheese. Cheese spreads. Confectionery. Flour or frain, NOIBN. Flour, edible. Forms, puffed or chips or twists, made of grain or grain products. Honey. Icing or frosting preparations, dry. Jams. Jellies. Juices. Macaroni, noodles, spaghetti, vermicelli, or pizza pie mix, dry, not cooked, with or without other ingredients. Margarine. Peanut Butter. Shortening. Salad Dressing Mix. Sandwich spreads. Table sauces. Whey powder.

Note: Subject to all rules or Tariff 10-E.
Note: Subject to a yearly volume in excess of 20,000,000 lbs. per shipper.
Between: Montreal (Qué.) and: Toronto (Ont.).

Rate:	Minimum:
131¢	*30,000 lbs.*
105¢	*40,000 lbs.*
99¢	*80,000 lbs.*

Rôle M-13613
40003-D-136-TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
on behalf of Frederick Transport Limited
R.R. No. 6 Chatham, Ontario
4180 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)

Frederick Transport Limited, Chatham (Ontario) demande que des adjonctions soient apportées au tarif no M-55, tel qu'il est détaillé dans la requête.

Frederick Transport Limited, Chatham, Ontario applies for additions, as detailed in the application to tariff No. M-55.

Rôle M-13614
30004-D-150-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
555, Dixon Road
Rexdale, Ontario
Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

On demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

On demande, au nom de Dial Transport Limited, d'établir un tarif spécial applicable pour le compte de Daily Freight Forwarders Ltd.

Marchandise:

Marchandises générales, entre Montréal et Toronto.

Prix par chargement permis par remorques à essieux en tandem: $400.

Prix par chargement lorsqu'à plus de 50 pour cent des expéditions dans une direction ou dans l'autre correspondent des expéditions en direction opposée: $350.

1. Les taux augmenteront du même pourcentage que les tarifs du C.T.T.B., et à la même date.
2. L'expéditeur effectue les opérations suivantes: chargement, compte, scellement, descellement, déchargement, compte.
3. Le transporteur est assuré pour un montant de $1,000,000 contre les pertes et avaries, non attribuables à l'expéditeur, survenant pendant que le chargement est sous sa garde.
4. Les amendes résultant d'infractions sont payables par la partie responsable.

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of the decision on this application.

Requests to set up a Special Tariff on behalf of Dial Transport Limited for the account of Daily Freight Forwarders Ltd.

Commodity:

General merchandise, between Montreal and Toronto.

$400 per legal load per tandem trailer.

$350 per load if more than 50% of loads are matched either way.

1. Rates to increase same date by same percentage as applicable C.T.T.B. Tariffs.
2. Shipper load, count, seal, unseal, unload and count.
3. Carrier insurance coverage of $1,000,000 for losses and damages while in custody of carrier and not caused by shipper.
4. Penalties for any infractions chargeable to responsible party.

Rôle M-13624
14053-V-ME-1
J.G.O. TRANSPORT INC.
4364, rue St-Denis
Montréal (Qué.)

Droit additionnel:

Conformément aux dispositions des articles 23.4 et 23.7 du Règlement 23 de la Loi des transports (1972, ch. 55), la requérante, détentrice du permis 14053-V, demande d'ajouter à son permis de transport, le permis expérimental suivant:

Transport général – longue distance – route –

De Montréal à la zone aéroportuaire de Mirabel et retour.

Rôle M-13625
15882-V-ME-1
BRUNET TRANSPORT LTÉE
5810, rue d'Iberville
Montréal (Qué.)
H2G 2B7

Droit additionnel:

Conformément aux dispositions des articles 23.4 et 23.7 du Règlement 23 de la Loi des transports (1972, ch. 55), la requérante, détentrice du permis 15882-V, demande d'ajouter à son permis le service expérimental suivant:

Transport général – longue distance – route –

De Montréal à la zone aéroportuaire de Mirabel et retour.

Rôle M-13637
30004-D-151-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
555, Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.
Tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098
Section 1:
Annuler au numéro 1455, marchandise générale - frais minimums par expédition.
Cuivre, à savoir: tuyautage,
De: Montréal

A:	*500*	*10,000*
Calgary	721	707
Edmonton	721	707
Regina	722	697
Saskatoon	701	688
Winnipeg	579	566

Ajuster:

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Peinture et produits de la peinture.	Montréal	Vancouver	650	500
			625	10,000
			573	20,000
			565	30,000
			552	40,000

Ajouter:

			500	*10M*	*20M*
Panneaux ou feuilles, à savoir: panneaux en fibre de verre.	Montréal	Calgary	748	735	662
		Edmonton	748	735	662
		Régina	656	642	569
		Saskatoon	692	677	607
		Vancouver	777	747	670
		Winnipeg	555	542	465

Ajouter au numéro 2520:

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Tours, en fer ou en acier, non assemblées.	Montréal	Edmonton	477	40,000

Section 2:

Appareils ménagers, à savoir: foyers amovibles et pièces s'y rattachant; poêles à gaz et accessoires s'y rattachant. Note: L'expéditeur effectue le chargement des remorques; le destinataire en effectue le déchargement.	Vancouver	Montréal	410	25,000 par remorque de 26 pieds
Ajouter:				
Aliments pour les bestiaux et les volailles, à savoir: résidus d'abattage séchés sur place.	Calgary	Montréal	234	50,000
Ajouter:				
Volailles, surgelées, à savoir: morceaux de poulet.	Vancouver	Montréal	499	38,000
			481	45,000
Ajouter au numéro 3120:				
Résidus d'abattage, queues.	Calgary Edmonton Lethbridge	Gentilly (Qué.)	480	45,000 par chargement complet
Ajouter au numéro 3190:				
Nourriture, à savoir: fromage, en boîtes et en cartons.	Witaskiwin (Alb.)	Montréal	364	40,000
		Ville de Québec	423	40,000
Ajouter:				
Fer et acier, à savoir: chaînes de convoyeurs pour les scieries.	Surrey, (C.-B.)	Montréal	810	1,000
			805	2,000
			777	5,000
			704	10,000
			583	20,000
			444	30,000
			414	40,000

Ajouter au numéro 4320:

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Pièces de véhicules, à savoir: chenilles, à l'exception des pièces de carrosserie.	Calgary	Montréal	715	500
			693	5,000
			585	10,000

Tarif de fret de tous genres et de classe no 1030-B, C.T.Q. no 4097

Règles concernant l'évaluation et les frais s'y rattachant - Ajouter -

La règle se lira comme suit:

«Evaluation:

Les tarifs et les frais mentionnés à la section 3 sont établis en fonction d'une responsabilité dont le montant ne dépasse pas $1.50 la livre par article, à moins que la valeur déclarée par l'expéditeur ne soit supérieure à ce montant. Lorsqu'il est indiqué sur la feuille d'expédition que l'expéditeur demande au transporteur d'accepter une responsabilité jusqu'à concurrence de la valeur déclarée, des frais d'évaluation excédentaire sont imposés, à raison de 35c sur chaque tranche de $100 (ou sur toute fraction de ce montant) de la valeur déclarée, en sus de $1.50 la livre.»

Tarif spécial no 536, C.T.Q. no 4075

Numéro 18.	*De*	*A*
Aliments, à savoir: lard, margarine, saindoux.	Winnipeg	Hull (Qué.)

Ajouter Reimer Express Liens Ltd. comme transporteur participant.

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Commodity Tariff No. 1005-E, Q.T.C. No. 4098

Section 1:

Cancel item 1455, general merchandise minimum per shipment charges.

Copper viz: tubing.

From: Montreal

To:

	500	10,000
Calgary	*721*	*707*
Edmonton	*721*	*707*
Regina	*722*	*697*
Saskatoon	*701*	*688*
Winnipeg	*579*	*566*

Adjust:

	From	To	Rate		Minimum
Paint and paint products.	*Montreal*	*Vancouver*	*650*		*500*
			625		*10,000*
			573		*20,000*
			565		*30,000*
			552		*40,000*
Add:					
			500	10M	20M
Panels or sheets, viz: fiberglass, panels.	*Montreal*	*Calgary*	*748*	*735*	*662*
		Edmonton	*748*	*735*	*662*
		Regina	*656*	*642*	*569*
		Saskatoon	*692*	*677*	*607*
		Vancouver	*777*	*747*	*670*
		Winnipeg	*555*	*542*	*465*
Add to item 2520:					
	From	To	Rate		Minimum
Towers, iron or steel k. d.	*Montreal*	*Edmonton*	*477*		*40,000*
Section 2:					
Appliances or equipment household, viz: fireplaces, fireplace parts; gas stoves and related accessories.	*Vancouver*	*Montreal*	*410*		*25,000 per 26-ft. trailer*
Note: subject to shipper loading and consignee unloading trailers.					
Add:					
Feed, animal or poultry, viz: tankage (packing house-dried).	*Calgary*	*Montreal*	*234*		*50,000*
Add:					
Poultry, frozen, viz: chicken parts.	*Vancouver*	*Montreal*	*499*		*38,000*
			481		*45,000*
Add to item 3120:					
Tailings.	*Calgary*	*Gentilly (Qué.)*	*480*		*45,000*
	Edmonton				*per TL*
	Lethbridge				
Add to item 3190:					
Foodstuffs, viz: cheese, in boxes and cartons.	*Wetaskiwin (Alta.)*	*Montreal*	*364*		*40,000*
		Québec city	*423*		*40,000*

Add:

Iron or steel, viz: sawmill conveyor chain.	*Surrey (B.C.)*	*Montreal*	*810*	*1,000*
			805	*2,000*
			777	*5,000*
			704	*10,000*
			583	*20,000*
			444	*30,000*
			414	*40,000*

Add to item 4320:

	From	To	Rate	Minimum
Vehicles parts, viz: tracked, excluding body parts.	*Calgary*	*Montreal*	*715*	*500*
			693	*5,000*
			585	*10,000*

Fak and class Tariff No. 1030-B, Q.T.C. No. 4097

Valuation charge rule - add -

Rule will read:

"Valuation:

The rates and charges in section 3 are based on a liability not exceeding $1.50 per pound per article, unless a higher value is declared by the shipper. When the bill of lading indicates that the shipper requires the carrier to accept liabilities up to a stated declared value, an excess valuation charge of 35¢ per $100 or fraction thereof of the valuation in excess of $1.50 per pound will be assessed."

Special Tariff No. 536, Q.T.C. No. 4075

	From	To
Item 18.		
Foodstuffs, viz: lard, margarine, shortening.	*Winnipeg*	*Hull (Qué.)*

Add Reimer Express Lines Ltd. as a participating carrier.

Rôle M-13658
30004-D-154-TF

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.

555, Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur cette demande.

Tarif de classe no 10-E, C.T.Q. no 1500

Rayer le nom de Grondin, Transport Inc., St-Frédéric-de-Beauce (Québec) à titre de transporteur participant du Québec.

Rayer le nom de Joliette Express Inc., 615, boulevard de l'Industrie, Joliette (Québec) à titre de transporteur participant du Québec.

Tarifs d'espèce 15-L, C.T.Q. no 4096

	De	*A*	*Taux*		*Minimum*
Ajouter un article:					
Aluminium, à savoir: marchandises en rouleaux, sur palettes.	Windsor	Montréal	166		40,000
Ajouter au numéro 3870:					
Produits laitiers et alimentaires, à savoir: lait concentré et lait brassé au chocolat, en poudre.	Ingersoll	Montréal	194		30,000
			179		40,000
Ajouter un article:					
Article en laiton, en bronze et en cuivre, à savoir: barres, tuyaux, tiges, plaques, lisières et tubes.	Montréal	Toronto	99	T	70,000
A noter: le poids permis est de 25 livres le pi. cu.					
Ajouter au numéro 3160:					
Electrodes, à savoir: carbone.	Berthierville	Hamilton	148		45,000
Ajouter un article:					
Tissus à poil: tissus de fibres synthétiques et cotons (d'une densité de 4 à 7 livres le pi. cu.).	Lindsay	Montréal	378		10,000
Ajouter un article:					
Ferro-alliages, à savoir: silice, ferromanganèse, ferro-silicium.	Valleyfield	Hamilton	131		45,000
Machinerie, machines ou pièces.	Montréal	Tiverton	#160		40,000
Numéro 5150 du tarif 15-L.					
Ajouter la note suivante:					
# Note: le poids minimal du chargement permis par remorque à trois essieux est de 60,000 livres.					
Aussi:					
Porter de 10,000 livres à 24,000 livres le poids minimal se rattachant au taux applicable aux conteneurs transportés au retour, de Tiverton à Montréal, soit 177¢.					
Ajouter un article:					
Peinture, teinture et vernis non désignés autrement par leur nom, liquides à bronzer, laques ou bouche-pores, en liquide ou en pâte, en bidons.	Montréal	Cobourg	286		10,000
			215		15,000
			166		20,000
			147		24,000
			140		30,000
			112		40,000

Ajouter un article:					
Pétrole et produits pétroliers en boites, en caisses, en barils, ou en bidons.	Burlington	Ville de Québec	176	T	70,000
Ajouter au numéro 6090:					
Caoutchouc et produits en caoutchouc.	Waterville (Qué.)	Mississauga	161		40,000
Ajouter un article:			*24M*	*30M*	*40M*
Articles en résine synthétique, à savoir: en sacs, en cartons.	Belleville	Montréal	127	110	94

	De	*A*	*Taux*		*Minimum*
Ajouter un article:					
Résine synthétique, composés synthétiques ou poudres à modeler, non désignés autrement par leur nom, à l'exception des liquides, en sacs.	Kitchener	Waterville	186		40,000
Caoutchouc artificiel, caoutchouc naturel, tiré du guayule, ou synthétique (néoprène) à l'état brut.					
Ajouter un article:					
Planches en bois, blanchies.	Cowansville	Elmira	197		40,000
Ajouter un article:			*24M*	*30M*	*40M*
Zinc, à savoir: lingots, sur palette.	Valleyfield	Cobourg	155	145	115
T train de remorques.					
Section: Fer ou acier					
Fer ou acier (non désigné autrement)	Milton	Ville de Québec	140	T	70,000
Ajouter un article:					
Fer ou acier, suivant la liste générale.	Montréal	London	99	T	70,000
Ajouter un article:					
Valves, en fer ou en acier.	Montréal	Sarnia	171		45,000
Section: Papier					
Sacs, papier à imprimerie, papier-serviette, papier d'emballage, carton-bois.	East Angus (Qué.)	Ottawa	270		5,000
			118		30,000
	Windsor, (Qué.)		90		40,000
			82		45,000

Modifier le numéro 7680 afin qu'il se lise comme ci-dessus et annuler le numéro 7800.

Ajouter un article:			*24M*	*30M*	*40M*
Papier, à savoir: papier à imprimerie, carton, papier à emballage, en boites, en rouleaux ou en feuilles.	Ottawa	Candiac	70	58	45
		Montréal			51#
					57%
		Cap-de-la-Madeleine	110	89	70
		Chambly	73	61	48
		Drummondville	110	89	70
		Magog	110	89	70
		Ville de Québec	137	110	85
		Sherbrooke	115	93	75
		St-Eustache	73	61	48
		St-Hyacinthe	86	70	56
		St-Jérôme	73	61	48
		Trois-Rivières	110	89	70

Note: Ces taux s'appliquent aux chargements complets.
\# *Note: (2 livraisons)*
% *Note: (3 livraisons)*
Ajouter un article:
Papier imprimé, à savoir: papier à cigarettes, simililiège, en rouleaux.
De: St-Jérôme (Québec)

A:	*10,000*	*15,000*	*20,000*	*24,000*	*30,000*	*40,000*
Brampton	363	268	211	190	179	143
Guelph	398	289	231	209	191	158
Toronto	344	253	201	180	168	135

Note: Dans le cas de chargements de 24,000 livres et plus réunissant des envois destinés à divers points (i.e. des points de livraison), tel qu'il est indiqué au tableau ci-dessus, le prix du transport sera calculé selon le taux fixé pour un transport jusqu'au point de livraison le plus éloigné du point de départ. Au prix ainsi obtenu sera ajouté un supplément de $35 pour chaque arrêt, sauf le dernier effectué pour fins de livraison.

Produits du papier, numéro 8130 — Annuler les taux suivants:

De: Crabtree (Québec)

A:	*Taux*	*Minimum*
Brockville (Ontario)	347	12,000
Cornwall	282	12,000
Kingston	366	12,000
Ottawa	311	12,000
Pembroke	395	12,000
Smith Falls	336	12,000

Section exportation-importation

De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Ajouter un article:			
Dossier de tapis en toile de jute. (Importation)	Montréal Cornwall	83	30,000

Tarif d'exception no 2284 du B.T.Q.

Modifier le numéro 276:

Cercueils, soit les numéros tarifaires 15330 à 15410 portant la cote 22 au tableau de la classification canadienne des marchandises.

Modifier la cote de cet article, sous la rubrique des chargements incomplets, en l'établissant à 200. (Le règlement 20, relatif aux objets de dimensions exceptionnelles, ne s'applique pas.)

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Class Tariff 10-E, Q.C.F. No. 1500

Remove Grondin Transport Inc., St. Frederic de Beauce, Québec as a Québec concurring carrier.

Remove Joliette Express Inc., 615, boulevard de l'Industrie, Joliette (Qué.) as a Québec concurring carrier.

Commodity tariff 15-L, Q.T.C. No. 4096

	From	To	Rate		Minimum
Add item:					
Aluminum, viz: roll, goods, on skids.	*Windsor*	*Montreal*	*166*		*40,000*
Add to item 3870:					
Dairy and food products, viz: condensed milk and chocolate milk shake, dry.	*Ingersoll*	*Montreal*	*194* *179*		*30,000* *40,000*
Add item:					
Brass, bronze and copper articles, viz: bar, pipe, rod, sheet, strip and tubing. *Note: subject to 25 lbs per cu. ft.*	*Montreal*	*Toronto*	*99*	*T*	*70,000*
Add to item 3160:					
Electrodes, viz: carbon.	*Berthierville*	*Hamilton*	*148*		*45,000*
Add item:					
Pile fabric, synthetic fibre materials and cotton (with a density between 4 - 7 lbs. per cubic foot.	*Lindsay*	*Montreal*	*378*		*10,000*
Add item:					
Ferro alloys, viz: silica manganese, ferro silicon.	*Valleyfield*	*Hamilton*	*131*		*45,000*
Machinery or machines or parts. *Item 5250 or tariff 15-L.* *Add note to this rate:*	*Montreal*	*Tiverton*	*#160*		*40,000*
# Note: truckload minimum weight on tri-axle equipment will be 60,000 lbs.					
Also: *Containers returned rate, Tiverton to Montreal 177¢ on 10,000 lbs., increase minimum weight to 24,000 lbs.*					
Add item:					
Paints, stains and varnishes NOIBN, bronzing liquids, lacquers, shellacs or wood fillers, liquid or paste, in drums.	*Montreal*	*Cobourg*	*286* *215* *166* *147* *140* *112*		*10,000* *15,000* *20,000* *24,000* *30,000* *40,000*
Add item:					
Petroleum & petroleum products in cans, in cases or in barrels or drums.	*Burlington*	*Québec City*	*176*	*T*	*70,000*
Add to item 6090:					
Rubber and rubber goods.	*Waterville (Qué.)*	*Mississauga*	*161*		*40,000*

			24M	30M	40M
Add item:					
Synthetic resin articles, viz: in bags, in cartons.	*Belleville*	*Montreal*	*127*	*110*	*94*

	From	To	Rate	Minimum
Add item:				
Synthetic resins or synthetic compounds or moulding powders, NOIBN, o.t. liquid, in bags.	*Kitchener*	*Waterville*	*186*	*40,000*
Rubber, artificial, guayule, natural, neoprene or synthetic, crude.				
Add item:				
Wood blanks, in the white.	*Cowansville*	*Elmira*	*197*	*40,000*

			24M	30M	40M
Add item:					
Zinc, viz: ingots, on pallets.	*Valleyfield*	*Cobourg*	*155*	*145*	*115*
Iron or steel section					
Iron or steel NOIBN	*Milton*	*Québec City*	*140*	*T*	*70,000*
Add item:					
Iron or steel as per general list	*Montreal*	*London*	*99*	*T*	*70,000*
Add item:					
Valves, iron or steel.	*Montreal*	*Sarnia*	*171*		*45,000*
Paper section					
Bags, printing, towelling, wrapping, woodpulpboard.	*East Angus (Qué.)*	*Ottawa*	*270*		*5,000*
			118		*30,000*
	Windsor (Qué.)		*90*		*40,000*
			82		*45,000*

Change item 7680 to above and cancel item 7800.

			24M	30M	40M
Add item:					
Paper, viz: Printing, paperboard, wrapping, in boxes, rolls or sheets.	*Ottawa*	*Candiac*	*70*	*58*	*45*
		Montreal			*51#*
					57%
		Cap-de-la-Madeleine	*110*	*89*	*70*
		Chambly	*73*	*61*	*48*
		Drummondville	*110*	*89*	*70*
		Magog	*110*	*89*	*70*
		Québec City	*137*	*110*	*85*
		Sherbrooke	*115*	*93*	*75*
		St-Eustache	*73*	*61*	*48*
		St-Hyacinthe	*86*	*70*	*56*
		St-Jérôme	*73*	*61*	*48*
		Trois-Rivières	*110*	*89*	*70*

Note: rates are per TL.
\# Note: (2 deliveries)
% Note: (3 deliveries)

Add item:
Paper, printed, viz: cigarette, paper, simulating cork, in rolls.
From: St. Jérôme (Qué.)

To:	10,000	15,000	20,000	24,000	30,000	40,000
Brampton	*363*	*368*	*211*	*190*	*179*	*143*
Guelph	*398*	*289*	*231*	*209*	*191*	*158*
Toronto	*344*	*253*	*201*	*180*	*168*	*135*

Note: Loads may have multiple destinations as listed above with rate applicable to furthest point on all shipments plus stop-off charges of $35 on all stops in item intermediate to furthest delivery on loads of 24,000 lbs. or greater.

Paper products, Item 8130 - Cancel the following rates:
From: Crabtree (Qué.)

	Rate	Minimum
To: Brockville (Ont.)	*347*	*12,000*
Cornwall	*282*	*12,000*
Kingston	*366*	*12,000*
Ottawa	*311*	*12,000*
Pembroke	*395*	*12,000*
Smiths Falls	*336*	*12,000*

Export-import section

	From	To	Rate	Minimum
Add item:	*Montreal*	*Cornwall*	*83*	*30,000*
Jute Carpet Backing.	*(Import)*			

Exceptions tariff No. 25-E, T.B.Q. No. 2284
Change item 276:
Burial cases (Caskets or coffins) items 15330 to 15410 of Canadian Freight Classification 22.
Modify the L-T-L classification to class 200 (not subject to Bulky Rule 20 of Tariff 10-E).

Rôle M-13661
18141-V-D-1

REUBEN C. DUCK
P.O. Box 398, R.R. No. 6
Ottawa (Ontario)
Requérant-vendeur

TIMRICK TRUCKING LIMITED
1774, Athans Avenue
Ottawa (Ontario)
Au Québec:
200, St-James West
Suite 900, Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur
Proc: Me Adrien R. Paquette

Transfert de permis:
Le requérant-vendeur demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de vendre son entreprise de transport au requérant-acquéreur.

Timrick Trucking Limited
1774, avenue Athans
Ottawa (Ontario)
Au Québec:
200 ouest, rue St-Jacques
Pièce 900, Montréal (Québec)

conformément à l'article 36 de la Loi des transports.

Le permis numéro 18141 se lit comme suit:
Classe:
Transport restreint - longue distance - rayon - irrégulier -
Service:
Pour le transport de briques et tuiles sur des véhicules munis d'un mécanisme spécial de chargement et de déchargement, pour le compte de « Domtar Construction Materials Limited », et contre paiement des frais de transport par celle-ci, depuis les installations de cette compagnie à South Gloucester (Ontario), jusqu'à tous points situés dans la province de Québec, dans un rayon de trois cents milles des points d'entrée suivants: Virginiatown, Pembroke, Ottawa, Hawkesbury et Rivière-Beaudette (aucun chargement n'est permis au retour.

Restriction:
Ce permis doit être utilisé conformément à la partie du permis délivré par l'*Ontario Highway Transport Board*, en date du 12 juillet 1962, autorisant un service entre South Gloucester et la frontière Ontario-Québec.
Les actions du requérant-acquéreur sont réparties comme suit:

Winnifred O'Malley	1 action (ordinaire)
William Tanner	1 action (ordinaire)
Frances Hitchins	1 action (ordinaire)

Transfer of permit:
The applicant-vendor requests from the Québec Transport Commission the authorization to sell his transport system to the applicant-purchaser:

Timrick Trucking Limited
1774 Athans Avenue
Ottawa, (Ontario)
In Québec:
200 St-James West
Suite 900, Montreal (Qué.)

in conformity with article 36 of the Transport Act.
The Permit No. 18141 reads as follows:
Class:
Restricted trucking — long distance — radius — irregular —
Service:
For the carriage of brick and tile on vehicles specially designed with mechanical equipment for loading and unloading, for the account of, and against payment of transportation fees by "Domptar Construction Materials Limited", from its installations at South Gloucester, Ontario, to all points in the Province of Québec, within a radius of three hundred miles from the following ports of entry: Virginiatown, Pembroke, Ottawa, Hawkesbury and Rivière-Beaudette, (no return cargo authorized).
Restriction:
This permit shall be utilized solely in conjunction with that part of permit issued by the "Ontario Highway Transport Board", on July 12th, 1962, authorizing a service from the South Gloucester to the Ontario-Québec border.
The shares of the applicant-purchaser are distributed as follows:

Winnifred O'Malley	*1 share (Common)*
William Tanner	*1 share (Common)*
Frances Hitchins	*1 share (Common)*

Rôle M-13669
14921-V-D-8-TF
ALLTRANS EXPRESS LTD.
2215, St. François Road
Montréal (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'établir le tarif A.E.L.-4, ce qui comporte un transfert de taux de K.E.L.-1 à A.E.L.-4, le tarif reflétant dans son ensemble une augmentation moyenne de 10 pour cent.

The applicant requests from the Québec Transport Commission to fix tariffs A.E.L.-4, which involves the transfer of rates from K.E.L.-1, to A.E.L.-4 the whole tariff reflecting an average increase of 10%.

Rôle M-13674
21031-V-D-5-TF
DAILY FREIGHT FORWARDERS LTD.
475, Bridge St.
P.O. Box 649
Montréal (Qué.)

La requérante demande à la Commission l'autorisation d'augmenter ses taux de 10 pour cent.

The applicant wishes to be authorized by the Commission to increase all its rates of 10%.

Rôle M-13681
30004-D-152-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Québec:
1434, St-Catherine ouest, app. 404
Montréal (Qué.)

Demande l'augmentation des taux et des frais accessoires suivant l'énumération tarifaire ci-dessous, conformément à la procédure prévue au Règlement 2H, soit à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports.

Tarif d'espèce en vrac no 640-A C.T.Q. no 4120

Augmentation aux règles suivantes:

Règlement 10: Boyau supplémentaire (section B)

Lorsqu'un transporteur doit envoyer porter un boyau supplémentaire par camion de service à un point de destination et que le trajet que doit parcourir ce camion n'excède pas quarante (40) milles, aller et retour, un supplément de $40 est imposé. Pour chaque déplacement excédant 20 milles à l'aller, le prix exigé s'établit comme suit: $40 pour les 20 premiers milles à l'aller plus 45¢ le mille pour chaque mille additionnel parcouru. La distance est établie d'après le trajet le plus court entre le terminus du transporteur et son point de destination.

Règlement 80

Annulation ou suspension des commandes:

Lorsqu'une commande de transport est annulée ou suspendue, l'annulation ou la suspension doit se faire avant que l'équipement ne quitte le terminus ou le garage, faute de quoi, des frais sont exigibles au taux de $24 par heure ou par fraction d'heure, sous la réserve de frais minimaux de $51 dans un rayon de 30 milles.

Des frais de 82¢ le mille sont exigibles pour tout trajet excédant un rayon de 30 milles du point d'origine, et retour. Les frais de route doivent être basés sur la distance parcourue depuis le terminus du transporteur jusqu'au retour à ce point.

Les frais courants sont de: $23.50, $47.00 et 76¢.

Règlement 120

Service de livraison: samedis, dimanches et jours de fête:

a) Des frais sont imposés pour le temps consacré au chargement ou au déchargement en sus de «la période de chargement ou de déchargement sans frais» lorsqu'une telle prolongation n'est pas attribuable directement à une panne de l'équipement du transporteur ni à une erreur de la part de son personnel. Le montant à payer s'établit comme suit:

Période de chargement ou de déchargement sans frais	*Prolongation: prix à l'heure*
2 heures	$20

b) Des frais sont imposés pour toute prolongation du stationnement au-delà de la période de chargement ou de déchargement sans frais, lorsque cette prolongation est due à la faute de l'expéditeur ou du destinataire. Le montant à payer est établi à raison de $5 par période de quinze (15) minutes, et, à moins de stipulation contraire, ce montant est facturé à la partie responsable du retard.

Les frais courants sont de $16 et $4 respectivement.

Règlement 160

Taux horaires:

Les expéditions devant être livrées à des points dans un rayon de trente (30) milles du point de chargement sont soumises aux taux suivants:

	Essieux en tandem	*Tri-axial*	*Train*
8 premières heures	$204.00	$226.00	$248.00
Pour chaque heure au-delà de 8 heures	20.60	23.60	28.60
Samedis et jours de fête:			
8 premières heures	266.00	288.00	310.00
Pour chaque heure au-delà de 8 heures	26.15	30.50	33.50
Les frais courants sont les suivants:	188.00	208.00	230.00
	19.10	21.85	26.30
	238.00	258.00	280.00
	24.20	28.25	31.00

Règlement 220

Pompes et compresseurs:

Sauf stipulation contraire, le transporteur doit, à la demande de l'expéditeur ou du destinataire, faite avant l'expédition, fournir une pompe ou un compresseur si un tel dispositif est disponible. Les frais exigibles sont de 4¢ le cent livres. Pour chaque déchargement complet effectué à l'aide de cet équipement, le minimum exigible est de $20. S'il est nécessaire d'utiliser une pompe en acier inoxydable, les frais sont de 6¢ le cent livres. Pour chaque déchargement complet effectué à l'aide de cet équipement, le minimum exigible est de $30.

Les frais courants sont de: $18 et $27.

Règlement 270

Mise en place des remorques:

b) Lorsqu'une remorque est mise en place au point de chargement ou de déchargement, ou lorsqu'un tracteur est envoyé pour déplacer une remorque ou la remettre en place au point de chargement ou de déchargement, les frais imposés sont de $25 par heure ou par fraction d'heure (sous la réserve d'un minimum de $51), dans un rayon de 30 milles. Le temps doit être calculé à compter du moment où la remorque ou le tracteur quitte le terminus du transporteur jusqu'à son retour au terminus. Des frais de 82¢ le mille sont exigés pour le trajet parcouru au-delà d'un rayon de 30 milles du point d'origine, et retour. Les frais de route doivent être basés sur la distance parcourue depuis le terminus du transporteur jusqu'au retour à ce même terminus.

Les frais courants sont de: $23.50, $47 et 82¢.

Règlement 280

Service de nettoyage à la vapeur:

a) Lorsque la vapeur est fournie à l'un des terminus du transporteur, sur le parcours direct vers le point de destination, des frais sont imposés à raison de $20 l'heure.

Les frais courants sont de: $15.

Règlement 290

Arrêt en transit pour fins de chargement ou de déchargement partiels:

a) Lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises se fait en partie à plus d'un point de chargement ou de déchargement, selon le cas, et que les points de chargement sont situés dans les limites légales d'une seule municipalité, et que les points de déchargement sont tous situés dans les limites légales d'une seule municipalité, le taux exigible est celui qui s'applique entre le point d'origine et le point de destination, tel qu'il est prévu ici, sous la réserve du poids minimal applicable ou du poids réel de l'expédition, si ce dernier est plus élevé. En outre, des frais supplémentaires de $25.50 sont exigés pour chaque escale de chargement après la première, ainsi que des frais supplémentaires de $25.50 pour chaque escale de déchargement après la première.

b) Lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises se fait en partie à plus d'un point de chargement ou de déchargement, selon le cas, et que les points de chargement ne sont pas situés dans les limites légales d'une seule municipalité, ou que les points de déchargement ne sont pas tous situés dans les limites légales d'une seule municipalité, le taux applicable est celui (tel qu'il est indiqué à la table des frais de route) fixé pour le parcours effectué à partir du point d'origine jusqu'au point de destination finale, en passant par les points d'arrêt, sous la réserve du poids minimum applicable, ou du poids réel de l'expédition, si ce dernier est plus élevé. Sont exigibles, en outre, des frais supplémentaires de $25.50 pour chaque escale de chargement après la première, et des frais supplémentaires de $25.50 pour chaque escale de déchargement après la première.

Les frais courants sont de: $23.50, $23.50, $23.50 et $23.50.

f) Chaque période, en sus de 90 minutes, consacrée au chargement partiel à un point ou à plusieurs points de chargement additionnels comporte des frais établis à raison de $20 par heure ou par fraction d'heure. De même, chaque période, en sus de 90 minutes, consacrée au déchargement à chaque point de déchargement additionnel comporte des frais établis à raison de $20 par heure ou par fraction d'heure. La période de chargement au premier point de chargement et la période de déchargement au point de destination finale sont régies par les règlements relatifs au stationnement du matériel.

Les frais courants sont de: $16 et $16.

Ajouter également les règlements suivants:

Chauffage et autres précautions techniques en cours de route:

1. Il appartient à l'expéditeur de veiller à ce que le chargement de la marchandise s'effectue à la température appropriée et d'en assurer un écoulement normal et adéquat au point de destination, quelles que soient les conditions ambiantes.

2. A moins qu'il ne reçoive des instructions de la part de l'expéditeur, tel que le prévoit l'article 4 du présent règlement, le transporteur peut prendre pour acquis qu'aucun des produits chargés dans ses véhicules ne requiert de chauffage ou d'autres précautions techniques en cours de route, pourvu que l'expédition ne soit pas retardée indûment.

3. Lorsqu'une expédition est retardée en cours de route, le transporteur doit en aviser l'expéditeur, qui donnera ses instructions, s'il y a lieu, quant au chauffage ou aux autres soins techniques que requiert le produit.

4. Au besoin, l'expéditeur doit lui-même donner au transporteur les instructions nécessaires, écrites sur le connaissement, quant au chauffage et aux autres précautions techniques nécessitées par le produit en cours de route.

5. Le transporteur doit se conformer à ces instructions dans la mesure du possible, et sous réserve de l'article 6 du présent règlement. Toutes les dépenses occasionnées au transporteur par suite de l'exécution de telles instructions seront facturées à la partie responsable des frais de transport. En outre, un montant fixe de $6 sera exigé, à moins que ces frais ne soient déterminés spécifiquement aux articles 9 et 10 du présent règlement.

6. Le transporteur doit s'appliquer avec diligence à exécuter les instructions raisonnables de l'expéditeur. Toutefois, il ne peut être tenu en aucune façon de fournir des services techniques que l'on ne peut normalement attendre de lui, à moins qu'une entente spéciale n'ait été prise à cet égard avant l'expédition.

7. Des frais sont imposés pour tout retard subi par le matériel du transporteur, soit en cours de route, soit au point de destination, et occasionné par la nécessité d'assurer soit le chauffage, soit d'autres précautions techniques requises en raison de la nature de la marchandise transportée. Le montant de ces frais doit être établi selon les dispositions des règlements 130, 210, 270 ou d'autres règlements contenus aux présentes.

8. A moins que la partie nolisant le matériel n'exige expressément que le transporteur fournisse une remorque-citerne isolée, le transporteur fournit, à sa discrétion, une remorque-citerne non isolée (règlement 60).

9. Lorsque suite à une demande expresse, le transporteur fournit une remorque-citerne munie d'un appareil assurant le chauffage du chargement en cours de route, des frais supplémentaires s'élevant à 10 pour cent des frais normalement exigés pour ce service de transport sont imposés, ce à moins de stipulation contraire.

10. Lorsque, au cours du trajet, le transporteur se sert de vapeur pour élever la température de la marchandise, les frais exigés sont établis comme suit:

a) Lorsque la vapeur est appliquée à l'un des terminus du transporteur, sur le parcours direct le plus court de l'expédition: $15 l'heure.

b) Lorsque la vapeur est utilisée à un point situé hors du trajet direct le plus court de l'expédition, le tarif normal de transport ne s'applique pas. Le tarif alors applicable est celui établi conformément au règlement 290 des présentes. Lorsque la vapeur est utilisée à l'un des terminus du transporteur, le prix exigé est de: $15 l'heure. Lorsque la vapeur est utilisée à un endroit autre que l'un des terminus du transporteur, les tarifs conformes à l'article 5 du présent règlement s'appliquent.

Ajouter le règlement suivant:

Terre-Neuve — Taux de palier:

Les expéditions acheminées par voie du traversier reliant North Sydney (Nouvelle-Ecosse) à Port-aux-Basques (Terre-Neuve) sont subordonnées aux dispositions suivantes:

1. Traversée à destination de l'est: un taux horaire s'applique, sous réserve de 75 pour cent du taux indiqué à la clause B du règlement 130 des présentes. Le temps sera censé commencer à courir à compter du moment où l'équipement du transporteur arrivera au point d'embarquement à North Sydney (Nouvelle-Ecosse), mais pas plus de 5 heures avant l'heure fixée pour le départ du traversier. Le temps cessera de courir lorsque le matériel du transporteur aura débarqué à Port-aux-Basques (Terre-Neuve), et qu'il sera prêt à rouler.

2. Traversée à destination de l'ouest: un taux horaire est exigé, sous réserve de 75 pour cent du taux indiqué à la clause B du règlement 130 des présentes. Le temps sera censé commencer à courir au moment de l'arrivée du matériel du transporteur au point d'embarquement à Port-aux-Basques (Terre-Neuve), quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, et il cessera de courir lorsque l'équipement du transporteur aura débarqué à North Sydney (Nouvelle-Ecosse) et sera prêt à rouler.

3. Le règlement 210 des présentes ne s'applique pas au point de chargement ou de livraison situé à Terre-Neuve. Les dispositions de la clause C du règlement 130 s'appliquent, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit; ces dispositions sont modifiées en conséquence par les présentes. Les frais de détention (surestarie) indiqués au règlement 130, clause B, sont modifiés par les présentes et ramenés à 75 pour cent du taux indiqué au présent règlement.

4. Les frais indiqués au présent règlement s'appliquent en plus de tous autres droits et frais légaux.

5. Se reporter au règlement intitulé «Chauffage et autres précautions techniques en cours de route».

6. Les droits de traversée payés par le transporteur seront facturés à la partie responsable du paiement des frais de transport.

Ile-du-Prince-Edouard — Taux de palier:

Les expéditions acheminées par voie de traversier entre Cape Tormentine (Nouveau-Brunswick) et Borden (Ile-du-Prince-Edouard) sont soumises à des frais s'élevant à 10¢ le cent livres, sous la réserve du minimum applicable à l'expédition. Ces frais s'ajoute aux frais applicables au transport entier-parcours.

Section 1, section 2 et section 3:

Augmenter de 10 pour cent les taux se rattachant aux numéros suivants:

Nos 450 — graisse, 460 — encre, 1000, 1010, 1020, 1030, 1040, 1050, 1060, 1070, 1080, 1090, 1100, 1110, 1120, 1130, 1140, 1150, 1160, 1170, 1180, 1190, 1200, 1210, 1220, 1230 et 1500.

Section 1:

Annuler les numéros tarifaires suivants:

Numéro 480 — bichromate de sodium.

Section 1:

Numéro tarifaire 470 — A majorer comme suit:

Produits pétroliers:

I. Frais d'utilisation à court terme d'un tracteur tandem et d'une remorque à essieux en tandem.

Calcul: $2,000 par semaine, ce qui comprend 2,000 milles de roulement par semaine ou 100 heures par semaine, à quoi s'ajoute le montant obtenu selon la méthode A ou B, en prenant le plus élevé:

A) $18.50 l'heure pour chaque heure en sus de 100 heures par semaine;

B) 95¢ le mille pour chaque mille de roulement en sus de 2,000 milles par semaine.

II. Frais d'utilisation à court terme d'un tracteur à essieux en tandem et d'une remorque à espacement tri-axial.

Calcul: $2,300 par semaine, ce qui comprend 2,000 milles de roulement ou 100 heures par semaine, à quoi s'ajoute le montant obtenu selon la méthode A ou B, en prenant le plus élevé:

A) $21 l'heure pour chaque heure en sus de 100 heures par semaine;

B) $1.02 le mille pour chaque mille de roulement en sus de 2,000 milles par semaine.

III. Frais d'utilisation à court terme d'un train de remorques.

Description du train de remorques: 8 essieux.

Calcul: $2,500 par semaine, ce qui comprend 2,000 milles de roulement par semaine ou 100 heures par semaine, à quoi s'ajoute le montant obtenu selon la méthode A ou B, en prenant le plus élevé:

A) $22 l'heure pour chaque heure en sus de 100 heures par semaine;

B) $1.08 le mille pour chaque mille de roulement en sus de 2,000 milles par semaine.

Note 5: A compter de la neuvième semaine consécutive, une diminution de prix de 5 pour cent sera accordée sur les prix à la semaine de $2,000, $2,300 et $2,500. Cette diminution ne s'applique pas aux paragraphes A et B des sous-articles I, II et III.

Note 6: A compter de la quatorzième semaine consécutive, une diminution de prix de 10 pour cent sera accordée sur les prix à la semaine de $2,000, $2,300 et $2,500. Cette diminution ne s'applique pas aux paragraphes A et B des sous-articles I, II et III.

Les taux courants sont les suivants:

I.	$19.50	(A) $17.70	(B) 91¢
II.	$2,250	(A) $19.90	(B) 98¢
III.	$2,450	(A) $20.75	(B) 104¢

Note 5: $1,950 $2,250 $2,450

Note 6: $1,950 $2,250 $2,450

Requests increases in rates and accessorial charges as listed below, in the Tariff named below, under procedures in 2H, section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice.

Bulk Commodity Tariff No. 640-A Q.T.C. No. 4120

Increase the following rules:

Rule 10: Additional hose (section B)

When necessary for carrier to dispatch a service truck with additional hose to a destination not exceeding forty (40) miles per round trip, an additional charge of $40 will be assessed. For any trip in excess of 20 miles one way the charge assessed is as follows: $40 for first 20 miles one way plus 45¢ per mile for each additional mile travelled. Mileage to be calculated over the shortest practical route between carrier's terminal and destination.

Rule 80

Cancellation or suspension of orders:

When an order is placed for transportation and later cancelled, or suspended, suspension or cancellation must be made before the equipment leaves its terminal or garage, otherwise, charges will be assessed at the rate of $24 per hour or fraction thereof, subject to a minimum charge of $51 within a 30-mile radius.

There will be a charge of 82¢ per mile for any distance over a 30-mile radius from point of origin and return. The charges for mileage are to be computed from the carrier's terminal, and return to carrier's terminal.

Present charges are: $23.50, $47.00 and 76¢.

Rule 120

Delivery service: Saturdays, Sundays and/or holidays:

(a) *Any time in addition to "free time" consumed in the course of loading or unloading, not directly traceable to failure of the carrier's own equipment or to some error on the part of the carrier's personnel, will be charge as follows:*

Hours of "free time" allowed	Charges per hour
2 hours	*$20*

(b) *Time consumed by delays caused by shipper or consignee, beyond carrier's control in excess of free time allowed for loading or unloading, will be computed and detention charged on the basis $5 for each fifteen (15) minutes. Unless otherwise specified, charges shall be billed to the party responsible for the delay.*

Present charges are: $16 and $4.

Rule 160

Hourly rates:

Shipments for delivery to points within thirty (30) mile radius of the loading point shall be assessed at the following rates:

	Tandem	Tri-axle	Train
First 8 hours	*$204.00*	*$226.00*	*$248.00*
All hours over 8 hours charge per hour	*20.60*	*23.60*	*28.60*
Saturdays and holidays:			
First 8 hours	*266.00*	*288.00*	*310.00*
All hours over 8 hours charge per hour	*26.15*	*30.50*	*33.50*
Present charges are	*188.00*	*208.00*	*230.00*
	19.10	*21.85*	*26.30*
	238.00	*258.00*	*280.00*
	24.20	*28.25*	*31.00*

Rule 220

Pumping and compressor equipment:

Except as otherwise provided, carrier will, upon request, of consignor or consignee prior to shipment, furnish pumping or compressor equipment, if available. There will be a charge of 4¢ per cwt. For each total unloading by such equipment, minimum $20. If a stainless steel pump is required, the charge will be 6¢ per cwt. For each total unloading by such equipment, minimum $30.

Present charges are: $18 and $27.

Rule 270

Spotting trailers:

(b) *When a trailer is spotted at either the loading or unloading, or when a tractor is dispatched to move a trailer or re-spot same at the loading or unloading site, there will be a charge of $25 per hour or fraction thereof, (subject to a minimum of $51) within a 30-mile radius. The time is to be computed from the time the trailer or tractor leaves the carrier's terminal to the time until it returns to the terminal. There will be a charge of 82¢ per mile for any distance over a 30-mile radius from point of origin and return. The charges for mileage are to be computed from the carrier's terminal and return to the carrier's terminal.*

Present charges are: $23.50, $47 and 82¢.

Rule 280

Steaming service:

(a) *When steam is supplied at one of the carrier's terminals on the direct route to destination, a steaming charge shall be assessed on the basis of $20 per hour.*

Present charge is: $15.

Rule 290

Stopping in transit for partial loading or unloading:

(a) *If the shipment is partially loaded at more than one place of loading and/or partially discharged at more than one place of unloading and if such places of loading are included within the legal limits of a single municipality and if such places of unloading are all located within the legal limits of single municipality, the applicable rate shall be that between the point of origin and the destination as provided herein, subject to the applicable minimum weight, or actual weight when greater, of the entire shipment, and there will be an additional charge of $25.50 for each loading stop after the first loading stop, and an additional charge of $25.50 for each unloading stop after the first unloading stop.*

(b) *If the shipment is partially loaded at more than one place of loading and/or partially discharged at more than one place of unloading and if such places of loading are not included within the legal limits of a single municipality, or if such places of unloading are not all located within the legal limits of a single municipality, the applicable rate will be that provided in the Mileage Rate Table for the mileage from origin to final destination point via stop-off points, subject to the applicable minimum*

weight, or actual weight, when greater of the entire shipment, and there will be an additional charge of $25.50 for each loading stop, after the first loading stop, and an additional charge of $25.50 each unloading stop after the first unloading stop.

Present charges are: $23.50, $23.50, $23.50 and $23.50.

(f) *Any time in addition of 90 minutes consumed in the course of partial loading at such additional loading point or points shall be charged for at the rate of $20 per hour or fraction thereof, any time in addition to 90 minutes consumed in the course of unloading at each additional unloading point or points, shall be charged for at the rate of $20 per hour or fraction thereof. Loading time at original loading point and unloading time at final destination shall be governed by the "Detention of Equipment" Rules.*

Present charges are: $16 and $16.

Also add the following rules:

Heating and other technical care en route:

1. The shipper will be responsible for the loading of product at the correct temperature to ensure a normal and proper flow of same at the point of destination under all ambient conditions.

2. Unless instructions are received from the shipper as provided in item 4 of this rule, the carrier will assume that all products loaded in its vehicles will not require heating and other technical care en route, provided that the shipment is not unduly delayed.

3. When a shipment is delayed en route, the carrier will so notify the shipper who will issue instructions, if necessary, regarding heating and other technical care which, in the opinion of the shipper, the product must receive.

4. When necessary, the shipper will be responsible for issuing instructions to the carrier, written on the Bill of Lading, regarding heating and other technical care which the product must receive en route.

5. The carrier will execute such instructions when possible to do so and under reserve of item 6 of this rule. All expenses incurred by the carrier which result from any action taken pursuant to such instructions will be invoiced to the party responsible for the payment of the freight charges, plus a fixed charge of $6 unless the charges are specifically named in items 9 and 10 of this rule.

6. The carrier will make a diligent effort to execute any shipper's reasonable instructions, but will in no way be liable or held responsible for performing technical services not normally expected from the carrier, unless special arrangements to this effect have been made prior to shipment.

7. Any delay sustained by the carrier's equipment, en route or at the point of destination, for the purpose of heating and giving other technical care to the product, will be charged in accordance with the provisions of Rules 130, 210, 270 or other rules herein.

8. Unless the party ordering the equipment specifically request that the carrier furnish an insulated tank trailer, the carrier will, at his discretion, furnish a non-insulated tank trailer (Rule 60).

9. When, upon specific request, the carrier supplies a tank trailer equipped with an in-transit heating system, there will be a charge of 10% of the normal freight charge for that service, unless otherwise provided.

10. When the carrier applies steam to the tank trailer en route, for the purpose of raising the temperature of the product, there will be a charge as follows:

(a) *When steam is applied at one of the carrier s terminals on the direct short route of the shipment: $15 per hour.*

(b) *When steam is applied at a point not on the direct short route of the shipment, the normal freight rate will not apply; the freight rate applicable will be that in accordance with Rule 290 herein. When steam is applied at one of the carrier's terminals: $15 per hour. When steam is applied at a place other than one of the carrier's terminals, apply charges in accordance with item 5 of this rule.*

Add the following rule:

Newfounland — Arbitrary charges:

Shipments moving via the Ferry crossing between North Sydney, N.S. and Port-aux-Basques, Nfld. will be subject to the following provisions:

1. Eastbound crossing: There will be an hourly charge subject to 75% of the rate shown in Rule 130 clause b herein. Time shall be deemed to run commencing upon the time of arrival of the carrier's equipment at the point of embarkment at North Sydney, N.S., but not prior to 5 hours before the scheduled time of departure of the ship. Time shall cease when the carrier's equipment has disembarked at Port-aux-Basques, Nfld., and is ready to proceed.

2. Westbound crossing: There will be an hourly charge subject to 75% of the rate shown in Rule 130 clause B herein. Time shall be deemed to run commencing upon the time of arrival of the carrier's equipment at the point of embarkment at Port-aux-Basques, Nlfd., regardless of the time of day or night, and shall cease when the carrier's equipment has disembarked at North Sydney, N.S., and is ready to proceed.

3. At the point of loading or delivery located in Newfoundland; Rule 210 herein is not applicable. The provisions of Rule 130 clause C will apply regardless of the time of day or night, and are hereby amended accordingly. The detention (demurrage) charge shown in Rule 130 clause B is hereby amended and reduced to 75% of the rate shown therein.

4. Charges shown in this rule will apply in addition to all other legal rates and charges.

5. Refer to rule on "Heating and other technical care en route".

6. Ferry expenses paid by the carrier shall be re-invoiced to the party responsible for the payment of freight charges.

Prince Edward Island — Arbitrary charge:

Shipments moving via the Ferry crossing between Cape Tormentine, N.B. and Borden, P.E.I. will be subject to a charge of 10¢ cwt. subject to the minimum applicable to that shipment. This charge will be added to the line haul charge applicable.

Section 1, section 2 and section 3:

Increase rates in the following items by 10%:

Item 450 — grease, 460 — ink, 1000, 1010, 1020, 1030, 1040,1050, 1060, 1070, 1080, 1090, 1100, 1110, 1120, 1130, 1140, 1150, 1160, 1170, 1180, 1190, 1200, 1210, 1220, 1230 and 1500.

Section 1:

Cancel the following item:

Item 480 — Sodium Bichromate.

Section 1:

Item 470 — Increase as follows:

Petroleum products:

I. Short term utilization rate for one tandem tractor and one tandem trailer.

Rate: $2,000 per week which includes 2,000 running miles per week, or 100 hours per week; plus whichever is higher of:

(A) $18.50 per hour for all hours in excess of 100 hours per week.

(B) 95¢ per running mile for all miles in excess of 2,000 running miles per week.

II. Short term utilization rate for one tandem tractor and one spread tri-axle trailer.

Rate: $2,300 per week which includes 2,000 running miles per week or 100 hours per week; plus whichever is higher of:

(A) $21 per hour for all hours in excees of 100 hours per week.

(B) $1.02 per running mile for all miles in excess of 2,000 running miles per week.

III. Short term utilization rate for one train.

Description of train: 8 axles.

Rate: $2,500 per week which includes 2,000 running miles per week or 100 hours per week; plus whichever is higher of:

(A) $22 per hour for all hours in excess of 100 hours per week;

(B) $1.08 per running mile for all miles in excess of 2,000 running miles per week.

Note 5: Upon commencement of ninth consecutive week a 5% discount will apply thereafter to the weekly rates of $2,000, $2,300 and $2,500 and does not apply to paragraphs A and B in subsections I, II and III.

Note 6: Upon commencement of the fourteenth consecutive week a 10% discount will apply thereafter to the weekly rates of $2,000, $2,300 and $2,500 and does not apply to paragraphs A and B in subsections I, II and III.

Present rates are:

I. $19.50 (A) $17.70 (B) 91¢
II. $2,250 (A) $19.90 (B) 98¢
III. $2,450 (A) $20.75 (B) 104¢
Note 5: $1,950 $2,250 $2,450
Note 6: $1,950 $2,250 $2,450

Rôle M-13702
40003-D-137-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180 Dundas, St. W.
Toronto (Ontario)

Raoul Martineau Inc. demande l'autorisation d'augmenter ses taux locaux applicables dans un rayon de 50 milles de Sherbrooke (Québec), tel qu'il est détaillé dans la requête, cette majoration devant entrer en vigueur le 1er avril 1976, le tout conformément à l'article 2.58.

Raoul Martineau Inc., applies for increase in local rates within a radius of 50 miles of Sherbrooke, Québec as detailed in the application to be effective April 1, 1976, in accordance with article 2.58.

Rôle M-13703
40003-D-141-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
(on behalf of / de la part de Déménagement G. Roy Inc.)
Sherbrooke (Qué.)
4180 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)

Déménagement G. Roy Inc., demande l'autorisation d'augmenter ses taux locaux applicables dans un rayon de 50 milles de Sherbrooke (Québec), tel qu'il est détaillé dans la requête, cette majoration devant entrer en vigueur le 1er avril 1976, le tout conformément à l'article 2.58.

Déménagement G. Roy Inc., applies for increase in local rates within a radius of 50 miles of Sherbrooke, Québec as detailed in the application, to be effective April 1, 1976, in accordance with article 2.58.

Rôle M-13704
40003-D-140-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
(Les membres intéressés de l'association, selon les listes ci-jointes / Appropriate members as per attached lists of)
4180 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)

Supplément no 9 au tarif no 165-A, MF-I.C.C. no 182, applicable entre le Canada et les Etats-Unis, reflétant les changements détaillés dans la requête.

Supplément no 7 au tarif no 166-C, MF-I.C.C. no 183 applicable entre le Canada et les Etats-Unis, reflétant des changements détaillés dans la requête.

Tarif no 170-B, MF-I.C.C. no 178, applicable entre le Canada et les Etats-Unis (annule le no 161-B), apportant toutes les modifications au tarif no 161-B et reflétant des changements additionnels, tel qu'il est détaillé dans la requête.

Tarif no 171-B, MF-I.C.C. no 180, applicable entre le Canada et les Etats-Unis (annule le no 163-B), apportant toutes les modifications au tarif no 163-B et reflétant des changements additionnels tel qu'il est détaillé dans la requête.

Supplement No. 9 to Canada-United States Tariff No. 165-A, MF-I.C.C. No. 182 reflecting changes as detailed in the application.

Supplement No. 7 to Canada-United States Tariff No. 166-C, MF-I.C.C. No. 183 reflecting changes as detailed in the application.

Canada-United States Tariff No. 170-B (cancels No. 161-B) MF-I.C.C. No. 178, bringing forth all amendments to tariff No. 161-B and reflecting additional changes as detailed in the application.

Canada-United States Tariff No. 171-B (cancels No. 163-B) MF-I.C.C. No. 180, bringing forth all amendments to tariff No. 163-B and reflecting additional changes as detailed in the application.

Rôle M-13705
40003-D-139-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)

Augmenter de 10 cents le 100 livres les frais d'entreposage en transit et de manutention à l'entrepôt applicables aux conteneurs de déménagement, tel qu'il est prévu au tarif no 2 de la United Van Lines (Canada) Ltd., et ce à compter du 1er avril 1976, conformément à l'article 2.58.

Increase Storage in Transit and Warehouse Handling charges on domestic containers as provided in United Van Lines (Canada) Ltd., Tariff No. 2 by 10 cents per cwt., effective April 1, 1976, in accordance with article 2.58.

Rôle M-13706
40003-D-138-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
(Les membres intéressés de l'association, selon les listes ci-jointes / Appropriate members as per attached list of)
4180 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)

Tarif no G-45 (annule no G-44), tel qu'il a été négocié avec le gouvernement fédéral du Canada, reflétant une augmentation moyenne de 10 pour cent portant sur les frais de transport et divers changements touchant les frais de services auxiliaires, le tout tel qu'il est détaillé dans la requête, et devant entrer en vigueur le 1er avril 1976, conformément à l'article 2.58.1.

Tariff No. G-45 (cancels No. G-44) as negotiated with the Federal Government of Canada, reflecting a 10% overall average increase in transportation charges and various changes in ancillary service charges as detailed in the application, effective April 1, 1976, in accordance with article 2.58.1.

Rôle M-13713
13530-V-D-7

G.D. SPARKS LIMITED
700, Brierwood Avenue
Ottawa (Ontario)
Au Québec:
200 ouest, rue St-Jacques
Suite 905,
Montréal (Qué.)

Clause additionnelle:
La requérante demande l'autorisation de fournir le service suivant:
Classe:
Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - contrat - camions citernes -
Service:
Depuis la frontière Ontario-Québec, aux points d'entrée suivants: Hull, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Grenville, Cheminis, Témiscamingue, Notre-Dame-du-Nord, Rapide-Danseur et Portage-du-Fort, jusqu'à toute localité située dans la province de Québec, pour le transport de crème, par véhicules de type citerne, pour le compte de The Borden Co. Ltd., et retour, avec les marchandises refusées.

Additional clause:
The applicant wishes to be authorized to give the following service:
Class:
Restricted trucking - long distance - restricted route - contract - tank trucks -

Service:

From the Ontario–Québec border, at the ports of entry of Hull, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Grenville, Cheminis, Témiscamingue, Notre-Dame-du-Nord, Rapide-Danseur and Portage-du-Fort, to all points in the Province of Québec, for the transportation of cream by tank type equipment, for the account of The Borden Co. Ltd. and return with rejected goods.

Rôle M-13714
10313-V-D-1
A. SCOTTO CARTAGE CO. LTD.
4860, 6e Avenue, Rosemont
Montréal 408 (Qué.)

Clause additionnelle:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter la clause suivante à son permis:

Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - équipement à bascule -

Depuis Montréal et Laprairie jusqu'à la frontière Québec–Ontario, tous points d'entrée, jusqu'à toute localité située en Ontario, et retour, pour le transport de ferraille au moyen d'équipement à bascule ou de véhicules munis de portes de déchargement, pour le grand public.

Condition:

L'autorisation se rattachant à la clause ci-dessus doit être exploitée avec un certificat délivré par l'*Ontario Highway Transport Board.*

Restricted trucking - long distance - restricted route - dump equipment -

From Montreal and Laprairie to the Québec–Ontario border, all ports of entry, to all points of Ontario, and return, for the transportation of scrap-iron in dump equipments or vehicles with barn door for the public in general.

Condition:

The authorization in virtue of the above clause will be operated in conjunction with certificate to be issued by the Ontario Highway Transport Board.

Rôle M–13720
23314–V–D–1
RIPORTELLA, JOSEPH
8610, 25e Avenue, app. 12
Ville St-Michel
Montréal (Qué.)

Droit additionnel:

Le requérant, dont le permis se décrit comme suit:

Transport restreint – longue distance – rayon – contrat –

Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, et retour, avec copies non vendues, pour le compte de La Presse limitée.

demande à la Commission l'autorisation de donner les services suivants:

1. Transport restreint – longue distance – territoire –

1. Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques, et retour, avec copies non vendues (Selon l'Ordonnance 5551).

2. Transport restreint – longue distance – route restreinte –

2. De Montréal à Châteauguay, Léry, Maple Grove, Beauharnois, St-Etienne, St-Louis-de-Gonzague, Ormstown, Franklin Centre. St-Antoine Abbé, St-Chrysostome, Howick, Ste-Martine, St-Urbain, ainsi que les points intermédiaires, pour le transport de journaux et retour avec copies non vendues.

Rôle M–13723
17718–V–D–1
LAVOIE, MAURICE
938, rue Roger
Ville de Laval
(Ste-Dorothée) (Qué.)

Droit additionnel:

Le requérant dont le permis se décrit comme suit:

Transport restreint – territoire –

Montréal et 10 milles, pour le transport de journaux, revues et périodiques et retour avec copies non vendues.

demande à la Commission d'ajouter le service additionnel suivant:

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Montréal à Ste-Thérèse, Ste-Thérèse-Ouest, Blainville, ainsi que les points intermédiaires pour le transport de journaux, et retour, avec copies non vendues.

Rôle M-13732
30004-D-156-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
1434, St-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

On demande que soit majoré de 1.62% le supplément imposé pour l'essence, se rattachant aux tarifs énumérés ci-dessous, conformément à la procédure prévue à l'article 2.58.1 du règlement 2H concernant les règles de pratique de la Commission des transports.

Tarif de marchandises en vrac no 66-G, C.T.Q. 4100
Tarif de marchandises en vrac no 69-B, C.T.Q. 4105
Tarif de marchandises en vrac no 600, C.T.Q. 3235

Requests increase of 1.62% in Fuel Surcharge in the Tariffs named below, under procedures in 2H, section 2.58.1 of Transport Commission Rules of practice.

Bulk Tariff No. 66-G, Q.T.C. 4100
Bulk Tariff No. 69-B, Q.T.C. 4105
Bulk Tariff No. 600, Q.T.C. 3235

Rôle M-13733
30004-D-157-TF

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Québec:
1434, Ste-Catherine, suite 404
Montréal (Qué.)

On demande que ces modifications prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Un tarif spécial, pour Alltrans Express Ltd., comportant des prix minimums par expédition, « se rapportant au transport de marchandises soumises aux taux d'espèces, de Montréal à: Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver, suivant les taux d'espèces du tarif no 1005-E, C.T.Q. no 4098 applicable entre le Québec et l'Ouest du Canada ».

Poids total de l'expédition:
Si de 500 livres, prix applicable:

Jusqu'à 100	101 150	151 200	201 250	251 300	301 350	351 400	401 450	451 500		
Prix par expédition (en centins):										
Jusqu'à	435	1076	1209	1341	1474	1606	1739	1871	2004	2136
436 —	460	1087	1226	1366	1505	1645	1784	1924	2063	2203
461 —	485	1106	1258	1410	1562	1714	1866	2018	2170	2332
486 —	510	1124	1289	1453	1618	1782	1947	2111	2276	2440
511 —	535	1143	1320	1497	1674	1851	2028	2205	2382	2559
536 —	560	1162	1351	1541	1730	1920	2109	2299	2488	2678
561 —	585	1181	1383	1585	1787	1989	2191	2393	2595	2797
586 —	610	1199	1414	1628	1843	2057	2272	2486	2701	2915
611 —	635	1218	1445	1672	1899	2126	2353	2580	2807	3034
636 —	660	1237	1476	1716	1955	2195	2434	2674	2913	3153
661 —	685	1256	1508	1760	2012	2264	2516	2768	3020	3272
686 —	710	1274	1539	1803	2068	2332	2597	2861	3126	3390
711 —	735	1293	1570	1847	2124	2401	2678	2955	3232	3509
736 —	766	1312	1601	1891	2180	2470	2759	3049	3338	3628
767 —	785	1331	1633	1935	2237	2539	2841	3143	3445	3747
786 —	810	1349	1664	1978	2293	2607	2922	3236	3551	3865
811 —	835	1368	1695	2022	2349	2676	3003	3330	3657	3984
836 —	860	1387	1726	2066	2405	2745	3084	3424	3763	4103
861 —	885	1406	1758	2110	2462	2814	3166	3518	3870	4222
886 —	910	1424	1789	2153	2518	2882	3247	3611	3976	4340
911 —	935	1443	1820	2197	2574	2951	3328	3705	4082	4459
936 —	960	1462	1851	2241	2630	3020	3409	3799	4188	4578
961 —	985	1481	1883	2285	2687	3089	3491	3893	4295	4697
986 —	1010	1499	191	2328	2743	3157	3572	3986	4401	4815
1011 —	1035	1518	1945	2372	2799	3226	3653	4080	4507	4934
1036 —	1060	1537	1976	2416	2855	3295	3734	4174	4613	5053
1061 —	1160	1583	2085	2635	3010	3560	4110	4660	5210	5760
1161 —	1260	1658	2235	2835	3260	3860	4460	5060	5660	6260
1261 —	1360	1735	2385	3035	3510	4160	4810	5460	6110	6760
1361 —	1460	1835	2535	3235	3760	4460	5160	5860	6560	7260

Requests these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

A special tariff on behalf of Alltrans Express Ltd. Minimum per shipment Charges "to apply on commodity rated traffic moving from Montreal to Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton and Vancouver, under Québec–Western Canada Commodity Tariff No. 1005-E, Q.T.C. No. 4098 rates.

Total weight of shipment:
When 500 lb., rate is:

Up to 100	101 150	151 200	201 250	251 300	301 350	351 400	401 450	451 500		
Charges in cents per shipment:										
Up to	435	1076	1209	1341	1474	1606	1739	1871	2004	2136
436 —	460	1087	1226	1366	1505	1645	1784	1924	2063	2203
461 —	485	1106	1258	1410	1562	1714	1866	2018	2170	2332
486 —	510	1124	1289	1453	1618	1782	1947	2111	2276	2440
511 —	535	1143	1320	1497	1674	1851	2028	2205	2382	2559
536 —	560	1162	1351	1541	1730	1920	2109	2299	2488	2678
561 —	585	1181	1383	1585	1787	1989	2191	2393	2595	2797
586 —	610	1199	1414	1628	1843	2057	2272	2486	2701	2915
611 —	635	1218	1445	1672	1899	2126	2353	2580	2807	3034
636 —	660	1237	1476	1716	1955	2195	2434	2674	2913	3153

661 — 685	1256	1508	1760	2012	2264	2516	2768	3020	3272
686 — 710	1274	1539	1803	2068	2332	2597	2861	3126	3390
711 — 735	1293	1570	1847	2124	2401	2678	2955	3232	3509
736 — 766	1312	1601	1891	2180	2470	2759	3049	3338	3628
767 — 785	1331	1633	1935	2237	2539	2841	3143	3445	3747
786 — 810	1349	1664	1978	2293	2607	2922	3236	3551	3865
811 — 835	1368	1695	2022	2349	2676	3003	3330	3657	3984
836 — 860	1387	1726	2066	2405	2745	3084	3424	3763	4103
861 — 885	1406	1758	2110	2462	2814	3166	3518	3870	4222
886 — 910	1424	1789	2153	2518	2882	3247	3611	3976	4340
911 — 935	1443	1820	2197	2574	2951	3328	3705	4082	4459
936 — 960	1462	1851	2241	2630	3020	3409	3799	4188	4578
961 — 985	1481	1883	2285	2687	3089	3491	3893	4295	4697
986 — 1010	1499	191	2328	2743	3157	3572	3986	4401	4815
1011 — 1035	1518	1945	2372	2799	3226	3653	4080	4507	4934
1036 — 1060	1537	1976	2416	2855	3295	3734	4174	4613	5053
1061 — 1160	1583	2085	2635	3010	3560	4110	4660	5210	5760
1161 — 1260	1658	2235	2835	3260	3860	4460	5060	5660	6260
1261 — 1360	1735	2385	3035	3510	4160	4810	5460	6110	6760
1361 — 1460	1835	2535	3235	3760	4460	5160	5860	6560	7260

Rôle M-13756
645-V-D-4

H. SMITH TRANSPORT LTÉE/LTD.
10,755, Côte de Liesse Road
Dorval, Pointe-Claire (Qué.)

Droit additionnel:

La requérante qui détient le permis 645-V dont la clause *e* se lit comme suit:

e) Transport général - longue distance - itinéraire - régulier -

e) Montréal, Sherbrooke, Lennoxville, et retour, avec le droit de desservir les points intermédiaires.

Droit additionnel se rattachant aux clauses *c* et *e*:

En fournissant un service conjoint en vertu des clauses *c* et *e* de son permis, entre Sherbrooke et la ville de Québec, la détentrice est autorisée à emprunter, comme itinéraire facultatif et aux fins de déplacement seulement, les routes 5 ou 5 et 22 jusqu'à la jonction des routes 9 et 20 près de Drummondville ou la route 13 depuis Granby jusqu'à la jonction des routes 9 et 20 près de Drummondville (Québec).

Demande le droit suivant:

La requérante demande l'autorisation d'emprunter l'autoroute no 10 comme itinéraire facultatif, lorsqu'elle fournit le service autorisé par la clause *e* de son permis.

Additional right:

The applicant owner of permit 645-V of which clause e *reads as follows:*

(e) General trucking - long distance - route - regular -

(e) Montreal, Sherbrooke, Lennoxville, and return, with right to serve intermediate points.

Additional right to clauses c *and* e:

When giving a joint service in virtue of clauses c *and* e *of its permit, between Sherbrooke and Québec City, the holder is authorized to use, as an alternative and for travelling purposes only, routes 5 or 5 and 22 to the junction of routes 9 and 20 near Drummondville and/or route 13 from Granby to the junction of routes 9 and 20 near Drummondville (Qué.)*

Wishes to obtain the following right:

Additional right to clause e:

Upon giving the service under clause e *of its permit, the applicant wishes to be authorized to utilize Autoroute No. 10 as an alternate route.*

Rôle M-13757
15518-VM-D-2

WILKE MOVERS & CARTAGE LIMITED
226 St-Leger Street
Kitchener (Ontario)
Au Québec:
2020, rue Université, suite 1738
Montréal (Qué.)

Modification aux clauses *b*-1 et *b*-2:

La requérante, qui détient le permis no 15518-VM, dont les clauses *b*-1 et *b*-2 se lisent comme suit:

b-) Pour le transport, depuis les installations du manufacturier jusque chez le consommateur, de meubles, d'appareils et de produits de haute valeur, à l'état neuf, ni emballés ni enveloppés, nécessitant des précautions spéciales:

b-1) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

b-1) Depuis la frontière Québec–Ontario (points d'entrée: Cheminis, Grenville, Hull, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette) jusqu'à toute localité située dans la province de Québec, et retour. Provenance des expéditions: tout point en Ontario.

b-2) Transport restreint - longue distance - en transit -

b-2) Depuis la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée), traversant la province de Québec en transit, via la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée). Destination: les provinces situées à l'est de la province de Québec.

désire que lesdites clauses *b*-1 et *b*-2 de son permis soient modifiées afin qu'elles se lisent dorénavant comme suit:

b-) Pour le transport, depuis les installations du manufacturier jusque chez le consommateur, de meubles, d'appareils, et de produits de haute valeur, à l'état neuf, ni emballés ni enveloppés, nécessitant des précautions spéciales:

b-1) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

b-1) Depuis la frontière Québec–Ontario (points d'entrée: Cheminis, Grenville, Hull, Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette), jusqu'à toute localité située dans la province de Québec, et retour. Provenance des expéditions: tout point situé dans toute province située à l'ouest de la province de Québec.

b-2) Transport restreint - longue distance - en transit -

b-2) Depuis la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée), traversant la province de Québec en transit, via la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée), et retour. Destination: les provinces situées à l'est de la province de Québec. Provenance: tout point situé au Canada, à l'ouest de la province de Québec.

Modification to clauses b-*1 and* b-*2:*

The applicant, clauses b-*1 and* b-*2 of whose permit 15518-VM read as follows:*

(b-) *For the transportation of uncrated and unwrapped new furniture, fixtures, and products of high value requiring special care, from the manufacturer to the consumer:*

(b-1) Restricted trucking - long distance - restricted route -

(b-1) From the Québec–Ontario border (ports of entry: Cheminis, Grenville, Hull, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette), to all localities in the Province of Québec and return. Origin of shipments: all points in Ontario.

(b-2) Restricted trucking - long distance - in transit -

(b-2) From the Québec–Ontario border (all ports of entry) in transit through the Province of Québec, via the Québec–New-Brunswick border (all ports of entry). Destination: provinces situated East of the Province of Québec.

wishes that said clauses b-*1 and* b-*2 of its permit be modified to read henceforth as follows:*

(b-) *For the transportation of uncrated and unwrapped new furniture, fixtures, and products of high value requiring special care, from the manufacturer to the consumer:*

(b-1) Restricted trucking - long distance - restricted route -

(b-1) From the Québec–Ontario border (ports of entry: Cheminis, Grenville, Hull, Pointe-Fortune and Rivière-Beaudette), to all localities in the Province of Québec and return. Origin of shipments: Any points situated in any provinces situated West of Province of Québec.

(b-2) Restricted trucking - long distance - in transit -

(b-2) From the Québec–Ontario border (all ports of entry) in transit through the Province of Québec, via the Québec–New-Brunswick border (all ports of entry) and return. Destination: provinces situated East of the Province of Québec. Origin: Any points in Canada situated West of the Province of Québec.

Rôle M-13767
M-206234-D-1
M-206234 -001
LEBLANC, ROLAND
5552 St-Laurent
Montréal (Qué.)
et
M-200182 -003
LOURO, ARTHUR

Demande de transfert:
Leblanc, Roland, demande à la Commission de transférer à:
Louro, Arthur
3446, Colonial
Montréal (Qué.)
le permis no M-206234 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13768
M-203633-D-9
M-203633 -001
TELLIER, ROGER
4401, Fabre
Montréal (Qué.)
et
M-206941 -001
ACHKAR, NABIL

Demande de transfert:
Tellier, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Achkar, Nabil
73, Prince
St-Constant (Qué.)
le permis no M-203633 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13770
M-505827-D-004
M-505827-D-001
LAJOIE, MAURICE
R.R. no 1
Amos (Qué.)
M-506873-D-001
LAJOIE, JEAN
C.P. 281
Amos (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Lajoie, Jean
C.P. 281
Amos (Qué.)
le permis M-505827-D-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13771
M-504157-D-002
M-504157-D-001
CLOUTIER, JEAN-LOUIS
Fabre
(Témiscamingue) (Qué.)
Requérant-cédant
M-504553-D-003
LAPIERRE, ÉMILIEN
26, rue Notre-Dame
Ville-Marie
(Témiscamingue) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Lapierre, Émilien
26, rue Notre-Dame
Ville-Marie
(Témiscamingue) (Qué.)
le permis ou l'attestation M-504157-D-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13781
1440-DY
2088-DYV-D-2
DESLOCO INC.
840, boulevard Séminaire
St-Jean (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante, Desloco Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à modifier le service de location suivant:
4. Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce ou livraison (camions, tracteurs, remorques-citernes) au public en général.

Rôle M-13782
16068-V-D-1
MALO, RHÉAL
561, 4e Rang
St-Ambroise-de-Kildare
(Joliette) (Qué.)

Transfert complet de permis:
Le requérant-vendeur:
Rhéal Malo
561, 4e Rang
St-Ambroise-de-Kildare
(Joliette), (Qué.)
s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière sur le transfert de son permis 16068-V en faveur de:
La requérante-acquéreur:
Transport Rhéal Malo Inc.
Rhéal Malo Transport Inc.
561, 4e Rang
St-Ambroise-de-Kildare
(Joliette), (Qué.)
Le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.
Distribution des actions de la requérante-acquéreur:

Malo, Rhéal	998 actions ordinaires
Malo, Conrad	1 action ordinaire
Perreault-Malo, Mme Jocelyne	1 action ordinaire

Teneur du permis 16068-V:
a) Transport général – local –
a) St-Ligori et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite municipalité.
b) Transport général – longue distance – rayon –
b) De St-Ligori à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite municipalité en suivant les routes principales, et retour.
c) Transport général – longue distance – route restreinte – irrégulier –
c) De St-Ligori à Montréal, et retour.

Rôle M-13783
16464-V-D-1
DEVIMY TRANSPORT INC.
665, rue De Vimy
St-Laurent 388 (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de modifier son permis no 16464-V qui se lit comme suit:
Transport général – service local –
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.
Pour se lire à l'avenir comme suit:
Transport général – longue distance – rayon –
De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles des limites de ladite ville.

Rôle M-13786
2138-DYV-D-1
LOCATION HALLMAR INC.
3400, Grande-Allée
St-Hubert (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante, compagnie dûment incorporée en vertu des lois de la province de Québec, donne avis qu'elle s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis pour la location à court terme (moins d'une année) de véhicules de livraison et de commerce, à savoir, camions et remorques utilitaires au public en général à 3400, Grande-Allée, St-Hubert, Québec, lequel sera le seul bureau de location au Québec.

Rôle M-13787
978-DYV-D-1
LANE SERVICE COMPANY
200 ouest, rue St-Jacques
Suite 900, Montréal (Qué.)

Modification de permis:
La requérante dont le permis de location à long terme se lit comme suit:
Service:
Location de véhicules de commerce (camions, tracteurs et remorques) pour être utilisés dans la province de Québec, à long terme (un an et plus), exclusivement pour le compte de Cyanamid of Canada Limited.
désire que ledit permis se lise à l'avenir comme suit:

Service:
Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques), à long terme (un an et plus), pour le public en général.

Rôle M-13790
15941-V-D-1-TF
BROD EXPRESS ENRG.
2795, Bachand
St-Hyacinthe (Qué.)

Le requérant s'adresse à la Commission des transport du Québec afin de modifier son tarif no 73 et augmenter ses taux d'environ 30%.

Rôle M-13792
M-203931-D-41
M-203931 -029
LEVINSON TAXIS LTÉE
6260 Deacon Road
Montréal (Qué.)
Requérante-cédante
et
M-206842 -001
KOVARI, PETER
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Levinson Taxis Ltée demande à la Commission de transférer à:
Kovari, Peter
5731, Edgemore
Montréal (Qué.)
le permis no M-203931 -029 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13799
16110-V-D-3-TF
AERO MAYFLOWER TRANSIT CO. INC.
9998 nord, Michigan Rd.
Carmel, Indiana 46032

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de proclamer comme effectif le tarif 170B qui remplace le tarif 161B. Ce qui constituera une augmentation d'environ de 4½%.

Rôle M-13800
M-201031-D-3
M-201031 -002
THERRIEN, ODESSA
7212, Denoue
St-Léonard (Qué.)
et
M-206943 -001
BELLEMARE, RICHARD

Demande de transfert:
Therrien, Odessa, demande à la Commission de transférer à:
Bellemare, Richard
6802, Jean-Tavernier
Montréal (Qué.)
le permis no M-201031 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13808
M-206880-D-1
M-206880 -001
CONLEY, GORDON
Box 127
Morin Heights (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Morin Heights 06 7428 SD comprenant Morin Heights.

Rôle M-13825
M-507038-D-001
WILLIAMS, YVON
643, Principale, St-Amable
(Verchères) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13827
M-507046-D-005
LEFEBVRE, GASTON
Rue Principale
Ste-Justine-de-Newton
(Vaudreuil) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13828
M-507046-D-006
LEFEBVRE, GASTON
Rue Principale
Ste-Justine-de-Newton
(Vaudreuil) (Qué)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13829
M-507046-D-004
LEFEBVRE, GASTON
Rue Principale
Ste-Justine-de-Newton
(Vaudreuil) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13830
M-507031-D-002
EXCAVATION POULIN & FRÈRES LTÉE
R.R. no 1, Ste-Rosalie
(St-Hyacinthe) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13831
M-507027-D-001
BOMBARDIER, GÉRARD
224, rue Principale, St-Edouard
(Napierville) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13832
M-506895-D-001
VITAL, RICHARD
C.P. 212, Lambton
(Frontenac) (Qué.)

Je demande à la Commission des transports du Québec un permis d'entrepreneur pour le transport de gravier dans la région 5.

Rôle M-13833
M-507043-D-001
FECTEAU, ROMÉO
132, rue Dallaire, St-Ludger
(Frontenac) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région no 5.

Rôle M-13834
M-506820-D-002
MOREL, RÉAL
126, rue Notre-Dame, Roxton Falls
(Shefford) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 05.

Rôle M-13835
M-505128-D-001
CONSTRUCTION F.C. INC.
1695, Sherbrooke
Magog (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-505128-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 05.

Rôle M-13836
M-505128-D-002
CONSTRUCTION F.C. INC.
1695, rue Sherbrooke
Magog (Qué.)

La requérante, qui possède une attestation M-505128-D-002, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 05.

Rôle M-13838
M-507000-D-001
COUTURE, WELLIE
R.R. no 4, Amos (Qué.)

Après 25 ans de camionnage, je demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 08. Ce permis servira au transport de gravier et de bois.

Rôle M-13839
M-506938-D-001
BÉTON PRÉMÉLANGÉ FORTIN INC.
FORTIN READY-MIX INC.
145, Route 45 ouest, Amos (Qué.)

La requérante, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 08.

Rôle M-500098-D-003
POIRIER, OMER
Bouchette
(Gatineau) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 07.

Rôle M-13842
M-500098-D-004
POIRIER, OMER
Bouchette (Gatineau) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 07.

Rôle M-13843
M-507035-D-001
CHARLEBOIS, BERNARD
Plaisance
(Papineau) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis et avant le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 07.

Rôle M-13844
M-505241-D-001
ERWIN, ROBERT
R.R. no 1, Luskville
(Gatineau) (Qué.)

Le requérant, qui pnssède une attestation M-505241, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 07.

Rôle M-13845
M-507033-D-001
RECCHIA, FORTUNAT
9335, Charton
Montréal (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-13846
M-500793-D-002
MARTIN, JEAN-GUY
134, Du Crochet
Laval-des-Rapides (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-13847
M-507037-D-001
GERVAIS, ROGER
12108, Lavigne, Montréal (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-13848
M-507032-D-001
NADEAU, GILLES
7960, Drolet, Montréal (Qué.)

Le requérant, propriétaire d'un camion enregistré au Québec avant 1972, demande l'autorisation à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-13849
M-500793-D-003
MARTIN, JEAN-GUY
134, Du Crochet
Laval-des-Rapides (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-13850
M-503732-D-002
RUGGERI, MARIO
4840 A, Des Erables
Pierrefonds (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-13851
M-504063-D-004
PERRAS, ROLLAND
142, Ste-Anne, St-Rémi
(Napierville) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Role M-13852
M-507053-D-001
LAFORTUNE GASTON
2631, Principale, Vaucluse
(L'Assomption) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région no 06, pour le déneigement, transport du gravier et du sable pour utilité personnelle.

Rôle M-13853
M-501237-D-006
BERGEVIN, JEAN-GUY
44, Notre-Dame, St-Chrysostome
(Châteauguay) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec au 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13854
M-507031-D-001
EXCAVATION POULIN & FRERES LTÉE
R.R. no 1, Ste-Rosalie
(St-Hyacinthe) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis mars 1974, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13855
M-507044-D-001
DOLBEC, MARCEL
2125, Lamothe
St-Hyacinthe (Qué.)

Je suis de la région no 06. Je désire obtenir un permis de transport en vrac, de catégorie Artisan. Je transporterai avec mon camion du sable, de la terre et du gravier.

Rôle M-13856
M-507052-D-001
BEAUCHEMIN, GASTON
1135, Westgate
Longueuil (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13857
M-507028-D-001
ASSELIN, MICHEL
1335, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Soulanges) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13858
M-507046-D-002
LEFEBVRE GASTON
Rue Principale
Ste-Justine-de-Newton
(Vaudreuil) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13859
M-507046-D-003
LEFEBVRE, GASTON
Rue Principale
Ste-Justine-de-Newton
(Vaudreuil) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13860
M-507046-D-001
LEFEBVRE, GASTON
Rue Principale
Ste-Justine-de-Newton
(Vaudreuil) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-13863
M-203945-D-1
M-203945 -001
FAFARD, ALAIN
339, Notre-Dame
St-Germain-de-Grantham
(Drummond) (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de St-Germain-de-Grantham 04 4138 P, comprenant St-Germain-de-Grantham.

Rôle M-13864
M-206947-D-1
M-206947 -001
BELISLE, LAURENT
55, Brook
Aylmer (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région d'Aylmer 07 7802 V, comprenant Aylmer.

Rôle M-13865
M-206722-D-1
M-206722 -002
GRAVELLE, FLORIAN
24, boul. Aylmer
Aylmer (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région d'Aylmer 07 7802 V, comprenant Aylmer.

Rôle M-13866
M-202018-D-2
M-202018 -002
RILEY, HOWARD
62, Bancroft
Aylmer (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région d'Aylmer 07 7802 V, comprenant Aylmer.

Rôle M-13867
M-206150-D-1
M-206150 -001
VOSCORIAN, ONNIK
3504, Ignace
Fabreville, Laval (Qué.)
et
M-206950 -001
BOURAS, SIHAM, MME

Demande de transfert:
Voscorian, Onnik, demande à la Commission de transférer à:
Bouras, Siham, Mme
11780, Grenet, app. 26
Montréal (Qué.)
le permis no M-206150 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13868
M-20026-D-1
LA LIGUE DE TAXIS DE CHÂTEAUGUAY INC.
276, rue Birch
Châteauguay (Qué.)

La requérante demande qu'elle soit reconnue par la Commission des transports du Québec comme le seul et unique groupe représentatif des détenteurs de permis de transport par véhicules-taxis dans l'agglomération A-26, Châteauguay.

Rôle M-13869
2131-DYV-D-1
FEDERAL OFF-SHORE SERVICES LIMITED
3800, Tour de la Bourse
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
Le candidat sollicite de la Commission des transports du Québec l'autorisation de rendre le service de location suivant:
1. Location au public en général, terme courte durée, (moins d'un an), d'équipement commercial (grue mobile capacité de 115 tonnes).
Services des renseignements:
Casier postal 216, Station « M », Montréal, Québec.
Hangar 59, Port de Montréal.

Rôle M-13884
M-501302-D-002
M-501302-D-001
FORTIN, HENRI
R.R. no 1
Maniwaki
(Gatineau) (Qué.)
M-506454-D-002
TURCOTTE, FERNAND
32, Angers
Touraine
(Gatineau) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Turcotte, Fernand
32, Angers
Touraine
(Gatineau), (Qué.)
le permis no M-501302-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 7, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-13885
M-501279-D-003
M-501279-D-001
PLANTE, CLAUDE
35, Beaudry
St-Constant
(Laprairie) (Qué.)
Requérant-cédant
M-506721-D-001
GIRARD, HILAIRE
239, Leber
St-Constant
(Laprairie) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant cédant demande à la Commission de transférer à:
Girard, Hilaire
239, Leber
St-Constant
(Laprairie), (Qué.)
le permis no M-501279-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Artisan.

Rôle M-13886
M-506178-D-002
M-506178-D-001
SOULIGNY, RÉAL
97, Dallaire
Rouyn (Qué.)
Requérant-cédant
M-506906-D-001
GODIN, FLORIAN
R.R. no 1
St-Vital
(Abitibi-Ouest) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Godin, Florian
R.R. no 1
St-Vital
(Abitibi-Ouest), (Qué.)
l'attestation ou le permis no M-506178-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Artisan.

Rôle M-13887
M-206946-D-1
M-206946 -001
GAUTHIER, VICTOR PAUL
78, Pearson, app. 300
Aylmer (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région d'Aylmer 07 7802 V, comprenant Aylmer.

Rôle M-13888
M-200644-D-2
M-200644 -001
LAGACÉ, ALPHONSE
6995, Delorimier
Montréal (Qué.)
et
M-201627 -002
RODRIGUES, CARLOS

Demande de transfert:
Lagacé, Alphonse, demande à la Commission de transférer à:
Rodrigues, Carlos
3803, Clark
Montréal (Qué.)
le permis no M-200644 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13889
M-203190-D-2
M-203190 -001
ALBO, RAPHAËL
6320 Victoria Ave., Apt. 20
Montréal (Qué.)
et
M-206842 -002
KOVARI, PETER

Demande de transfert:
Albo, Raphaël, demande à la Commission de transférer à:
Kovari, Peter
5731 Edgmore Ave.
Montréal (Qué.)
le permis no M-203190 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13890
M-206952-D-1
M-206952 -001
ROY, ÉDOUARD
Chemin de la Ferme
Ormstown (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de St-Malachie-d'Ormstown 06 6924 P, comprenant St-Malachie-d'Ormstown.

Rôle M-13893
2129-DYV-D-1
TRUCK & TRAILER SALES & SERVICE REG'D.
8101, boul. Montréal-Toronto
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante désire être autorisée à donner un service de location à court et à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs et remorques) au 8101, boul. Montréal-Toronto à Montréal Ouest.

Rôle M-13894
781-A-D-1
LAROCHE, OLIVA
St-Denis-de-Brompton
(Richmond) (Qué.)
Requérant-cédant
LES AUTOBUS ST-DENIS LTÉE
St-Denis-de-Brompton
(Richmond) (Qué.)
Requérante-acquéreur

Transfert de permis:
Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation d'effectuer le transfert du permis no 781-A – Oliva Laroche en faveur de « Les Autobus St-Denis Ltée, de St-Denis-de-Brompton (Richmond) (Qué.) »
Si le transfert est accordé les actions de la requérante-acquéreur seront réparties comme suit:

Laroche, Oliva St-Denis-de-Brompton (Richmond) (Qué.)	Président	249 actions ordinaires
Laroche, Michel St-Denis-de-Brompton (Richmond) (Qué.)	Vice-Président	1 action ordinaire
Laroche, Fabiola St-Denis-de-Brompton (Richmond) (Qué.)	Secrétaire	1 action ordinaire

Rôle M-13895
1908-A-D-5
JOLIN, MADAME, JEANNINE
7151, rue Champchevrier
Ville d'Anjou, Montréal (Qué.)
Requérante-venderesse
TRANSPORT JEANNINE JOLIN INC.
7151, rue Champchevrier
Ville d'Anjou, Montréal (Qué.)
Requérante-acquéreur

Transfert de permis:
La requérante-venderesse demande à la Commission des transports du Québec le transfert de son permis en faveur de « Transport Jeannine Jolin Inc., » requérante-acquéreur, en vertu de l'article 36 de la Loi des transports.
Le permis de la requérante-venderesse se lit comme suit:
Classe de permis:
Service d'autobus.
Service:
Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans résidant dans Ville d'Anjou et Montréal et fréquentant les écoles maternelles suivantes:
Ecole Michelin
8506, Place Verdelle, Ville d'Anjou (Qué.)
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges
5690, boul Rosemont, Montréal (Qué.)
Ecole Ste-Anne
3505, rue Bagot, Montréal (Qué.)
Ecole Blanche-Neige Enr'g.
6725, boul. Pie IX, Montréal (Qué.)
Jardin Madeleine St-Jacques
6283, rue Miriam, Ville d'Anjou, Montréal (Qué.)
Ecole maternelle Leblanc Ltée.
7324, rue Musset, Ville St-Michel (Qué.)
Commission scolaire de Montréal
Rue Sherbrooke, Montréal (Qué.)
Commission scolaire Le Royer
Rue Notre-Dame, Montréal (Qué.)
Ce service sera donné de septembre 1975 à juin 1976.
Territoire:
Le transport effectué dans Ville d'Anjou et Montréal dont le quadrilatère sera borné par les rues suivantes:
Nord: Boul. Henri-Bourassa
Sud: Rue Notre-Dame
Ouest: Rue St-Denis
Est: Rue George V

Rôle M-13900
M-206348-D-2
M-206348 -001
GIRARD, ADONIAS
R.R. no 3
Lachute (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans l'agglomération A-7, Lachute.

Rôle M-13901
M-206509-D-1
M-206509 -001
PAGÉ, MARCEL
R.R. no 3
Lachute (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans l'agglomération A-7, Lachute.

Rôle M-13902
M-201433-D-2
M-201433 -001
DELADURANTAYE, BERCHMANS
400, 12e Avenue
Iberville (Qué.)
et
M-206929 -001
LEMAIRE, ROLAND

Demande de transfert:
DeLadurantaye, Berchmans, demande à la Commission de transférer à:
Lemaire, Roland
165, de L'Avenue Héroux
Iberville (Qué.)
le permis no M-201433 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-41, St-Jean.

Rôle M-13903
M-202461-D-5
M-202461 -002
LAFLAMME, PAUL
575, 99e Avenue
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
et
M-206935 -001
DUGAS, VICTOR

Demande de transfert:
Laflamme, Paul, demande à la Commission de transférer à:
Dugas, Victor
46 B, Place Le Gardeur
Repentigny (Qué.)
le permis no M-202461 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Repentigny 06 6204 VT, comprenant Repentigny.

Rôle M-13904
M-201372-D-2
M-201372 -001
ALTER, FRANK
4845, Bourret no 36
Montréal (Qué.)
et
M-206951 -001
FARAH, YOUSSEF

Demande de transfert:
Alter, Frank, demande à la Commission de transférer à:
Farah, Youssef
640, boul. Laurentien app. 4
Ville St-Laurent (Qué.)
le permis no M-201372 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13905
M-204264-D-12
M-204264 -012
MARTIN, ADLER
1392, boul. Elizabeth
(Chomedey)
Ville de Laval (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans l'agglomération A-7, Lachute.

Rôle M-13907
M-203655-D-7
M-203655 -001
GIROUX, GILLES
12019, boul. St-Germain
Montréal (Qué.)
et
M-204197 -002
MALTEZOS, PANAGIOTIS

Demande de transfert:
Giroux, Gilles, demande à la Commission de transférer à:
Maltezos, Panagiotis
1365, Ducharme
Montréal (Qué.)
le permis no M-203655 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle M-13908
M-204351-D-2
M-204351 -001
PAPAZAFIRIS, PANAGIOTIS
4530 Bellechasse app. 406
Montréal (Qué.)
et
M-206355 -002
VALARIS, SPIRIDON

Demande de transfert:
Papazafiris, Panagiotis, demande à la Commission de transférer à:
Valaris, Spiridon
7355, L'Acadie app. 610
Montréal (Qué.)
le permis no M-204351 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13909
M-202105-D-3
M-202105 -001
WOLF, JAKUB
4755, Plamondon app. 301
Montréal (Qué.)
et
M-206949 -001
EMMANUEL, JOHN

Demande de transfert:
Wolf, Jakub, demande à la Commission de transférer à:
Emmanuel, John
4850, De Courtrai app. 7
Montréal (Qué.)
le permis no M-202105 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-13910
M-203900-D-4
M-203900 -003
VIDOR, GEORGE
570, Crevier
St-Laurent (Qué.)
et
M-206948 -001
KONSTANTINOS, PANTELAKOS

Demande de transfert:
Vidor, George, demande à la Commission de transférer à:
Konstantinos, Pantelakos
5457, Esplanade
Montréal (Qué.)
le permis no M-203900 -003 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

63299-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement No 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2712-TF	20-01-76	Q-20,025-D-1-TF LA LIGUE DE TAXIS DE CHARLESBOURG-ORSAINVILLE Modification de tarifs	8897	29-11-75	Q-6531	

Décision partielle
La Commission:
1. fait partiellement droit à la requête;
2. accorde partiellement la requête et conformément à l'article 6.44 du Règlement 6, fixe les taux suivants:
Transport par véhicules taxis, agglomération A-25, Charlesbourg-Orsainville
a) $0.80 à la chute du départ *
b) $0.70 par mille parcouru
c) $0.125 par minute d'attente *
Les astériques identifient les item pour lesquels la requête est accordée en partie seulement.
3. réfère en audience publique les parties de la requête marquées d'un astérique qui identifie les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.
4. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

QPT-2713 TF	20-01-76	Q-20,035-D-1-TF LA LIGUE DE TAXIS DE LEVIS-LAUZON Modification de tarifs	8897	29-11-75	Q-6533	

Décision partielle
La Commission:
1. fait partiellement droit à la requête;
2. accorde partiellement la requête et conformément à l'article 6.44 du Règlement 6, fixe les taux suivants:
Transport par véhicules taxis, agglomération A-35, Lévis-Lauzon
a) $0.80 à la chute du départ *
b) $0.70 par mille parcouru
c) $0.125 par minute d'attente *
Les astériques identifient les item pour lesquels la requête est accordée en partie seulement.
3. réfère en audience publique les parties de la requête marquées d'un astérique qui identifie les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.
4. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2714 TF	20-01-76	Q-20,036-D-1-TF LA LIGUE DE TAXIS DE QUEBEC INC. Modification de tarifs	8897	29-11-75	Q-6534	

Décision partielle

1. fait partiellement droit à la requête:
2. accorde partiellement la requête et conformément à l'article 6.44 du Règlement 6, fixe les taux suivants:

Transport par véhicules taxis, agglomération A-36, Québec

a) $0.80 à la chute du départ *
b) $0.70 par mille parcouru
c) $0.125 par minute d'attente *

Les astériques identifient les item pour lesquels la requête est accordée en partie seulement.

3. réfère en audience publique les parties de la requête marquées d'un astérique qui identifie les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.
4. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

QPT-2715 TF	20-01-76	Q-20,038-D-1-TF LA LIGUE DE TAXIS DE STE-FOY-SILLERY INC. Modification de tarifs	8897	29-11-75	Q-6535	

Décision partielle

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête:
2. accorde partiellement la requête et conformément à l'article 6.44 du Règlement 6, fixe les taux suivants:

Transport par véhicules taxis, agglomération A-38, Ste-Foy–Sillery:

a) $0.80 à la chute du départ *
b) $0.70 par mille parcouru
c) $0.125 par minute d'attente *

Les astériques identifient les item pour lesquels la requête est accordée en partie seulement.

3. réfère en audience publique les parties de la requête marquées d'un astérique qui identifie les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.
4. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

QPT-2703	16-01-76	Q-202290-P-1 VAL D'OR RADIO TAXI ENRG. (Maurice Bergeron) Intimé		27-12-75	Q-6769	

La Commission modifie les décisions comme suit:

QPT-1322 remplacer Q-201650-D-2 par Q-202290-D-1
QPT-1323 remplacer Q-201650-D-3 par Q-202290-D-2
QPT-1324 remplacer Q-201650-D-4 par Q-202290-D-3
QPT-1325 remplacer Q-201650-D-5 par Q-202290-D-4
QPT-1326 remplacer Q-201650-D-6 par Q-202290-D-5
QPT-1327 remplacer Q-201650-D-7 par Q-202290-D-6
QPT-1328 remplacer Q-201650-D-8 par Q-202290-D-7

QPT-2704	16-01-76	Q-202273-P-1 JEAN-GUY PAQUIN INC. Intimée		27-12-75	Q-6770	

La Commission revise les décisions suivantes:

QPT-3091 remplacer Q-200350-D-2 par Q-202273-D-1
QPT-2537 remplacer Q-200350-D-3 par Q-202273-D-2
QPT-2564 remplacer Q-200350-D-4 par Q-202273-D-3

QPT-2705	16-01-76	Q-200779-P-1 RAYMOND MARQUIS Intimé		27-12-75	Q-6771	

La Commission révise la décision QPT-1538 en remplaçant le numéro du permis ou du dossier Q-200799 par le numéro Q-200779.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2706	16-01-76	Q-202310-P-1 ROGER CLOUTIER Intimé		27-12-75	Q-6772	

La Commission:
1. modifie dans la décision QPT-0447, le détenteur pour se lire monsieur Roger Cloutier.
2. modifie le numéro Q-201498-D-2 pour Q-202310.

QPT-2707	16-01-76	Q-200631-P-1 PATRICK ROCHETTE Intimé		27-12-75	Q-6773	

La Commission:
1. révoque les décisions QPT-0520 et QPT-0521;
2. annule, à toutes fins que de droit, les permis numéros Q-200631-D-2 et Q-200631-D-3.

QPT-2708	16-01-76	Q-202099-P-1 GUY LECLERC Intimé		27-12-75	Q-6774	

La Commission modifie le paragraphe 4, page 3, de la décision QPT-3252, pour qu'il se lise comme suit:
«4. autorise monsieur Guy Leclerc à donner le service suivant:
Transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-35, Lévis-Lauzon.»

QCS-745	16-01-76	3652-V-P-4 TRANSPORT THEBERGE LIMITEE Intimée	9425	27-12-75	Q-6751	

La Commission révise sa décision QCR-799, en y ajoutant le service suivant:
Transport général - longue distance - route -
De Trois-Pistoles à Québec et Montréal et retour.
Droits additionnels:
1. La détentrice est autorisée à utiliser les routes 132 et 20.
2. La détentrice est autorisée à utiliser les camions climatisés (isothermes).
3. La détentrice est autorisée à faire la livraison de bois préparé dans un rayon de 75 milles de 100 milles de Montréal.

QCS-746	16-01-76	23503-P-2 GERMAIN DESBIENS Intimé-voiturier-remorqueur 6793-V BRAZEAU TRANSPORT INC. Intimée-voiturier-roulier	9040	06-12-75	Q-6627	

La Commission révise la décision QCS-674 et y remplace à la page frontispice le numéro de rôle Q-6793 par le numéro Q-4369.

QCV-5767	20-01-76	Q-502285-P-1 ROBERT BELANGER	9228	13-12-75	Q-6674	

La Commission annule à toutes fins que de droit le permis Q-502285-D-2 détenu par monsieur Robert Bélanger pour effectuer du transport en vrac dans la région no 3, catégorie: Entrepreneur.

QCV-5768	29-01-76	Q-504758-P-1 RENALD PILOTE	9227	13-12-75	Q-6673	

La Commission corrige l'adresse de monsieur Rénald Pilote dans la décision QCV-4951 du 1er novembre 1975 pour qu'elle se lise:

Rénald Pilote, 247, 1ère Rue Nord
St-Nazaire, (Lac-St-Jean) (Qué.)

QCV-5769	20-01-76	Q-501606-P-1 BERTRAND MORIN	7741	11-10-75	Q-6035	

La Commission révoque la décision QCV-425 du 18 juin 1974 et par conséquent, annule à toutes fins que de droit le permis Q-501606-D-1 détenu par monsieur Bertrand Morin pour effectuer du transport en vrac dans la région 2, catégorie: Artisan.

QCV-5770	20-01-76	Q-502154-P-1 ROBERT JEAN	7741	11-10-75	Q-6034	

La Commission corrige le paragraphe 3 du dispositif de la décision QCV-3686 pour qu'il se lise:
3. autorise, en faveur du requérant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, de catégorie «Région» et de catégorie «Entrepreneur», pour la région 9, conformément aux dispositions du Règlement 12.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5771	20-01-76	Q-504253-P-1 LEDOBEL INC.	7741	11-10-75	Q-6033	

La Commission:
1. révoque l'attestation émise en faveur de Ledobel Inc. sous le no Q-504253-D-1;
2. annule, à toutes fins que de droit, le permis Q-504253-D-2 détenu par Ledobel Inc. pour effectuer du transport en vrac, catégorie Entrepreneur, dans la région no 3.

QCV-5772	20-01-76	Q-502755-P-001 CLEMENT CHAGNON	7741	11-10-75	Q-6032	

La Commission révise la décision QCV-4022 pour que le nom du détenteur se lise: Clément Chagnon.

QCV-5773	20-01-76	Q-502576-P-001 NORMAND VILLEMURE	7740	11-10-75	Q-6031	

La Commission révise la décision QCV-3818 pour que le nom du détenteur se lise: Normand Villemure et non Normand Villeneuve.

QCV-5774	20-01-76	Q-501730-P-1 ROLAND CARON Intimé-cédant RINO LEVESQUE Intimé-cessionnaire	7740	11-10-75	Q-6030	

La Commission révise à la page 1 de la décision QCV-2292 le numéro de permis transféré qui doit se lire: Q-501730-D-1.

QL-337	20-01-76	1255-DY et 1026-DYV-P-1 LOCATION RIVIERE LA GRANDE INC.	7508	27-09-75	Q-5921	

La Commission:
annule les restrictions suivantes:
1. Ces permis numéros 1255-DY et 1026-DYV sont émis pour la période du 1er novembre 1974 au 31 octobre 1976 et renouvelables à la demande de la détentrice ou par décision « Proprio Motu » de la Commission.
2. Ces permis sont incessibles et deviendront invalides si le contrôle de la compagnie existant au 31 octobre 1974 est changé.
du dispositif de la décision ML-472 du 25 novembre 1974 et apparaissant au permis de Location Rivière La Grande Inc., Aéroport Lagrande 2, C.P. 400, Matagami, comté d'Abitibi, P.Q. Cette modification sera apportée lors du renouvellement du permis le 1er avril 1976.

AUDIENCES PUBLIQUES

QCR-1372	21-01-76	18275-V-D-1 LAC ST-JEAN DEMENAGEMENT LTEE *LAKE ST-JOHN MOVING LTD.* Modification de permis	2532	22-03-75	Q-3153	Accordée
QCS-744	16-01-76	10794-V-D-3 G. COURCHESNE TRANSPORT INC.	4266	24-05-75	Q-3624	Désistement
QCS-747	16-01-76	M-13963-V-D-14 SPEEDWAY EXPRESS LIMITED Droit additionnel	4675	07-06-75	Q-3904	Accordée telle qu'amendée
QCV-5833	21-01-76	Q-502950-D-4 MICHEL GILBERT Demande de permis		07-06-75	Q-3733	Accordée
QCV-5834	21-01-76	Q-505011-D-1 DORIS SIMARD Demande de permis		30-08-75	Q-4871	Accordée
QCV-5835	21-01-76	Q-504957-D-1 JEAN-CLAUDE TREMBLAY Demande de permis		30-08-75	Q-4891	Accordée
QCV-5836	21-01-76	Q-504906-D-1 GERARD FORTIN Demande de permis		30-08-75	Q-4904	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5837	21-01-76	Q-504790-D-1 LEVIS SAVARD Demande de permis		30-08-75	Q-4902	Accordée
QCV-5838	21-01-76	Q-504595-D-1 ROBERT FORTIN Demande de permis		30-08-75	Q-4899	Accordée
QCV-5839	21-01-76	Q-504497-D-1 BERTRAND SIMARD Demande de permis		30-08-75	Q-4707	Accordée
QCV-5840	21-01-76	Q-504474-D-2 TRANSPORT DUBUC ENRG. Demande de permis		30-08-75	Q-4857	Accordée
QCV-5841 à QCV-5842 incl.	21-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12, sur le camionnage en vrac: Re:				Désistements
QCV-5841	21-01-76	Q-504236-D-2 MARIE-ANNE TREMBLAY		12-07-75	Q-4193	
QCV-5842	21-01-76	Q-505299-D-1 EDMOND-LOUIS POTVIN Requérants.		20-09-75	Q-5704	
QCV-5843 à QCV-5844	21-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du règlement 12 sur le camionnage en vrac Re:				Rejetées
QCV-5843	21-01-76	Q-503024-D-2 LUCIEN GAGNON		20-09-75	Q-5612	
QCV-5844	21-01-76	Q-502987-D-2 JEAN-GUY MALTAIS Requérants		07-06-75	Q-3726	
QCV-5918	22-01-76	Q-503113-D-001 DENIS BELLEY Requérant-cédant Q-504119-D-004 ENTREPRISES LAVISARD INC. Requérante-cessionnaire Transfert d'attestation	4858	14-06-75	Q-3943	Accordée
QCV-5673	16-01-76	Q-503158-D-1 MICHAUD & LARUE INC. Q-504655-D-4 J. ANDRE LARUE INC. Requérants		23-08-75 29-11-75	Q-4607	

La Commission:

1. accueille la demande de la partie requérante;
2. décrète en faveur de J. André Larue Inc. la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, pour la région 3, catégorie Entrepreneur, conformément aux dispositions du Règlement 12.

QCV-5681 à QCV-5762 incl.	19-01-76	Demande de permis de camionnage en vrac dans le cadre du règlement 12 sur le camionnage en vrac, «Région no 2». Re:				Accordées
QCV-5681	19-01-76	Q-500745-D-1 «Artisan» ALAIN GILBERT		20-09-75	Q-5775	
QCV-5682	19-01-76	Q-503666-D-2 «Entrepreneur» PAUL-ARTHUR DESCHESNES		30-08-75	Q-4816	
QCV-5683	19-01-76	Q-502695-D-1 «Entrepreneur» LOUIS-GEORGES TREMBLAY INC.		20-08-75	Q-4674	
QCV-5684	19-01-76	Q-502697-D-2 «Entrepreneur» MARCEL SIMARD		11-10-75	Q-5992	
QCV-5685	19-01-76	Q-502713-D-3 «Entrepreneur» ALBERIC LEVESQUE LTEE		11-10-75	Q-5998	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5686	19-01-76	Q-502852-D-1 «Entrepreneur» MICHEL GAUDREAULT		20-09-75	Q-5682	
QCV-5687	19-01-76	Q-502876-D-1 «Artisan» GHISLAIN MATHIEU		20-09-75	Q-5678	
QCV-5688	19-01-76	Q-502933-D-2 «Entrepreneur» J. J. BRASSARD		20-09-75	Q-5683	
QCV-5689	19-01-76	Q-502999-D-3 «Entrepreneur» GEORGES TREMBLAY		30-08-75	Q-4769	
QCV-5690	19-01-76	Q-502999-D-4 «Entrepreneur» GEORGES TREMBLAY		30-08-75	Q-4805	
QCV-5691	19-01-76	Q-503036-D-1 «Entrepreneur» MARCELIN TREMBLAY		11-10-75	Q-5980	
QCV-5692	19-01-76	Q-503059-D-1 «Artisan» MME GILBERT EDMOUR			Q-4404	
QCV-5693	19-01-76	Q-503085-D-1 «Artisan» REAL GAUTHIER			Q-6496	
QCV-5694	19-01-76	Q-503493-D-1 «Entrepreneur» ARMAND MERETTE		23-08-75	Q-4640	
QCV-5695	19-01-76	Q-503551-D-1 «Entrepreneur» BEN BLACKBURN INC.		15-11-75	Q-6378	
QCV-5696	19-01-76	Q-503551-D-2 «Entrepreneur» BEN BLACKBURN INC.		23-08-75	Q-4658	
QCV-5697	19-01-76	Q-503615-D-2 «Entrepreneur» JEAN-EUDES MALTAIS		30-08-75	Q-4785	
QCV-5698	19-01-76	Q-503615-D-3 «Entrepreneur» JEAN-EUDES MALTAIS		30-08-75	Q-4784	
QCV-5699	19-01-76	Q-503615-D-4 «Entrepreneur» JEAN-EUDES MALTAIS		30-08-75	Q-4768	
QCV-5700	19-01-76	Q-503615-D-5 «Entrepreneur» JEAN-EUDES MALTAIS		30-08-75	Q-4713	
QCV-5701	19-01-76	Q-503667-D-1 «Entrepreneur» JOSEPH ALLAIRE		30-08-75	Q-4818	
QCV-5702	19-01-76	Q-504910-D-1 «Artisan» MARTIAL BLACKBURN			Q-6634	
QCV-5703	19-01-76	Q-503950-D-1 «Entrepreneur» JEAN BERGERON		30-08-75	Q-4731	
QCV-5704	19-01-76	Q-503951-D-1 «Entrepreneur» RENE LEDUC		30-08-75	Q-4794	
QCV-5705	19-01-76	Q-504044-D-1 «Entrepreneur» J. E. GAUDREAULT INC.		30-08-75	Q-4799	
QCV-5706	19-01-76	Q-504117-D-2 «Entrepreneur» LES ENTREPRISES LAVISARD INC.		30-08-75	Q-4797	
QCV-5707	19-01-76	Q-504146-D-1 «Entrepreneur» RAYMOND LAMBERT		04-10-75	Q-5943	
QCV-5708	19-01-76	Q-504241-D-1 «Entrepreneur» ASSOCIATION COOPERATIVE DE NORMANDIN		30-08-75	Q-4762	
QCV-5709	19-01-76	Q-504268-D-1 «Entrepreneur» CLEMENT DUMAIS		01-11-75	Q-6248	
QCV-5710	19-01-76	Q-503914-D-5 «Entrepreneur» TRANSPORT B. H. INC.		30-08-75	Q-4781	
QCV-5711	19-01-76	Q-502714-D-5 «Entrepreneur» VINCENT BOUCHARD		20-09-75	Q-3695	
QCV-5712	19-01-76	Q-503840-D-1 «Entrepreneur» LES ENTREPRISES ST-HONORE INC.		30-08-75	Q-4820	
QCV-5713	19-01-76	Q-503840-D-2 «Entrepreneur» LES ENTREPRISES ST-HONORE INC.		30-08-75	Q-4821	
QCV-5714	19-01-76	Q-503840-D-3 «Entrepreneur» LES ENTREPRISES ST-HONORE INC.		30-08-75	Q-4822	

No	Date	Requérants		G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5715	19-01-76	Q-503970-D-1 LAVAL CIMON	«Entrepreneur»			Q-6502	
QCV-5716	19-01-76	Q-504921-D-1 RAYNALD GAUDREAULT	«Entrepreneur»			Q-6505	
QCV-5717	19-01-76	Q-505148-D-1 MME JEAN-VICTOR BOUCHARD	«Artisan»			Q-6520	
QCV-5718	19-01-76	Q-500293-D-1 PAULIN GIRARD	«Entrepreneur»		30-11-75	Q-2015	
QCV-5719	19-01-76	Q-501061-D-1 MAGELLA SIMARD	«Entrepreneur»		30-11-75	Q-2434	
QCV-5720	19-01-76	Q-501151-D-1 RODRIGUE LEMIEUX	«Artisan»		14-12-75	Q-2584	
QCV-5721	19-01-76	Q-501835-D-2 CONRAD COTE	«Artisan»		11-10-75	Q-6056	
QCV-5722	19-01-76	Q-501964-D-1 LES SERVICES SANITAIRES DU SAGUENAY INC.	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4575	
QCV-5723	19-01-76	Q-502644-D-1 JEAN-GUY BELLEY	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4569	
QCV-5724	19-01-76	Q-502661-D-1 MARC-HENRI BOUCHARD	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4564	
QCV-5725	19-01-76	Q-502698-D-1 FERNAND FORTIN	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4566	
QCV-5726	19-01-76	Q-502855-D-1 BENOIT MARTEL	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4584	
QCV-5727	19-01-76	Q-502905-D-1 BERNARD GIRARD	«Entrepreneur»			Q-4583	
QCV-5728	19-01-76	Q-502923-D-1 BOUCHARD & FILS TRANSPORT ENRG.	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4582	
QCV-5729	19-01-76	Q-502939-D-1 MARCEL VILLENEUVE	«Entrepreneur»		25-10-75	Q-6214	
QCV-5730	19-01-76	Q-502947-D-1 GERARD FORTIN	«Entrepreneur»		20-09-75	Q-5681	
QCV-5731	19-01-76	Q-502971-D-1 JEAN-GUY TURCOTTE	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4585	
QCV-5732	19-01-76	Q-502984-D-1 ALAIN TREMBLAY	«Artisan»		23-08-75	Q-4603	
QCV-5733	19-01-76	Q-503019-D-1 MARCEL LESAGE	«Entrepreneur»		04-10-75	Q-5893	
QCV-5734	19-01-76	Q-503190-D-1 FELIX MAILLOUX	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4580	
QCV-5735	19-01-76	Q-503633-D-1 JACQUES HUOT	«Artisan»		23-08-75	Q-4616	
QCV-5736	19-01-76	Q-503714-D-1 ONIL MIGNEAULT	«Artisan»			Q-5846	
QCV-5737	19-01-76	Q-503724-D-1 YVON BARIL	«Artisan»		20-09-75	Q-5535	
QCV-5738	19-01-76	Q-503768-D-1 JEAN-YVES TREMBLAY	«Artisan»		23-08-75	Q-4615	
QCV-5739	19-01-76	Q-503860-D-1 JEAN-MARIE BERNARD	«Artisan»		23-08-75	Q-4608	
QCV-5740	19-01-76	Q-503908-D-1 EDGAR LALANCETTE	«Entrepreneur»		04-10-75	Q-5903	
QCV-5741	19-01-76	Q-503914-D-1 TRANSPORT B. H. INC.	«Entrepreneur»		30-08-75	Q-4754	
QCV-5742	19-01-76	Q-503914-D-2 TRANSPORT B. H. INC.	«Entrepreneur»		30-08-75	Q-4753	
QCV-5743	19-01-76	Q-503914-D-3 TRANSPORT B. H. INC.	«Entrepreneur»		30-08-75	Q-4752	
QCV-5744	19-01-76	Q-503914-D-6 TRANSPORT B. H. INC.	«Entrepreneur»		30-08-75	Q-4722	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5745	19-01-76	Q-503926-D-1 «Entrepreneur» RAYMOND NOEL		30-08-75	Q-4860	
QCV-5746	19-01-76	Q-503987-D-1 «Entrepreneur» SYLVIO PROVOST		30-08-75	Q-4726	
QCV-5747	19-01-76	Q-503987-D-2 «Entrepreneur» SYLVIO PROVOST		30-08-75	Q-4729	
QCV-5748	19-01-76	Q-503987-D-3 «Entrepreneur» SYLVIO PROVOST		30-08-75	Q-4728	
QCV-5749	19-01-76	Q-504155-D-1 «Entrepreneur» ALFRED MORIN		30-08-75	Q-4716	
QCV-5750	19-01-76	Q-504198-D-7 «Entrepreneur» AUCLAIR & FRERES INC.		30-08-75	Q-4864	
QCV-5751	19-01-76	Q-504198-D-8 «Entrepreneur» AUCLAIR & FRERES INC.		30-08-75	Q-4863	
QCV-5752	19-01-76	Q-504198-D-9 «Entrepreneur» AUCLAIR & FRERES INC.		30-08-75	Q-4862	
QCV-5753	19-01-76	Q-504258-D-1 «Artisan» LUC OUELLET		30-08-75	Q-4743	
QCV-5754	19-01-76	Q-504181-D-1 «Entrepreneur» SYLVIO TREMBLAY		30-08-75	Q-4719	
QCV-5755	19-01-76	Q-504169-D-1 «Entrepreneur» JACQUES TREMBLAY		30-08-75	Q-4867	
QCV-5756	19-01-76	Q-504151-D-4 «Entrepreneur» GABRIEL SAVARD		30-08-75	Q-4951	
QCV-5757	19-01-76	Q-504151-D-3 «Entrepreneur» GABRIEL SAVARD		30-08-75	Q-4950	
QCV-5758	19-01-76	Q-504117-D-1 «Entrepreneur» ENTREPRISES LAVISARD INC.		30-08-75	Q-4859	
QCV-5759	19-01-76	Q-504077-D-1 «Entrepreneur» LAURENT BOUCHARD		30-08-75	Q-4721	
QCV-5760	19-01-76	Q-503927-D-1 «Entrepreneur» MARC-HENRI GAGNE		30-08-75	Q-4736	
QCV-5761	19-01-76	Q-503927-D-2 «Entrepreneur» MARC-HENRI GAGNE		30-08-75	Q-4744	
QCV-5762	19-01-76	Q-504151-D-1 «Entrepreneur» GABRIEL SAVARD Requérants.		04-10-75	Q-5910	
QCV-5776 à QCV-5825 incl.	20-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du règlement 12 sur le camionnage en vrac «Région no 2». Re:				Accordées
QCV-5776	20-01-76	Q-501631-D-1 «Artisan» JEAN-MAURICE MALTAIS		11-10-75	Q-6059	
QCV-5777	20-01-76	Q-501656-D-1 «Artisan» ELZEARD HOUDE		11-10-75	Q-6058	
QCV-5778	20-01-76	Q-502651-D-2 «Entrepreneur» LAURENT GAUTHIER LTEE		23-08-75	Q-4665	
QCV-5779	20-01-76	Q-502651-D-3 «Entrepreneur» LAURENT GAUTHIER LTEE		23-08-75	Q-4666	
QCV-5780	20-01-76	Q-502703-D-1 «Entrepreneur» LORENZO BOUCHARD		23-08-75	Q-4587	
QCV-5781	20-01-76	Q-502734-D-4 «Entrepreneur» GASTON POTVIN LTEE		23-08-75	Q-4629	
QCV-5782	20-01-76	Q-502875-D-2 «Artisan» JEAN-MARIE BOUCHARD		11-10-75	Q-5993	
QCV-5783	20-01-76	Q-502907-D-4 «Entrepreneur» LUCIEN LALANCETTE		23-08-75	Q-4676	

No	Date	Requérants		G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5784	20-01-76	Q-502932-D-1 JULES VIEN	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4668	
QCV-5785	20-01-76	Q-502948-D-1 GUY SIMARD	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4672	
QCV-5786	20-01-76	Q-502957-D-2 FERNARD GAGNE	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4625	
QCV-5787	20-01-76	Q-502999-D-2 GEORGES TREMBLAY	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4671	
QCV-5788	20-01-76	Q-503013-D-3 LES ENTREPRISES P. GIRARD LTEE	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4632	
QCV-5789	20-01-76	Q-503192-D-1 CHRISTIAN POTVIN	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4655	
QCV-5790	20-01-76	Q-503318-D-1 ALMAS LEMIEUX	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4659	
QCV-5791	20-01-76	Q-503538-D-1 MARCEL DALLAIRE	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4660	
QCV-5792	20-01-76	Q-503551-D-3 BEN BLACKBURN INC.	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4657	
QCV-5793	20-01-76	Q-503795-D-1 LES SILICES L. M. LTEE	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4648	
QCV-5794	20-01-76	Q-503856-D-1 MARIO TREMBLAY	«Entrepreneur»		04-10-75	Q-5872	
QCV-5795	20-01-76	Q-502714-D-6 VINCENT BOUCHARD	«Entrepreneur»		07-06-75	Q-3696	
QCV-5796	20-01-76	Q-503607-D-3 JEAN-PAUL TREMBLAY	«Entrepreneur»		07-06-75	Q-3751	
QCV-5797	20-01-76	Q-504471-D-1 RICHARD PAQUET	«Entrepreneur»		07-06-75	Q-3805	
QCV-5798	20-01-76	Q-504570-D-1 PAUL-EMILE BELANGER	«Artisan»		07-06-75	Q-3718	
QCV-5799	20-01-76	Q-504823-D-1 PATRICK SIROIS	«Entrepreneur»		07-06-75	Q-3743	
QCV-5800	20-01-76	Q-502994-D-1 LAVAL GAUDREAULT	«Artisan»		02-11-74	Q-1981	
QCV-5801	20-01-76	Q-502640-D-1 JUDE HUDON	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4570	
QCV-5802	20-01-76	Q-502705-D-1 ROGER ASSELIN	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4567	
QCV-5803	20-01-76	Q-502733-D-1 GHISLAIN BRASSARD	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4578	
QCV-5804	20-01-76	Q-502937-D-2 ROCK DUFOUR	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4606	
QCV-5805	20-01-76	Q-502941-D-1 EUGENE P. LAVOIE	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4624	
QCV-5806	20-01-76	Q-502978-D-1 ALAIN GIRARD	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4595	
QCV-5807	20-01-76	Q-502998-D-1 CLAUDE GUAY	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4586	
QCV-5808	20-01-76	Q-503022-D-1 LAURETTE LAROUCHE	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4602	
QCV-5809	20-01-76	Q-503026-D-1 ANDRE ROSS	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4581	
QCV-5810	20-01-76	Q-503027-D-1 BERNARD GIRARD	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4605	
QCV-5811	20-01-76	Q-503171-D-1 ROLAND FORTIN	«Artisan»		23-08-75	Q-4599	
QCV-5812	20-01-76	Q-503334-D-1 BERTRAND BELLEY	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4600	
QCV-5813	20-01-76	Q-503384-D-2 MICHEL TREMBLAY	«Entrepreneur»		23-08-75	Q-4601	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5814	20-01-76	Q-505352-D-1 «Entrepreneur» ANDRE TREMBLAY		18-10-75	Q-6107	
QCV-5815	20-01-76	Q-503477-D-1 «Entrepreneur» BERNARD DASSYLVA		23-08-75	Q-4593	
QCV-5816	20-01-76	Q-503477-D-2 «Entrepreneur» BERNARD DASSYLVA		23-08-75	Q-4594	
QCV-5817	20-01-76	Q-503479-D-1 «Entrepreneur» JACQUES TREMBLAY & DANIEL PLOURDE		23-08-75	Q-4591	
QCV-5818	20-01-76	Q-503531-D-1 «Entrepreneur» RAYMOND SIMARD		04-10-75	Q-5889	
QCV-5819	20-01-76	Q-503541-D-1 «Entrepreneur» AURELE ASSELIN		23-08-75	Q-4592	
QCV-5820	20-01-76	Q-503607-D-1 «Entrepreneur» JEAN-PAUL TREMBLAY		23-08-75	Q-4597	
QCV-5821	20-01-76	Q-503607-D-2 «Entrepreneur» JEAN-PAUL TREMBLAY		23-08-75	Q-4596	
QCV-5822	20-01-76	Q-503711-D-1 «Entrepreneur» CLERMONT COTE		23-08-75	Q-4614	
QCV-5823	20-01-76	Q-503718-D-1 «Entrepreneur» LEO ALLARD		23-08-75	Q-4617	
QCV-5824	20-01-76	Q-503819-D-1 «Entrepreneur» CLAUDE DUFOUR		23-08-75	Q-4613	
QCV-5825	20-01-76	Q-503384-D-1 «Entrepreneur» MICHEL TREMBLAY		23-08-75	Q-4604	
QCV-5828	21-01-76	Requérants Q-504117-D-3 ENTREPRISES LAVISARD INC.		20-09-75	Q-5611	Accordée
QCV-5829	21-01-76	Demande de permis Q-504474-D-1 TRANSPORT DUBUC ENRG.		30-08-75	Q-4856	Accordée
QCV-5830	21-01-76	Demande de permis Q-504438-D-1 CAROL GAGNE		20-09-75	Q-5638	Accordée
QCV-5831	21-01-76	Demande de permis Q-504358-D-1 LAWRENCE LAROCHE		30-08-75	Q-4875	Accordée
QCV-5832	21-01-76	Demande de permis Q-503690-D-2 RAYMOND HARVEY		20-09-75	Q-5744	Accordée
QCV-5845 à QCV-5856 incl.	22-01-76	Demande de permis Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac, «Région no 2».				Accordées
QCV-5845	22-01-76	Re: Q-504117-D-4 «Entrepreneur» LES ENTREPRISES LAVISARD INC.			Q-6521	
QCV-5846	22-01-76	Q-505301-D-1 «Artisan» PAUL-EMILE BELLEY		20-09-75	Q-5755	
QCV-5847	22-01-76	Q-505249-D-1 «Entrepreneur» EMILE TREMBLAY		20-09-75	Q-5588	
QCV-5848	22-01-76	Q-505266-D-1 «Entrepreneur» GHISLAIN BOIVIN			Q-6503	
QCV-5849	22-01-76	Q-503315-D-3 «Entrepreneur» LUDGER GUAY		07-06-75	Q-3776	
QCV-5850	22-01-76	Q-503011-D-3 «Entrepreneur» PAUL GILBERT		07-06-75	Q-3722	
QCV-5851	22-01-76	Q-501649-D-2 «Entrepreneur» OLIVIER MATTE		30-08-75	Q-4897	
QCV-5852	22-01-76	Q-501649-D-3 «Entrepreneur» OLIVIER MATTE		20-09-75	Q-5584	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5853	22-01-76	Q-504417-D-1 «Entrepreneur» JEAN-GUY SAVARD		20-09-75	Q-5617	
QCV-5354	22-01-76	Q-504943-D-1 «Entrepreneur» SAVARD & FILS ENRG.		30-08-75	Q-4895	
QCV-5855	22-01-76	Q-504627-D-1 «Entrepreneur» LAVAL GAGNON		07-06-75	Q-3803	
QCV-5856	22-01-76	Q-503166-D-3 «Entrepreneur» GEORGES CLAVEAU Requérants		07-06-75	Q-3747	
QCV-5857 à QCV-5878	22-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac.				Rejetées
QCV-5857	22-01-76	Re: Q-502720-D-3 ANTONIO LAROUCHE			Q-6522	
QCV-5858	22-01-76	Q-504241-D-4 ASSOCIATION COOPERATIVE DE NORMANDIN		30-08-75	Q-4798	
QCV-5859	22-01-76	Q-504113-D-2 ANDRE CAOUETTE		23-11-74	Q-2393	
QCV-5860	22-01-76	Q-504223-D-1 POIRIER TRANSPORT ENR.		30-08-75	Q-4745	
QCV-5861	22-01-76	Q-504414-D-3 PAUL CLAUDE		04-10-75	Q-5932	
QCV-5862	22-01-76	Q-504414-D-4 PAUL CLAUDE		04-10-75	Q-5890	
QCV-5863	22-01-76	Q-504517-D-1 CHARLES-EDOUARD TREMBLAY		30-08-75	Q-4866	
QCV-5864	22-01-76	Q-504545-D-1 RAPIDEX TRANSPORT ENR.		20-09-75	Q-5587	
QCV-5865	22-01-76	Q-504545-D-2 RAPIDEX TRANSPORT ENR.		20-09-75	Q-5585	
QCV-5866	22-01-76	Q-504545-D-3 RAPIDEX TRANSPORT ENR.		20-09-75	Q-5586	
QCV-5867	22-01-76	Q-504590-D-1 MME MARIE-ALICE SAVARD		30-08-75	Q-4892	
QCV-5868	22-01-76	Q-504731-D-1 GERALD BEAUMONT		30-08-75	Q-4901	
QCV-5869	22-01-76	Q-504872-D-1 GERMAIN TRANSPORT ENR.		30-08-75	Q-5036	
QCV-5870	22-01-76	Q-505194-D-1 LES ENTREPRISES BOULIANNE		20-09-75	Q-5637	
QCV-5871	22-01-76	Q-505248-D-1 ALEXANDRE DUFOUR		20-09-75	Q-5601	
QCV-5872	22-01-76	Q-505254-D-1 JACQUES BARRETTE		30-08-75	Q-4898	
QCV-5873	22-01-76	Q-505364-D-1 DUFCO INC.		18-10-75	Q-6080	
QCV-5874	22-01-76	Q-504113-D-1 ANDRE CAOUETTE			Q-2393	
QCV-5875	22-01-76	Q-504460-D-1 EDGAR TREMBLAY		15-11-75	Q-3580	
QCV-5876	22-01-76	Q-504288-D-1 JEAN-BAPTISTE TREMBLAY		30-08-75	Q-4865	
QCV-5877	22-01-76	Q-505270-D-1 JOSEPH-MARIE TREMBLAY		30-08-75	Q-4874	
QCV-5878	22-01-76	Q-504534-D-1 TRANSPORT FERNAND GAGNON LTEE Requérants.		11-10-75	Q-5981	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5879@ QCV-5917 incl.	22-01-76	Demandes de permis de camionnage en vrac dans le cadre du Règlement 12 sur le camionnage en vrac, «Région» no 1.				Accordées
		Re:				
QCV-5879	22-01-76	Q-503675-D-2 «Entrepreneur» ENTREPRISES CLAVEAU LTEE		30-08-75	Q-5061	
QCV-5880	22-01-76	Q-504393-D-1 «Entrepreneur» ROGER GENDRON		07-06-75	Q-3786	
QCV-5881	22-01-76	Q-504589-D-1 «Entrepreneur» FERNAND BOIS LTEE		07-06-75	Q-3707	
QCV-5882	22-01-76	Q-502544-D-2 «Entrepreneur» FELIX HUARD INC.		30-08-75	Q-4853	
QCV-5883	22-01-76	Q-503540-D-1 «Entrepreneur» JOSEPH-PIERRE FILLION		30-08-75	Q-5065	
QCV-5884	22-01-76	Q-503542-D-1 «Entrepreneur» J.-ROBERT BERNIER		30-08-75	Q-5064	
QCV-5885	22-01-76	Q-503578-D-2 «Entrepreneur» CHARLES FORTIN		30-08-75	Q-5092	
QCV-5886	22-01-76	Q-503587-D-5 «Entrepreneur» LUCIEN MICHAUD		20-09-75	Q-5571	
QCV-5887	22-01-76	Q-505139-D-1 «Artisan» PATRICE BERUBE		20-09-75	Q-5552	
QCV-5888	22-01-76	Q-504506-D-1 «Entrepreneur» WILFRID TURCOTTE		07-06-75	Q-3851	
QCV-5889	22-01-76	Q-504506-D-2 «Entrepreneur» WILFRID TURCOTTE		07-06-75	Q-3850	
QCV-5890	22-01-76	Q-505272-D-1 «Entrepreneur» GERALD CARON		20-09-75	Q-5573	
QCV-5891	22-01-76	Q-505272-D-2 «Entrepreneur» GERALD CARON		20-09-75	Q-5671	
QCV-5892	22-01-76	Q-502076-D-1 «Artisan» CLAUDE LACASSE		30-08-75	Q-4883	
QCV-5893	22-01-76	Q-502080-D-2 «Entrepreneur» GAUTHIER EQUIPEMENT ENR.		30-08-75	Q-4886	
QCV-5894	22-01-76	Q-502080-D-3 «Entrepreneur» GAUTHIER EQUIPEMENT ENR.		30-08-75	Q-4885	
QCV-5895	22-01-76	Q-502243-D-2 «Entrepreneur» RODRIGUE BOULIANNE		30-08-75	Q-4921	
QCV-5896	22-01-76	Q-502264-D-1 «Artisan» JEAN-GUY FIOLA		30-08-75	Q-4881	
QCV-5897	22-01-76	Q-502295-D-1 «Entrepreneur» JEAN-MARC DES-JARDINS		20-09-75	Q-5514	
QCV-5898	22-01-76	Q-502449-D-1 «Artisan» DENIS BOUDREAU		20-09-75	Q-5493	
QCV-5899	22-01-76	Q-502550-D-1 «Entrepreneur» MAURICE COURTY		30-08-75	Q-4997	
QCV-5900	22-01-76	Q-502552-D-2 «Entrepreneur» RAYMOND COUTURIER		04-10-75	Q-5829	
QCV-5901	22-01-76	Q-503197-D-4 «Entrepreneur» GUILDO BROCHU		20-09-75	Q-5604	
QCV-5902	22-01-76	Q-502658-D-1 «Artisan» BERNARD BOUDREAU		30-08-75	Q-4958	
QCV-5903	22-01-76	Q-503293-D-1 «Artisan» RICHARD LEVESQUE		30-08-75	Q-4937	
QCV-5904	22-01-76	Q-503409-D-2 «Entrepreneur» CLAUDE LEPAGE		04-10-75	Q-5888	
QCV-5905	22-01-76	Q-503423-D-1 «Entrepreneur» CONSTRUCTION DAL BEC INC.		20-09-75	Q-5599	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5906	22-01-76	Q-503441-D-1 «Entrepreneur» ROGER LEFRANÇOIS		30-08-75	Q-5018	
QCV-5907	22-01-76	Q-503472-D-1 «Entrepreneur» GUY PLOURDE		04-10-75	Q-5892	
QCV-5908	22-01-76	Q-503502-D-1 «Artisan» ALBERT SERGERIE		06-09-75	Q-5134	
QCV-5909	22-01-76	Q-503687-D-1 «Entrepreneur» WILLIAM BERNIER INC.		06-09-75	Q-5181	
QCV-5910	22-01-76	Q-503687-D-2 «Entrepreneur» WILLIAM BERNIER INC.		06-09-75	Q-5200	
QCV-5911	22-01-76	Q-503886-D-1 «Entrepreneur» LES ENTREPRISES BERNIER BAIE-DES-SABLES LTEE		06-09-75	Q-5162	
QCV-5912	22-01-76	Q-503921-D-1 «Entrepreneur» JEAN-YVES PAQUET		06-09-75	Q-5213	
QCV-5913	22-01-76	Q-504178-D-1 «Entrepreneur» BIENCOURT TRANS-PORT INC.		04-10-75	Q-5884	
QCV-5914	22-01-76	Q-504653-D-1 «Entrepreneur» MME DENISE FOURNIER		06-09-75	Q-5102	
QCV-5915	22-01-76	Q-505161-D-1 «Artisan» KERRY ASSELS		20-09-75	Q-5569	
QCV-5916	22-01-76	Q-504519-D-1 «Artisan» PIERRE-PAUL FORBES		07-06-75	Q-3842	
QCV-5917	22-01-76	Q-500065-D-2 «Entrepreneur» LEONARD HARRISSON Requérants.		16-08-75	Q-4427	

SEANCES EN CHAMBRE

QPV-574-S	21-01-76	3423-A-D-6 JEAN-MARC OUELLET Demande de permis	9092	06-12-75	Q-6581	Accordées
QPT-2709	16-01-76	Q-201406-D-2 JEAN-CLAUDE BOUCHARD Requérant-cédant Q-202303 JACQUES SIMARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9089	06-12-75	Q-6553	Accordée
QPT-2710	16-01-76	Q-202304-D-2 TAXIS ARCHIPEL INC. Demande de permis	9091	06-12-75	Q-6571	
La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70 1) du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.						
QPT-2711	16-01-76	Q-202304-D-1 TAXIS ARCHIPEL INC. Demande de permis	9091	06-12-75	Q-6570	
La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70 1) du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.						
QPT-2716	21-01-76	Q-201957-D-3 ALBERIC GIRARD Requérant-cédant Q-202295- RICHARD GAGNON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8895	29-11-75	Q-6510	Accordée
QPT-2717	21-01-76	Q-201668-D-2 PAUL GIRARD Requérant-cédant Q-201278-D-2 RAYNALD RUEST Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8895	29-11-75	Q-6511	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2718	21-01-76	Q-200274-D-2 MAURICE L'HEUREUX Requérant-cédant Q-202298 MME BERTHA L'HEUREUX Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8895	29-11-75	Q-6512	Accordée
QPT-2719	21-01-76	Q-202301 CLAUDE BUREAU Demande de permis	8894	29-11-75	Q-6498	Accordée
QPT-2720-TF	22-01-76	Q-20,030-D-1-TF LA LIGUE DE TAXIS DE L'EST DU QUÉBEC INC. Modification de tarifs	8897	29-11-75	Q-6532	

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête

2. accorde partiellement la requête et conformément à l'article 6.44 du Règlement 6, fixe les taux suivants:

Transport par véhicules taxis, agglomération A-30, l'Est du Québec.

a) $0.80 à la chute du départ *

b) $0.70 par mille parcouru

c) $0.125 par minute d'attente *

Les astérisques identifient les item pour lesquels la requête est accordée en partie seulement.

3. réfère en audience publique les parties de la requête marquées d'un astérisque qui identifie les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.

4. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

QCR-1360	12-01-76	20224-V-D-1 EMILE CHIQUETTE Q-24647-V TRANSPORT MISTACAMIE INC. Requérants Transfert de permis	8265	01-11-75	Q-6228	Accordée
QCR-1363	16-01-76	7737-V-D-7 BELLECHASSE TRANSPORT INC. Droit additionnel	4644	07-06-75	Q-3638	Accordée
QCR-1370	21-01-76	24194-V-D-1 LEONCE FORTIN Demande de permis	4864	14-06-75	Q-3974	Désistement
QCR-1371	21-01-76	308-V-D-1 LAURENT TRANSPORT ENRG. (Jean-Charles Laurent) Modification de clause	8772	22-11-75	Q-6427	Accordée
QCR-1373	22-01-76	7041-V-D-8 TRANSPORT AMEDEE CAYER INC.	4676	07-06-76	Q-3907	Désistement
QCS-740	12-01-76	15115-V-D-1 LEANDRE CHABOT 24647-V TRANSPORT MISTACAMIE INC. Requérants Transfert de permis	8265	01-11-75	Q-6227	Accordée
QCS-754	21-01-76	23771-V-D-3 TRANSPORT BIENCOURT INC. *BIENCOURT EXPRESS INC.* Droit additionnel	9175	13-12-75	Q-6596	Accordée
QCV-5382	06-01-76	Q-502108-D-001 ANDRE DUVAL Requérant-cédant Q-505399-D-001 DENIS RAYMOND Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8767	22-11-75	Q-6404	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5385	06-01-76	Q-500699-D-001 RENE CHOUINARD Requérant-cédant Q-505404-D-001 JEAN-GUY BABIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8770	22-11-75	Q-6419	Accordée

No	Date	Requérants	Journal page	Journal date	Cause	Décisions
QCV-5387	06-01-76	Q-500810-DS-001 RENE LAVERTU Requérant-donateur Q-505450-DS-001 MARC LAVERTU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Mont-réal-Matin	9, 10, 11 déc. 75	QRS-1575	Accordée
QCV-5388	06-01-76	Q-505281-DS-001 ANDRE NEAULT Requérant-cédant Q-505451-DS-001 JEAN BLAIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Mont-réal-Matin	9, 10, 11 déc. 75	QRS-1574	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5389	06-01-76	Q-503109-D-001 THONEY FOURNIER Requérant-cédant Q-505393-D-001 ARTHUR TAPP Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8644	15-11-75	Q-6362	Accordée
QCV-5391	07-01-76	Q-500469-D-001 JEAN-YVES DUBE Requérant-cédant Q-505379-D-001 JEAN-PAUL TURBIDE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8432	08-11-75	Q-6281	Accordée
QCV-5395	07-01-76	Q-502071-D-001 OVILA HAUTCOEUR Requérant-cédant Q-505358-D-001 ROGER CARON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7990	18-10-75	Q-6106	Accordée
QCV-5402	07-01-76	Q-503772-D-001 PHILEMON AUDET Requérant-cédant Q-505230-D-001 SERGE AUDET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8771	22-11-75	Q-6421	Accordée

No	Date	Décisions	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5404	07-01-76	Q-502329-D-001 JEAN-GUY LEMELIN Requérant-cédant Q-504701-D-002 JACQUES DESPRES Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8770	22-11-75	Q-6417	Accordée
QCV-5675	16-01-76	Q-503818-D-002 REGIS SIROIS			QV-4438	Désistement
QCV-5827	21-01-76	Q-504679-D-001 ANDRE NOEL Requérant-cédant Q-505443-D-001 JEAN-PAUL LACERTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		27-12-75	Q-6763	Désistement
QL-331	08-01-76	769-DY et 305-DYV-D-2 DENIS PEPIN AUTOS LTEE Requérante-cédante LOCATION D'AUTOS DENIS PEPIN LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis et Modification de permis	8431	08-11-75	Q-6273	Accordées

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérant	Cause	Décision	Date effective
QPN-180	22-01-76	24448-V-PN-4 ST-JOHNS TRUCKING INC.	Q-7021	Accordée	21-01-76

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis Catégorie	Demande de permis Région	Cause	Décisions
QCV-5676	16-01-76	Q-500166-D-001 ROBERT HENRI	Artisan	3	QV-1871	Accordée
QCV-5680	16-01-76	Q-503838-D-001 PAUL-ARTHUR GOULET	Entrepreneur	2	Q-5067	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1551	Q-503409-ADD-003 Cause: QRS-1591 CLAUDE LEPAGE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 19, 20 et 22 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 31 octobre 1976.
QS-1552	Q-502621-ADD-007 Cause: QRS-1593 ROCH ROY TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 18, 19 et 20 décembre 1975. Accordée.	Du 8 janvier 1976 au 31 octobre 1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1553	Q-502621-ADD-008 Cause: QRS-1594 ROCH ROY TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 18, 19 et 20 décembre 1975. Accordée.	Du 8 janvier 1976 au 31 octobre 1976.
QS-1554	Q-502621-ADD-009 Cause: QRS-1595 ROCH ROY TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 18, 19 et 20 décembre 1975. Accordée.	Du 8 janvier 1976 au 31 octobre 1976.
QS-1555	Q-502621-ADD-010 Cause: QRS-1596 ROCH ROY TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 18, 19 et 20 décembre 1975. Accordée.	Du 8 janvier 1976 au 31 octobre 1976.
QS-1556	Q-502621-ADD-011 Cause: QRS-1597 ROCH ROY TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 18, 19 et 20 décembre 1975. Accordée.	Du 8 janvier 1976 au 31 octobre 1976.
QS-1557	Q-502621-ADD-012 Cause: QRS-1592 ROCH ROY TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 18, 19 et 20 décembre 1976. Accordée.	Du 8 janvier 1976 au 31 octobre 1976.
QS-1558	24845-V-S-1 Cause: QRS-1602 CLAUDE GUILLOT Voiturier-remorqueur 7737-V BELLECHASSE TRANSPORT INC. 5427-V RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LIMITED Voituriers-rouliers	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 23, 24 et 29 décembre 1975. Accordée.	Valide jusqu'au 14 octobre 1976, ou jusqu'à décision finale.
QS-1559	2742-A-DS-4 Cause: QRS-1600 JEAN-MARIE LANDRY	Demande parue dans le journal «Le Nouvelliste» les 20, 22 et 23 décembre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1976, ou jusqu'à décision finale.
QS-1560-TF	368-A-MTF-2 Cause: QRS-1590 AUTOBUS ILE D'ORLEANS (Jean-Guy Giguère)	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 17, 18 et 19 décembre 1975. Accordée en partie.	
QS-1561-S	3200-A-DS-1 Cause: QRS-1601 CHARLES-HENRI LECOMPTE	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 11, 12 et 13 décembre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 25 juin 1976.
QS-1562-S	3196-A-DS-1 Cause: QRS-1578 CONRAD FOURNIER	Demande parue dans le journal «Le Soleil» les 11, 14 et 15 octobre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1976.
QS-1563	Q-500786-ADD-004 Cause: QRS-1603 CLEMENT RUEL	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 5, 6 et 7 janvier 1976. Accordée.	Du 16 janvier 1976 au 30 avril 1976.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-9658	12-01-76	M-201270-P-1 REGINALD GAUTHIER Intimé	8733	22-11-75	M-12762	

La Commission des transports du Québec annule le permis numéro M-201270-D-1 détenu par Réginald Gauthier.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-9669	22-01-76	M-203454-D-1-P-1 ERNEST LECLAIRE Intimé	9232	13-12-75	M-13465	

La Commission des transports du Québec révise la décision portant le numéro MPT-6568 pour l'agglomération A-11, Montréal, corrige l'adresse du requérant comme suit:

5305, Ste-Lucie
St-Hubert (Qué.)

et révoque la décision portant le numéro MPT-6568 concernant l'agglomération A-2, Longueuil.

MPT-9670	12-01-76	M-201706-P-1 GILLES MASSE Intimé	8740	22-11-75	M-12952

La Commission des transports du Québec révise la décision MPT-6872 et spécifie dans le troisième paragraphe du dispositif après le mot agglomération, A-11, Montréal.

MPT-9671	22-01-76	M-206303-1-P-1 RONALD BADGER Intimé	9231	13-12-75	M-13395

La Commission des transports du Québec révise la décision MPT-8951 et remplace la municipalité de Stanstead par la municipalité de North Hatley.

MPT-9672	12-01-76	M-204588-P-1 JEAN GAUDET Intimé	8733	22-11-75	M-12763

La Commission des transports du Québec révoque la décision MPT-1413 du 21 juin 1974 en faveur de Jean-Gaudet, 648, rue Mathieu, Terrebonne (Qué.).

MCS-1563	12-01-76	8491-V PENNSYLVANIA GAZOLINE CO. LTD. Voiturier-roulier 17206-V-P-1 TRANSPORT E.M. LTEE Voiturier-remorqueur	8740	22-11-75	M-12953

La Commission des transports du Québec prend acte de la déclaration du voiturier-roulier, Pennsylvania Gasoline Co. Ltd., permis no 8491-V, et annule son permis de même que le permis connexe du voiturier-remorqueur, «Transport E.M. Ltée», permis no 17206-V, tous deux ayant été délivrés par les décisions du 19 décembre 1972.

MCS-1564	12-01-76	12422-V-P-1 ALVAREZ POULIOT Intimé	8733	22-11-75	M-12718

La Commission des transports du Québec révise les décisions MCS-1385-TF, MCS-651-TF et MCS-260 en modifiant le nom du détenteur par:

Alvarez Pouliot
(Faisant affaires sous le nom et raison sociale de: «Service de livraison spéciale enrg.»)
4235, route Marie-Victorin
Tracy (Qué.)

au lieu de:

Livraison Spéciale Enrg.
4235, route Marie-Victorin
Tracy (Qué.)

MCV-6417	05-01-76	M-502708-P-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante REAL BLANCHETTE RICHARD McFADDEN Intimés	7741	11-10-75	M-11573

La Commission:

1. constate et déclare que la décision du 5 mai 1975 est nulle *ab initio*, illégale et de nul effet, (MCV-4704);
2. rejette la demande du transfert de permis de M. Réal Blanchette à M. Richard McFadden, (M-6217).

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-718-TF	20-01-76	2121-A-D-1-TF LES AUTOBUS ROBERT LTEE Modification de tarif	1881	01-03-75	M-6466	Rejetée
MCS-1562	12-01-76	14492-V-D-1 MOFFAT TRANSPORT CO. LTD. Modification de permis	5141	28-06-75	M-8911	Accordée en partie
MCS-1571	20-01-76	17396-V-D-3 17396-V-D-1 RICHELIEU MILK TANKERS INC. Modification de clause	7012 4132	28-09-74 21-06-74	M-3153 M-2029	Rejetée
MCS-1572 TF	20-01-76	4003-D-95-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	2230	15-03-75	M-6718	Désistement
MME-1	20-01-76	11335-V MAISLIN TRANSPORT LTD. Modification de permis	4421	28-07-73	M-4509	Désistement
MCV-6270	12-01-76	M-504071-D-1 EMILE LUSSIER Requérant-vendeur M-505665-D-1 ERNEST BERUBE Requérant-acquéreur Demande de permis	3856	25-05-74	M-1943	

La Commission:
1. accueille la requête;
2. autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et de catégorie «Artisan» pour la région 5, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;
3. fixe les taux reconnus, conformément aux directives et normes établies.

MCV-6271	12-01-76	M-500363-D-1 PHILIBERT LUSSIER Requérant-vendeur M-505816-D-1 MICHEL LUSSIER Requérant-acquéreur Demande de permis	6140	31-08-74	M-2871	

La Commission:
1. accueille la requête;
2. autorise en faveur du requérant-acquéreur la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et de catégorie «Artisan» pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;
3. fixe les taux reconnus, conformément aux directives et normes établies.

MCV-6418	19-01-76	M-503745-D-1 FRANCIS JOHN PICARD Demande de permis	133	11-01-75	M-4552	Accordée
MCV-6419	19-01-76	M-501323-D-1 DORVAL LACROIX Demande de permis	135	11-01-75	M-4573	Accordée
MCV-6420	19-01-76	M-501431-D-1 MAURICE BOISCLAIR Demande de permis	153	11-01-75	M-4705	Accordée
MCV-6421	19-01-76	M-502174-D-1 CHARLES PLANTE Demande de permis	157	11-01-75	M-4750	Accordée
MCV-6422	19-01-76	M-501558-D-1 RHEAUME VILLENEUVE Demande de permis	167	11-01-75	M-4847	Accordée
MCV-6423	19-01-76	M-501231-D-1 JEAN-CLAUDE JETTE Demande de permis	167	11-01-75	M-4848	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6424	19-01-76	M-501527-D-1 REAL MEILLEUR Demande de permis	997	25-01-75	M-4933	Accordée
MCV-6425	19-01-76	M-502845-D-1 AURELE GRENIER Demande de permis	979	25-01-75	M-4953	Accordée
MCV-6426	19-01-76	M-504569-D-1 ROBERT PICARD Demande de permis	1003	25-01-75	M-5122	Accordée
MCV-6427	19-01-76	M-503922-D-1 JEAN-GUY LEFEBVRE Demande de permis	1005	25-01-75	M-5147	Accordée
MCV-6428	19-01-76	M-503966-D-1 DORSY McMILLAN Demande de permis	1006	25-01-75	M-5156	Accordée
MCV-6429	19-01-76	M-502842-D-1 GASTON PILON Demande de permis	1161	01-02-75	M-5226	Accordée
MCV-6430	19-01-76	M-505196-D-1 JEAN-JACQUES COURSOL Demande de permis	1163	01-02-75	M-5244	Accordée
MCV-6431	19-01-76	M-503946-D-1 FELIX BLASKIE Demande de permis	1164	01-02-75	M-5259	Accordée
MCV-6432	19-01-76	M-504346-D-1 LIONEL BOISCLAIR Demande de permis	1166	01-02-75	M-5283	Accordée
MCV-6433	19-01-76	M-502063-D-1 GILLES GAREAU Demande de permis	1394	08-02-75	M-5429	Accordée
MCV-6434	19-01-76	M-504345-D-1 LAURIER ROUSSEL Demande de permis	1384	08-02-75	M-6016	Accordée
MCV-6435	19-01-76	M-504262-D-1 MAURICE BEAUREGARD Demande de permis	1854	01-03-75	M-6250	Accordée
MCV-6436	19-01-76	M-503945-D-1 HUBERT DAGENAIS Demande de permis	2515	22-03-75	M-6814	Accordée
MCV-6437	19-01-76	M-503220-D-1 YVON COTE Demande de permis	2525	22-03-75	M-6952	Accordée
MCV-6438	19-01-76	M-503971-D-1 GASTON SARRAZIN Demande de permis	4207	24-05-75	M-8303	Accordée
MCV-6439	19-01-76	M-504971-D-2 GASTON SARRAZIN Demande de permis	4207	24-05-75	M-8304	Accordée
MCV-6440	19-01-76	M-503742-D-1 NOEL LECLERC Demande de permis	4222	24-05-75	M-8405	Accordée
MCV-6441	19-01-76	M-504659-D-1 WILFRID-RENE GAUTHIER Demande de permis	1165	01-02-75	M-5273	Accordée
MCV-6442	19-01-76	M-502111-D-1 OVILA DUPUIS Demande de permis	173	11-01-75	M-4981	Accordée
MCV-6443	19-01-76	M-501044-D-1 ANDRE PICARD Demande de permis	173	11-01-75	M-4979	Accordée
MCV-6444	19-01-76	M-501049-D-1 JEAN-CLAUDE MORIN Demande de permis	172	11-01-75	M-4970	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6445	19-01-76	M-501053-D-1 JOSAPHAT LACROIX Demande de permis	172	11-01-75	M-4969	Accordée
MCV-6446	19-01-76	M-502974-D-1 ASENSIO BIURRARENA Demande de permis	1168	01-02-75	M-5305	Accordée
MCV-6447	19-01-76	M-504836-D-1 ERNEST JAMES KENNY Demande de permis	2508	22-03-75	M-6001	Accordée
MCV-6448	19-01-76	M-502054-D-1 EMILIEN BOUVIER Demande de permis	1383	08-02-75	M-6007	Accordée
MCV-6449	19-01-76	M-503631-D-1 LEANDRE LAFOND Demande de permis	1731	22-02-75	M-6121	Accordée
MCV-6450	19-01-76	M-501169-D-2 EUGENE DEMERS Demande de permis	175	11-01-75	M-5060	Accordée
MCV-6451	19-01-76	M-500818-D-3 CLAUDE MAHEU Demande de permis	176	11-01-75	M-5063	Accordée
MCV-6452	19-01-76	M-502157-D-1 EMILIEN DEROY Demande de permis	176	11-01-75	M-5066	Accordée
MCV-6453	19-01-76	M-502185-D-1 JEAN-GUY PELLETIER Demande de permis	176	11-01-75	M-5070	Accordée
MCV-6454	19-01-76	M-503474-D-1 OSCAR DESLAURIERS Demande de permis	1003	25-01-75	M-5123	Accordée
MCV-6455	19-01-76	M-503516-D-1 ALBERT BENJAMIN Demande de permis	1004	25-01-75	M-5129	Accordée
MCV-6456	19-01-76	M-503861-D-1 JACQUES VERNER Demande de permis	1004	25-01-75	M-5133	Accordée
MCV-6457	19-01-76	M-501321-D-3 PIERRE THOMAS Demande de permis	1005	25-01-75	M-5139	Accordée
MCV-6458	19-01-76	M-503553-D-1 GERARD DUFRESNE Demande de permis	1005	25-01-75	M-5145	Accordée
MCV-6459	19-01-76	M-504050-D-1 ROBERT MILLER Demande de permis	1006	25-01-75	M-5152	Accordée
MCV-6460	19-01-76	M-502323-D-1 GILLES LACROIX Demande de permis	176	11-01-75	M-5068	Accordée
MCV-6461	19-01-76	M-504055-D-1 ROSAIRE BRULOTTE Demande de permis	1006	25-01-75	M-5154	Accordée
MCV-6462	19-01-76	M-500896-D-2 LEO GAUTHIER Demande de permis	1161	01-05-75	M-5229	Accordée
MCV-6463	19-01-76	M-502204-D-1 ADRIEN MAILLOUX Demande de permis	1163	01-02-75	M-5246	Accordée
MCV-6464	19-01-76	M-501083-D-1 LESLIE BARBER Demande de permis	1162	01-02-75	M-5240	Accordée
MCV-6465	19-01-76	M-500859-D-1 CLAUDE LAMBERT Demande de permis	1726	22-02-75	M-6090	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6466	19-01-76	M-500174-D-1 SERGE CLERMONT Demande de permis	1852	01-03-75	M-6075	Accordée
MCV-6467	19-01-76	M-502324-D-1 RAYMOND BRIND'AMOUR Demande de permis	1380	08-02-75	M-5487	Accordée
MCV-6468	19-01-76	M-501734-D-1 JOCELYN CLEROUX Demande de permis	1168	01-02-75	M-5303	Accordée
MCV-6469	19-01-76	M-502245-D-1 MICHEL ROBITAILLE Demande de permis	1163	01-02-75	M-5250	Accordée
MCV-6470	19-01-76	M-501922-D-1 GUY FLEURENT Demande de permis	1001	25-01-75	M-5097	Accordée
MCV-6471	19-01-76	M-501902-D-1 YVES GERMAIN Demande de permis	173	11-01-75	M-4972	Accordée
MCV-6472	19-01-76	M-501364-D-1 JEAN-LOUIS LASALLE Demande de permis	135	11-01-75	M-4571	Accordée
MCV-6473	19-01-76	M-501738-D-1 JEAN-GUY SAURIOL Demande de permis	134	11-01-75	M-4555	Accordée
MCV-6474	19-01-76	M-501739-D-1 MARCEL BELLERIVE Demande de permis	134	11-01-75	M-4554	Accordée
MCV-6475	19-01-76	M-500565-D-1 JEAN-PAUL BERGERON Demande de permis	133	11-01-75	M-4546	Accordée
MCV-6476	19-01-76	M-500041-D-1 PAUL-EMILE LAFORME Demande de permis	54	04-01-75	M-4446	Accordée
MCV-6477	19-01-76	M-500672-D-1 JEAN-CLAUDE VALLIERE Demande de permis	9639	28-12-74	M-4429	Accordée
MCV-6478	19-01-76	M-500064-D-1 FRANÇOIS DESILETS Demande de permis	9000	30-11-74	M-3902	Accordée
MCV-6479	19-01-76	M-501376-D-2 R.M.P. TRANSPORT INC. Demande de permis	164	11-01-75	M-4784	Accordée
MCV-6480	19-01-76	M-501376-D-3 R.M.P. TRANSPORT INC. Demande de permis	165	11-01-75	M-4785	Accordée
MCV-6481	19-01-76	M-501376-D-4 R.M.P. TRANSPORT INC. Demande de permis	165	11-01-75	M-4786	Accordée
MCV-6482	19-01-76	M-501376-D-10 R.M.P. TRANSPORT INC. Demande de permis	165	11-01-75	M-4787	Accordée
MCV-6483	19-01-76	M-501376-D-1 R.M.P. TRANSPORT INC. Demande de permis	165	11-01-75	M-4789	Accordée
MCV-6484	19-01-76	M-501376-D-12 R.M.P. TRANSPORT INC. Demande de permis	165	11-01-75	M-4788	Accordée
MCV-6485	19-01-76	M-500071-D-4 MOINEAU & FRERES ENRG. Demande de permis	154	11-01-75	M-4713	Accordée
MCV-6486	19-01-76	M-502236-D-1 M. VINCENT ENRG. Demande de permis	154	11-01-75	M-4721	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6487	19-01-76	M-500753-D-3 PAUL & ROGER THOMPSON ENRG. Demande de permis	2232	15-03-75	M-6727	Accordée
MCV-6488	19-01-76	M-500725-D-1 L.B. CONSTRUCTION ENR. Demande de permis	1855	01-03-75	M-6294	Accordée
MCV-6489	19-01-76	M-503242-D-1 ENTREPRISE G. CHARBONNEAU LTEE Demande de permis	3609	26-05-75	M-7817	Accordée
MCV-6490	19-01-76	M-505031-D-1 BARMONT INC. Demande de permis	3409	26-04-75	M-7721	Accordée
MCV-6491	19-01-76	M-502965-D-47 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4198	24-05-75	M-8213	Accordée
MCV-6492	19-01-76	M-502965-D-48 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4198	24-05-75	M-8214	Accordée
MCV-6493	19-01-76	M-502965-D-49 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4198	24-05-75	M-8215	Accordée
MCV-6494	19-01-76	M-502965-D-50 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4198	24-05-75	M-8216	Accordée
MCV-6495	19-01-76	M-502965-D-51 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4199	24-05-75	M-8217	Accordée
MCV-6496	19-01-76	M-502965-D-52 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4199	24-05-75	M-8218	Accordée
MCV-6497	19-01-76	M-502965-D-53 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4199	24-05-75	M-8219	Accordée
MCV-6498	19-01-76	M-502965-D-54 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4199	24-05-75	M-8220	Accordée
MCV-6499	19-01-76	M-502965-D-55 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4199	24-05-75	M-8221	Accordée
MCV-6500	19-01-76	M-502965-D-56 LEAVOY MINE SERVICES LTD. Demande de permis	4199	24-05-75	M-8222	Accordée
MCV-6501	19-01-76	M-505651-D-1 CAMIONNAGE G.L.M. INC. Demande de permis	1371	08-02-75	M-5447	Accordée
MCV-6502	19-01-76	M-505651-D-2 CAMIONNAGE G.L.M. INC. Demande de permis	1371	08-02-75	M-5448	Accordée
MCV-6503	19-01-76	M-505651-D-3 CAMIONNAGE G.L.M. INC. Demande de permis	1372	08-02-75	M-5457	Accordée
MCV-6504	19-01-76	M-505651-D-4 CAMIONNAGE G.L.M. INC. Demande de permis	1321	08-02-75	M-5446	Accordée
MCV-6505	19-01-76	M-505651-D-5 CAMIONNAGE G.L.M. INC. Demande de permis	1372	08-02-75	M-5456	Accordée
MCV-6506	19-01-76	M-505272-D-1 TRANSPORT MORAS INC. Demande de permis	2522	22-03-75	M-6930	Accordée
MCV-6507	19-01-76	M-505272-D-2 TRANSPORT MORAS INC. Demande de permis	2522	22-03-75	M-6931	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6508	19-01-76	M-505272-D-3 TRANSPORT MORAS INC. Demande de permis	2523	22-03-75	M-6932	Accordée
MCV-6509	19-01-76	M-503218-D-1 ENTREPRISES DELORME INC. Demande de permis	4222	24-05-75	M-8408	Accordée
MCV-6510	19-01-76	M-503218-D-2 ENTREPRISES DELORME INC. Demande de permis	4224	24-05-75	M-8427	Accordée
MCV-6511	19-01-76	M-504479-D-1 LES TRANSPORTS VAL D'OR INC. Demande de permis	3752	10-05-75	M-8075	Accordée
MCV-6512	19-01-76	M-504479-D-2 LES TRANSPORTS VAL D'OR INC. Demande de permis	3752	10-05-75	M-8076	Accordée
MCV-6513	19-01-76	M-504302-D-1 TRANSPORT D'ARCY LIMITEE Demande de permis	1383	08-02-75	M-6009	Accordée
MCV-6514	19-01-76	M-504302-D-4 TRANSPORT D'ARCY LIMITEE Demande de permis	1383	08-02-75	M-6010	Accordée
MCV-6515	19-01-76	M-504133-D-1 HARDY TRANSPORT LTEE Demande de permis	1869	01-03-75	M-6372	Accordée
MCV-6516	19-01-76	M-500203-D-1 N & N TRANSPORT CO. INC. Demande de permis	1868	01-03-75	M-6367	Accordée
MCV-6517	19-01-76	M-504109-D-1 TRANSPORT NALACO LTEE Demande de permis	165	11-01-75	M-4791	Accordée
MCV-6518	19-01-76	M-505899-D-1 LAURENTIDE FROSTED FOODS REG'D. Demande de permis	5147	28-06-75	M-8964	Accordée
MCV-6519	19-01-76	M-505899-D-2 LAURENTIDE FROSTED FOODS REG'D. Demande de permis	5147	28-06-75	M-8965	Accordée
MCV-6520	19-01-76	M-504311-D-1 A.O. LAVOIE ENREGISTREE Demande de permis	3626	03-05-75	M-7969	Accordée
MCV-6521	19-01-76	M-502887-D-2 R. BOUTIN EXCAVATION ENRG. Demande de permis	1382	08-02-75	M-6002	Accordée
MCV-6522	19-01-76	M-505445-D-2 GREEN VALLEY LANDSCAPING REG'D. Demande de permis	1384	08-02-75	M-6021	Accordée
MCV-6523	19-01-76	M-500053-D-1 A. MERCKAERT & FILS ENRG. Demande de permis	3015	05-04-75	M-7218	Accordée
MCV-6524	19-01-76	M-505642-D-1 R.R.F. PERRIER ENRG. Demande de permis	4434	31-05-75	M-8564	Accordée
MCV-6525	19-01-76	M-505642-D-2 R.R.F. PERRIER ENRG. Demande de permis	4435	31-05-75	M-8565	Accordée
MCV-6526	19-01-76	M-504726-D-1 A.C.L. ENR. Demande de permis	4224	24-05-75	M-8424	Accordée
MCV-6527	19-01-76	M-503083-D-3 BEAUCHAMPS & CLEMENT ENRG. Demande de permis	4198	24-05-75	M-8208	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6528	19-01-76	M-500988-D-1 BRUNET & MICHAUDVILLE ENRG. Demande de permis	1736	22-02-75	M-6153	Accordée
MCV-6529	19-01-76	M-504340-D-1 NORMAND MALTAIS Demande de permis	1166	01-02-75	M-5282	Accordée
MCV-6530	19-01-76	M-502783-D-1 ALDORIA CARRIERE Demande de permis	1167	01-02-75	M-5285	Accordée
MCV-6531	19-01-76	M-504553-D-1 EMILIEN LAPIERRE Demande de permis	1167	01-02-75	M-5288	Accordée
MCV-6532	19-01-76	M-504554-D-1 CLEMENT LABRANCHE Demande de permis	1167	01-02-75	M-5289	Accordée
MCV-6533	19-01-76	M-504523-D-1 NORMAND BOURELLE Demande de permis	1167	01-02-75	M-5290	Accordée
MCV-6534	19-01-76	M-504521-D-1 CLAUDETTE BONHOMME Demande de permis	1167	01-02-75	M-5291	Accordée
MCV-6535	19-01-76	M-504520-D-1 RICHARD FOREST Demande de permis	1167	01-02-75	M-5292	Accordée
MCV-6536	19-01-76	M-504502-D-2 GERMAIN SIMARD LTEE Demande de permis	1167	01-02-75	M-5293	Accordée
MCV-6537	19-01-76	M-504453-D-1 YVES DURAND Demande de permis	1168	01-02-75	M-5296	Accordée
MCV-6538	19-01-76	M-504763-D-1 RONALD PALIN Demande de permis	1168	01-02-75	M-5300	Accordée
MCV-6539	19-01-76	M-504344-D-1 JAMES A. FOWLER Demande de permis	1168	01-02-75	M-5301	Accordée
MCV-6540	19-01-76	M-504355-D-1 JEAN RIVARD Demande de permis	1168	01-02-75	M-5302	Accordée
MCV-6541	19-01-76	M-505402-D-1 MARTIAL TREMBLAY Demande de permis	1168	01-02-75	M-5306	Accordée
MCV-6542	19-01-76	M-504394-D-1 STE-MARIE EXCAVATION INC. Demande de permis	1171	01-01-75	M-5316	Accordée
MCV-6543	19-01-76	M-504633-D-1 GERALD CHOUINARD Demande de permis	1171	01-02-75	M-5317	Accordée
MCV-6544	19-01-76	M-504378-D-1 RENE DUPUIS Demande de permis	1176	01-02-75	M-5369	Accordée
MCV-6545	19-01-76	M-504451-D-1 CAMIL THERIAULT Demande de permis	1176	01-02-75	M-5370	Accordée
MCV-6546	19-01-76	M-504460-D-1 MICHEL DESLAURIERS Demande de permis	1176	01-02-75	M-5371	Accordée
MCV-6547	19-01-76	M-504524-D-1 DONAT DESCHAMBAULT Demande de permis	1177	01-02-75	M-5377	Accordée
MCV-6548	19-01-76	M-503231-D-1 PICADO MAXIMIANO Demande de permis	1177	01-02-75	M-5378	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6549	19-01-76	M-505367-D-1 HUBERT LALONDE Demande de permis	2523	22-03-75	M-6934	Accordée
MCV-6550	19-01-76	M-502128-D-1 REAL MAYER Demande de permis	173	11-01-75	M-4983	Accordée
MCV-6551	19-01-76	M-502121-D-1 GILLES LEDUC Demande de permis	174	11-01-75	M-4987	Accordée
MCV-6552	19-01-76	M-500906-D-1 ROBERT BERTRAND Demande de permis	175	11-01-75	M-4995	Accordée
MCV-6553	19-01-76	M-501320-D-3 JACQUES THOMAS Demande de permis	175	11-01-75	M-4997	Accordée
MCV-6554	19-01-76	M-502497-D-1 CHARLES MOORE Demande de permis	173	11-01-75	M-4982	Accordée
MCV-6555	19-01-76	M-505250-D-1 MARCEL MAILLOUX Demande de permis	1161	01-02-75	M-5227	Accordée
MCV-6556	19-01-76	M-504498-D-1 JEAN-LOUIS CARON Demande de permis	1167	01-02-75	M-5295	Accordée
MCV-6557	19-01-76	M-504464-D-1 HENRI DUBEAU Demande de permis	1177	01-02-75	M-5376	Accordée
MCV-6558	19-01-76	M-505133-D-1 MARCEL GAUTHIER Demande de permis	1379	08-02-75	M-5482	Accordée
MCV-6559	19-01-76	M-505208-D-1 GAETAN DUBOIS Demande de permis	1382	08-02-75	M-6005	Accordée
MCV-6560	19-01-76	M-504925-D-1 CLAUDE LECLAIR Demande de permis	2069	08-03-75	M-6477	Accordée
MCV-6561	19-01-76	M-505223-D-1 YVAN BELANGER Demande de permis	2528	22-03-75	M-6974	Accordée
MCV-6562	19-01-76	M-505257-D-1 ANDRE CLOUTIER Demande de permis	2528	22-03-75	M-6979	Accordée
MCV-6563	19-01-76	M-505336-D-1 NOEL DESORMEAUX Demande de permis	2528	22-03-75	M-6980	Accordée
MCV-6564	19-01-76	M-505253-D-1 GERALD MILLETTE Demande de permis	2856	29-03-75	M-7104	Accordée
MCV-6565	19-01-76	M-504480-D-1 IRENE ROBINSON Demande de permis	3033	05-04-75	M-7388	Accordée
MCV-6566	19-01-76	M-505570-D-1 GILLES DORE Demande de permis	3608	26-05-75	M-7807	Accordée
MCV-6567	19-01-76	M-504422-D-1 EDMUND THURSTON Demande de permis	3751	10-05-75	M-8067	Accordée
ML-797	16-01-76	1061-DYV-D-1 LANOR NIAGARA LIMITED Nouvelle demande	2994 8690 9141 7122	20-04-74 16-11-74 07-12-74 13-09-75	M-1673	

La Commission:
1. accorde en partie la requête amendée:

2. autorise Lanor Niagara Limited à donner les services de location suivants:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à A.C. Leslie & Co. Ltd.
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs et remorques) à A.C. Leslie & Co. Ltd.
Condition: Ce service est sujet aux dispositions de l'Ordonnance générale no 2 sur la location:
3. annule la décision ML-390 qui se trouve incorporée dans la présente décision.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-706-S	14-01-76	2492-A-DS-1 EMILE VIENS Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «La Presse» les 8, 9, 10 décembre 1975 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			MRS-2452	Rejetée
MPV-707-S	14-01-76	3709-A-DS-1 DENIS CLICHE Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 15, 16, 17 décembre 1975 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			MRS-2467	Rejetée
MPV-708-S	15-01-76	3289-A-DS-1 JACQUES SAVARD Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 15, 16, 17 décembre 1975 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			MRS-2474	Rejetée
MPV-709-S	15-01-76	3289-A-DS-2 JACQUES SAVARD Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 15, 16, 17 décembre 1975 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			MRS-2475	Accordée
MPV-714-S	20-01-76	3227-A-DS-1 AUTOBUS ROGER VILLENEUVE INC. Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 22, 23, 24 décembre 1975 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			M-13793	Accordée
MPV-715-S	15-01-76	2957-A-DS-1 RIVERAINS TRANSPORT INC. Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «La Presse» les 28, 29 novembre 1975 et 1er décembre 1975 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			MRS-2459	Accordée
MPV-716-S	15-01-76	2020-A-DS-1 TRANSPORT CHARTRAND INC. Nouvelle demande Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 27, 28, 29 novembre 1975 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			M-13737	Rejetée
MPV-717-S	15-01-76	2020-A-DS-4 TRANSPORT CHARTRAND INC. Nouvelle demande Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 27, 28, 29 novembre 1975 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			M-13740	Rejetée
MPT-9651	09-01-76	M-205887-D-1 ANDRE BEAUDRY Demande de permis	7597	04-10-75	M-5521	La Commission déclare la requête pendante.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-9652	09-01-76	M-204448-D-6 SINGH SHAMSHER Demande de permis	3756	10-05-75	M-8113	La Commission déclare la requête pendante.
MPT-9653	09-01-76	M-206759-D-1 FRED J. STEVENSON Demande de permis	8272	01-11-75	M-11881	Accordée
MPT-9654	09-01-76	M-206372-D-2 RAYMOND BOIVIN Demande de permis	7458	27-09-75	M-10941	Accordée
MPT-9655	09-01-76	M-205698-D-3 GERARD ST-GEORGES Demande de permis	8248	01-11-75	M-12090	Accordée
MPT-9656	09-01-76	M-206798-D-1 MME SUZANNE PELLETIER Demande de permis	8450	08-11-75	M-12376	Accordée
MPT-9657	09-01-76	M-206749-D-1 PIERRE BOYER Demande de permis	8461	08-11-75	M-12417	Accordée
MPT-9659	05-01-76	M-205211-D-1 GORDON BRUCE STEVENS Requérant-cédant M-205286-D-5 GARABED MALDJIAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8450	08-11-75	M-12375	Accordée
MPT-9660	05-01-76	M-204920-D-1 WILFRID BEAUDOIN Requérant-cédant M-206435-D-2 CLAUDE MASSE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8450	08-11-75	M-12373	Accordée
MPT-9661	05-01-76	M-206022-D-1 RENE GIRARD Requérant-cédant M-206803-D-1 ANDRE CLOUTIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8462	08-11-75	M-12422	Accordée
MPT-9662	05-01-76	M-205513-D-1 ROGER HETU Requérant-cédant M-206780-D-1 CLAUDE BEAULIEU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8462	08-11-75	M-12420	Accordée
MPT-9663	05-01-76	M-206183-D-1 ROSE ROSENSTEIN Requérante-cédante M-206799-D-1 FRANCESCO RUSSO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8461	08-11-75	M-12416	Accordée
MPT-9664	16-01-76	M-202999-D-2 JEAN-PIERRE CHARTIER Requérant-cédant M-203129-D-4 JAYYUSI SHAWKAT Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Jour» les 15, 16, 17 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-13769	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-9665	16-01-76	M-205903-D-2 PARASKEVAS VROCHOPOULOS Requérant-cédant M-206918-D-1 REZAGHOLI SAGHAFI Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 10, 11, 12 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-13766	Accordée
MPT-9666	05-01-76	M-201281-D-1 LUCIEN SEGUIN Requérant-cédant M-206809-D-1 CECILE SEGUIN Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8664	15-11-75	M-12671	Accordée
MPT-9667	05-01-76	M-201313-D-15 AMAR ENTREPRISES INC. Requérante-cédante M-206807-D-1 GUY PAYETTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8664	15-11-75	M-12675	Accordée
MPT-9668	05-01-76	M-205338-D-1 REJEAN FONTAINE Requérant-cédant M-206794-D-1 DONALD DUPUIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8462	08-11-75	M-12424	Accordée
MCR-2335	06-01-76	21538-V-DS-2 TRANSPORT MATTON INC. Requérante-venderesse CHARTIER TRANSPORT LIMITED Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 5, 6, 7 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			MRS-2471	Accordée
MCR-2353	13-01-76	14272-V-D-1 TRANSPORT JACK MATTEY Requérante-cédante AARON GLUZMAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8750	22-11-75	M-12753	Accordée
MCR-2361	29-12-75	24506-V-D-1 BENJAMIN NEWHALL Nouvelle demande	7775	11-10-75	M-11698	Accordée
MCR-2362	19-01-76	20039-V-D-1 MR. MESSENGER REG'D. Droit additionnel	7147	13-09-75	M-10737	Accordée
MCS-1557-TF	14-01-76	40003-D-127-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	8477	08-11-75	M-12448	Accordée
MCS-1558-TF	14-01-76	40003-D-128-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	8477	08-11-75	M-12447	Accordée

No	Date	Requérant	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-1559-TF	14-01-76	40003-D-126-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	8453	08-11-75	M-12385	Accordée
MCS-1560-TF	14-01-76	40003-D-129-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	8478	08-11-75	M-12449	Accordée
MCS-1561-TF	12-01-76	23833-V-D-1-TF J. & S. DRIVEWAYS LTD. Modification de tarif	7621	04-10-75	M-11373	La Commission déclare la requête irrecevable.
MCS-1565-TF	14-01-76	1930-V-D-15-TF PROVOST CARTAGE INC. Modification de tarif	8279	01-11-75	M-11957	Accordée
MCS-1566 TF MCR-2324-TF	09-01-76	40003-D-122-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	7749	11-01-75	M-11540	Accordée
MCS-1569 ML-799	13-01-76	10934-V-DS-1 PROVINCIAL OIL CARRIERS CO. LTD. Demande de permis Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 7, 8, 9 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.4 du Règlement no 2.			M-13801	Accordée
MCS-1570 ML-800	13-01-76	10934-V-D-3 PROVINCIAL OIL CARRIERS COMPANY LIMITED Demande de permis			M-13802	Rejetée
MCS-1573-TF	19-01-76	30004-S-15-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-2592	Accordée
MME-2	15-01-76	5032-V-ME-1 LAURENTIDE TRANSPORT INC. Demande de permis en vertu du Règlement no 23.			M-13481	Accordée
MME-3	21-01-76	1344-V-ME-1 HUSBAND TRANSPORT (QUEBEC) LIMITED Demande de permis en vertu du Règlement no 23.			M-13480	Rejetée
MME-4	21-01-76	3718-V-ME-1 PAUL LAFRANCE TRANSPORT INC. Demande de permis en vertu du Règlement no 23.			M-13698	Rejetée
MCV-6275	05-01-76	M-503111-DS-1 GILLES TESSIER Requérant-vendeur M-507036-D-1 JEAN-CLAUDE LASSONDE Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 10, 11, 12 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			MRS-2470	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6282	12-01-76	M-503009-D-1 ROGER GAUTHIER Requérant-cédant M-506473-D-1 ROGER HEMOND Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5773	26-07-75	M-9457	Accordée
MCV-6295	14-01-76	M-503051-D-1 CHARLES LEMOYNE Requérant-cédant M-506808-D-1 REJEAN BASTIEN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7130	13-09-75	M-10514	Accordée
MCV-6402	08-01-76	M-504976-DS-1 LEON MENARD Requérant-vendeur M-507028-D-1 MICHEL ASSELIN Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Presse» les 9, 11, 19 décembre 1975 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			MRS-2481	Accordée
MCV-6403	15-01-76	M-504037-DS-1 MARCEL POULIN Requérant-vendeur M-507047-D-1 GERALD CLAIROUX Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 16, 17, 18 décembre 1975, en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-13772	Rejetée
MCV-6404	06-01-76	M-502795-D-1 REAL PAQUETTE Demande de permis	8741	22-11-75	M-5925	Accordée
MCV-6405	06-01-76	M-500220-D-1 GAETAN GAUTHIER Demande de permis	8741	22-11-75	M-7048	Accordée
MCV-6406	06-01-76	M-506603-D-1 JEAN SAUVE Demande de permis	8878	29-11-75	M-10062	Accordée
MCV-6407	06-01-76	M-506603-D-2 JEAN SAUVE Demande de permis	8878	29-11-75	M-10063	Accordée
MCV-6408	06-01-76	M-504375-D-1 GILLES PILON Demande de permis	8744	22-11-75	M-12696	Accordée
MCV-6409	06-01-76	M-505629-D-1 ANATOLE BOULADIER & FRERES Demande de permis	8744	22-11-75	M-12698	Accordée
MCV-6410	06-01-76	M-506175-D-1 WILLIE VALLEE Demande de permis	8751	22-11-75	M-12765	Accordée
MCV-6411	06-01-76	M-504123-D-3 DENIS POUDRIER Demande de permis	8752	22-11-75	M-12772	Accordée
MCV-6412	06-01-76	M-506937-D-1 GILLES DAIGLE Demande de permis	8884	29-11-75	M-12890	Accordée
MCV-6413	06-01-76	M-506979-D-1 EDMOND CHARTRAND Demande de permis	9077	06-12-75	M-13079	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-6414	06-01-76	M-505286-D-6 LACASSE & FRERES TRANSPORT ENRG. Demande de permis	9077	06-12-75	M-13080	Accordée
MCV-6415	06-01-76	M-501723-D-1 YVES DUPRAS Demande de permis	9077	06-12-75	M-13083	Accordée
MCV-6416	08-01-76	M-500696-D-3 DORVAL PAVING INC. Demande de permis	6118	09-08-75	M-9590	Accordée
MCV-6588	10-09-75	M-503991-D-1 GERARD REID Requérant-cédant M-506521-D-1 FRANÇOIS LEFEBVRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5350	05-07-75	M-9250	Accordée
MCV-6589	15-01-76	M-503803-D-1 EUGENE COURCHESNE Requérant-vendeur M-505646-D-1 GILLES COURCHESNE Requérant-acquéreur Transfert de permis	3857	25-05-74	M-1950	Désistement
MCV-6590	16-01-76	M-506972-D-1 GILLES ST-ONGE Demande de permis	9063	06-12-75	M-13090	Accordée
MCV-6591	16-01-76	M-505916-D-2 ANDRE PILON Demande de permis	9063	06-12-75	M-13092	Accordée
MCV-6592	16-01-76	M-503905-D-1 RICHARD GARNEAU Demande de permis	8440 9182	08-11-75 13-12-75	M-12297	Accordée
ML-798-TF	21-01-76	716-DYV 1073-DY-D-1-TF MORAND AUTOMOBILES LTEE Modification de tarif	5155	28-06-75	M-9041	La Commission: révoque, à toutes fins que de droit, la décision émise le 31 juillet 1975.

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis Catégorie	Demande de permis Région	Cause	Décisions
MCV-2177	11-07-74	M-503991-D-1 GERARD REID Demande de permis	Artisan	6	M-2077	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-612	14-01-76	24804-V-PN-2 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76
MPN-613	14-01-76	24804-V-PN-3 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-614	14-01-76	24804-V-PN-4 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76
MPN-615	14-01-76	24804-V-PN-5 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76
MPN-616	14-01-76	24804-V-PN-6 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76
MPN-617	14-01-76	24804-V-PN-7 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76
MPN-618	14-01-76	24804-V-PN-8 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76
MPN-619	14-01-76	24804-V-PN-9 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76
MPN-620	14-01-76	24804-V-PN-10 GERALD J. ALBERT INC.	M-13881	Accordée	14-01-76
MPN-621	14-01-76	24778-V-PN-1 J. L. HALL REFRIGERATED TRANSPORT	M-13871	Accordée	14-01-76
MPN-622	14-01-76	24553-V-PN-4 GRAY ROCH FARMS INC.	M-13870	Accordée	14-01-76
MPN-623	14-01-76	24324-V-PN-32 R.D.S. TRUCKING CO. INC.	M-13872	Accordée	14-01-76
MPN-624	14-01-76	24404-V-PN-5 AARON SMITH TRUCKING CO. INC.	M-13873	Accordée	14-01-76
MPN-625	14-01-76	24373-V-PN-10 WINGATE TRUCKING	M-13874	Accordée	14-01-76
MPN-626	14-01-76	24683-V-PN-1 ALPINE EQUIPMENT	M-13875	Rejetée	
MPN-627	14-01-76	24684-V-PN-1 KENNETH JACK BOWMAN	M-13877	Rejetée	
MPN-628	14-01-76	24386-V-PN-1 WILLIAM G. JR. DILKS	M-13878	Rejetée	
MPN-629	14-01-76	24293-V-PN-1 RICHARD LEE KENDA	M-13879	Rejetée	
MPN-630	14-01-76	24485-V-PN-1 W. W. WHITTAKER	M-13880	Accordée	14-01-76
MPN-631	14-01-76	24612-V-PN-1 ASKEW ENTERPRISES	M-13876	Rejetée	

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2123	9471-V-S-1 MRS-2565 C. K. BLAIR INC. Voiturier-remorqueur 418-V ANTONIO GOYETTE TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal «La Presse» les 18, 19, 20 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 11 janvier 1977 ou décision finale.
MS-2124	M-501665-DA-1 MRS-2483 REAL HEBERT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2125	M-501670-DA-1 MRS-2484 FERNAND BRODEUR	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2126	M-501662-DA-1 MRS-2482 JOSEPH BILODEAU	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2127	24397-V-S-2 MRS-2558 TEXPORT TRANSPORTATION SERVICES LTD.	Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 12 décembre 1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2128	M-500096-DA-1 MRS-2486 MICHEL BOULAY	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2129	M-500011-DA-1 MRS-2485 LOUIS-CYR ARCHAMBAULT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2130	M-502443-DA-1 MRS-2501 SYLVIO BAZINET	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2131	M-503109-DA-1 MRS-2545 JACQUES DUSSAULT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2132	M-502701-DA-2 MRS-2502 GILLES MORIER	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2133	M-503418-DA-2 MRS-2511 GERALD HENRY	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2134	M-506236-DA-1 MRS-2527 DANIEL ST-PIERRE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2135	M-503108-DA-2 MRS-2544 FRANÇOIS OSTIGUY	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2136	M-503121-DA-2 MRS-2547 YVON OSTIGUY	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2137	M-501627-DA-1 MRS-2560 ROSARIO BLONDIN	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 14 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2138	M-504504-DA-1 MRS-2519 YVON HARNOIS	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2139	M-504615-DA-1 MRS-2520 YVAN LAPORTE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2140	M-501775-DA-1 MRS-2493 CHARLES SIROIS	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2141	M-500128-DA-2 MRS-2487 RICHARD GUILBERT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 9 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2142	M-502978-DA-1 MRS-2532 PAUL PERREAULT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2143	M-502993-DA-1 MRS-2536 GERARD LUSSIER	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2144	M-503360-DA-2 MRS-2552 FERNAND ARCHAMBAULT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2145	M-502703-DA-2 MRS-2503 BERNARD MESSIER	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2146	M-503106-DA-2 MRS-2543 BERNARD ALIX	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2147	M-503102-DA-2 MRS-2541 JEAN-MARC BENOIT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 12 janvier 1976 au 30 avril 1976.
MS-2148	M-503105-DA-1 MRS-2542 FRANÇOIS GODIER	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 11, 12, 13 décembre 1975. Accordée.	Du 13 janvier 1976 au 30 avril 1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2149	600 386 748-DY 437-DYV-A-3 MRS-2232 COMPACT RENT-A-CAR LIMITED	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 6, 7, 8, octobre 1975. Accordée.	Du 11 décembre 1975 au 30 novembre 1976 ou décision finale.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2721-TF	23-01-76	Q-24016-D-2-TF TAXIS CO-OP DE GIFFARD Adrien Lapointe Réjean Sanfaçon Requérants Modification de tarifs	8897	29-11-75	Q-6536	

Décision partielle
La Commission:
1. Fait partiellement droit à la requête:
2. Accorde partiellement la requête et conformément à l'article 6.44 du Règlement 6, fixe les taux suivants:
Transport par véhicules taxis, agglomération A-32, Giffard:
a) $0.80 à la chute du départ*
b) $0.70 par mille parcouru
c) $0.125 par minute d'attente*
Les astérisques identifient les item pour lesquels la requête est accordée en partie seulement:
3. Réfère en audience publique les parties de la requête marquées d'un astérisque qui identifie les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision;
4. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2722-TF	23-01-76	Q-20027-D-1-TF LA LIGUE DE TAXIS DE LA BAIE Modification de tarifs	7987	18-10-75	Q-6077	

La Commission:
1. Fait partiellement droit à la requête:
2. Autorise la Ligue de Taxis de La Baie à modifier ses tarifs conformément à l'article 6.44 du Règlement 6 et fixe les taux suivants:
Transport par véhicules taxis, agglomération A-27, La Baie
a) $0.90 à la chute du départ
b) $0.70 par mille parcouru
c) $0.15 la minute d'attente;
3. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

63299-o

Erratum

Veuillez prendre note que la décision décrite ci-après et apparaissant à la page 234 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 3, en date du 17 janvier 1976, a été publiée par erreur, ladite décision n'ayant alors pas été rendue ni signifiée:

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-6193	08-01-76	M-500994-D-1 GASTON DUBE Requérant-vendeur M-506170-D-2 GERALD LEVASSEUR Requérant-acquéreur Transfert de permis	6686	30-08-75	M-10162	Accordée

Cet avis est donc annulé à toutes fins que de droit.

63206-o

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Compagnies — Loi des

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
ANGLO-CANADIAN PULP AND PAPER MILLS, LIMITED 1156-1313	19 11 64	12	3
BELL ASBESTOS MINES, LTD. 1167-7523	20 11 36	12	10
BRANUDRY LTEE 1363-2575	05 05 75	3	4
CLINIQUE MEDICALE D'IBERVILLE LTEE 1360-5035	28 11 74	4	3
CONFORT RICHELIEU INC. 1354-5819	27 02 74	3	7
LES CONSTRUCTIONS MULTI-LOGE INC. 1363-8317	11 06 75	3	4
CONTRE-PLAQUES ET PORTES CITE INC. et sa version anglaise *CITY PLYWOOD AND DOORS INC.* 729167	19 10 72	3	4
EQUIPEMENT DE CUISINE ASTOR INC. et sa version anglaise *ASTOR KITCHEN EQUIPMENT INC.* 1371-9349	02 04 75	3	4
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC (F.C.M.Q.) INC. 1359-0617	20 09 74	25	27
FLORICULTURE LAURENTIDE INC. 1156-6858	18 02 52	3	4
HOTEL CHATEAU DU LAC DE MAGOG INC. 1245-5895	30 12 70	3	5
LYNN, MACLEOD MANAGEMENT LIMITED 1273-1543	22 12 55	5	6
LES MEUBLES M. A. P. INC. 1367-3819	22 03 74	4	7
MOTEL INTERNATIONAL (1965) INC. et sa version anglaise *INTERNATIONAL MOTEL (1965) INC.* 1134-8802	30 04 65	3	4
PANTALONS PARK HOUSE LTEE et sa version anglaise *PARK HOUSE PANTS LTD.* 5611-64	10 12 64	5	3

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
PATROUILLE CANADIENNE DE SKI (DIVISION DU QUEBEC) et sa version anglaise *CANADIAN SKI PATROL (QUEBEC DIVISION)* 1253-6413	05 05 69	3	7
LES PLACEMENTS IMMOBILIERS LA LAURENTIENNE INC. et sa version anglaise *THE LAURENTIAN REAL ESTATE INVESTMENTS INC.* 1359-0062	05 09 74	3	4
PLACEMENTS PREMIERS NORTHAMERICA LTEE et sa version anglaise *FIRST NORTHAMERICA INVESTMENTS LTD.* 732277	17 05 73	5	7
PROFIN INC. 1366-9718	17 09 75	5	9
PROMOTIVATION AGENCY INC. 1203-5408	04 11 70	3	4
RESTAURANT LA JOCONDE INC. 1363-0322	23 04 75	3	4
LE SALON DU LIVRE DE QUEBEC 1272-1015	08 02 66	3	9
SOUCY AUTOMOBILES INC. 1169-0419	31 12 52	3	4
STO-BERT INC. 1142-6186	02 04 63	4	3
SWIFT INVESTMENTS LTD. 5620-68	22 11 68	3	4
WALLACE, MOORE ET COMPAGNIE LTEE et sa version anglaise *WALLACE, MOORE AND COMPANY LTD.* 1222-9142	24 08 71	5	3

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LA CORPORATION VISOL 3483-63	VISOL CORP.	28 07 64

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
DOMAINE BOISE MONT ST-HILAIRE INC. 736675	LES ENTREPRISES SIDEV LTEE et sa version anglaise *SIDEV ENTERPRISES LTD.*	26 03 73

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ACCESSOIRES ELECTRIQUES STE-DOROTHEE INC. 1463-1121	878, rue Principale, Sainte-Dorothée	17 11 75
ADMINISTRATION S.M.R. INC. et sa version anglaise *S.M.R. MANAGEMENT INC.* 1480-6988	Montréal	04 11 75
AGENCE DE RECOUVREMENT CAPRI LTEE et sa version anglaise *CAPRI COLLECTING AGENCY LTD.* 1481-1145	Montréal	27 11 75
AGENCE DE SECURITE ET D'INVESTIGATION MIRABEL INC. et sa version anglaise *MIRABEL SECURITY AND INVESTIGATION AGENCY INC.* 1462-5172	Montréal	09 10 75
LES ALIMENTS J.B.R. INC. 1463-4489	Rivière-Bleue	03 12 75
ALUMINIUM DULUTH INC. et sa version anglaise *DULUTH ALUMINUM INC.* 1480-9479	5840, rue Saint-Jacques ouest, Montréal.	18 11 75
ALUMINIUM FORTIN INC. 1463-3218	Thetford-Mines	27 11 75
AMBULANCE A. GODBOUT INC. 1463-4307	Sherbrooke	04 12 75
LES AMENAGEMENTS POTTON LTEE et sa version anglaise *POTTON DEVELOPMENTS LTD.* 1462-4076	Canton des Potton	06 10 75
LES APPARTEMENTS MODULFAB INC. 1463-6054	35, Place Bilodeau, Val-Bélair	16 12 75

Nom	Siège social	Date de constitution
ASPHALTE & PAVAGE DUPUIS INC. et sa version anglaise *DUPUIS ASPHALT & PAVING INC.* 1480-2698	330, 7e Avenue, Lachine	08 10 75
ASSURANCES BERNARD FONTAINE INC. 1463-0164	1356, 9e Avenue, Charny	13 11 75
ASSURANCE GIRARD ET BEAUREGARD INC. 1462-2273	800, Petit, Saint-Joseph	19 12 75
L'ATELIER DU TAILLEUR J.C. INC. 1463-4802	2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy	05 12 75
AUBERGE LE RECOLLET INC. 1463-3242	520, rue Principale, Saint-Sauveur	27 11 75
AUTO DENIS GOSSELIN INC. et sa version anglaise *DENIS GOSSELIN AUTO INC.* 1463-8159	1064, rue Daigneault, Acton Vale	29 12 75
AUTO H. & S. LTEE et sa version anglaise *H. & S. AUTO LTD.* 1481-1434	11933, boulevard Laurentien, Montréal	28 11 75
AUTOBUS GERMAIN INC. 1463-7730	Sainte-Anne-de-la-Pérade	17 12 75
AUTOMOBILES RICHER, LA TUQUE INC. 1463-2764	2802, boulevard Ducharme, La Tuque	20 11 75
HIPPOLYTE AYOTTE INC. 1463-1279	Amos	18 11 75
B. BAKER & FILS INC. et sa version anglaise *B. BAKER & SONS INC.* 1366-5575	1155, boulevard Dorchester ouest, bureau 1007, Montréal.	01 10 75
BANROC INC. 1462-4795	Longueuil	08 10 75
ROGER BERUBE INC. 1461-2873	8, Père-Divet, Sept-Iles	17 09 75
BICYCLES ET SPORTS A. DUBOIS INC. et sa version anglaise *A. DUBOIS BICYCLES AND SPORTS INC.* 1462-5511	5885, Hochelaga est, Montréal	15 10 75
BIJOUTERIE PIERRE BELANGER INC. 1463-1261	149, rue Principale, Cowansville	18 11 75
J.B. BOUCHARD INC. 1463-3051	Boulevard Saint-Benoit, Amqui	27 11 75
BOULANGERIE GIODEMA INC. 1463-5916	Sept-Iles	09 12 75
BOULANGERIE VAL DES ARBRES INC. 1480-9073	1133, boulevard Lesage, quartier Saint-Vincent-de-Paul, Laval.	14 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
BOUTIQUE ANDRE & JEAN INC. 1463-2996	3301, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal.	26 11 75
BOUTIQUE BORAL INC. 1481-1749	1075, boulevard Firestone, Joliette	02 12 75
BOUTIQUE DAPHNEE BIS INC. 1481-1327	705, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal.	28 11 75
BOUTIQUE JORANCE INC. 1462-6501	Brossard	15 10 75
BOUTIQUE VERUSCHKA INC. 1481-0485	57, rue St-Jacques ouest, bureau 112, Montréal.	24 11 75
BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTSIC INC. 1501-2420	Montréal	03 12 75
A.G. BRAZEAU INC. 1463-1832	160, boulevard du Progrès, Angers	21 11 75
ROBERT BRETON INC. 1463-3499	St-Côme-de-Kennebec	28 11 75
LES BREUVAGES VALLIERES & GOULET INC. 1463-7409	711, avenue Labbé, Thetford Mines	17 12 75
CAFETERIA LA BOITE A LUNCH INC. 1463-5536	925, boulevard Curé-Poirier est, app. 6, Longueuil.	10 12 75
CALEQ INC. 1463-6278	5560, Place Viau, Brossard	12 12 75
CAMPING MON REPOS INC. 1501-2115	344, rue Principale, L'Ange-Gardien	01 12 75
CASSE-CROUTE ROUGEMONT INC. et sa version anglaise *ROUGEMONT SNACK BAR INC.* 1463-0644	7275, rue Sherbrooke est, Place Versailles, Montréal.	13 11 75
CENTRE COMMERCIAL PLACE LA POCATIERE INC. 1480-6848	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	03 11 75
CENTRE DU MATELAS ST-HYACINTHE INC. 1463-4299	Saint-Hyacinthe	03 12 75
CENTRE DU PNEU MAGOG INC. 1481-1111	1305, rue Sherbrooke, Magog	27 11 75
CHAUSSURE DIANE P. DE RIMOUSKI INC. 1462-8390	Rimouski	31 10 75
CHOQUETTE & DESJARDINS INC. 1463-6534	Val-d'Or	11 12 75
CINEGRAFIK INC. 1463-6898	2767, 27e Rue, Charny	16 12 75
CLEMENT & ST-LOUIS LTEE et sa version anglaise *CLEMENT & ST-LOUIS LTD.* 1463-5270	Saint-Michel, Napierville	11 12 75
LES COFFRAGES FUNDY INC. 1501-4426	Montréal	22 12 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES COFFRAGES MEMPHIS INC. 1501-4418	Montréal	22 12 75
LA COMPAGNIE DE FILMS INTERNATIONALE K.F. INC. et sa version anglaise *K.F. FILMS INTERNATIONAL COMPANY INC.* 1462-0280	1207, St-André, Montréal	17 09 75
LA COMPAGNIE MORUZZI LTEE et sa version anglaise *MORUZZI COMPANY LTD.* 1481-1855	8040, Lafrenaie, Saint-Léonard	01 12 75
CONSTRUCTIONS B.D.L. INC. 1462-7681	260, 5e Rue, Laval	23 10 75
CONSTRUCTION C. VINCENT LTEE 1481-0253	11519, rue Letellier, Montréal	21 11 75
LES CONSTRUCTIONS DENIS LAGACE INC. 1463-2467	39, rue Boisvert, Cap-de-la-Madeleine	24 11 75
CONSTRUCTION KUNZLI & HOGUE INC. 1461-8169	32, Bar-Leduc, Lorraine	08 09 75
CONSTRUCTION L.R.B. INC. et sa version anglaise *L.R.B. CONSTRUCTION INC.* 1481-0204	602, chemin Mary, Lorraine	21 11 75
CONSTRUCTION MILLETTE INC. 1480-3100	2245, chemin Chambly, Carignan	09 10 75
CONSTRUCTION NABRO INC. et sa version anglaise *NABRO CONSTRUCTION INC.* 1463-1949	4770, avenue Kent, bureau 208, Montréal.	21 11 75
CONSTRUCTION R.G. PILOTTE INC. 1480-8919	1061, rue Lauzon, Saint-Jovite	13 11 75
LES CONSTRUCTIONS ROBERT BERNARD INC. 1463-0586	Saint-Georges	13 11 75
CONSTRUCTION ROBERT SALVAS LTEE 1463-4190	Sorel	03 12 75
CONSTRUCTION SERGE BIBEAU INC. 1463-6666	1670, Ledoux, app. 5, Sherbrooke	12 12 75
LES CONSTRUCTIONS THERRIEN & JOLICOEUR INCORPOREE 1481-1467	Chomedey, Laval	28 11 75
LES CONSTRUCTIONS YVES BERTRAND INC. et sa version anglaise *YVES BERTRAND CONSTRUCTION INC.* 1462-8028	1864, de Miranda, Laval	28 10 75
LES CONSULTANTS DEUX-MONTAGNES LTEE 1462-9802	Saint-Eustache	10 11 75
LES CONTENANTS B.M.R. INC. 1463-0859	Saint-Georges-Ouest	17 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
DENIS CORBEIL INC. 1463-6674	Sherbrooke	12 12 75
CORPORATION CONRAND et sa version anglaise *CONRAND CORPORATION* 1462-6790	Montréal	16 10 75
LA CORPORATION DIMENSION P.D.T. LTEE 1462-1957	Montréal	26 09 75
CORPORATION DE FOURRURES PREMIER (1975) LTEE et sa version anglaise *PREMIER FUR (1975) CORPORATION LTD.* 1463-5841	422, King est, Sherbrooke	08 12 75
CORPORATION MACLAR et sa version anglaise *MACLAR CORP.* 1463-2442	2157, rue Guy, Montréal	24 11 75
CHARLEMAGNE COTE INC. 1462-3912	Trois-Pistoles	03 10 75
CYGNI LTEE 1462-1593	Saint-Laurent	24 09 75
DEMERS & LANDRY INC. 1364-0768	Gentilly, Bécancour	11 06 75
DISCO-NEUF INC. 1464-5031	655, boulevard Bastien, Neufchâtel	08 12 75
DISTRIBUTION C.D. (1975) LTEE et sa version anglaise *C.D. DISTRIBUTION (1975) LTD.* 1481-0139	625, rue Deslauriers, Saint-Laurent	21 11 75
DREJO INC. 1501-3527	630, rue Dorchester ouest, Montréal	10 12 75
RAYMOND DROUIN INC. 1463-0362	321, rue Notre-Dame, Sainte-Marie-de-Beauce.	27 12 75
LES EDITIONS AD LIB. INC. 1463-1808	Québec	20 11 75
LES ENTREPRISES ANDRE BUSSIERE INC. 1463-4653	5396, Frontenac, Lac-Mégantic	03 12 75
LES ENTREPRISES ANGIER INC. 1481-1319	16852, Hymus, Kirkland	28 11 75
LES ENTREPRISES BENOIT GIGUERE INC. 1463-3200	Thetford Mines	27 11 75
ENTREPRISE DE CAMIONNAGE ALEX O'BRIEN INC. et sa version anglaise *ALEX O'BRIEN CARTAGE ENTERPRISE INC.* 1480-2490	1670, rue Mullins, Montréal	07 10 75
LES ENTREPRISES DENIS GRENIER INC. 1480-7317	325, boulevard Hébert, La Providence	05 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES EDWARD McDERMOTT INC. ..... et sa version anglaise *EDWARD McDERMOTT ENTERPRISES INC.* 1481-1509	336, Grande-Côte, Rosemère	28 11 75
LES ENTREPRISES GENERALES D'ELECTRICITE ARAX LTEE et sa version anglaise *ARAX GENERAL ELECTRICAL ENTERPRISES LTD.* 1481-1368	6013, avenue du Parc, Montréal	28 11 75
LES ENTREPRISES GIUSEPPE PONZI INC. ..... et sa version anglaise *GIUSEPPE PONZI ENTERPRISES INC.* 1481-1897	2332, rue Gervais, LaSalle	01 12 75
ENTREPRISES L. LACHAPELLE LTEE 1463-2111	3, Terrasse Paquette Sainte-Anne-des-Plaines	18 11 75
LES ENTREPRISES LAPIERRE, CARON & THERIAULT INC. 1463-2848	208, rue DeMontigny, Trois-Rivières-Ouest	26 11 75
LES ENTREPRISES LOVNER INC. ..... et sa version anglaise *LOWNER ENTERPRISES INC.* 1501-2321	Montréal	03 12 75
LES ENTREPRISES MARSYL INC. 1462-1387	Rouyn	24 09 75
LES ENTREPRISES MATHIAS RIOUX INC. 1463-1667	1438, rue Galt, Montréal	20 11 75
LES ENTREPRISES MICRAY INC. 1462-4639	83, rue Gamble ouest, Rouyn	08 10 75
LES ENTREPRISES PIERRE & JEAN INC. ..... et sa version anglaise *PIERRE & JEAN ENTERPRISES INC.* 1462-7301	1265, rue St-Nicolet, Laval	21 10 75
LES ENTREPRISES Y. & P. THERIAULT INC. 1462-5206	780, rang St-Joseph, Bagotville	09 10 75
ENTRETIEN PARC-EX LTEE ..... et sa version anglaise *PARC-EX MAINTENANCE LTD.* 1463-5155	Montréal	08 12 75
EPICERIE JACQUES DAVID INC. 1463-5502	Cheneville	10 12 75
EQUIPEMENT CHIRURGICAL M.G.M. LTEE ..... et sa version anglaise *M.G.M. SURGICAL EQUIPMENT LTD.* 1463-3796	Saint-Laurent	27 11 75
EQUIPEMENT ETTAR INC. 1463-8712	1351, des Pins, Ancienne-Lorette	22 12 75
EQUIPEMENT G. LAVOIE LTEE 1463-5338	Port-Alfred	11 12 75

Nom	Siège social	Date de constitution
EXCAVATION R. & R. GAGNON INC. 1462-2583	Repentigny	31 10 75
F.G. ALUMINIUM LTEE 1461-7021	559, rue Marie-Thérèse, Sainte-Thérèse	02 09 75
FELRAY INC. 1463-0651	142, rue Saint-Pierre, Saint-Jean	13 11 75
FERME ROSAIRE LABRECQUE ET FILS INC. 1463-7227	Saint-Bernard	17 12 75
GALEDA INC. 1480-6020	4935, rue Beaubien est, bureau 101, Montréal.	28 10 75
GARAGE CYR & FERLAND INC. 1462-8226	Saint-Elzéar	29 10 75
GARAGE MICHEL MENARD INC. 1463-6617	Saint-Jovite	15 12 75
GESLECT INC. 1463-4794	771, rue Saint-Joseph est, Québec	05 12 75
GESTION DURIVAGE & ROBIN INC. et sa version anglaise *DURIVAGE & ROBIN HOLDINGS INC.* 1463-5254	2250, rue Papineau, Montréal	09 12 75
GESTION FRITHAM INC. et sa version anglaise *FRITHAM HOLDINGS INC.* 1463-9066	1155, boulevard Dorchester, bureau 3900, Montréal.	30 12 75
GESTION P.D.M. LTEE et sa version anglaise *P.D.M. HOLDING LTD.* 1501-4657	6125, Côte de Liesse, Montréal	30 12 75
GESTION RESTO (1975) INC. 1463-7052	Québec	17 12 75
GESTION UNILOGE INC. 1462-8622	6685, avenue d'Alençon, Charlesbourg	31 10 75
ANDRE & ROBERT GOULET INC. 1463-0925	885, des Carrières, Saint-Jean	11 12 75
GRANITE LACROIX INC. 1480-6186	1735, boulevard des Laurentides, Vimont, Laval.	29 10 75
HAMEL ET THIBAULT INC. 1463-8449	135, Martigny, Neufchâtel, Québec	23 12 75
D.A. HUGUES ET ASSOCIES INC. et sa version anglaise *D.A. HUGUES AND ASSOCIATES INC.* 1501-2867	Montréal	05 12 75
LES IMMEUBLES FRITZ INC. 1480-2508	1010, rue Ste-Catherine ouest, bureau 300, Montréal.	07 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES IMMEUBLES GENTILE INC. et sa version anglaise *GENTILE REAL ESTATE INC.* 1480-5113	Montréal	22 10 75
LES IMMEUBLES HUBERCO INC. 1501-3055	101, Place Charles-Lemoyne, bureau 210, Longueuil.	08 12 75
IMMEUBLES JACQUES LECLERC INC. 1463-7722	Shawinigan	17 12 75
LES IMMEUBLES MARIE-FRANCE INC. 1463-3531	181, avenue Royale, Saint-François, Ile-d'Orléans.	28 11 75
LES IMMEUBLES MONT-BRUNO (1975) INC. et sa version anglaise *MOUNT BRUNO REALTIES (1975) INC.* 1481-0105	2036, de la Régence, Saint-Bruno-de-Montarville.	21 11 75
IMMEUBLES ROKAL LTEE et sa version anglaise *ROKAL REALTIES LTD.* 1481-0238	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 510, Montréal.	21 11 75
LES IMMEUBLES TORMON LTEE et sa version anglaise *TORMON REALTIES LTD.* 1501-2511	Montréal	04 12 75
LES INDUSTRIES ARGOS LTEE et sa version anglaise *ARGOS INDUSTRIES LTD.* 1463-5007	1320, Soucy, Saint-Hubert	08 12 75
LES INDUSTRIES G. CHARBONNEAU ET FILS LTEE 1480-1328	116, boulevard Des Terrasses, Auteuil	29 09 75
LES INDUSTRIES LEPAR LTEE et sa version anglaise *LEPAR INDUSTRIES LTD.* 1461-9092	Trois-Rivières	11 09 75
INSTALLATIONS ELECTRIQUES MURDOCHVILLE INC. 1462-2880	Murdochville	12 12 75
INSTALLATION MECANIQUE G & B LTEE 1461-3574	1399, rue Adam, Chicoutimi-Nord	04 12 75
LES INVESTISSEMENTS ZOLTOM INC. et sa version anglaise *ZOLTOM INVESTMENTS INC.* 1461-5926	1765, boulevard Fortin, Chomedey	26 08 75
IRAL INC. 1463-4216	Montréal	03 12 75
LES LAINES JONQUIERE INC. 1463-5767	Jonquière	09 12 75
LAVOIR ST-ALPHONSE INC. 1480-9388	8522, rue des Belges, Montréal	17 11 75
LE BARON, TOYOTA INC. 1463-0917	Rimouski	18 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LEGASSY LTEE et sa version anglaise *LEGASSY LTD.* 1462-7293	5501, rue Adalbert, Montréal	20 10 75
LEVESQUE & GAUVIN INC. 1481-0931	Montréal	26 11 75
LOCATION D'AUTO LAROUCHE INC. 1463-2897	St-Gédéon	26 11 75
LOCATION GRENIER INC. 1463-2913	3525, boulevard Marie-Victorin, Nicolet	26 11 75
BERTRAND LORD INC. 1463-8993	Sainte-Marie	23 12 75
LES LUBRIFIANTS EON (QUEBEC) LTEE et sa version anglaise *EON LUBRICANTS (QUEBEC) LTD.* 1501-6314	Granby -6314	09 01 76
MAÇONNERIE H.B. INC. 1462-3375	Labelle	01 10 75
RAYMOND MAGNAN & ASSOCIES INC. 1463-6880	2815, boulevard Laurier, Edifice Place de la Vieille Capitale, Sainte-Foy.	18 12 75
LA MAISON DU MATELAS DE MONTREAL (QUEBEC) INC. 1480-1674	266, boulevard Charest est, Québec	01 10 75
MANUFACTURIER CYCLOPE LTEE et sa version anglaise *CYCLOPS MANUFACTURER LTD.* 1480-5949	9150, rue Meilleur, 3e étage, Montréal.	28 10 75
MARCHE G. DESLAURIERS LTEE 1364-1550	5651, rue Eadie, Côte-Saint-Paul	13 06 75
MARCHE H. BOURRET INC. 1481-1624	10720, rue Saint-Laurent, Montréal	28 11 75
MATERIAUX C.C.L. INC. 1463-0339	Saint-Ephrem-de-Beauce	12 11 75
MATERIAUX VALIN LTEE et sa version anglaise *VALIN MATERIALS LTD.* 1463-0479	Chicoutimi-Nord	14 11 75
MECANIQUE A.G.R. INC. 1463-3630	Québec	28 11 75
MECANIQUE DUBE LTEE et sa version anglaise *DUBE MECHANICS LTD.* 1463-3184	149, rue Principale, Hull	27 11 75
MECFAB INC. 1481-1152	391, rue Courtemanche, Montréal-est.	27 11 75
MERCERIE CALILLE INC. 1462-6444	500, 6e Avenue, Grand-Mère	17 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
MEUBLES GERARD POIRIER INC. 1463-2160	568, 1re Avenue, Saint-Georges-Est	17 12 75
MEUBLES J. BEAULIEU INC. 1462-0942	50, Notre-Dame ouest, Trois-Pistoles.	22 09 75
MEUNERIE POTVIN & FRERE INC. 1463-1030	Saint-Alexandre	17 11 75
PIERRE E. MONETTE ET ASSOCIES LIMITEE 1480-7895	Boucherville	10 11 75
MORAVI INC. 1480-8422	40, rue Molière, bureau 402, Montréal	12 11 75
LES MOTEURS SHAWNRY LIMITEE et sa version anglaise *SHAWNRY MOTORS LIMITED* 1363-9323	Route 148, Fort-Coulonge	06 06 75
NETTOYEUR DE CHOIX INC. 1463-2244	463, boulevard Bastien, Neufchâtel	25 11 75
NOUVEAUTES R.F. INC. 1481-0493	Montréal	24 11 75
NOUVEAUTE YVES LAFORGE 1463-0875	401, rue St-Dominique, Jonquière	18 11 75
B. O'SHAUGHNESSEY INC. 1463-6187	54, Clark, Sherbrooke	12 12 75
PAPETERIE ST. BRUNO INC. et sa version anglaise *ST. BRUNO STATIONERY INC.* 1480-8265	49, Seigneurial, Saint-Bruno	12 11 75
PARADIS-ANGERS INC. 1501-4392	1450, rue Beaudry, Montréal	23 12 75
PARC BINETTE INC. 1462-0413	497, avenue Provencher, Laurierville.	18 09 75
PIECES D'AUTO FORT CHAMBLY INC. et sa version anglaise *FORT CHAMBLY AUTO PARTS INC.* 1463-1402	36, rue Saint-Jacques, Chambly	18 11 75
LES PLACEMENTS CASEY INC. 1463-7680	Québec	22 12 75
LES PLACEMENTS DE LERY INC. 1462-1221	Beauceville	22 09 75
PLACEMENTS DESILETS INC. 1463-3713	664, Grande-Allée est, Québec	28 11 75
LES PLACEMENTS GALILEE INC. 1463-2939	801, rue Lamontagne, Bellefeuille	26 11 75
LES PLACEMENTS IMTER INC. 1463-7557	7685, 1re Avenue, Charlesbourg	19 12 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES PLACEMENTS REID INC. 1480-8216	71, boulevard St-Jean-Baptiste ouest, Mercier.	12 11 75
LES PLACEMENTS TRAFALGAR LTEE et sa version anglaise *TRAFALGAR INVESTMENTS LTD.* 1463-1865	4, chemin du Refuge, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport.	29 12 75
PLACEMENTS TRINORTH LIMITEE et sa version anglaise *TRINORTH INVESTMENTS LIMITED* 1463-6245	2020, rue Université, bureau 1624, Montréal.	12 12 75
PLOMBERIE F. BLANCHET LTEE 1480-3688	4, rue Martin, Pont-Viau, Laval	14 10 75
PLOMBERIE G.L.S., INC. 1462-1684	Jonquière	24 09 75
GEORGES POIRIER & FILS INC. 1480-9511	Montréal	18 11 75
HYMAN POLANSKY INC. 1501-2438	Montréal	03 12 75
MARCEL POULIN & FILS INC. 1463-4521	776, rue Gariépy, Sherbrooke	04 12 75
LES PRODUCTIONS CENTREUM INC. et sa version anglaise *CENTREUM PRODUCTIONS INC.* 1461-9639	Montréal	16 09 75
LES PRODUCTIONS GRAND PLONGEUR DU NORD LTEE et sa version anglaise *GREAT NORTHERN DIVER PRODUCTIONS LTD.* 1462-3946	505, boulevard Dorchester ouest, bureau 400, Montréal.	03 10 75
LES PRODUCTIONS TROIS J INC. 1501-2719	Montréal	04 12 75
LES PRODUITS ALIMENTAIRES C. MARTINS INC. et sa version anglaise *C. MARTINS FOOD PRODUCTS INC.* 1462-5412	Montréal	10 10 75
PRODUITS SANITAIRES NORFIL INC. 1462-8747	334, rue Dallaire, Rouyn	03 11 75
PROTECTION-INCENDIE COUTURE & FILS INC. 1463-7482	Québec	19 12 75
LES PROVISIONS INTERNATIONALES DE MONTREAL INC. 1462-7624	1701, rue Belleville, Chambly	27 10 75
RADIATEUR D'AUTO L.T. LTEE et sa version anglaise *L.T. AUTO RADIATOR LTD.* 1463-2491	950, boulevard St-Joseph, Drummondville.	25 11 75

Nom	Siège social	Date constitution
WALTER V. RAFTERY ET ASSOCIES INC. et sa version anglaise *WALTER V. RAFTERY & ASSOCIATES INC.* 1359-5525	7101, Autoroute Transcanadienne, Saint-Laurent.	07 10 74
RECLAMED LIMITED 1462-1726	80, Pagnuelo, Outremont	24 09 75
RESTAURANT A.P.C. INC. et sa version anglaise *A.P.C. RESTAURANT INC.* 1463-3259	Saint-Jérôme	27 11 75
RESTAURANT ET BOITE A CHANSON LE CUBE INC. 1481-0923	817, rue Notre-Dame ouest, Montréal	26 11 75
RESTAURANT LA CORBEILLE LTEE 1463-6609	Montréal	15 12 75
RESTAURANT LE COLOMBIER INC. 1501-4640	73, rue Prince-Arthur est, Montréal	05 01 76
RESTAURANT L'ENTRECOTE BORDELAISE INC. 1463-3648	Montréal	28 11 75
RESTAURANTS MONTAZA (P.A.T.) INC. 1501-2891	12675, rue Sherbrooke est, Pointe-aux-Trembles.	05 12 75
LES RESTAURANTS S.T.C. INC. 1462-8275	R.R. no 1, chemin d'Aylmer, Lucerne	30 10 75
JOHN ROHAR INC. 1366-6946	7101, route Transcanadienne, bureau 201, Saint-Laurent.	25 08 75
JEAN ST-ARNAUD INC. 1462-1973	Cap-de-la-Madeleine	26 09 75
SALON DE HAUTE COIFFURE ET DE STYLE D.B. INC. 1463-0511	4461, 1re Avenue, Québec	14 11 75
SANILOC INC. 1463-6427	484, rue Des Ecoles, Drummondville	11 12 75
SEMEBEC INC. 1462-1379	Montréal	24 09 75
LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE BEAUCE INC. 1463-3622	Route Kennedy, Scott Jonction	01 12 75
SERVICE D'APPAREILS GILLES LAPOINTE INC. 1501-2669	Mascouche, Joliette	04 12 75
LES SERVICES AUDIO-VISUELS DEFI INC. 1463-5601	Bromont	10 12 75
SERVICE MICO, ROUYN INC. 1462-1742	45, rue Principale, Rouyn	10 12 75
LES SERVICES DE NETTOYAGE FRANÇOIS LIMITEE 1480-5824	2235, rue Sherbrooke est, Montréal	29 10 75
SERVICE SANITAIRE GASMI INC. 1463-3556	Baie-Comeau	28 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
SIMTRONIQUE INC. 1461-2303	Noranda	25 09 75
LA SOCIETE DE GESTION KATERIMED LTEE 1481-0550	1042, rue Union, Sainte-Catherine	24 11 75
LA SOCIETE IMMOBILIERE C.G.S.C. INC. 1462-5800	731, chemin Sydenham, Chicoutimi	14 10 75
SOCIETE D'INVESTISSEMENT CARIGNAN INC. 1463-6286	Tracy	12 12 75
SOCIETE DE PLACEMENT LYNSAR INC. et sa version anglaise *LYNSAR INVESTMENT COMPANY INC.* 1480-1526	5669, avenue Midway, Côte-Saint-Luc	30 09 75
SOGECOL INC. 1480-6426	Saint-Jérôme	30 10 75
SPORTS GAUTHIER INC. et sa version anglaise *GAUTHIER SPORTS INC.* 1462-7160	33, rue Doucet, Mont-Joli	27 10 75
TAPIS AUBE INC. 1462-9067	Drummondville	03 11 75
TAVERNE J.G.C. INC. 1461-6452	3225, Route numéro 2, Les Saules, Québec.	27 11 75
TAVERNE S. MAC DUFF INC. 1463-1683	6060, Laurendeau, Montréal	20 11 75
LA TEINTURERIE ST-JEAN (1975) LTEE 1463-6419	484, rue Des Ecoles, Drummondville	11 12 75
TELELIGNES LTEE 1462-3706	1301, Place Gascogne, Orsainville	02 10 75
THOURENE LTEE 1481-0071	Sainte-Julie	20 11 75
TRANSPORT J.H. WILLIAMS (1975) INC. et sa version anglaise *J.H. WILLIAMS TRANSPORT (1975) INC.* 1463-7698	Route 138, Ormstown	22 12 75
TRANSROC INC. 1462-2872	Pointe-Claire	30 09 75
TRICOTS ANNE CHRISTINE INC. 1480-6517	1260, rue des Cascades, Saint-Hyacinthe.	31 10 75
TRICOTS TONY INC. 1480-2342	Montréal	06 10 75
LES TUILES DE CERAMIQUE METRO LTEE et sa version anglaise *METRO CERAMIC TILES LTD.* 1480-5352	8852, Champs-d'Eau, Montréal	23 10 75
VENTILATION D.R. INC. 1462-0645	1029, rue Saint-Vallier ouest, Québec	17 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
VETEMENTS DE SPORT J.L.R. INC. 1462-3508	239, rue Ostiguy, Chambly	19 11 75
VISTRO INC. 1461-8946	257, Macaulay, Saint-Lambert	11 09 75
VITRERIE A. BELANGER & FILS INC. 1462-2831	330, Montée du Moulin, Mont-Laurier ..	30 09 75
N.J. VOJVODIC & ASSOCIES INC. 1480-6228	5593, avenue Robinson, Côte-Saint-Luc.	29 10 75
VOYAGES SABRA (MONTREAL) LIMITEE ..... et sa version anglaise *SABRA TOURS (MONTREAL) LIMITED* 1363-8564	Montréal	19 09 75

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION CULTURELLE ST-DEMETRIUS DE PAKIA LACONIAS 1462-7111	Montréal	20 10 75
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU SOIR DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL 1366-8421	Pavillon Marie-Victorin, 244, rue Sherbrooke est, Montréal.	08 09 75
ASSOCIATION MANIATON DU CANADA 1480-4496	136, avenue Fairmount-ouest, Montréal ..	17 10 75
L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DE LA VALLEE DE LA NATION INC. 1501-4442	Thurso	22 12 75
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RESIDENTIELS VUE DE LA MONTAGNE et sa version anglaise *MOUNTAIN VIEW HOME OWNERS' ASSOCIATION* 1363-4340	72, Sucrerie, Sainte-Madeleine-de-Rigaud.	25 08 75
LES ATELIERS MULTIPLES COTE-NORD 1463-3069	Sept-Iles	09 01 76
CENTRE COMMUNAUTAIRE SHAWINIGAN INC. 1461-7088	213, 3e Rue, Shawinigan	17 12 75
CENTRE D'ENTRAIDE DE RIMOUSKI 1461-8334	265, Cathédrale, Rimouski	09 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
CENTRE DE LOISIRS IMMACULEE CONCEPTION DE ROUYN 1462-2807	Rouyn	30 09 75
CERCLE DE LOISIRS DE CAZAVILLE INC. 1464-0247	Saint-Anicet	08 01 76
CERCLE MULTILINGUE DE QUEBEC INC. 1463-4158	910, route de l'Eglise, app. 5, Sainte-Foy.	12 12 75
CLUB AEROGYM INC. 1463-0834	Québec	18 11 75
CLUB DE L'AGE D'OR D'ALBERTVILLE 1362-8458	Saint-Raphaël-d'Albertville	10 04 75
CLUB D'AGE D'OR BELLE MONTEE INC. 1462-1015	Montébello	22 09 75
CLUB D'AGE D'OR McMASTERVILLE, INC. 1364-3002	McMasterville	20 06 75
CLUB DE L'AGE D'OR NOTRE DAME DE PROTECTION 1463-2665	Sherbrooke	20 11 75
CLUB DE L'AGE D'OR ST-BENOIT 1462-3367	500, rue Fleury ouest, Montréal	17 12 75
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-BENOIT LABRE (BEAUCE) INC. 1463-4554	Saint-Benoît-Labre	03 12 75
CLUB DE HOCKEY JUNIOR BASQUES INC. 1462-5453	Sept-Iles	10 10 75
CLUB DE MOTOS LES MESSAGERS D'ALLAH INC. 1462-3573	Saint-Prosper	07 10 75
CLUB MOTO-NEIGE ROI DES FORETS INC. 1462-7939	Notre-Dame-de-la-Merci	29 10 75
CLUB DE MOTO-NEIGE LES CASCADEURS INC. 1463-5924	Saint-Epiphane	09 12 75
CLUB OPTIMISTE DE MATANE INC. 1361-7592	Matane	13 02 75
CLUB OPTIMISTE DE TROIS-PISTOLES INC. 1363-7830	5, rue Notre-Dame est, Trois-Pistoles	27 05 75
CLUB DE PLONGEE LES OMBLES 1461-7690	Beauceville	03 09 75
CLUB RICHELIEU BERTHIER 1463-5965	Berthierville	12 12 75
LE COMITE DE CITOYENS DE PETITE-RIVIERE ST-FRANÇOIS 1462-9653	Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière.	07 11 75
CONFERENCE DES MAIRES ET MUNICIPALITES D'ABITIBI-TEMISCAMINGUE INC. 1463-3515	Rouyn	28 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LA CORPORATION DU CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-NARCISSE DE RIMOUSKI 1463-2525	9, route Principale, Saint-Narcisse-de-Rimouski.	25 11 75
EQUIPE DE CYCLE BERTRAND 1363-2997	Hull	06 05 75
LA FONDATION DES ATELIERS UNIS DE MONTREAL et sa version anglaise *MONTREAL UNITED WORKSHOPS FOUNDATION* 1462-5362	Montréal	10 10 75
GARDERIE DE COATICOOK 1462-9307	249, St-Jean-Baptiste, Coaticook	17 12 75
GARDERIE COMMUNAUTAIRE NOTRE-DAME-DE-GRACE 1366-5112	4020, rue Hingston, Montréal	17 12 75
GARDERIE LE PETIT MONDE 1461-7286	2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy	17 12 75
GARDERIE LES JOYEUX LUTINS INC. 1461-6940	51, rue Pelletier, Saint-Charles-Borromée.	17 12 75
LE GROUPE DU TROISIEME AGE DE STE-ODILE, QUEBEC 1462-6105	2875, avenue Duval, Québec	16 10 75
LE MONDE A BICYCLETTE et sa version anglaise *CITIZENS ON CYCLES* 1366-3158	5550, avenue du Parc, Bureau 314, Montréal.	11 08 75
LIGUE DE HOCKEY MIDGET A SAGUELAC INC. 1462-1122	250, du Côteau sud, Alma	22 09 75
LIGUE INTERMEDIAIRE DE HOCKEY D'ABITIBI-TEMISCAMINGUE INC. 1463-2053	Val d'Or	21 11 75
LIGUE DES PROPRIETAIRES DE DRUMMONDVILLE-SUD 1461-9118	50, 122e Avenue, Drummondville-Sud	11 09 75
LA LIGUE DE TAXIS DU SAGUENAY INC. 1461-9852	43, rue Jauffret, app. 18, Chicoutimi	15 09 75
LES LOISIRS DE L'ACTION D'OR DE STE-MARTHE-SUR-LE-LAC 1463-6773	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	18 12 75
LES PROMOTIONS EQUESTRES R.A.G.S. INC. 1462-3607	1733, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier.	03 10 75
REGROUPEMENT DES GARDERIES DE LA REGION SIX C 1362-3715	77, rue Clairevue est, Saint-Bruno-de-Montarville.	09 05 75
RESIDENCE PAVILLON NOTRE-DAME DE LA ROUTE 1462-1916	Louvicourt	26 09 75
THEATRE DE LA LORRAINE INC. 1462-7699	2820, Bayonne, Duvernay	23 10 75
UNITEVERSELLE 1463-0172	779, Des Prairies, Cap-de-la-Madeleine	13 11 75

Nom	Siège social	Date de constitution
VALILE INC. 1463-4455	Val-David	03 12 75

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
AMENAGEMENT DU CENTRE COMMERCIAL COTE DES NEIGES LTEE et sa version anglaise *PLAZA COTE DES NEIGES DEVELOPMENT LTD.* 1366-6052	625, boulevard Dorchester ouest, bureau 710, Montréal.	18 08 75	Corrigeant le nom «AMENAGEMENT DU CENTRE COMMERCIAL COTE DES NEIGES LTEE par «AMENAGEMENT DU CENTRE COMMERCIAL COTE DES NEIGES LTEE — *PLAZA COTE DES NEIGES DEVELOPMENT LTD.*».
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL 1366-9304	200, rue Sherbrooke ouest, Montréal.	12 09 75	1. Corrigeant le nom «ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU CEGEP DU VIEUX MONTREAL» par «ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL»; 2. Substituant dans les lettres patentes les mots «1ère partie» par «3e partie».
EDIFICE TRENTE-SIX DIX INC. ..... et sa version anglaise *THIRTY-SIX TEN BUILDING INC.* 1462-2740	1010, rue Ste-Catherine ouest, bureau 340, Montréal.	29 09 75	Ajoutant la page 3*a*.
LES ENTREPRISES DE GRANDPRE ET MILLETTE INC. 1367-0930	533, St-Charles-Borromée nord, Joliette.	25 09 75	Corrigeant le nom «LES ENTREPRISES DE GRANDPRE ET MILETTE INC.» par «LES ENTREPRISES DE GRANDPRE ET MILLETTE INC.».
JARDINS PLANTASIA (RIVE-NORD) INC. et sa version anglaise *PLANTASIA GARDENS (RIVE-NORD) INC.* 1480-2078	7053, chemin Côte St-Luc, Côte Saint-Luc.	03 10 75	Corrigeant le nom «JARDINS PLANTASIA (RIVE-NORD) INC. — *FANTASIA GARDENS (RIVE-NORD) INC.*» par «JARDINS PLANTASIA (RIVE-NORD) INC. — *PLANTASIA GARDENS (RIVE-NORD) INC.*».
SERVITIAPENTA (CANADA) LTEE ..... et sa version anglaise *SERVITIAPENTA (CANADA) LTD.* 1363-2567	Montréal	05 05 75	Corrigeant le nom «SERVITIAPENTA (CANADA) LTD.» par «SERVITIAPENTA (CANADA) LTEE — *SERVITIAPENTA (CANADA) LTD.*».

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
ASSOCIATION CULTURELLE HISPANO-CANADIENNE et sa version anglaise *HISPANO-CANADIAN CULTURAL ASSOCIATION* 1354-8888	14 02 74	31 10 75	Modifiant les lettres patentes.
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE BARDY INC. 1222-4549	19 11 71	17 12 75	Modifiant et étendant les pouvoirs.
CAFE MARTIN (1975) INC. 1360-8914	18 12 74	15 12 75	Changeant le nom–ancien nom: RESTAURANT AUX DEUX COMMERES INC.
CENTRE DE SUSPENSION INTERNATIONAL INC. et sa version anglaise *INTERNATIONAL SUSPENSION CENTRE INC.* 736526	08 03 73	07 08 75	1. changeant son nom–ancien nom: COMPAGNIE DE PORTEFEUILLE ISRAM INC. et sa version anglaise *ISRAM HOLDING CO. INC.*; 2. Extension des pouvoirs.
LE COMITE DES PARENTS DES GUIDES ET SCOUTS DE VICTORIAVILLE INC. 12679-58	12 09 58	06 11 75	Changeant son nom–ancien nom: LA CORPORATION DES GOUVERNEURS SCOUTS DE VICTORIAVILLE INC.
CONSTRUCTION J. PIERRE DOYON INC. et sa version anglaise *J. PIERRE DOYON CONSTRUCTION INC.* 1361-0290	30 12 74	30 12 75	Modifiant le capital.
CORPORATION D'EXPLORATEURS DU QUEBEC LTEE (Libre de responsabilité personnelle) et sa version anglaise *QUEBEC EXPLORERS CORPORATION LTD.* (No Personal Liability) 1116-7293	11 06 57	07 11 75	Changeant le nom–ancien nom: QUEBEC EXPLORERS CORPORATION LTD. (No Personal Liability).
COUVRE-PLANCHERS ZENITH LTEE ..... et sa version anglaise *ZENITH FLOOR COVERING LTD.* 732838	20 06 73	12 09 73	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les lettres patentes.
R. DUBE LTEE 1165-1254	07 01 69	16 12 75	Modifiant les lettres patentes.
DUPUIS, GRENIER & ASSOCIES INC. 1255-1610	16 05 67	29 10 75	Changeant son nom–ancien nom: LEOPOLD DUPUIS INC.
LES ENTREPRISES J.C. MALLETTE INC. ... 1248-4911	09 04 69	11 11 75	Changeant son nom–ancien nom: ECOLE DE CONDUITE METRO INC. et sa version anglaise *METRO DRIVING SCHOOL INC.*

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
LES ENTREPRISES J.G. BART INC. 29 12 50 1236-3610	12 12 75	1. Changeant le nom-ancien nom: COLLEGE BART INC. — *BART COLLEGE INC.* 2. Extension des pouvoirs.
EQUIPEMENT CREVIER INC. ..... 06 07 61 et sa version anglaise *CREVIER EQUIPMENT INC.* 1254-4441	15 10 75	1. Changeant son nom-ancien nom: DOWNING INVESTMENT CORP. 2. Etendant les pouvoirs.
LES EQUIPEMENTS DE SECURITE ARKON INC. et sa version anglaise *ARKON SAFETY EQUIPMENT INC.* 1121-1778	14 10 59	23 06 75	1. Changeant le nom-ancien nom: ARKON FIRST AID SERVICE INC. 2. Augmenter les pouvoirs.
LA FERME JEAN LEGARE INC. 14 04 66 1165-9695	21 10 75	Changeant le nom-ancien nom: RAPID BAR-B-Q INC.
GATEHOUSE INC. 12 05 59 1262-1397	29 10 75	Modifiant le capital.
HABITATIONS GASTON FORTIN & FILS INC. 1362-3947	13 03 75	16 12 75	Changeant le nom-ancien nom: HABITATIONS FORTIN & POULIN INC.
LES HABITATIONS GERARD DOYON INC. 27 03 74 1355-3078	30 12 75	Modifiant le capital.
LRS IMMEUBLES ROUSSIN LTEE 16 10 64 4589-64	02 12 75	Modifiant le capital.
LES INDUSTRIES MONTCALM LTEE..... 11 02 64 et sa version anglaise *MONTCALM INDUSTRIES LTD.* 1116-6972	22 12 75	Changeant son nom-ancien nom: MONTCALM INDUSTRIES LTD.
L'INSTITUT DE READAPTATION DE MONTREAL et sa version anglaise *REHABILITATION INSTITUTE OF MONTREAL* 2055-1949	07 02 49	17 12 75	1. Changeant le nom-ancien nom: L'INSTITUT DE REHABILITATION DE MONTREAL et sa version anglaise *REHABILITATION INSTITUTE OF MONTREAL*; 2. Augmentant la valeur des biens immobiliers.
LES LABORATOIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX LIMITEE et sa version anglaise *INDUSTRIAL & COMMERCIAL LABORATORIES LIMITED* 1117-1634	14 04 30	03 10 75	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les lettres patentes.
LALLEMAND INC. 17 09 47 1126-5980	12 09 75	1. Modifiant le capital-actions; 2. Modifier les privilèges et restrictions.
LANGLOIS, CROSSEY, BERTRAND INC. 14 09 65 3323-1965	02 12 75	Modifiant le capital.
LEATHER WEAR LIMITED 13 07 46 1138-3999	07 11 75	Etendant les objets.
LE MAGASIN DES AVICULTEURS INC. 05 11 58 1170-2578	24 11 75	Etendant les objets.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
ORMETEX INC. 734935	08 11 73	11 09 75	1. Modifiant le capital; 2. Etendant les objets.
LES PISCINES L'HEUREUX INC. 1364-1527	13 06 75	18 11 75	Etendant les objets.
PRODUCTION COVIP LIMITEE ..... et sa version anglaise *COVIP PRODUCTION LIMITED* 1368-8353	28 06 74	17 11 75	Changeant le nom-ancien nom: PRODUCTION COVIP LIMITEE.
RAPID BAR-B-Q INC. 1165-9695	14 04 66	20 10 75	Etendant les objets.
ST-LAURENT PLASTIQUES LTEE ..... et sa version anglaise *ST. LAWRENCE PLASTICS LTD.* 1128-5061	26 08 54	14 10 75	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
SIMARD-BEAUDRY INC. 1118-5089	31 08 64	02 12 75	Modifiant les privilèges et restrictions.
TELEMUTUELLE LIMITEE ..... et sa version anglaise *TELEMUTUAL LIMITED* 1158-2269	15 08 66	06 11 75	1. Modifiant le capital; 2. Changeant le nom-ancien nom: DELTA EQUIPEMENT LIMITEE — *DELTA EQUIPMENT LIMITED*.
UNITE DOMREMY D'ASBESTOS 1357-5261	26 06 74	08 01 76	1. Changeant le nom-ancien nom: SALLE D'ACCUEIL DOMREMY D'ASBESTOS; 2. Augmentant la valeur des biens immobiliers.

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ALDAN INVESTMENTS LIMITED 1231-0561	20 01 65	7200, rue Hutchison, bureau 301, Montréal.	1255, boulevard Laird, bureau 105, Mont-Royal.
THE INTERNATIONAL TIME RECORDER COMPANY (QUEBEC) LIMITED 1136-8859	06 09 68	147, chemin Ashley, Beaconsfield.	4034, Côte Vertu, Montréal.

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
COINEX MANUFACTURING COMPANY LIMITED	22 03 75	12
S. MALO TRANSPORT INC.	07 12 74	49

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies, conditionnellement à l'adoption d'un nom français dans les 30 jours suivant la révocation.

En conséquence lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
LES ENTREPRISES PYRAMIDE LIMITEE	12 10 74	41
ROTISSERIE AU PETIT POUCET INC.	09 11 74	45

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

63333-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Caisses d'épargne et de crédit

LA CAISSE D'ECONOMIE DU LAC ST-LOUIS

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « CAISSE D'ECONOMIE DU LAC ST-LOUIS » et « CAISSE D'ECONOMIE DES EDUCATEURS DE LASALLE », datée du 2 juin 1975 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est: « LA CAISSE D'ECONOMIE DU LAC ST-LOUIS ».

Le siège social de cette caisse est situé à Lachine dans le district électoral de Jacques-Cartier.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres sera les employés:

1. La Commission Scolaire du Sault-St-Louis;
2. La Commission Scolaire Baldwin-Cartier.

Cette caisse sera affiliée à La Fédération des Caisses d'Économie du Québec.

Québec, le 18 décembre 1975.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63335-o ALBERT JESSOP.

CAISSE D'ECONOMIE LAURENTIENNE

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 17 juin 1975 par « CAISSE D'ECONOMIE LAURENTIENNE », changeant son groupe qui était « Les Enseignants et les Employés des Commissions scolaires situées dans les territoires des régionales Laurentides et Dollard-des-Ormeaux ainsi que les Enseignants et les Employés des Commissions scolaires régionales Laurentides et Dollard-des-Ormeaux » en celui de « Les Employés de la Commission scolaire des Laurentides, de la Commission scolaire régionale Dollard-des-Ormeaux, la Commission scolaire de St-Jérôme, de la Commission scolaire du Long-Sault, de l'Hôpital d'Argenteuil (Lachute), Hôtel-Dieu de St-Jérôme, du centre hospitalier Laurentien (Ste-Agathe) ».

Québec, le 17 décembre 1975.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63336-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE DE JONQUIERE

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 26 août 1975, par « LA CAISSE POPULAIRE DE JONQUIERE » modifiant son territoire qui était « La Cité de Jonquière » en celui de « La Ville de Jonquière ».

Québec, le 23 décembre 1975.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63337-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE DE KENOGAMI

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 3 septembre 1975, par « LA CAISSE POPULAIRE DE KENOGAMI » modifiant son territoire qui était « Cité de Jonquière et Cité de Kénogami » en celui de « Ville de Jonquière ».

Québec, le 30 décembre 1975.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63338-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GEORGES DE JONQUIERE

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 29 août 1975, par « LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GEORGES DE JONQUIERE » modifiant son territoire qui était « Cité de Jonquière et St-Dominique de Jonquière » en celui de « Ville de Jonquière ».

Québec, le 5 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63339-o ALBERT JESSOP.

CAISSE POPULAIRE DE TEMISCAMING

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: « CAISSE POPULAIRE DE TEMISCAMING ».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: « La ville de Témiscaming et les territoires non organisés de Letang, Tee-Lake et Kipawa ».

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé dans la ville de Témiscaming, dans le district électoral de Pontiac-Témiscamingue.

Cette caisse sera affiliée à l'Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins.

Québec, le 8 janvier 1976.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63340-o ALBERT JESSOP.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Zeki Akkohen

Avis est donné par les présentes que Zeki Akkohen, avocat, domicilié au 3235, avenue Ridgewood, app. 407, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Bernard Zeki Cohen et que ce changement de nom bénéficie à son épouse Linet Saul Akkohen des mêmes lieux.

63341-5-2-o ZEKI AKKOHEN, *avocat.*

Michèle Beauchamp

Avis est donné que Michèle Beauchamp, étudiante, résidant et domiciliée au 2616, rue Leblanc, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de Michèle Lacasse.

Montréal, le 29 décembre 1975.

Le procureur de la requérante,
63342-5-2-o HÉLÈNE LEDUC.

Marie Rose Aline Bourré

Avis est par les présentes donné que mademoiselle Marie Rose Aline Bourré, ménagère, résidant et domiciliée au 38, Verdon, à Ste-Thérèse, district de Terrebonne, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose Aline Grenier.

Ste-Thérèse, ce 18 novembre 1975.

Les procureurs de la requérante,
QUESNEL, MORRISSETTE
63343-5-2-o & DUROCHER.

Joseph Azade Henry Chiasson

Avis est donné que Joseph Azade Henry Chiasson, journalier, demeurant à Portage du Cap, Îles-de-la-Madeleine, province de Québec, district de Gaspé, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin de changer son nom en celui de Joseph Azade Henry André Chiasson.

Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, ce 16 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63227-4-2-o ME PAUL LIPPÉ, *avocat.*

Joseph, Élie, Ludger Côté

Avis est donné que Joseph, Élie, Ludger Côté, épicier, domicilié au 61, boulevard Fafard à Baie-St-Paul, district de Saguenay, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph Élie, Ludger Dufour.

La Malbaie, le 29 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63228-4-2-o DANIEL MARTINEAU.

Joseph, Louis-Philippe André Côté

Avis est donné que Joseph, Louis-Philippe André Côté, technologiste-médical, domicilié aux Escoumins, district de Hauterive, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph, Louis-Philippe André Dufour.

La Malbaie, le 29 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63229-4-2-o DANIEL MARTINEAU.

Joseph, Lucien Jacques Côté

Avis est donné que Joseph, Lucien Jacques Côté, annonceur, domicilié à 407, 4e Avenue à La Pocatière, district de Kamouraska, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph, Lucien Jacques Dufour.

La Malbaie, le 5 janvier 1976.

Le procureur du requérant,
63230-4-2-o DANIEL MARTINEAU.

Wilson Côté

Avis est donné que Wilson Côté, ébéniste, résidant et domicilié au numéro 2319 Terrasse Guindon dans la ville et le district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Hébert.

Montréal, le 20 janvier 1976.

Le procureur du requérant,
63403-5-2-o PIERRETTE ST-PIERRE.

Marie, Rosée, Germaine, Monique Dufour-Côté

Avis est donné que Marie, Rosée, Germaine, Monique Dufour-Côté, secrétaire, domiciliée au 61, boulevard Fafard à Baie-St-Paul, district de Saguenay, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Marie, Rosée Germaine Monique Dufour.

La Malbaie, le 29 décembre 1975.

Le procureur de la requérante,
63231-4-2-o DANIEL MARTINEAU.

Josef Fenster

Avis est par les présentes donné que Josef Fenster s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour que son nom soit changé en celui de Joseph Luden, ledit changement devant également s'appliquer à son épouse Julia et à son fils Charles Peter.

Montréal, le 5 décembre, 1975.

Les procureurs du requérant,
SHRIAR, POLAK, COOPERSTONE
63232-4-2-o & SHENKER.

Marie Elizabeth Prisque Gagnon

Avis est par les présentes donné que Mademoiselle Marie Elizabeth Prisque Gagnon, ménagère, domiciliée et résidant à 168, rue Turcot, à Rosemère, district de Terrebonne, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Elizabeth Diane Prisque Gagnon.

Sainte-Thérèse, le 18 novembre 1975.

Les procureurs de la requérante,
QUESNEL, MORRISSETTE
63344-5-2-o & DUROCHER.

Adeline Geoffroy

Avis est donné par les présentes, que Adeline Geoffroy, présentement sans emploi, domiciliée et résidant au 1976, rue Henri-Bourassa à Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Gagnon.

Montréal, ce 7 janvier 1976.

Le procureur de la requérante,
63233-4-2-o ME JEAN GADBOIS, C.R.

Joseph Maurice Richard Gingras

Avis est par les présentes donné que Joseph Maurice Richard Gingras, analyste de systèmes, résidant au 384 est, Clairevue, St-Bruno, Québec, fera une demande auprès du lieutenant-gouverneur en conseil pour changer son nom en celui de Richard Gingras Grass.

Montréal, ce 31 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63276-4-2-o JACK B. BOBROVE, C.R.

Peter Hershcovitch

Avis est par les présentes donné que Peter Hershcovitch, entrepreneur, domicilié au 3620 Ridgewood, appartement 604, dans les ville et district de Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Peter Harmon.

Montréal, le 8 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
63234-4-2-o GARONCE, GARONCE,
COSTIN & STERN.

William Jaap

Avis est donné que William Jaap, mécanicien, résidant au 1095, avenue Godin, Verdun, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de William Paterson; ledit changement de nom bénéficiera aussi à son épouse, née Martha Watt, de la même adresse.

Montréal, le 12 janvier 1976.

Les procureurs du demandeur,
63261-4-2-o MEYEROVITCH, GOLDSTEIN & FLANZ.

Rosemonde Marie Leblanc

Avis est donné que Rosemonde Marie Leblanc, domiciliée à Grosse Île, Îles-de-la-Madeleine, province de Québec, district judiciaire de Gaspé, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Rose Elmonde Leblanc.

Cap-aux-Meules, I.-M. le 18 décembre 1975.

Le procureur de la requérante,
63235-4-2-o PAUL LIPPÉ, *avocat.*

Michèle Rotszyld

Avis est donné que Michèle Rotszyld, souscripteur adjoint, domiciliée à 3920 de la Peltrie, en la ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Michèle Rothschild.

Montréal, le 21 août 1975.

La requérante,
63345-5-2-o MICHÈLE ROTSZYLD.

Ginette Rushford

Nous donnons avis que Ginette Rushford, agent de bureau au ministère du revenu, au palais de justice de Montréal, domiciliée au 1909 Des Erables, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Ginette Pelletier.

Le procureur de la requérante,
63378-5-2-o GILLES TRUDEL.

Marie-Rose Thérèse

Avis est donné que Marie-Rose Thérèse, ménagère, résidant et domiciliée au 2524 de la rue des Carrières, app. 2, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie-Rose Thérèse Grenon.

Montréal, ce 8 janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
63262-4-2-o LABELLE, CHARBONNEAU, LAPORTE.

Vytaustas Joseph Vasiliauskas

Avis est, par les présentes, donné que Vytaustas Joseph Vasiliauskas professeur, domicilié au 2575, avenue de LaSalle (Maisonneuve), Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Victor O'Brien.

Montréal, ce 24 décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63277-4-2-o J. THÉO. LEGAULT, *jr, notaire.*

Frantisek Vohrysek

Vous êtes par ces présentes informé que Frantisek Vohrysek, demeurant au 4723, avenue Fulton, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant légalement son nom en celui de Frank Vernon.

Montréal, le 9 janvier 1976.

Les procureurs du requérant,
MENDELSON, SELICK,
63346-5-2-o CROSS & PINSKY.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

ASSOCIATION DES MARCHANDS DE THURSO INC.

Prenez avis que « L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE THURSO INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le secrétaire,
63370-o JACQUES CHAPUT.

BONAVENTURE EXHIBITORS LTD.

Avis est donné que « BONAVENTURE EXHIBITORS LTD. », une compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 16 janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS,
63347-o BRONSTEIN & LITVACK.

FRANK CARREL LIMITED

Avis est donné que Frank Carrel Limited, constituée le 15 avril 1909, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 19 janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
LÉTOURNEAU, STEIN, MARSEILLE,
63409-o DELISLE & LARUE.

CHAMPLAIN ELECTRIQUE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie « CHAMPLAIN ELECTRIQUE INC. », constituée en corporation dans la province de Québec en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite Loi des compagnies.

Donné à Montréal, ce 13 janvier 1976.

(Sceau) *Le secrétaire,*
63348-o ANTONIO ROMÉO.

LE COMITE DES AMIS DES SCOUTS ET DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA VILLE DE RICHMOND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LE COMITE DES AMIS DES SCOUTS ET DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA VILLE DE RICHMOND INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Richmond, le 2 décembre 1975.

Le procureur de la compagnie,
63387-o Me MARC-ANDRÉ MARTEL.

LA COMPAGNIE DE PEINTURE TOMADAKIS LTEE

Avis est par les présentes donné que « LA COMPAGNIE DE PEINTURE TOMADAKIS LTEE », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Laval, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 31e jour de décembre, 1975.

La secrétaire,
63373-o HÉLÈNE TOMADAKIS.

LES DEPANNEURS POPULAIRES (POP) INC.

Prenez avis que la compagnie « LES DEPANNEURS POPULAIRES (POP) INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le secrétaire,
63349-o J.-RAYMOND HUOT.

FALDANE COMPANY LTD.

Avis est donné que « FALDANE COMPANY LTD. », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 18e jour de décembre 1975.

Le procureur du requérant,
63388-o STEPHEN J. ROTH.

LA FERME STE-LOUISE LTEE

Prenez avis que la compagnie « LA FERME STE-LOUISE LTEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
63350-o ANDRÉ RONDEAU, *notaire.*

GESTION MANULIFE (QUEBEC) LIMITEE MANULIFE HOLDINGS (QUEBEC) LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie « GESTION MANULIFE (QUEBEC) LIMITEE — MANULIFE HOLDINGS (QUEBEC) LIMITED », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
63352-o ALVIN MCINTOSH.

HOYCO LIMITEE

Avis est par les présentes donné que « HOYCO LIMITEE », constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, le 1er jour de décembre, 1975.

Le secrétaire,
63371-o RENATA ZAJDMAN.

JOLICOEUR ESTATE INC.

Prenez avis que la compagnie « JOLICOEUR ESTATE INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 15 janvier 1976.

Le procureur de la compagnie,
63351-o RENÉ PAQUET, *avocat.*

LA BARRE 500 INC.

Avis est donné que la compagnie « LA BARRE 500 INC. », corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 17 décembre 1975.

Le président,
63353-o J. PAUL CRÊTE.

MODERN BINDING LIMITED

Prenez avis que la compagnie « MODERN BINDING LIMITED » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le secrétaire,
63354-o JÉRÔME C. SMYTH.

MOTEL QUEBEC INN INC.

Prenez avis que la compagnie « MOTEL QUEBEC INN INC. » demande au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
63397-o JEAN PELLETIER, *avocat.*

NATHANIEL & CO. LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie « NATHANIEL & CO. LTD. », une corporation dûment constituée et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières l'autorisation d'abandonner sa charte.

Montréal, Québec, le 24e jour de décembre 1975.

Les procureurs de la compagnie,
63355-o LAFLEUR & BROWN, *avocats.*

QUEROME INVESTMENT INC.

Prenez avis que la compagnie « QUEROME INVESTMENT INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 20 janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
MALO, WILHELMY, AQUIN, CRÔTEAU,
63389-o LARUE, CYR, BOUDREAULT & LATULIPPE.

LES REMBOUREURS R.H. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES REMBOUREURS R.H. INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, Qué.

Le procureur de la compagnie,
63356-o R.E. FUSEY, *avocat.*

SALON LAPORTE INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie « SALON LAPORTE INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, ce 22 janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
LÉTOURNEAU, STEIN, MARSEILLE,
63402-o DELISLE & LARUE.

SERVICE ET PIECES DE MOTO-NEIGE DE BEAUCE INC.

Prenez avis que la compagnie « SERVICE ET PIECES DE MOTO-NEIGE DE BEAUCE INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Ville St-Georges, le 19 janvier 1976.

Le procureur de la compagnie,
63357-o CLAUDE GUERTIN, *notaire.*

SNAG PROOF LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie « SNAG PROOF LIMITED », constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social et son principal établissement en la ville de Beebe, district de St-François, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Sherbrooke, P.Q. le 12e jour de janvier, 1976.

La secrétaire,
63372-o MILDRED T. BRAINERD.

SOUTHVILLE REALTIES LTD. LES IMMEUBLES SOUTHVILLE LTEE

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, que la compagnie « SOUTHVILLE REALTIES LTD. — LES IMMEUBLES SOUTHVILLE LTEE », constituée en corporation en vertu de la loi précitée, et ayant son siège social et son principal établissement dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Fait à Montréal, le 15 janvier 1976.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS,
63361-o BRONSTEIN & LITVACK.

Compagnies étrangères — *Permis*

DELEWARE VENTURES, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie « DELEWARE VENTURES, INC. » a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est C.T. Corporation System (Canada), Ltd., 220, Grande-Allée est, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 220, Grande-Allée est, Québec, district judiciaire de Québec.

Le sous-ministre des consommateurs coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.
63333-o 1463-4877

Curatelle publique

Succession Michel Gagnon

Succession de Gagnon, Michel, en son vivant de 89, rang Bellevue, St-Robert, comté de Richelieu, décédé le 1er avril 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354 (Qué.),
H2N 1N6 63358-o

Demande(s) à la Législature

La Commission des écoles catholiques de Montréal

Avis est donné que La Commission des écoles catholiques de Montréal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour demander l'adoption d'une loi l'autorisant:

a) à revaloriser, à compter du 1er juillet 1975, la rente de ses pensionnés non enseignants qui étaient prestataires au 31 décembre 1973, d'un pourcentage égal à 3% multiplié par le nombre d'années entières entre la date de retraite et le 31 décembre 1974; et

b) à assumer le coût total de cette revalorisation, sans affecter la contribution des membres cotisants actuels et futurs du régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission;

c) le tout en dérogation à l'article 100 de la Loi du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre 12 des Lois du Québec de 1973).

Montréal, le 16 janvier 1976.

Les procureurs de la requérante,
BRUNET, DUROCHER,
63359-5-4-o DENIS & PARENT.

Liquidation — Loi de la

LES MESSAGERIES COOPERATIVES DE MONTREAL

(*Loi des syndicats coopératifs*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres du syndicat coopératif « LES MESSAGERIES COOPERATIVES DE MONTREAL », dont le siège social est situé à Montréal, Québec, tenue à Montréal, le 13 novembre 1975, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des syndicats coopératifs et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que MM. Jean-Paul Piché, Jean-Guy Poupart et René Thibodeau soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
63362-o ALBERT JESSOP.

Ministère des affaires municipales

Ville de Dégelis

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Dégelis.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 7 janvier 1976.

Le ministre des affaires municipales,
63364-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ville de Senneterre

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Senneterre.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 7 janvier 1976.

Le ministre des affaires municipales,
63364-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ville de Val d'Or

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Val-d'Or.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 13 janvier 1976.

Le ministre des affaires municipales,
63364-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières
Assurances

COLOGNE LIFE REINSURANCE COMPANY

Avis d'émission de permis et de certificat d'enregistrement

Avis est donné par les présentes que « COLOGNE LIFE REINSURANCE COMPANY », enregistrée sous le numéro 781, a obtenu le permis et le certificat d'enregistrement numéro 2755, qui l'autorise à compter du 1er janvier 1976 à effectuer dans la province des contrats relatifs aux genres d'assurance suivants: Vie; Accident; Maladie, limités à la réassurance seulement.

Le siège social de la compagnie est situé à Richmond, Virginie, États-Unis d'Amérique.

La compagnie a nommé monsieur Guido-E. Remigy, 474, avenue North Westminster, Montréal, son procureur dans la province.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 2 janvier 1976.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,

63293-4-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY OF CANADA
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE DU CANADA

Avis d'émission de permis et de certificat d'enregistrement

Avis est donné par les présentes que « COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY OF CANADA — LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE DU CANADA », enregistrée sous le numéro 782, a obtenu le permis et le certificat d'enregistrement numéro 2754 qui l'autorise à compter du 17 octobre 1975 à effectuer dans la province des contrats relatifs aux genres d'assurance suivants: Accidents et Maladie; Automobile; Aviation; Biens; Cautionnement; Chaudières et Machines; Crédit; Détournement; Grêle; Responsabilité; Et en outre de ces genres: Navigation intérieure et océanique.

Le siège social de la compagnie est situé à Toronto, Ontario.

La compagnie a nommé monsieur John-P. Gauthier, 2000, rue Prospect, Sherbrooke, son procureur dans la province.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 5 janvier 1976.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,

63294-4-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINT-NICOLAS, COMTE DE LEVIS

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINT-NICOLAS, COMTE DE LEVIS » a cessé de faire affaires dans le Québec le 30 juin 1975;

Attendu que le président et le secrétaire-trésorier de ladite compagnie ont produit au Service des assurances, le 16 janvier 1976, une déclaration assermentée à l'effet que la compagnie n'a plus d'assurance en vigueur, qu'elle a payé toutes ses dettes et distribué son surplus;

En conséquence, avis est par les présentes donné que les permis et certificat d'enregistrement de « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINT-NICOLAS, COMTE DE LEVIS » sont annulés à compter du 16 janvier 1976.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 16 janvier 1976.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,

63374-5-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

CONSTELLATION LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CONSTELLATION DU CANADA

Avis de changement de raison sociale

Avis est donné par les présentes que « UNIONMUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA — LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE UNIONMUTUELLE DU CANADA », constituée en corporation par une Loi spéciale du parlement du Canada, chapitre 61 des statuts 1969, et enregistrée au Service des assurances du Québec sous le numéro 731, a changé son nom en celui de « CONSTELLATION LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA — LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CONSTELLATION DU CANADA ».

Fait à Toronto, Ontario, le 31 décembre 1975.

Le secrétaire,

63260-4-2-o T.-L. BOURK.

EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY » dont le siège social est situé à Wausau, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, laquelle compagnie était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a réassuré toutes ses affaires dans le Québec avec « EMPLOYERS MUTUAL LIABILITY INSURANCE COMPANY OF WISCONSIN » dont le siège social est situé à Wausau, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux compagnies le 26 septembre 1975 et lequel contrat de réassurance a pris effet le 31 décembre, 1975;

Attendu que « EMPLOYERS MUTUAL LIABILITY INSURANCE COMPANY OF WISCONSIN » est dument autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que « EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY » s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de « EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY » sont annulés à compter du 31 décembre 1975.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 31 décembre 1975.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,

63279-4-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED », dont le siège social est situé à Londres, Angleterre, laquelle compagnie était dûment autorisée à faire affaires dans le Québec, a reassuré toutes ses affaires dans le Québec avec « HARTFORD FIRE INSURANCE COMPANY », dont le siège social est situé à Hartford, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux compagnies le 1er janvier 1976;

Attendu que « HARTFORD FIRE INSURANCE COMPANY » est dûment autorisée à faire affaires dans le Québec;

Attendu que « EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED » s'est conformée aux dispositions de l'article 103 de la Loi des assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis et le certificat d'enregistrement de « EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED » sont annulés à compter du 1er janvier 1976.

Donné au bureau du Service des assurances, Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 2 janvier, 1976.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,

63255-4-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

L'INTERNATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE THE INTERNATIONAL LIFE INSURANCE COMPANY

Règlement no 31

Il est statué par le présent règlement que le paragraphe A du Règlement numéro 29 des règlements de la compagnie soit et il est par les présentes abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le règlement suivant:

« QUE le conseil d'administration de la compagnie est composé de neuf administrateurs et que la majorité absolue des administrateurs habiles à siéger constitue le quorum ».

Le secrétaire,
PIERRE GASTON.

Adopté le 22 novembre 1966
Ratifié le 16 décembre 1967 63360-o

SOCIETE COMMERCIALE DE REASSURANCE

Avis d'émission de permis et de certificat d'enregistrement

Avis est donné par les présentes que la « SOCIETE COMMERCIALE DE REASSURANCE », enregistrée sous le numéro 780, a obtenu le permis et le certificat d'enregistrement numéro 2758 qui l'autorise à compter du 1er décembre 1975, à effectuer dans la province des contrats relatifs au genre d'assurance suivant: Vie, limitée à la réassurance seulement.

Le siège social de la compagnie est situé à 37, rue de la Victoire, Paris, France.

La compagnie a nommé monsieur Gérard Parizeau, 275, rue St-Jacques, Montréal, son procureur dans la province.

Donné au bureau du Service des assurances, Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 1er décembre 1975.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,

63248-4-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Canton de Babel

Cadastre: canton de Babel; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: ville de Port-Cartier.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots G-539 et G-741 du bloc « G » sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Charlesbourg

Cadastre: paroisse de Charlesbourg; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Notre-Dame-des-Laurentides maintenant la ville de Charlesbourg.

Avis est par la présente donné que le lot 446-23 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de l'Ile-Bizard

Cadastre: paroisse de l'Île-Bizard; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard.

Avis est par la présente donné que les lots 80-1 à 80-46 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Mégantic

Cadastre: village de Mégantic; division d'enregistrement: Frontenac; municipalité: ville de Lac-Mégantic.

Avis est par la présente donné que le lot 1636-8 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe; division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe; municipalité: cité de Saint-Hyacinthe.

Avis est par la présente donné que les lots 473 à 478, 586 à 595, 758 à 763, 765, 818, 820 à 825, 870, 873, 883, 885, 1412, 1415, 1418, 1421 à 1430, 1437, 1439, qu'une partie des lots 436, 438, 440, 442, 444, 446, 448, 450, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 479 à 506, 578 à 585, 602, 603, 605, 607 à 624, 714 à 731, 748 à 757, 826 à 828, 830, 832, 834, 868, 869, 871, deux (2) parties du lot 764, que la partie restante des lots 819, 872, 876 à 878, 880, 881, 882, 884, 886, les lots 602-1, 603-1, 605-1, qu'une partie des lots 723-1, 756-1, 757-1 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil, que les lots 1567 à 1602 sont ajoutés en vertu des articles 2174 et 2174*a* du Code civil et de l'article 7 de la Loi du cadastre (Chap. 320, S.R. 1964).

Québec, le 19 novembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de Pabos (revisé)

Cadastre: municipalité de Pabos (revisé); division d'enregistrement: Gaspé; municipalité: Petit-Pabos maintenant la ville de Grande-Rivière.

Avis est par la présente donné que le lot 8-A-3 du rang II est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Pointe-au-Pic

Cadastre: village de Pointe-au-Pic; division d'enregistrement: Charlevoix no-1; municipalité: village de Pointe-au-Pic.

Avis est par la présente donné que le lot 3-3-13 et qu'une partie des lots 3-3-1, 3-3-2, 3-3-7 à 3-3-12, 3-4-8 à 3-4-10 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Pointe-Claire

Cadastre: paroisse de Pointe-Claire; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Kirkland.

Avis est par la présente donné que les lots 149-15, 149-16, 149-17, 149-19 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 484-5 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 janvier 1976.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jérusalem

Cadastre: paroisse de Saint-Jérusalem; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: cité de Lachute.

Avis est par la présente donné que le lot 243-4 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Julie

Cadastre: paroisse de Sainte-Julie; division d'enregistrement: Verchères; municipalité: paroisse de Saint-Amable.

Avis est par la présente donné que le lot 610 est ajouté et que les lots 453-2, 458-2, 459-2 et qu'une partie des lots 453, 458, 459 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 novembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Thetford

Cadastre: canton de Thetford; division d'enregistrement: Thetford; municipalité: cité de Thetford Mines.

Avis est par la présente donné que les lots 24-122 à 24-130, 24-5-1, 24-9-1, 24-9-2, 25-233, 25-234, 24-132, 24-135, 24-136, 24-137, 25-248, 25-268, 25-269, 25-270, 25-271, 25-272, 25-283, 25-284 du rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 décembre 1975.

Pour le sous-ministre,
63385-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Services de santé et services sociaux — Loi sur

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU MARIGOT

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU MARIGOT ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ».

Le siège social de l'établissement est à Laval, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
LISE BACON.
63333-o 1461-3608

RESIDENCE VILLERAY

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de « RESIDENCE VILLERAY ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: « CENTRE D'ACCUEIL ».

Le siège social de l'établissement est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
LISE BACON.
63333-o 1462-3382

Société d'habitation du Québec

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BERTHIERVILLE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF BERTHIERVILLE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingtième jour d'octobre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

Dr Ulysse Laferrière, médecin, 1121, rue Frontenac, Berthierville;

M. René Bayeur, secrétaire municipal, 571, rue Montcalm, Berthierville;

M. Jean Gendron, métallurgiste, 954, rue Montcalm, Berthierville;

M. Rosaire Pronovost, pâtissier, 651, rue Montcalm, Berthierville;

M. Guy Fafard, agent, 1341, rue Frontenac, Berthierville;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de Berthierville, district judiciaire de Joliette.

Le secrétaire,

63302-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU CANTON DE KINGSEY
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF CANTON DE KINGSEY

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 28 août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Aurèle Francoeur, entrepreneur, Saint-Félix-de-Kingsey;

M. Conrad Chainey, secrétaire-trésorier, Saint-Félix-de-Kingsey;

M. Denis Chainey, cultivateur, Saint-Félix-de-Kingsey;

M. Léo-Paul Richard, rentier, Saint-Félix-de-Kingsey;

M. Raoul Croteau, marchand, Saint-Félix-de-Kingsey;

M. Ronaldo Lebel, aviculteur, Saint-Félix-de-Kingsey;

M. Arthur Arsenault, rentier, Saint-Félix-de-Kingsey;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du canton de Kingsey, district judiciaire de Drummond.

Le secrétaire,

63309-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAMBORD
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF CHAMBORD

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

Mme Gérard Lemay, ménagère, Chambord;

M. Henri-Cyrille Boily, menuisier, Chambord;

M. Jacques Lalancette, courtier en assurances, Chambord;

M. Jocelyn Gagnon, gérant de magasin, Chambord;

M. Rosaire Bouchard, secrétaire-trésorier, Chambord;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Chambord, district judiciaire de Roberval.

Le secrétaire,

63303-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CLERMONT
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF CLERMONT

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Antonio Gaudreault, papetier, 16, rue des Erables, Clermont;

M. Guy-Raymond Savard, secrétaire, 22, rue Forget, Clermont;

M. Mathias Dufour, papetier, 7, rue Chemin des Lacs, Clermont;

M. Jean-Paul Harvey, papetier, 13, rue Champs Fleuris, Clermont;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de Clermont, dans le district judiciaire de La Malbaie.

Le secrétaire,

63304-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DESBIENS
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF DESBIENS

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Salomon Villeneuve, plombier, 725, rue Hébert, Desbiens;

M. Fernand Lapointe, secrétaire-trésorier, 269, 12e Avenue, Desbiens;

M. René Ouellet, marchand local, 1054, rue Hébert, Desbiens;

Mme Maurice Grenon, ménagère, 951, rue du Poste, Desbiens;

M. Raoul Bolduc, employé des chemins de fer, nationaux du Canada, 11e Avenue, Desbiens;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de Desbiens, district judiciaire de Roberval.

Le secrétaire,
63305-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FORTIERVILLE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF FORTIERVILLE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur en conseil a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-septième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Yves Castonguay, secrétaire-trésorier, Fortierville;

M. Jacques Fortin, professeur, Fortierville;

M. Jean-Noël Leblanc, mécanicien vendeur, Fortierville;

pour fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Fortierville, dans le district judiciaire de Québec.

Le secrétaire,
63306-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HEMMINGFORD
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF HEMMINGFORD

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Maurice Patenaude, agent d'assurance, Hemmingford;

M. Henri Paré, propriétaire de magasin, Hemmingford;

M. Gérard Laberge, gérant de boulangerie, Hemmingford;

M. André Germain, gérant de bureau, Hemmingford;

M. Albert Moore, gérant d'usine, Hemmingford;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Hemmingford, district judiciaire de Beauharnois.

Le secrétaire,
63307-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES ILES-DE-LA-MADELEINE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF ILES-DE-LA-MADELEINE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du premier jour de mai 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Gilbert Carbonneau, registrateur, Havre-Aubert;

M. Jean-Paul Décoste, avocat, Cap-aux-Meules;

M. Marc-A. Boudreau, secrétaire-trésorier, Havre-aux-Maisons;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du comté des Iles-de-la-Madeleine, dans le district judiciaire de Gaspé.

Le secrétaire,
63308-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-A-LA-CROIX
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF LAC-A-LA-CROIX

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Jean-Paul Duchesne, cultivateur, 325, Saint-Paul, Sainte-Croix;

M. Joseph-Charles Côté, postier, 330, Saint-Paul, Lac-à-la-Croix;

M. Paul Voyer, cuviste, 366, Saint-Jean, Lac-à-la-Croix;

Mme Irène Côté, ménagère, 433, Saint-Isidore, Lac-à-la-Croix;

Mme J.-Chs Tremblay, ménagère, 670, rang Caron, Sainte-Croix;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Lac-à-la-Croix, district judiciaire de Roberval.

Le secrétaire,

63310-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-neuvième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Chs-Henri Tremblay, aide-mécanicien, 52, 2e Rue ouest, L'Ascension;

M. Geo-Lawrence Lapointe, gardien de barrière, Rang V Garnier, L'Ascension;

M. Geo-Émile Collard, journalier, 54, 2e Rue ouest, L'Ascension;

M. Raymond Duchênes, employé de drave, 79, rue Principale, L'Ascension;

M. Wellie Gagné, vendeur, 36, 2e Avenue est, L'Ascension;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, district judiciaire de Roberval.

Le secrétaire,

63311-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAUZON
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF LAUZON

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingtième jour d'octobre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Robert Samson, courtier en douane, 225, Saint-Joseph, Lauzon;

M. Gilles Fortin, technicien, 79, Saint-Gilbert, Lauzon;

Mme Edith Labarre, ménagère, 5, Bourassa, Lauzon;

M. Benoît Bédard, directeur du personnel, 1289, Route Trans-Canada, Lauzon;

M. André Guay, technicien, 20, rue Massé, Lauzon;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la cité de Lauzon, dans le district judiciaire de Québec.

Le secrétaire,

63312-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MELOCHEVILLE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF MELOCHEVILLE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dixième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Sylvio Cry, policier, Melocheville;

M. Normand Charette, secrétaire-trésorier, Melocheville;

M. Blaise-André Pilon, préposé aux amarres, Melocheville;

Mme Adrien Charette, ménagère, Melocheville;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Melocheville, district judiciaire de Beauharnois.

Le secrétaire,

63313-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERIBONKA
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF PERIBONKA

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du quinzième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

Mme Gabrielle Simard, ménagère, Péribonka;

M. Bertrand Brassard, épicier, Péribonka;

M. Ernest Boivin, contracteur, Péribonka;

M. P.A. Théberge, cultivateur, Péribonka;

M. Arthur Boily, rentier, Péribonka;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Péribonka, district judiciaire de Roberval.

Le secrétaire,

63314-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROBERTSONVILLE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF ROBERTSONVILLE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Fernand Lehoux, garagiste, 87, Notre-Dame nord, Robertsonville;

M. Armand Groleau, camionneur, 20, Sainte-Marguerite, Robertsonville;

M. Roch Saint-Laurent, épicier, 7, avenue du Collège, Robertsonville;

M. Roger Simoneau, commis-comptable, 152, Notre-Dame sud, Robertsonville;

M. Jean-Paul Talbot, travailleur social, 24, Saint-Georges, Robertsonville;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Robertsonville, dans le district judiciaire de Mégantic.

Le secrétaire,
63316-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-AGATHE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINTE-AGATHE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-quatrième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Albert Gagné, gérant de magasin, Sainte-Agathe;

M. Yvan Poulin, médecin, Sainte-Agathe;

Mme Marguerite Houle, ménagère, Sainte-Agathe;

M. Armoza Poirier, retraité, Sainte-Agathe;

M. Henri Gagné, retraité, Sainte-Agathe;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Sainte-Agathe, dans le district judiciaire de Québec.

Le secrétaire,
63317-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CYRILLE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-CYRILLE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-septième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Hormidas Mongeon, commerçant, Saint-Cyrille;

M. Rodolphe Janelle, retraité, Saint-Cyrille;

Mme Pierrette Boisvert, professeur, Saint-Cyrille;

M. Gérard Daunais, commerçant, Saint-Cyrille;

M. Hilarion Lemire, maître de poste, Saint-Cyrille;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Saint-Cyrille, dans le district judiciaire de Drummond.

Le secrétaire,
63318-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Gilles Guillemette, superviseur des ventes, Saint-Damien-de-Buckland;

M. Philippe Gilbert, rentier, Saint-Damien-de-Buckland;

Mme Lucien Grégoire, ménagère, Saint-Damien-de-Buckland;

M. Lucien Roy, secrétaire-trésorier, Saint-Damien-de-Buckland;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district judiciaire de Montmagny.

Le secrétaire,
63319-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-FOY
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINTE-FOY

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de juin 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Ludger St-Pierre, directeur général des Anciens de Laval, 763, Beaugé, Sainte-Foy;

M. Anatole Robichaud, président de Agence de Matériaux, 2569, Lalonde, Sainte-Foy;
Me Hugues Laquerre, notaire, 2653, Louvière, Sainte-Foy;
pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de Sainte-Foy, dans le district judiciaire de Québec.

Le secrétaire,
63320-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GÉDÉON
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-GÉDÉON

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-67), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du quinzième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. J.-Philippe Coulombe, cultivateur, 528, Dequen, Saint-Gédéon;
M. Jacques Audet, secrétaire-trésorier, 326, Dequen, Saint-Gédéon;
M. René Côté, peintre, 545, Dequen, Saint-Gédéon;
M. Chs-Henri Boily, mécanicien, 168, Dequen, Saint-Gédéon;
M. Léonce Gagnon, principal, 396, Dequen, Saint-Gédéon;
pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Saint-Gédéon, dans le district judiciaire de Lac-Saint-Jean.

Le secrétaire,
63322-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GEORGES-OUEST
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-GEORGES-OUEST

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

Dr Paul-H. Lacasse, médecin, 505, 30e Rue, Saint-Georges-Ouest;
M. Jean-Paul Côté, entrepreneur, 505, 12e Rue, Saint-Georges-Ouest;
M. Jacques Charland, ingénieur, 1255, 12e Avenue, Saint-Georges-Ouest;
M. Guy Anctil, directeur général adjoint, 1695, 4e Avenue, Saint-Georges-Ouest;
M. Richard Busque, administrateur, 780, 29e Rue, Saint-Georges-Ouest;
pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de Saint-Georges-Ouest, dans le district judiciaire de Beauce.

Le secrétaire,
63323-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GUILLAUME
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-GUILLAUME

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

Me Michel Brière, notaire, Saint-Guillaume;
M. Georges-Etienne Amyot, secrétaire-trésorier, 112, rue Principale, Saint-Guillaume;
M. Bernard Cartier, cultivateur, Saint-Guillaume;
M. Marcel Fleurent, cultivateur, Saint-Guillaume;
M. Eugène Turcotte, rentier, Saint-Guillaume;
pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Saint-Guillaume, district judiciaire de Richelieu.

Le secrétaire,
63324-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-LEONARD-D'ASTON
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-LEONARD-D'ASTON

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-septième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Hubert Vincent, évaluateur, Saint-Léonard-d'Aston;
M. Marcel Leblanc, journalier, Saint-Léonard-d'Aston;
M. Paul Pépin, médecin, Saint-Léonard-d'Aston;
M. J.-Marcel Doucet, commerçant, Saint-Léonard-d'Aston;
M. Yves Genest, dentiste, Saint-Léonard-d'Aston;
M. Laval Simard, notaire, Saint-Léonard-d'Aston;
pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège

siége social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Saint-Léonard-d'Aston, dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

Le secrétaire,
63325-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-LUC
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-LUC

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-septième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Gérard Gagné, secrétaire-trésorier, 1311, Manning, Verdun;

M. Normand Brunet, vérificateur, 93, Clermont, Saint-Luc;

M. Jacques Choquette, commerçant, 20, rue Moreau, Saint-Luc;

M. Jean-Paul Létourneau, promoteur, 2, rue Létourneau, Saint-Luc;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de Saint-Luc, dans le district judiciaire de Montréal.

Le secrétaire,
63326-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du troisième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Gaétan Pouliot, cultivateur, Saint-Odilon-de-Cranbourne;

M. Denis Nadeau, cultivateur, Saint-Odilon-de-Cranbourne;

M. Henri-Paul Drouin, fonctionnaire provincial, Saint-Odilon-de-Cranbourne;

M. Paul-E. Ruel, transport scolaire, Saint-Odilon-de-Cranbourne;

M. Stanislas Boily, rentier, Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Mme Laurent Duval, ménagère, Saint-Odilon-de-Cranbourne;

M. Benoit Nolet, commis, Saint-Odilon-de-Cranbourne;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne, dans le district judiciaire de Beauce.

Le secrétaire,
63327-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PAULIN
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-PAULIN

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dixième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Maurice Mayrand, rentier, 2501, rue Laflèche, Saint-Paulin;

M. Germain Allard, rentier, 2631, rue Laflèche, Saint-Paulin;

M. Paul Brodeur, manufacturier en portes et châssis, 2621, rue Laflèche, Saint-Paulin;

M. Bernard Leblanc, cultivateur, 3241, Grande-Ligne, Saint-Paulin;

M. Arthur Savard, rentier, 1781, Henri-Paul Milot, Saint-Paulin;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Saint-Paulin, dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

Le secrétaire,
63328-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ROSE-DU-NORD
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINTE-ROSE-DU-NORD

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-67), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-neuvième jour d'août 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Norbert Gauthier, opérateur forestier, Sainte-Rose-du-Nord;

M. Robert Lacroix, courtier, 1398, des Erables, Rivière-du-Moulin;

M. François-Xavier Girard, journalier, Sainte-Rose-du-Nord;

M. Rosaire Rousseau, journalier, Sainte-Rose-du-Nord;

M. Lawrence Villeneuve, professeur, Sainte-Rose-du-Nord;

M. Jacques Girard, scieur de bois, Sainte-Rose-du-Nord;

M. Pierre Lafond, rentier, Sainte-Rose-du-Nord;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord, dans le district judiciaire de Chicoutimi.

Le secrétaire,

63329-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-THOMAS-DIDYME
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-THOMAS-DIDYME

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-67), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du seizième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Julien Martel, cultivateur, Saint-Thomas-Didyme;

M. Lucien Darveau, camionneur, Saint-Thomas-Didyme;

M. Raymond Simard, contremaître. Saint-Thomas-Didyme;

M. Justin Desmeules, fonctionnaire, Saint-Thomas-Didyme;

M. Jean-Guy Gilbert, contremaître, Saint-Thomas-Didyme;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, dans le district judiciaire de Roberval.

Le secrétaire,

63330-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VERCHERES
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VERCHERES

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du deuxième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Jean-Marie Moreau, agriculteur, 1081, Marie-Victorin, Verchères;

M. Marc St-Cerny, administrateur, 18, Saint-Louis, Verchères;

M. Pierre Provost, employé en pharmacie, 173, Marie-Victorin, Verchères;

Dr Claude-E. Gaudette, médecin, 27, Bussières, Verchères;

M. Pierre St-Mleux, prêtre-curé, 596, Marie-Victorin, Verchères;

Me Claude Geoffrion, notaire, 607, Marie-Victorin, Verchères;

Mme Thérèse Larose, gérante, 2, Laporte, Verchères;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Verchères, dans le district judiciaire de Richelieu.

Le secrétaire,

63331-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VILLAGE DE PONT-ROUGE
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VILLAGE DE PONT-ROUGE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-septième jour de septembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Bruno Leclerc, mesureur de bois, 14, Charles-Julien, Pont-Rouge;

M. Pierre Delisle, contremaître, 1re Avenue, Pont-Rouge;

M. Yves Laroche, secrétaire-trésorier, rang Terrebonne, Pont-Rouge;

M. Henri Paquet, rentier, 122, Dupont est, Pont-Rouge;

M. Jean-Luc Parent, professeur, 2e Avenue, Pont-Rouge;

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité du village de Pont-Rouge, dans le district judiciaire de Québec.

Le secrétaire,

63315-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VILLE D'ANJOU
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VILLE D'ANJOU

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-quatrième jour de novembre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. Jean Corbeil, maire, 7920, avenue de la Seine, Ville d'Anjou;

M. Claude Donaldson, gérant, 3024, rue Edgar, Laval;

M. Léonce Maltais, greffier, 8345, avenue Talcy, Ville d'Anjou;
pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville d'Anjou, dans le district judiciaire de Montréal.

Le secrétaire,
63332-o ME JEAN-LUC LESAGE.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VILLE DE SAINT-GABRIEL

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (chapitre 55 des lois de 1966-1967), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du quatorzième jour d'octobre 1975, constituant en corporation sans but lucratif:

M. J.-Roch Meunier, industriel, 52, Grenier, Saint-Gabriel;

M. Normand Prescott, électricien, 192, Dequoy, Saint-Gabriel;

M. Réjean Binette, assureur, 150, Colonie, Saint-Gabriel;

Mme Denise Lambert, ménagère, 229, Mondor, Saint-Gabriel;
pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de Saint-Gabriel, district judiciaire de Joliette.

Le secrétaire,
63321-o ME JEAN-LUC LESAGE.

Soumissions — Demandes de

La commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine
Siège social: Cité du Cap-de-la-Madeleine (Champlain), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Réginald Vézina, directeur général, jusqu'à 7.30 heures du soir lundi, le 16 février 1976 au Centre administratif, 41, rue Bellerive, Cap-de-la-Madeleine, (Champlain), P.Q., pour l'achat de $455,000 d'obligations de la commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement - $455,000 — 13 ans

Année			Capital
15	03	1977	$15,000
15	03	1978	16,000
15	03	1979	18,000
15	03	1980	20,000
15	03	1981	23,000
15	03	1982	44,000
15	03	1983	47,000
15	03	1984	53,000
15	03	1985	58,000
15	03	1986	$65,000
15	03	1987	29,000
15	03	1988	32,000
15	03	1989	35,000

La commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à

compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 15-06-70— $208,000 — renouvellement d'emprunt; 03-11-75 — $137,500 — dépenses d'immobilisations; 03-11-75 — $109,500 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue lundi, le 16 février 1976, à 7.30 heures du soir, au Centre administratif, 41, rue Bellerive, Cap-de-la-Madeleine (Champlain), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Cap-de-la-Madeleine (comté de Champlain), ce 23 janvier 1976.

Le directeur général,
RÉGINALD VÉZINA.

Centre administratif, 41, rue Bellerive,
Cap-de-la-Madeleine (Champlain) P.Q.
Téléphone: 378-9101, code 819. 63404-o

Commission scolaire régionale de la Côte-Nord
Siège social: Ville de Baie-Comeau (Saguenay) P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné René Désilets, directeur général, Centre administratif, 275, boulevard LaSalle, Baie-Comeau (Saguenay), P.Q., jusqu'à 7.00 heures du soir, lundi, le 16 février 1976, pour l'achat de $4,000,000 d'obligations de la commission scolaire régionale de la Côte-Nord, datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $4,000,000 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$ 74,000
15	03	1978	81,000
15	03	1979	89,000
15	03	1980	97,000
15	03	1981	106,000
15	03	1982	117,000
15	03	1983	127,000
15	03	1984	139,000
15	03	1985	152,000
15	03	1986	168,000
15	03	1987	183,000
15	03	1988	200,000
15	03	1989	220,000
15	03	1990	240,000
15	03	1991	264,000
15	03	1992	289,000
15	03	1993	316,000
15	03	1994	345,000
15	03	1995	378,000
15	03	1996	415,000

La commission scolaire régionale de la Côte-Nord se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $415,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $415,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émis-

sion, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale de la Côte-Nord s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution: 17-3-75 — $4,000,000 — 2ième tranche, construction d'une polyvalente à Hauterive.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue lundi, le 16 février 1976, à 7.00 heures du soir, Centre administratif, 275, boulevard LaSalle, Baie-Comeau (Saguenay), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Baie-Comeau (comté de Saguenay), ce 22 janvier 1976.

Le directeur général,
RENÉ DÉSILETS.

Centre administratif, 275, boulevard LaSalle,
Baie-Comeau (Saguenay), Québec.
Téléphone: 296-6691, code 418. 63390-o

Cité de Farnham
Comté d'Iberville

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné J.-B. Luneau, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 477, rue Hôtel-de-Ville, Farnham (Iberville), P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, mardi, le 17 février 1976, pour l'achat de $456,000 d'obligations de la cité de Farnham, comté d'Iberville, datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $456,000 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$ 8,000
15	03	1978	9,000
15	03	1979	12,000
15	03	1980	11,000
15	03	1981	12,000
15	03	1982	16,000
15	03	1983	18,000
15	03	1984	20,000
15	03	1985	22,000
15	03	1986	25,000
15	03	1987	17,000
15	03	1988	18,000
15	03	1989	21,000
15	03	1990	21,000
15	03	1991	25,000
15	03	1992	26,000
15	03	1993	28,000
15	03	1994	30,000
15	03	1995	35,000
15	03	1996	82,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en serie 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $9,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 2001.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 maes 1996 au montant de $82,000 comprend un solde de $42,000 renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	03	1997	$ 8,000
15	03	1998	8,000
15	03	1999	8,000
15	03	2000	9,000
15	03	2001	9,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $82,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au

pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de Farnham s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants 161 — $105,100 — renouvellement d'emprunt; 162 — $7,900 — renouvellement d'emprunt; 239 — $14,000 — voirie, aqueduc et égouts; 268 — $89,600 — aqueduc et égouts; 278 — $49,000 — filtration; 281 — $43,500 — aqueduc et égouts; 295 — $79,000 — voirie; 298 — $44,000 — voirie, aqueduc et égouts; 301 — $5,900 — aqueduc et égouts; 308 — $7,000 — aqueduc et égouts; 329 — $11,000 — refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 17 février 1976, à 7.30 heures du soir, Hôtel de ville, 477, rue Hôtel-de-Ville, Farnham (Iberville), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Farnham comté d'Iberville, ce 20 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
J.-B. LUNEAU.

Hôtel de ville, 477, rue Hôtel-de-Ville,
Farnham (Iberville), Québec.
Téléphone: 293-4460, code 514. 63391-o

Paroisse de La Durantaye
Comté de Bellechasse

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Yvan Delagrave, secrétaire-trésorier, Bureau municipal, paroisse de La Durantaye, comté de Bellechasse, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 18 février 1976, pour l'achat de $465,000 d'obligations pour la paroisse de La Durantaye, comté de Bellechasse, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $465,000 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$21,000
15	03	1978	23,000
15	03	1979	26,000
15	03	1980	28,000
15	03	1981	31,000
15	03	1982	34,000
15	03	1983	39,000
15	03	1984	42,000
15	03	1985	46,000
15	03	1986	51,000
15	03	1987	8,000
15	03	1988	8,000
15	03	1989	10,000
15	03	1990	10,000
15	03	1991	$11,000
15	03	1992	13,000
15	03	1993	13,000
15	03	1994	14,000
15	03	1995	17,000
15	03	1996	20,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $100, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 2016.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 mars 1996 au montant de $20,000 comprend un solde de $2,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	03	1997	$100
15	03	1998	100
15	03	1999	100
15	03	2000	100

Année			Capital
15	03	2001	$100
15	03	2002	100
15	03	2003	100
15	03	2004	100
15	03	2005	100
15	03	2006	100
15	03	2007	100
15	03	2008	100
15	03	2009	100
15	03	2010	100
15	03	2011	100
15	03	2012	100
15	03	2013	100
15	03	2014	100
15	03	2015	100
15	03	2016	100

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $20,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de La Durantaye s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 40 — $298,500 — aqueduc, égouts; 47 — $166,500 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue à 8.00 heures du soir, mercredi, le 18 février 1976, au Bureau municipal, paroisse de La Durantaye, comté de Bellechasse, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

La Durantaye (comté de Bellechasse), ce 23 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
YVAN DELAGRAVE.

Bureau municipal,
La Durantaye (Bellechasse) Québec.
Téléphone: 884-2841, code 418. 63405-o

La commission scolaire de La Pocatière
Siège social: Ville La Pocatière
(Kamouraska-Témiscouata), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Raymond Caron, le directeur général, Centre administratif, 801, 6e Avenue, La Pocatière (Kamouraska-Témiscouata), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 17 février 1976, pour l'achat de $188,500 d'obligations de la commission scolaire de La Pocatière, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $188,500 — 10 ans

Année			Capital
15	03	1977	$11,500
15	03	1978	13,000
15	03	1979	15,000
15	03	1980	$16,000
15	03	1981	17,000
15	03	1982	19,000
15	03	1983	21,000
15	03	1984	23,000
15	03	1985	25,000
15	03	1986	28,000

La commission scolaire de La Pocatière, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de La Pocatière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 24 septembre 1965 — $68,000 — renouvellement d'emprunt; 17 décembre 1974 — $72,500 — dépenses d'immobilisations; 16 décembre 1975 — $48,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 17 février 1976, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 801, 6e Avenue, La Pocatière (Kamouraska-Témiscouata), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La Pocatière, ce 23 janvier 1976.

Le directeur général,
RAYMOND CARON.

Centre administratif, 801, 6e Avenue,
La Pocatière (Kamouraska-Témiscouata) Québec.
Téléphone: 856-3690, code 418. 63406-o

Ville de Malartic
Comté de Rouyn-Noranda

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Réjean Hamel, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 901, rue Royale, C.P. 3090, ville de Malartic (Rouyn-Noranda), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 18 février 1976, pour l'achat de $1,245,000 d'obligations de la ville de Malartic (Rouyn-Noranda), datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $1,245,000 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$ 38,000
15	03	1978	41,000
15	03	1979	48,000
15	03	1980	52,000
15	03	1981	60,000
15	03	1982	67,000
15	03	1983	73,000
15	03	1984	83,000
15	03	1985	93,000
15	03	1986	101,000
15	03	1987	72,000
15	03	1988	79,000
15	03	1989	86,000
15	03	1990	95,000
15	03	1991	104,000
15	03	1992	25,000
15	03	1993	27,000
15	03	1994	30,000
15	03	1995	34,000
15	03	1996	37,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $37,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $37,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Malartic s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 193 — $60,500 — renouvellement

d'emprunt; 213 — $72,000 — aqueduc, égouts, etc. 218 — $90,000 — aqueduc, égouts; 223 — $336,000 — aqueduc, égouts, voirie; 224 — $20,000 — aménagement Hôtel de ville; 225 — $95,000 — achat d'équipement; 226 — $30,000 — achat d'équipement; 228 — $16,500 — aménagement garage municipal; 236 — $525,000 — consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, mercredi, le 18 février 1976, à l'Hôtel de ville, 901, rue Royale, C.P. 3090, ville de Malartic (Rouyn-Noranda), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Malartic (Comté de Rouyn-Noranda), ce 21 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
RÉJEAN HAMEL.

Hôtel de ville, 901, rue Royale, C.P. 3090,
Ville de Malartic (Rouyn-Noranda), Québec.
Téléphone: 757-3611, code 819. 63392-o

Ville de Maniwaki
Comté de Gatineau

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Léo-Paul Grondin, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 266, rue Notre-Dame, suite 335, ville de Maniwaki (Gatineau), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 17 février 1976, pour l'achat de $612,500 d'obligations de la ville de Maniwaki, comté de Gatineau, datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $612,500 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$13,500
15	03	1978	14,000
15	03	1979	17,000
15	03	1980	19,000
15	03	1981	21,000
15	03	1982	23,000
15	03	1983	25,000
15	03	1984	27,000
15	03	1985	31,000
15	03	1986	33,000
15	03	1987	26,000
15	03	1988	29,000
15	03	1989	31,000
15	03	1990	33,000
15	03	1991	36,000
15	03	1992	40,000
15	03	1993	44,000
15	03	1994	47,000
15	03	1995	49,000
15	03	1996	54,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $54,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure l'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $54,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Maniwaki s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 304 — $18,500 — rénovation urbaine; 305 — $57,500 — bâtisses et terrains; 334 — $30,000 — rénovation urbaine; 335 — $25,000 — projet municipal

d'habitation; 336 — $30,000 — bâtisses et terrains; 338 — $18,500 — consolidation; 339 — $161,500 — aqueduc et égouts; 341 — $100,000 — aqueduc et égouts; 342 — $15,000 — aqueduc et égouts; 343 — $88,500 — aqueduc et égouts; 345 — $68,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, mardi, le 17 février 1976, à l'Hôtel de ville, 266, rue Notre-Dame, suite 335, ville de Maniwaki (Gatineau), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Maniwaki (comté de Gatineau), ce 21 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
LÉO-PAUL GRONDIN.

Hôtel de ville, 266, rue Notre-Dame, suite 335,
Ville de Maniwaki (Gatineau), Québec.
Téléphone: 449-2800, code 819. 63393-o

Ville de Port-Cartier
Comté de Duplessis

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Vilmond Couture, greffier, Hôtel de ville, 40, avenue Parent, C.P. 387, ville de Port-Cartier comté de Duplessis, P.Q., jusqu'à 7.00 heures du soir, lundi, le 16 février 1976, pour l'achat de $1,381,000 d'obligations de la ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $1,381,000 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$ 30,000
15	03	1978	32,000
15	03	1979	34,000
15	03	1980	36,000
15	03	1981	39,000
15	03	1982	44,000
15	03	1983	47,000
15	03	1984	50,000
15	03	1985	56,000
15	03	1986	60,000
15	03	1987	64,000
15	03	1988	70,000
15	03	1989	75,000
15	03	1990	82,000
15	03	1991	90,000
15	03	1992	96,000
15	03	1993	104,000
15	03	1994	113,000
15	03	1995	124,000
15	03	1996	135,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $135,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $135,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Port-Cartier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 122 — $1,181,000 — aqueduc, égouts, voirie; 144 — $100,000 — aqueduc, égouts, voirie; 176 — $100,000 — voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 7.00 heures du soir, lundi, le 16 février 1976, à l'Hôtel de ville, 40, avenue Parent, C.P. 387, ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Port-Cartier (comté de Duplessis), ce 19 janvier 1976.

Le greffier,
VILMOND COUTURE.

Hôtel de ville, 40, avenue Parent, C.P. 387,
Port-Cartier, ville (Duplessis), Québec.
Téléphone: 766-5333 résidence 766-2343 bureau, code 418. 63394-o

---

Village de Saint-André-Avellin
Comté de Papineau

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné J. Gilles Richer, secrétaire-trésorier, bureau du secrétaire-trésorier, C.P. 60, village St-André-Avellin (Papineau), P.Q., jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, et par après, jusqu'à 8.00 heures du soir, bureau de la mairie, rue Principale, village de St-André-Avellin (Papineau), P.Q., lundi, le 16 février 1976, pour l'achat de $181,000 d'obligations du village de St-André-Avellin, comté de Papineau, datées du 15 mars 1976, et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $181,000 — 20 ans

Année			Capital
15	03	1977	$ 1,500
15	03	1978	1,500
15	03	1979	1,500
15	03	1980	1,500
15	03	1981	2,000
15	03	1982	2,000
15	03	1983	2,500
15	03	1984	2,500
15	03	1985	3,000
15	03	1986	3,000
15	03	1987	3,500
15	03	1988	4,000
15	03	1989	4,500
15	03	1990	4,500
15	03	1991	5,500
15	03	1992	6,000
15	03	1993	6,000
15	03	1994	7,000
15	03	1995	8,000
15	03	1996	111,000

En plus, les modalités suivantes seulement seron considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $15,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 2006.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 mars 1996 au montant de $111,000 comprend un solde de $102,500 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	03	1997	$ 6,500
15	03	1998	7,000
15	03	1999	7,500
15	03	2000	8,500
15	03	2001	9,500
15	03	2002	10,500
15	03	2003	11,500
15	03	2004	12,500
15	03	2005	14,000
15	03	2006	15,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $111,000, et

seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de St-André-Avellin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 168 — $154,000 — aqueduc, égouts; 177 — $27,000 — consolidation de dettes.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue, lundi, le 16 février 1976, à 8.00 heures du soir, bureau de la mairie, rue Principale, village de St-André-Avellin (Papineau), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de St-André-Avellin, (comté de Papineau), ce 19 janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
J. GILLES RICHER.

Bureau du secrétaire-trésorier, C.P. 60,
Village de St-André-Avellin (Papineau), Québec.
Télépoone: 983-7767, code 819. 63395-o

La commission scolaire Tracy
Siège social: Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (Richelieu) P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Mario Gadbois, directeur général, Centre admini tratif, 1015, rue St-Pierre, St-Joseph-de-Sorel (Richelieu), P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, mardi, le 17 février 1976, pour l'achat de $190,000 d'obligations de la commission scolaire Tracy, datées du 15 mars 1976 et remboursables en série du 15 mars 1977 au 15 mars 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1976.

Tableau d'amortissement — $190,000 — 10 ans

Année			Capital
15	03	1977	$12,000
15	03	1978	13,000
15	03	1979	14,000
15	03	1980	16,000
15	03	1981	17,000
15	03	1982	19,000
15	03	1983	21,000
15	03	1984	23,000
15	03	1985	26,000
15	03	1986	29,000

La commission scolaire de Tracy, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Tracy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 16-09-75 — $190,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 17 février 1976, à 7.30 heures du soir, an Centre administratif, 1015, rue St-Pierre, St-Joseph-de-Sorel (Richelieu), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

St-Joseph-de-Sorel (Richelieu), ce 22 janvier 1976.

Le directeur général,
MARIO GADBOIS.

Centre administratif, 1015, rue St-Pierre,
St-Joseph-de-Sorel (Richelieu) Québec.
Téléphone: 743-7991, code 514. 63407-o

Avis divers

ATELIER DE MUSIQUE ARVIDA INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 10e jour de septembre 1975, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de « ATELIER DE MUSIQUE ARVIDA INC. », les membres actuels de « ATELIER DE MUSIQUE D'ARVIDA INC. », déjà constituée en corporation le ou vers le 28 mai 1974, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limité la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de $100,000.

Le siège social de la nouvelle procuration est à Jonquière, district judiciaire de Chicoutimi.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63333-o 1417-5228

CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUEBEC) INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes (supplémentaires) en date du 5 janvier 1976, à la corporation « CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUEBEC) INC. », incorporée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, Statuts refondus 1964, chapitre 271, à l'effet que cette corporation cesse d'être régie par la troisième partie de la Loi des compagnies et devient sujette aux dispositions de la première partie de la Loi des compagnies sous le nom de « CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUEBEC) INC. », avec un capital total de $40,000, divisé en 1,000 actions ordinaires de $10 chacune et en 3,000 actions privilégiées de $10 chacune.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Ste-Foy, Québec.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63333-o 735096

Succession Osias Lauzon

Avis est, par les présentes, donné que Maurice Lauzon, employé civil, domicilié au 1135, rue Rimbaud, Laval, Québec, comme tuteur à ses enfants mineurs, Johanne et Robert Lauzon, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Osias Lauzon, décédé à Montréal, le 27 mars 1975, suivant actes enregistrés à Montréal, sous le numéro 2645368 et dans le comté de Laval, sous le numéro 368731.

Montréal, ce 12 décembre 1975.

Le procureur,
63386-o J. THÉO. LEGAULT, *jr.*

Succession Jean-Pierre Lavallée

Avis est par les présentes donné que Dame Lise Vallières, veuve de Jean-Pierre Lavallée, demeurant au 998, du Collège, à Montréal, agissant en sa qualité de tutrice à ses trois enfants mineurs, Luc, Marc et Yvan Lavallée, nommée à cette fonction par jugement de la Cour supérieure du district de Montréal rendu le 11 novembre 1975 (dossier no 14-003699-758), a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte passé devant Me Claude Bertrand, notaire, 21, rue St-Charles, Ste-Thérèse, en date du 6 janvier 1976 et enregistré au bureau de la division de Montréal le 12 janvier 1976, sous le numéro 2660721, la part desdits enfants mineurs dans la succession *ab intestat* de leur père, Jean-Pierre Lavallée.

Donné à Ste-Thérèse, ce 14e jour de janvier 1976.

Le notaire,
63369-o CLAUDE BERTRAND.

Office du crédit agricole du Québec

Le ministre de l'agriculture, Kevin Drummond, donne avis par les présentes, conformément à l'article 5 de la Loi du crédit agricole, qu'en vertu de l'arrêté en conseil 88-76 du 14 janvier 1976, l'Office du crédit agricole du Québec a été autorisé à transporter son siège social du 945, rue Turnbull, Québec, à l'édifice Place de Ville 2, 1020, route de l'Église, en la ville de Sainte-Foy.

En conséquence, ce changement de siège social entre en vigueur sur publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec.*

Le ministre de l'agriculture,
63367-o KEVIN DRUMMOND.

La cité de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5¼% Sinking Fund Debentures for Public Works, due March 1, 1977 » (ci-après appelées « Obligations ») de la cité de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er mars 1976, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons de $1,000 chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er mars 1976:

176114	176115	176117	176124	176131	176177
176349	176410	176411	176558	176570	176575
176765	176768	176772	176778	176779	176782
176868	176870	177767	177785	177787	177798
177975	177978	177980	177982	177984	177988
178029	178131	178134	178137	178139	178146
178246	178248	178249	178251	178256	178260
178350	178351	178494	178512	178515	178516
178535	178536	178546	178547	178551	178553
178605	178617	178627	178628	178638	178665
178731	178732	178792	178797	178803	178806
179202	179206	179218	179221	179222	179223
179250	179252	179256	179258	179259	179260
179374	179376	179428	179450	179451	179452
179611	179755	179811	179820	179821	179855
179964	179970	179974	179975	179981	179983
180181	180196	180197	180245	180246	180264
180334	180344	180379	180380	180386	180387
180429	180442	180443	180459	180460	180465
180585	180587	180592	180595	180596	180600
180670	180671	180672	180673	180705	180709
181247	181279	181289	181294	181347	181350
181426	181431	181446	181471	181483	181488
181689	181690	181692	181696	181697	181711
181891	181893	181896	181898	181899	181917
182081	182084	182086	182088	182089	182111
182186	182191	182491	182492	182497	182500
182520	182521	182522	182530	182531	182533
182545	182557	182561	182588	182591	182612
182781	182786	182787	182791	183021	183024
183159	183166	183180	183182	183184	183190
183281	183290	183349	183354	183359	183365
183644	183661	183662	183663	183834	184014
184040	184043	184044	184055	184204	184205
184268	184269	184271	184274	184279	184280
184473	184505	184506	184512	184514	184557
184682	184683	184706	184708	184754	184768
184970	184987	185010	185024	185088	185318
185444	185477	185478	185481	185501	185521
185732	185744	185749	185775	185804	185810
186103	186106	186109	186112	186191	186198
186309	186310	186315	186318	186320	186322

The City of Montreal

Notice of Redemption

To the holders of debentures payable in United States Currency of the issue designated "5¼% Sinking Fund Debentures for Public Works, due March 1, 1977" (herein called "Debentures") of the City of Montreal, Prvince of Québec, Canada.

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the City of Montreal intends to and will redeem for SINKING FUND PURPOSES on March 1, 1976, pursuant to the provisions of the debentures, the following debentures of the above-mentioned issue, at 100% of principal amount plus accrued interest to the redemption date, namely:

Numbers of the coupon debentures of $1,000 each, bearing the prefix E, redeemable on March 1, 1976:

176180	176272	176280	176281	176292	176348
176677	176683	176690	176691	176748	176751
176783	176793	176794	176798	176847	176857
177800	177806	177825	177969	177970	177971
177989	177998	178015	178016	178017	178024
178152	178153	178227	178228	178232	178233
178262	178267	178269	178270	178272	178347
178518	178520	178521	178524	178531	178532
178556	178568	178570	178571	178582	178584
178666	178670	178672	178675	178729	178730
179076	179147	179158	179167	179197	179201
179230	179237	179241	179243	179244	179246
179267	179273	179276	179288	179328	179370
179453	179461	179470	179535	179536	179607
179906	179913	179915	179920	179951	179962
180023	180059	180060	180063	180153	180156
180271	180274	180277	180288	180303	180329
180391	180393	180395	180397	180403	180428
180468	180469	180472	180473	180474	180499
180624	180628	180636	180651	180656	180665
180710	180728	180826	180844	180847	180861
181359	181361	181391	181410	181415	181416
181548	181556	181586	181591	181674	181675
181714	181720	181724	181731	181749	181859
181918	181919	181980	181987	182018	182019
182124	182125	182177	182180	182182	182185
182502	182504	182509	182511	182514	182517
182534	182535	182536	182537	182539	182540
182659	182717	182719	182723	182740	182773
183098	183129	183135	183140	183142	183149
183193	183197	183199	183235	183239	183265
183442	183538	183545	183586	183619	183622
184020	184021	184030	184032	184035	184039
184206	184211	184212	184213	184228	184243
184281	184305	184330	184331	184334	184470
184561	184594	184603	184632	184633	184671
184773	184775	184776	184898	184901	184964
185347	185348	185358	185363	185381	185443
185523	185677	185683	185685	185697	185701
185814	185823	185931	185932	185941	185973
186199	186207	186263	186291	186293	186304
186323	186325	186327	186328	186332	186335

186343	186344	186350	186353	186355	186358	186364	186365	186369	186370	186378	186383
186387	186388	186391	186396	186398	186401	186405	186412	186417	186423	186427	186431
186474	186480	186481	186484	186486	186488	186494	186597	186611	186643	186670	186671
186699	186711	186718	186721	186735	186737	186740	186767	186770	186778	186782	186788
186812	186813	186815	186822	186829	186836	186837	186839	186905	186909	186910	186928
186937	186941	186953	186957	186962	186972	186980	187001	187297	187303	187304	187327
187329	187331	187332	187335	187342	187344	187346	187348	187350	187355	187515	187518
187549	187602	187612	187617	187618	187626	187629	187632	187635	187651	187733	187741
187751	187781	187807	187897	187913	187924	188007	188019	188021	188122	188132	188133
188135	188136	188139	188143	188209	188211	188242	188244	188245	188287	188293	188324
188327	188330	188349	188353	188356	188359	188362	188363	188371	188387	188388	188396
188417	188431	188435	188445	188447	188474	188484	188488	188515	188519	188568	188699
188700	188702	188726	188727	188731	188733	188734	188736	188739	188742	188757	188790
188796	188798	188803	188805	188835	188837	188842	188848	188851	188852	188853	188854
188857	188867	188868	188869	188872	188873	188875	188880	188886	188892	188894	188895
188896	188897	188902	188920	189195	189221	189231	189249	189279	189325	189327	189329
189336	189351	189352	189407	189417	189419	189429	189445	189536	189538	189542	189646
190750	190752	190756	190761	190765	190767	190784	190797	190798	190802	190808	190809
190847	190848	190850	190852	190858	190860	190871	190872	190875	190876	190885	190886
190887	190893	190900	190902	190903	190905	190910	190911	190913	190924	190951	190961
190966	190969	191009	191019	191020	191032	191040	191047	191050	191060	191088	191099
191137	191401	191403	191404	191407	191473	191484	191485	191561	191564	191593	191594
191596	191600	191609	191614	191623	191631	191661	191734	191736	191764	191765	191861
191864	191898	191899	191902	191905	191929	191936	191942	191945	191948	191951	192098
192099	192204	192206	192211	192212	192217	192245	192259	192264	192265	192273	192275
192276	192285	192293	192331	192365	192374	192393	192394	192398	192424	192608	192609
192613	192614	192623	192625	192633	192634	192640	192647	192649	192650	192653	192659
192660	192667	193176	193209	193288	193358	193417	193425	193439	193441	193508	193545
193553	193565	193586	193622	193644	193645	193651	193653	193656	193660	193664	

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons échéant après le 1er mars 1976 attachés.

Les obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er mars 1976.

Daté à Montréal, ce septième jour de janvier 1976.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Directeur des finances.

63368-o

Debentures to be so redeemed will become due and payable and will be paid in such coin or currency of the United States of America as at the time of payment is legal tender for public and private debts in said United States of America, at the office of Bank of Montreal Trust Company or of The Royal Bank of Canada Trust Company, in the Borough of Manhattan, City and State of New York, United States of America, upon presentation and surrender of debentures bearing the above-mentioned numbers with all coupons maturing after March 1, 1976 attached.

Debentures registered as to principal must be accompanied by assignments for transfer powers duly executed in blank.

Public notice is also hereby given that all interest on the principal amount of the debentures presently called for payment, will cease to accrue from and after March 1, 1976.

Dated at Montreal, this seventh day of January, 1976.

City of Montreal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Director of Finance.

63368-o

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

« 36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclu-

City of Montreal

Notice is hereby given that in accordance with the provisions of Article 36 of the Charter of the City of Montreal which reads as follows:

"36. The director of the public works department shall cause the streets, lanes, highways and public

sivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la (ville) ou ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans dans les limites de la (ville) ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la (ville) dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la (ville) approuve (le ou les documents) donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la (ville) entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. (Ces documents) doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la (ville) et une copie certifiée par un arpenteur géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la (ville) doit publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que (la description prévue) au paragraphe 1 (a été approuvée et déposée) suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications dans la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la (ville).

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la (ville) doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait ( ) qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions

squares acquired by the city or open for public use for (five) years or more to be described and recorded in a register to be kept exclusively for such purpose. Such of these streets, lanes, highways or public squares as are public in part only shall be registered and described for such part alone.

Upon such registration, such streets, lanes, highways and squares shall be deemed to be public highways.

The provisions of this article shall apply also to territories annexed.

Streets, lanes, highways and public squares open to the public for (five) years or more within the limits of the city or of any territory annexed thereto, shall become the property of the city when the following formalities have been observed:

1. By resolution of the executive committee, the city shall approve one or more (documents) giving the description of all streets, lanes, highways or public squares, or any part thereof, for which it wishes to avail itself of the provisions of this article.

2. (Such documents) shall be deposited in the archives of the public works department of the city and a copy certified by a land surveyor shall be deposited in the registry office of Montreal.

3. The city clerk shall publish twice in the *Québec Official Gazette*, with an interval of at least three and not more than four months between each publication, a notice containing:

(*a*) the full text of this article;

(*b*) a summary description of the streets, lanes, highways and public squares concerned;

(*c*) a statement to the effect that the (description) provided for in paragraph 1 has been approved and deposited according to paragraphs 1 and 2.

4. The notice provided for in paragraph 3 shall, during the month following each of its publications in the *Québec Official Gazette*, be inserted in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in the city.

All rights which might be claimed by third parties respecting the ownership of the site of the said streets, lanes, highways and public squares appearing in the documents so deposited shall be extinguished and prescribed if not exercised by action before the competent court during the year following the last publication in the *Québec Official Gazette* of the notice above provided for.

At the expiry of such delays, the city shall cause to be registered against every piece of land concerned a notarial declaration establishing the fulfilment of the formalities provided for above and the deed so registered shall constitute conclusive proof of the fulfilment of such formalities. The registrar must accept the deposit of the documents and register the above mentioned notarial declaration.

The fact that ( ) a street, lane, highway or public square has been described and recorded in the register contemplated in the first paragraph, or is described in

prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de (cinq) ans.

La (ville) ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des (trois) années précédentes.

(Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée. »)

La ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif, en date du 10 juin 1975, la description suivante montrant certaines parties de la ruelle sise au nord-ouest de la rue Bressani, entre la Douzième avenue et la Dix-septième avenue, se composant des lots 353-1-6-1, 354-7-6-2, 354-7-5-2, 354-7-4-2-, 354-7-3-2-, 356-2-9-2, 356-2-8-2, 356-2-7-2, 356-2-6-2, 356-2-5-2 et 356-2-4-2 du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, préparé pour que ces parties des lots 353, 354 et 356 deviennent propriété de la ville en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 20 mars 1975 par monsieur Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre, a été déposée le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633037 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la Ville.

Le greffier de la Ville,
MARC BOYER, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 30 janvier 1976. 63334-5-2-o

the documents and resolutions contemplated in article 37, shall be *prima facie* proof that such street, lane, highway or public square has been open to the public for over (five) years.

The city cannot avail itself of the provisions of this article with respect to land on which it has collected any taxes during the (three) preceding years.

(This article shall also apply to streets, lanes and private highways but only in cases where they appear on the plan of the official plan as such and their owners were, on account of their nature, exempted from municipal real estate taxes during at least three fiscal years.

As regards the streets, lanes, public highways and parks owned by the city but whose titles contain a restriction on the future use it wishes to make thereof, the city may free itself from such restrictions by the following procedure:

(*a* by the publication of a notice to that effect in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in Montreal;

(*b*) by paying the indemnity fixed by the court in cases where within twelve months from the publication of such notices the donor or his assigns or successors have exercised their recourses; if such recourses are not exercised within such delay of twelve months, the city shall be liberated.")

The city of Montreal has approved, under a resolution of its Executive Committee dated June 10, 1975, the following description showing certain sections of the lane located north-west of Bressani Street, between Twelfth Avenue and Seventeenth Avenue, made up of lots 353-1-6-1, 354-7-6-2, 354-7-5-2, 354-7-4-2, 354-7-3-2, 356-2-9-2, 356-2-8-2, 356-2-7-2, 356-2-6-2, 356-2-5-2 and 356-2-4-2 in the official cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, Montreal Registration Division, prepared so that those sections of lots 353, 354 and 356 will become City property in accordance with the above-mentioned conditions; and the undersigned states that the description of the lots mentioned hereabove, approved by the Executive Committee, has been filed in the records of the Public Works Department and that a copy of the above-mentioned description, duly certified on March 20, 1975 by Mr. Gaston Boissinot, Surveyor, has been filed on September 12, 1975 under number 2633037 at the Montreal Registration Office.

This notice is the second which the undersigned is required to publish under the provisions of Paragraph 3 of Section 36 of the City Charter.

MARC BOYER, Q.C.
City Clerk.

City Hall,
Montreal, January 30, 1976. 63334-5-2-o

Proclamations

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Falardeau, comprenant les blocs 11 et 12, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Chicoutimi et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Falardeau;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 5504-75, du 17 décembre 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Falardeau, comprenant les blocs 11 et 12, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'ar-

Proclamations

Canada,
Province of Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Falardeau, comprising blocks 11 and 12, located in the Chicoutimi Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Township, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Chicoutimi Registration Division Office, in Chicoutimi;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Chicoutimi Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Township of Falardeau;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 5504-75, dated December 17, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Chicoutimi Registration Division Office, in Chicoutimi, the original plan and book of reference of part of the Township of Falardeau, comprising blocks 11 and 12, located in the Chicoutimi Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in

ticle 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Falardeau;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce dix-septième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 35

63363-o

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie de la paroisse de Sainte-Cécile, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Beauharnois, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie de ladite paroisse qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

that Registration Division with regard to the said part of the Township of Falardeau;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventeenth day of December in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 35

63363

Canada,
Province of Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God, of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Parish of Sainte-Cécile, comprising block 1, located in the Beauharnois Registration Division; a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of such part of the said Parish, signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, à Beauharnois;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Beauharnois et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie de la paroisse de Sainte-Cécile;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 5503-75, du 17 décembre 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, à Beauharnois, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie de la paroisse de Sainte-Cécile, comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de Beauharnois;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie de la paroisse de Sainte-Cécile;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of such correct plan and a copy of such reference book in the Beauharnois Registration Division Office, in Beauharnois;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it is now expedient to make it known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Beauharnois Registration Division Office, and it is also expedient to make known the day on which article 2168 will become effective, the whole with respect to the said part of the Parish of Sainte-Cécile;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 5503-75, dated December 17, 1975, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176c of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Beauharnois Registration Division Office, in Beauharnois, the original plan and book of reference of part of the Parish of Sainte-Cécile, comprising block 1, located in the Beauharnois Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Parish of Sainte-Cécile;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce dix-septième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 36

63363-o

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this seventeenth day of December in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 503
Folio: 36

63363

Vente par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001587-751. { DAME MONICA DEL FABBRO VESELEY, ménagère, domiciliée et demenrant au 109, rue Stirling, Ville LaSalle, district de Montréal, demanderesse, *vs* LES APÔTRES DE L'AMOUR INFINI, corporation dûment constituée en vertu de la loi et ayant sa principale place d'affaires à Saint-Jovite, district de Terrebonne, défenderesse.

Suivant jugement rendu le 4 décembre 1975, par l'honorable Lawrence Poitras, juge de la Cour supérieure, ordonnant la vente par licitation de l'immeuble ci-après mentionné, laquelle vente est fixée aux date, heure et lieu plus bas mentionnés:

« La demie indivise de:

1. Partie du lot numéro quatre cent soixante-dix-sept (ptie 477) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André, division d'enregistrement d'Argenteuil, de figure irrégulière, bornée comme suit: vers le nord par le lot 476, vers le sud par le lot 478, vers l'est et l'ouest par des résidus du lot 477.

Mesurant sept cent cinquante-cinq pieds (755′) dans sa ligne nord; environ huit cent trois pieds (803′) dans sa ligne sud; cinq cent dix pieds (510′) et soixante-dix-sept pieds (77′) dans sa ligne est, qui est une ligne brisée; trois cent trente-sept pieds (337′), cent soixante et onze pieds et cinq dixièmes (171.5′) et quatre-vingt-neuf pieds (89′) dans sa ligne ouest, qui est une ligne brisée.

Contenant une superficie de dix acres et soixante et onze centièmes (10.71 acres), mesure anglaise, et plus ou moins.

Cette étendue de terrain est plus amplement décrite comme suit:

Partant du point B situé sur la ligne de division entre les lots numéros 476 et 477, à une distance de deux cent quatre-vingt-un pieds (281′) à l'est de la voie publique; de là, en suivant ladite ligne de division dans une direction présumée est franc, une distance de sept cent cinquante-cinq pieds (755′) jusqu'au point C; de là, dans une direction sud trois degrés quinze minutes ouest une distance de cinq cent dix pieds (510′) jusqu'au point D; de là, dans une direction sud un degré trente minutes est, une distance de soixante-dix-sept pieds (77′) jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros

Sale by Licitation

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne

No. 700-05-001587-751. { MRS. MONICA DEL FABBRO VESELEY, housewife, domiciled and residing at 109 Stirling Street, City of LaSalle, District of Montreal, plaintiff, *vs* LES APOTRES DE L'AMOUR INFINI, a corporation duly constituted according to law and having its principal place of business in Saint-Jovite, District ofTerrebonne, defendant.

In conformity with a judgement rendered on December 4, 1975, by Mr. Justice Lawrence Poitras, of the Superior Court, the immoveable described hereinafter will be licited. Such sale will be held at the time and place mentioned hereinafter.

"The unsubdivided half of:

1. Part of lot number four hundred and seventy-seven (Pt. 477) upon the official plan and book of reference of the Parish of St-Andrews, Registration Division of Argenteuil, of irregular figure, bounded: towards the north by lot 476; towards the south by lot 478; towards the east and west by residues of lot 477.

Measuring seven hundred and fifty-five feet (755′) on the north line; about eight hundred and three feet (803′) on the south line; five hundred and ten feet (510′) and seventy-seven feet (77′) on the broken easterly line; three hundred and thirty-seven feet (337′), one hundred and seventy-one feet and five tenths of a foot (171.5′) and eighty-nine feet (89′) on the broken westerly line.

Having ten acres and seventy-one hundredths of an acre (10.71 acres) in superficies, English measure, and more or less.

This land is more fully described as follows:

Starting at point B on the line of division between lots numbers 476 and 477 at a point which is two hundred and eighty-one feet (281′) east of the public road; thence running along said line of division in a direction which is assumed to be due east for a distance of seven hundred and fifty-five feet (755′) to point C; thence running south three degrees and fifteen minutes west for a distance of five hundred and ten feet (510′) to point D; thence running south one degree and thirty minutes east for a distance of seventy-seven feet (77′) to the line of division between lots numbers 477 and 478

477 et 478 jusqu'au point E; de là, dans une direction ouest en suivant cette même ligne de division sur une distance d'environ huit cent trois pieds (803′) jusqu'au point A, situé à une distance d'environ trois cent trois pieds (env. 303′) à l'est de la voie publique, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division; de là, en direction nord quatre degrés vingt-cinq minutes est, une distance de quatre-vingt-neuf pieds (89′) jusqu'au point F; de là, dans une direction nord huit degrés une minute ouest, une distance de cent soixante et onze pieds et cinq dixièmes (171.5′) jusqu'au point G; de là, dans une direction nord quinze degrés cinquante minutes est, une distance de trois cent trente-sept pieds (337′) jusqu'au point de départ, soit le point B.

Le tout, tel qu'il est indiqué par les lettres B, C, D, E, A, F, G et B sur un plan préparé par Harold M. Towle, A.G., le onzième jour de juin mil neuf cent soixante-huit sous le numéro 6624 de ses minutes.

2. Partie du lot numéro quatre cent soixante-dix-huit (ptie 478) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André, division d'enregistrement d'Argenteuil, de figure irrégulière, bornée comme suit:

Vers le nord par le lot numéro 477; vers le sud par le lot numéro 479 et par le résidu du lot 478, vers l'est par le résidu du lot 478 et vers l'ouest et le sud-ouest par un autre résidu du lot 478. Mesurant environ huit cent trois pieds (env. 803′) dans sa ligne nord; deux cent dix-sept pieds (217′) et cinq cent trente-sept pieds (537′) dans ses lignes sud, trois cent soixante-quinze pieds (375′) et cent soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes (174.5′) dans ses lignes est, cent quatorze pieds (114′) dans sa ligne sud-ouest, trois cent soixante pieds (360′) et cent quatre-vingt-trois pieds (183′) dans ses lignes ouest.

Contenant en superficie neuf acres et trente-neuf centièmes (9.39 acres), mesure anglaise, et plus ou moins.

Cette étendue de terrain est plus amplement décrite comme suit:

Commençant au point A, à la ligne de division entre les lots 477 et 478 au point situé à environ trois cent trois pieds (303′ env.) à l'est du chemin public, distance mesurée le long de ladite ligne de division, de là, se dirigeant vers le sud quatre degrés vingt-cinq minutes ouest, en suivant le prolongement en ligne droite de la course mentionnée à la description d'une partie du lot numéro 477 et en présumant toujours que la ligne de division entre les lots 476 et 477 est orientée est franc, une distance de cent quatre-vingt-trois pieds (183′) jusqu'au point H; de là, vers le sud soixante-six degrés dix-neuf minutes est, une distance de cent quatorze pieds (114′) jusqu'au point I; de là, vers le sud quatre degrés quarante et une minutes ouest, une distance de trois cent soixante pieds (360′) jusqu'à la ligne de division entre les lots 478 et 479 jusqu'au point J situé à une distance de quatre cent soixante-trois pieds (463′) à l'est du chemin public, distance mesurée le long de ladite ligne de division; de là, vers l'est le long de ladite ligne de division, une distance de cinq cent trente-sept pieds (537′) jusqu'au point K; de là, vers le nord un

to point E; thence running westerly along this line of division for a distance of about eight hundred and three feet (803′) to point A which is about three hundred and three feet (ab. 303′) east of the public road, measured along said line of division; thence running north four degrees and twenty-five minutes east for a distance of eighty-nine feet (89′) to point F; thence running north eight degrees and one minute west for a distance of one hundred and seventy-one feet and five tenths of a foot (171.5′) to point G; thence running north fifteen degrees and fifty minutes east for a distance of three hundred and thirty-seven feet (337′) to the point of commencement, point B.

The whole as lettered B, C, D, E, A, F, G, B on a plan prepared by Harold M. Towle, Q.L.S., on the eleventh day of June, nineteen hundred and sixty-eight under his number 6624.

2. Part of lot number four hundred and seventy-eight (Pt. 478) upon the official plan and book of reference of the Parish of St-Andrews, Registration Division of Argenteuil, of irregular figure, and bounded:

Towards the north by lot number 477; towards the south by lot number 479 and by a residue of lot 478, towards the east by a residue of lot number 478 and towards the west and southwest by another residue of lot 478. Measuring about eight hundred and three feet (ab. 803′) on the north line; two hundred and seventeen feet (217′) and five hundred and thirty-seven feet (537′) on the south lines, three hundred and seventy-five feet (375′) and one hundred and seventy-four feet and five tenths of a foot (174.5′) on the east lines, one hundred and fourteen feet (114′) on the southwest line, three hundred and sixty feet (360′) and one hundred and eighty-three feet (183′) on the west lines.

Containing nine acres and thirty-nine hundredths of an acre (9.39 acres) in superficies, English measure, and more or less.

This land is more fully described as follows:

Starting at point A at the line of division between lots 477 and 478 at the point which is about three hundred and three feet (303′ ab.) east of the public road, measured along said line of division thence running south four degrees and twenty-five minutes west which is a continuation in a straight line of the course mentioned in the description of part of lot number 477 and still assuming that the bearing of line of division between lot 476 and 477 is due east, for a distance of one hundred and eighty-three (183′) feet to point H; thence running south sixty-six degrees and nineteen minutes east for a distance of one hundred and fourteen feet (114′) to point I; thence running south four degrees and forty-one minutes west for a distance of three hundred and sixty feet (360′) to the line of division between lots numbers 478 and 479 at a point J which is four hundred and sixty-three feet (463′) east of the public road, measured along said line of division; thence running easterly along said line of division for a distance of five hundred and thirty-seven feet (537′) to point K; thence running north one degree and thirty minutes

degré trente minutes est une distance de cent soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes (174.5′) jusqu'au point L; de là, vers le nord quatre-vingt-un degrés cinquante-cinq minutes est une distance de deux cent dix-sept pieds (217′) jusqu'au point M; de là, vers le nord un degré trente minutes ouest une distance de trois cent soixante-quinze pieds (375′) jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros 477 et 478, jusqu'au point E; de là, vers l'ouest le long de ladite ligne de division une distance d'environ huit cent trois pieds (803′ env.) jusqu'au point de départ, soit le point A.

Le tout est indiqué par les lettres A, E, M, L, K, J, I, H, A sur un plan préparé par Harold M. Towle, arpenteur-géomètre, en date du onzième jour de juin mil neuf cent soixante-huit, portant le numéro 6624 de ses minutes.

En l'état où ladite propriété se trouve présentement, comprenant tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du donateur.

Sous la réserve de servitudes de droit de passage, en faveur de la propriété donnée par les présentes et la grevant, le tout tel qu'il est établi selon un acte de vente consenti par Jean-Pierre Salates, passé devant le notaire Lawrence S. Bergman, le cinquième jour du mois d'août mil neuf cent soixante-huit et enregistré à Argenteuil sous le numéro 125,460. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, situé à 430, rue Grâce, Lachute, le MERCREDI, TROISIÈME jour de MARS 1976, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 13 janvier 1976. 63396

east for a distance of one hundred and seventy-four feet and five tenths of a foot (174.5′) to point L; thence running north eighty-one degrees and fifty-five minutes east for a distance of two hundred and seventeen feet (217′) to point M; thence running north one degree and thirty minutes west for a distance of three hundred and seventy-five feet (375′) to the line of division between lots numbers 477 and 478 to point E; thence running westerly along said line of division for a distance of about eight hundred and three feet (ab. 803′) to the point of commencement, point A.

The whole as lettered A, E, M, L, K, J, I, H, A on a plan prepared by Harold M. Towle, Q.L.S. on the eleventh day of June, nineteen hundred and sixty-eight under his number 6624.

As the said property now subsists together with all its rights, members and appurtenances without exception or reserve of any kind on the part of the donor.

Subject to the servitudes of right of way in favour of and against the property hereby donated, the whole as created in virtue of a deed of Sale by Jean-Pierre Salates executed before Mtre Lawrence S. Bergman, notary, on the fifth day of August nineteen hundred and sixty-eight and registered at Argenteuil under number 125,460."

To be sold at the County of Argenteuil Registry Office, located at 430 Grâce Street, Lachute, on WEDNESDAY, the THIRD day of MARCH 1976, at THREE o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, January 13, 1976. 63396-o

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été aisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

BEAUHARNOIS

Canada — Province de Québec
Cour Provinciale — District de Beauharnois

No 12959. { SYDNEY PHILLIPS, WOLFE M. FRIEDMAN, GEORGE A. BEY, ARTHUR A. GARVIS & LAIZER

SIROTA, avocats, tous membres en règle du Barreau du Québec, des ville et district de Montréal, y exerçant leur profession en société sous la raison sociale de PHILLIPS, FRIEDMAN, BEY, GARVIS & SIROTA, à Place du Canada, suite 1180, Montréal, demandeurs, *vs* LISE BERGERON, fille majeure, de Cazaville, district de Beauharnois, et y résidant route rurale 3, et JOHN CAPOCCI, homme d'affaires, de Cazaville, district de Beauharnois, et y résidant Route rurale 3, défendeurs.

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

BEAUHARNOIS

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Beauharnois

No. 12959. { SYDNEY PHILLIPS, WOLFE M. FRIEDMAN, GEORGE A. BEY, ARTHUR A. GARVIS & LAIZER

SIROTA, Advocates, all members in good standing of the Bar of the Province of Québec, of the City and District of Montreal, carrying out their profession therein in partnership under the firm name and title of PHILLIPS, FRIEDMAN, BEY, GARVIS & SIROTA, at Suite 1180, Place du Canada, Montreal, plaintiff, *vs* LISE BERGERON, Fille majeure, of the City of Cazaville, District of Beauharnois, and therein residing at Rural Route 3, and JOHN CAPOCCI, businessman, of the City of Cazaville, District of Beauharnois, and therein residing at Rural Route 3, defendants.

« Une certaine ferme sise et située à Cazaville, dans le canton de Saint-Joseph-de-Godmanchester, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels des paroisses de Saint-Anicet et Sainte-Barbe, comté de Huntingdon, comme étant les lots numéros six cent vingt et six cent vingt et un (620 et 621) couvrant ensemble une superficie de cinquante acres, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites; sauf et à distraire toutefois les parties suivantes desdits lots:

1. Une partie dudit lot numéro six cent vingt et un, vendue par Aristide Beauchesne à François Latreille, aux termes d'un acte passé devant Me Claude Pilon, notaire, le cinquième jour de novembre mil neuf cent soixante et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, sous le numéro 63312.

2. Une partie de chacun desdits lots numéros six cent vingt et six cent vingt et un (P. 620 et 621) vendues par Aristide Beauchesne à Sa Majesté, la Reine Elizabeth II, aux termes d'un acte passé devant Me Claude Pilon, notaire, le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent soixante et un, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 63857. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives s'y rattachant, et notamment la servitude suivante: Servitude consentie par François Xavier Beauchesne en faveur de la compagnie Shawinigan Water and Power, aux termes d'un acte passé devant Me L. Baillargeon, notaire, le vingt-quatrième jour de février mil neuf cent quarante-deux et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 47282; un acte de Fiducie supplémentaire par la compagnie Shawinigan Water and Power en faveur de la compagnie Montreal Trust, passé devant Me D. Cameron, notaire, le cinquième jour de novembre mil neuf cent quarante-sept et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 52094. Tel que ledit immeuble se trouve actuellement avec tous ses membres et circonstances sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur ».

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Huntingdon, à Huntingdon, le TROISIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Salaberry de Valleyfield, *Le shérif*,
Bureau du shérif, PAUL BRODEUR.
le 15 janvier 1976. 63377-o

DRUMMOND

Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada — District de Drummond

Bref no T-4377-75. { PROCUREUR GENERAL DU CANADA, demandeur, *vs* JEAN LECOURT, défendeur.

« Un lot ou emplacement, situé en la municipalité de St-Nicéphore, comté de Drummond, connu et désigné comme étant le lot soixante et un, de la subdivision officielle du lot originaire deux cent trente-sept du cadastre du canton de Wickham, comté de Drummond, (237-61).

"That certain farm lying and situate at Cazaville, in the Township of Saint-Joseph of Godmanchester, known and designated on the official plan and book of reference of the parishes of Saint-Anicet and Sainte-Barbe, County of Huntingdon, as being lots numbers six hundred and twenty and six hundred and twenty-one (620 and 621) containing together one hundred and fifty acres in superficies, more or less, with the buildings thereon erected; to be deducted however, from the said lots the following:

1. A part of said lot number six hundred and twenty-one, sold by Aristide Beauchesne to François Latreille by deed executed before Me Claude Pilon, Notary, on the fifth day of November, nineteen hundred and sixty and registered in the Huntingdon County Registry Office under the number 63312:

2. A part of each of the said lots numbers six hundred and twenty and six hundred and twenty-one (Pts. 620 and 621) sold by Aristide Beauchesne to Her Majesty, The Quenn Elisabeth II by deed executed before Me Claude Pilon, Notary, on the twenty-eighth day of June, nineteen hundred and sixty-one, and registered in the said Registry Office under number 63857. As everything stands actually with all the active and passive servitudes attached thereto, and most particularly the following servitude: Servitude by François Xavier Beauchesne in favour of The Shawinigan Water and Power Company executed before Me. L. Baillargeon, Notary, on the twenty-fourth day of February, nineteen hundred and forty-two, and registered in the said Registry Office under number 47282; supplementary trust deed by The Shawinigan Water and Power Company in favour of The Montreal Trust Company, executed before Me. D. Cameron, Notary, on the fifth day of November, nineteen hundred and forty-seven and registered in the said Registry Office under the number 52094. As the said immoveable property now subsists with all its rights members and appurtenances without exception or reserve of any kind on the part of the Vendor."

To be sold at the Huntingdon Division Registry Office, in Huntingdon, on the THIRD day of MARCH, 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

Salaberry de Valleyfield, PAUL BRODEUR,
Sheriff's Office, *Sheriff*.
15 January 1976. 63377-o

DRUMMOND

Canada — Province of Québec
Federal Court of Canada — District of Drummond

Writ No. T-4377-75. { THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA, plaintiff, *vs* JEAN LECOURT, defendant.

" A plot of land or *emplacement*, located in the Municipality of Saint-Nicéphore, County of Drummond, known and described as being lot sixty-one of the official subdivision of original lot two hundred thirty-seven (237-61), on the cadastre for the Township of Wickham, County of Drummond.

Avec toute les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, palais de justice de Drummondville, le JEUDI QUATRIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif,
Drummondville ce 16 janvier 1976. 63376-o

With all the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies. "

To be sold at the Drummond Division Registry Office, in the Court House of Drummondville, on THURSDAY, the FOURTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

STEPHEN DOLAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Drummondville, January 16, 1976. 63376

GASPÉ

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé

No 115-05-000008-75. { BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée,

ayant son siège social en les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* JEAN PETITPAS, domicilié à Boisville, Îles-de-la-Madeleine, district de Gaspé, défendeur.

Un certain lopin de terre au cadastre revisé officiel de l'Île de Cap-aux-Meules, Municipalité de Etang-du-Nord, division d'enregistrement des-Îles-de-la-Madeleine, connu comme étant le lot deux mille quarante-sept (2047) tel que cadastré contenant en superficie vingt et un mille sept cent quatre-vingt pieds carrés (21,780 pi. ca.)

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division des Îles-de-la-Madeleine, au palais de justice, à Havre-Aubert le JEUDI, DIX-HUITIÈME jour du mois de MARS 1976 à DEUX heures de l'après-midi.

Havre-Aubert, Îles-de-la-Madeleine, le 16 janvier 1976.

Le shérif adjoint,
63401-o LAURENT CORMIER.

GASPÉ

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Gaspé

No. 115-05-000008-75. { BANK CANADIAN NATIONAL, a corporation legally constituted,

having its head office in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* JEAN PETITPAS, domiciled in Boisville, Magdalen Islands, District of Gaspé, defendant.

A certain plot of land on the revised official cadastre for Grindstone Island, Municipality of Etang-du-Nord, Magdalen Islands Registration Division, known as lot two thousand forty-seven (2047) as it appears on the cadastre, covering an area of twenty-one thousand seven hundred eighty square feet (21,780 sq. ft).

With a house erected thereon, appurtenances and dependencies.

To be sold at the Magdalen Islands Registration Division Office, in the Court House in Havre-Aubert, on THURSDAY, the EIGHTEENTH day of MARCH 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

Havre-Aubert, Magdalen Islands, January 16, 1976.

LAURENT CORMIER,
63401 *Assistant Sheriff.*

HULL

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull

No 550-05-000796-75. { LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE,

corporation légalement constituée, ayant son siège social à 500 est, Grande-Allée, Québec 4, Québec, partie demanderesse, *vs* M. JOHN ROBERT KENNEDY, domicilié à 69, rue Iberville, Pointe-Gatineau, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR au bureau de la division d'enregistrement de Hull, 191, Principale, Hull, Québec, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot six de la subdivision officielle du lot originaire vingt-sept (27-6) aux plan et livre de renvoi officiels pour le

HULL

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull

No. 550-05-000796-75. { THE LAURENTIAN MUTUAL ASSURANCE COMPANY, a corporation legally incorporated,

having its head office at 500 Grande-Allée East, Québec 4, Québec, plaintiff, *vs* Mr. JOHN ROBERT KENNEDY, domiciled at 69 Iberville Street, Pointe-Gatineau, defendant, and THE REGISTRAR for Hull Division Registry Office, 191 Principale Street, Hull, Québec, *mis en cause.*

"An immoveable known and described as being lot six of the official subdivision of original lot twenty-seven (27-6) on the official plan and in the book of

village de Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

Avec tous les bâtiments y dessus érigés ou à y être érigés, circonstances et dépendances, rue Iberville, numéro 69, Pointe-Gatineau, province de Québec;

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble;

Le mur ouest de la propriété par les présentes hypothéquée est mitoyen avec le mur est de la propriété construite sur le lot sept de la subdivision officielle du lot originaire vingt-sept (27-7) dudit village de Pointe-Gatineau, province de Québec. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, à Hull, Édifice Tessier, rue Principale, le NEUVIÈME jour de MARS, 1976, à DIX heures TRENTE minutes de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
District de Hull, Québec,
ce 13 janvier 1976. 63365-o

reference for the Village of Pointe-Gatineau, Hull Registration Division, Province of Québec;

With all the buildings erected or to be erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing number 69 Iberville Street, Pointe-Gatineau, Province of Québec;

With and subject to all active and passive, apparent or nonapparent servitudes attaching to said immoveable;

The western wall of the property hereby mortgaged is common with the eastern wall of the property constructed on lot seven of the official subdivision of original lot twenty-seven (27-7) in the said Village of Pointe-Gatineau, Province of Québec."

To be sold at the Hull Division Registry Office, Tessier Building, Principale Street, in Hull, on the NINTH day of MARCH 1976, at TEN-THIRTY o'clock in the forenoon.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Hull, Québec,
January 13, 1976. 63365-o

KAMOURASKA

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska

No 250-02-000613-74. { NAP. DUMONT LTEE, corps politique légalement constitué ayant son siège social au 37, rue St-Louis, à Rivière-du-Loup, demanderesse, *vs* OLIVIER BEAULIEU, domicilié et résidant à St-Pacôme, comté de Kamouraska, défendeur.

« Un terrain contenant environ deux cents pieds de front sur quatre cent quatre-vingts pieds plus ou moins de profondeur, et contenu entre les bornes suivantes; au nord au chemin public, au sud à Jos Mignault ou représentants, à l'est partie à Mme Théo Bonenfant ou représentants, partie à Dollard Chamberland ou représentants, partie à Théodore Meunier ou représentants et partie à Jos Isaac Lebel ou représentants, et à l'ouest à Léo B. Lévesque ou représentants, avec la maison et autres dépendances y érigées, lequel terrain fait partie du lot numéro quatre cent vingt-quatre (P. 424) au cadastre officiel de St-Pacôme, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

À distraire la lisière de terrain vendue au ministère de la voirie, suivant enregistrement 78,849. »

KAMOURASKA

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Kamouraska

No. 250-02-000613-74. { NAP. DUMONT LTEE, a corporation legally constituted, having its head office at 37 Saint-Louis Street, in Rivière-du-Loup, plaintiff, *vs* OLIVIER BEAULIEU, domiciled and residing in Saint-Pacôme, County of Kamouraska, defendant.

"A piece of land measuring approximately two hundred feet on the front by a depth of four hundred eighty feet, more or less, bounded as follows: on the north by the public road, on the south by the property of Jos Mignault or representatives, on the east partly by the property of Mrs. Théo Bonenfant or representatives, partly by the property of Dollard Chamberland or representatives, partly by the property of Théodore Meunier or representatives and partly by the property of Jos Isaac Lebel or representatives, and on the west by the property of Léo B. Lévesque or representatives, with the house and other dependencies erected thereon, such piece of land forming part of lot number four hundred twenty-four (Pt. 424) on the official cadastre of Saint-Pacôme, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies;

To be excluded: the strip of land sold to the Department of Roads, as registered under number 78,849."

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Kamouraska, situé à 395, rue Chapleau, ville de St-Pascal, comté de Kamouraska, le QUATRIÈME jour de MARS 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif,
Rivière-du-Loup,
ce 19 janvier 1976. 63366-o

To be sold of the Kamouraska Registration Division Office located at 395 Chapleau Street, Town of Saint-Pascal, County of Kamouraska, on the FOURTH day of MARCH 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

MAURICE MORIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rivière-du-Loup,
January 19, 1976. 63366

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-05-003986-754 { BANQUE DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 701 est, rue St-Joseph, district de Québec, *vs* SERGE FERLAND, 183, avenue Turcotte, Ville Vanier, district de Québec.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant les subdivisions cent vingt-neuf et cent trente du lot originaire deux mille quatre cent trente-neuf (2439-129 et 130) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Sauveur, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, portant les numéros civiques 183, 183½, 185 et 187, de la rue Turcotte, à Ville Vanier, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, le CINQUIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
P.-E. MONTREUIL.

Bureau du Shérif,
Québec, le 22 janvier 1976. 63380-o

Fieri Facias de Terris
Cour provinciale

Québec, à savoir:
No 200-02-007060-751 { CAISSE POPULAIRE DE BEAUPRE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Beaupré (Québec), *vs* ROSARIO ROBERGE, résidant à 9698, avenue Royale, Ste-Anne-de-Beaupré (Québec).

« La subdivision dix du lot originaire cent quatre-vingt-quatre (184-10) du cadastre officiel de Ste-Anne, comté de Montmorency, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances portant le numéro civique 9698, boulevard Ste-Anne à Ste-Anne-de-Beaupré, comté de Montmorency. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le HUITIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
P.-E. MONTREUIL.

Bureau du shérif,
Québec, le 22 janvier 1976. 63381-o

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris
Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-05-003986-754 { BANK OF MONTREAL, a corporation legally constituted, having a place of business at 701 Saint-Joseph Street East, District of Québec, *vs* SERGE FERLAND, 183 Turcotte Avenue, in the Town Vanier, District of Québec.

"A plot of land or emplacement known and described as being subdivisions one hundred twenty-nine and one hundred thirty of original lot two thousand four hundred thirty-nine (2439-129 and 130) on the official cadastre for the Parish of Saint-Sauveur, Québec Registration Division, with the buildings erected thereon, bearing civic numbers 183, 183½, 185 and 187 Turcotte Street, in the Town of Vanier, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Québec Registry Office, on the FIFTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

P.-E. MONTREUIL,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 22, 1976. 63380

Fieri Facias de Terris
Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-007060-751 { CAISSE POPULAIRE DE BEAUPRE, a corporation legally constituted, having a place of business in Beaupré, Québec, *vs* ROSARIO ROBERGE, residing at 9698 Royale Avenue, Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec.

"Subdivision ten of original lot one hundred eighty-four (184-10) on the official cadastre for Sainte-Anne, County of Montmorency, with a house erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 9698 Sainte-Anne Boulevard, Sainte-Anne-de-Beaupré, County of Montmorency."

To be sold at the Montmorency Registry Office, 8032 Royale, Château-Richer, County of Montmorency, on the EIGHTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

P.-E. MONTREUIL,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 22, 1976. 63381

Fieri Facias de Terris

Cour provinciale

Québec, à savoir:
No 200-02-007676-754. { EMOND & COTE LTEE., corps politique et incorporé, légalement constitué, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Québec, *vs* RAYMOND LESSARD, faisant affaires sous le nom de Brassette La Touraille, ayant une place d'affaires au 103, Côte du Passage, Lévis, domicilié et résidant au 4420, St-Félix, Cap-Rouge (Québec).

« Le lot no 31 P situé au 4406, St-Félix, Cap-Rouge. D'après l'acte de vente en date du 24 août 1954, no 391-743.

Un terrain ou emplacement formant partie et à distraire du lot numéro trente et un (31 ptie) sur le plan et dans le livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de St-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Québec; mesurant soixante-quinze pieds (75′) de largeur sur environ deux cent soixante pieds (260′) de profondeur, mesure anglaise, lequel terrain est borné vers le sud du chemin public (rue St-Félix), vers le nord à l'Hospice St-Charles, vers l'est par deux parties dudit lot no 31 appartenant à M. Azélius Bacon et au vendeur respectivement et vers l'ouest par une autre partie du lot 31 appartenant à Dame Éléonore Lambert, épouse de M. Jules Robitaille.

Le tout avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le CINQUIEME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
P.-E. MONTREUIL.

Bureau du shérif,
Québec, le 22 janvier 1976. 63382-o

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-007676-754. { EMOND & COTE LTEE, a corporation legally constituted, having a place of business in the City and District of Québec, *vs* RAYMOND LESSARD, carrying on business under the firm name of Brassette La Touraille, having a place of business at 103 Côte du Passage, Lévis, domiciled and residing at 4420 Saint-Félix, Cap-Rouge, Québec.

"Lot No. 31 P located at 4406 Saint-Félix, Cap-Rouge, according to a deed of sale No. 391-743, dated August 24, 1954.

A piece of land or emplacement forming part of and to be taken from lot number thirty-one (31 Pt.) on the official plan and in the book of reference of the cadastre for the Parish of Saint-Félix-du-Cap-Rouge, County of Québec; measuring seventy-five feet (75′) in width by approximately two hundred sixty feet (260′) in depth. English measure, and bounded on the south by the public road (Saint-Félix Street), on the north by the Hospice Saint-Charles, on the east by two parts of said lot No. 31 belonging to Mr. Azélius Bacon and to the vendor, respectively, and on the west by another part of lot 31 belonging to Mrs. Éléonore Lambert, wife of Mr. Jules Robitaille.

The whole with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the FIFTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

P.-E. MONTREUIL,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 22, 1976. 63382

Fieri Facias de Terris

Cour provinciale

Québec, à savoir:
No 200-02-001255-753 { ENTREPRISES V. & W. INC., corporation légalement constituée et ayant une place d'affaires à 51, rue Fortier, Loretteville (Québec), district de Québec, *vs* ENTREPRISES CLAU CAR INC., corporation légalement constituée et ayant une place d'affaires à 22, Place Régent, Notre-Dame-des-Laurentides (Québec).

« Le lot quatre cent (400) de la paroisse de Ste-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf. À distraire la lisière vendue suivant acte 153-757 de la division d'enregistrement de Portneuf. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, à Cap-Santé, le NEUVIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
P.-E. MONTREUIL.

Bureau du shérif,
Québec, le 22 janvier 1976. 63384-o

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-001255-753 { ENTREPRISES V. & W. INC., a corporation legally constituted, having a place of business at 51 Fortier Street, Loretteville, Québec, District of Québec, *vs* ENTREPRISES CLAU CAR INC., a corporation legally constituted, having a place of business at 22 Place Régent, Notre-Dame-des-Laurentides, Québec.

"Lot four hundred (400) of the Parish of Sainte-Catherine, Portneuf Registration Division. To be excluded that strip sold, according to deed No. 153-757 of the Portneuf Registration Division."

To be sold in the Portneuf Registry Office, in Cap-Santé, on the NINTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

P.-E. MONTREUIL,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 22, 1976. 63384

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-05-002511-744. { FRANÇOIS AUGER, spécialiste en combustion, faisant affaires sous les nom et raison sociale de F.O.G. Combustion, au no 1075, place Bon-Air, Québec 7, district de Québec, *vs* DAME THÉRÈSE BOURET GAGNÉ, femme d'affaires, domiciliée au 820, Cardinal-Rouleau, Québec, district de Québec, et RAYMOND ROY, régistrateur, mis en cause.

« *Le 115 Chemin Le Tour du Lac:*

La subdivision un du lot originaire quatre-vingt-neuf (89-1) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Dunstan-du-Lac-Beauport, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ce lot étant borné au sud-ouest par le Lac Beauport, au nord-est par le numéro quatre-vingt-neuf – deux (89-2) dudit cadastre, au sud-est par le chemin public, au nord-ouest par le lot numéro quatre-vingt-huit (88) dudit cadastre, mesurant cent vingt-cinq pieds (125′) de largeur, cent vingt pieds (120′) sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre-vingt-huit (88) dudit cadastre, cent soixante-quinze pieds (175′) sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre-vingt-neuf – deux (89-2) dudit cadastre, contenant en superficie dix-huit mille trois cent soixante-dix pieds carrés (18,370 pi. ca.) mesure anglaise.

Le lot numéro quatre-vingt (80) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Le lot quatre-vingt-un (81) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec. »

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le DIXIÈME-jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
P.-E. MONTREUIL.

Bureau du shérif,
Québec, le 22 janvier 1976.

63379-o

Fieri Facias de Terris
Cour municipale

Québec, à savoir:
No 807 de 1975. { LA VILLE DE QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, *vs* PAUL-EUGÈNE LAMONTAGNE, 355, 68e Rue est, Charlesbourg.

« Un emplacement connu et désigné comme étant les subdivisions quatre cent seize et quatre cent dix-sept du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-416 et 584-417) du cadastre officiel pour la paroisse St-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 2490, de la Ronde, Québec. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 12, rue St-Louis, Québec, le NEUVIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
P.-E. MONTREUIL.

Bureau du shérif,
Québec, le 22 janvier 1976.

63383-o

Fieri Facias de Terris
Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-05-002511-744. { FRANÇOIS AUGER, combustion technician, carrying on business under the trade name of F.O.G. Combustion, at number 1075 Place Bon-Air, Québec 7, District of Québec, *vs* MRS. THÉRÈSE BOURET GAGNÉ, businesswoman, domiciled at 820 Cardinal-Rouleau, Québec, District of Québec, and RAYMOND ROY, Registrar, *mis en cause.*

"*Number 115 Le Tour du Lac Road:*

Subdivision one or original lot eighty-nine – one (89-1) on the official cadastre for the Parish of Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies; the said lot is bounded on the southwest by Lake Beauport, on the northeast by lot number eighty-nine – two (89-2) on said cadastre, on the southeast by the public road, on the northwest by lot number eighty-eight (88) on said cadastre; measuring one hundred twenty-five feet (125′) in width, one hundred twenty feet (120′) along the line separating this lot from lot number eighty-eight (88) of said cadastre, one hundred seventy-five feet (175′) along the line separating this lot from lot number eighty-nine – two (89-2) of said cadastre, covering an area of eighteen thousand three hundred seventy square feet (18,370 sq. ft), English measure.

Lot number eighty (80) on the official cadastre for the Parish of Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, Québec Registration Division.

Lot eighty-one (81) on the official cadastre for the Parish of Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, Québec Registration Division."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the TENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

P.-E. MONTREUIL,
Assistant sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 22, 1976.

63379

Fieri Facias de Terris
Municipal Court

Québec, to wit:
No. 807 of 1975. { THE CITY OF QUEBEC, a corporation legally constituted, having its head office in the City and District of Québec, *vs* PAUL-EUGÈNE LAMONTAGNE, 355 – 68th Street East, Charlesbourg.

"A plot of land or *emplacement* known and described as subdivisions four hundred sixteen and four hundred seventeen of original lot number five hundred eighty-four (584-416 and 584-417) on the official cadastre for the Parish of Saint-Roch-Nord, Québec Registration Division, with the building erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 2490 de la Ronde, Québec."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec, on the NINTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

P.-E. MONTREUIL,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 22, 1976.

63383

Ventes pour taxes

Municipalité du comté de L'Islet

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

La partie du lot 92 du rang 1 du cadastre officiel de St-Eugène, comté de L'Islet. Mesurant environ 100 pieds de largeur par 250 pieds de profondeur, mesures anglaises.

Borné au nord-ouest par le chemin de front, au nord-est par le terrain de François-Xavier Gamache, au sud-est par le terrain de Gérard-Alfred Thibault et au sud-ouest par celui de Émile St-Pierre. Cette partie du lot appartient à Jean-Guy Duchesneau domicilié au 114, Bossuet, appartement 9, Lévis.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de $212.90, de taxes scolaires pour un montant de $374.30 auxquelles cet immeuble est assujetti, plus les frais au montant de $24.49 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de $611.69.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Lots 53-55-56 du rang 2, canton Dionne, ayant une superficie de 350 arpents et appartenant à Paul-Alphonse Godbout, St-Omer, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de $199.26, de taxes scolaires pour un montant de $00.00 auxquelles cet immeuble est assujetti, plus les frais au montant de $11.75 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de $211.01.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Lots 31-32 du rang 8, canton Lafontaine, ayant une superficie de 200 acres et appartenant à Cyprien Pelletier, St-Omer, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de $224.38, de taxes scolaires pour un montant de $00.00 auxquelles cet immeuble est assujetti, plus les frais au montant de $10.00 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de $234.38.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Lot 14 du rang 4, canton Dionne, ayant une superficie de 100 acres et appartenant à Gloria Joncas, St-Omer, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique, le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de $113.13, de taxes scolaires pour un montant de $00.00 auxquelles cet immeuble est assujetti, plus les frais au montant de $7.00 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de $120.13.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

1. Lots 214-215 second rang Ashford, comté de L'Islet.

2. Partie des lots désignés sous les nos 375-376 du cadastre officiel pour le rang 3, du canton Ashford, contenant environ quarante-quatre acres en superficie, borné au nord-ouest par le fronteau du rang 1, au nord-est par le lot trois cent soixante-quatorze appartenant à Albert Chamard. Au sud-est par un résidu des lots trois cent soixante-quinze (375) et trois cent soixante-seize (376) appartenant à Joseph D. Cloutier, au sud-ouest par le lot trois cent soixante-dix-sept (377) appartenant à Gérard Pelletier.

3. Un terrain situé au 1er rang du canton Ashford, comté de L'Islet, et désigné au cadastre officiel comme faisant partie des lots 108-109-110-111 avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ce terrain mesurant une largeur de 5 arpents sur une profondeur d'environ 6 arpents, sont sur la profondeur qu'il y a entre le fronteau qui borne au sud et le coteau qui se trouve au nord, tel que le tout est actuellement clôturé. Etant borné au nord-ouest par M. Télesphore Bélanger, au sud par le fronteau du rang, et au nord-est au lot 107 appartenant à Raymond Pelletier, au sud-ouest de la route.

4. Lots 373-374 rang 3, canton Ashford, mesurant environ 2 arpents quatre perches et six pieds de front sur la profondeur du rang, il est borné vers le nord-ouest et le sud-est par le fronteau du rang, au nord-ouest par le terrain de Roland Pelletier.

Ces lots appartenant à Clément Boucher, St-Damase, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de $184.84, de taxes scolaires pour un montant de $00.00 auxquelles cet immeuble est assujetti, plus les frais au montant de $00.00 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de $184.84.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Le lot 316 du cadastre de la municipalité de Notre-Dame-du-Bonsecours, lot appartenant à Donat Pelchat, 538, St-Vallier Ouest, Québec.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de: $4.00, de taxes scolaires pour un montant de: $112.88 auxquelles cet immeuble est assujetti, plus les frais au montant de: $8.16 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de: $125.04.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Lot 34 rang 1, Leverrier, du cadastre de la municipalité de St-Marcel, lot appartenant à Montcalm Tremblay, St-Marcel, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de $32.50, de taxes scolaires pour un montant de: $00.00 auxquelles cet immeuble est assujetti, plus les frais au montant de $3.74 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de: $36.24.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

Je soussigné, Jude Bonneau, secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de L'Islet, donne avis au public que l'immeuble ci-après désigné à savoir:

Partie du lot 175 du cadastre officiel de St-Cyrille-de-Lessard, comté de L'Islet. Lot mesurant 2 arpents de largeur par 39 arpents et 5 perches de profondeur. Borné vers le nord-est au lot 176, vers le sud-est par le premier rang du canton Lessard, vers le sud-ouest par le lot 173 et vers le nord-ouest par une partie du lot 175, c'est-à-dire à une ligne droite

commençant à la ligne de division des lots 176-175 à 173.5 pieds par le nord-ouest de la clôture du chemin public actuel et se prolongeant vers le sud-ouest jusqu'à l'intersection de la clôture du susdit chemin à 20 pieds, par le nord-est de la ligne de division des lots 175 et 173 tel que piqueté à ces deux extrémités. Cette partie de lot appartenant à Honorat Lord, St-Cyrille, comté de L'Islet.

Sera vendu à l'enchère publique le ONZIÈME jour du mois de MARS 1976, à DIX heures du matin, au centre paroissial de St-Jean-Port-Joli, à St-Jean-Port-Joli, province de Québec; faute de non-paiement de taxes municipales pour un montant de $54.60, de taxes scolaires pour un montant de $147.62 auxquelles cet immeuble est assujetti, plus les frais au montant de $8.61 encourus lors de cette vente, le tout totalisant un montant de $210.83.

Fait et signé à St-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, province de Québec, ce 15e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JUDE BONNEAU.

63399-5-2-o

Ville de Trois-Rivières

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil, à l'Hôtel de ville de la ville de Trois-Rivières, MERCREDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes dues à la ville de Trois-Rivières et à la Commission des écoles catholiques de Trois-Rivières, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Propriétaires	*Lots*	*Cadastre*	*Taxes munic.*	*Taxes scolaires*	*Trottoirs*	*Total*
Pérusse, Ls-Georges	2040	C. 3-R.	$ 113.45	$ 100.37		$ 213.82
McCraw, Arthur	1494-1	C. 3-R.		184.43		184.43
Lambert, Léo	1453-3	C. 3-R.	517.30	328.64		845.94
Fréchette, John	1582-2	C. 3-R.	575.25	343.20		918.45
Des Alliers, Roger	P. 803	C. 3-R.	592.55	463.84		1,056.39
Richer, Gustave	742-2	C. 3-R.	2,013.95	1,782.56		3,796.51
Namerow Investments Ltd.	761-6	C. 3-R.	7,482.40	10,260.64		17,743.04
Gestion Jamar Inc.	771-3	C. 3-R.	2,918.85	2,453.25		5,372.10
Société Financière d'Amérique Ltée	643-22-3	C. 3-R.	5,583.60	4,894.14		10,477.74
MacLaurin, Arthur C.	1100-73P. 72	C. 3-R.	306.59			306.59
Le Comptoir Emmaus Inc.	677-3	C. 3-R.	50.92	111.57		162.49
Godin, Gaston	828-2	C. 3-R.	1,226.00	1,885.00		3,111.00
Vaillancourt, J. Adrien	1530	C. 3-R.	830.55	630.24		1,460.79
Fréchette, John	1584-3	C. 3-R.	354.85	314.08		668.93
Lord, Roger	1119-388	C. 3-R.	323.10	262.08		585.18
Proulx, Claude et Rémillard, J.P.	P. 2230	C. 3-R.	74.60	33.28		107.88
Gestion Jamar Inc	P. 6	C. 3-R.	162.80	181.26		344.06
Gestion Jamar Inc	2P. 6	C. 3-R.	733.20	642.67		1,375.87
Francoeur, Michel	P. 347	C. 3-R.	546.90	424.32		971.22
Dupont, Jean-Jacques	26A	C. 3-R.	49.87	162.24		212.11
Allard, Réal	25-97	C. 3-R.	362.08	351.52		713.60
Gélinas, Raymond	23-131	C. 3-R.	418.60	366.08		784.68
Livernoche, René	279P. 5	C. 3-R.	175.10	95.68		270.78
McCraw, J. Arthur	1164-77	C. 3-R.	347.75	239.20		586.95
McCraw, J. Arthur	1164-78	C. 3-R.	360.70	253.76		614.46
Ledoux, Léo	1121-75	C. 3-R.	105.79	174.72		280.51
Lemire, Guy	1123-248	C. 3-R.	249.10	178.88		427.98
Lemire, Guy	1123-247	C. 3-R.	22.20			22.20
Gélinas, Raymond P.	1122-77-78	C. 3-R.	292.50	174.72		467.22
Laganière, J. Charles	180-104	P. 3-R.	462.95	409.76		872.71
Gestion G.L. Ltée	172-173	P. 3-R.		104.40		104.40
Gestion G.L. Ltée	173-197	P. 3-R.	12.03	24.24		36.27
Gestion G.L. Ltée	173-198	P. 3-R.	44.71	89.48		134.19
Jean-Guy Dargis Inc	P. 193	P. 3-R.	22.89	33.99		56.88
Leboeuf, Raoul	P. 307	P. St-E.	40.30	54.08		94.38
Lord, Fernand	P. 333	P. 3-R.	1.55	2.08		3.63
Lampron, Jean	185-74	P. 3-R.	172.55	151.84		324.39
Dupont, Jacques Mme	P. 191	P. 3-R.	37.20	52.16		89.36

Propriétaires	Lots	Cadastre	Taxes munic.	Taxes scolaires	Trottoirs	Total
Marcoux, Jean-Denis Boisvert, Wildy ..	193-43	P. 3-R.	$ 7.40	$ 8.32		$ 15.72
Jean-Guy Dargis Inc	193-139	P. 3-R.	.02	.02		.04
Bourassa, Gaston	202-19P. 64 ..	P. 3-R.	162.80	158.08		320.88
Dupont, Jean-Claude	6-55	P. St-E.	8.10	4.16		12.26
Boisvert, Claude	231-52	P. 3-R.		2.08		2.08
Beauchesne, Guy	26-27	P. St-E.	1.16	1.56		2.72
Beauchesne, Guy	26-26	P. St-E.	6.20	10.94		17.14
Beauchesne, Guy	27-28	P. St-E.	1.16	1.56		2.72
Drouin, Jean-Louis	P. 316	P. St-E.	.78	1.04		1.82
Matteau, Julien	1107-P. 12 ...	C. 3-R.			$ 92.71	92.71
Réal St-Arnaud Inc	1119-1152	C. 3-R.			30.17	30.17
Réal St-Arnaud Inc	1119-1151	C. 3-R.			30.17	30.17
Réal St-Arnaud Inc	1119-1150	C. 3-R.			30.17	30.17
Réal St-Arnaud Inc	1119-1149	C. 3-R.			30.17	30.17
Gestion Flambeau Inc.	1119-1148	C. 3-R.			30.17	30.17
Gestion Flambeau Inc.	1119-1147	C. 3-R.			17.60	17.60
Gestion Flambeau Inc.	1119-1153	C. 3-R			44.74	44.74
Paquet, Jean-Paul	178-646-1	P. 3-R			259.53	259.53
Brouillette, Jean & *al*	181 P. 1	P. 3-R			194.97	194.97
Brouillette, Jean & *al*	181 P. 1	P. 3-R			73.64	73.64
Chaîné, Jacques	180-288	P. 3-R			45.34	45.34
Dugas, Jean-Louis Aeschimann, J.-Marc	181-1-99	P. 3-R			26.06	26.06
Lambert, Léo & *al*	P. 181	P. 3-R			21.09	21.09
Lambert, Léo & *al*	P. 181	P. 3-R			29.33	29.33
Lambert, Léo & *al*	181-52	P. 3-R			46.82	46.82
Lambert, Léo & *al*	181-45	P. 3-R			16.01	16.01
Lajoie, J. Gaston	173-114	P. 3-R			50.94	50.94
Martin, André	P. 174	P. 3-R			19.38	19.38
Desilets, Réjean	173-93	P. 3-R			21.96	21.96
Verret, Marcel	174-64	P. 3-R			34.27	34.27
Boissonneault, René	171-103	P. 3-R			14.50	14.50
Gestion G.L. Ltée	173-129	P. 3-R			4.04	4.04
Gestion G.L. Ltée	173-129	P. 3-R			16.36	16.36
Gestion G.L. Ltée	172-174	P. 3-R			19.54	19.54
Hamel, Louis	172-78	P. 3-R			40.23	40.23
Jean-Guy Dargis Inc	172-81	P. 3-R			32.26	32.26
Foucault, Pierre	169-24-2	P. 3-R			24.54	24.54
Lefebvre, Pierre	169-83	P. 3-R			48.09	48.09
Bédard, Jean	169-98	P. 3-R			82.63	82.63
Groleau, Armand	169-47	P. 3-R			33.92	33.92
Pepin, Jean	169-116	P. 3-R			78.57	78.57
Neault, Pierre	172-213	P. 3-R			34.70	34.70
Tourigny, Lionel	172-221	P. 3-R			59.11	59.11
Martin, André	172-232	P. 3-R			21.07	21.07
Bergeron, Pierre	174-81-30	P. 3-R			15.88	15.88
Lanneville, René	173-130-36 ...	P. 3-R			48.37	48.37
Abran, Gérard	174-81P. 52 ..	P. 3-R			117.70	117.70
Lemire, Armand Mme	174-81-19	P. 3-R			68.84	68.84
Lemire, Armand Mme	174-81-19	P. 3-R			20.13	20.13
Ouellette, Paul	182-37	P. 3-R			6.11	6.11
Ouellet, Adrien Mme	182-33	P. 3-R			40.81	40.81
Montplaisir, Yvon	171-85	P. 3-R			39.58	39.58
Richard, Claude	171-79	P. 3-R			4.39	4.39
Desailliers, André	184-57	P. 3-R			4.67	4.67
Dussault, Maurice	184-58	P. 3-R			19.29	19.29
Dussault, Maurice	184-58	P. 3-R			20.48	20.48
Laliberté, Jean	184-67	P. 3-R			4.38	4.38
Picotte, Guy Mme	184-106-3	P. 3-R			6.18	6.18
Bruneau, Michel	185-9	P. 3-R			20.35	20.35
Bruneau, Michel	185-8	P. 3-R			47.39	47.39
Houle, Roger	184-147	P. 3-R			52.01	52.01
Hamel, Louis	184-127	P. 3-R			27.43	27.43
Hamel, Louis	184-127	P. 3-R			51.58	51.58
Ferron, François	185-127	P. 3-R			40.51	40.51
Lapointe, Guy	173-130-5	P. 3-R				

Propriétaires	*Lots*	*Cadastre*	*Taxes munic.*	*Taxes scolaires*	*Trottoirs*	*Total*
Lemire, Jean-Marc	196-12	P. 3-R			$ 30.69	$ 30.69
Quirion, André	198-37	P. 3-R			25.63	25.63
Quirion, André	196-24	P. 3-R			3.99	3.99
Descormiers, Jean-Yves	199P. 16P. 15	P. 3-R			11.70	11.70
Philibert, Michel	198-45	P. 3-R			37.95	37.95
Samson, André	196-34	P. 3-R			13.68	13.68
Hamelin, Etienne	199-1-4	P. 3-R			89.18	89.18
Richard, Michel	199-39	P. 3-R			34.41	34.41

L'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles a été autorisée par la Commission municipale de Québec en date du 9 janvier 1976, conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi des cités et villes.

Donné à Trois-Rivières, ce 23e jour de janvier 1976.

Le Greffier de la ville,
GEORGES BEAUMIER.

63408-5-2-o

Municipalité du comté de Bonaventure

Avis public est par les présentes donné par Douglas Smollett, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Bonaventure, que les propriétés immobilières décrites ci-dessous seront vendues à l'enchère publique, au Centre Culturel de New-Carlisle, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi pour le montant des taxes municipales et scolaires dû sur lesdits immeubles, avec ensemble les frais, à moins que lesdites taxes ne soient payées avant la vente, à savoir:

Municipality of the County of Bonaventure

Public notice is hereby given by Douglas Smollett, secretary-treasurer of the Corporation of the County of Bonaventure, that the immovables property hereinafter described will be sold at public auction on THURSDAY, the ELEVENTH day of MARCH 1976, at TEN o'clock in the forenoon, for the amount of municipal and school taxes due thereon, together with costs, unless the said taxes and costs are paid before the date of the sale, to wit:

Vente d'immeuble pour taxes mars 1976 / *Sale of immoveables for taxes March 1976*

No vente *Sale No.*	Nom et adresse *Name and address*	No de lot *Lot No.*	Superficie *Area*	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*
76-2	William Duguay Succ. New-Carlisle, Qué.	Bâtisse seulement sur 1896			Cox	$ 40.78	$ 78.40
76-3	Robert Johnston Munro New-Carlisle, Qué.	749	14.10 acres	3e rang est de New-Carlisle	Cox		23.00
	Route Christies, Lorenzo Délarosbil et Claudion Lebrasseur, 2e rang E.N.C., lot 909						
76-4	Albert Verner St-Eustache, Qué.	306 P. et chalet	150'x400'	1er	Hope		179.48
	Sud-ouest, résidu lot 306, nord-ouest, résidu lot 306, sud-est route 132, nord-est lot 307.						
76-5	Daniel Bisson, Oshawa, Ont.	24 et bâtisses	1½ x 33⅓ acres	1er	Port-Daniel		187.23
	Daniel Bisson, Edmund Bisson, rep., Baie-des-Chaleurs, 2e rang.						

No vente *Sale No.*	Nom et adresse *Name and address*	No de lot *Lot No.*	Superficie *Area*	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*
76-6	Daniel Bisson, Oshawa, Ont.	549	3 acres par depé. de lot	2e	Port-Daniel		$ 30.53
	Andrew Dea ou rep., Edmund Bisson ou rep., Premier rang, Troisième rang.						
76-8	Brian Gilker, Cross-Point	A-183-P.	60'x100' 6,000 pi. car.	RRST	Mann	$ 10.50	28.75
	P.A. 183, P.A. 183, A. 172, Route de roulottes						
76-9	Brian Gilker, Cross-Point	A-183-P.	60'x100' 6,000 pi. ca.	RRST	Mann	10.50	28.75
	P. A-183, P. A-183, A 172, Route de roulottes.						
76-10	Philias Grenier, 6586, 28e Avenue, Rosemont, P.Q.	220 P.	.50 ac.	1er	Hope		16.11
	Ambroise Grenier, Philippe Chapados, Baie-des-Chaleurs, Route						
76-11	Lucien Santerre, Caplan	185 P.	45 acres, 1 1/2 arp. par la profondeur du lot moins acte 26,577	1er	Hamil-ton	27.55	69.33
	Lazarre Arsenault, Fabert Bigaouette, Route 6, 2e rang						
76-12	Louis Ferlatte, St-Elzéar, Qué.	1779	96.00 acres		Cox		124.77
	Lot complet.						
76-13	Edmond Bujold ou Oscar Bujold, Caraquet, N.B.	877		1er	Hamil-ton	15.87	
76-14	Madame Veuve Eugène Plusquellec, Paspébiac, Qué.	822-2		4e Avenue	Cox	8.73	11.97
76-15	Madame Veuve Eugène Plusquellec, Paspébiac, Qué.	823-1		4e Avenue	Cox	8.83	11.97
76-16	Mme Veuve Eugène Plusquellec, Paspébiac, Qué.	824-1		4e Avenue	Cox	8.73	11.97
76-17	Rosario Maldemay, Paspébiac, Qué.	Maison sur 454-2, 455-2		8e Rue	Cox	408.74	89.13
76-18	Jean-Paul Anglehart, Rivière Paspébiac, Qué.	849-A-1		4e Avenue	Cox	101.82	124.86
76-19	Jean-Paul Anglehart, Rivière-Paspébiac	850-1		4e Avenue	Cox	101.81	124.86
76-20	Succ. Léon Albert, Paspébiac, Qué.	400-1		2e Avenue	Cox	27.35	13.54
76-21	Cyril Gallon, Bonaventure	P. 651, 652, 653		2e rang	Cox		52.05
	Alex Woods ou rep. Georges Gallon ou rep. route, 3e rang.						
76-22	Lucien Arsenault, New-Carlisle	2139-1 et bâtisses			Cox	191.73	252.10
76-23	Lucien Arsenault, New-Carlisle	2070-1 et bâtisses			Cox	474.37	1,033.40
76-24	Succ. Laurent Arsenault, New-Carlisle	940 P.	1 1/2 acre par profondeur du lot		Cox	2.67	17.07
	Ernest Renouf, Renault Arsenault, 5e rang, 3e rang.						
76-25	Paul-Egide Babin, Bonaventure	1193-P	1 acre par profondeur du lot		Cox	$ 1.93	$ 4.30
	Emilien Poirier ou rep., Oscar Babin ou rep., 3e rang, Chemin public.						

No vente *Sale No.*	Nom et adresse *Name and address*	No de lot *Lot No.*	Superficie *Area*	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*
76-26	Emilien Bujold, Caplan, Qué.	162-P	1.15 acre 100′ x 400′; Moins acte no 14,303	1	Hamilton	$ 73.53	$ 82.46
	Léonard Ferlatte, Paul-Emile Cyr, Léonard Ferlatte, chemin public.						
76-27	Jean-Baptiste Bujold, Caplan, Qué.	802-P	25 acres 1.25 acre par la profondeur du lot	3e	Hamilton	4.65	5.86
	Ernest Arsenault, Nicolas Bujold, 2e rang, 4e rang.						
76-28	Henri-Paul Bourdages, Caplan, Qué.	1-P	27,500 p.c. 100 pieds par 275 pieds	Premier	Hamilton	164.50	372.04
	Résidu de l'immeuble, Gabriel, Babin, chemin public, résidu de l'immeuble.						
76-29	Hayward McColm, Black Cape, Qué.	231-9 et bâtisses			New-Richmond	79.22	181.13
76-30	William Garrett, Black Capes, Qué.	217-3 P et bâtisses	Moins vente No 7324	Route 6	New-Richmond	48.26	213.50
76-31	Allan McDavid, Matapédia, Qué.	10-B	50 acres	Rt-R.R.2	Restigouche		35.20
76-32	Allan McDavid, Matapédia, Qué.	P-34 et bâtisses	25 acres	1 R.R.	Restigouche		103.00
	Leeman McDavid, Georges Delaney, lot P-34, 2e R.R.						
76-33	Ninian Falle, Matapédia, Qué.	Pt 1 A Pt 1 B et bâtisses	76 acres	UPS	Matapédia		242.69
	Restigouche, Rivière bal. du lot, Restigouche Rivière, 1 STS Matapé. Rivière.						
76-34	Eladio Alcantara, Dr. & Mrs Blanca, Cross-Point, Qué.	10 P	75 acres	R. Pac	Mann	20.39	73.07
	Lot 11, lot 9, route 132, Crown Land.						
76-35	Mrs Harry Gray, 6 Belleview Cres. Campbellton, N.B.	231 P et bâtisses	10,000 p.c. 100′ x 100′	S S	Nouvelle	29.56	109.85
	Everett Fraser, C.W. Brown, Highway, C W Brown.						
76-36	Dr Tom Taylor, St-Andrew N.B.	217 P, 218 P.	2 acres 300′ x 220′	S S	Nouvelle	22.80	106.33
	Fresh water Brook, vendor, Chaleur Bay, vendor.						
76-37	Clarence Dimock, New-Richmond, Qué.	A P	3 acres	Horse Island	Maria		9.25
	H.M. Dimock, A. Brook, R.W. Dimock, Gilker Property.						
76-38	Reubec C. Harrison, St-Jules.	16 BB	13 ac. 3/4 ac. x 17 1/3 ac.	R 1 Casc.	Maria		10.63
	George Best, Bedford Best, Public Road, John S. Phipps						
75-39	Reuban C. Harrison, St-Jules.	15 BP et bâtisses	25 ac. 2 1/2 ac. in width	R 1 Casc.	Maria		106.00
	Cascapédia Riv. Public Road, William Harrison, William Lebouffe.						
76-40	Robert Lehman, New-York, U.S.A.	P-28		1 R.R.	Matapédia		12.43 cath. 11.60 prot.
	Lot 27, lot 29, Rest River, residue of lot 28.						

No vente *Sale No.*	Nom et adresse *Name and address*	No de lot *Lot No.*	Superficie *Area*	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*
76-41	Robert Lehman, New-York, U.S.A.	Pt 27	200 acres	1 R.R.	Matapédia		$ 12.50 cath. 11.60 prot.
	Lot 26, lot 28, Rest River, residue of lot 27.						
76-42	Robert Lehman, New-York, USA.	Pt 22	1,935 x 4,850;	1 R.R.	Matapédia		12.50 cath. 11.60 prot.
	Lot 21, lot 23, Crown Land, residue of lot 22						
76-43	Robert Lehman, New-York, U.S.A.	21	117 acres Moins partie vendue à Etienne Gallant	1 R.R.	Matapédia		12.50 cath. 11.60 prot.
	Lot 20, lot 22, Rest R, Rg 2 R.R.						
76-44	Robert Lehman, New-York, U.S.A.	20	108 acres Moins partie vendue à Etienne Gallant	1 R.R.	Matapédia		12.50 cath. 11.62 prot.
	Lot 19, lot 21, Restigouche River, Rge 2 R.R.						
76-45	Lehman Brothers, New-York, U.S.A.	19	207 acres	1 R.R.	Matapédia		308.91 cath. 165.55 prot.
	Lot 18, lot 20, Restigouche River, R 2 Rest R.						
76-46	Robert Lehman, New-York, U.S.A.	18	117 acres	1 R.R.	Matapédia		308.90 cath. 165.55 prot.
	Lot 17, Lot 19 et River Restigouche, portage Range Rge 2 R.R.						
76-47	Irvin Campbell, New-Richmond	33-2		Route 6	New-Richmond	$ 15.16	46.99
76-48	Reggie Mc Whirter, New-Richmond	603 P et Bldg		Rang 4	New-Richmond	7.22	53.55
	As described in sale No. 24016.						
76-49	D.H. McDougal, New-Richmond	382 P			New-Richmond	.29	15.09
	As described in sale No. 3002.						
76-50	Ray R. Cormier New-Richmond	888 et bâtisses	120 acres more or less	Rang 8	New-Richmond	39.42	111.69
	Little Casp. River, Madawasca Corp., Jacob Gagné, Edgar Campbell.						
76-51	Feu Abraham Langlois (fils) Port-Daniel Est	Pt 282	150' × 100'	Rang nord du havre	Port-Daniel	28.22	72.23
	Joseph-André Langlois, chemin de la rivière, Gaspard Langlois, Joseph-André Langlois.						
76-52	Olivier Henry 44, 10e Rue, Rimouski, P.Q.	236 P.	27,000 p.c.	1	Hamilton	10.09	29.74
	Le chemin du donateur, Valmore Henry C N R, donateur Jos Henry selon acte 18045						
76-54	Syndicat des pêcheurs Gascons, Qué.	Pt 436	30,000 p.c.	Rg 1	Port-Daniel		12.55
	Succ. Narcisse Morin, route du quai Baie-des-Chaleurs, Veuve Thomas et Percival Atkinson ou rep.						
76-55	Rose-Anna Chouinard Gascons, S.	Pt 468	9,375 p.c.	Rg 1	Port-Daniel		25.22
	Armand Chouinard, Pierre Lévesque, Armand Chouinard, Chemin Royal.						

No vente *Sale No.*	Nom et adresse *Name and address*	No de lot *Lot No.*	Superficie *Area*	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes municip. *Municip. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*
76-56	Romuald Huard 2284, Hampton, Montréal, Qué.	Pt 386	8,000 p.c. 80 pi. × 100 pi.	1	Port-Daniel		$ 181.10
	Raymond Morin, Cyrille Huard, Cyrille Huard, Route 132.						
76-57	Hubert Bujold Simon Robinson Occup. St-Edgar	240 P.	21,000 p.c. 95 p. × 150 p.	1	New-Richmond	$ 10.35	100.36
	Gérard Babin, Charles Henry, Route Nationale, Gérard Babin.						
76-58	Raymond Leblanc St-Alphonse	1129-Apt	6480 p.c. 60 pi. × 108 pi.	7	Hamilton	238.18	36.35
	Chs-Arthur St-Onge, Marcel Poirier, Marcel Poirier, Trait Carré Rang 8.						
76-59	Grégoire Gignac St-Elzéar	1737 P.	3,000 pi. car. 50 pi. × 60 pi.	11	Cox		44.56
	Albert Maltais, route, Albert Maltais, Léo Bélanger.						
76-60	H.V. Thompson New-Carlisle	923 A.P.	3/4 ac. × 16 ac. 1/2 ouest	3	Cox	10.38	12.27
	Mrs A. Billingsley, W. Astles, 4e rang, 5e rang, Lot de parc.						
76-61	Est Robert Barristo New-Carlisle	Bâtisses seulement sur 67 P.			Cox	22.15	234.57
76-62	Jacques Brière New-Carlisle	82 NS	55′ × 200′ 11,000 pi. ca.		Cox	219.34	447.25
	Route 132, P.E. Roy, Paul Dallain, Chevalier de Colomb						
76-64	William B. Chatterton New-Carlisle	2332 et bâtisses	7.50 acres		Cox	19.74	64.19
	Rue, A. Flowers, Premier Rang, Lot de parc, 3e rang, Lot de parc.						
76-65	Succ. Edmond Denis Paspébiac, Qué.	1451 1452	96.00 acres		Cox	8.02	18.07
	Tous les lots.						
76-66	Réginald Flowers New-Carlisle	2305 et bâtisses	7.66 acres		Cox	27.16	208.98
	Daniel Walker ou rep., chemin, Hugh Assels ou rep. et Hector Tompson ou rep., chemin.						
76-67	Réginald Flowers New-Carlisle	2375 2376 2377 2378	19.80 acres		Cox	8.63	69.66
	Tous les lots.						
76-68	Réginald Flowers New-Carlisle, Qué.	2380 P.	3.83 acres		Cox	4.10	15.41
	Rue 2379, balance du 1/2 dudit lot, rue.						
76-69	Robert Flowers Est New-Carlisle, Qué.	2250 P. et bâtisse	44,512 p.c.		Cox	22.79	79.30
	Rue Lewis Smollett, Lionel Astles, Roman Cathlie, Grave Yard						
76-70	Jean-Paul Jiona New-Carlisle, Qué.	Bâtisses seulement sur 82-1-B			Cox	221.57	207.98
76-71	Jean-Yves Roy New-Carlisle, Qué.	87-1 P. et bâtisses	21,460 p.c.		Cox	126.77	457.50
	Tel que sur acte 22730						

No vente *Sale No.*	Nom et adresse *Name and address*	No de lot *Lot No.*	Superficie *Area*	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*
76-72	Mrs Berteyl McRae Shigawake, Qué.	57 P. et bâtisses	24,025 p.c. 104′ × 210′	1	Port-Daniel		$ 114.57
	Roland Dow et Loe Madigan, Ambrose Hunt, Grant Dow, Route 132.						
76-73	Succ. Alvin Astles New-Carlisle, Qué.	1131 P.	26 acres Less Deed no 10,712	1 W.P.	Cox		7.12
	Roland Beebe, héritiers Joshum Beebe, Lake, Range 2e, Rang W.P.						
76-74	Succ. Philippe Parisé Pasbébiac	1324 P.	9.00 ac. 1/2 ac. × profondeur du lot		Cox		.68
	Philippe Parisé ou rep., 2e rang, 4e rang, Hector Delarosbil.						
76-75	René Poirier Cullens Brook	1351 P.	39.54 acres 2 acres par profondeur du lot		Cox		2.86
	2e rang, 4e rang, Roméo Okeefe ou rep., 1350.						
76-76	H.H. Brown Est Escuminac, Qué.	18	115 ac.	Centre	Nouvelle	$ 6.90	9.59
	Tout le lot.						
76-77	Napoléon Langlois, succ. Port-Daniel Est	255	.25 ac., moins exproprié, no 14,515	RRH	Port-Daniel	1.65	4.50
76-78	Napoléon Langlois, succ. Port-Daniel Est	713	2 ac. car.		Port-Daniel	1.70	4.50
	Tout le lot.						
76-79	Isidore Micheal (Père) Port-Daniel Ouest	1241	Lot complet	Rang 1	Port-Daniel	44.51	108.02
	Rémi Olson, Camille Dorion, C N R, Route 132.						
76-80	Henri Langlois «Alice» Port-Daniel Ouest	697 P.	.50 ac.	5e	Port-Daniel	65.72	81.16
	Mme Didier Langlois, Edgar Langlois, Cyrial Beaudin, Trait carré entre 5 et 6e rang.						
76-81	Chrystom Langlois Port-Daniel Est	230 P.	45 p.c. × 200 pi.	RRH	Port-Daniel	1.98	49.55
	Ligouri Michael, Mme Arcade Michael, Normand H. Langlois, Clément Langlois						
76-82	Parfait Grenier, succ. Port-Daniel Est	248 B	.50 ac.	RRH	Port-Daniel		9.05
	Tout le lot.						
76-83	Parfait Grenier, succ. Port-Daniel Est	251 NS	1.50 ac.	RRH	Port-Daniel		18.10
	Tout le lot.						
76-84	Parfait Grenier, succ. Port-Daniel Est	281	30 ac.	RRH	Port-Daniel		9.05
	Tout le lot.						
76-85	Philias Grenier 6586, 28e Avenue Rosemont, Montréal, P.Q.	220 P.	104" × 630"	Rang 1	Hope		16.11
	Ambroise Grenier, Philippe Chapados, Baie-des-Chaleurs, Route 132.						

No vente *Sale No.*	Nom et adresse *Name and adress*	No de lot *Lot No.*	Superficie *Area*	Rang *Range*	Canton *Township*	Taxes munic. *munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*
76-86	Mme Joseph Aubut, succ. St-Godefroi	800	2 ac. × 25 ac. 50 ac.	5	Hope	$ 2.70	$ 24.36
	Lot 801, J.B. Horth, Rang 4, Rang 6.						
76-87	Mme Georges FranKow 5210, Kingston, St-Hubert	124 P.	1 ac. × 24 ac. 24 ac.	1	Port-Daniel		236.87
	Mme Raymond Gignac, Léonard Thériault, Route 132, Rang 2.						
76-88	Mme Vve Simon Huard 3425, Messier, app. 12, Montréal, Qué.	840-7	.50 ac.	5 Ave.	Cox	11.34	57.89
	Lot complet						
76-89	Emile Huard (Jim) Pasbébiac Rivière	840-5 840-6 840-3 841-5		4 Ave.	Cox	26.58	60.99
	Bâtisse seulement.						
76-90	Philibert Lebrasseur Paspébiac	1278	1½ x profondeur du lot 18 ac.		Cox	4.08	15.22
	Ernest Castilloux, Joseph Lebrasseur, chemin 4e Est, Paspébiac.						
76-91	Frank Loisel Paspébiac Rivière	908 AP	1 ac. × profondeur du lot 14.5 ac.		Cox		9.54
	Mme Grégoire Joseph, 3e Est New-Carlisle, 1re Ouest Paspébiac.						
76-92	Jacques Pelletier Paspébiac Ouest	800	¾ ac. par 18 ac. moins acte no 26699	Duret	Cox	38.63	272.87
	Nap. Joseph, Francis Joseph, Route Duret, 4e rang.						
76-93	Aimé Joseph Paspébiac Ouest	782		Duret	Cox	118.80	472.49
	Bâtisse seulement.						
76-94	Mme Yvette Arsenault New-Carlisle	65 P.	140′ × 260′ .84 ac.		Cox	48.62	300.53
	Laurent Arsenault ou rep., Emile Babin ou rep., Route 132, Laurent Arsenault ou rep.						
76-95	Renault Arsenault New-Carlisle	940 P.	1½ acre par profondeur du lot		Cox	19.00	27.72
	Laurent Arsenault, ou rep., T. Caldwell ou rep., 3e rang ouest New-Carlisle, 5e rang ouest, New-Carlisle.						
76-96	Renault Arsenault New-Carlisle	65 P. et 64 P.	2 acres par profondeur du lot, 23 acres moins acte no 1,084		Cox	22.62	120.28
	Laurent Arsenault ou rep., Léonidas Babin, Route 132, Rang 2 ouest, New-Carlisle.						

63400-5-2-o

Le secrétaire-trésorier,
DOUGLAS SMOLLET.

63400-5-2-o

DOUGLAS SMOLLET,
Secretary-Treasurer.

Municipalité du comté de Nicolet

Avis public est par les présentes donné par le soussigné André Villeneuve, secrétaire-trésorier du comté de Nicolet, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle publique au village de Bécancour, dans la ville de Bécancour, comté de Nicolet, JEUDI, le ONZIÈME jour de MARS 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales et scolaires dues aux différentes municipalités par les personnes dont les noms figurent en regard de chaque immeuble, à moins qu'elles n'aient été payées, y compris les frais en sus des taxes, entre mes mains avant la vente, savoir:

Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults

Société de Gestion Génor Inc. (Rentes internationales)

Un lot de terre d'une superficie de 29.25 arpents, connu et désigné au cadastre de la paroisse de Ste-Brigitte-des-Saults comme étant une partie N.E. du lot 163 dans le rang St-Patrice: $607.19.

Municipalité de St-Léonard

Simone Blanchette et *Al*

Le lot 128 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: $32.11.

Émile Boudreau

Le lot P 71 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: $294.76.

Yvon Lamothe

Les lots P 172 et P 173 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: $207.03.

Claude Lamothe

Le lot P 20 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: $367.83.

Léon Renzettie

Le lot P 127 du cadastre de St-Léonard-d'Aston: $230.35.

Municipalité de St-Wenceslas

Félicien St-Pierre

1. Une partie du lot 180 du cadastre de St-Wenceslas, d'une superficie de 63 arpents (4.5×14), bornée au nord par le chemin du 9e rang, au nord-est par la route no 161, au sud-est par Félicien St-Pierre et au sud-ouest par Clément Plourde: $275.60.

2. Parties des lots 180 et 179 du cadastre de St-Wenceslas, d'une superficie de 168 arpents (12×14), bornées au nord partie par Félicien St-Pierre et partie par Clément Plourde; au nord-est par la route no 161; au sud-est par le fronteau des terres du 10e rang; au sud-ouest par Moderne Paving et Raymond Leblanc: $657.36.

3. Une partie du lot 238 du cadastre de St-Wenceslas, d'une superficie de 19 arpents, bornée au nord par le fronteau du 9e rang; au nord-est par Jacques Fréchette; au sud-ouest par Mme Paulette Willer-Rainville: $52.47.

Municipalité de Ste-Eulalie

Maria Di Brasio

Une partie du lot 36 du cadastre de Ste-Eulalie, dans le rang 13, d'une superficie de 22,200 pieds carrés (100 pieds de largeur sur 222 pieds de profondeur, bornée à environ 4,000 pieds du chemin du 13e rang: $10.21.

Francesca Di Paola

Une partie du lot 36 du cadastre de Ste-Eulalie, dans le rang 13, d'une superficie de 66,600 pieds carrés (300 pieds de largeur sur 222 pieds de profondeur), bornée à 4,500 pieds côté nord-ouest du rang 13: $33.05.

Marie Simeone

Une partie du lot 36 du cadastre de Ste-Eulalie, dans le rang 13, d'une superficie de 88,800 pieds carrés (400 pieds de front par 222 pieds de profondeur), bornée au nord à 4,500 pieds du rang 13; au sud à 4,100 pieds du rang 13: $33.05.

Nicholas Zaffigliola

Une partie du lot 36 du cadastre de Ste-Eulalie, dans le rang 13, d'une superficie de 22,200 pieds carrés (111 pieds de front par une profondeur de 222 pieds), bornée au nord-est par une rue projetée, au sud à 900 pieds du 13e rang, au nord à 1,100 pieds du rang 13: $11.39.

Paul Hébert

Une partie sud-ouest du lot 40 du cadastre de Ste-Eulalie, d'une superficie de 70 arpents (2½ arpents de front par 28 arpents de profondeur), dans le rang 13, borné au sud par le 13e rang; au nord par les terres du 11e rang, à l'est par la terre de Roger Martel et à l'ouest par la terre d'André René (lot 39): $6.83.

Municipalité de St-Pierre-les-Becquets

Jean-Paul Lavallière

Une partie du lot 140 du cadastre de St-Pierre-les-Becquets ayant une superficie de 4.01 arpents: $258.11.

Jean-Guy Brunelle

Le lot no 200 du cadastre de St-Pierre-les-Becquets: $156.12.

Municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard

Gildor Soulard

Les lots suivants: 1/2 S.O. 327, 328, P 332, P 211, 1/2 S. 217 du cadastre de St-Pierre-les-Becquets, dans la paroisse de Ste-Cécile-de-Lévrard: $448.07.

Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard

Succ. Marie-Louise Fournier

Un emplacement dans le village, de 60 pieds de largeur par 180 pieds de profondeur sans bâtisse, étant le lot P 550 du cadastre de St-Pierre-les-Becquets, dans la paroisse de Ste-Sophie-de-Lévrard; borné comme suit: au nord-ouest par le chemin de la rue Tessier; au nord-est par le terrain de Mme Louisa Fournier; au sud-est par le terrain de Arsène Tousignant et au sud-ouest par le terrain de Marcel Demers: $26.12.

Murielle Gendron, Mme

Une terre à bois composée des lots P 730 et P 731 d'une largeur de deux arpents par trente arpents de profondeur, soit une superficie de 60 arpents, bornée comme suit: au nord-ouest par le chemin du rang St-Jacques ou 8e rang; au nord-est par le terrain appartenant à Yvon Beaudoin, Jean-René Monfette et Gilles Trudel; au sud-est par les terrains de la neuvième concession de St-Joseph-de-Blandford (Manseau) et au sud-ouest par le terrain de Arthur Bérubé (P. S. O. 730): $18.68.

Municipalité de Lemieux

Paul Grenier

Les lots P 20 et P 21 du cadastre de Blandford, dans la paroisse de Lemieux, ayant une superficie de 12 arpents avec bâtisse: $21.47.

Village de Manseau

Lionel Cajolet

Le lot 15-179 du cadastre de Blandford, dans le village de Manseau: $702.96.

Bureau du comté de Nicolet, à Gentilly, ville de Bécancour, ce 9e jour de janvier 1976.

Le secrétaire-trésorier,
ME. ANDRÉ VILLENEUVE.

63398-o

Errata

Gazette	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
2 (10-01-76)	Changement de nom	153	INSTITUTION SECONDAIRE MONTFORT	INSTITUTION SECONDAIRE MONTFORD
2 (10-01-76)	Lettres patentes 1ère partie	163	LES MAISONS SEIZE, DIX-SEPT INC.	LES MAISON SEIZE, DIX-SEPT INC.
2 (10-01-76)	Lettres patentes 1ère partie	165	PUISATIERS D & D INC.	PUISATIERS D. & D. INC.

63298-o

Vente pour taxes

Municipalité du comté de L'Assomption

Édition numéro 4 du 24 janvier 1976 à la page 575, 9e ligne.
Paroisse de La Plaine, cadastre de la paroisse de St-Henri-de-Mascouche.
Remplacer la dernière désignation, « Üldéric Gauthier . . . 960 Pt . . . $36.23 » par la suivante:

« Cette partie du lot 960 est bornée vers le nord-est par la ligne de la paroisse de St-Henri-de-Mascouche et des terres de St-Lin, du côté nord-ouest par une autre partie du lot 960 appartenant à Lionel Robert, Réal Robert et Jacques Robert ou ses représentants, d'un côté vers le sud-est par le lot 959 de Roland Vaillancourt ou ses représentants, et en arrière vers le sud-ouest par une partie du lot 936 de Roland Vaillancourt ou représentants. Cette partie totalise une superficie d'environ (7.5) sept arpents et demi carrés. »

63298-o

BUREAU D'ETUDES DE LIGNES DE TRANSPORT B.E.L.T. INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes émises le 4 août 1975, et qu'il a émis de nouvelles lettres patentes, en leur lieu et place, en date du 7 janvier 1976.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

63333-o 1461-2139

INDEX No 5

Partie I: avis juridiques

AVIS DIVERS

ATELIER DE MUSIQUE ARVIDA INC. (*L.P.*) 1010
CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUEBEC) INC. (*L.P.*) 1010
MONTREAL, VILLE-CITY (*Rachat d'obligations-Redemption of bonds*) 1011
MONTREAL, VILLE-CITY (*Rues et ruelles-streets and lanes*) 1012
OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (L') (*Siège social*) 1010
SUCCESSION JEAN-PIERRE LAVALLEE (*Bénéfice d'inventaire*) 1010
SUCCESSION OSIAS LAUZON (*Bénéfice d'inventaire*) 1010

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

CAISSE D'ECONOMIE DU LAC ST-LOUIS (LA) (*Fusion*) 982
CAISSE D'ECONOMIE LAURENTIENNE (*Mod. de gr.*) 982
CAISSE POPULAIRE DE JONQUIERE (LA) (*Mod. terr.*) 982
CAISSE POPULAIRE DE KENOGAMI (LA) (*Mod. terr.*) 982
CAISSE POPULAIRE DE ST-GEORGES DE JONQUIERE (LA) (*Mod. terr.*) 982
CAISSE POPULAIRE DE TEMISCAMING (*Formation*) 982

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

AKKOHEN, ZEKI 983
BEAUCHAMP, MICHELE 983
BOURRE, MARIE ROSE ALINE 983
CHIASSON, JOSEPH AZADE HENRY 983
COTE, JOSEPH, ELIE, LUDGER 983
COTE, JOSEPH, LOUIS-PHILIPPE ANDRE 983
COTE, JOSEPH, LUCIEN JACQUES 983
COTE, WILSON 983
DUFOUR-COTE, MARIE, ROSEE, GERMAINE, MONIQUE 983
FENSTER, JOSEF 983
GAGNON, MARIE ELIZABETH PRISQUE 984
GEOFFROY, ADELINE 984
GINGRAS, JOSEPH MAURICE RICHARD 984
HERSHCOVITCH, PETER 984
JAAP, WILLIAM 984
LEBLANC, ROSEMONDE MARIE 984
MARIE-ROSE THERESE 984
ROTSZYLD, MICHELE 984
RUSHFORD, GINETTE 984
VASILIAUSKAS, VYTAUSTAS JOSEPH 985
VOHRYSEK, FRANTISEK 985

COMMISSIONS DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES 923
DECISION RENDUE (*Erratum*) 923
ROLE DE MONTREAL 891
ROLE DE QUEBEC 885
PROPRIO MOTU 884

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

DELWARE VENTURES, INC. 987

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

ANGLO-CANADIEN PULP AND PAPER MILLS, LIMITED 959
ASTOR KITCHEN EQUIPMENT INC. 959
BELL ASBESTOS MINES, LTD. 959
BRANUDRY LTEE 959
CANADIAN SKI PATROL (QUEBEC DIVISION) 960
CITY PLYWOOD AND DOORS INC. 959
CLINIQUE MEDICALE D'IBERVILLE LTEE 959
CONFORT RICHELIEU INC. 959
CONSTRUCTIONS MULTI-LOGE INC. (LES) 959
CONTRE-PLAQUES ET PORTES CITE INC. 959
EQUIPEMENT DE CUISINE ASTOR INC. 959
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC (F.C.M.Q.) INC. 959
FIRST NORTHAMERICA INVESTMENTS LTD. 960
FLORICULTURE LAURENTIDE INC. 959
HOTEL CHATEAU DU LAC DE MAGOG INC. 959
INTERNATIONAL MOTEL (1965) INC. 959
LAURENTIAN REAL ESTATE INVESTMENTS INC. (THE) 960
LYNN, MACLEOD MANAGEMENT LIMITED 959
MEUBLES M.A.P. INC. (LES) 959
MOTEL INTERNATIONAL (1965) INC. 959
PANTALONS PARK HOUSE LTEE 959
PARK HOUSE PANTS LTD. 959
PATROUILLE CANADIENNE DE SKI (DIVISION DU QUEBEC) 960
PLACEMENTS IMMOBILIERS LA LAURENTIENNE INC. (LES) 960
PLACEMENTS PREMIERS NORTHAMERICA LTEE (LES) 960
PROFIN INC. 960
PROMOTIVATION AGENCY INC. 960
RESTAURANT LA JOCONDE INC. 960
SALON DU LIVRE DE QUEBEC (LE) 960
SOUCY AUTOMOBILES INC. 960
STO-BERT INC. 960
SWIFT INVESTMENTS LTD. 960
WALLACE, MOORE AND COMPANY LTD. 960
WALLACE, MOORE ET COMPAGNIE LTEE 960

CHANGEMENT DE NOM

CORPORATION VISOL (LA) 960
DOMAINE BOISE MONT ST-HILAIRE INC. 961
INSTITUTION SECONDAIRE MONTFORT (*Erratum*) 1040

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ASSOCIATION DES MARCHANDS DE THURSO INC. 985
BONAVENTURE EXIBITORS LTD. 985
CARREL (FRANK) LIMITED 985
CHAMPLAIN ELECTRIQUE INC 985
COMITE DES AMIS DES SCOUTS ET DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA VILLE DE RICHMOND INC. (LE) 985
COMPAGNIE DE PEINTURE TOMADAKIS LTEE (LA) 985
DEPANNEURS POPULAIRES (POP) INC. 986
FALDANE COMPANY LTD. 986
FERME STE-LOUISE LTEE (LA) 986
GESTION MANULIFE (QUEBEC) LIMITEE 986
HOYCO LIMITEE 986
IMMEUBLES SOUTHVILLE LTEE (LES) 987
JOLICOEUR ESTATE INC. 986
LA BARRE 500 INC. 986
MANULIFE HOLDINGS (QUEBEC) LIMITED 986

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

(suite)

MODERN BINDING LIMITED 986
MOTEL QUEBEC INN INC. 986
NATHANIEL & CO. LTD. 986
QUEROME INVESTMENT INC 986
REMBOUREURS R.H. INC. (LES) 987
SALON LAPORTE INC 987
SERVICE ET PIECES DE MOTO-NEIGE DE BEAUCE INC. 987
SNAG PROOF LIMITED 987
SOUTHVILLE REALTIES LTD 987

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.P.C. RESTAURANT INC. 972
ACCESSOIRES ELECTRIQUES STE-DOROTHEE INC 961
ADMINISTRATION S.M.R. INC. 961
AGENCE DE RECOUVREMENT CAPRI LTEE. 961
AGENCE DE SECURITE ET D'INVESTIGATION MIRABEL INC. 961
ALIMENTS J.B.R. INC. (LES) 961
ALUMINIUM DULUTH INC. 961
ALUMINIUM FORTIN INC. 961
AMBULANCE A. GODBOUT INC 961
AMENAGEMENTS POTTON LTEE (LES) 961
APPARTEMENTS MODULFAB INC. (LES) 961
ARAX GENERAL ELECTRICAL ENTERPRISES LTD. 966
ARGOS INDUSTRIES LTD. 968
ASPHALTE & PAVAGE DUPUIS INC. 962
ASSURANCES BERNARD FONTAINE INC 962
ASSURANCE GIRARD ET BEAUREGARD INC 962
ATELIER DU TAILLEUR J.C. INC. (L') 962
AUBERGE LE RECOLLET INC. 962
AUTO DENIS GOSSELIN INC 962
AUTO H. & S. LTEE. 962
AUTOBUS GERMAIN INC. 962
AUTOMOBILES RICHER, LA TUQUE INC. 962
AYOTTE (HIPPOLYTE) INC. 962
BAKER (B.) & FILS INC. 962
BAKER (B.) & SONS INC. 962
BANROC INC. 962
BERTRAND (YVES) CONSTRUCTION INC. 964
BERUBE (ROGER) INC. 962
BICYCLES ET SPORTS A. DUBOIS INC. 962
BIJOUTERIE PIERRE BELANGER INC. 962
BOUCHARD (J.B.) INC. 962
BOULANGERIE GIODEMA INC. 962
BOULANGERIE VAL DES ARBRES INC. 962
BOUTIQUE ANDRE & JEAN INC. 963
BOUTIQUE BORAL INC. 963
BOUTIQUE DAPHNEE BIS INC 963
BOUTIQUE JORANCE INC. 963
BOUTIQUE VERUSCHKA INC. 963
BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTSIC INC. 963
BRAZEAU (A.G.) INC. 963
BRETON (ROBERT) INC. 963
BREUVAGES VALLIERES & GOULET INC. (LES) 963
BUREAU D'ETUDES DE LIGNES DE TRANSPORT B.E.L.T. INC. (*Erratum*) 1040
C.D. DISTRIBUTION (1975) LTD 965
CAFETERIA LA BOITE A LUNCH INC. 963
CALEQ INC. 963
CAMPING MON REPOS INC 963

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CAPRI COLLECTING AGENCY LTD 961
CASSE-CROUTE ROUGEMONT INC 963
CENTRE COMMERCIAL PLACE LA POCATIERE INC 963
CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUEBEC) INC. 1010
CENTRE DU MATELAS ST-HYACINTHE INC. 963
CENTRE DU PNEU MAGOG INC 963
CENTREUM PRODUCTIONS INC 971
CHAUSSURE DIANE P. DE RIMOUSKI INC 963
CHOQUETTE & DESJARDINS INC. 963
CINEGRAFIK INC. 963
CLEMENT & ST-LOUIS LTD 963
CLEMENT & ST-LOUIS LTEE. 963
COFFRAGES FUNDY INC. (LES) 963
COFFRAGE MEMPHIS INC. (LES) 964
COMPAGNIE DE FILMS INTERNATIONALE K.F. INC. (LA) 964
COMPAGNIE MORUZZI LTEE (LA) 964
CONRAND CORPORATION 965
CONSTRUCTIONS B.D.L. INC 964
CONSTRUCTION C. VINCENT LTEE. 964
CONSTRUCTION DENIS LAGACE INC. (LES) 964
CONSTRUCTION KUNZLI & HOGUE INC. 964
CONSTRUCTION L.R.B. INC. 964
CONSTRUCTION MILLETTE INC 964
CONSTRUCTION NABRO INC. 964
CONSTRUCTION R.G. PILOTTE INC. 964
CONSTRUCTIONS ROBERT BERNARD INC. (LES) 964
CONSTRUCTION ROBERT SALVAS LTEE. 964
CONSTRUCTION SERGE BIBEAU INC. 964
CONSTRUCTIONS THERRIEN & JOLICOEUR INCORPOREE (LES) 964
CONSTRUCTIONS YVES BERTRAND INC. (LES) 964
CONSULTANTS DEUX-MONTAGNES LTEE (LES) 964
CONTENANTS B.M.R. INC. (LES) 964
CORBEIL (DENIS) INC. 965
CORPORATION CONRAND 965
CORPORATION DIMENSION P.D.T. LTEE (LA) 965
CORPORATION DE FOURRURES PREMIER (1975) LTEE 965
CORPORATION MACLAR 965
COTE (CHARLEMAGNE) INC 965
CYCLOPS MANUFACTURER LTD. 969
CYGNI LTEE. 965
DEMERS & LANDRY INC 965
DISCO-NEUF INC 965
DISTRIBUTION C.D. (1975) LTEE. 965
DREJO INC 965
DROUIN (RAYMOND) INC. 965
DUBE MECHANICS LTD. 969
DUBOIS (A.) BICYCLES AND SPORTS INC 962
DULUTH ALUMINUM INC. 961
DUPUIS ASPHALT & PAVING INC. 962
DURIVAGE & ROBIN HOLDINGS INC. 967
EDITIONS AD LIB. INC. (LES) 965
ENTREPRISES ANDRE BUSSIERE INC. (LES) 965
ENTREPRISES ANGIER INC. (LES) 965
ENTREPRISES BENOIT GIGUERE INC. (LES) 965
ENTREPRISES DE CAMIONNAGE ALEX O'BRIEN INC. 965
ENTREPRISES DENIS GRENIER INC. (LES) 965
ENTREPRISES EDWARD McDERMOTT INC. (LES) 966
ENTREPRISES GENERALES D'ELECTRICITE ARAX LTEE (LES) 966

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

ENTREPRISES GIUSEPPE PONZI INC. (LES) 966
ENTREPRISES L. LACHAPELLE LTEE 966
ENTREPRISES LAPIERRE, CARON & THERIAULT INC. (LES) 966
ENTREPRISES LOVNER INC. (LES) 966
ENTREPRISES MARSYL INC. (LES) 966
ENTREPRISES MATHIAS RIOUX INC. (LES) 966
ENTREPRISES MICRAY INC. (LES) 966
ENTREPRISES PIERRE & JEAN INC. (LES) 966
ENTREPRISES Y. & P. THERIAULT INC. (LES) 966
ENTRETIEN PARC-EX LTEE 966
EON LUBRICANTS (QUEBEC) LTD. 969
EPICERIE JACQUES DAVID INC. 966
EQUIPEMENT CHIRURGICAL M.G.M. LTEE 966
EQUIPEMENT ETTAR INC. 966
EQUIPEMENT G. LAVOIE LTEE 966
EXCAVATION R. & R. GAGNON INC. 967
F. G. ALUMINIUM LTEE 967
FELRAY INC. 967
FERME ROSAIRE LABRECQUE ET FILS INC. 967
FORT CHAMBLY AUTO PARTS INC. 970
FRITHAM HOLDINGS INC. 967
GALEDA INC. 967
GARAGE CYR & FERLAND INC. 967
GARAGE MICHEL MENARD INC. 967
GAUTHIER SPORTS INC. 973
GENTILE REAL ESTATE INC. 968
GESLECT INC. 967
GESTION DURIVAGE & ROBIN INC. 967
GESTION FRITHAM INC. 967
GESTION P.D.M. LTEE 967
GESTION RESTO (1975) INC. 967
GESTION UNILOGE INC. 967
GOSSELIN (DENIS) AUTO INC. 962
GOULET (ANDRE & ROBERT) INC. 967
GRANITE LACROIX INC. 967
GREAT NORTHERN DIVER PRODUCTIONS LTD. 971
H. & S. AUTO LTD. 962
HAMEL & THIBAULT INC. 967
HUGUES (D.A.) AND ASSOCIATES INC. 967
HUGUES (D.A.) ET ASSOCIES INC. 967
IMMEUBLES FRITZ INC. (LES) 967
IMMEUBLES GENTILE INC. (LES) 968
IMMEUBLES HUBERCO INC. (LES) 968
IMMEUBLES JACQUES LECLERC INC. 968
IMMEUBLES MARIE-FRANCE INC. (LES) 968
IMMEUBLES MONT-BRUNO (1975) INC. (LES) 968
IMMEUBLES ROKAL LTEE 968
IMMEUBLES TORMON LTEE (LES) 968
INDUSTRIE ARGOS LTEE (LES) 968
INDUSTRIES G. CHARBONNEAU ET FILS LTEE (LES) 968
INDUSTRIES LEPAR LTEE (LES) 968
INSTALLATIONS ELECTRIQUES MURDOCHVILLE INC. 968
INSTALLATION MECANIQUE G & B LTEE 968
INVESTISSEMENTS ZOLTOM INC. (LES) 968
IRAL INC. 968
K.F. FILMS INTERNATIONAL COMPANY INC. 964
L.R.B. CONSTRUCTION INC. 964
L.T. AUTO RADIATOR LTD. 971

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

LAINES JONQUIERE INC. (LES) 968
LAVOIR ST-ALPHONSE INC. 968
LE BARON, TOYOTA INC. 968
LEGASSY LTD. 969
LEGASSY LTEE 969
LEPAR INDUSTRIES LTD. 968
LEVESQUE & GAUVIN INC. 969
LOCATION D'AUTO LAROUCHE INC. 969
LOCATION GRENIER INC. 969
LORD (BERTRAND) INC. 969
LOWNER ENTERPRISES INC. 966
LUBRIFIANTS FON (QUEBEC) LTEE (LES) 969
LYNSAR INVESTMENT COMPANY INC. 973
M.G.M. SURGICAL EQUIPMENT LTD. 966
MACLAR CORP. 965
MAÇONNERIE H.B. INC. 969
MAGNAN (RAYMOND) & ASSOCIES INC. 969
MAISON DU MATELAS DE MONTREAL (QUEBEC) INC. (LA) 969
MAISONS SEIZE, DIX-SEPT INC. (LES) (*Erratum*) 1040
MANUFACTURIER CYCLOPE LTEE 969
MARCHE G. DESLAURIERS LTEE 969
MARCHE H. BOURRET INC. 969
MARTINS (C.) FOOD PRODUCTS INC. 971
MATERIAUX C.C.L. INC. 969
MATERIAUX VALIN LTEE 969
McDERMOTT (EDWARD) ENTERPRISES INC. 966
MECANIQUE A.G.R. INC. 969
MECANIQUE DUBE LTEE 969
MECFAB INC. 969
MERCERIE CALILLE INC. 969
METRO CERAMIC TILES LTD. 973
MEUBLES GERARD POIRIER INC. 970
MEUBLES J. BEAULIEU INC. 970
MEUNERIE POTVIN & FRERE INC. 970
MIRABEL SECURITY AND INVESTIGATION AGENCY INC. 961
MONETTE (PIERRE E.) ET ASSOCIES LIMITEE 970
MORAVI INC. 970
MORUZZI COMPANY LTD. 964
MOTEURS SHAWNRY LIMITEE (LES) 970
MOUNT BRUNO REALTIES (1975) INC. 968
NABRO CONSTRUCTION INC. 964
NETTOYEUR DE CHOIX INC. 970
NOUVEAUTES R.F. INC. 970
NOUVEAUTE YVES LAFORGE INC. 970
O'BRIEN (ALEX) CARTAGE ENTERPRISE INC' 965
O'SHAUGHNESSEY (B.) INC. 970
P.D.M. HOLDING LTD. 967
PAPETERIE ST. BRUNO INC. 970
PARADIS-ANGERS INC. 970
PARC BINETTE INC. 970
PARC-EX MAINTENANCE LTD. 966
PIECES D'AUTO FORT CHAMBLY INC. 970
PIERRE & JEAN ENTERPRISES INC. 966
PLACEMENTS CASEY INC. (LES) 970
PLACEMENTS DE LERY INC. (LES) 970
PLACEMENTS DESILETS INC. 970
PLACEMENTS GALILEE INC. (LES) 970
PLACEMENTS IMTER INC. (LES) 970

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

PLACEMENTS REID INC. (LES) ... 971
PLACEMENTS TRAFALGAR LTEE (LES) ... 971
PLACEMENTS TRINORTH LIMITEE ... 971
PLOMBERIE F. BLANCHET LTEE ... 971
PLOMBERIE G.L.S., INC. ... 971
POIRIER (GEORGES) & FILS INC. ... 971
POLANSKY (HYMAN) INC. ... 971
PONZI (GIUSEPPE) ENTERPRISES INC. ... 966
POTTON DEVELOPMENTS LTD. ... 961
POULIN (MARCEL) & FILS INC. ... 971
PREMIER FUR (1975) CORPORATION LTD. ... 965
PRODUCTIONS CENTREUM INC. (LES) ... 971
PRODUCTIONS GRAND PLONGEUR DU NORD LTEE (LES) ... 971
PRODUCTIONS TROIS J INC. (LES) ... 971
PRODUITS ALIMENTAIRES C. MARTINS INC. (LES) ... 971
PRODUITS SANITAIRES NORFIL INC. ... 971
PROTECTION-INCENDIE COUTURE & FILS INC. ... 971
PROVISIONS INTERNATIONALES DE MONTREAL INC. (LES) ... 971
PUISATIERS D & D INC. (*Erratum*) ... 1040
RADIATEUR D'AUTO L.T. LTEE ... 971
RAFTERY (WALTER V.) & ASSOCIATES INC. ... 972
RAFTERY (WALTER V.) & ASSOCIES INC. ... 972
RECLAMED LIMITED ... 972
RESTAURANT A.P.C. INC. ... 972
RESTAURANT ET BOITE A CHANSON LE CUBE INC. ... 972
RESTAURANT LA CORBEILLE LTEE ... 972
RESTAURANT LE COLOMBIER INC. ... 972
RESTAURANT L'ENTRECOTE BORDELAISE INC. ... 972
RESTAURANTS MONTAZA (P.A.T.) INC. ... 972
RESTAURANTS S.T.C. INC. (LES) ... 972
ROHAR (JOHN) INC. ... 972
ROKAL REALTIES LTD. ... 968
ROUGEMONT SNACK BAR INC. ... 963
ST-ARNAUD (JEAN) INC. ... 972
ST. BRUNO STATIONERY INC. ... 970
S.M.R. MANAGEMENT INC. ... 961
SABRA TOURS (MONTREAL) LIMITED ... 974
SALON DE HAUTE COIFFURE ET DE STYLE D.B. INC. ... 972
SANILOC INC. ... 972
SEMEBEC INC. ... 972
SERVICES ADMINISTRATIFS DE BEAUCE INC. (LES) ... 972
SERVICE D'APPAREILS GILLES LAPOINTE INC. ... 972
SERVICES AUDIO-VISUELS DEFI INC. (LES) ... 972
SERVICE MICO, ROUYN INC. ... 972
SERVICES DE NETTOYAGE FRANÇOIS LIMITEE (LES) ... 972
SERVICE SANITAIRE GASMI INC. ... 972
SHAWNRY MOTORS LIMITED ... 970
SIMTRONIQUE INC. ... 973
SOCIETE DE GESTION KATERIMED LTEE (LA) ... 973
SOCIETE IMMOBILIERE C.G.S.C. INC. (LA) ... 973
SOCIETE D'INVESTISSEMENT CARIGNAN INC. ... 973
SOCIETE DE PLACEMENT LYNSAR INC. ... 973
SOGECOL INC. ... 973
SPORTS GAUTHIER INC. ... 973
TAPIS AUBE INC. ... 973
TAVERNE J.G.C. INC. ... 973
TAVERNE S. MAC DUFF INC. ... 973
TEINTURERIE ST-JEAN (1975) LTEE (LA) ... 973

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

TELELIGNE LTEE. 973
THOURENE LTEE 973
TORMON REALTIES LTD. 968
TRAFALGAR INVESTMENTS LTD. 971
TRANSPORT J.H. WILLIAMS (1975) INC. 973
TRANSROC INC. 973
TRICOTS ANNE CHRISTINE INC. 973
TRICOTS TONY INC. 973
TRINORTH INVESTMENTS LIMITED 971
TUILES DE CERAMIQUE METRO LTEE (LES) 973
VALIN MATERIALS LTD. 969
VENTILATION D.R. INC. 973
VETEMENTS DE SPORT J.L.R. INC. 974
VISTRO INC. 974
VITRERIE A. BELANGER & FILS INC. 974
VOJVODIC (N.J.) & ASSOCIES INC. 974
VOYAGES SABRA (MONTREAL) LIMITEE 974
WILLIAMS (J.H.) TRANSPORT (1975) INC. 973
ZOLTOM INVESTMENTS INC. 968

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION CULTURELLE ST-DEMETRIUS DE PAKIA 974
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU SOIR DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL 974
ASSOCIATION MANIATON DU CANADA 974
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DE LA VALLEE DE LA NATION INC. (L') 974
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RESIDENTIELS VUE DE LA MONTAGNE 974
ATELIERS MULTIPLES COTE-NORD (LES) 974
CENTRE COMMUNAUTAIRE SHAWINIGAN INC 974
CENTRE D'ENTRAIDE DE RIMOUSKI 974
CENTRE DE LOISIRS IMMACULEE CONCEPTION DE ROUYN 975
CERCLE DE LOISIRS DE CAZAVILLE INC 975
CERCLE MULTILINGUE DE QUEBEC INC 975
CITIZENS ON CYCLES 976
CLUB AEROGYM INC. 975
CLUB DE L'AGE D'OR D'ALBERTVILLE 975
CLUB D'AGE D'OR BELLE MONTEE INC 975
CLUB D'AGE D'OR MCMASTERVILLE, INC 975
CLUB DE L'AGE D'OR NOTRE DAME DE PROTECTION 975
CLUB DE L'AGE D'OR ST-BENOIT 975
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-BENOIT LABRE (BEAUCE) INC. 975
CLUB DE HOCKEY JUNIOR BASQUES INC. 975
CLUB DE MOTOS LES MESSAGERS D'ALLAH INC. 975
CLUB DE MOTO-NEIGE ROI DES FORETS INC 975
CLUB DE MOTO-NEIGE LES CASCADEURS INC. 975
CLUB OPTIMISTE DE MATANE INC 975
CLUB OPTIMISTE DE TROIS-PISTOLES INC 975
CLUB DE PLONGEE LES OMBLES. 975
CLUB RICHELIEU BERTHIER 975
COMITE DE CITOYENS DE PETITE-RIVIERE ST-FRANCOIS (LE) 975
CONFERENCE DES MAIRES ET MUNICIPALITES D'ABITIBI-TEMISCAMINGUE INC 975
CORPORATION DU CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-NARCISSE DE RIMOUSKI (LA) 976
EQUIPE DE CYCLE BERTRAND. 976
FONDATION DES ATELIERS UNIS DE MONTREAL (LA). 976
GARDERIE DE COATICOOK 976
GARDERIE COMMUNAUTAIRE NOTRE-DAME-DE-GRACE 976
GARDERIE LE PETIT MONDE. 976
GARDERIE LES JOYEUX LUTINS INC 976

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

GROUPE DU TROISIEME AGE DE STE-ODILE, QUEBEC (LE) 976
LE MONDE A BICYCLETTE 976
LIGUE DE HOCKEY MIDGET A SAGUELAC INC. 976
LIGUE INTERMEDIAIRE DE HOCKEY D'ABITIBI-TEMISCAMINGUE INC. 976
LIGUE DES PROPRIETAIRES DE DRUMMONDVILLE-SUD 976
LIGUE DE TAXIS DU SAGUENAY INC. (LA) 976
LOISIRS DE L'ACTION D'OR DE STE-MARTHE-SUR-LE-LAC (LES) 976
MONTREAL UNITED WORKSHOPS FOUNDATION 976
MOUNTAIN VIEW HOME OWNERS' ASSOCIATION 974
PROMOTIONS EQUESTRES R.A.G.S. INC. (LES) 976
REGROUPEMENT DES GARDERIES DE LA REGION SIX C 976
RESIDENCE PAVILLON NOTRE-DAME DE LA ROUTE 976
THEATRE DE LA LORRAINE INC. 976
UNITEVERSELLE 976
VALILE INC. 977

LETTRES PATENTES (AVIS DE CORRECTION)

AMENAGEMENT DU CENTRE COMMERCIAL COTE DES NEIGES LTEE 977
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL 977
EDIFICE TRENTE-SIX DIX INC. 977
ENTREPRISES DE GRANDPRE ET MILLETTE INC. (LES) 977
JARDINS PLANTASIA (RIVE-NORD) INC. 977
PLANTASIA GARDENS (RIVE-NORD) INC. 977
PLAZA COTE DES NEIGES DEVELOPMENT LTD. 977
SERVITIAPENTA (CANADA) LTD. 977
SERVITIAPENTA (CANADA) LTEE 977
THIRTY-SIX TEN BUILDING INC. 977

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ARKON SAFETY EQUIPMENT INC. 979
ASSOCIATION CULTURELLE HISPANO-CANADIENNE 978
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE BARDY INC. 978
CAFE MARTIN (1975) INC. 978
CENTRE DE SUSPENSION INTERNATIONAL INC. 978
COMITE DES PARENTS DES GUIDES ET SCOUTS DE VICTORIAVILLE INC. (LE) 978
CONSTRUCTION J. PIERRE DOYON INC. 978
CORPORATION D'EXPLORATEURS DU QUEBEC LTEE (*L.R.P.*) 978
COUVRE-PLANCHERS ZENITH LTEE 978
COVIP PRODUCTION LIMITED 980
CREVIER EQUIPMENT INC. 979
DOYON (J. PIERRE) CONSTRUCTION INC. 978
DUBE (R.) LTEE 978
DUPUIS, GRENIER & ASSOCIES INC. 978
ENTREPRISES J.C. MALLETTE INC. (LES) 978
ENTREPRISES J.G. BART INC. (LES) 979
EQUIPMENT CREVIER INC. 979
EQUIPEMENTS DE SECURITE ARKON INC. (LES) 979
FERME JEAN LEGARE INC. (LA) 979
GATEHOUSE INC. 979
HABITATIONS GASTON FORTIN & FILS INC. 979
HABITATIONS GERARD DOYON INC. (LES) 979
HISPANO-CANADIAN CULTURAL ASSOCIATION 978
IMMEUBLES ROUSSIN LTEE (LES) 979
INDUSTRIAL & COMMERCIAL LABORATORIES LIMITED 979
INDUSTRIES MONTCALM LTEE (LES) 979
INSTITUT DE READAPTATION DE MONTREAL (L') 979
INTERNATIONAL SUSPENSION CENTRE INC. 978

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

LABORATOIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX LIMITEE (LES) 979
LALLEMAND INC. 979
LANGLOIS, CROSSEY' BERTRAND INC. 979
LEATHER WEAR LIMITED 979
MAGASIN DES AVICULTEURS INC. (LE) 979
MONTCALM INDUSTRIES LTD. 979
ORMETEX INC. 980
PISCINES L'HEUREUX INC. (LES) 980
PRODUCTION COVIP LIMITEE 980
QUEBEC EXPLORERS CORPORATION LTD. (*N.P.L.*) 978
RAPID BAR-B-Q INC. 980
REHABILITATION INSTITUTE OF MONTREAL 979
ST-LAURENT PLASTIQUES LTEE 980
ST. LAWRENCE PLASTICS LTD. 980
SIMARD-BEAUDRY INC. 980
TELEMUTUAL LIMITED 980
TELEMUTUELLE LIMITEE 980
UNITE DOMREMY D'ASBESTOS 980
ZENITH FLOOR COVERING LTD. 978

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ALDAN INVESTMENTS LIMITED 980
INTERNATIONAL TIME RECORDER COMPANY (QUEBEC) LIMITED (THE) 980

CURATELLE PUBLIQUE

AVIS DE QUALITE:

GAGNON, MICHEL 987

DEMANDE À LA LÉGISLATURE

COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL (LA) 988

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

MESSAGERIES COOPERATIVES DE MONTREAL (LES) 988

MINISTÈRES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC:

DEGELIS, VILLE (*Section Québec*) 988
SENNETERRE, VILLE (*Section Montréal*) 988
VAL D'OR, VILLE (*Section Québec*) 988

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

COLOGNE LIFE REINSURANCE COMPANY (*Permis*) 989
COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY OF CANADA (*Permis*) 989
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINT-NICOLAS, COMTE DE LEVIS (*Annul.*) 989
COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE DU CANADA (*Permis*) 989
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CONSTELLATION DU CANADA (LA) (*Ch. de nom*) 989
CONSTELLATION LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA (*Ch. of name*) 989
EMPLOYERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY (*Annul.*) 990

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

(suite)

EXCESS INSURANCE COMPANY LIMITED (*Annul.*) 990
INTERNATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (L') (*Règ. 31*) 990
INTERNATIONAL LIFE INSURANCE COMPANY (*Reg. 31*) 990
SOCIETE COMMERCIALE DE REASSURANCE (*Permis*) 990

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES:

BABEL, CANTON 991
CHARLESBOURG, PAR 991
ILE-BIZARD, PAR 991
MEGANTIC, VILLAGE 991
NOTRE-DAME-DE-SAINT-HYACINTHE, PAR 991
PABOS (REVISE), MUNIC 991
POINTE-AU-PIC, VILLAGE 991
POINTE-CLAIRE, PAR 991
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAR 992
SAINT-JERUSALEM, PAR 992
SAINTE-JULIE, PAR 992
THETFORD, CANTON 992

PROCLAMATIONS

Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Falardeau*, situated in the registration division of Chicoutimi 1015
Coming into force of the official cadastre of a part of the parish of *Sainte-Cécile*, situated in the registration division of Beauharnois 1016
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Falardeau*, située dans la division d'enregistrement de Chicoutimi 1015
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie de la paroisse de *Sainte-Cécile*, située dans la division d'enregistrement de Beauharnois 1016

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

REVOCATION DE DISSOLUTION:

COINEX MANUFACTURING COMPANY LIMITED 981
ENTREPRISES PYRAMIDE LIMITEE (LES) 981
MALO (S.) TRANSPORT INC 981
ROTISSERIE AU PETIT POUCET INC 981

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU MARIGOT (*L.P.*) 992
RESIDENCE VILLERAY (*L.P.*) 992

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF BERTHIERVILLE 993
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF CHAMBORD 993
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF CLERMONT 993
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF DESBIENS 994
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF FORTIERVILLE 994
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF HEMMINGFORD 994
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF ILES-DE-LA-MADELEINE 994
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF CANTON DE KINGSEY 993
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF LAC-A-LA-CROIX 994
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR 995

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

(suite)

MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF LAUZON ... 995
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF MELOCHEVILLE ... 995
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF PERIBONKA ... 995
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VILLAGE DE PONT-ROUGE ... 999
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF ROBERTSONVILLE ... 996
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINTE-AGATHE ... 996
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-CYRILLE ... 996
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND ... 996
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINTE-FOY ... 996
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VILLE DE SAINT-GABRIEL ... 1000
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-GEDEON ... 997
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-GEORGES-OUEST ... 997
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-GUILLAUME ... 997
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-LEONARD-D'ASTON ... 997
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-LUC ... 998
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-ODILON-DE-GRANBOURNE ... 998
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-PAULIN ... 998
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINTE-ROSE-DU-NORD ... 998
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF SAINT-THOMAS-DIDYME ... 999
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VERCHERES ... 999
MUNICIPAL HOUSING BUREAU OF VILLE D'ANJOU ... 999
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BERTHIERVILLE ... 993
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAMBORD ... 993
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CLERMONT ... 993
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DESBIENS ... 994
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FORTIERVILLE ... 994
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HEMMINGFORD ... 994
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES ILES-DE-LA-MADELEINE ... 994
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU CANTON DE KINGSEY ... 993
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-A-LA-CROIX ... 994
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR ... 995
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAUZON ... 995
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MELOCHEVILLE ... 995
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERIBONKA ... 995
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VILLAGE DE PONT-ROUGE ... 999
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROBERTSONVILLE ... 996
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-AGATHE ... 996
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CYRILLE ... 996
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND ... 996
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-FOY ... 996
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL ... 1000
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GEDEON ... 997
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GEORGES-OUEST ... 997
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GUILLAUME ... 997
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-LEONARD-D'ASTON ... 997
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-LUC ... 998
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE ... 998
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PAULIN ... 998
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ROSE-DU-NORD ... 998
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-THOMAS-DIDYME ... 999
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VERCHERES ... 999
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VILLE D'ANJOU ... 999

SOUMISSIONS

CAP-DE-LA-MADELEINE, C.S. ... 1000
COTE-NORD, C.S.R. ... 1001
FARNHAM, CITE ... 1002
LA DURANTAYE, PAR ... 1003

SOUMISSIONS

(suite)

LA POCATIERE, C.S. 1004
MALARTIC, VILLE 1005
MANIWAKI, VILLE 1006
PORT-CARTIER, VILLE 1007
SAINT-ANDRE-AVELLIN, VILLAGE 1008
TRACY, C.S. 1009

VENTES

LICITATION

DEL FABRO VESELEY *VS* LES APOTRES DE L'AMOUR INFINI 1018

PAR SHÉRIFS

BEAUHARNOIS

FRIEDMAN ET *AL VS* BERGERON 1020

DRUMMOND

ATTORNEY GENERAL OF CANADA (THE) *VS* LECOURT 1021
PROCUREUR GENERAL DU CANADA *VS* LECOURT 1021

GASPÉ

BANK CANADIAN NATIONAL *VS* PETITPAS 1022
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *VS* PETITPAS 1022

HULL

LAURENTIAN MUTUAL ASSURANCE COMPANY (THE) *VS* KENNEDY 1022
LAURENTIENNE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE (LA) *VS* KENNEDY 1022

KAMOURASKA

DUMONT (NAP.) LTEE *VS* BEAULIEU 1023

QUÉBEC

AUGER *VS* BOURET-GAGNE 1026
BANK OF MONTREAL *VS* FERLAND 1024
BANQUE DE MONTREAL *VS* FERLAND 1024
CAISSE POPULAIRE DE BEAUPRE *VS* ROBERGE 1024
EMOND & COTE LTEE *VS* LESSARD 1025
ENTREPRISES V. & W. INC. *VS* ENTREPRISES CLAU CAR INC. 1025
QUEBEC, VILLE-CITY *VS* LAMONTAGNE 1026

TAXES

ARTHABASKA, COMTE 760
BAGOT, COMTE 763
BEACONSFIELD, CITE-CITY 768
BEAUCE COMTE 882
BEAUHARNOIS, COMTE 772
BELLECHASSE, COMTE 771
BERTHIER, COMTE 679
BLAINVILLE, VILLE 868
BONAVENTURE, COMTE-COUNTY 1031
BROME, COMTE-COUNTY 768
CHAMPLAIN, COMTE 748
CHARLEVOIX-EST, COMTE 784

TAXES

(suite)

CHARLEVOIX-OUEST, COMTE 708
COMPTON, COMTE-COUNTY 755
DEUX-MONTAGNES, COMTE-COUNTY 743
DRUMMOND, COMTE 832
FRONTENAC, COMTE 681
GASPE-EST, COMTE-COUNTY 792
IBERVILLE, COMTE 807
JOLIETTE, COMTE 682
KAMOURASKA, COMTE 778
LABELLE, COMTE 836
LAC ST-JEAN-OUEST, COMTE 683
LACHENAIE, VILLE 873
LAPRAIRIE, COMTE-COUNTY 860
LASALLE, CITE-CITY 779
L'ASSOMPTION, COMTE 772
L'ASSOMPTION, COMTE *(Correction)* 1040
LEVIS, COMTE 733
L'ISLET, COMTE 1027
LOTBINIERE, COMTE 782
MASKINONGE, COMTE 808
MATANE, COMTE 685
MATAPEDIA, COMTE 736
MISSISQUOI, COMTE-COUNTY 780
MONTCALM, COMTE 786
MONTMORENCY, COMTE (N° 1) 681
NICOLET, COMTE 1038
PAPINEAU, COMTE 864
PORTNEUF, COMTE 811
PRINCEVILLE, VILLE 783
QUEBEC, COMTE 813
RICHMOND, COMTE-COUNTY 819
RIMOUSKI, CITE 832
RIMOUSKI, COMTE 817
ST-FELICIEN, VILLE 806
SAINT-JEAN, COMTE 829
SAINT-MAURICE, COMTE 835
SHEFFORD, COMTE 821
SOULANGES, COMTE 686
STANSTEAD, COMTE-COUNTY 714
TEMISCAMINGUE, COMTE 752
TEMISCOUATA, COMTE 688
TERREBONNE, COMTE 690
TROIS-RIVIERES, VILLE 1029
VAUDREUIL, COMTE-COUNTY 825
VERCHERES, COMTE 831
WOLFE, COMTE 710
YAMASKA, COMTE 824

SOMMAIRE

AVIS DIVERS 1010

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT 982

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 983

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 883

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 959–985–1010–1040

COMPAGNIES ETRANGERES 987

CURATELLE PUBLIQUE 987

DEMANDE A LA LEGISLATURE 988

LIQUIDATION 988

MINISTERES 988

PROCLAMATIONS 1015

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 981

SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX 992

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC 993

SOUMISSIONS 1000

VENTES:

- LICITATION 1018
- PAR SHERIFS 1020
- POUR TAXES 679–1027–1040

nouveautés

Amélioration du pin gris au Québec

Québec, 1973. 169 p., tabl., cartes, 28 cm
ISBN 0-7754-2387-4
EOQ 2486, broché **$2.50**

Deuxième rapport du Conseil de la recherche et du développement forestiers.

Documents de la Commission GENDRON

Bibliographie compilée par Clément Lebel

Québec, 1974. 206 p., 27 cm
ISBN 0-7754-2409-9
EOQ 2540, broché **$2.00**

Troisième oeuvre de la collection ≪Bibliographie et documentation ≫

Entre la mer et l'eau douce: L'aquarium de Québec

Québec, 1975. 133 p., ill. n. et coul., bibl., 26 cm
ISBN 0-7754-2389-0
EOQ 2494, broché **$1.00**

Contient des descriptions abondamment illustrées des espèces de la faune aquatique conservées à l'Aquarium de Québec.

Index cumulatif des textes réglementaires [du Gouvernement du Québec] de 1867 au 31 décembre 1974 = *Cumulative Index of Statutory Instruments [of the Québec Government] from 1867 to December 31, 1974*

Québec, 1975. 290 p., 24 cm
EOQ 2531, broché **$3.00**

Numéro spécial de la Gazette officielle du Québec, partie II, 10 décembre 1975.

Liste des médicaments dont le coût est assumé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec = *List of Medications whose Cost is Assumed by the Québec Health Insurance Board.*

Québec, 7 janvier 1976. 235 p., 24 cm
EOQ 2537, broché **$1.00**

Gazette officielle du Québec, partie II, no 1, 7 janvier 1976. Remplace liste publiée dans le no 21 du 11 juin 1975.

Loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires: Règlement (règles de pratique) = *An Act to Promote Conciliation Between Lessees and Property-owners: Regulation (rules of practice)*

Québec, décembre 1975. 56 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2410-2
EOQ 2539, broché **$1.50**

Nouvelle édition, revue et modifiée à décembre 1975.

Noms des mauvaises herbes du Québec

par Maurice Ferron, agronome et
Richard Cayouette, agronome-botaniste

Québec, 1975. 3e éd., 113 p., 23 cm
ISBN 0-7754-2384-X
EOQ 2488, broché **$1.75**

Rapport de la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau

Québec, 1970-1972. 459 p., tabl., bibl., 28 cm
ISBN 0-7754-2386-6
EOQ 2487, broché **$7.00**

Regroupe trois rapports de la Commission: Les principes juridiques de l'administration de l'eau; Proposition de réforme de l'administration de l'eau et Proposition de réforme de la législation de l'eau.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postes Canada
Postage paid Port payé
Third class Troisième classe
Permis No. 107
Québec

"Distances routières"

Ce livre est un calculateur des distances, proposant les meilleures itinéraires au Québec. On y retrouve notamment la liste ordonnée des routes, des autoroutes à péages et des bateaux-passeurs. Voilà un excellent guide pour tous les automobilistes et les organismes de transport.

73 pages, broché
EOQ 2306 $2.

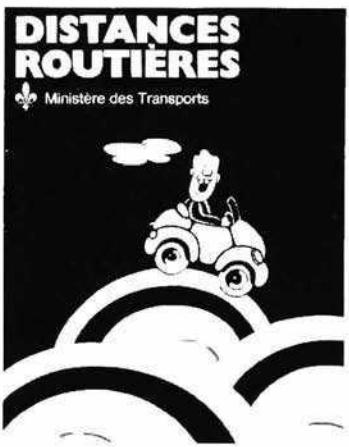

Éditeur officiel du Québec
675 est, boul. Saint-Cyrille
Québec, P.Q.
G1R 4Y7